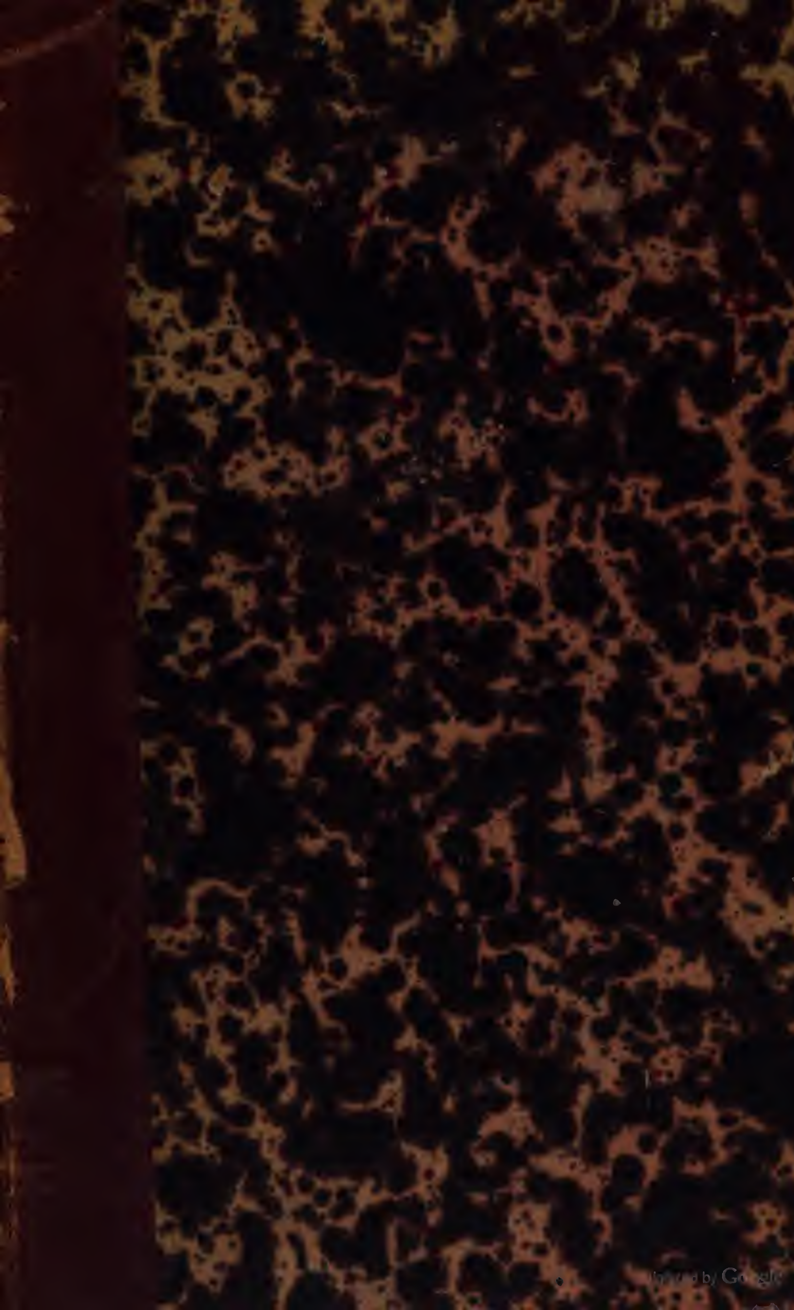
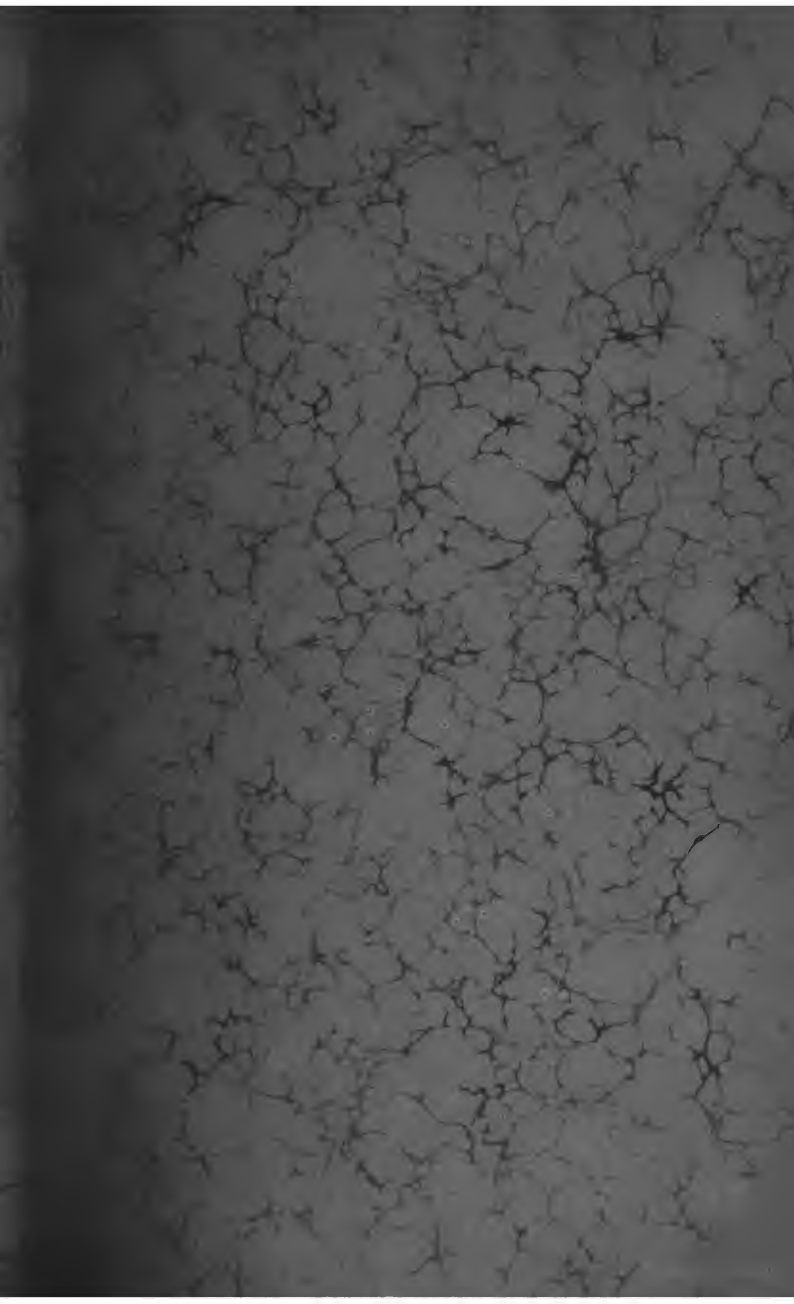






ŒUVRES COMPLÈTES

DE BOSSUET.

Besançon — imprimerie d'Outhenin Chalandre fils.

ŒUVRES
COMPLÈTES
DE BOSSUET

PUBLIÉES

D'APRÈS LES IMPRIMÉS ET LES MANUSCRITS ORIGINAUX

PURGÉES DES INTERPOLATIONS ET RENDUES A LEUR INTÉGRITÉ

PAR F. LACHAT

ÉDITION

RENFERMANT TOUS LES OUVRAGES ÉDITÉS ET PLUSIEURS INÉDITS

VOLUME XXX



PARIS
LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR
RUE DELAMBRE, 9
1865

LETTRES

SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME

(SUITE.)

LETTRE CCCXLIV.

BOSSUET A SON NEVEU (*a*).

A Compiègne, ce 14 septembre 1698.

J'ai reçu aujourd'hui seulement votre lettre du 26. Vous aurez vu que j'ai reçu toutes les vôtres par toutes les voies.

Je suis bien aise d'apprendre l'effet de la déclaration de l'ambassadeur. Ce n'est pas une affaire à M. le cardinal de Bouillon de feindre des lettres. On n'avoit pas encore parlé ici de protecteur; on y sera attentif.

La personne de M. de Monaco a beaucoup de dignité et de représentation : il est honnête et magnifique, sûr et prudent. Je lui écrirai et lui ferai écrire de bon endroit : n'en soyez point en peine. On croit qu'il viendra ici recevoir ses ordres, avant que d'aller à Rome.

Je réponds sur la *Relation,* non pas tant pour soutenir les faits, qui sont certains et avoués et dont des tours d'esprit n'éludent pas l'importance et la vérité, que pour faire voir le mauvais caractère de l'homme. Le fait de la confession générale qu'il dit m'avoir envoyée et qu'il m'accuse d'avoir révélée, montre son audace à mentir, et en même temps son emportement.

(*a*) Revue et complétée sur l'original.

Il vient encore de faire paroître une première Lettre sur ma *Réponse aux quatre lettres*. Je ne l'ai pas lue, mais je l'ai ici. Un chef de parti doit toujours répondre, et jamais homme n'en a plus eu toutes les qualités.

On rend ici si publique la *Réponse à la Relation,* que je ne doute point qu'on n'en fasse autant à Rome. M. de Cambray et ses affidés se fient aux mensonges et aux tours d'esprit.

Votre audience est avantageuse. Le cardinal de Janson sort d'ici. Il a les mêmes nouvelles que vous me mandez sur la censure avec qualifications et sur tout le reste. La lettre de Monseigneur Giori qu'il m'a montrée est admirable : et la vôtre la confirme bien.

J'espère aussi que le roi parlera en conformité; mais il faut prendre son temps ici, où le camp (*a*) occupe beaucoup.

M. le cardinal de Janson, dans le diocèse duquel il est situé, fait ici une chère prodigieuse et la plus polie du monde.

M. le duc d'Estrées est mort après avoir souffert l'opération de la taille. Cela nous a fait perdre pour quelques jours M. le cardinal d'Estrées, qui revient demain. Il a de bonnes paroles pour conserver le gouvernement au jeune duc, qui a seize ans, et dont le cardinal sera tuteur.

Il ne faut rien précipiter; mais si l'on ne frappe fort, on ne sera pas longtemps sans s'en repentir (*b*). M. de Cambray est un homme sans mesure, qui donne tout à l'esprit, à la subtilité et à l'invention; qui a voulu tout gouverner, et même l'Etat, par la direction, ou rampant, ou insolent outre mesure.

Je ne puis encore vous rien dire de fort particulier sur la réception du P. Dez; je sais depuis longtemps qu'il est bien éloigné d'être jamais confesseur du roi. Je crois vous avoir mandé que ce Père, nouveau provincial, allant en Flandre et demandant à voir M. de Cambray, a eu des défenses précises.

La jalousie dont je vous ai parlé ne regarde point la Cour, mais

(*a*) Le camp que le roi fit tenir à Compiègne, pour former le duc de Bourgogne au métier des armes. — (*b*) Bossuet avait écrit sur une feuille séparée : « Le monde se remplit de fanatisme. Si l'on frappe fort à Rome, il tombera; si l'on tâtonne, on n'attirera que du mépris, et l'erreur n'attendra que l'occasion de lever les cornes. »

M. de Paris plus que personne (*a*) et quelques évêques, entre autres le diocésain d'ici (*b*).

On fera ce qu'on pourra pour M. Poussin ; et je n'ai pas oublié tout ce que vous m'en avez toujours écrit : je vous rendrai compte des démarches que je ferai en sa faveur.

Je crois que vous savez que Madame de Richelieu est morte, et M. de Richelieu un bon parti.

Nous commençons à faire aller les *in tuto* en Espagne, dans les Pays-Bas, etc.

J'aurai bientôt une audience, après quoi nous renverrons votre courrier, dont on prend soin en attendant.

J'ai vu le P. Dez. Il nie la partialité : mais la neutralité qu'il affecte ne fait pas pour lui un fort bon effet. Tout ce qu'il dit sur le cardinal de Bouillon, c'est qu'il est et sera très-exact à obéir pour faire terminer promptement ; mais pour le fond, il suivra sa conscience. On se moque, quand on entend ces discours.

Je retourne demain à Germigny.

Le zèle des troupes à se faire voir au maître dans une occasion où l'on a vu qu'il vouloit former M. le duc de Bourgogne à la guerre, est encore plus admirable que toute la magnificence et tout l'ordre qu'on y a vu. Le jeune prince a soutenu toute la fatigue, et se porte parfaitement bien. Il n'y avoit rien de plus beau que de voir Messeigneurs d'Anjou et de Berry, saluer à la tête de leurs régimens et compagnies de gendarmes.

On retourne demain pour Chantilly, où l'on passera un

(*a*) On peut consulter la lettre CCCXIX, où Bossuet parle de cette jalousie. Il est vrai que l'archevêque de Paris, si élevé en dignité et en faveur, aurait désiré primer aussi par le savoir et les talens ; et qu'il ne voyoit pas, comme plusieurs autres prélats, sans quelque secrète envie, la grande considération que s'attiroit l'évêque de Meaux, son suffragant, par la supériorité de son génie, sa science profonde, cette multitude d'écrits si bien frappés, dont les productions de ses rivaux, avec tous les secours qu'ils pouvoient emprunter, n'étoient pas capables d'approcher... Au reste quelque injustes que fussent les sentimens de plusieurs de ses confrères envers lui, jamais M. de Meaux ne se ralentit de son application au bien général de l'Eglise ; jamais il ne cessa d'avoir pour ses collègues, et en particulier pour M. de Paris, tous les égards, tous les ménagemens possibles, continuellement attentif à se rabaisser pour éviter de leur faire ombrage par la transcendance de son génie et la supériorité de son savoir. (*Les premiers édit.*) — (*b*) L'évêque de Soissons, Fabio Brulard de Sillery, né en 1655, mort le 19 novembre 1714.

jour. Le départ pour Fontainebleau est toujours au 2 d'octobre.

Le mariage de M. le duc (*a*) est différé. On s'est avisé de la parenté au quatrième degré ; et on envoie au Pape pour la dispense, qu'on a reconnu que les évêques ne pouvoient donner.

J'ai nouvelle de main savante de Madrid et de Cuença, qu'on attend là comme ici la condamnation du livre de M. de Cambray comme favorable à Molinos. On y demande mes livres, surtout les latins.

LETTRE CCCXLV.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

15 septembre 1698.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 26 août, et la copie authentique de la réplique de M. de Cambray à mes lettres. Vous m'avez fait grand plaisir de me l'avoir envoyée ainsi en forme ; elle servira en temps et lieu. La *Réponse à la Relation* de M. de Meaux est ici très-publique : je suis surpris qu'on en fasse un si grand mystère à Rome.

Vous avez très-bien fait de représenter au Pape les inconvéniens d'une décision précipitée. L'importance de l'affaire et l'honneur du saint Siége en demandent une qualifiée, du moins *respectivè*. Mais il est certain aussi qu'il faut, en évitant la précipitation, faire toute la diligence possible ; car le plus grand inconvénient seroit de laisser mourir le Pape avant la fin de l'affaire : son âge et les incommodités qui commencent à venir plus souvent me font peur. Ainsi pressez toujours, s'il vous plaît, sans précipiter.

Ne croyez point si aisément ce que dit le cardinal de Bouillon ; ce n'est point lui qui a demandé son successeur : on se vante tant qu'on peut à son profit. Je ne manquerai pas de prévenir en votre faveur M. de Monaco, et de lui dire tout ce qu'il faudra pour le bien de l'affaire. C'est une pure gasconnade, ou je suis bien trompé, de dire que le cardinal de Bouillon sera protecteur :

(*a*) Bossuet avoit écrit, comme on vient de lire, *M. le duc*, purement et simplement. Mais le premier éditeur a mis : *Monseigneur le duc de Bourgogne ;* et l'éditeur de Versailles soutient, dans une longue note, qu'il faut : *Monseigneur le duc de Lorraine*. On voit que les deux savans éditeurs se trompent l'un et l'autre.

désabusez, tant que vous pourrez, ceux qui le croiront. Vous avez eu raison d'assurer que M. de Monaco fera ce que le roi voudra : il est galant homme ; il servira très-bien Sa Majesté. Je me recommande toujours, Monsieur, à l'honneur de vos bonnes graces, et suis, comme vous savez, absolument à vous.

LETTRE CCCXLVI.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 16 septembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles le 24 août. Je suis très-aise que vous ayez reçu la *Réponse* de M. de Cambray *à la Relation du quiétisme :* ce qui est certain, c'est qu'il n'y a ici que ses amis qui applaudissent à sa réponse. Je ne sais pas ce qu'ils en pensent intérieurement : mais ils la font valoir de leur mieux, comme une pièce accablante pour vous et M. de Paris. Avec cela ils conviennent eux-mêmes, au moins M le cardinal de Bouillon, qu'elle doit achever de perdre M. de Cambray en France et dans l'esprit du roi. Mais ils prétendent encore tirer de là un sujet de louange pour M. de Cambray et de blâme pour le roi, pour Madame de Maintenon, M. de Paris et vous : cependant ils voient bien que les rieurs ne sont pas de leur côté. On regarde à cette heure-ci M. de Cambray comme un chef de parti. C'est aussi l'idée la plus juste qu'on en puisse avoir, et celle que je crois à propos qu'on ait. Je mande à M. l'archevêque de Paris qu'il faut à présent que tout ce qui viendra de la part du roi et du nonce soit plus fort et plus pressant que jamais ; qu'on marque expressément qu'il ne faut avoir aucun égard pour la personne de M. de Cambray, si l'on veut satisfaire le roi et assurer à la vérité tous ses droits ; que l'essentiel est de donner la paix à l'Eglise par une bonne décision ; et qu'il convient d'apprendre aux téméraires qui osent tenter de substituer les délires de leur esprit aux anciennes maximes, que leur nom ne sera pas plus épargné que leurs erreurs.

M. de Chanterac alla chez le Pape jeudi dernier, après que le cardinal de Bouillon y eût été, apparemment pour lui préparer

les voies. M. de Chanterac a présenté la *Réponse* de M. de Cambray à Sa Sainteté, la priant de se la faire lire et expliquer. Sa Sainteté se l'est fait lire par M. de Zeccadoro qui, comme vous savez, étoit un de vos admirateurs; mais qui depuis un an qu'il a vu M. le cardinal de Bouillon, est devenu le plus zélé partisan de M. de Cambray et son plus grand panégyriste. Cette conduite lui a attiré la confiance du cardinal, autant que le mal qu'il dit de M. le cardinal de Janson, à qui cependant il a les dernières obligations. Néanmoins depuis qu'il voit que les rieurs ne sont plus ni du côté du cardinal de Bouillon, ni du côté de M. de Cambray, il voudroit me faire croire qu'il a toujours favorisé la bonne cause et regardé M. de Cambray comme un fanatique. Mais je ne puis plus m'y fier, et je suis en peine de ce qu'il peut dire à Sa Sainteté. Je tâcherai dans peu de le savoir, et d'agir auprès du Pape selon ce que j'en apprendrai. Il a traduit, il y a trois mois, le livre de M. de Cambray pour le Pape à la recommandation de M. le cardinal de Bouillon.

J'ai été à Civita-Vecchia visiter M. le bailli de Noailles, qui n'a pas été fâché de me voir et de m'entretenir. Je n'ai point épargné le cardinal de Bouillon; je sais combien ces deux maisons se haïssent. Je l'ai comme déterminé à aller informer le nouvel ambassadeur des dispositions du cardinal de Bouillon à son égard : cela ne peut que bien faire, en cas que cet ambassadeur vienne en droiture à Rome sans aller à la Cour. Encore une fois, ne négligez pas de me faire recommander à M. l'ambassadeur par des personnes de poids. Il est de la dernière conséquence pour la cause et pour votre honneur, que l'ambassadeur me témoigne quelque considération. Je fais assurément ici mon devoir à son égard, en travaillant à effacer les mauvaises impressions que la malignité de M. le cardinal de Bouillon; qui ne cherche qu'à le décrier, voudroit donner de ce Seigneur. Ce que je vous mande est la pure vérité.

Au reste la guerre est ici parmi les Jésuites françois au sujet du P. Ammonio, qui étoit venu à Rome en qualité de procureur des Missions. Le P. Charonnier prétendoit avoir cet emploi, au moyen des sollicitations du P. Dez et du cardinal de Bouillon

qui le protégent. Le P. Ammonio, d'un autre côté, est venu avec des lettres de recommandation du roi, du P. de la Chaise, et du P. Verjus. Cela n'a pas empêché la guerre. Le P. Charonnier a écrit et fait écrire à la Cour contre le P. Ammonio. Le P. Ammonio l'a découvert, et a su qu'afin de lui faire donner l'exclusion, on l'accusoit de s'être déclaré ici pour M. de Cambray. Il n'en falloit pas tant pour échauffer la bile de ce jésuite italien : aussi s'est-il montré grandement irrité du procédé, et il a écrit contre son adversaire de ce ton qu'on appelle *l'ire di Dio*. Il prétend dévoiler tout ce qu'ont fait ici le P. Charonnier et le P. Dez pour M. de Cambray; quelque faux frère aura trahi ces deux derniers. Cette division peut servir à découvrir des choses importantes : cela sera aisé par le frère du P. Ammonio qui est à Paris. Ne témoignez point aux Jésuites de Paris être instruit de cette querelle. Le P. Ammonio compte prouver au P. de la Chaise que le P. Charonnier l'a engagé vilainement dans cette affaire, aussi bien que le général; et son dessein est de faire rappeler Charonnier. Je suis persuadé qu'Ammonio dit vrai là-dessus en bien des choses. Il s'est ouvert avec moi sur cela; mais il n'a pas voulu m'apprendre le particulier de ce qu'ont fait les PP. Dez et Charonnier : je sais seulement qu'il l'a mandé à son frère, qu'on fera jaser tant qu'on voudra. Madame de Maintenon verra ce qu'elle doit faire à cet égard. Mais il ne faut pas oublier de se plaindre du P. Charonnier, qui continue certainement d'exercer sa malignité contre M. de Paris, contre vous, contre le roi et Madame de Maintenon.

Pour M. le cardinal de Bouillon, il est démonté : il commence à sentir le coup qui lui est porté par la nomination d'un autre ambassadeur. On ne peut être plus décrié à Rome qu'il l'est.

Je n'appris qu'hier que cette Eminence s'étoit persuadée que j'avois reçu quelque ordre pour faire différer le jugement, afin de donner le temps à M. de Monaco d'arriver. Persuadé qu'il y avoit quelque mystère dans ma démarche, il alla sonder le P. Roslet, qui lui parla conformément à tout ce que je lui avois dit. La précaution qu'il a prise de me demander par écrit ce que j'avois représenté au Pape, comme si je lui avois dit quelque

chose d'extraordinaire, a paru ici pitoyable à tout le monde et m'a fait honneur. On n'a pas laissé de répandre que j'ai demandé qu'on différât; mais personne ne l'a cru, et les cardinaux m'ont fort loué d'avoir empêché qu'on ne précipitât cette affaire, comme ils le craignoient, vu l'humeur du Pape, et sachant les sollicitations de la cabale, qui n'a plus de ressource que dans cet expédient.

Je crois qu'il est à propos que vous répondiez à l'insolent écrit de M. de Cambray. Ne peut-on pas faire parler le cardinal le Camus?

Le 25 de ce mois, le rapport des qualificateurs finira devant le Pape. Ceux qui sont opposés au livre de M. de Cambray ont fini d'exposer leur avis. On a publié ici que le P. Granelli avoit parlé dans son dernier discours devant le Pape contre les mœurs de M. de Cambray, se servant de paroles libres; mais cela est faux. Il n'a rien dit que de bien, que de vrai sur sa liaison avec Madame Guyon, qu'il a prouvée par le témoignage de M. de Cambray lui-même.

Le P. de la Chaise a dit là-dessus au P. Pera, que ce Père n'avoit rien avancé, que ce que vous aviez voulu faire entendre dans votre *Relation* et dans votre *Quietismus*.

J'ai reçu les dernières feuilles de vos écrits : je fais relier les trois traités ensemble pour le Pape. Je prendrai occasion de lui dire ce qu'il faut sur ces ouvrages, sur la *Réponse* de M. de Cambray et sur ses impostures.

Dès que les qualificateurs auront fini, on donnera copie de tous leurs vœux aux cardinaux, qui demanderont à Sa Sainteté quelques semaines pour les examiner, pour étudier la matière avec les écrits publiés de part et d'autre, et former leur avis. Le plus long délai que Sa Sainteté leur accordera, sera le mois d'octobre (car j'ai eu soin de la prévenir sur ce point); après quoi en quelques congrégations ils rendront compte de leur travail, et diront leurs avis. Vous n'avez pas un moment à perdre pour achever ce qui reste à exécuter, et faire écrire le nonce de la manière qui convient. Pensez un peu à ce que vous souhaitez par rapport à vos personnes et à celle de M. de Cambray; que l'on insinue le tout au nonce, et que je sois averti de ce qu'il aura marqué.

On prétend que le cardinal de Bouillon est resté jusqu'à la fin pour affermir les examinateurs. Cette Eminence soutiendra son personnage jusqu'au bout. Le roi ne pourroit-il pas exiger au moins du cardinal de Bouillon qu'il s'absentât des congrégations?

Le cardinal Nerli dit avoir achevé de perdre l'usage d'un œil par la lecture des écrits de M. de Cambray. On peste bien ici contre lui. M. Chieti s'est un peu brouillé dans son vœu; il ne sait trop ce qu'il dit. Je ne désespère pas encore que le carme n'en fasse autant. Je me doutois bien que M. de la Trémouille n'écriroit pas tout. Je vous ai mandé la pure vérité.

Il se prépare ici bien des choses disgracieuses pour le cardinal de Bouillon. Poussin est furieux contre lui, et menace de découvrir beaucoup d'anecdotes dont la connoissance le mortifieroit grandement. L'arrivée du nouvel ambassadeur ne peut être que funeste à cette Eminence.

LETTRE CCCXLVIII.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Compiègne, ce 21 septembre 1698.

Pour répondre à votre lettre du 2, je vous dirai que le roi approuve fort le compte que vous avez rendu à Sa Sainteté des sentimens des évêques de France, et du respect avec lequel ils attendent sa décision.

Il n'y a qu'à s'en tenir aux termes de votre écrit (b), et demander la promptitude sans tomber dans la précipitation. C'est ce que j'ai appris ce matin de la bouche de Sa Majesté, en lui rendant compte de la disposition des choses.

Vous verrez par les Mémoires ci-joints ce que Sa Majesté a agréé. Tenez-les fort secrets, jusqu'à ce qu'ils vous viennent par voie naturelle; autrement, vous voyez bien que vous en détruiriez l'effet. Je ne sais rien de celui de l'écrit signé de vous et donné à

(a) Revue sur l'original. — (b) C'est le mémoire que le cardinal de Bouillon avoit demandé à l'abbé Bossuet.

M. le cardinal; mais vous pouvez sans hésiter aller votre train, assuré que votre conduite sera approuvée, en parlant toujours d'une bonne et solide décision avec diligence, sans précipiter. Car c'est le bien de la chose. Tout le monde voit ici la mauvaise finesse de presser l'affaire pour en venir à une misérable prohibition qui ne dise rien. Vous avez raison de croire que ce seroit un opprobre pour le saint Siége, et un foible palliatif qui ne feroit qu'augmenter le mal. Si on marchande M. de Cambray, audacieux et artificieux comme il l'est, il ne marchandera pas l'Eglise, et ne fera qu'attendre à frapper son coup.

M. le cardinal de Bouillon a proposé un beau décret : *Prohibendus liber, molliendus seu mitigandus sensus*. On ne sait ce que cela veut dire.

Vous serez bien recommandé à M. l'ambassadeur : je lui écrirai, et on lui parlera de bon lieu. *Monseigneur* est de devoir : je ne puis vous rien dire encore du reste du traitement. Vous ne sauriez manquer de continuer à lui écrire.

On va imprimer ma *Réponse* (*a*) : on l'enverra par votre courrier, qu'on réserve pour cela.

On a su ici la folie (*b*) de vouloir être protecteur de la France, et on s'en est fort moqué.

LETTRE CCCXLVIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 23 septembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny le 31 août. Je suis ravi que vous ayez pris la résolution de répondre à M. de Cambray sur votre *Relation du quiétisme;* et qu'en même temps que vous la ferez imprimer en françois, vous la fassiez imprimer en italien. Si vous ne vous hâtez, le tout sera inutile; car assurément après la Toussaint Sa Sainteté

(*a*) Cet écrit : *Remarques sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambray à la Relation sur le quiétisme*, se trouve vol. XX, p. 171. — (*b*) Du cardinal de Bouillon.

ne laissera pas un moment de repos aux cardinaux. Ils peuvent finir de donner leurs vœux dans le mois de novembre; après quoi Sa Sainteté ne tardera pas à se déterminer.

J'ai jugé à propos de faire relier vos trois traités ensemble; et de les présenter au Pape. Je le fis hier, et cela m'a parfaitement bien réussi : il me reçut à merveille. Presque avant que je me fusse approché de lui, il me demanda de vos nouvelles; et lui présentant votre livre, je lui dis de ne point craindre que ce fût quelque ouvrage nouveau; qu'il y avoit plus de quatre mois que le premier et le second traité étoient entre les mains des cardinaux et de tous les théologiens de Rome. Je pris occasion de là de lui expliquer le sujet de chaque traité. Il me parut ressentir un plaisir singulier de voir les mystiques et les scolastiques en sûreté, et ne témoigna pas moins de satisfaction du parallèle de la doctrine de M. de Cambray avec celle de Molinos et de Madame Guyon, proposition par proposition. Comme il me donnoit une audience très-tranquille et très-favorable, j'entrai dans la matière de l'amour pur : je lui fis toucher au doigt la fausseté de la doctrine de M. de Cambray sur la charité, en lui faisant voir que ce prélat ne tentoit seulement pas d'appuyer sa nouvelle doctrine sur aucun passage de l'Ecriture sainte, qui à chaque page respire ce désir violent de s'unir à Dieu, d'être heureux et récompensé; actes d'amour dont les livres saints sont remplis, et auxquels ils nous animent comme à de vrais actes de la plus pure charité. Je lui dis que vous aviez souvent pressé M. de Cambray là-dessus, sans qu'il osât seulement vous répondre un seul mot; que néanmoins il étoit question de la véritable perfection du chrétien, qu'il étoit impie de prétendre que l'Ecriture eût oublié de parler de ces actes et de les proposer aux chrétiens. Il comprit fort bien tout cela. J'allai plus avant, et j'ajoutai qu'il étoit de foi que la jouissance de Dieu, l'union de l'ame avec Dieu étoit la consommation de toutes les vertus, ce qui perfectionnoit l'ame intelligente; par conséquent qu'il étoit contre la foi de soutenir que la perfection consistoit à ne pas désirer cette union qui faisoit notre perfection, et en même temps qu'il étoit impossible qu'on aimât Dieu de tout son cœur, sans vouloir par ce même acte être uni

avec lui. Je pris la liberté de lui demander si cinq mois avant d'entendre parler de cet amour pur chimérique, il avoit seulement songé que moins une ame pensoit à jouir de Dieu, à être heureuse, plus elle étoit parfaite; si c'étoit la doctrine de l'Ecriture, celle du catéchisme, celle qu'il avoit enseignée lui-même, ou fait enseigner étant archevêque.

Le Pape fut frappé de mes observations, et m'assura que j'avois raison; que ces maximes étoient toutes nouvelles pour lui, et me dit en termes exprès : *Questa dottrina e cattiva, nuova, pericolosissima :* cette doctrine est nouvelle et très-dangereuse. Pour le confirmer dans cette pensée, je lui fis remarquer la différence de vos sentimens d'avec ceux de M. de Cambray : je lui montrai que les vôtres étoient sains, irrépréhensibles, quoique opposés contradictoirement à ceux de M. de Cambray; qu'ils étoient contenus dans les trois traités que je lui présentois, et en particulier dans les trente-six propositions qui sont à la tête du *Schola in tuto*. Je lui observai qu'il y avoit trois mois que tout Rome avoit cet écrit, et que les théologiens les plus favorables à M. de Cambray n'avoient osé ni pu y trouver à reprendre le moindre mot, pendant que la doctrine de M. de Cambray étoit attaquée de tous côtés; qu'en un mot, elle étoit contradictoire, sur un point de foi, à la vôtre approuvée de tout le monde; qu'ainsi il falloit conclure nécessairement, ou que votre enseignement étoit digne de censure, ou que celui de M. de Cambray étoit intolérable : aussi, continuai-je, étoit-ce sous ses enseignes que se réunissoient tous les quiétistes et les fanatiques, dont il étoit regardé à juste titre comme le chef.

Je m'aperçus que tout cet exposé faisoit grande impression sur l'esprit du Pape. Il ne pouvoit se lasser de vous louer de votre zèle, de votre attention, de votre doctrine. Il me fit l'honneur de me témoigner qu'il étoit très-content de ce que je lui venois de dire, et qu'il avoit une grande consolation de m'entendre. Il m'ordonna de voir les cardinaux, et de leur faire les mêmes réflexions; il m'assura qu'on ne perdroit pas un moment de temps : il me dit de le venir voir, quand j'aurois la moindre chose à lui représenter; il me marqua une véritable joie du livre que je lui offrois, et me donna cent bénédictions pour vous.

Je ne le dis pas pour me flatter; je lui ai parlé avec une grande force et une entière liberté, que m'inspiroient la vérité et la bonne cause que je soutenois. Je restai près d'une heure avec Sa Sainteté. Quelques momens avant ma visite, j'avois vu le cardinal Spada, qui avoit approuvé que je présentasse votre livre au Pape, et qui m'avoit dit que M. le nonce lui en avoit envoyé un, mais que le Pape n'en avoit point. Je donnai en même temps à M. le cardinal Spada les informations et récolemens contre le P. La Combe, que M. de Paris avoit envoyés au P. Roslet, avec la sentence de l'officialité de Besançon et l'arrêt de Dijon (*a*). Le cardinal Spada porta le tout au Pape, qui lui donna ordre de remettre ces pièces au saint Office et aux cardinaux, ce que ce cardinal fit hier.

Je fis encore remarquer au Pape qu'on veut défendre M. de Cambray malgré lui; et de plus qu'on n'employoit, pour sauver Molinos, que les mêmes défenses dont on se sert à présent pour justifier M. de Cambray, c'est-à-dire l'autorité des mystiques mal entendus, comme vous l'avez démontré.

M. de Cambray a écrit au Pape en lui envoyant sa *Réponse* à votre *Relation*. La lettre est humble en paroles, mais en effet assez hautaine. Dans cette lettre il demande une prompte décision : il déclare que tant que la cause durera, il ne cessera d'écrire, ainsi que vous qui ne cessez de le diffamer et de le persécuter; qu'il ne laisse pas d'espérer que la vérité triomphera sous un Pape si bien intentionné, et qu'il ne croit pas avoir lieu de craindre qu'on condamne sa doctrine, qui est celle de sainte Thérèse, de saint François de Sales, etc. Du reste il proteste de sa soumission. C'est le secrétaire des Brefs, M. Gozzadini, qui m'a appris hier le contenu de cette lettre. Je le priai de me la faire voir : il me dit qu'il ne l'avoit pas; mais je crois qu'il ne jugea pas à propos de me la montrer : je ne laisserai pas de faire mes efforts pour la voir.

Je vous envoie une nouvelle lettre contre vous : vous en jugerez mieux que moi. Il faut, s'il vous plaît, éclaircir le fait de M. du Bellai. Les défenseurs de M. de Cambray ont dit ici effronté-

(*a*) Ces pièces se trouvent comme note à la lettre CCCXLIII, vol. XXIX, p. 592.

ment aux cardinaux que la Faculté de Paris, en 1692, avoit approuvé la doctrine de l'amour pur de M. de Cambray *in terminis*. Le cardinal Nerli et le cardinal Casanate m'ont demandé des éclaircissemens sur ce fait : je les ai assurés que cela étoit faux, et pour preuve j'ai allégué le silence de toutes les parties.

Il n'y a plus de temps à perdre pour nous envoyer tout ce qui nous est nécessaire. Vous avez oublié le reste du vœu, dont vous ne m'avez envoyé qu'un cahier. Au reste il faut qu'on soit ici pleinement informé des intentions du roi; qu'on fasse connoître que plus on voudra ménager à Rome M. de Cambray, moins on le fera en France; qu'il convient que par le décret on rende justice sans acception de personne, sans ménager les erreurs, pour éviter toutes les difficultés et donner la paix à la France. J'espère bien du jugement, si le nonce et le roi continuent de parler.

C'est jeudi 25 que se tiendra devant le Pape la dernière congrégation pour entendre les qualificateurs. Apparemment on y prendra la résolution de donner quelque temps aux cardinaux pour former leur vœu; après quoi ce sera à eux à parler. M. le cardinal de Bouillon partira vraisemblablement vendredi pour Frescati. On rendroit un grand service à la bonne cause, si l'on pouvoit l'empêcher de voter.

J'ai vu le cardinal Carpegna, et j'ai eu une longue conférence avec lui. Je suis comme assuré de ses sentimens : il comprend bien que son intérêt s'accorde en cette occasion avec sa conscience. Celui avec lequel il travaille m'a promis un entretien avant de rédiger son vœu. Je puis vous dire la même chose du cardinal Ottoboni.

Le cardinal Nerli continue à me parler très-bien, depuis qu'on est déterminé à examiner la doctrine. Il est vrai que ce cardinal a perdu un œil à lire les livres de M. de Cambray. M. de Monaco va à la Cour prendre ses instructions; ne m'oubliez pas auprès de lui. J'ai reçu de lui une réponse très-honnête au premier compliment que je lui ai fait : je n'en ai point encore à la seconde lettre que je lui ai écrite sur l'affaire. Peut-être ne jugera-t-il pas à propos de me répondre, avant d'avoir connu par lui-même les dispositions de la Cour.

Je n'ai pu encore voir le cardinal Noris pour lui rendre ce que vous m'avez chargé de lui dire. Je crois que le cardinal Ferrari est bien décidé contre les erreurs de M. de Cambray. Je lui ai donné vos ouvrages sur les psaumes et les livres de Salomon, qu'il a reçus avec beaucoup de satisfaction. Je n'ai pas fait semblant d'être instruit de ce que lui avoit écrit le P. Alexandre.

M. de Reims m'a écrit une lettre, du 1er de ce mois, sur le fait du religieux de distinction dont vous parlez dans votre *Relation*, qu'il dit être le P. de la Chaise, ajoutant que ce fait lui a été raconté par le R. P. confesseur lui-même : cela fait bien voir la hardiesse de M. de Cambray et son imprudence. M. le cardinal de Bouillon a voulu voir la lettre de M. de Reims : je l'ai montrée au cardinal Spada et à d'autres ; je crois que M. de Reims ne le trouvera pas mauvais. Cette lettre lui fait honneur, car elle est très-bien écrite ; et en peu de mots, il dit tout ce qu'on peut dire sur cet écrit de M. de Cambray.

Ce que vous ferez sur les actes *imperati* de la charité, sera ici très-à propos et très-bien reçu : je ferai bien valoir ce que vous m'en écrirez.

Il seroit bon que M. Pirot donnât un démenti formel à M. de Cambray. Il pourroit vous écrire, sur ce qui le regarde, une lettre que vous feriez imprimer dans votre réponse.

Si j'apprends par vos lettres que vous alliez à Fontainebleau, je vous y adresserai les miennes en droiture, pour que vous les ayez plus tôt. Il seroit bon que vous ne quittassiez plus la Cour : les momens sont précieux ; un mot fait plus que cent lettres.

LETTRE CCCXLIX.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Paris, ce 29 septembre 1698.

Pour réponse à votre lettre du 9, on imprime actuellement ma Réponse (b) avec toute la diligence possible : on la mettra en

(a) Revue et complétée sur l'original. — (b) *Les remarques sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambray* à la relation sur le quiétisme. Vol. XX, p. 170.

même temps en italien : on la fera partir par un courrier extraordinaire. Elle sera forte et démonstrative. Elle fera voir le caractère dangereux de l'homme, et combien l'Eglise a à craindre de tels esprits, qui donnent aux faits et à la doctrine tous les tours qu'ils veulent. C'est proprement, avec la hauteur et la présomption, ce qui fait les chefs de parti dans l'Eglise, et en un mot les hérésiarques.

Je vous ai mandé par le dernier ordinaire le projet proposé par M. le cardinal de Bouillon : *Prohibendum librum, molliendos propositionum sensus*, et qu'il avoit été rejeté avec indignation. Une lettre de Monseigneur Giori à M. le cardinal de Janson nous en avoit instruits.

Le roi a parlé à M. le nonce avec toute la force possible sur une décision convenable. Il a demandé une bulle, comme contre Jansénius, et quelque chose qui pût déraciner le mal. Ce qu'il a dit est au-dessus de tout ce qu'on lui avoit proposé.

Nous attendons avec impatience la nouvelle de la conclusion des examinateurs.

Je n'ai rien à vous ajouter sur votre écrit (*a*). M. le cardinal de Janson, à qui j'en avois dit la substance, l'a fort approuvé.

Le roi est trop zélé, trop informé et trop attentif à l'affaire, pour pouvoir être surpris (*b*) par qui que ce soit.

C'est jeudi le départ pour Fontainebleau, où les fiançailles et le mariage se feront le 12 et le 13. Madame la duchesse de Lorraine à ce qu'on croit passera par Meaux où j'irai l'attendre bientôt. Mon synode est remis au 16. Le 19, à Faremoutiers, d'où le lendemain à Fontainebleau jusqu'à la Toussaint. Je n'ai encore vu personne. Demain, à Versailles.

J'aurai soin des lettres et des affaires du chevalier de la Grotte, à qui je vous prie de faire mes recommandations.

(*a*) Le Mémoire donné par l'abbé Bossuet au cardinal de Bouillon. — (*b*) Les partisans de M. de Cambray débitoient à Rome qu'on avait changé les sentimens du roi.

LETTRE CCCL.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

A Rome, ce 29 septembre 1698.

Je viens d'écrire à M. de Paris une grande lettre pour vous et pour lui, dont il vous fera part. Je lui écris par un courrier extraordinaire, et sous l'enveloppe de M. le nonce. Je lui rends compte de la résolution que les cardinaux ont prise, d'employer le mois d'octobre à étudier la matière, et cela dans le dessein de faire une décision honorable sur la doctrine. S'ils vouloient faire mal, ils se dépêcheroient. De plus, s'étant déterminés à juger par eux-mêmes, sans nommer suivant la coutume de nouveaux théologiens pour lever le partage des examinateurs, c'est une marque sûre, selon moi, qu'ils veulent condamner le livre et la doctrine, et qu'ils sont persuadés que les propositions sont mauvaises. Car enfin, puisqu'il y a cinq qualificateurs qui constamment les qualifient d'erronées, d'hérétiques, etc., ils ne peuvent pas prendre sur eux de les interpréter bénignement, comme le propose M. le cardinal de Bouillon.

L'important est d'engager M. le nonce à assurer de nouveau que le plus grand mal pour la religion, pour la France, pour le saint Siége; le plus grand déplaisir qu'on puisse causer au roi, en déshonorant le saint Siége, ce seroit de biaiser pour épargner la personne de M. de Cambray. Il est nécessaire qu'il marque ici fortement combien ce prélat est décrié dans l'esprit du roi et de tout le monde; qu'il déclare quelle est la fermeté du roi, l'union des évêques et des théologiens, en faisant craindre le mépris que Rome s'attireroit si elle ménageoit M. de Cambray, à qui on ne doit laisser autre ressource que celle de l'obéissance.

Voici le mois de travail; car il est nécessaire que j'instruise les cardinaux, à qui je suis le seul qui parle et qui aie parlé depuis le commencement de cette affaire. Il faut un peu me seconder du côté de la Cour, en faisant agir le roi et M. le nonce, et empêcher,

s'il est possible, M. le cardinal de Bouillon de voter. Je le marque très-fortement à M. de Paris.

Je n'ai pas le temps de vous écrire davantage. Ma lettre à M. de Paris est de conséquence ; je vous prie d'en prendre copie.

J'ai reçu votre lettre de Compiègne du 7 : j'aurai l'œil à tout, je ne laisserai rien passer. J'attends la *Relation* italienne qui n'est pas encore arrivée, et de moment à autre le courrier que j'ai dépêché.

M. le cardinal de Bouillon témoigne toujours une grande estime de M. de Cambray : tout le monde en est scandalisé. J'ai oublié de vous mander par le dernier ordinaire, que l'abbé de Chanterac a fait repartir son courrier pour M. de Cambray ; et c'est le banquier de M. le cardinal de Bouillon qui a fourni l'argent : on l'a bien remarqué ici. On n'a pas moins fait attention à la démarche de M. le cardinal de Bouillon, qui se trouva à la congrégation qui se tint vendredi sur l'affaire du livre, une heure avant tous les cardinaux. Le Pape a dit lui-même que c'étoit apparemment pour brouiller.

Votre réponse à M. de Cambray est absolument nécessaire. Le Pape est déjà informé que vous la préparez, de concert avec le roi et la Cour. Je lui ai fait lire l'article de votre lettre sur l'étonnement du roi, de voir M. de Cambray mentir si hardiment.

Je suis mieux que jamais avec Monseigneur Giori, qu'il faut connoître.

J'ai reçu des complimens et des remercîmens de M. le nonce, de ce que je lui rends justice à la Cour. Témoignez-lui toujours combien je me loue de ses bons offices ; cela lui fait un extrême plaisir, ainsi qu'à ses amis. Parlez aussi du prince Vaïni, qui fait tout de son mieux.

Qu'on n'épargne pas les courriers extraordinaires. Vous ne me parlez point d'une épître en vers, adressée à M. de Cambray. Je la crois de Boileau ; elle déplaît à la cabale.

LETTRE CCCLI.

L'ABBÉ BOSSUET A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS (a).

Rome, 29 septembre 1698.

Je vous écris, Monseigneur, à la hâte, par un courrier qui a été dépêché ici, à ce qu'on dit, chez M. le cardinal de Bouillon pour la dispense de Mademoiselle, et qui part demain. Le courrier n'a pas voulu, par les ordres de M. le cardinal de Bouillon, se charger de ce paquet, même sous l'enveloppe de M. de Torci. Par le moyen de Monseigneur Giori, il ira dans celui de M. le cardinal Spada au nonce.

Jeudi dernier les examinateurs finirent devant le Pape; et Sa Sainteté ordonna à MM. les cardinaux de s'assembler entre eux dès le lendemain, pour délibérer *sopra il modo di procedere,* sur la manière de procéder, et en exécution tous MM. les cardinaux se rendirent à la Minerve; et on remarqua extrêmement que le cardinal de Bouillon y arriva à la pointe du jour une heure avant aucun cardinal, très-assurément pour prévenir et faire voir la part qu'il continue à prendre pour M. de Cambray. Le Pape l'a expliqué lui-même ainsi, quand on lui a dit la diligence de M. de Cambray. Je ne puis vous dire précisément ce qui s'y est passé et la manière dont les cardinaux ont parlé: ils y étoient seuls avec l'assesseur et le commissaire. Je vis hier l'assesseur et le commissaire, qui m'ont dit seulement que Sa Sainteté ayant extrêmement pressé les cardinaux de finir et de prendre les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour parvenir à une bonne fin, et voir ce qu'il convenoit de faire dans la situation des affaires et la circonstance de la division des qualificateurs, (ce qui n'est jamais arrivé sur une matière de cette nature: et aussi en quoi on a vu plus visiblement la puissance de la cabale, qui en faisant ajouter trois nouveaux qualificateurs aux anciens, a fait devenir ce nombre pair, et n'a fait que donner trois voix de plus en faveur de M. de Cambray); que MM. les cardinaux avoient résolu

(a) Revue et complétée sur l'original.

de ne point redonner l'affaire à examiner aux nouveaux qualificateurs, mais d'examiner eux-mêmes les vœux déjà donnés, et les écritures de part et d'autre, et de former ainsi leur vœu; que pour y parvenir et faire quelque chose de solide, il leur falloit nécessairement quelque temps, d'autant plus qu'il n'y avoit pas un seul des mêmes cardinaux qui, outre la congrégation du saint Office le mercredi, n'eût encore la semaine trois congrégations à assister; qu'ainsi ils croyoient que le mois d'octobre devoit être employé à cette étude, après lequel terme Sa Sainteté feroit commencer les congrégations pour finir. Voilà ce qui a été résolu, et de quoi ils rendront compte jeudi prochain au Pape, dans la dernière congrégation qui se tient au saint Office, jusqu'à la Toussaint. Voilà aussi ce qui ne nous étonne pas, car cela me paroît juste. Il est vrai que les cardinaux n'ont pas encore les vœux des qualificateurs au net; la relation de ces qualificateurs, dont les uns disent blanc et les autres noir, sont la cause de tout cet embarras, aussi bien que la manière avec laquelle les propositions se trouvent fabriquées. Moi, je trouve que ce mois qu'ils ont pris pour former leur vœu marque qu'ils veulent bien faire, puisque par là ils s'ôtent toute excuse s'ils ne font pas bien; et aussi je ne doute pas que ce ne soit l'intention du Pape et des cardinaux de faire quelque chose d'honorable pour le saint Siége dans les circonstances présentes; depuis quatre mois je ne fais moi et mes amis que prêcher cet évangile, et faire voir la nécessité d'une bonne décision : c'est précisément cela qui met le parti de M. de Cambray au désespoir, qui ne laisse pas d'espérer encore par leurs protecteurs qu'on sauvera l'honneur de M. de Cambray; c'est à quoi il n'y a pas lieu de douter, que les protecteurs ne travaillent puissamment. Je sais que le cardinal de Bouillon a fait proposer, il y a plus d'un mois, qu'on pouvoit défendre le livre; mais pour les propositions, qu'elles devoient être *mitiùs explicandæ*. On a rejeté cet expédient. Le cardinal de Bouillon ne laisse pas d'espérer encore qu'on pourra y revenir encore. D'autres moins favorables à M. de Cambray, disent qu'on pourra condamner les propositions, mais sans dire qu'elles sont de M. de Cambray: qu'importe, pourvu qu'on dise qu'elles sont tirées du

livre des *Maximes des Saints* qu'on sait être de lui? et il est impossible qu'on puisse se dispenser de nommer le livre, puisque c'est de ce livre dont il est question. Ce qui est de bien certain, c'est qu'à la sollicitation de M. le cardinal de Bouillon, on épargnera le plus qu'on pourra M. de Cambray, si M. le nonce n'écrit précisément que le plus grand mal pour la France, le plus grand déplaisir qu'on pût donner au roi et la plus grande honte pour le saint Siége seroit de biaiser en une affaire comme celle-là, sur un livre aussi mauvais, sur lequel l'auteur s'est tant et tant expliqué, que tout le monde a entre les mains, après un si long examen, et qu'il ne convient point au saint Siége de laisser à M. de Cambray d'autre ressource que celle qu'il peut trouver dans une entière soumission; et qu'il ne faut pas douter que si on lui donne le moindre prétexte de s'excuser, qu'il ne fasse tomber l'excuse sur la doctrine de son livre, qu'on n'aura pas, dira-t-il, trouvée condamnable; et que ce sera à recommencer. Mais la raison qui doit faire céder toute considération, c'est qu'il s'agit de déraciner une erreur capitale, dont les conséquences sont encore plus pernicieuses que les principes, et qu'on ne doit pas laisser entrevoir que jamais l'Eglise puisse favoriser les errans et ceux qui veulent introduire des doctrines nouvelles et pernicieuses.

Vous ne sauriez vous imaginer, Monseigneur, de quelle conséquence il est que M. le nonce déduise toutes ses raisons; on lit ses lettres au saint Office, et elles font toutes effet. Je sais qu'il y a deux cardinaux du saint Office, il n'y a pas huit jours, qui ont dit à une personne qui leur demandoit comment écrivoit M. le nonce sur cette affaire, des intentions du roi, que les lettres de M. le nonce n'étoient pas uniformes, et cela sur ce qu'il écrit quelquefois que le roi ne prétend pas être juge de cette affaire, qu'il la remet au saint Siége, et qu'il presse une fin. Ils ne songent pas que M. le nonce doit toujours parler ainsi; et s'est expliqué cent fois des intentions du roi et du clergé à l'égard de cette doctrine et de la personne. Mais on prend plaisir à expliquer tout malicieusement. On sait bien d'où cela vient. Pour moi, c'est une chose étonnante qu'il se trouve dans cette Congrégation des car-

dinaux qui depuis un an n'entend parler d'autre chose que des intentions du roi sur cette affaire, et par les lettres du roi même et de M. le nonce; une Congrégation qui voit les actions suivre les paroles, qui voit un ambassadeur nommé dans ces circonstances, etc.; et néanmoins auprès de qui il reste quelque doute de ce que souhaite le roi : ajoutez une Congrégation où se trouve un ministre du roi, n'est-ce pas une démonstration que ce ministre brouille tout, mais, dis-je, une démonstration? Tout le monde est persuadé et que le cardinal de Bouillon est fou et fait au pis. Cela est incompréhensible par rapport au roi; mais cela est vrai et trop vrai. Il faut rendre justice à M. le nonce qu'il fait tout de son mieux, mais il faut qu'il achève en faisant voir le décri de la personne de M. de Cambray, surtout depuis ses Réponses à vous et à M. de Meaux, la fermeté du roi, l'union du clergé de France et des théologiens, et qu'il y va de l'honneur du saint Siége. Je sais que le prince Vaïni lui a écrit en ce sens. Il ne faut, Monseigneur, rien oublier, et ne pas perdre un moment de temps; car ce sera dans ce mois-ci que les cardinaux se détermineront. Vous aurez vu par mes lettres depuis six semaines, que j'ai toujours pensé et parlé de même, et j'attends par les prochains courriers quelques efforts encore de la part de M. le nonce et du roi.

Je vis hier M. le cardinal Casanate, qui sans s'expliquer précisément, me fit entendre qu'il étoit plus que jamais persuadé que M. le cardinal de Bouillon favorise M. de Cambray, et qu'il témoigne toujours avoir pour lui une estime infinie. L'autre jour à moi-même il disoit, qu'il étoit fâcheux de voir de grands hommes ainsi se déchirer, je lui dis que je ne savois pas si M. de Cambray étoit un grand homme, mais qu'il étoit un grand menteur. Encore un coup, Monseigneur, le roi ne peut-il pas, et j'oserois dire, ne doit-il pas empêcher M. le cardinal de Bouillon de voter? Il est question de la plus importante affaire qu'ait jamais eue l'Eglise, du repos ou du trouble de son royaume. Je crois qu'on est obligé en conscience de lui représenter le danger de l'Eglise dans cette occasion; et quoique j'aie bonne espérance, je crois qu'on est obligé d'aller au plus sûr.

M. le cardinal de Bouillon et les Jésuites se sont emportés ici scandaleusement contre le P. de la Rue (*a*), disant que c'étoit un téméraire d'avoir osé avant la décision de Rome parler en public contre un si grand archevêque.

Je n'ai point reçu, Monseigneur, de lettre de vous depuis trois ordinaires. Le P. Roslet m'a fait part de celles qu'il a eues.

Il est de la dernière conséquence que le roi témoigne à M. le nonce l'indignation qu'il a contre M. de Cambray sur ses dernières réponses, aussi impudentes qu'artificieuses. On vient de me dire qu'il venoit d'arriver à M. de Chanterac des lettres nouvelles de M. de Cambray contre M. de Meaux, et que dans huit jours on verra la réponse à M. de Chartres. C'est là où il faut qu'il emploie la subtilité de son esprit pour faire son *argumentum ad hominem*.

On prétend que M. le cardinal de Bouillon a dit qu'on ne pourra pas refuser à M. de Cambray un délai, quand il le demandera pour répondre à ce qu'on écrira contre lui. Il ne faut pas manquer de couper court à cela auprès de M. le nonce, comme je tâcherai de faire ici.

Le Pape s'est expliqué à deux ou trois personnes depuis huit jours, qu'il étoit persuadé plus que jamais de la mauvaise doctrine du livre.

Je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon ne fasse une belle relation de ce qu'il aura dit; mais si elle est favorable aux évêques, il faut compter qu'elle est fausse. Il fait tout ce qu'il peut pour trouver à redire à ce que j'ai dit au Pape, qu'il ne falloit pas perdre de temps, mais qu'il ne falloit rien précipiter. Ce que je sais, c'est que cela a fait un bon effet, et a été approuvé de tout le monde, et a donné à cette Cour une idée de la prudence et modération des évêques, qu'on avoit pris plaisir à représenter comme menaçant Rome, et ne songeant qu'à arracher une décision précipitée sur les instances du roi. Cela faisoit ici un très-mauvais effet; mais on est bien revenu à présent.

(*a*) Il avoit parlé en chaire contre le livre de M. de Cambray.

LETTRE CCCLII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 30 septembre 1698.

Vous devez recevoir, par la voie de M. le nonce une lettre de moi, datée d'hier. Elle est courte, et vous renvoie à une plus longue que j'ai écrite à M. de Paris ; je le prie de vous en faire part. Le courrier qui devoit partir la nuit dernière, ne part que la nuit prochaine : ainsi j'espère trouver quelque invention pour vous faire tenir encore cette lettre par le courrier extraordinaire de M. de Torci, ou bien par le courrier ordinaire qui part aussi ; ce sera mon pis aller.

Jeudi, 25 de ce mois, les qualificateurs finirent leur rapport devant le Pape ; et en même temps Sa Sainteté ordonna à MM. les cardinaux de s'assembler le lendemain, vendredi, à la Minerve, pour délibérer *sopra il modo di procedere*. Cela fut exécuté ; mais on remarqua fort que le cardinal de Bouillon y arriva une heure avant les autres cardinaux : le Pape a dit que c'étoit pour brouiller.

J'ai vu l'assesseur et le commissaire du saint Office, qui seuls assistoient à cette congrégation avec les cardinaux. Ils ne m'ont dit autre chose, sinon que les cardinaux avoient résolu de prendre le mois d'octobre pour étudier la matière, et former leur vœu sur les propositions ; qu'ils n'avoient pas voulu qu'on nommât d'autres théologiens, ni même prendre l'avis des consulteurs, de peur d'un nouvel embarras ; que leur intention étoit de se décider par eux-mêmes, et d'être prêts à parler devant le Pape au mois de novembre. La division des examinateurs cause tout l'embarras, aussi bien que la construction des propositions qu'il faudra mieux arranger.

On doit jeudi rendre compte au Pape de la résolution des cardinaux. Il n'y a pas d'apparence qu'avant ce temps le cardinal de Bouillon aille à Frescati : il voudra être présent à tout ce qui se

fera et se dira, pour prendre ses mesures et tenir les esprits en respect. Personne ne doute de sa partialité pour M. de Cambray, et tout le monde est étonné qu'il ait osé donner des interprétations aussi fausses aux lettres du nonce, pour faire croire que le roi s'embarrasse peu du fond de la décision, et ne veut autre chose sinon qu'on finisse. Voilà ce qu'ont dit deux cardinaux du saint Office ; c'est pourquoi il faut que le nonce s'explique clairement, et marque les vraies intentions de Sa Majesté, des évêques de France, de tous les théologiens ; qu'il insiste sur le mépris où Rome tomberoit, si l'on vouloit épargner M. de Cambray. Toute la ressource qu'on doit ménager à M. de Cambray, c'est d'avouer ses erreurs et de se soumettre.

J'ai reçu réponse de M. l'ambassadeur à la lettre instructive que je lui avois écrite. On ne peut pas écrire plus honnêtement qu'il le fait pour vous et pour moi touchant cette affaire. Il me marque qu'il s'en expliquera plus précisément avec vous. Le point est de faire entendre ici qu'il ne doit être question d'user envers M. de Cambray d'aucun ménagement préjudiciable aux intérêts de la vérité.

Je ne sais si moi ou M. Phelippeaux vous avons mandé que l'année dernière le cardinal de Bouillon avoit empêché la censure de la lettre de Malaval, quoique les qualificateurs l'eussent condamnée; et son prétexte fut qu'ils n'entendoient pas assez le françois. Ces deux qualificateurs étoient Granelli et Le Mire.

Je puis me tromper, mais je crois fermement qu'on doit empêcher le cardinal de Bouillon de voter, et que le roi est obligé en conscience de le faire. Il n'y a que lui à craindre, il fera sous main ce qu'il voudra; j'espère qu'il ne sera pas le maître.

J'ai vu le cardinal Noris, et lui ai lu l'article de votre lettre qui le regarde. Il vous fait mille complimens. Il m'a assuré n'avoir aucune difficulté sur la doctrine : s'il pouvoit en avoir quelqu'une, ce ne seroit que sur le sens de l'auteur, qui a cherché en quelques endroits à se cacher. Nous parlâmes assez longtemps des actes commandés par la charité : il convint avec moi de tous vos principes.

Au reste un pauvre prêtre de Moulins m'a prié de vouloir bien

vous écrire, pour vous engager à parler en sa faveur à son évêque, qui est M. d'Autun, à qui vous l'avez déjà recommandé, comme je l'ai vu dans un placet signé de vous, que j'ai entre les mains. L'official d'Autun, à qui M. l'évêque l'avoit renvoyé, n'a pas voulu faire ce qu'il falloit; et il est venu une seconde fois à Rome, d'où on le renvoie encore à son évêque. Je crois qu'il manquoit quelque chose à son ordination, et comme il étoit de la religion de Malthe, je pense que par ignorance on l'avoit ordonné prêtre sans dimissoire de son évêque. Un chevalier de Malthe doit vous informer plus amplement de cette affaire. Ce pauvre prêtre s'appelle Gilbert de Clermont, et il paroît un fort bon homme, digne de compassion.

On m'a assuré que le cardinal de Bouillon a proposé de décerner une prohibition du livre à cause des conséquences; mais que pour les propositions, elles doivent être interprétées favorablement, *mitiùs interpretandæ*. On assure aussi qu'il a dit qu'on ne pourroit pas refuser à M. de Cambray quelque délai, s'il le demandoit, pour pouvoir répondre en cas que l'on écrivît quelque chose contre lui. Il faut prévenir tous ces mauvais desseins. Cette Cour n'aura plus à présent de prétexte pour différer, quand le mois que les cardinaux ont pris pour étudier sera fini. Ainsi il faut que le roi presse plus que jamais, pour empêcher qu'on ait égard aux chicanes de M. de Cambray.

Le Pape a dit à M. le cardinal de Bouillon qu'il avoit été cause de l'adjonction des trois qualificateurs, et par là de la division : qu'il s'imaginoit que le roi ne le savoit pas; mais que le roi étoit informé de tout, et qu'il lui savoit très-mauvais gré de sa conduite.

Je puis assurer que le Pape est toujours bien disposé, et qu'il prendra un bon parti si l'on ne gâte rien. J'y aurai l'œil; et presque toutes les semaines je trouverai quelque occasion de l'entretenir et de lui parler fortement. Il a témoigné à plusieurs personnes être très-content du dernier entretien que j'ai eu avec lui, et plus résolu que jamais de faire une bonne décision.

M. Giori a bien compris que j'avois toujours agi sur les mêmes principes et pour les mêmes fins : je suis fort bien avec lui. Il

faut le connoître et *aver flemma.* M. le cardinal de Janson le connoît bien.

Enfin les partisans de Sfondrate ont fait imprimer une défense de sa doctrine, composée par le P. Gabrieli, examinateur et défenseur du livre de M. de Cambray. J'ai cet écrit entre les mains, mais il n'est pas à moi : je ne veux pourtant pas le rendre que je ne sache qu'on en a envoyé un autre exemplaire à M. de Reims. On m'en a promis un pour lui, que je mettrai entre les mains du P. Estiennot. C'est le P. Massoulié qui nous le donnera; il l'aura du maître du sacré Palais.

Le titre est : *Dispunctio notarum* XL, *quas scriptor anonymus eminentissimi cardinalis Cœlestini Sfondrati libro, cui titulus:* Nodus prædestinationis, quantùm homini licet, dissolutus, *inussit. Coloniæ Agrippinæ, apud Flaminium Jepcopinceh. Anno* M. DC. XCVIII.

Le style en est très-dur, très-pesant; et toutes les autorités un peu considérables qu'on cite en faveur du cardinal, sont tirées d'auteurs nouveaux et inconnus, qui n'ont aucun nom dans l'Eglise. Il est comme certain que ce livre est imprimé à Rome sous les yeux de Fabroni et des Jésuites, qui ne le donnent qu'en cachette à leurs confidens, et qui par là prétendent prévenir les esprits. On commence néanmoins ici à songer à y répondre : je ferai en sorte qu'on y travaille sans bruit, pour ne point exciter de nouveaux mécontentemens contre les évêques de France, qu'à ce sujet on a rendus odieux au Pape tant qu'on a pu. Il faut attendre la fin de notre affaire, avant de parler de l'autre. On a dit au Pape ce qu'il faut sur cet article; et il est bien revenu des impressions que les Jésuites et le cardinal de Bouillon lui avoient données. J'ai arrêté tous ceux qui vouloient demander ici prompte justice contre Sfondrate : je leur ai fait voir qu'ils ne pouvoient à présent espérer aucun secours du côté de la France, que leurs démarches ne serviroient qu'à embrouiller l'affaire de M. de Cambray. On m'a promis qu'on ne feroit rien que de concert. Néanmoins il est bon de tenir des armes toutes prêtes, pour agir quand il sera temps. Il seroit à propos de faire article par article, une courte réponse à ce nouveau livre, qu'on vante ici extrême-

ment, cela sera très-aisé. Je n'ai eu que le temps de le parcourir.

Il n'y a pas désormais un moment à perdre, si on veut ne rien laisser ignorer à cette Cour : on ne peut trop promptement m'informer de tout ce qu'il seroit important que je susse.

On dit que le sacriste a avoué dans son vœu qu'il falloit ôter du livre de M. de Cambray plusieurs choses, et en ajouter d'autres pour l'éclaircir. Avec cette méthode les livres de Molinos et de Madame Guyon deviendroient excellens.

LETTRE CCCLIII.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Paris, ce 5 octobre 1698.

Pour réponse à la lettre du 16, j'ai impatience d'apprendre ce que la réponse à la *Relation* aura fait dans l'esprit. Ce qu'elle doit faire naturellement, c'est de faire connoître un dangereux esprit, qui peut tout entreprendre et tout défendre : ce qui compose le génie le plus propre à faire un hérésiarque. Dieu nous en préserve ! Un homme sans mesure, sans égards.

Je ne me fie plus à celui qui nous a donné de si belles paroles. La *Réponse à la Relation* a fait l'effet que M. le cardinal de Bouillon a jugé. Le parti a repris cœur, et fait les derniers efforts. J'espère que ma réponse achèvera et fera sentir le caractère. Elle sera achevée d'imprimer dans cette semaine. On la met en même temps en italien. J'enverrai l'une et l'autre par exprès.

Je vais à Meaux. A Faremoutiers le 19, et de là le lendemain à Fontainebleau.

On dit ici que le cardinal d'Aguirre ne va pas trop bien, non plus qu'Albane et le cardinal Nerli. Je vous ai envoyé pour le dernier *Quæstiuncula*, qui répond à son argument *de actibus imperatis*. Vous trouverez un *errata*, qui indique les fautes qu'il faut corriger à la main.

Je suis bien aise que vous ayez vu M. le bailli de Noailles. Il

(a) Revue sur l'original.

est certain que M. de Monaco viendra à la Cour avant Rome, et y sera au retour de Fontainebleau.

Je serai attentif à l'affaire du P. Charonnier.

Nous ne sommes pas d'avis ici de rien faire insinuer sur la mention qu'on pourra faire du clergé de France dans le décret, de peur qu'on ne nous dise des choses *quæ invidiæ forent.* Il faut être fort délicat là-dessus par rapport au saint Office. Jansénius est le modèle, et si après la bulle on prohiboit les livres particuliers, comme je vous l'ai autrefois mandé, comme on fit alors cela seroit bien. M. de Cambray a fait trois lettres contre ma réponse à quatre, et deux contre M. de Chartres, que je viens de recevoir.

Je n'ai pas le loisir de faire réponse à M. Phelippeaux. M. l'archevêque de Séville a déjà fait écrire la même chose par M. le cardinal d'Estrées.

LETTRE CCCLIV.

LE CARDINAL D'ESTRÉES A L'ABBÉ BOSSUET.

Paris, 6 octobre 1698.

Je vous dois, Monsieur, beaucoup de graces de la part que vous prenez à ce qui me touche, et de celle que vous voulez bien me donner de ce qui se passe à Rome sur l'affaire dont vous êtes chargé. Le discours que vous avez fait à Sa Sainteté m'a paru, non-seulement judicieux, mais, ce me semble, nécessaire dans la conjoncture. Il a été vu ici et approuvé : on me l'avoit communiqué ; et ceux qui l'ont exigé de vous, vous ont obligé en le demandant. Ce que j'ai fait sur votre sujet n'est point un mérite à votre égard ; c'est un simple témoignage que j'ai rendu à la vérité, et que d'ordinaire en ordinaire toutes mes lettres me confirmoient. J'avoue que je l'ai fait, irrité contre les impostures qui, graces à Dieu, ont été pleinement connues.

Un homme de votre talent et neveu de M. de Meaux doit être persuadé que, non-seulement je ferai justice à ce qu'il mérite,

mais que je serai toujours avec passion, Monsieur, votre très-affectionné serviteur.

Le cardinal d'ESTRÉES.

LETTRE CCCLV.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Ce 6 octobre 1698.

Le retour du roi de Compiègne et son départ pour Fontainebleau m'ont tellement accablé d'affaires, que je n'ai pu, Monsieur, vous écrire les deux derniers ordinaires : je vous en fais mes excuses, et vous prie de croire que j'en suis très-fâché.

Je vois par votre lettre du 16 que nous en avons jusqu'au mois de novembre, les cardinaux ayant pris celui-ci pour leur villégiature : je n'en suis point surpris, et n'en serai point fâché, si Dieu nous conserve le Pape, et si dans ce temps-là nous avons une bonne qualification. Il est certain que ce nouveau retardement est une nouvelle raison pour la faire ; car il seroit bien honteux qu'après avoir tenu en suspens si longtemps toute l'Eglise, il parût qu'on n'ose prononcer sur la doctrine, et qu'on ne fît qu'une simple prohibition. Représentez-le bien, s'il vous plaît, aux cardinaux et au Pape même, quand vous aurez audience.

Les cambrésiens répandent partout que vous avez prié Sa Sainteté de différer le jugement : M. de Cambray le dira encore plus haut ; mais il faut leur laisser dire et écrire ce qu'ils voudront, et aller son chemin. Il est bon pour cela d'attendre en patience le mois de novembre, de vous tenir clos et couvert jusque-là, de ne guère parler à ceux dont vous n'êtes pas entièrement sûr, et surtout de vous défier du cardinal de Bouillon. Il est certain qu'il fera rage, tant qu'il pourra, le reste de ce mois : voici le coup de partie. L'amitié, aussi bien que le dépit de l'ambassadeur, lui fera tout faire pour sauver son ami ; ainsi ne vous ouvrez à lui que le moins que vous pourrez.

Vous avez bien fait de rendre compte de l'affaire à M. de Monaco. On l'attend à Fontainebleau : je l'entretiendrai à fond sur

cette affaire ; mais j'espère, quoiqu'on soit résolu de le faire partir le plus tôt qu'on pourra, qu'il la trouvera finie.

Ne vous fiez pas non plus à ce M. Zeccadoro (a) : les gens qui changent si facilement ne sont pas sûrs. Je me recommande à l'honneur de vos bonnes graces, et suis toujours à vous, Monsieur, comme vous savez.

Je dirai ce qu'il faudra sur le retardement dont on vous accuse.

LETTRE CCCLVI.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (b).

Rome, ce 7 octobre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Compiègne le 14 septembre. J'attends non-seulement par votre courrier qui viendra apparemment bientôt, mais encore par l'ordinaire prochain, la réponse précise du roi sur le Mémoire signé de moi, que M. le cardinal de Bouillon a envoyé à Sa Majesté ; et je ne doute point qu'il ne soit approuvé là-bas comme il l'a été ici. Je sais que M. le cardinal de Bouillon a voulu donner à entendre que mon dessein étoit de retarder le jugement de cette affaire, non-seulement par ordre des évêques, mais encore pour avoir un prétexte de rester à Rome, d'attendre un conclave et l'année sainte. Cela est pitoyable ; mais je n'en puis douter : c'est M. Poussin son secrétaire qui me l'a dit, pour me montrer la malignité de cette Eminence. Je ne veux pas seulement me défendre là-dessus, ni me justifier ; car les actions parlent, et j'ose dire que sans moi le rapport des qualificateurs n'auroit peut-être pas été fini de six mois. A présent que l'on voit la santé du Pape affermie, et qu'on craint qu'on ne frappe fort, on voudroit pouvoir éviter le coup qu'on redoute, en précipitant. On appréhende

(a) L'abbé Bossuet écrivoit à son oncle, sous la date du 16 septembre : « M. de Zeccadoro, comme vous savez, étoit un de vos admirateurs ; mais depuis un an qu'il a vu M. le cardinal de Bouillon, il est devenu le plus zélé partisan de M. de Cambray et son plus grand panégyriste. » Voir la lettre CCCXLVI. — (b) Revue sur l'original depuis ces mots du troisième alinéa : *Le cardinal Nerli s'est expliqué,* jusqu'à ceux-ci du neuvième : *Je veux faire ce plaisir à M. de Paris.* Le commencement et la fin de la lettre manquent dans l'autographe.

encore les approches de l'ambassadeur, quelque semblant qu'on fasse de ne pas s'en inquiéter. Il seroit bien à souhaiter qu'il fût ici à l'heure qu'il est; et quoique les vœux se forment présentement, et que les résolutions seront prises vraisemblablement avant le mois de décembre, son arrivée ne pourroit que beaucoup servir à la finale conclusion. Je suis assuré que sa présence fortifieroit nos vieillards, qui ne laissent pas d'avoir peur, et de ne croire qu'à ce qu'ils voient. Le bon cardinal Casanate m'a dit ce matin : Mais que n'envoie-t-il toujours son majordome? Que n'arrête-t-il un palais? J'ai pris la liberté de l'assurer là-dessus que j'étois persuadé qu'il logeroit plutôt en chambre garnie que de ne pas venir. M. le cardinal de Bouillon fait bien valoir l'assurance qu'il a, dit-il, de rester chargé des affaires du roi, et que l'ambassadeur aura ordre de suivre ses avis en tout : ce seroit pis que protecteur, si cela étoit ainsi. Je comprends bien qu'il n'en aura peut-être que le nom : mais il le fait bien valoir; et avant qu'on ait ici démenti le fond, ces propos ont leur effet.

Les cardinaux ne perdent pas un moment de temps : ils se plaignent de n'avoir pas encore tous les vœux des qualificateurs. Le P. Gabrieli n'a donné que jusqu'à la vingt-septième proposition : le sacriste n'a encore rien donné. Les vœux des cinq qualificateurs contraires au livre sont très-courts, très-nets : les autres sont d'une longueur affectée et farcis d'autorités des mystiques. Les cardinaux bien intentionnés ont eu si peur de la cabale, qu'ils se sont opposés à tout ce qu'on pouvoit proposer qui étoit capable d'allonger, et de mettre l'affaire en compromis. Ils n'ont point voulu malgré la division nommer d'autres théologiens, ni recourir aux consulteurs, pas même pour réduire les vœux, craignant encore quelque coup de la cabale. Ils ont mieux aimé avoir plus de peine et le faire chacun en particulier, afin d'être sûrs de ceux qu'ils emploiroient à ce travail. Tout considéré, c'est le meilleur parti, et c'est une preuve qu'ils veulent bien faire : car ils sentent parfaitement que s'ils faisoient quelque chose de foible, tout le déshonneur retomberoit sur eux; et qu'au contraire s'ils se conduisent sagement, ils en auront toute la gloire. Il y a quatre mois que je travaille à les piquer d'honneur, autant qu'il

m'est possible. Ils connoissent mieux que moi la cabale qui agit pour M. de Cambray, et sont très-fâchés de l'adjonction des trois examinateurs, qui a causé tout le mal et mis l'Eglise en péril.

L'espérance que j'ai de la réussite de cette affaire à l'honneur de la vérité et à la satisfaction du roi et des évêques, est fondée premièrement sur la bonté de la cause; et en particulier à l'égard de chaque cardinal, sur ce que j'ai une liaison secrète et sûre avec ceux qu'ils consultent et qui feront leurs vœux. Je suis en grande relation avec le théologien du cardinal Marescotti, avec ceux des cardinaux Carpegna, Panciatici et Ottoboni. Reste le cardinal Spada, qui, je pense, suivra les cardinaux Casanate, Noris, et le nonce. Le cardinal Nerli s'est expliqué, comme vous savez; et quelque inclination qu'il ait pour l'archevêque de Chieti, il sait trop ce qu'il m'a dit, il estime et aime trop le roi pour le vouloir choquer. Le cardinal Albane est un politique, qui s'est engagé aussi fortement qu'on le puisse avec moi, et tous les jours encore avec le P. Roslet. Reste le cardinal Ferrari, que M. le cardinal de Bouillon a cru gagner; mais je crois qu'il se trompera. Son confident M. Zeccadoro y fait son possible; mais j'espère que ce sera en vain. Il faudroit qu'il renonçât à la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, sans compter que c'est celui qui s'applique assurément un des plus, qui me tient toujours des heures entières à me faire des difficultés auxquelles je tâche de répondre, et cela n'est pas difficile; de plus qui m'a assuré plus d'une fois qu'il n'y avoit aucune difficulté que vous n'eussiez prévenue. Reste le cardinal d'Aguirre, qui se traîne à tout et qui veut juger; pour le cardinal de Bouillon, vous savez ce qui en est.

Ce que j'ai pu pénétrer du dessein des cardinaux est de réduire les propositions suivant les chefs principaux, et de ne prendre que les propositions les plus essentielles et les plus marquantes pour les qualifier, condamnant les autres en général. Pour moi, j'aurois une idée de laquelle je vous ai déjà écrit, si je ne me trompe, et sur laquelle je travaille actuellement, qui est (pour me conformer au dessein que je sais que les cardinaux ont) de ne mettre dans une proposition, s'il est possible, ou dans deux sur

chaque matière, le mauvais du système de M. de Cambray sur chaque chef, ne rapportant que ses propres paroles, et en faisant comme une suite, mais ne m'assujettissant point à rapporter ce qui précède et ce qui suit (a); ce qui, selon moi, le sens étant bien établi, ne doit pas excuser l'auteur, et ce qui néanmoins étant exprimé dans la proposition paroît en affoiblir la censure. Cette manière établiroit, ce me semble, le sens de l'auteur et rendroit la doctrine évidemment mauvaise. Je ne sais pas si ce dessein est praticable, mais au pis ce sera de choisir sur chaque matière les propositions les plus contestées plus précises, et les mettre l'une après l'autre et à chacune sa censure. J'attends la suite de la censure qualifiée, dont vous m'avez annoncé le commencement, dont vous me promettiez la suite, mais dont vous ne me parlez plus. Si vous pouviez m'envoyer quelque chose de court dans la vue de rassembler dans une ou deux propositions sur chaque chef la doctrine du livre de M. de Cambray par ses propres paroles avec la censure, on s'en serviroit ici utilement, et on pourroit en demeurer là, et cela suffiroit assurément. Il seroit alors à propos de se servir d'un courrier extraordinaire et toujours envoyer quand cela devroit arriver trop tard. On ne se presse jamais trop en ce pays-ci.

Votre réponse à M. de Cambray est ici nécessaire, pour faire connoître le caractère de l'homme. On voit par les trois dernières Lettres, et par sa *Réponse* à votre *Relation*, qu'il prend l'air de chef de parti, et qu'il se veut faire craindre. Vous savez ce que vous disoit là-dessus à Paris M. le cardinal de Bouillon, qu'il ne falloit pas le pousser à bout. On tient ici les mêmes discours au Pape, en les adoucissant et lui faisant voir qu'il ne faut pas faire un dogme de foi d'une chose si disputée, et sur laquelle M. de Cambray ne se rendra jamais. Sa cabale est plus forte que jamais, les Jésuites plus insolens, et surtout le P. Charonnier, contre les évêques, et contre Madame de Maintenon, et par conséquent contre le roi.

Je ne m'oublie pas pour faire comprendre ici qu'il faut frapper

(a) L'abbé Bossuet comprenoit ce mot : « Donnez-moi deux lignes d'un homme : je me charge de le faire pendre. »

fort. Quand cela viendra de la part du nonce et du roi, cela fera un effet merveilleux.

Vous aurez vu l'argument que veut tirer M. de Cambray du thème que vous avez donné à Monseigneur. On tâche de le faire ici bien valoir, surtout M. le cardinal de Bouillon ; mais cela est pitoyable. Il faut pourtant que vous disiez un mot là-dessus, cela regarde les faits. Il me semble qu'il n'a jamais dit plus nettement que dans cette troisième lettre, qu'il faut exclure le motif de la béatitude pour faire des actes de charité parfaite, etc.

J'envoie à M. de Paris la *Défense de Sfondrate* par le P. Gabrieli. Je sais qu'on en envoie un exemplaire aujourd'hui à M. de Reims. Je veux faire ce plaisir à M. de Paris, pour lui faire voir qu'on le compte pour quelque chose : je le prie de vous la communiquer. Cette *Défense* n'est fondée que sur l'autorité d'auteurs inconnus, comme la défense qu'on emploie pour M. de Cambray n'est appuyée que sur des mystiques ignorans.

Le Pape se porte à merveille. Il dit l'autre jour à deux cardinaux qu'il falloit décider les points de doctrine par l'autorité des Ecritures et des Pères, et non par celle de quelques mystiques. On m'a assuré qu'un défenseur de M. de Cambray l'étant venu trouver, il lui avoit dit qu'il falloit prouver par un texte exprès de l'Ecriture l'opinion de M. de Cambray ; ce qui embarrassa fort cet habile homme. Il paroît qu'il s'est souvenu de ce que je pris la liberté de lui dire là-dessus dans ma dernière audience, et ce qu'on lui a depuis répété.

M. le cardinal de Bouillon est à Frescati depuis trois jours.

L'inquisition générale d'Espagne a condamné le Mémorial présenté au roi d'Espagne (*a*) sur les affaires de Flandre, par les Jésuites au nom de leur général. On m'a assuré que la Congrégation des cardinaux du saint Office avoit fait remercier l'inquisiteur général. Cela fait enrager les Jésuites, qui se rendent tous les jours plus odieux et plus méprisables. Que fera-t-on à la Cour du P. Valois ?

M. Poussin ne pense plus à l'agence. Il a bien de la reconnois-

(*a*) Contre les théologiens de Louvain.

sance de votre bonne volonté. Il paroît très-ferme sur l'affaire de M. de Cambray.

J'ai à vous prier de vouloir bien écrire à M. le grand-duc en faveur d'un gentilhomme (*a*) qui est ici, afin qu'il lui donne de l'emploi dans ses troupes. Je ne vous demande cette recommandation, qu'après que vous aurez appris de ceux qui sont marqués dans ce mémoire que je vous envoie, que vous recommandez un homme de mérite et qui sait son métier. Du reste je puis vous assurer que c'est un fort honnête homme, qui a beaucoup d'esprit, et qui me fait ici tous les jours mille plaisirs. Il sera recommandé de ce côté-ci fortement à M. le grand-duc; mais il est persuadé que le témoignage que vous rendrez de lui sur les informations que vous aurez prises, sera d'un grand poids, et lui fera faire sa condition meilleure. Ce pauvre gentilhomme est dans le même cas que M. de Plunaux. Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de le servir; c'est un fort bon sujet. J'écris en sa faveur à M. le cardinal de Janson. Je vous prie de vous concerter là-dessus avec lui, si vous vous rencontrez. Commencez, s'il vous plaît, par vous informer, et n'écrivez point que je ne vous mande qu'il est temps; ce que je crois pouvoir faire par le premier ordinaire.

L'évêque de Soissons est fort ami de M. le cardinal de Bouillon: il entre peut-être dans la cabale. Je me doutois de ce que vous me mandez sur M. de Paris (*b*).

LETTRE CCCLVII.

LE CARDINAL DE BOUILLON A L'ABBÉ BOSSUET.

A Frescati, ce 7 octobre 1698.

Je vous supplie, Monsieur, de m'envoyer un catalogue de tous les ouvrages de M. votre oncle et de MM. les archevêque de Paris et évêque de Chartres, contre le livre de M. l'archevêque de Cambray, afin que je voie si je les ai tous, et que s'il m'en manque quelques-uns, je puisse avoir recours à vous pour les avoir et les

(*a*) Nommé Madot. — (*b*) Qu'il ne voyoit pas sans jalousie la gloire de Bossuet.

relire tous durant que je serai ici, où je prétends employer principalement mon temps à l'examen de cette affaire. Je vous prie de me croire tout à vous.

Le card. DE BOUILLON.

LETTRE CCCLVIII.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Germigny, ce 12 octobre 1698.

Le courrier arrivé la nuit d'entre le 10 et le 11, ne nous apporte aucune lettre de vous : cela est déjà arrivé une fois, et nous mit en peine. S'il n'y a rien, il faudroit mander qu'il n'y a rien ; autrement on ne sait que penser. Peut-être aurez-vous écrit à M. de Paris, car pour M. de Reims il prend peu de soin de m'instruire.

N'hésitez pas à conclure toujours, comme vous avez fait, à une prompte décision, sans précipiter. Outre mes trois Lettres contre ma *Réponse à quatre*, il y en a deux en réponse à M. de Chartres, dont je lui ai donné avis. Il a promis de répondre, et s'il veut il pourra tirer de grands avantages.

Ma réponse n'est pas achevée à l'impression ; elle partira par un exprès. On travaille à la version en même temps. Vous ne nous avez rien mandé de l'évêché de Brescia, donné à M. le nonce, de quarante à cinquante mille livres de rentes.

LETTRE CCCLIX.

BOSSUET A SON NEVEU (b).

A Germigny, ce 13 octobre 1698.

Je viens de recevoir votre lettre du 23, et j'y réponds précipitamment, à cause qu'il faut envoyer cette réponse à Paris.

J'ai reçu la première de M. de Cambray contre ma Réponse à ses quatre. Vous aurez vu par ma précédente que j'en ai trois de

(a) Revue sur l'original. — (b) Revue sur l'original.

cette sorte. J'en ai encore deux contre M. de Chartres, auxquelles ce prélat répondra.

Votre audience m'a fait beaucoup de plaisir, et j'en rendrai graces à Dieu de tout mon cœur.

On ne perd pas un moment de temps pour vous faire passer ma réponse. Il est vrai que je n'ai pas suivi le vœu (*a*). On va au plus pressé. On le peut conclure du *Redivivus;* et il faut bien prendre garde à tous mes mémoires, quoiqu'ils soient imparfaits, à cause des vues.

Il n'y a pas un mot de vrai sur ce qu'on dit de la censure de la Sorbonne. Il y auroit longtemps qu'on l'auroit produit.

Pour ce qui est de M. l'évêque de Belley, le Camus, c'est un auteur si confus et dont la théologie est si peu précise, qu'il n'y a point à s'inquiéter de ce qu'il dit.

Je ne répète point ce que j'ai mandé par mes précédentes de mon voyage à Fontainebleau, pour le 29 revenir faire la Toussaint, et le lendemain y retourner, pour ne plus quitter la Cour que tout ne soit fait.

LETTRE CCCLX.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

13 octobre 1698.

Je ne sais, Monsieur, si on m'a retenu quelques jours votre lettre du 23; mais je ne la reçus qu'hier au soir, et je devois l'avoir avant-hier. J'y vois avec bien de la joie que vous avez reçu l'information contre le P. La Combe, et qu'elle fait un très-bon effet. Il n'est pas possible que tant de misères ne fassent une forte impression sur les juges.

Je suis bien aise de l'audience favorable que vous avez eue du Pape : vous y avez très-bien parlé, et Sa Sainteté vous a répondu bien favorablement : j'espère beaucoup des bonnes dispositions

(*a*) On a vu dans les lettres précédentes que M. de Meaux s'étoit chargé de faire ce qu'on appeloit un *votum,* pour servir de modèle à quelqu'un des consulteurs.

qu'elle vous a fait paroître. La hauteur de la lettre de M. de Cambray ne les fera pas changer; et ce que le roi chargea, à son retour de Compiègne, M. le nonce de mander de sa part, les fortifiera assurément.

Le pauvre cardinal Nerli est à plaindre d'avoir perdu un œil: il y en aura bien quelque autre écloppé de cette affaire.

Comment empêcher le cardinal de Bouillon de voter? Cela n'est pas possible: il faut qu'il renonce lui-même à son droit, ou le laisser faire. C'est beaucoup d'avoir gagné le cardinal Carpegna, et que les cardinaux Ottoboni et Nerli aillent toujours bien. Mais il ne faut pas juger aisément de ce qu'ils pensent; ce sont gens fort cachés (a): on a toujours cru le cardinal Ottoboni du parti contraire. Nous verrons au mois de novembre ce qui en sera. J'espère que M. de Monaco trouvera l'affaire faite: je le souhaite fort, et je suis toujours, Monsieur, tout à vous.

LETTRE CCCLXI.

M. LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE REIMS, A L'ABBÉ BOSSUET.

A Fontainebleau, 13 octobre 1698.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 23 du mois passé. Ce que je vous ai mandé par la mienne datée de Reims du premier du même mois, sur le religieux de distinction dont M. votre oncle a parlé dans sa *Relation*, est très-véritable. Le P. Dez et le P. Gaillard me dirent la semaine passée à Paris, que le P. de la Chaise leur avoit raconté ce fait tout comme je vous l'ai mandé. La réponse de M. votre oncle à celle de M. de Cambray sur cette *Relation* va paroître.

(a) De l'adresse, de la circonspection, de la défiance: voilà le seul avis de M. de Noailles dans toute l'affaire du quiétisme.

EPISTOLA CCCLXII.

CAMPIONUS AD EPISCOPUM MELDENSEM.

Romæ, 14 octobris 1698.

Opus illustrissimæ vestræ Dominationis *de Statibus orationis* italicè redditum, in manus amplissimi clarissimique nepotis tradidi, seu veriùs restitui. Clamat enim res pro Domino, omnibusque sæculis pro vestrâ illustrissimâ Dominatione clamabit opus illud aureum; quia semper, etiamsi in fronte non gereret nomen auctoris, proderet pro auctore virum orbis miraculum, emporium theologicæ disciplinæ veritatumque revelatarum encyclopediam, scilicet illustrissimam vestram Dominationem. Restitui, ut inquiebam, sed et cui multùm ornamenti, multùm energiæ detraxi : nec enim pura defluit aqua, si deferatur canali cœnosâ. Verumtamen quasi suum redoleret auctorem, opus excepit inclytus vir, in hoc, ut et in cæteris, generosam patrui benignitatem æmulatus; qui sciret, ubi res bonâ fide possidetur, non qualis fuit ab initio acquisita, sed qualem habet, cùm reddere cogitur possessor, reddendam. Ita est, Præsul amplissime : opus decoloratum reddidi; et non me puduit, et vos non offendi. Quid enim me pudeat aliena reddere? quid vos offendat vestra recipere, sed in eo statu quo reddi possunt, non recipi non possunt? Reddidi tamen hucusque solam *Instructionem :* in transferendis *Actis quietismi,* annexis *Instructioni*, nunc allaboro. Equidem optarem imposuisse ultimam manum : quò enim magis librum tracto, magis necessarium censeo nostræ Italiæ; sed alia complura, mihi gravia pro meâ tenuitate negotia, præsertim pro nonnullis Romanis Congregationibus, calamum retardant, imò et quandoquè per dies abstrahunt. Nihilominus jàm ad finem vergo, et crediderim quàm citò complendum, omninò sanè antequàm feratur de *Instructione* judicium, juxta nostrum stylum, ab examinatoribus deputandis per reverendissimum sacri Palatii apostolici magistrum.

Quandò autem illustrissima vestra Dominatio censeat imprimi posse, in eam sententiam eunt complures ut addatur altera Præ-

fatio traductoris ad lectorem, quâ instruatur de auctore, auctoris dignitate, zelo, doctrinâ librisque impressis. Utut enim vestræ illustrissimæ Dominationis celebre sit etiam in Italiâ nomen apud viros insigniores, fortè tamen in remotioribus regionibus, ad quas opus erit transmittendum extinguendo quietismo, adhùc vulgus ignorat pretium auctoris, et etiam per manus vulgi tractandus erit liber. Propterеà si erit imprimendus de ordine vestræ Dominationis, patiatur ne videar adulari referens præclara quæ gessit et gerit, non sibi offerri, sed clarissimo nepoti, quem ut perfectam patrui imaginem suspicio.

Jàm sanè exceperit vestra illustrissima Dominatio meam Dissertationem de necessitate amoris, utiquè non consonam mori Galliarum. Istìc enim optant plerique momentosas hasce controversias agitari stylo potiùs, ut aiunt, positivo quàm scholastico, nec aliam ego methodum ambirem. At in Italiâ delectantur plures scholasticis illationibus; et planè decebat opinioni neganti necessitatem amoris detrahi scholasticos, quos pleno ore buccinabant, et etiam nunc buccinant. Contra quorum sensa ego scripserim libellum, propediem sanctæ Inquisitionis tribunali propterеà deferendum. Et illud perbellè accidit, quod necdùm natum ut suffocarent, corruperunt arte operarium impressoris; cujus fraude contigit, ut ante me libri exemplar habuerint, exaratisque ad quinque folia animadversionibus institerint apud sacri Palatii apostolici magistrum, ne permitteret evulgari. His incassùm tentatis, alii, qui nec in limine Dissertationem salutarunt, minantur nunc acriorem sancti Officii censuram : cujus ego judicium prævertam, et opusculum litabo flammis, si luce illud indignum dixerit illustrissima vestra Dominatio, qui et pro dignitate, et pro doctrinâ, fuit mihi semper eritque legitimus judex.

Hoc unum scio, me temperasse calamum, ne quid excideret quod ansam præberet obtrectandi; nunquàm vel acriori verbo castigavi opinionem oppositam; nunquàm memini amoris Dei super omnia. Fateor, si quid valent rationes adductæ, valere pro hoc amore super omnia et efficaci. Efficaciter et super omnia debet intendi inhabitantia Spiritûs sancti, vel explicitè ut talis, vel confusè sub vocabulo justificationis : efficaciter et super om-

nia debet desiderari : efficaciter et præ omnibus debet eligi : efficaciter et præ omnibus amore justificationis odio habenda sunt peccata : efficaciter et super omnia proponenda est nova vita in Christo. Elicitis his actibus, sine quibus justificatio nullatenùs posset sperari, nondùm peccator justificabitur ordinariè loquendo, nisi in vi illorum omnium efficaciter ponat quæ Christus ponenda præcepit ut actu justificemur, nempè confessionem sacramentalem cum suis omnibus partibus essentialibus. An hæc vera sint, sana sint, orthodoxa sint, judicet illustrissimus Præsul, cujus æquè judicio ac definitioni me subjicio, utpotè illustrissimæ et reverendissimæ vestræ Dominationis humillimus, obsequentissimus et addictissimus famulus Franciscus Maria Campionus, apostolicus in Urbe cleri examinator.

LETTRE CCCLXIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 14 octobre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21, de Compiègne. Je vois avec beaucoup de satisfaction qu'on approuve l'exposé du Mémoire que j'avois remis à M. le cardinal de Bouillon : je n'ai garde d'en rien témoigner ici. Vous croyez bien que j'ai été aussi fort aise qu'on ait agréé ma conduite, et la manière dont j'ai parlé à Sa Sainteté, qui est conforme à l'écrit que j'ai envoyé. Quoique le roi ne vous ait rien dit de l'écrit, il est certain qu'il l'avoit reçu quand vous lui avez parlé; car M. le cardinal de Bouillon le lui a sûrement envoyé. Au reste je n'ai de ma vie parlé de prolonger; au contraire j'ai toujours dit que si l'on pouvoit finir bien par une bonne décision, formée en vingt-quatre heures, on ne pouvoit trop se hâter de la donner : mais la chose étoit visiblement impossible, et la précipitation avec laquelle on désiroit conduire l'affaire avoit pour but d'empêcher un jugement décisif. M. le cardinal Spada me le dit encore avant-hier, et me confirma qu'il avoit assuré M. le cardinal de Bouillon que je n'avois jamais demandé de délai, mais bien une prompte

et bonne décision, faite sans précipiter. Il me dit en même temps qu'il croyoit l'avoir écrit à M. le nonce, mais qu'à tout hasard il le lui marqueroit aujourd'hui. Je ne sais si M. de Paris a bien entendu tout ce que je lui ai écrit là-dessus : j'ai tâché de m'expliquer très-nettement partout. M. le cardinal de Bouillon et les Jésuites sont désespérés que l'affaire soit au terme où elle est, et que le Pape se porte si bien.

Une personne, qui sait ici ce qui se passe de plus secret, m'a dit qu'elle croyoit savoir de bonne part que le Pape avoit fait assurer depuis peu le roi que l'affaire se termineroit à son contentement; mais qu'il falloit un peu de temps pour faire le tout comme il faut, et pour qu'il ne parût pas de précipitation : vous saurez mieux que moi ce qui en est. Cela se rapporte assez à la manière dont on prend la chose, et à la disposition du Pape qui est aussi bonne que jamais.

J'ai reçu par le dernier courrier vingt-cinq exemplaires de la traduction italienne de votre *Relation*, un exemplaire relié pour le Pape, un pour le cardinal Spada et les deux autres pour le grand-duc et pour le comte Magalotti. J'attends le premier ordinaire pour en envoyer à Florence à ceux que M. l'abbé Régnier me désigne. J'adresserai celui du grand-duc à M. l'abbé de Gondi, à qui j'écrirai en même temps; et je me servirai de cette occasion pour l'engager à faire renouveler les instances de son maître auprès de cette Cour, où il a beaucoup de crédit et où il a fort bien fait jusqu'à présent.

Tous les cardinaux et les prélats du saint Office ont déjà la traduction de votre livre. On la trouve très-bien faite, d'un pur toscan et digne de son auteur. On a peine à s'imaginer qu'un François puisse posséder une langue étrangère avec toutes ses délicatesses, dans une aussi grande perfection que M. l'abbé Régnier fait l'italien. Son Anacréon est ici connu et estimé de tout le monde, et cette dernière traduction ne lui fera pas moins d'honneur. On ne sauroit nous en trop envoyer : il faut en remplir toute l'Italie. M. l'abbé Régnier ne voudra-t-il pas encore traduire la Réponse à laquelle vous travaillez ?

Je portai dimanche à Sa Sainteté l'exemplaire pour elle : mais

par malheur pour moi, le Pape venoit dans le moment d'apprendre que l'empereur vouloit, à quelque prix que ce fût, conclure sa paix avec le Turc, même sans la Pologne et les Vénitiens. Cette nouvelle l'avoit mis de très-mauvaise humeur. Je m'en aperçus d'abord : je n'eus garde de demeurer longtemps, et d'entrer dans le fond de l'affaire. Je me contentai de lui présenter le livre, que je lui dis avoir été traduit par M. l'abbé Régnier exprès pour lui. Je le louai et le remerciai de l'application qu'il témoignoit dans notre affaire. Je me plaignis de M. le sacriste, qui n'avoit pas encore donné son vœu, et qui par là paroissoit vouloir retarder, tous les autres vœux étant entre les mains des cardinaux. Sa Sainteté m'assura qu'elle y mettroit ordre : M. le cardinal Spada m'a promis la même chose. Ce prélat mériteroit quelque mortification de la part de la France : mais M. le cardinal de Bouillon le traite mieux qu'aucun ; et il est public qu'il ne peut souffrir ceux qui sont contraires à M. de Cambray.

Je sais depuis trois jours que le P. Damascène a eu par la *scala secreta* plus de huit ou dix conférences avec M. le cardinal de Bouillon depuis un mois. Il en est de même d'Alfaro et du sacriste. La cabale de la part de ceux qui approchent le plus la personne du Pape, est grande et se remue beaucoup pour M. de Cambray : elle fera tout son possible pour adoucir les coups.

On médite un projet dont j'ai été averti depuis quelques jours. Ce prélat dont je vous ai parlé dans mes dernières lettres (*a*) confident de M. le cardinal de Bouillon, et qui nous a abandonnés il y a un an si vilainement, est chargé de l'exécution. Il veut y faire entrer le cardinal Ferrari, et depuis quinze jours il a de grandes conférences avec lui. Je n'ai pu encore rien découvrir du particulier de ce projet, et je n'ai pas été sans inquiétude à cet égard. Pour tâcher de pénétrer, s'il étoit possible, dans le mystère, j'allai il y a trois jours chez le cardinal Ferrari, à qui je ne témoignai rien de mes défiances, et je me contentai de lui parler fortement contre les tempéramens. Il m'assura qu'il ne pensoit en son particulier qu'à une bonne décision, et qui fît honneur au saint Siége. Ma plus grande crainte à son sujet, c'est que l'ami-

(*a*) M. Zeccadoro.

tié et l'estime qu'il a pour le P. Damascène n'influent dans le parti qu'il prendra. Vous savez que c'est ce que j'ai toujours appréhendé. J'ai pris la liberté de lui témoigner ma crainte là-dessus, et il n'a rien oublié pour me rassurer ; cependant je ne m'y fie point. Tous nos amis ne laissent pas de me répondre de lui ; mais, encore un coup, je vois fort bien qu'il n'y a que lui qui soit capable de nous faire du mal auprès du Pape.

M. le cardinal Noris me paroît plus ferme que jamais. J'eus vendredi une conversation avec lui, dans laquelle nous touchâmes toutes les difficultés sur l'espérance et la charité, que je démontre très-aisément ne favoriser en rien le système de M. de Cambray, de quelque opinion qu'on soit sur les actes propres de ces vertus ; et puis quand je viens à la pratique, c'est là où je puis montrer, et sans réplique, le faux de toutes ces vaines spéculations. L'argument qu'on ne sauroit trop inculquer, et qui est invincible, c'est la différence du cinquième état et du quatrième. L'*imperium charitatis* n'est et ne peut être autre chose que la subordination du motif de la béatitude à la gloire de Dieu, ce qui est établi dès le quatrième état. Toutes les autres solutions de M. de Cambray tombent par terre aussi aisément. Ses grands argumens sur la liberté de Dieu n'ont que de la fumée. Le *securiùs hæc dixit* de saint Augustin l'accable. Prétendre que rapporter la béatitude à la gloire de Dieu n'est pas vouloir la béatitude, ni la désirer de quelque manière que ce soit, pas même *subordinatè*, c'est assurément une belle chimère. Enfin toutes les défaites de ce prélat, quand on les réduit à une idée exacte, ne présentent que de misérables sophismes.

Il faut avouer que le cardinal Ferrari est celui qui sait mieux sa théologie, et qu'il a bien pénétré la matière. Je ne puis croire par là qu'il soit favorable à la nouveauté ; mais néanmoins je l'appréhende, s'il se met quelque chose de travers dans la tête.

J'attends votre écrit *De actibus imperatis :* il sera très-utile et viendra à propos. Je compte chaque ordinaire recevoir la fin de votre vœu (*a*), et les propositions dont vous ne m'avez envoyé

(*a*) Ici, discours que l'on prononce avant d'émettre son suffrage, son vote. Bos-

qu'une partie il y a six semaines. Quand j'aurai cet écrit, nous nous en servirons pour faire quelque chose de court et de substantiel. M. le cardinal Casanate est toujours le même.

Après la Toussaint on commencera les congrégations des cardinaux ; c'est l'intention de Sa Sainteté. Je ne négligerai rien pour qu'on ne perde point de temps.

Les cardinaux travaillent et font travailler. Les Jésuites et M. le cardinal de Bouillon ne s'oublient pas ; cela est comme de notoriété publique.

Il sera très-à propos que le roi parle à M. le nonce, quand votre Réponse paroîtra, et qu'il y donne l'approbation convenable. Il faut aussi que le roi et M. le nonce continuent d'agir plus vivement que jamais, et qu'on marque bien qu'il ne doit pas être question d'épargner M. de Cambray.

Je suis attentif à tout, je me défie de tout, et me sers de tout : en un mot, je fais tout pour le mieux, et de mon mieux.

Je vous prie de m'adresser ici les lettres pour M. le grand-duc en faveur de M. Madot (*a*).

Je vous envoie deux lettres du P. Campioni. Il m'a remis pour vous un livre imprimé, dont il vous parle apparemment dans sa lettre, qui prouve la nécessité *aliqualis sive imperfecti amoris Dei* dans le sacrement de pénitence, qu'il traite scolastiquement : l'ouvrage est dans les bons principes. J'attends une occasion pour vous l'envoyer. Ne laissez pas de lui faire réponse comme si vous l'aviez reçu, en marquant que vous n'avez pas encore eu la facilité de le lire. Il m'a mis entre les mains la traduction italienne, qu'il a achevée, de votre ouvrage *Sur les états d'oraison*. Il faut voir de quel usage cette traduction peut être ici, et où l'on pourra trouver un imprimeur. Cela est très-difficile à Rome. Nous tâcherons malgré la controverse présente, d'avoir la permission du maître du sacré Palais. Pour la dépense, je ne sais si nous trouverons ici quelque imprimeur qui veuille la faire. Informez-

suet avoit fait un discours de ce genre, qui pût servir à l'usage de quelqu'un des consulteurs.

(*a*) Gentilhomme que Bossuet devoit recommander auprès du grand-duc. Voir lettre CCCLVI, p. 36 de ce vol.

vous un peu d'Anisson s'il pourroit y entrer, en ayant part au profit.

Vous connoissez dom Estiennot par ses lettres à M. de Reims : c'est un patelin auquel il ne se faut point fier. Il est moine, et tous les moines ne nous aiment guère : ceux qui servent ici sincèrement et efficacement sont les ennemis des Jésuites.

Nous avons ici depuis quinze jours M. de Tanqueux. Il tomba malade avant-hier en dînant chez moi : il a eu deux forts accès de fièvre ; il n'y a aucun danger. Si vous aviez la bonté de faire savoir de ses nouvelles à Madame sa mère (*a*), de qui il attend de l'argent, vous lui feriez un grand plaisir. Je le secourrai ici de tout ce dont il aura besoin.

Je me porte bien, Dieu merci, et soupire après la fin de cette malheureuse affaire. La santé du Pape va à merveille : il est haï mortellement de M. le cardinal de Bouillon et des Jésuites. Au reste il est bon que vous sachiez que le Pape a dit que dans toutes ses audiences M. le cardinal de Bouillon lui parloit comme un sanglier blessé. Ce cardinal hait autant le roi que le Pape.

M. de Reims m'a envoyé ce qu'il a fait signer aux Jésuites, qui cette fois n'ont pas sujet de se plaindre de lui. Ces Pères sont bien hardis.

LETTRE CCCLXIV.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Meaux, 18 octobre 1698.

Je viens de recevoir votre lettre du 30. Le courrier que nous dépêchons exprès pour porter ma réponse à celle de M. de Cambray sur la *Relation*, doit être parti ce matin. J'avois fait le Mémoire ci-joint (*b*) pour l'accompagner : le passage de Madame la duchesse de Lorraine m'a fait perdre le temps de l'envoyer.

Je serai lundi à Fontainebleau, où je ferai bon usage de vos lettres, et surtout de la dernière.

(*a*) Madame de Tanqueux eut de nombreux rapports avec Bossuet. C'est elle qui établit les Filles de la Charité à la Ferté-sous-Jouarre. Bossuet lui écrivit plusieurs lettres, qu'on a vues précédemment. — (*b*) On trouvera ce mémoire après la lettre CCCLXV.

Faites voir mon Mémoire latin à tous les cardinaux, auxquels vous croirez devoir le montrer.

Il n'y a qu'à dire que nos écrits ne font rien au jugement du livre accusé, et que nous les publions uniquement pour l'instruction du peuple (*a*).

J'ai su ce qui s'étoit passé sur la lettre de Malaval (*b*), par vous ou par M. Phelippeaux.

Nous n'avons rien à dire sur Sfondrate ; et si l'on fait quelque réponse de notre part (*c*), il sera bon qu'elle ne paroisse qu'après la conclusion de l'autre affaire.

Je suis bien aise que le rapport des examinateurs soit achevé. Il n'y a maintenant qu'à ouvrir les oreilles, et qu'à bien instruire les cardinaux et les théologiens.

J'enverrai la traduction italienne de mes *Remarques* par un courrier extraordinaire.

Je dois aujourd'hui aller à Faremoutiers pour la bénédiction de Madame l'abbesse et la prise d'habit d'une de ses nièces.

LETTRE CCCLXV.

M. LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE REIMS, A L'ABBÉ BOSSUET.

A Paris, octobre 1698.

M. l'évêque d'Arras a fait depuis peu un mandement excellent à l'occasion d'une tragédie, qu'il me mande que les Jésuites ont fait représenter dans leur collége d'Arras au commencement du mois passé. Je suis assuré que vous trouverez cette pièce parfaite

(*a*) Ceci est relatif à l'avis que l'abbé Bossuet lui avoit donné, que les partisans de M. de Cambray prétendoient qu'on lui accordât un délai pour répondre, si ses adversaires produisoient quelque nouvel écrit contre lui. — (*b*) On a vu dans les lettres précédentes de l'abbé Bossuet, qu'on avoit déféré en 1697 à Rome une lettre de Malaval, remplie des erreurs du quiétisme, et qu'ayant été condamnée par les examinateurs, au nombre desquels Granelli et le Mire se trouvoient, le cardinal de Bouillon empêcha la censure sous prétexte que ces examinateurs ne savoient pas assez le françois pour porter un jugement de cette lettre. (*Les édit.*) — (*c*) Le P. Gabrieli, procureur général des Feuillans, l'un des examinateurs du livre de M. de Cambray, avoit fait imprimer un ouvrage pour justifier le *Nodus Prædestinationis* du cardinal Sfondrate. Voir la lettre CCCLII.

en son genre. En voilà deux exemplaires; je vous prie d'en donner un de ma part à M. Estiennot.

Je vous adresse aussi une autre pièce pleine d'impertinences et de fatuités, dont l'auteur ne s'est pas nommé; mais quand vous l'aurez lue, vous serez persuadé qu'elle est d'un jésuite. Si à Rome on avoit bien voulu prononcer sur le livre du feu cardinal Sfondrate, ces inepties, qui ne me fâchent point du tout, ne scandaliseroient pas l'Eglise.

Quand l'affaire de M. de Cambray sera finie, nous prendrons le parti que nous croirons convenable, pour empêcher le progrès du mal que le livre de Sfondrate et le silence de la Cour de Rome sur cette matière font dans tout le royaume; à moins qu'il ne plaise au Pape de prononcer sur cet ouvrage, comme nous en avons très-humblement supplié Sa Sainteté, il y a près de deux ans, et qu'elle nous a promis par le Bref dont elle nous a honorés.

Je vous prie de montrer cette ridicule pièce à M. le cardinal Casanate. Je suis assuré que Son Eminence en rira d'abord, et qu'elle conviendra ensuite qu'il est temps que le Pape parle. L'auteur de cet ouvrage me fait plus d'honneur que je n'en mérite, en m'attaquant tout seul dans cette occasion. Je voudrois avoir fait la lettre dont est question (*a*) : elle est de la main de Monsieur votre oncle. Je l'ai dit ici dans le temps, premièrement au roi, et puis à qui l'a voulu entendre : je ne sais si je vous l'ai mandé.

MANDATUM

Ad abbatem Bossuetum, ab episcopo Meldensi.

Rebus ad supremum sanctæ apostolicæ Sedis judicium egregiè comparatis, de hoc postremo opusculo meo (*b*) ad abbatem Bossuetum hæc perferenda volo.

Primùm ut qualecumque hoc opusculum meum ad apostolici Præsulis pedes datâ opportunitate quamprimùm deferat, non

(*a*) La lettre des cinq évêques contre le livre du cardinal Sfondrate. — (*b*) Cui titulus : *Remarques sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambray à la relation sur le quiétisme*. Vide tom. XX, p. 171.

quasi huic causæ necessarium, quippe quæ uno exiguoque libello *de Sanctorum decretis* continetur, sed humillimi obsequii mei ac summæ reverentiæ gratiâ.

Quòd autem hunc libellum ad asserendam verissimam *Relationem* sive Narrationem meam ediderim, has imprimis causas fuisse memoret.

Quòd propulsandæ necessariò fuerint de Guyoniâ à me plus æquo toleratâ, confictis etiam actis falsissimis, illatæ calumniæ[1].

Quòd item propulsanda fuerit gravis æquè ac iniqua accusatio de revelatâ à me Domini Cameracensis confessione[2], quem ne quidem unquam confitentem audivi, aut aliquid ejus habui quod confessionem attineat.

Quòd aliæ item fallacissimæ querimoniæ ex ejus scriptis confutandæ fuerint[3].

Ita quippe constare Dominum Cameracensem, qui me assiduè persecutorem appellet, usum esse me tanquàm amico fidelissimo, ac suprà modum omnem indulgentissimo, quandiù spes fuit ejus abstrahendi à Guyoniæ falsæ prophetidis libris et erroribus.

De summâ rei : demonstrandum fuit versionem latinam libri *de Sanctorum decretis* à Domino Cameracensi pessimam, et ab archetypo gallico alienissimam fuisse editam[4]; et ab ipso interpolatum librum, super quo judicari se postulaverit; nempe latinum illum, quem Pontifici optimo maximo, Dominis cardinalibus eminentissimis et examinatoribus à Sede apostolicâ deputatis, tradidit.

Frustrà autem obtendi dulcissimum ac sanctissimum puri amoris nomen; cùm purum amorem eum, quem Dominus Cameracensis quarto loco posuit, cum universâ Scholâ agnoscamus, et modis omnibus propugnemus[5] : proscribendum tantùm putemus quinti gradùs falsò appellatum amorem purum, quem in Ecclesiam primus et solus Dominus Cameracensis invexit.

Neque nobis fraudi esse debet quòd sanctorum, ante motam eliquatamque quæstionem securè loquentium, dicta ad falsos

[1] *Remarques sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambray à la Relation sur le quiétisme*, art. II, III; tom. XX, p. 189 et suiv. — [2] *Ibid.*, art. I, § 3; p. 179. Conclus., p. 295 et suiv. — [3] *Ibid.*, art. VIII, § 1, etc., § 8, p. 248 et suiv. — (4) *Ibid.*, art. X, § 1, p. 277. — [5] *Ibid.*, conclus., § 3, p. 309 et suiv.

alienosque sensus detorqueat; ut, quod nunc vel maximè, dato ad meam *de Quietismo Relationem* responso, præstat, Guyoniam amicissimam tueatur [1].

Hæc et alia tot libris Domini Cameracensis toto terrarum orbe dispersis, opponi à nobis oportebat sub magisterio apostolicæ Sedis, ne plebs christiana, tot delusa præstigiis ac verborum pigmentis, ad Molinosum ejusque sectatricem Guyoniam, et ad salutis æternæ infandum sacrificium incauta deduceretur.

Rogamus autem Patrem luminum, ut cathedræ Petri dignam infundat tantà auctoritate ac majestate, tantâque orbis christiani expectatione sententiam; quà hujus mali labes latentissimè serpens ita radicitùs recidatur, ut nullo unquàm prætextu, nullo quæsito colore reviviscat.

Hæc abbas Bossuetus ad amplissimos et eminentissimos cardinales; hæc ad ipsum optimum sanctissimumque Pontificem, seu voce, seu scripto pro datà occasione perferat, animi demissione quanta potest esse maximâ; meque in apostolicæ Sedis potestate futurum, proque ejus decretis nullum non certamen subiturum spondeat, et pro Domino meo D. Innocentio XII assiduè supplicantem apostolicâ benedictione impertiri curet.

† Jac. Benignus, episcopus Meldensis.

Scripsi Meldis, die S. Lucæ sacrâ, anno 1698.

LETTRE CCCLXVI.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

20 octobre 1698.

Il est vrai, Monsieur, que j'ai manqué quelques ordinaires; mais je n'ai pu faire autrement, et j'ai toujours prié le P. Roslet de vous en faire mes excuses. J'ai reçu fort régulièrement votre lettre du 29, que vous aviez mise dans le paquet de M. le nonce.

Les examinateurs ont donc enfin donné leurs vœux : il faut espérer que les cardinaux en prépareront de bons pour le mois de

[1] *Remarques sur la Réponse*, etc., art. IV et V, p. 217, 221 et suiv.

novembre, et termineront glorieusement pour le saint Siége et utilement pour l'Eglise, cette longue et triste affaire. Comme la cabale ne manquera pas de redoubler ses efforts, vous devez aussi redoubler les vôtres, pour empêcher qu'ils ne gagnent les juges. Il faut s'attendre que le cardinal de Bouillon et les Jésuites continueront jusqu'au bout à vous traverser : nous ferons de ce côté-ci tout ce que nous pourrons.

On recevra bientôt à Rome une nouvelle lettre du nonce, qui fera bien voir les bonnes intentions du roi et la fermeté de son zèle pour la bonne doctrine. On ne peut plus douter que le nonce n'en soit mieux informé que le cardinal de Bouillon. Faut-il autre chose pour persuader que le roi ne le regarde plus comme son ministre que la nomination d'un ambassadeur? Soutenez toujours que ce qui viendra par ce canal sera plus sûr que tout ce qui sortira d'ailleurs. Il est vrai qu'on fait ce qu'on peut pour persuader que vous avez demandé du retardement, et que nous l'avons désiré; mais on ne peut empêcher de parler.

Vous recevrez par ce courrier la dernière Réponse de M. de Meaux : j'espère qu'elle fera un bon effet; mais je crains qu'elle ne retarde encore le jugement. Tâchez qu'elle ne le fasse pas, autant que vous le pourrez. Tout ce qu'on écrira présentement sur les faits ne fait rien au livre; ainsi on ne doit point différer de prononcer. L'âge du Pape me fait toujours peur.

Je suis, Monsieur, à vous, comme vous savez, autant qu'on y peut être.

LETTRE CCCLXVII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 21 octobre 1698.

J'ai reçu par le courrier ordinaire, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris le 29 septembre; et par le courrier extraordinaire arrivé à M. le cardinal de Bouillon, votre lettre du 5 de ce mois. Ce courrier étoit parti de Fontainebleau le 8, et est arrivé à Rome le 18.

J'ai reçu par l'ordinaire tous les exemplaires de la traduction

italienne, au nombre de cent quarante, avec les deux livres latins reliés pour le Pape et le cardinal Spada. Ils leur sont inutiles, puisqu'ils les ont déjà : je trouverai à les placer ailleurs.

Les cardinaux étudient à force : le sacriste donne le reste de son vœu très-lentement. Le cardinal de Bouillon vient rarement à Rome : mais tous les soirs ou de deux jours l'un, malgré le prétendu péril de l'air, il envoie ses confidens y coucher, très-sûrement pour l'affaire de M. de Cambray. On arrive à la nuit, et on va au rendez-vous. J'espère être instruit dans peu des pas qu'on fait : il est toujours très-certain, à ce que M. Poussin m'a dit, que ce n'est pas pour les affaires du roi. Il faut compter que la rage le possède.

Le général de la Minerve et le P. Cambolas, qui précédemment ne pouvoient s'imaginer que le cardinal de Bouillon osât soutenir le parti jusqu'au bout, ont été fort détrompés par une conversation qu'ils ont eue avec cette Eminence, il y a quatre ou cinq jours : il s'y est montré tout à découvert. Cela me fait croire de plus en plus qu'il n'y a rien à en espérer, que le meilleur pour ce cardinal et pour nous, seroit qu'il ne votât pas. J'attends ce que vous me manderez à ce sujet des résolutions du roi : depuis six semaines je m'en suis expliqué bien nettement avec vous et avec M. de Paris.

Voici le temps des cabales. Le parti ne s'oublie pas ; les Jésuites vont criant qu'on ne peut condamner l'amour pur de M. de Cambray, sans condamner au feu tous les mystiques : ces discours ne laissent pas de faire quelque impression. Je sais, à n'en pouvoir douter, que presque aucun des cardinaux n'hésite à condamner, non-seulement le livre de M. de Cambray, mais encore la plupart des propositions sur l'indifférence du salut, les épreuves, les vertus, etc. Quelques-uns cependant ont encore quelques doutes sur les propositions de l'amour pur, tant on a pris plaisir à embrouiller cette question, et tant dans le vrai la cabale est forte, tant on est ignorant. Toute mon application présentement est de leur faire voir l'illusion manifeste du cinquième état, son inutilité, le but de M. de Cambray en l'établissant, son idée sur l'oraison passive, manifestement contraire à tous les bons mystiques, qu'il

fait à présent consister dans l'amour pur, dans la charité parfaite, dont néanmoins il veut qu'on fasse un mystère aux fidèles; et tout cela après avoir déclaré, en signant les articles d'Issy, que l'oraison passive, mise au rang des oraisons extraordinaires et des dons de même espèce que le don de prophétie, n'appartient en rien à la perfection du chrétien : ce qui montre clairement l'intention de l'auteur et ses contradictions, et qu'il ne cherche qu'à en imposer.

J'ai eu ce matin sur cette matière une conférence très-longue avec les cardinaux Noris et Casanate séparément. Ce dernier, à qui j'ai expliqué le tout à fond, est entièrement revenu des petites peines qu'il avoit : il me l'a avoué, et je ne doute pas qu'il ne soit d'avis de condamner le cinquième état comme illusoire, erroné et favorisant l'oraison des quiétistes. Pour ce qui est du cardinal Noris, il m'a aussi parlé très-nettement. Il n'a pas laissé de me dire, et ils se l'imaginent ici, que M. de Cambray a été ici beaucoup mieux défendu qu'il ne se défend lui-même, et qu'il a pareillement été attaqué avec beaucoup de force. Je vois bien qu'il pense avoir poussé plus loin qu'aucun autre l'examen de toutes les difficultés proposées, et trouvé la solution des objections des partisans de M. de Cambray, mieux que vous-même n'avez fait. A ce sujet il lui est échappé quelque chose avec moi dont je me mets peu en peine, pourvu qu'on condamne tout ce qu'il faut : ils croient qu'il est de leur honneur de trouver quelque chose qu'on n'ait pas dit.

Au reste on n'a point encore formé de plan : le plus vraisemblable est qu'on veut faire une Bulle, dans laquelle on pense qu'on pourra épargner le nom de M. de Cambray, en condamnant néanmoins expressément les propositions tirées de son livre, qui paroîtront censurables. Pour cela on se fonde sur la manière dont on a agi au concile de Trente, en condamnant les erreurs des luthériens et des calvinistes, sans jamais les désigner par leur nom. On prétend bien pourtant faire précéder un décret du saint Office, dont il ne sera pas fait mention dans la Bulle, par lequel on condamnera le livre de M. de Cambray, et apparemment la doctrine qui y est contenue : son livre et lui y seront nommés.

Vous voyez quelle finesse. J'espère que cette vue tombera quand on aura représenté un peu fortement que cela ne peut servir que de prétexte à M. de Cambray, quelque peu de jour qu'il y trouve, pour dire que sa doctrine n'est pas condamnée. Depuis longtemps je suis persuadé que les disputes à l'occasion du sens de Jansénius, les feront aller bride en main sur ce qui pourra regarder la condamnation du sens de l'auteur ; mais nous ne demandons pas autre chose que la condamnation des propositions, *in sensu obvio et naturali*. En ceci les jansénistes ne serviront pas si chaudement : je les vois venir. Je tâcherai d'y trouver un remède, en leur démontrant le tort irréparable qu'ils se feroient dans l'esprit des évêques, de qui ils doivent tout attendre. Il est bon que vous en parliez à M. de Paris et à ceux qui ont ici quelque correspondance, par exemple au frère de M. de Toureil, qui écrira à Rome indubitablement. Ces Messieurs sont bien à ménager à Rome, où ils ont assurément un grand crédit, et où ils font enrager les Jésuites : nous leur parlons, M. Phelippeaux et moi, comme il faut.

On a encore dessein, dans le commencement de la Bulle, de faire une instruction sur cette matière, pour servir de préservatif contre les erreurs des quiétistes. Cela seroit fort bon, si elle étoit bien faite ; mais je crains avec raison, et des gens sages craignent également, que cela ne tire trop en longueur ; que ce ne soit de plus un prétexte aux Jésuites et aux amis de M. de Cambray, pour faire mettre certaines paroles qui donnent la facilité d'excuser ce prélat ; car chacun voudra y insérer quelque chose de sa façon. D'ailleurs je ne vois pas ici une personne assez habile pour composer cette instruction comme il le faudroit. Ainsi jusqu'à cette heure nous sommes d'avis d'insinuer qu'on se contente de condamner les propositions nettement, promettant et se réservant de donner dans la suite une instruction convenable. Alors elle seroit très-sûrement faite avec moins de brigue, supposé qu'on la fît : car une fois M. de Cambray mis comme hors de jeu, ses amis ne prendroient peut-être pas tant de part à ce qui se feroit. Ce qui suffiroit à présent, ce seroit d'approuver les XXXIV Articles d'Issy, si cela étoit faisable : voyez ce que vous jugerez à propos de dire au nonce à ce sujet. Si le roi continue à

demander par le nonce qu'on n'épargne pas M. de Cambray, ni son nom ; s'il fait dire qu'une douceur mal entendue pourroit causer un grand mal, et seroit indigne du saint Siége, cela fera faire ici de grandes réflexions. De notre côté, nous tâcherons de fortifier le Pape et nos amis. Il ne faut rien oublier contre une cabale plus formidable et plus insolente encore que par le passé. Certainement le cardinal de Bouillon se cache moins que jamais : le Pape dit qu'il voit bien dans toutes les conversations qu'il a avec lui, que c'est un *porco ferito*, un sanglier blessé.

M. Poussin agit aussi bien qu'on puisse, et le cardinal de Bouillon en est très-fâché ; mais M. Poussin va toujours son chemin ; il nous sert à contredire le cardinal de Bouillon, et à faire connoître les intentions de la Cour. Vous pouvez lui rendre justice dans l'occasion. Il dit qu'il voit le précipice où se jette le cardinal de Bouillon, qu'il l'en a averti il y a plus de six mois, mais que tout est inutile. A l'heure qu'il est nous usons, lui et moi, d'un innocent artifice pour nous assurer du cardinal Ottoboni.

Le troisième sujet à qui le Pape avoit conféré le doyenné de Lille, pour ne le donner ni à celui que le roi avoit recommandé, ni à celui pour lequel le cardinal de Bouillon avoit en particulier sollicité très-fortement, s'est trouvé être un fripon. Le Pape et le cardinal Panciatici ont été trompés par deux attestations accordées à cet homme, l'une par M. de Cambray, l'autre par M. de Tournai : je ne sais ce qui en arrivera.

Je suis persuadé que le cardinal de Bouillon sera frustré dans ses espérances, et qu'il a de faux amis dans la Congrégation du saint Office. Le nouvel ambassadeur en a ici de pareils, qui ne cherchent qu'à le décrier : le premier est le cardinal de Bouillon.

Je viens dans le moment de recevoir la Réponse à M. de Chartres : je l'ai lue en courant : elle me paroît assez insolente ; c'est un homme qui dit impudemment tout ce qu'il veut. Votre Réponse est attendue ici comme l'étoit la *Relation*.

Envoyez-moi, si vous le jugez à propos, un modèle d'instruction qu'on pourroit mettre dans la Bulle, qui soit net et précis : nous pourrions le faire servir dans l'occasion.

Qui voulez-vous désigner par celui auquel vous ne vous fiez plus, et qui m'avoit donné de si belles paroles (*a*)?

Les notes que M. de Paris a mises à la marge de la *Réponse de M. de Cambray* sont très-foibles. Pour s'excuser d'avoir approuvé *l'intérêt propre*, il dit qu'il entendoit par ce mot la joie sensible, le contentement sensible même du salut, qu'on peut sacrifier. Nous sommes convenus en secret, le P. Roslet et moi, de n'en faire aucun usage.

La *Quæstiuncula* sur les actes condamnés par la charité est très-bonne et très-précise : elle fait bien voir l'illusion du cinquième état.

Je me porte bien, Dieu merci. M. Chasot me fait un sensible plaisir de m'assurer que votre santé est aussi bonne que jamais, malgré le travail.

J'enverrai à Florence par le premier courrier, les livres que M. l'abbé Régnier désire qu'on y fasse passer. Sa traduction est ici très-estimée : beaucoup de gens ne peuvent croire que ce soit un François qui l'ait faite. J'en ai donné à tous les cardinaux, et j'en distribue dans toute l'Italie. Il seroit bon que M. Anisson en envoyât un grand nombre à Venise et à Gênes.

LETTRE CCCLXVIII.

BOSSUET A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

A Fontainebleau, ce 26 octobre 1698.

Votre lettre à M. le nonce a tout expliqué, mon cher Seigneur : il écrira de manière qu'on aura tout sujet d'en être content. Il prend tout du bon côté ; et un ministre du Pape, de cette humeur et de cet esprit, aide beaucoup aux affaires.

J'aurai bien de la joie de voir l'écrit (*b*), et je vous rends graces de l'ordre que vous avez donné de me l'envoyer. Nous avons

(*a*) Bossuet a écrit ici de sa main Zeccadoro, dont il a déjà été plusieurs fois question dans cette correspondance. (*Les premiers édit.*) — (*b*) C'étoit une censure du livre de M. de Cambray, signée de soixante docteurs de Sorbonne, et dont il sera beaucoup parlé dans les lettres suivantes.

désabusé M. le nonce du bruit répandu sur Salamanque (*a*). Si vous êtes content du commencement de ma Réponse, ce dont je suis ravi, j'espère que la fin vous satisfera encore davantage. Vous savez mon respect, mon cher Seigneur.

LETTRE CCCLXIX.

BOSSUET A M. PIROT.

A Fontainebleau, 26 octobre 1698.

L'affaire tourne très-bien : une lettre de M. l'archevêque à M. le nonce a tout expliqué; j'espère même que Rome ne sera pas mécontente. M. de Paris m'écrit qu'il vous envoie ordre de me faire tenir ici copie de la signature des docteurs : passé mardi, il faudra me l'adresser à Meaux. La réponse à M. de Cambray fait ici un grand effet, et plus encore que la *Relation*. Dieu soit loué ! Vous savez, Monsieur, ce que je vous suis.

LETTRE CCCLXX.

BOSSUET A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

A Fontainebleau, 27 octobre 1698.

Quoique je ne doute pas, mon cher Seigneur, que vous ne soyez bien averti de tout, je crois être obligé à toutes fins de vous rendre compte de ce qui se passe sous mes yeux. M. le nonce nous a lu ce matin, à M. le cardinal d'Estrées et à moi, sa dépêche pour M. le cardinal Spada. Il lui envoie votre lettre, et tourne parfaitement bien ce qui s'est passé : il ne se peut rien ajouter à la manière dont il fait valoir les raisons de votre lettre. Votre zèle pour la bonne cause et votre respect particulier pour le Pape et le saint Siége, sont expliqués par des expressions très-vives et très-naturelles. Il se sert parfaitement bien de cette occasion pour montrer la nécessité de finir cette affaire au plus tôt, et en presse

(*a*) Les partisans de M. de Cambray vouloient faire croire que cette célèbre école approuvoit sa doctrine.

la conclusion au nom du roi avec la dernière force et la plus douce insinuation. Ainsi il y a sujet de croire que tout ceci aura un très-heureux succès.

Il ne me reste qu'à vous assurer, mon cher Seigneur, de mes très-humbles respects.

Je me rendrai à Meaux pour la Toussaint, et j'y recevrai vos ordres, si vous en avez à me donner.

LETTRE CCCLXXI.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Fontainebleau, ce 27 octobre 1698.

M. de Paris m'a envoyé la lettre que vous lui écriviez le 29 septembre, et j'ai reçu en ce lieu celle du 7.

En y arrivant, M. le nonce me parla de la signature de soixante docteurs de la Faculté (b), dont plusieurs sont religieux. On vouloit mal tourner cette affaire; mais M. de Paris lui en a écrit, et lui rend si bonne raison de ce qui s'est fait qu'il ne s'y peut rien ajouter. J'étois alors dans mon diocèse, et je n'ai rien su de cette souscription.

Les raisons de M. de Paris sont qu'elle étoit nécessaire à Rome, pour fermer la bouche à ceux qui vantent l'approbation des docteurs de Paris ou des autres universités; qu'elle y étoit attendue et demandée par plusieurs cardinaux, et qu'elle seroit mise en mains qui sauroient en faire l'usage qui sera le plus convenable.

Ce qu'il y auroit à craindre seroit que cela ne donnât à M. de Cambray des prétextes pour éloigner, ou donner des ombrages à la Cour de Rome. M. le nonce envoie à M. le cardinal Spada la lettre que lui a écrite M. de Paris sur ce sujet-là : elle est très-belle, et M. le nonce y a joint tout ce qu'il falloit pour prévenir les tours artificieux que M. de Cambray pourroit donner à la signature.

(a) Revue et complétée sur l'original. — (b) Il s'agit là de la censure portée le 16 octobre, contre plusieurs propositions du livre de M. de Cambray. C'est e docteur Pirot qui dressa cette pièce. On la trouvera bientôt.

Je n'ai point encore vu les qualifications, et je ne puis vous en parler.

Tout ce que vous aurez à prendre garde avec le P. Roslet, c'est aux prétextes pour allonger, et aux ombrages qu'on pourroit prendre. Le sujet en seroit léger, puisque ce n'est qu'un avis de particuliers. M. de Cambray pourroit aussi faire faire des signatures à ses amis; mais je doute qu'il réussît à un nombre considérable; au lieu que si l'on avoit voulu, deux cents docteurs auroient signé.

On ne donne point ici dans la défense de voter au cardinal de Bouillon : ce seroit un titre pour réclamer, et il n'y faut point penser.

On attend M. de Monaco, et vous serez recommandé de bonne part.

Je m'en vais faire un tour pour la Toussaint, et je serai ici lundi.

Ma réponse à M. de Cambray (*a*) fait ici et à Paris un prodigieux effet contre lui; et tout le monde voit que ce n'est qu'artifice, illusion et tromperie de sa part. Je répondrai peut-être aux trois Lettres. M. de Chartres répond.

Il ne faut point être en peine du roi, ni du nonce. Quand il y aura quelque chose à dire en particulier, il faut le marquer, mais en général. On fait bien, et on dit et on écrit ce qu'il faut. Je n'ai pas continué les qualifications, occupé ailleurs, et aussi parce que *Quietismus redivivus* y supplée (*b*). Le tout est de voir et instruire les cardinaux et leurs théologiens. On attend d'eux quelque chose qui fasse honneur à l'Eglise romaine, et qui coupe la racine d'un si grand mal. Remarquez bien *Admonitio prævia*, et la conclusion de *Quietismus*.

(*a*) *Les Remarques sur la Réponse de M. de Cambray à la Relation sur le quiétisme.* — (*b*) On se rappelle que l'abbé Bossuet avoit engagé son oncle de faire pour l'usage ou l'utilité de tel ou tel des cardinaux, un vote ou discours qualifiant les propositions erronées de M. de Cambray. Bossuet n'acheva pas ce travail, pour les raisons qu'on vient de voir.

LETTRE CCCLXXII.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Ce 27 octobre 1698.

Quoique je sois en visite, je ne veux pas manquer, Monsieur, de répondre à votre lettre du 7; mais ce ne sera qu'en peu de mots. Il n'y a plus qu'à attendre en patience le mois de novembre, où l'on promet tant de finir, et à continuer de vous opposer aux efforts de la cabale.

J'envoyai par le dernier courrier au P. Roslet un acte qui la déconcertera bien; c'est la signature que vous avez proposée l'un et l'autre de soixante docteurs contre le livre: il vous l'aura sans doute communiquée sur-le-champ. Prenez, s'il vous plaît, de bonnes mesures ensemble pour empêcher la cabale d'y donner un mauvais tour, en faisant croire aux cardinaux que c'est une censure en forme, injurieuse au saint Siége. Ce n'est qu'un simple avis, qui non-seulement n'a pas été donné en pleine Faculté, mais que les docteurs ont signé sans s'être assemblés; ainsi ce n'est qu'une consultation. On en a voulu faire du bruit en ce pays; mais il est bientôt tombé. Je me remets pour le reste au P. Roslet, il vous fera voir ce que je lui en mande. Nous aurions eu encore autant de signatures, si nous avions voulu: les docteurs se sont empressés de signer pour marquer leur indignation de l'imposture qu'on avoit répandue, qu'ils étoient favorables au livre. Je ne puis à cause de mes fonctions vous en dire davantage; croyez-moi, je vous conjure, à vous, Monsieur, avec tous les sentimens que vous méritez.

ANIMADVERSIO

Plurium doctorum è Facultate theologiæ Parisiensis in diversas propositiones, excerptas è libro cui titulus : *Explication des Maximes des Saints*, etc.

Oblatæ fuerunt subsignatis, è sacrâ Facultate Parisiensi doctoribus theologis, propositiones nonnullæ, extractæ ex libro cui itulus est : *Explication des Maximes des Saints sur la vie inté-*

rieure, par Messire François de Salignac Fénelon, etc.; quæsitumque est ab illis quid sentirent de hisce propositionibus ac de libro ipso. Hi verò ista respondent atque censent.

PRIMA PROPOSITIO.

On peut aimer Dieu d'un amour qui est une charité pure et sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre :.... ni la crainte des châtimens, ni le désir des récompenses n'ont plus de part à cet amour. On n'aime plus Dieu ni pour le mérite, ni pour la perfection, ni pour le bonheur qu'on doit trouver en l'aimant. (*Maximes des Saints, pag.* 10.)

Hæc et alia verba similia, quibus auctor describit quintum amorem Dei, si intelligantur de actu aut habitu amoris seu charitatis puræ, eò præsertim fallunt et inducunt in errorem, quòd novam ac diversam constituere videantur amoris hujus speciem, ab eà quæ quarto loco designata est, et dicta amor charitatis et verus amor justificans. Intellecta autem, ut videntur intelligenda, de statu quodam eorum justorum qui perfectissimè ac purissimè amant Deum, falsa sunt, erronea, doctrinæ Molinosi affinia, aliena à doctrinâ concilii Tridentini declarantis benè operantibus usque in finem, adeòque et perfectis, proponendam esse vitam æternam tanquàm mercedem [1].

II PROPOS.

L'ame fidèle peut aimer Dieu avec un tel désintéressement, que cette vue de Dieu béatifiant n'augmente en rien l'amour qu'elle a pour lui sans penser à soi; et qu'elle l'aimeroit tout autant, s'il ne devoit jamais être sa béatitude. (*P.* 28.)

Hæc propositio, quæ animæ fidelis perfectionem in eo constituit, ut amor quo Deum diligit nullatenùs augeatur intuitu seu consideratione Dei ut beatificantis, falsa est, piarum aurium offensiva, temeraria; vim tollit motivi seu incentivi ad inflammandum Dei amorem efficacissimi: et excludit è numero perfectorum, Mosem, Psalmistam ac Apostolum, qui, quod de Mose ac de Psalmistâ observat concilium Tridentinum [2], remune rationis, re-

[1] Sess. VI, c. XVI. — [2] Sess. VI, c. XI; *Hebr.*, XI, 27; *Psal.* CXVIII, 102; I *Tim.*, VI, 8.

tributionis et coronæ intuitu egerunt, et sese ad currendum in stadio adeòque ad amandum cohortati sunt.

III PROPOS.

L'ame résignée... soumet et subordonne ses désirs intéressés à la volonté de Dieu, qu'elle préfère à son intérêt.... L'ame indifférente.... n'a plus de désirs volontaires et délibérés à soumettre.... Elle n'a plus de désirs volontaires et délibérés pour son intérêt, excepté dans les occasions où elle ne coopère pas fidèlement à toute sa grace. (*P.* 49, 50.)

Hæc propositio, quatenùs à statu perfecto, seu sanctæ, ut auctor loquitur, indifferentiæ, excludit desideria voluntaria ac deliberata proprii boni, etiam ea quæ voluntati Dei subjecta et subordinata sint, falsa est, erronea et vicina damnatis erroribus Molinosi[1].

IV PROPOS.

En cet état on ne veut plus le salut comme salut propre, comme délivrance éternelle, comme récompense de nos mérites, comme le plus grand de tous nos intérêts; mais on le veut d'une volonté pleine, comme la gloire et le bon plaisir de Dieu, comme une chose qu'il veut, et qu'il veut que nous voulions pou(iu. 1 *Pag.* 52, 5 3.)

Le pur amour.... fait lui seul toute la vie intérieure, et devient alors l'unique principe et l'unique motif de tous les actes délibérés et méritoires. (*P.* 272.)

Hæ propositiones, quæ motiva omnia, alia ab unico motivo amoris puri, et ipsum desiderium salutis, ut est propria salus ac merces æterna, à statu perfecto excludunt, et solam in eo admittunt voluntatem et unicum motivum, ut glorificetur Deus et voluntas ejus impleatur; falsæ sunt, erroneæ, adversæ concilio Tridentino, et injuriosæ in eos sanctos, qui, eodem teste concilio[2], sese ad currendum in stadio cohortando, cum hoc ut imprimis glorificetur Deus, mercedem quoque intuentur æternam.

V PROPOS.

Il ne faut supposer ces épreuves extrêmes que dans un très-petit

[1] Molin. prop. 12. — [2] Sess. VI, cap. XI.

nombre d'ames très-pures et très-mortifiées, en qui la chair est depuis longtemps entièrement soumise à l'esprit. (*P.* 76.)

Hæc propositio, quatenùs aliquos sic verè supponit in quibus caro à longo tempore omninò subdita sit spiritui, falsa est, temeraria, adversa et injuria Apostolo, qui et testatur de seipso videre se legem in membris suis repugnantem legi mentis suæ, et de omnibus generaliter pronuntiat quòd caro concupiscit adversùs spiritum; *quinquagesimæ quintæ è* damnatis propositionibus consona, et ex quâ periculum est, ne quis idem colligat quod ex illâ inferebant beguardi et beguinæ, de homine statum perfectionis assecuto sic asserentes [1] : Tunc sensualitas ita est perfectè spiritui et rationi subjecta, quod homo potest liberè concedere corpori quidquid placet.

Cæterùm declarant doctores infrà scripti se hâc generali lege, quâ homo quisque post apostolum Paulum fateri se tenetur carnalem, venumdatum sub peccato, nolle comprehendere beatam Virginem Mariam Dei Genitricem, propter honorem Domini.

VI PROPOS.

Il est constant que tous les sacrifices que les ames les plus désintéressées font d'ordinaire sur la béatitude éternelle, sont conditionnels :.. mais ce sacrifice ne peut être absolu dans l'état ordinaire. Il n'y a que le cas des dernières épreuves, où ce sacrifice devient en quelque manière absolu. Alors une ame peut être invinciblement persuadée d'une persuasion réfléchie, et qui n'est pas le fond intime de la conscience, qu'elle est justement réprouvée de Dieu.... Il n'est pas question de lui dire le dogme précis de la foi sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes, et sur la croyance où nous devons être qu'il veut sauver chacun de nous en particulier.... C'est alors que l'ame est divisée d'avec elle-même. Elle expire sur la croix avec Jésus-Christ, en disant : O Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonnée? Dans cette impression involontaire de désespoir, elle fait le sacrifice absolu de son intérêt propre pour l'éternité.... Un directeur peut alors laisser faire à cette ame un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre, et à la condamnation juste où elle croit être de la part de Dieu. (*P.* 87 *et suiv.*)

Doctrina his verbis, et toto propè articulo decimo contenta,

[1] S. Anton., in III part. *Hist.* tit., II, cap. III.

falsa est, et ut verba sonant, sanæ doctrinæ ac catholico dogmati adversa, impia et perniciosa in praxi. Eò reducitur, ut anima quæ præ nimiâ perturbatione sibi ipsi invincibiliter et involuntariè persuadet persuasione reflexâ reprobatam se esse à Deo et justè condemnatam, huicce reprobationi, justæ condemnationi et æternæ beatitudinis jacturæ, simpliciter, absolutè, simulque liberè, et datâ à directore veniâ, acquiescat seu consentiat. Hoc autem nihil aliud est quàm ex involuntariâ impressione desperationis in voluntariam desperationem labi, et deliberato consentire odio Dei, et aliis diris ac tetris malis, quæ reprobationis ac justæ condemnationis nominibus, quibus auctor utitur, continentur.

Est verò hæc doctrina eò perniciosior in praxi, quòd gravissimo malo, hoc est tentationi ac probationi extremæ, remedium non tantùm consulat ipso malo gravius ac periculosius, sed et excludat utilissimum ac propè unicum. Vetat auctor, seu saltem inutile esse pronuntiat, sic tentatæ ac probatæ animæ proponi dogma de voluntate Dei quâ vult omnes homines salvos fieri, et de fiduciâ quâ unusquisque nostrum tenetur id persuasum habere, voluntatis Dei esse ut salvetur : quod contrà docent theologi tum maximè exercendos esse actus fidei ac spei, cùm gravis est tentatio in fidem et spem. Hoc præstabat Propheta, qui animi perturbationem, dum dicebatur illi per singulos dies : *Ubi est Deus tuus?* hâc responsione frangebat atque vincebat : *Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me? Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi*[1]. A quâ regulâ dum aberravit, damnatus est Molinosus, qui sic scripserat, prop. XXXVII : « In occasione tentationum etiam furiosarum, non debet anima elicere actus explicitos virtutum oppositarum, sed debet in supradicto amore et resignatione permanere. »

Specialem animadversionem et notam adhuc merentur ea verba, quibus Christi exemplum et voces[2] adducuntur ad exhibendum et astruendum statum animæ in extremis probationibus positæ, invincibiliter persuasæ persuasione reflexâ reprobatam se esse à Deo, et cui inest propterea impressio involuntaria desperationis; quod quidem pias ac religiosas aures offendit.

[1] *Psal.* XLI, II, 12. — [2] *Deus meus, Deus meus*, etc., *Matth.*, XXVII, 46.

VII PROPOS.

Chaque ame pour être pleinement fidèle à Dieu, ne peut rien faire de solide ni de méritoire que de suivre sans cesse la grace, sans avoir besoin de la prévenir. Il est vrai qu'on doit se préparer à recevoir la grace, et l'attirer en soi; mais on ne doit le faire que par la coopération à la grace même. La fidèle coopération à la grâce du moment présent, est la plus efficace préparation pour recevoir et pour attirer la grace du moment qui doit suivre... Tout ce qu'on pourroit ajouter à cette coopération, bien prise dans toute son étendue, ne seroit qu'un zèle indiscret et précipité, qu'un effort empressé et inquiet d'une ame intéressée pour elle-même, qu'une excitation à contre-temps, qui troubleroit, qui affoibliroit, qui retarderoit l'opération de la grace.... Cette action inquiète et empressée est ce que les bons mystiques ont nommé activité, etc. (*P.* 97 *et suiv.*)

Hæc verba, et alia plura articuli undecimi, eò tendere videntur ut negent animas, quæ perfectionis statum adeptæ sunt, disponere se et excitare ad ulteriorem gratiam, per desideria, orationes et alios motus et conatus proprios à gratiâ præparatos et adjutos. Hoc autem sensu intellecta favent mentium otiosarum inertiæ, et continent doctrinam falsam, periculosam, erroneam, alienam à doctrinâ sancti Augustini, imò concilii Tridentini[1], docentis hominem se præparare et disponere, ut ad justificationem ipsam, assentiendo Deo excitanti et vocanti, sic ad perseverantiam et augmentum gratiæ, videndo ne cadat, et cum timore ac tremore salutem suam operando in laboribus, in vigiliis, etc.

VIII PROPOS.

La partie inférieure (en Jésus-Christ) ne communiquoit pas à la partie supérieure son trouble involontaire. (*P.* 122.)

Hæc propositio, quæ admittit in Christo perturbationem involuntariam partis inferioris, falsa est, blasphema, verbo Dei contraria, adversa sanctis Patribus, et jam olim rejecta tanquam abominabilis à concilio sexto generali, quod actione XIII recepit

[1] Nec adjuvari potest, nisi qui etiam aliquid sponte conatur. S. Aug., lib. II *de Pecc. merit.*, c. V; Conc. Trid., sess. VI, can. 22, et cap. XIII.

ut cum verâ fide convenientem, apostolicisque ac sanctorum atque probabilium Patrum doctrinis parem, Epistolam synodicam Sophronii Hierosolymitani, actione XI lectam, in quâ hæc nota inuritur propositioni eidem.

IX PROPOS.

Les ames contemplatives sont privées de la vue distincte, sensible et réfléchie de Jésus-Christ en deux temps différens.... Premièrement, dans la ferveur naissante de leur contemplation.... Secondement, une ame perd de vue Jésus-Christ dans les dernières épreuves.... Hors ces deux cas, l'ame la plus élevée peut dans l'actuelle contemplation être occupée de Jésus-Christ, rendu présent par la foi. (*P.* 194 *et suiv.*)

Hæc verba, quatenùs perfectionem, seu viam ad illam ita describunt, ut significent animam duobus diversis temporibus non posse Christum sibi præsentem exhibere per fidem; falsa sunt, erronea, contumeliosa in Christum, summè noxia animabus quæ tendunt ad perfectionem; et eò magis damnanda, quòd hanc actualem fidem in Christum duobus hisce temporibus excludant, quibus est maximè necessaria.

X PROPOS.

Cet abandon n'est que l'abnégation ou renoncement de soi-même que Jésus-Christ nous demande dans l'Evangile, etc. (P. 72.)

La mort spirituelle dont tant de saints mystiques ont parlé après l'Apôtre, qui dit aux fidèles : *Vous êtes morts,* n'est que l'entière purification ou désintéressement de l'amour. (*P.* 228)

L'ame transformée est l'homme spirituel, dont parle saint Paul, etc. (*P.* 258.)

Hæ, et aliæ quæ in libro reperiuntur propositiones, in alienum sensum detorquent Christi et Apostoli verba; et ea loca ad paucas animas perperam coarctant, quorum alia ad justos, alia ad christianos omnes, et textus ipse sacer, et traditio Patrum extendunt.

XI PROPOS.

Alors on exerce toutes les vertus distinctes, sans penser qu'elles

sont vertus : on ne pense en chaque moment qu'à faire ce que Dieu veut, et l'amour jaloux fait tout ensemble qu'on ne veut plus être vertueux, et qu'on ne l'est jamais tant que quand on n'est plus attaché à l'être. (*P.* 225.)

Les ames transformées peuvent utilement, et elles doivent même, dans la discipline présente, confesser les fautes vénielles qu'elles aperçoivent. En se confessant elles doivent détester leurs fautes, se condamner et désirer la rémission de leurs péchés, non comme leur propre purification et délivrance, mais comme une chose que Dieu veut, et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire. (*P.* 241.)

Cùm virtus essentialiter bona sit, et æternæ Dei rectitudini ac justitiæ conformis, peccatum autem inordinationem essentialem, et oppositam eidem Dei rectitudini ac justitiæ æternæ deformitatem contineat : hoc odisse et excludere debemus, non tantùm quia Dei voluntate vetitum est, sed etiam quia suâ nos inordinatione ac deformitate maculat, deformat, reddit et ab ordine alienos; illam autem amare et sectari, non tantùm quia id volitum est et præceptum à Deo, sed etiam quia bonos et perfectos nos efficit sicut Pater noster cœlestis perfectus est. Quare hæ duæ propositiones, quatenùs asserunt animas perfectas nec virtutem amare quia virtus est, nec peccatorum remissionem desiderare tanquàm propriam purificationem et liberationem, sunt falsæ et erroneæ, renovant damnatam doctrinam Molinosi [1], et planè recedunt à communibus et certissimis placitis theologorum, qui cum sancto Thoma [2] docent animam quidem, ubi ad perfectum charitatis statum pervenit, principaliter intendere ut Deo inhæreat et fruatur, sic tamen ut non negligat curam recedendi à peccato et in bono proficiendi.

XII PROPOS.

Quoique cette doctrine du pur amour fût la pure et simple perfection de l'Evangile, marquée dans toute la tradition, les anciens pasteurs ne proposoient d'ordinaire au commun des justes que les pratiques de l'amour intéressé. (P. 261.)

Il faut se borner à laisser faire Dieu, et ne parler jamais du pur amour, que quand Dieu par l'onction intérieure commence à ouvrir le

[1] Prop. XII. — [2] S. Th., I II, q. 24, art. 9. in corp. et ad 3.

cœur à cette parole, qui est si dure aux ames encore attachées à elles-mêmes, et si capable ou de les scandaliser, ou de les jeter dans le trouble. (*P.* 35.)

Hæc propositio falsa est, temeraria, traditioni et antiquis Pastoribus seu sanctis Patribus injuria et adversa, erronea, et periculosa præsertim in duobus. Primò, quòd puram et simplicem perfectionem, in Evangelio et ab universa traditione propositam, constituat in statu quodam, qui fidelium ac justorum vulgo celari debeat ne scandalizentur aut turbentur; cùm è contrà perfectionem, etsi pauci assequantur, omnibus tamen proponendam exemplo suo Christus et apostoli demonstraverint : deindè quòd, mutato licèt nomine, occultam quamdam et arcanam traditionem admittat, iis solùm familiarem qui sunt in statu perfectissimo.

Propositionibus quidem istis plures aliæ potuissent adjungi ex eodem libro depromptæ, seu quæ in idem incidunt, seu quæ suspectam aliundè doctrinam involvunt, et pariter impingunt in quietismum : ubi et argui potuisset silentium quo liber, in texendâ spuriorum mysticorum serie, gnosticos nominatim recensens, beguardos et illuminatos in Andalusiâ sæculo proximè elapso grassatos, Molinosum non appellat, nec alios ætatis nostræ, ab Ecclesiâ quantumvis damnatos.

His tamen omissis, duo hìc tantùm addenda censent doctores infrà scripti : primum, errata propè omnia quæ hìc arguuntur, non semel haberi in libro, sed ubique sparsa esse; ipsum insuper ut plurimùm, variis hinc indè ambagibus intricatum, sæpè pugnare secum ipso, et tot eum aliquando subtiliores præcisiones ingeminare ad explicandum quod proponit, ut id à legentibus minimè percipiatur, sed totam mentis aciem fugiat inter legendum, et evanescat; eum deniquè nonnunquàm eo verborum anfractu obvolutum esse, ut vix deprehendi valeat quò ducat, et quid verum inter et falsum discriminis instituat.

Deindè spectasse se et expendisse librum unum ut se habet, et excerptas propositiones prout sonant, ac in sensu obvio et naturali, qui è lectione contextùs, sive eorum quæ antecedebant et

sequebantur, visus est iis genuinus loci sensus, et à legentibus statìm arripiendus.

Datum in Sorbonâ, decimo septimo kalendas novembris, anno Domini millesimo sexcentesimo nonagesimo octavo.

Subscripserunt : Guischard, *Decanus*. — Saussoy. — Gobillon. — De Lameth. — Boucher. — Petitpied. — Germain, *Carm.* — Chanu. — Frassen, *Min.* — Robine, *Aug.* — Le Feuvre, *Ex-Synd.* — Roynette. — Jollain, *Synd.* — Blampignon. — Le Gros, *Aug.* — Regnier, *Min.* — Roussel, *Aug.* — Malet, *Carm.* — Hydeux. — De Lescolle. — Chaussemer, *Præd.* — Rabouin. — Durieux. — Alexandre, *Præd.* — Le Bas. — Caignart, *Min.* — Valtrin, *Aug.* — Varet. — Le Breton. — Lambert, *Carm.* — Garson, *Ex-Synd.* — Anquetil. — Herlau. — Jollain. — De Rosset. — De Lamet. — Chenu. — Des Hayettes. — Vivant, *Prom.* — Secousse. — Tournely. — De la Coste. — Brunet, *Carm.* — Vivant. — Favart. — Le Moyne. — Grange, *Aug.* — Davolé. — Duval, *Min.* — Vuitasse. — Le Demieux, *Carm.* — Petitpied. — De la Pierre. — Maillard. — Pert, *P. Aug.* — Le Tonnelier, *Victor.* — Gueston, *Victor.* — De Combes. — Brillon. — Danes. — Pirot, *Cancell.* — Aubert, — Courcier. — De la Geneste. — Bornat. — Navarre. — De Bourges. — Soulet. — Dreuille. — Lattaignant. — Aubin. — Le Fée. — Pillaut. — Cottin. — Dupin. — Langlois. — Pinsonat. — De la Roche. — Chauvin. — Paris. — Mabille. — Menassier. — Deslondes. — L'Herminier. — Boudet. — Thureau. — Langevin. — De la Court. — Franquerue. — Petit. — Veron. — Tarboicher. — De Francine. — Nau. — Santeuil. — Valon. — Poignant. — Gayot. — Clarentin. — Compain. — De la Chastegneraye. — De Breton. — Heron. — Germain. — Tullou. — Thiret. — Joan. Boileau. — Leullier. — Masson. — Boivin. — Borrey. — Besancourt. — Grivel. — Lambert. — Binet. — De Bordeaux. — De Voulges. — D'Asfeld. — D'Estrées. — Rigal. — Chappellas. — Esnault. — De Fourcy. — De la Chastre. — Le Sueur. — G. Brunet. — Nolet. — Triboulart. — Le Gendre. — Ruffin. — Le Beau. — Milanges. — D'Argenson. — De Bragelogue. — Trencart. — Montmignon. — Cordelier. — Corneille. — Gerin. — Carré. — Urbain. — Baudin. — Renault. — Potier. — Lebert. — Du Breuil. — Menedrieux. — Bossy. — Bonnet. — Du Ruel. — Rocheblanche. — Gillet. — Le Blond. — Porhé. — Pille. — Pierre. — Pecquot. — Le Roux. — De Caylus. — Mariau. — Desmoulins. — Hennequin. — J. Leullier. — Fagon. — Dufour. — Pastel. — Jans. — Menard. — Fontaines. — Morel. — Le Tort. — Jacquot. — De Amicis. — Prioux. — Perrin. — Mansel. — Pa-

jot. — Drujeon. — Glatigny. — Gerbais. — Roulland. — Neveu. — Dubois. — Le Comte. — De Goué. — Camet. — Bourgain. — Caumartin. — Majainville. — De Targny. — Bonnet. — Coullin. — Le Paige. — De Baylle. — Tontart. — De la Mare. — L'Aisné. — Pocquelin. — Francelles. — Angheart. — Lambert. — Molin. — Bordier. — Fleury. — G. de la Mare. — Cambefort. — Jac. Boileau. — Lucas de Muyn. — De Massac. — d'Amoresan. — Courtin. — Kelly. — Choart. — Brunet de Beaugerais. — Habert. — Tual. — Begon. — Morand. — Desprez. — Le Franc. — De Beauveau. — De Matha. — De Risaucourt. — Gaucher. — Guillerox. — Puilon. — Canault. -- Ravechet. -- Fourquemin. -- F. A. d'Herouval. — L. d'Herouval. — Phelipeaux. — De la Roche Jaquelin. — Laborie. — De Benoist. — B. Gaitte. — Fr. Cottin. — Datpe. — Du Crevy. — Le Fevre. — Fraier. — Cornuau. — Dupré. — D'Armaillé. — Le Pescheur. — Hurel. — Thebete. — Michel. — Duvivier. — Le Rouge (a).

LETTRE CCCLXXIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 28 octobre 1698.

Je n'ai point reçu de vos nouvelles par le courrier, parce que vos lettres du 5 de ce mois sont venues par un courrier extraordinaire de M. le cardinal de Bouillon, comme vous l'avez vu par les lettres de l'ordinaire passé.

Voici bientôt le temps que les congrégations de Messieurs les cardinaux recommenceront entre eux et en présence de Sa Sainteté. Le 6 du mois prochain les congrégations du jeudi recommenceront devant Sa Sainteté; et je ne doute pas que le Pape, outre la congrégation du mercredi, ne fasse tenir dans la semaine une congrégation extraordinaire, afin que Messieurs les cardinaux puissent agiter les matières entre eux, et convenir de la manière dont ils s'y prendront pour réduire les propositions. Ils

(a) Cette censure n'avoit d'abord été signée que de soixante docteurs; mais comme les partisans de M. de Cambray, pour empêcher l'effet qu'elle pouvoit produire, débitèrent à Rome que ces docteurs particuliers avoient été surpris ou gagnés par les adhérens de M. de Meaux, afin de confondre toutes ces suppositions calomnieuses, on se détermina à prendre les signatures de tous les docteurs qui se trouvoient à Paris, qui les avoient déjà offertes, et qui les donnèrent avec empressement. (*Les premiers édit.*)

ne sauroient mieux faire que de les réduire aux principaux chefs, de délibérer sur un chef dans chaque congrégation, et de donner ensuite par écrit leur jugement sur la doctrine de ce chapitre. Après avoir examiné ainsi chaque chef principal, apparemment on chargera quelqu'un de réduire les propositions à celles qu'on jugera essentielles et suffisantes, et qu'on voudra mettre dans la Bulle. Je vois que l'intention de M. le cardinal Casanate est qu'on procède ainsi. M. le cardinal de Bouillon fera bien ce qu'il pourra pour embrouiller; mais j'espère que ce sera inutilement, et qu'à la fin on se résoudra à faire bien.

Le sacriste n'a pas encore donné son vœu sur toutes les propositions. M. le cardinal de Bouillon a voulu qu'il vît tous les autres vœux, pour les réfuter apparemment. Nous savons sûrement que le sacriste les a eus tous par le canal de M. le cardinal de Bouillon, et c'étoit en partie ce que portoient ici les gens que M. le cardinal de Bouillon envoyait les soirs à Rome. Il a entrepris de soutenir ses premiers engagemens : il n'en demeurera pas là ; mais j'espère que tous les efforts de la cabale seront inutiles.

J'ai eu, comme je vous l'ai mandé, une longue conversation avec M. le cardinal Casanate sur nos affaires; et comme ce cardinal veut servir efficacement, il convint avec moi, persuadé plus que jamais qu'il y va du service de la religion et de l'Eglise, de prendre une occasion naturelle qu'il avoit d'aller au Pape, pour lui parler ensuite de ce qui regarde M. de Cambray. Il exécuta ce dessein deux jours après notre entrevue, et parla très-fortement à Sa Sainteté. Je l'ai su de plusieurs endroits dignes de foi. M. le cardinal Casanate m'a assuré des bonnes intentions du Pape, et je vois que cette conversation lui a donné un nouveau courage, comme de son côté le Pape est encore mieux disposé depuis qu'il a entendu le cardinal Casanate. Je sors de chez lui, et je le vois plus résolu que jamais à faire quelque chose de bon. Je crois qu'il est de la prudence de les laisser commencer à qualifier quelques propositions essentielles; après quoi, quand ils se seront engagés, on tâchera petit à petit de les conduire au point que l'on désire, et d'obtenir une condamnation complète, sans ménagement; ce qui est seul digne du saint Siége, et à quoi il

faut que le roi et le nonce nous aident par les voies qu'ils croiront convenables.

J'eus avec le cardinal Panciatici une conférence très-longue, il y a quatre jours. Je connois son caractère, et je tâchai de ne rien oublier pour lui faire connoître la vérité. Il seroit trop long de vous rendre compte du détail de notre entretien : il sufit de vous dire que ce cardinal me parla comme je pouvois le souhaiter. Il me déclara franchement qu'il ne sauroit souffrir ni la doctrine de M. de Cambray, ni la manière avec laquelle il avoit écrit et défendu son livre. Il m'avoua la partialité de M. le cardinal de Bouillon, qui ne se contentoit pas d'applaudir aux qualificateurs favorables à M. de Cambray, mais qui vouloit encore forcer les autres cardinaux à les approuver. Il m'en a parlé comme d'une chose scandaleuse. Il connoît la disposition du roi et des évêques, et m'a témoigné vouloir particulièrement en cette occasion manifester son inclination pour le roi et pour la France. Ces sentimens m'ont fait beaucoup de plaisir, mais ne m'ont pas surpris; car des gens sûrs m'avoient averti que la division des examinateurs lui faisoit de la peine, et cela est vrai. Au reste il est persuadé que ce n'est pas par là qu'on doit juger de la contestation, et il demeure d'accord que cette division est le seul embarras de cette affaire; c'est pourquoi il est résolu de bien faire voir au Pape comment on a abusé de sa facilité, et de quelle conséquence sont de pareilles injustices. M. Giori lui a encore parlé depuis moi, parce que j'étois bien aise de connoître par d'autres ses véritables sentimens; et M. Giori m'a confirmé dans le jugement que j'en avois porté.

Pour le cardinal Nerli, je ne puis vous dire avec quelle franchise il m'a parlé, et combien il s'est expliqué nettement. Je l'ai mis sur l'article de l'amour pur et le cinquième état. Il en pense tout ce qu'il faut, nous avons approfondi la matière. Il m'a montré des extraits qu'il a faits, par lesquels j'ai bien vu l'attention qu'il a à cette affaire. Il lisoit actuellement les dernières lettres de M. de Cambray à M. de Chartres, et y trouvoit de grands argumens contre ce qu'il dit dans son livre des *Maximes*, et de grandes contradictions. Sa fureur à soutenir son amour naturel l'étonne,

et l'affermit dans ce qu'il en croit. Comme ce cardinal passe pour un honnête homme et sincère, je commence à y faire quelque fond, d'autant plus que je sais d'ailleurs qu'il s'en explique dans les mêmes termes, et qu'il y a trois mois qu'il me parloit bien différemment.

J'ai vu le cardinal Noris un moment : il m'a dit que les dernières lettres à M. de Chartres étoient bien hardies, et faisoient bien connoître l'auteur. Ce qu'il dit de Moïse et de saint Paul, cités par le concile de Trente, l'a fort choqué.

On dit que le Pape a chargé trois cardinaux de faire chacun un modèle de bulle, et que ces trois cardinaux sont Noris, Albane et Ferrari : mais il n'y a rien de sûr là-dessus, et je ne doute pas que chacun ne travaille de son côté.

L'archevêque de Chieti déclare à bien des gens que s'il avoit à refaire son vœu, il le feroit contraire à M. de Cambray, dont il reconnoît à présent les erreurs. Tout cela ne sert plus de rien, et il faudroit qu'il fît connoître plus hautement et d'une manière plus authentique ses sentimens, s'ils sont véritables. Mais je crains que ce ne soit par politique qu'il s'explique à présent ainsi, dans la vue de regagner l'estime de la France. Le P. Pera a eu audience du Pape hier : il est tombé sur M. de Cambray, et le Pape lui a dit qu'il vouloit qu'on ne perdît pas de temps, et finir dans le mois de novembre. Le Pape a ajouté que le livre étoit plus pernicieux encore pour les catholiques que pour les hérétiques; c'est ce que rapporte le P. Pera.

M. Poussin continue à faire des merveilles. Il a eu avec le cardinal Spada une conversation sur cette affaire, dont il m'a rendu compte. Je vous prie de le faire un peu valoir dans l'occasion, surtout auprès de MM. de Torci et de Pomponne, et de M. Noblet son prédécesseur dans le même emploi auprès du cardinal de Janson.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je me doute qu'il faut que vous vous armiez de patience à l'égard de M. de Paris : mais il le faut, et néanmoins ne pas perdre d'occasion de le faire connoître à Madame de Maintenon et au roi. M. de Paris m'écrit comme ayant peur que je ne me fie à M. le cardinal de Bouillon :

mes lettres le pourront désabuser là-dessus, s'il veut bien y faire réflexion.

Nous avons été depuis huit jours, Monseigneur Giori et moi, deux fois à Frescati, dîner chez M. le cardinal de Bouillon, qui nous a reçus à merveille : nous sommes allés et revenus ensemble le même jour. Nous ne nous fions ni plus ni moins à M. le cardinal de Bouillon, ni M. le cardinal de Bouillon à nous, comme vous le pouvez croire. Heureusement pour nous, le Pape connoît M. le cardinal de Bouillon, et le méprise.

M. le cardinal de Bouillon croit n'avoir pas de plus cruels ennemis que Monseigneur Giori et moi. Il espère néanmoins pouvoir par ses finesses parvenir à nous tromper : jusqu'ici il n'y a pas réussi. L'arrivée de l'ambassadeur fera mourir de déplaisir M. le cardinal de Bouillon.

La fureur des moines, des Jésuites et de la cabale, tombe sur vous à Rome comme à Paris.

Envoyez-nous un modèle de bulle, et les propositions réduites sous chaque chef aux points principaux et clairement mauvais.

LETTRE CCCLXXIV.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Meaux, 2 novembre 1698.

J'ai reçu ici, en y arrivant vendredi pour la Toussaint, votre lettre du 14 octobre. Je retourne demain à Fontainebleau, dont je ne partirai qu'avec le roi. Je repasserai par ici, et ne tarderai pas d'aller à Paris.

Il me tarde que j'aie nouvelle de l'arrivée de ma réponse. Si le courrier a tenu parole, vous avez dû l'avoir il y a quinze jours. Je puis vous assurer qu'elle fait ici un prodigieux effet pour la bonne cause, et contre M. de Cambray. M. l'abbé Régnier achève sa version à la campagne. Je lui ai envoyé copie de l'article de votre lettre qui le regarde; cela lui donnera courage. Je

(a) Revue et complétée dans l'original.

lui ai mandé que quand la décision précéderoit sa version, elle n'en seroit que plus utile et plus recherchée.

Vous mettez la chose au vrai point de la question, quand vous la faites consister dans le pur amour du cinquième degré, au-dessus du pur amour de l'Ecole. Je me suis fort attaché à suivre cette idée dès le *Summa*, dans la *Préface*, dans le second des cinq Ecrits, et surtout dans la dernière Réponse, sur la fin [1]. Il n'y a qu'à joindre à cela le sacrifice absolu et ses dépendances.

Vous aurez reçu la manière de censure signée de beaucoup de docteurs. Le P. Roslet a ordre de vous la communiquer pour la rendre publique si vous le jugez à propos : pour moi, je n'y fais nulle difficulté. J'étois dans mon diocèse, quand on l'a dressée et signée. M. de Paris me l'a envoyée : elle est très-bien, et donnée pour ce qu'elle est; c'est-à-dire, pour l'avis de beaucoup de particuliers seulement, sans autorité du corps. Elle rembarrera les cambrésistes, qui se vantent d'avoir l'Ecole pour eux, et fera voir l'uniformité de nos sentimens. Tout est dans l'esprit de la *Déclaration*, du *Summa*, des *In tuto*, etc. Néanmoins voyez sur les lieux avec le P. Roslet, ce que porte la disposition des esprits. J'ai vu une lettre de ce Père, qui nous rend bonne raison de l'état des choses. Faites-lui bien des honnêtetés de ma part.

Je vous indique une bulle de Jean XXII contre les erreurs d'un nommé Ekard, dominicain de Cologne, où sont condamnées vingt-huit propositions, dont plusieurs ressentent beaucoup l'esprit du quiétisme d'aujourd'hui, principalement la septième, la huitième et la neuvième : mais ce qu'il y a principalement, c'est les deux sortes de qualifications, l'une sur les erreurs précises, et l'autre sur les ambiguïtés; qui peuvent donner des vues étant insinuées. L'histoire et la bulle en est rapportée dans Rainaldus, tom. xv, an. 1329, n. 70, 71, 72 (*a*). Cet Ekard étoit pourtant un grand spirituel, très-loué par Taulère, etc., comme le marque Rainaldus, *ibid.*, n. 73.

Il y a quatre cents ans qu'on voit commencer des raffinemens de dévotion sur l'union avec Dieu et sur la conformité à sa vo-

[1] *Rem. sur la Rép. à la Relat.*, conclus., § III ; vol. XX, p. 309.

(*a*) Fleury a donné un extrait de cette bulle, *Hist. ecclés.*, liv. XCIII, n. 59.

lonté, qui ont préparé la voie aux quiétistes modernes. C'est pourquoi il seroit très-important d'insinuer une admonition générale contre l'abus qu'on fait des pieux auteurs. Vous trouverez un modèle d'une semblable prononciation parmi mes mémoires précédens. Il faut tâcher de donner ces vues.

Il n'est pas que les deux lettres de M. de Cambray à M. de Chartres, en réponse à la *Lettre pastorale*, ne tombent à Rome entre vos mains. Dans la première, vous trouverez qu'il reconnoît un double sens dans son livre, l'un et l'autre soutenable, qu'à Rome même on s'est partagé là-dessus, que l'équivoque règne dans tout l'ouvrage. Je ne crois pas que jamais auteur ait fait un pareil vœu. Lisez depuis la page cinquante-cinquième jusqu'à la soixante-dixième. S'il y a deux sens soutenables selon lui, il faut qu'il y en ait un troisième, qui sera le mauvais et l'inexcusable, qui est le vrai, *obvius*, d'où il avoue qu'on ne sort que par des explications ambiguës.

Il faut voir aussi à la page soixante-huitième, comment il répond à la protestation qu'il avoit faite de n'avoir jamais eu d'autre pensée, après avoir avoué qu'il n'avoit point parlé selon la sienne. Si on n'ouvre les yeux à de semblables artifices, on veut perdre l'Eglise. Trouvez le moyen d'avoir cette lettre, qui doit être fort répandue à Rome. Faites voir ces endroits, qui sont plus forts et plus étranges que je ne vous l'ai dit.

J'ai envoyé la lettre pour M. Madot à M. le grand-duc. Pour M. de Salviati, je vous en enverrai une par le premier ordinaire, et serai ravi de servir ce gentilhomme qui a un frère ecclésiastique que j'estime fort, et qui vous a communiqué de ses lettres qui sont d'un homme habile et bien instruit.

M. le maréchal de Villeroy a pensé mourir d'un étranglement de boyaux. On lui a fait une terrible opération. On le croit hors de danger. Nous perdrions beaucoup en notre particulier, et la France encore plus.

Le départ de demain ne me donne pas le loisir de faire réponse au P. Campioni, ni à M. Phelippeaux.

LETTRE CCCLXXV.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS A L'ABBÉ BOSSUET.

3 novembre 1698.

J'ai reçu votre lettre du 14, Monsieur : j'ai bien de la joie d'y voir que vous avez reçu le commencement de mes notes sur la réplique de M. de Cambray; vous aurez eu le reste par les courriers suivans. Je compte que vous en ferez l'usage qu'il faudra pour le bien de l'affaire : la réplique étant devenue si secrète, il n'est plus nécessaire que les réponses paroissent.

Nous n'avons plus qu'à souhaiter que les cardinaux travaillent diligemment, et qu'ils recommencent leurs congrégations après les fêtes, comme ils l'ont promis. Le procédé du sacriste est ridicule de toutes manières. Défendez-vous bien des coups fourrés de la cabale : elle va redoubler ses efforts et ses artifices. On tâchera de vous surprendre, si l'on peut, et de découvrir toutes vos démarches : ainsi vous devez assurément, Monsieur, vous fier à peu de gens, et tout concerter avec nos amis. Le P. Roslet se loue fort de vous : je suis bien aise que vous soyez content de lui. Il connoît très-bien la Cour de Rome, et il a un grand zèle pour la bonne cause : vous pouvez sûrement prendre confiance en lui.

La nouvelle que le Pape venoit de recevoir à votre dernière audience, devoit lui donner du chagrin : vous fîtes très-bien de ne lui pas parler, dans cette disposition, longtemps de notre affaire.

Le compliment du P. Alfaro méritoit une sévère correction : il doit avoir nui à la cause qu'il défend avec tant de chaleur.

On écrira toujours fortement de ce pays : c'est tout ce que nous pouvons faire, et prier Dieu qu'il bénisse vos soins et qu'il défende la vérité. Conservez-moi l'honneur de vos bonnes graces, et croyez que je suis à vous, Monsieur, très-sincèrement.

LETTRE CCLXXVI.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (*a*).

Rome, ce 4 novembre 1698.

J'ai reçu par notre courrier extraordinaire, qui est arrivé ici vendredi matin, dernier du mois d'octobre, votre Réponse à M. de Cambray. Il est arrivé deux jours plus tard qu'il n'aurait fait, par des raisons qu'il m'a dites, et dont il m'a apporté de bonnes preuves : enfin il est arrivé. Il ne me paroît pas tout à fait content de ce qu'on lui a donné, protestant y avoir dépensé de son argent, et parce qu'il a été obligé depuis Fontainebleau jusqu'à Turin de prendre un troisième cheval, et parce qu'on ne lui a pas tenu compte du change de l'argent et du rabais des monnoies. Je lui ai dit que j'examinerois le tout exactement, et qu'on ne lui feroit pas d'injustice; cela à loisir. Il sera content, à ce qu'il dit, de tout ce que je voudrai. Il seroit bon de m'envoyer un mémoire exact de ce qu'on lui a donné.

Les fêtes ont empêché que je n'aie pu faire relier aussi vite que je l'aurois désiré le livre pour Sa Sainteté. J'ai pourtant si bien fait que je l'ai eu ce matin, quoique jour de fête, relié en maroquin avec les armes, et un pour le cardinal Spada. Je comptois de le mettre après dîner aux pieds de Sa Sainteté, mais elle s'est avisée de sortir, et cela a rompu toutes les mesures que j'avois prises sur cela pour aujourd'hui. J'aurois été bien aise de vous en pouvoir rendre compte par ma lettre, mais cela est remis à demain. J'ai déjà fait prévenir Sa Sainteté sur cela par Monseigneur Giori et par le cardinal Spada, à qui j'ai envoyé à midi son livre avec une lettre instructive. Tous les cardinaux du saint Office l'ont eu aujourd'hui, hors M. le cardinal de Bouillon à qui je le veux porter moi-même demain, et qui n'étoit pas vi-

(*a*) Revue et complétée sur l'original. On trouvera, vers la fin de la lettre, une demande d'argent ui n'est dans aucune édition. L'abbé Bossuet avoit un bénéfice.

sible aujourd'hui : il se pourra faire même que Sa Sainteté l'aura devant lui. Cette Eminence ne sait pas encore qu'il n'est arrivé, ni rien du courrier. La manière ordinaire de M. le cardinal de Bouillon étant de prévenir sous main le Pape contre ce que je lui donne, je ne suis pas fâché que le Pape l'ait reçu avant que le cardinal en sache rien, le plus tard qu'il est possible.

La pièce est admirable, et telle que vos amis la pouvoient désirer. Si elle étoit en italien, les partisans de M. de Cambray seroient couverts de confusion, quelque effrontés qu'ils soient. Le françois ne leur fera pas plaisir. Je doute que par le premier courrier nous puissions avoir nouvelle de l'effet qu'elle fera à Paris et à la Cour. Je voudrois bien que M. le nonce l'eût vue avant le lundi 20 du passé, qui est le jour d'où seront datées les lettres que nous recevrons par le premier courrier; mais nous ne pouvons pas tarder : la pièce parle par elle-même. Je vous avoue que quelque bonne opinion que j'eusse de la hardiesse à mentir de M. de Cambray, je n'aurois jamais cru que les paroles qu'il dit que vous avez dictées à Madame Guyon, *des erreurs qu'elle n'avoit jamais eues*, etc., fussent inventées d'un bout à l'autre. C'est là le seul prétexte de sa relation, et cela étant faux, en vérité il n'a point d'autre parti à prendre que de se cacher. Vous n'avez rien oublié dans ce dernier écrit, et tout ce qu'on peut souhaiter y est.

L'assemblée du saint Office de demain s'est tenue cette après-dînée, à cause d'une chapelle de demain qui l'empêche. On croyoit avec fondement qu'on y parleroit de l'affaire de question. M. le cardinal Casanate me l'avoit dit il y a huit jours, et ce matin encore : mais la sortie du Pape cette après-dînée, venue tout à coup, a obligé les cardinaux du palais d'accompagner Sa Sainteté; et la moitié des cardinaux manquant à cette congrégation, il n'en a pas été question. M. le cardinal de Bouillon n'a pas voulu y aller. Il n'y a eu que cinq cardinaux qui y aient assisté, qui sont Carpegna, Casanate, Marescotti, Noris et Ferrari. Ils n'ont pas laissé de parler un peu entre eux de notre affaire, mais ce n'a pas été tout de bon. Pour moi, je m'imagine que le Pape souhaite peut-être qu'on en parle devant lui jeudi. Si le hasard me fait trouver

Sa Sainteté demain de bonne heure, j'ai une bonne audience à avoir de lui, s'il plaît à Dieu.

J'ai reçu votre lettre du 13; celle du 17 de mon père m'a été rendue par l'extraordinaire; vous étiez occupé ce jour-là à Meaux à recevoir Madame de Lorraine. M. le cardinal de Bouillon paroît un peu démonté et consterné. Je doute que ses manéges lui réussissent; il commence sans doute à douter du succès pour son ami. Je vois, je n'ose pas dire certainement, mais plus que vraisemblablement, l'amour pur prêt à être condamné d'erroné : tout au moins c'est là-dessus que je presse, n'étant pas en peine des autres points. L'état sera assurément condamné. Sur les actes, on ne dira rien qui puisse favoriser M. de Cambray. Il faut qu'on décide que dans la pratique les deux motifs ne sont pas séparables : sans cela je ne serai pas content tout à fait; avec cela nous aurons tout, et l'illusion est abattue. On n'oublie rien pour éclaircir les difficultés. Les cardinaux Carpegna et Nerli se confirment tous les jours plus que jamais.

M. le cardinal de Bouillon revint hier de Frescati, et y doit retourner jeudi après l'assemblée du saint Office devant le Pape. Les cardinaux haussent les épaules sur le sujet du cardinal de Bouillon; beaucoup disent qu'ils n'osent parler : à la fin on saura tout; on n'en sait déjà que trop. Je suis bien fâché que du côté de la Cour on ne puisse pas empêcher le cardinal de Bouillon de voter. Le P. Roslet a eu ce matin une assez longue audience du Pape : je ne sais pas encore ce qui s'y est passé; il en rendra apparemment compte à M. de Paris.

Les cardinaux étudient en vérité fortement. Tout le salut de l'affaire a été de ne les avoir pas pressés pendant le mois d'octobre, l'épée dans les reins.

La traduction de M. l'abbé Régnier est ici applaudie et admirée par les connoisseurs : vous l'en pouvez assurer. On a ses livres à Florence.

Je crois que vous trouverez bon que dans huit ou quinze jours, je tire deux mille francs sur vous. Il y a deux mois que je me passe d'argent, espérant que le change diminueroit; mais il n'y a plus moyen de vivre sans argent. Je prends sur moi, je l'ose

dire, plus que je ne puis. J'avoue que quelque remise d'argent un peu considérable, me seroit très-nécessaire à la fin de cette année, dans lequel temps à peu près j'ai lieu d'espérer de n'être pas éloigné de mon départ. Cette année que j'ai passée ici, sur quoi je ne pouvais compter, est cause que je suis obligé, dans l'impossibilité, de vous incommoder peut-être en m'adressant à vous; mais enfin il m'est impossible ici de subsister sans argent, même d'en trouver par moi-même. Je vous supplie de vous mettre un moment en ma place, et vous me trouverez très-embarrassé. Je me confie en vos bontés. J'avoue que j'ai autant de honte de demander à mon père qu'à vous.

Je me porte bien, Dieu merci, et espère aller jusqu'au bout. Le Pape se porte mieux que moi.

M. l'abbé Régnier se feroit un grand honneur en achevant son ouvrage, c'est-à-dire en traduisant cette nouvelle pièce.

Le sacriste ne presse pas; il n'a pas encore tout donné (*a*). Les cardinaux qui voient ce qu'il a donné, ne doutent pas que ce qu'ont fait les autres ne lui ait été communiqué : c'est une mauvaise réfutation. On ne doute pas de l'intelligence avec M. le cardinal de Bouillon; elle est certaine.

LETTRE CCCLXXVII.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Fontainebleau, ce 10 novembre 1698.

J'ai reçu ici votre lettre du 21 du mois passé. Hier M. le nonce me montra chez le roi deux lettres de même date, de M. le cardinal Spada, dont la première portoit que vous l'aviez prié de lui écrire que vous n'aviez jamais demandé de délai. Il déclaroit dans les termes les plus clairs et les plus précis que bien loin d'en demander, vous n'aviez pas cessé de presser une décision; ce que ce cardinal déclaroit à ce ministre, afin qu'il se servît de la connoissance qu'il lui en donnoit.

(*a*) Donné tout son vote ou discours.

L'autre lettre de M. le cardinal Spada portoit une espèce de reconnoissance envers le roi, de l'assurance que Sa Majesté avoit donnée au même nonce, de faire exécuter le jugement du saint Siége; à quoi il ajoutoit que l'on verroit au plus tôt une décision qui couperoit la racine du mal, comme le roi le souhaitoit.

M. le nonce s'étant présenté au sortir du dîner du roi comme ayant quelque chose à dire, le roi le fit entrer dans son cabinet, où ce ministre rendit compte de la dernière dépêche du cardinal, dont le roi fut très-content. Il pressa plus que jamais M. le nonce d'écrire de sa part tout ce qu'il y a de plus fort.

Après ce compte de la dépêche principale, M. le nonce dit au roi qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire un mot sur votre sujet, et supplia Sa Majesté d'entendre la lettre de M. le cardinal Spada, qui n'étoit que de quatre lignes. La lecture en fut écoutée très-agréablement, et le roi répondit qu'il ne doutoit pas que vous n'eussiez dit et fait tout ce qu'il falloit; qu'en effet on avoit répandu le bruit que vous aviez demandé quelque délai, mais qu'il avoit bien entendu que ce bruit étoit un de ceux que des ennemis répandent pour en tirer avantage.

M. le nonce en dit autant à M. de Pomponne et à M. de Torci, de qui je l'ai su, et qui m'ont ajouté que la chose s'étoit passée avec le roi comme je viens de vous le raconter. M. le nonce a fait cela avec toute la démonstration possible de bonne volonté, et toute l'attention à nous faire plaisir. Il a souhaité que je vous en informasse. Il en rend compte à M. le cardinal Spada par une lettre de sa main, et lui spécifie tout ce qu'il a dit et tout ce que le roi a répondu.

Je me suis cru obligé d'en faire mes remercîmens à M. le cardinal Spada par la lettre ci-jointe (*a*), que vous rendrez le plus tôt que vous pourrez à cette Eminence, et que vous remercierez tant en votre nom qu'au mien.

Vous ne manquerez pas de bien faire des remercîmens à M. le nonce par une lettre expresse pour cela, et de témoigner à tous ses amis comme nous sommes sensibles à ses bonnes manières. Il faut faire en sorte que cela lui revienne par divers endroits. Je

(*a*) Nous n'avons point cette lettre.

vous assure qu'il ne se peut rien de plus honnête, ni de plus obligeant que son procédé.

Vous avez vu par mes précédentes que le roi étoit bien informé et content de votre conduite, dès le temps du séjour de Compiègne. Il en avoit encore été instruit par vos lettres à M. de Paris, qui les avoit envoyées à Madame de Maintenon, qui me l'a dit elle-même. Mais ce dernier éclaircissement poussé jusqu'à la dernière preuve, a produit un grand effet.

Je n'ai voulu parler que de ce fait particulier dans ma lettre à M. le cardinal Spada, pour ne point mêler l'affaire générale avec la nôtre. Mais vous pouvez lui dire que je vous ai informé de ce qu'il avoit mandé à M. le nonce sur la prompte décision qui doit couper la racine du mal, sur le compte que ce ministre en a rendu au roi et sur la satisfaction que Sa Majesté en a témoignée, qui est devenue publique. Vous pourrez ajouter que le moyen de couper la racine, est de ne laisser aucune ressource au livre des *Maximes*, ni à la doctrine de l'auteur, qui a révolté toute la France, et qui soulève à présent presque toute la chrétienté; que pour peu qu'on ait de ménagemens sur cela, M. de Cambray, souple et adroit comme il est, ne cherchera qu'à échapper : ce qui tourneroit au grand dommage de l'Eglise et de M. de Cambray lui-même; mais que plus on frappera fort sur la doctrine du livre, plus l'auteur sera soumis, et plus l'affaire sera terminée avantageusement pour la religion; ce qui n'empêchera pas qu'on ne fasse tout le bon traitement possible à la personne, en la regardant comme soumise et obéissante, ainsi que ce prélat l'a promis dans ses dernières déclarations.

Je suis persuadé que M. le cardinal Spada vous montrera la lettre de M. le nonce, par où vous verrez l'attention qu'il a eue à vous faire plaisir, et qu'il désire que vous le sachiez.

Au reste après une déclaration si authentique faite au roi de la part du Pape, je ne crois pas qu'on puisse reculer, ni s'empêcher de faire quelque chose de fort. Que signifieroit une bulle qui ne feroit point mention du livre, quand même il auroit été condamné par un acte séparé du saint Office (*a*)? Allez pourtant au-

(*a*) On a vu dans les lettres précédentes de l'abbé Bossuet, que quelques

devant de tout, et prévoyez tous les côtés dont on peut regarder la chose.

Quant à l'amour pur de M. de Cambray, on laisseroit la racine du mal en son entier, si l'on ne le condamnoit pas. Il est absolument nécessaire de le proscrire, en distinguant l'amour du quatrième degré de l'amour du cinquième degré, qui est celui que M. de Cambray nomme le *pur amour*. On peut dire avec certitude que sur ce point il n'a aucun auteur pour lui. Vous trouverez dans la *Quæstiuncula*, et surtout dans ma dernière Réponse, *Conclusion*, § III, *de l'état de la question*, n. 3, 4, 5, 6, de quoi faire un excellent mémoire latin ou françois sur cette matière. Vous l'adapterez, mieux que je ne pourrois le faire ici, aux dispositions présentes de ceux avec qui vous avez à traiter, et M. Phelippeaux saura bien dire ce qu'il faut.

Il sera utile qu'on trouve à Rome de quoi mieux attaquer M. de Cambray qu'on ne l'a fait ici : nous laisserons aisément cette gloire à ceux qui regardant de plus haut que nous, verront plus loin. Mais de dire qu'on le défende mieux qu'il ne s'est défendu, c'est dire qu'on l'entend mieux qu'il ne s'est entendu lui-même.

Il me semble que j'ai démontré en peu de mots l'inutilité de ses réponses, dans le *Quietismus redivivus*, *Admonitione prævià*, depuis le n. 1 jusqu'au 21. En général cette admonition va très-nettement au-devant de tout. Quant à ceux qui voudroient avoir égard aux explications de M. de Cambray, du nombre desquels

cardinaux projetoient de réduire les trente-huit propositions extraites du livre de M. de Cambray, à sept ou huit, de les qualifier, de mettre au décret un préambule dans lequel on exposeroit la doctrine catholique, mais de ne nommer dans le décret ni l'auteur ni le livre. Ces cardinaux se fondoient sur l'exemple du concile de Trente, qui condamne la doctrine de Luther et de Calvin sans nommer ces hérétiques et sans parler de leurs livres. Mais ce projet fut bientôt abandonné, parce que les cardinaux sentirent qu'il étoit sujet à beaucoup d'inconvéniens, et que les partisans de M. de Cambray ne manqueroient pas de publier que sa doctrine n'avoit pas été condamnée, mais seulement quelques propositions isolées, auxquelles on avoit attribué un autre sens que celui qu'elles avoient dans le livre. On leur fit d'ailleurs remarquer que le concile de Trente ne pouvoit servir de modèle dans l'affaire présente, parce que ce concile a condamné, non la doctrine d'un particulier, mais d'une multitude d'hérétiques; au lieu que dans le décret que devoit prononcer le saint Siége, il ne s'agissoit que de la doctrine de M. de Cambray et du seul livre des *Maximes des Saints*, sur lequel il avoit lui-même prié le Pape de donner son jugement. Voyez la *Relation du quiétisme* par Phelippeaux, part. II, p. 146, 147. (*Les premiers édit.*)

je crains que le cardinal Noris et le cardinal Ferrari ne soient un peu, il leur faut représenter vivement les variations et les erreurs de ces explications. Consultez la section VII de la *Relation*. Voyez aussi dans la *Réponse aux quatre lettres de M. de Cambray*, la section XX, où je prouve que l'explication donnée par l'auteur même à la proposition de son livre sur le trouble involontaire de Jésus-Christ, augmente l'erreur au lieu de la corriger (*a*).

Faites bien des réflexions, et faites-en faire sur la première lettre de ce prélat à M. de Chartres, et sur la bulle de Jean XXII contre Ekard, rapportée dans Raynaldus.

On attend dans peu de jours M. de Monaco : il ne viendra qu'à Versailles.

Il ne faut point du tout songer, comme je vous l'ai déjà dit, à empêcher M. le cardinal de Bouillon de voter. Personne n'approuve ici ce projet par la raison marquée dans ma lettre précédente. On fera agir M. de Toureil : aucun de vos avis ne tombe à terre.

Je ne crois pas devoir donner d'autre préservatif que mon Admonition contre les expressions exagératives et excessives de quelques pieux auteurs, non plus que contre les spéculations trop abstraites. On doit regarder dans tout cela ce qui est bon *in praxi*. Vous trouverez mon Admonition parmi mes Mémoires précédens. Au reste il n'est pas possible de donner des règles fixes qu'en revenant aux Articles d'Issy, ce qu'on ne fera pas à Rome ; et d'ailleurs il faudroit y ajouter quelque chose contre les nouvelles subtilités de M. de Cambray.

Pour ce qui concerne les Articles, vous trouverez beaucoup de lumière dans le corollaire du *Quietismus redivivus* (*b*).

(*a*) M. de Cambray avoit écrit dans les *Maximes des Saints*, p. 122, cette proposition : « La partie inférieure (en Jésus Christ) ne communiquoit pas à la partie supérieure son trouble involontaire. » Bossuet lui prouva que cette proposition renfermoit une impiété manifeste. Sous la première impression de ces preuves, M. de Cambray répondit que le mot *involontaire* ne venoit pas de lui, mais d'une main étrangère qui l'avoit introduit dans son livre. Plus tard, oubliant cette réponse, il s'efforça de justifier le mot *involontaire;* on peut voir ses misérables argumens dans la *quatrième Lettre à M. de Meaux*, object. XI, p. 21 et suiv. — (*b*) Vol. XX, p. 1.

Je rends tous les bons offices possibles au sieur Poussin : vous pouvez l'en assurer.

M. l'abbé Régnier nous promet au premier jour la traduction de mon dernier livre (*a*).

LETTRE CCCLXVIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 11 novembre 1698.

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 12 octobre et du 18. J'ai reçu en même temps le *Mandatum* que vous m'adressez, dont j'ai fait l'usage que je vous dirai dans la suite de cette lettre.

Pour commencer à vous rendre compte de ce qui s'est passé depuis ma dernière lettre du 4, je vous dirai que le lendemain je me rendis chez le Pape, à l'heure que Monseigneur Aquaviva m'avoit marquée. Sa Sainteté avoit déjà fait demander deux ou trois fois si je n'étois pas dans l'antichambre, et avoit plus d'impatience de me donner audience que moi d'y être admis. J'entrai d'abord : à peine étois-je à la porte qu'il me demanda de vos nouvelles, *del caro nostro Vescovo;* ce sont ses paroles. Il seroit trop long de vous rapporter tout ce qu'il me dit d'obligeant pour vous. Je lui expliquai ce qui me faisoit venir à ses pieds, et je lui rendis compte de mon mieux des raisons importantes qui vous avoient forcé à faire cette dernière réponse. Il me parut content de toutes, et les approuver. Il se récria sur l'accusation de la confession révélée (*b*), mais d'une manière très-forte. Ce ne peut être qu'une calomnie, me dit-il; et il ajouta que votre réputation étoit trop établie, pour que cela pût faire la moindre impression sur l'esprit de personne. Il insista dans les termes les plus forts, ajoutant que tout retomboit sur l'archevêque de Cambray, qui surtout depuis quelque temps *si prejudicava assai*, se faisoit

(*a*) Les *Remarques sur la Réponse de M. de Cambray à la Relation du quiétisme.* — (*b*) On sait que Fénelon ne craignit pas d'accuser Bossuet d'avoir révélé le secret de sa confession.

grand tort à Rome comme en France. Pendant tout ce temps-là Sa Sainteté tendoit la main pour recevoir le livre que je faisois semblant de n'oser lui donner, sachant la peine que lui faisoient les écritures nouvelles. Enfin je me fis en quelque sorte contraindre de le lui remettre entre les mains : elle parut me savoir bon gré de la peine que j'avois là-dessus. Sa Sainteté eut la bonté de me promettre de s'en faire lire tous les jours quelque chose. Je lui fis plaisir quand je lui dis qu'on le traduisoit en italien exprès pour elle.

Je profitai de cette occasion pour la presser de faire recommencer les congrégations : elle me promit de le faire incessamment.

Je lui parlai sur l'amour pur de M. de Cambray. Sa Sainteté s'en expliqua avec indignation, me disant expressément que ce n'étoit qu'une illusion. Pour la confirmer, je lui rapportai les paroles du *Deutéronome* sur le précepte d'aimer Dieu, *ut benè sit tibi*, lui faisant observer que c'étoit précisément ce que M. de Cambray appeloit *intéressé*. Je la suppliai de demander aux défenseurs du livre un seul texte de l'Ecriture sainte, etc.

Je me plaignis du sacriste, qui n'avoit pas achevé de donner son vœu. Le Pape me répondit en plaisantant et en riant, qu'on se passeroit fort bien de son vœu; qu'il avoit tant ennuyé par ses longs discours, que l'on pouvoit bien le tenir quitte de ce qu'il mettroit par écrit. En vérité toutes les réponses qu'il me fit ne sont pas d'un homme de son âge, et que M. le cardinal de Bouillon veut faire passer ici pour imbécile. Enfin je finis en lui marquant la joie que toute la France, et en particulier le clergé, avoit reçue des graces que Sa Sainteté avoit faites à M. le nonce, qui étoit respecté, aimé et honoré de tous; cela lui fit un grand plaisir. Au reste Sa Sainteté me parla du roi avec une tendresse et un respect que ses grandes qualités méritent : elle me le représenta comme le seul protecteur de la religion, ajoutant que tout le monde vouloit s'unir contre lui, mais qu'il seroit toujours le plus fort. Elle avoit tenu le même discours la veille au Père procureur général des Minimes. Cela se passa mercredi 5 du mois.

Samedi je reçus par le courrier votre écrit latin (*a*) : je le fis

(*a*) Le *Mandatum*, que nous avons donné après la lettre CCCLXV, p. 49.

aussitôt copier pour les cardinaux et le Pape. J'eus le tout le dimanche au soir. Lundi, qui étoit hier, je le fis distribuer à tous les cardinaux. J'allai chez tous; et pour ceux que je ne pouvois voir, j'avois préparé un billet avec votre écrit cacheté que je laissois : ainsi tous l'ont eu. J'allai l'après-dînée chez le Pape. Je sus que M. de Chanterac y étoit, mais que Sa Sainteté n'avoit pas eu le temps ou la volonté de le recevoir. Monseigneur Aquaviva me dit qu'il l'avoit remis à ce matin. Comme j'étois bien aise de savoir avant que de parler au Pape ce que M. de Chanterac lui auroit dit, et que je me doutois de quelque manœuvre, je convins avec Monseigneur Aquaviva que je retournerois cette après-dînée. Je m'y suis donc rendu. J'ai commencé par savoir des camériers secrets italiens, qui sont de mes amis, que M. de Chanterac admis chez le Pape n'avoit fait qu'entrer et sortir; Monseigneur Aquaviva m'a confirmé la même chose. Sa Sainteté m'a fait appeler, et a commencé par me dire avec indignation que l'homme de M. de Cambray l'étoit venu importuner ce matin, et avoit eu la hardiesse de lui demander un délai pour répondre à votre dernière écriture, mais qu'elle ne vouloit pas en entendre parler : elle étoit vraiment en colère. J'ai pris la liberté de lui dire que la réponse que vouloit entreprendre M. de Cambray, et que j'étois sûr qu'il ne pourroit faire, ne devoit pas la mettre en peine, pourvu qu'elle fût dans la résolution de ne point donner de délai, qui dans les circonstances présentes étoit inutile et injuste; que les évêques n'avoient jamais prétendu en demander pour répondre à M. de Cambray; qu'il étoit uniquement question d'un petit livre, sur lequel on demandoit depuis un an et demi la décision de Sa Sainteté. J'avois un grand champ pour m'étendre sur tout ce que vous pouvez vous imaginer; ce que j'ai fait, et Sa Sainteté m'a paru être contente. Après quoi je lui ai présenté votre écrit, qu'elle a fort bien reçu. Elle a voulu que je lui en disse la substance : je l'ai suppliée de vouloir bien se le faire lire; elle me l'a bien promis, et je l'ai laissée dans la résolution de n'avoir aucun égard aux injustes demandes de M. de Cambray.

Je viens d'apprendre dans le moment par le sieur Feydé, agent du grand-duc, qui s'est trouvé chez le Pape quand M. de Chan-

terac y étoit, et qui a parlé au Pape après lui, que Sa Sainteté étoit hors d'elle, et avoit renvoyé promptement ce pauvre homme avec indignation; que Sa Sainteté lui avoit parlé avec colère de M. de Cambray et du livre, du scandale qu'il causoit, mais que bientôt on lui donneroit une bonne leçon. M. Feydé ne savoit pas que M. de Chanterac eût demandé un délai pour répondre; mais le Pape m'a dit en termes formels.

Au sortir de chez le Pape, j'ai été chez le cardinal Casanate l'avertir de tout, et chez plusieurs de nos amis pour confirmer Sa Sainteté dans sa résolution.

Tout cela est un jeu joué par les protecteurs de M. de Cambray pour tâcher d'allonger; mais le sort est jeté. Messieurs les cardinaux s'assemblent demain matin par ordre de Sa Sainteté, exprès pour déterminer *de modo procedendi*, la manière de procéder dans cette affaire. Là on verra l'ordre qu'on tiendra dans l'examen des propositions, qu'on réduira apparemment sous des chefs principaux; et les cardinaux pourront dans chaque congrégation se fixer sur un chef. J'espère qu'on fera deux congrégations par semaine; ainsi en quatre semaines ils auront fini. Ils me paroissent tous résolus de ne pas perdre de temps, et de tâcher de sortir promptement d'affaire. Quant au cardinal de Bouillon, je ne réponds de rien, ou plutôt je réponds de tout. Avec cela j'avoue que son personnage est difficile à soutenir. Nous ne pouvons savoir avant demain ce qui sera réglé. Je vais toujours m'assurant de plus en plus des cardinaux. J'ose vous dire en confidence que je serai bien trompé s'il en manque un seul, mais avec cela je ne prétends rien assurer. Je crains toujours qu'on ne fourre quelque petit mot; c'est à quoi il faut être très-attentif.

Hier je fus deux heures avec le cardinal Carpegna; j'en suis content, très-content. Ce matin le cardinal Ottoboni a eu une explication avec moi, et m'a fait entendre ce qu'il faut. Je ne me fierois naturellement ni à l'un ni à l'autre, si je n'étois sûr par moi-même de leurs théologiens. Le cardinal Albane me promet monts et merveilles, et au P. Roslet. S'il nous trompe, il se trompe lui-même le premier. Ce qui me donne une certaine con-

fiance dans les discours de ces Eminences, c'est que le cardinal Casanate me dit que tout va bien, que les cardinaux sont bien disposés, et surtout les cardinaux papables : vous voyez ce qui les remue.

Nous sommes parvenus à engager le Pape à consulter le P. Serrani ; cela a fait un bon effet. Je travaille à lui faire aussi consulter le P. Latenai ; mais je crois que son parti est déjà pris là-dessus.

La seule chose sur laquelle il y aura plus de difficulté, sera la condamnation des propositions qui concernent l'amour pur : mais il faudra que ce cinquième amour soit proscrit malgré les efforts de la cabale.

Au reste nos amis du saint Office ont trouvé dans les pièces secrètes du saint Office des choses admirables contre M. de Cambray, apparemment dans les abjurations de Molinos, de Petrucci et d'autres quiétistes. Dans l'interrogatoire de Molinos sur la douzième de ses propositions, on a vu qu'il donnoit la même solution, et avoit le même système que M. de Cambray quant à l'intérêt propre ou l'amour intéressé, et ce qu'il appeloit propriété, dont il disoit qu'on se purifioit en purgatoire. Malgré ses explications, les qualificateurs persistèrent dans leurs qualifications. Ce que je vous mande est sûr : je tâcherai d'en avoir la preuve. Doit-on douter après cela de la condamnation ? Voilà ce qui m'assure plus que toutes les paroles du monde, dont je fais à peu près le cas dans ce pays-ci que faisoit le pape Ottoboni de celles qu'il donnoit (*a*).

Le P. Roslet a reçu, et vous en êtes informé à cette heure, la censure de douze propositions signée par soixante docteurs de Paris. Nous gardons le secret là-dessus, pour porter notre coup à propos. Le cardinal Casanate en est seul informé : il a en main la censure. M. le cardinal de Bouillon en a eu vent ; mais il sera le dernier que nous en instruirons. Demain j'en parlerai au cardinal Spada, et lui dirai que cette censure a été dressée pour faire voir la fausseté de ce qu'ont ici avancé les cambraisiens, que la

(*a*) On sait que ce pape, Alexandre VIII, publia une bulle contre les IV articles de l'assemblée de 1682. *Indè iræ.*

Sorbonne approuvoit leur amour pur. Nous ferons valoir la modération de cette compagnie et le secret. Je crois que cela sera bien reçu : nous y donnerons le bon tour qui convient, et nos amis nous appuieront. Les qualifications pourroient être plus fortes; mais cela est toujours bon : je n'ai eu que le temps de la lire en courant.

Je connois M. de Paris, et m'imagine voir tout : il faut que vous ayez patience, et que l'union paroisse jusqu'au bout. Je suis fâché que vous n'ayez pas eu part à ce que ces docteurs ont fait : je crois que vous n'y auriez rien gâté, quoique je voie bien que la censure est dans votre esprit.

Ne perdez point de temps pour la traduction italienne.

Je souhaiterois fort avoir une bonne copie de votre portrait, et quelques estampes petites et grandes de la gravure.

Ayez la bonté de nous envoyer, tous les ordinaires, quelques exemplaires de vos livres, des premiers et derniers, *Relations* françoises, italiennes, et surtout les écrits latins dont nous avons eu très-peu.

M. le cardinal de Bouillon loue fort votre dernier ouvrage, et avoue qu'il n'y a rien de plus fort, et qu'il ne croyoit pas qu'on pût répondre si bien à ce que M. de Cambray avoit dit.

LETTRE CCCLXXIX.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Germigny, 16 novembre 1698.

Quoique l'ordinaire de Rome ne soit pas venu, je vous écris au hasard, sans pourtant rien ajouter de considérable à mes précédentes lettres.

J'ai reçu deux lettres françoises de M. de Cambray sur les *in tuto*. J'ai bien envie d'y répondre sous ce titre (*a*) : *Le dernier livre, où l'on montre à M. de Cambray qu'il n'a répondu à rien*. Je me contenterai de relever les difficultés faites contre son livre, sur lesquelles il ne dit mot. Cela le feroit paroître bien ridicule; et

(*a*) Bossuet n'exécuta pas ce projet.

montreroit que comme bon chef de parti, il n'a d'autre vue que d'entretenir sa réputation parmi ses partisans, en leur faisant accroire qu'il répond à tout.

Je vois par diverses lettres qu'on pense toujours à Rome à faire une exposition doctrinale : cela sera fort difficile ; néanmoins on en voit un crayon dans les trente-six propositions de *Schola in tuto*, quæst. I, art. I.

Si l'on ne condamne le pur amour de M. de Cambray, qui est celui du cinquième degré, on laissera renaître le mal. Vous en trouverez la preuve en divers endroits marqués par mes lettres précédentes, et surtout dans le *Quietismus redivivus*, sect. IV, cap. V, n. 1, 2, 3, 4. Cela n'est nulle part plus nettement.

Depuis mes lettres précédentes, j'ai reçu une lettre très-honnête de M. l'archevêque de Séville (*a*), avec un exemplaire de sa *Lettre pastorale*. Il ne faudra pas laisser de lui envoyer par son agent le double de ma lettre, que j'ai adressée à M. Phelippeaux.

LETTRE CCCLXXX.

LE P. MAUDUIT, DE L'ORATOIRE, A BOSSUET.

16 novembre 1698.

Je ne sais si Votre Grandeur se souvient qu'un jour étant allé vous rendre de très-humbles remercîmens du livre latin des trois Traités, dont vous aviez eu la bonté de me faire présent, il m'échappa de vous dire qu'il m'étoit venu dans l'esprit quelques pensées sur cette dispute; que vous eûtes la complaisance de m'exciter à les écrire, et que vous ajoutâtes avec une extrême humilité que vous en profiteriez. Cette parole fut un poids violent pour me déterminer à m'en décharger sur le papier. Je l'ai fait, et je vous les envoie, Monseigneur, comme un compte que je vous rends de la lecture de vos excellens ouvrages, et du profit que j'ai tâché d'en faire. Elles ne tenoient pas, ce me semble, tant de place en mon

(*a*) On a pu remarquer, dans les lettres précédentes, que l'archevêque de Séville étoit très-opposé au quiétisme. Nous n'avons pas la *Lettre pastorale* dont il est ici question, non plus que sa lettre à Bossuet, ni celle que Bossuet avoit adressée à l'abbé Phelippeaux pour être envoyée à cet archevêque. (*Les édit.*)

esprit : la matière s'est, je ne sais comment, développée jusqu'à faire à peu près un juste volume; et l'ouvrage a crû et s'est grossi insensiblement sous la plume. Vous êtes, Monseigneur, le maître absolu de son sort, pour le faire paroître au jour ou pour le supprimer. Si Votre Grandeur y trouve quelque chose d'utile, comme je crois qu'il y a des endroits capables de faire quelque impression sur les esprits, vous le pourrez traiter comme un enfant trouvé, qu'on élève sans connoître ou sans découvrir ses parens. Que si vous n'y trouvez rien qui mérite d'entretenir le public, vous aurez toujours la bonté de le garder dans votre cabinet (*a*), comme un acte de ma déclaration pour votre sentiment dans cette controverse, ou plutôt si je l'ose dire, comme une profession de foi que je fais par avance en attendant la décision du saint Siége.

Mais, Monseigneur, de quelque manière que Votre Grandeur en use, toute la grace que je lui demande pour des raisons qu'il lui est aisé de pénétrer, est de laisser l'auteur jouir de ses ténèbres, et de ne marquer en aucune manière ni son nom, ni celui de sa communauté. Il n'a fait confidence à personne de son dessein, il lui suffit d'être connu de vous; et il se croira trop payé de sa peine, si vous jugez à cette marque qu'il est plus qu'aucun autre, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très-humble et très-obéissant serviteur,

M. Mauduit, prêtre de l'Oratoire.

LETTRE CCCLXXXI.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Germigny, 17 novembre 1698.

Depuis ma lettre d'hier, j'ai reçu la vôtre du 28 octobre, dont j'ai rendu compte où il falloit.

M. de Paris a eu quelques accès assez légers de fièvre tierce : il en a été quitte, Dieu merci, pour quelques prises de quinquina.

(*a*) Cet ouvrage ne fut pas imprimé. On croyoit l'affaire près de sa solution.

Tous les jours il se présente de nouveaux docteurs pour signer après les soixante, et le nombre passe la centaine; mais on n'a pas voulu multiplier les signatures.

C'est M. Pirot qui a dressé le fond de l'acte et les qualifications: ainsi s'il n'a pas signé, c'est seulement à cause qu'il avoit déjà trop témoigné son sentiment en travaillant avec nous.

Il n'y a rien à souhaiter du roi et de M. le nonce, qui font tout ce qu'il faut, et aussi bien qu'il se peut.

J'ai fait à merveille la cour de M. Poussin auprès de MM. de Pomponne et de Torci, et je continuerai sans l'oublier dans l'occasion auprès de M. Noblet.

Il y a longtemps que je n'ai vu M. le cardinal de Janson, qui depuis le départ de Compiègne et durant tout Fontainebleau a travaillé à Beauvais aux affaires de son diocèse.

Vous avez bien fait d'avoir supprimé les remarques de M. de Paris, qui donnoient à M. de Cambray ce qu'il demande.

LETTRE CCCLXXXII.

L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

A Rome, mardi 18 novembre 1698.

Vos *Remarques sur la Réponse à la Relation*, sont fort estimées et goûtées ici. Elles sont accablantes, et elles étoient nécessaires pour faire connoître les souplesses et les calomnies de M. de Cambray : il ne cesse pas cependant d'écrire. On vient de m'avertir qu'il étoit arrivé ce soir deux lettres en réponse à *Mystici in tuto* et à *Schola in tuto;* mais cela ne fera point d'effet, et ne retardera pas le jugement.

Vous savez que l'abbé de Chanterac ayant demandé du délai pour répondre à vos *Remarques*, le Pape le refusa, et deux jours après intima les congrégations pour la décision de l'affaire.

Hier se tint la première congrégation extraordinaire, où parla M. le cardinal de Bouillon; du moins il me dit qu'il avoit beaucoup parlé, et qu'il étoit fatigué. Mercredi on continuera, et jeudi se fera devant le Pape le rapport de ce qui aura été fait ou résolu

dans les deux congrégations précédentes ; ce qui continuera jusqu'à la fin.

L'affaire paroît en bon état : les cardinaux sont instruits et bien intentionnés. Je crois qu'on suivra dans la discussion des propositions le projet de réduction à sept chefs principaux : chacun contient plusieurs propositions, qu'ils pourront réduire selon qu'ils le trouveront à propos.

Le vœu des docteurs de Paris aura son effet. On a voulu exciter la jalousie de cette Cour : mais les cardinaux les plus sensés ont vu que ce jugement n'étoit que préparatoire, et que la Faculté de Paris s'étoit expliquée dans presque toutes les affaires importantes avant que Rome décidât. On a instruit le Pape, et les lettres de M. le nonce feront impression. Cela cependant les rassurera contre les faux bruits qu'on avoit répandus que les docteurs de Paris favorisoient le livre, et leur fera voir la nécessité de qualifier les propositions. Il auroit été à souhaiter qu'ils eussent eu vos qualifications, qui sont plus fortes et plus pressées. Ils n'ont point mis la qualification d'hérétique : il est vrai qu'il y a des termes équivalens ; mais les équivalens ne sont pas de saison en ces sortes d'affaires, et ils devoient qualifier les propositions extraites qui ont été discutées : autrement on embrouille tout, et on fatigue les cardinaux par la diversité des propositions.

L'archevêque de Chieti voudroit bien pouvoir changer son vœu, voyant qu'il a été surpris : il en devoit conférer avec Monseigneur Giori. Le sacriste dit qu'il voudroit que le livre n'eût jamais paru : il s'est entièrement déshonoré dans l'esprit des honnêtes gens.

M. le cardinal de Bouillon paroît vouloir revenir au bon parti : il voit combien il seroit ridicule d'aller contre le torrent. Je crois que le roi lui a écrit fortement par le dernier courrier, et le rend responsable du succès. Ainsi il sera forcé de prendre le bon parti ; et s'il ne le prend pas, il sera abandonné de ses confrères. M. le cardinal de Bouillon ayant vu qu'il étoit mention dans vos *Remarques* de trois écrits, me dit qu'il ne les avoit pas vus, et me pria de les lui faire voir. Il en parut étonné, en demanda des extraits, que je lui ai donnés. Il me dit que les choses n'étoient plus

dans l'état où elles se trouvoient auparavant, et qu'à la fin de l'affaire on verroit ce qu'il avoit fait; mais qu'il m'en disoit trop pour le présent; que quand l'affaire seroit finie, il souhaitoit avoir une conversation avec moi, et qu'il me diroit des choses qu'il ne pouvoit me communiquer aujourd'hui. Je reçus cette marque de confiance comme je devois. Il avança qu'on n'avoit jamais vu un tel différend entre des évêques. Je lui citai saint Augustin et Julien : la comparaison lui parut un peu forte.

Vous nous avez envoyé une grande quantité de *Remarques :* j'aurois souhaité plutôt les écrits latins fort estimés des savans, et dont nous n'avons pas eu soixante exemplaires; mais la chose présent est trop avancée. Monsieur l'abbé vous dira les autres nouvelles. Je suis avec un profond respect, etc.

LETTRE CCCLXXXIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, ce 18 novembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau le 27 octobre.

Vous avez vu par ma dernière que je savois la signature des soixante docteurs, et que nous avions la pièce en main : sur quoi nous avons pris toutes les mesures imaginables pour empêcher le mal que j'ai su qu'on nous vouloit faire sur cela : le mal consistoit à tourner mal la chose. Le lendemain je sus que M. le nonce avoit écrit ici, un peu alarmé; et cela, parce qu'il se trouvoit à Fontainebleau sans vous, et sans pouvoir s'éclaircir avec M. de Paris. Il écrivoit néanmoins très-modérément de tout, mais avec quelque doute. Il n'en falloit pas davantage ici auprès de certaines gens toujours ombrageux et aidés par certaines taupes noires, qui ne cessent de travailler sous terre contre la France pour alarmer. Je n'en fus pas plutôt averti par un cardinal ami, qui n'entra dans aucun particulier, que j'en avertis le P. Roslet,

(a) Revue et complétée sur l'original.

afin qu'il se tînt sur ses gardes, et qu'il ne communiquât la pièce à qui que ce soit qu'à ceux qui la souhaiteroient : le parti a été trouvé très-sage, et exécuté ainsi. Nous avions aisément deviné les bonnes raisons et les causes de cette signature. Je vis le cardinal Spada à qui je les expliquai, et qui les a depuis trouvées conformes avec ce que lui a mandé M. le nonce : il n'a pu les désapprouver; MM. les cardinaux Panciatici et Albani de même, aussi bien que le cardinal Ferrari. Mais surtout ils n'ont rien eu à dire aux exemples que nous leur avons apportés, d'actes semblables faits en pareil cas, non-seulement de consultations secrètes de docteurs, mais de décrets des Facultés dans les affaires de Luther et Baius pendant la congrégation *de auxiliis;* ce qui non-seulement fut jugé dans ces temps très-utile, mais même en quelque manière nécessaire, pour rendre témoignage à la vérité, et servir de préparation au jugement de l'Eglise universelle ou de l'Eglise romaine, qui doit désirer de voir passer devant elle le plus de témoins qu'il est possible de la Tradition sur les dogmes en question. Ces raisons puissantes ont fermé la bouche à ceux qui vouloient faire trouver mauvais ce qu'on venoit de faire. Les lettres du nonce au Pape sont arrivées là-dessus, et ont confirmé tout ce que nous avions dit. Je vis le cardinal Spada aussitôt que j'eus reçu votre lettre et celle de M. de Paris. Le cardinal Spada venoit de chez le Pape, et il m'assura qu'il n'y avoit rien à dire à tout ce qui s'étoit fait, et qu'on voyoit que c'étoit seulement une préparation au jugement du saint Siége. Ces paroles-là signifient beaucoup, ce me semble. Il me parut content lorsque je lui représentai qu'on n'avoit pu imaginer seulement que la plus grande malignité pût tourner mal un procédé aussi simple et aussi naturel que celui-là; que les docteurs avoient autant de respect pour le saint Siége et pour la personne de Sa Sainteté que les évêques, que la patience qu'on avoit en France en étoit une marque bien sûre.

Je vois bien que le petit chagrin que quelques-uns ont pu avoir de cet événement, a été de s'imaginer qu'on leur veut faire leur leçon. Ils sont bien aises de marquer que cela ne leur est pas nécessaire. Je leur ai parlé aussi sur ce ton-là, en les assu-

rant que je m'attendois à quelque chose de plus fort, s'il est possible, et de plus précis. Ce que j'ai cru qu'on devoit éviter, c'est de se faire de fête ici, comme si l'on avoit gagné la victoire. La pièce fera, s'il plaît à Dieu, son effet d'elle-même, parce qu'elle est bonne et à propos, et fait voir en échantillon le sentiment des habiles gens et l'impuissance de la cabale. Je sais que l'abbé de Chanterac a voulu faire croire que la signature a été forcée. Il l'a dit à l'assesseur, mais on n'en croit rien.

J'ai bien fait valoir les efforts inutiles de M. de Cambray pour avoir quelque chose en sa faveur de la part des universités d'Espagne, et tout nouvellement de Louvain, où il avoit envoyé un de ses chanoines, nommé Le Comte; mais la réponse n'a pas été favorable, et la plupart ont répondu que si M. de Cambray les forçoit à parler sur son livre, ce ne pourroit être à son avantage. Vous devez être informé de tout cela avant nous. Ce que je vous mande est très-vrai, c'est leur député à Rome qui me l'a assuré. On m'a dit qu'à Alcala en Espagne, quatre ou cinq docteurs avoient signé quelque chose sur l'amour pur, et entre autres un jésuite, qui avoit admis le cinquième état de M. de Cambray comme possible absolument, mais en même temps comme non nécessaire : ce qui est le condamner. On prétend que cela a été envoyé ici aux confidens, qui n'ont pas jugé à propos d'en faire aucun usage jusqu'à présent. Ce sera apparemment quelque chose qui ne signifiera rien. M. le cardinal de Bouillon fit semblant d'être bien aise de ce que ces docteurs avoient fait, et envoya querir le P. Roslet qui ne put lui refuser la pièce. J'ai bien fait remarquer à tout le monde comme elle est modérée, et peut-être un peu trop sur les qualifications, n'ayant jamais mis celle d'hérétique, que j'espère qu'on mettra à plus d'une.

Mercredi, 12 du mois, MM. les cardinaux s'assemblèrent pour délibérer *de modo tenendi*. Ils résolurent de parler et de voter sur toutes les propositions l'une après l'autre, mais réduites sous de certains chefs principaux. On prétend que M. le cardinal de Bouillon proposa quelque expédient qui ne plut pas. On résolut aussi le jour préfix qu'on s'assembleroit extraordinairement pour cette affaire; le lundi fut pris dans la résolution que

si l'on ne terminoit pas dans le lundi de voter sur le chapitre convenu, qu'on le feroit le mercredi, et cela pour dépêcher. Le cardinal Casanate prétend que, les premières propositions examinées, les autres iront vite. Mais d'abord je m'imagine que chacun voudra parler un peu de temps, après quoi on accourcira; car le Pape et eux ont assez dans la tête de finir, et, si je ne me trompe, de finir bien. Le point a été de les y réduire, et de n'avoir pas eu peur. Vous savez toujours bien ce que je vous ai mandé quand l'affaire seroit entre les mains des cardinaux, quand ils auront le temps d'être un peu instruits.

La cabale est toute étonnée, et ne sait comment on a fait pour empêcher la division qu'on n'avoit cessé de fomenter parmi les cardinaux, mais qui, Dieu merci, je l'ose assurer présentement, ne se trouvera pas quand au fond de la chose. J'avoue que je n'ai pas eu un moment de repos, que je ne me fusse assuré, à n'en pouvoir douter, qu'on condamneroit l'amour pur et le cinquième état du livre. Si je me trompe, il faudra dire que les cardinaux les uns après les autres m'ont manqué de parole. Je vous parle ainsi à vous : vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos. Ce que je puis vous dire encore, c'est que le caractère de M. de Cambray est bien connu à présent, malgré les éloges que lui a donnés dans toutes les occasions M. le cardinal de Bouillon.

Il est bon de vous dire que Sa Sainteté mardi au soir, 11 de ce mois, veille de cette assemblée, envoya ordre à l'assesseur de déclarer à MM. les cardinaux qu'elle ne vouloit plus entendre parler de délai, et qu'elle vouloit qu'on procédât à la décision. Par là je crois que les espérances de délais sont ôtées à M. de Chanterac. Aussi le billet de M. l'assesseur à MM. les cardinaux pour indiquer l'assemblée d'hier, porte précisément que c'est pour la décision de l'affaire de l'archevêque de Cambray. Ainsi c'est tout de bon, comme vous voyez. On tint donc hier la première séance, et MM. les cardinaux commencèrent à voter sur les premières propositions. M. le cardinal de Bouillon commença. Le secret inviolable du saint Office fait que l'on ne peut savoir ce qui s'est passé. M. le cardinal Casanate m'a dit ce matin qu'il avoit la bouche cousue, et ne m'a voulu rien dire; mais son air dégagé

m'a fait faire un bon jugement. Il faut deviner à peu près. Dans ces séances, outre les cardinaux, il n'y a que l'assesseur qui assiste et le commissaire. J'ai été chez Monseigneur Sperelli et chez le commissaire du saint Office. J'ai tant tourné et retourné ce dernier, que je n'ai pas lieu de douter raisonnablement de ce que je vais vous dire. Que les choses tournent fort bien; qu'on tient les premières propositions comme le fondement du système de M. de Cambray, c'est-à-dire son prétendu amour pur, et son cinquième état distingué du quatrième qu'on regarde comme l'état de la charité des plus parfaits; que votre doctrine paroît celle qu'on prend pour règle; que le motif de la béatitude, quoique secondaire de la charité, est inséparable du motif premier et spécifique; que le cinquième état est une illusion et la doctrine de Molinos. Que voulez-vous davantage? Cela me paroît très-raisonnable. Par le discours du commissaire du saint Office, je juge que tous les cardinaux ne purent tous parler hier; ils parleront demain, et achèveront peut-être. Comme le cardinal Casanate m'a dit qu'il étoit retourné bien fatigué, je m'imagine qu'il a parlé. Si cela est, au moins quatre ou cinq auront parlé, Nerli, Carpegna, Casanate, Bouillon et Marescotti. Le cardinal Nerli aura été long. Le commissaire du saint Office avoit sur le visage la joie peinte, et m'a assuré d'une décision solennelle qui couperoit la racine du mal : ce qu'il ne feroit pas assurément si les choses lui avoient paru douteuses; car il est très-zélé pour vous et la bonne doctrine, et me témoigne une amitié particulière.

Il entre dans le moment un ami qui a vu le cardinal Carpegna, et qui est très-content de la censure des docteurs, et il dit qu'il seroit à souhaiter que tous les docteurs de Paris eussent signé : je la lui avois portée avant-hier.

M. le cardinal de Bouillon revint hier très-fatigué, d'avoir parlé très-longtemps, dit-il. Depuis huit jours ce cardinal ne sait où il en est. Il veut faire croire qu'il fera mieux qu'on n'a pensé jusqu'à cette heure. Je crois qu'il voit qu'il seroit seul pour M. de Cambray. De la manière dont le commissaire du saint Office m'a parlé, M. le cardinal de Bouillon veut nager entre deux eaux. Je ne sais point encore ce qu'il fit hier.

M. le cardinal de Bouillon a vu ces jours passés deux fois le P. Roslet et M. Phelippeaux. Il croit en avoir meilleure composition que de moi, et leur faire plus aisément croire ce qu'il voudra : ils sont bien avertis. Le personnage est difficile à jouer.

Quand j'ai parlé de l'empêcher de voter, je n'ai pas prétendu qu'on le lui défendît précisément; mais qu'on lui expliquât si nettement les intentions du roi, qu'il fût obligé ou de changer, ou de ne pas voter. L'impossibilité de réussir dans ses projets lui aura peut-être fait ouvrir les yeux plus que tout le reste. Les Jésuites et M. le cardinal de Bouillon ont joué de leur reste depuis un mois.

J'eus une assez longue conversation hier avec M. le cardinal de Bouillon, qui n'a jamais tant tortillé. Il me dit qu'il avoit à jouer un personnage très-embarrassant; comme ministre, qu'il ne pouvoit douter des intentions du roi; comme cardinal, qu'il avoit sa conscience; et qu'il étoit bien malheureux de ne pouvoir pas être simple spectateur comme tant d'autres, voulant pourtant faire entendre tout ce que je n'entendois point. Je puis vous répondre qu'il ne sait où il en est.

Ce qui est de certain, c'est que l'abbé de Chanterac sait à plain et à clair, par M. le cardinal de Bouillon, ce qui s'est passé au saint Office, tandis que je me tue l'ame et le corps pour le deviner. C'est un furieux avantage qu'il a toujours eu et qu'il a encore; mais je crois à présent la cabale à bout. Jeudi dernier le sacriste, l'abbé de Chanterac, l'assesseur et Alfaro s'assemblèrent pour consulter.

M. le cardinal de Bouillon m'a dit qu'il n'estimoit que les vœux du sacriste et de Massoulié. Tous les autres méprisent infiniment le travail du sacriste. M. Poussin fait tout de son mieux : les intentions du roi sont avec raison pour lui des lois : le cardinal de Bouillon le hait souverainement. Je vous prie de le faire valoir comme il mérite.

M. de Chartres fera toujours bien de répondre : mais ici tout le monde répond pour lui, et M. de Cambray a achevé de se perdre par sa Réponse à ce prélat, aussi bien que par votre dernier ouvrage. Pour vous, vous pouvez répondre, si vous voulez,

aux dernières lettres de M. de Cambray. Mais à moins que les choses ne changent ici, et par rapport à ce pays, cela ne servira de rien, même je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire paroître ici d'autre ouvrage. Pour la France où il faut éclaircir la vérité, cela sera fort bien. Ici on en a assez. Vous croyez bien néanmoins que j'exécuterai vos ordres comme vous le souhaiterez. Je vous dirai seulement que je me suis comme engagé à Sa Sainteté que vous n'écririez plus, à moins qu'il n'arrive quelque chose de bien nouveau. Avec cela, je suis assuré que ce que vous ferez sera si bon, qu'on sera ravi de le voir. La traduction italienne est la seule nécessaire ici.

Il faut que M. de Chartres prenne un peu garde à ne pas donner lieu ici de penser que le motif secondaire soit séparable du motif spécifique dans l'acte propre de la charité : cela pourroit ici faire du mal. Ce qu'il a dit là-dessus dans son Instruction, mérite une explication, à ce qu'il a paru ici à beaucoup de gens qui sont dans vos principes.

L'abbé de Chanterac a tenté, samedi et dimanche, d'avoir audience du Pape, qui n'a pas voulu : je ne sais s'il y sera parvenu aujourd'hui.

Monseigneur Giori est le même, et fait toujours très-bien auprès du Pape qui fera ce que les cardinaux feront. Je ne sais si je ne vous ai pas mandé que M. Phelippeaux avoit fait un vœu sur les trente-huit propositions, tout tiré de vous, et que nous avons fait donner à tous les cardinaux.

Je crois que le cardinal d'Aguirre ne se trouva pas hier à la congrégation : on m'a dit qu'il n'avoit pas été averti.

J'espère que vous avez eu la bonté de faire tenir à sien ce dont je vous écrivis l'ordinaire dernier.

J'ai oublié de vous écrire que M. le cardinal de Bouillon m'a fait extrêmement valoir une audience qu'il prétend avoir eue du Pape, dans laquelle il a parlé contre M. de Cambray et pour vous, mieux que je n'aurois pu faire. Il croit avoir fait grande impression sur le Pape. Si ce qu'il m'a dit est vrai, il a fort bien fait; n'en parlez qu'à son frère. Je fais semblant de tout croire.

J'apprends par M. Phelippeaux qu'il étoit arrivé une Réponse

de M. de Cambray au *Mystici* et au *Schola in tuto*. Je ne sais si cela est au fond : mais cela ne fera rien assurément.

LETTRE CCCLXXXIV.

L'ABBÉ DE GONDI A L'ABBÉ BOSSUET.

Florence, 18 novembre 1698.

Son Altesse sérénissime le grand-duc mon maître, faisant avec justice un prix infini de tous les savans ouvrages de M. de Meaux, a reçu avec une extrême joie l'exemplaire de la traduction en italien que M. l'abbé Régnier a faite de la *Relation du quiétisme*, que ce digne prélat avoit mise au jour peu de mois avant. Son Altesse n'a point manqué de comprendre incontinent le bon effet que cette traduction produiroit dans Rome et par toute l'Italie, attendu la facilité qu'on y auroit par ce moyen de mieux approfondir la vérité, que mondit Sieur votre oncle découvre à merveille dans sadite *Relation*, et que mondit Sieur l'abbé Régnier, de qui je suis ancien serviteur et dont je connois à fond le rare mérite, fait goûter par sa version fidèlement faite en italien à tous nos connationaux qui n'entendent pas le françois. Après ce que je viens de vous dire, je ne doute point que vous ne soyez entièrement persuadé que sadite Altesse estimant, comme elle fait, le don que vous lui avez fait dudit exemplaire, ne vous en remercie avec une cordialité qui y réponde ; et comme elle m'a chargé de vous en rendre de sa part ce témoignage, elle vous prie de lui faire la justice d'en être tout à fait convaincu.

M. de Meaux, aussi bien que les autres évêques de France, au nom desquels vous témoignez leur satisfaction du soin assidu de Son Altesse sérénissime à contribuer dans Rome par tout ce qu'elle a pu à la condamnation d'une erreur qui peut causer tant de désordres dans notre sainte religion, obligent dans cette rencontre sadite Altesse d'une manière dont elle n'en sauroit assez faire d'estime, ni leur en avoir plus de reconnoissance. Vous lui

ferez une grace toute singulière de les assurer tous de la vérité de ses sentimens, et du vrai désir qu'elle a de répondre en tout temps aux bontés qu'ils ont pour elle, par la sincérité de son affection et de son amitié pour eux. Au reste Son Altesse ne se lassera jamais de poursuivre la bonne cause contre les fauteurs de la mauvaise; et elle espère, aussi bien que vous, que dans peu le Pape prononcera conformément à nos souhaits, à ceux de la France et de tous ceux qui aiment la paix dans l'Eglise et l'honneur du saint Siége.

Je ne saurois finir cette lettre sans y joindre encore mes très-humbles remercîmens pour l'autre exemplaire de cette même traduction, que je garde auprès de moi comme une chose précieuse, aussi bien que son original en françois, avec tout ce que M. de Meaux a mis au jour sur cette matière : vous suppliant de croire que rien ne m'est si cher que la continuation de vos bonnes graces, je m'étudierai toujours à les mériter par mes services les plus passionnés, étant aussi respectueusement que je le suis, etc.

LETTRE CCCLXXXV.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Meaux, ce 24 novembre 1698.

Je viens de recevoir votre lettre du 4, qui m'apprend l'arrivée de notre courrier extraordinaire, avec les *Remarques*. Elles sont ici jugées accablantes pour M. de Cambray. La version italienne est faite; mais Anisson fait difficulté de l'imprimer, parce qu'elle n'aura, dit-il, nul débit ici. Je verrai à Paris, où je serai demain, ce qu'il faudra faire.

L'*in praxi* est le mot sacramental sur lequel il faut insister (*a*), et l'on doit être attentif à bien avertir de l'abus du langage des bons mystiques. Il y a trois cents ans, c'est-à-dire depuis le temps

(*a*) C'est-à-dire qu'il ne faut jamais séparer, dans la pratique, *in praxi*, les motifs de la charité. C'est le principe qu'établit Bossuet dans l'*Admonitio generalis ad animarum directores*. Voir après la lettre CCXCII, vol. XXIX, p. 467.

des bégards, que le langage se mêle et s'embrouille : si l'on n'y met fin, le mal augmentera. Le pur amour et tout ce qui est au-dessus du quatrième degré, est la source du mal. Je l'ai démontré dans la *Conclusion* des *Remarques*.

Je ne puis vous envoyer la sainte Thérèse du P. de la Rue (*a*) : voici les extraits qu'on m'en communiqua dans le temps.

On continue à interroger Madame Guyon; et M. de Cambray y est impliqué du côté du commerce spirituel. Le P. Roslet aura par M. de Paris le secret de tout cela.

Vous aurez reçu un Mémoire latin par l'ordinaire qui partit un peu après le départ de notre courrier, dans lequel est renfermée une instruction pour vous (*b*). Vous y ferez les remarques convenables. Je laisse le tout à votre discrétion.

Nous avons perdu M. de Simoni, c'est-à-dire chacun de nous un second frère. Mon frère a bien besoin d'être consolé.

Je salue de bon cœur M. Phelippeaux. Il faut avoir patience jusqu'au bout. On a reçu les livres dont il m'avoit donné avis. A entendre les nouveaux-venus de Rome, M. le cardinal de Bouillon est un favori du Pape. Ce n'est pas ce qu'on écrit ici de tous les côtés. Pour moi, je me réjouis des mesures respectueuses que vous gardez avec cette Eminence. On parle ici de vous très-avantageusement.

(*a*) Nos Mémoires ne nous instruisent point assez sur le fond du discours dont il s'agit ici. Mais nous savons que le P. de la Rue prêcha le jour de saint Bernard de la même année, dans l'église des Feuillans, à Paris, un sermon dans lequel il combattit le prétendu amour pur du nouveau quiétisme, dont il fit voir l'illusion et les funestes conséquences. Il ne fut pas difficile à l'auditoire de reconnoître M. de Cambray et Madame Guyon dans le portrait que le prédicateur fit d'Abailard et d'Héloïse. Aussi les partisans de Fénelon furent-ils très-choqués de ce sermon. Le cardinal de Bouillon, qui en eut à Rome communication, dit hautement à la lecture qu'on lui en fit, que le P. de la Rue étoit un insolent, un téméraire, un imprudent qui méritoit une punition exemplaire. Voyez la *Relation* de M. Phelippeaux, part. II, p. 139 et suiv. (*Les premiers édit.*) — (*b*) C'est l'instruction ou *Mandatum* donné à l'abbé Bossuet par M. de Meaux. Cette pièce se trouve après la lettre CCCLXV, p. 49.

LETTRE CCCLXXXVI.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

24 novembre 1698.

Je crois que vous aurez su, Monsieur, que c'est une petite fièvre tierce qui m'empêcha de vous écrire par le dernier courrier : comme je suis, Dieu merci, guéri, je ne veux pas manquer de vous remercier de vos deux dernières lettres.

J'y vois avec plaisir l'espérance que vous avez d'une bonne condamnation, malgré les efforts de la cabale. Il faut présentement redoubler les vôtres, pour faire connoître la vérité ; car les partisans du livre ne manqueront pas sans doute de travailler avec une nouvelle ardeur à couvrir la mauvaise doctrine.

J'espère que les autres congrégations feront plus d'ouvrage que celle du mercredi n'en fit : je suis bien aise néanmoins qu'elle ait été rompue par la sortie du Pape, puisque cela marque que Sa Sainteté est en parfaite santé.

M. de Monaco s'en ira bientôt ; vous pouvez l'assurer : l'intention du roi est de le faire partir le plus tôt qu'il se pourra.

Comme nous voici à la crise de l'affaire, je vous prie de ne nous laisser rien ignorer de tout ce qui se passera, afin que nous prenions nos mesures de ce côté-ci, et que nous vous soutenions fortement. Je suis toujours, Monsieur, à vous comme vous savez.

LETTRE CCCLXXXVII.

LE P. BRION, RELIGIEUX CARME, A BOSSUET,

24 novembre 1698.

Quelque soin que j'aie pris d'envoyer chez vous pour savoir les jours où vous pourriez venir à Paris, je n'ai point été assez heureux pour vous y rencontrer, et pour vous présenter les remarques que vous m'aviez chargé de faire sur les constitutions

des Filles du Saint-Sacrement. Tout ce que j'aurois à désirer, Monseigneur, ce seroit d'avoir bien rempli la tâche que vous m'avez donnée, en vous faisant trouver dans ces remarques quelque chose qui fût digne de votre attention, et qui ne vous fît pas perdre le temps que vous employez si utilement pour la défense de l'Eglise. J'espère au moins que vous connoîtrez par ce petit écrit que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se prépare à répandre le quiétisme en France, et qu'il y a déjà longtemps qu'on jette la semence d'une si mauvaise doctrine. Il faut espérer que Rome, après une longue discussion, tâchera d'en arrêter le cours par la condamnation du livre de M. de Cambray; et c'est, ce semble, ce qui devroit déjà être fait, après tous les éclaircissemens que vous avez donnés avec tant de lumière sur cette matière.

Quoique je sois très-persuadé, Monseigneur, qu'on ne peut rien ajouter à tout ce que vous avez écrit sur ce sujet, je vous avouerai cependant que je ne puis m'empêcher d'avoir quelque regret que vous n'ayez pas aussi fait paroître ce que j'avois écrit, parce qu'il me semble qu'on découvre et fait bien mieux voir l'erreur d'un livre, lorsqu'on l'examine d'un bout à l'autre et qu'on montre que ce n'est partout qu'un enchaînement de faux principes et de mauvaises maximes, que quand on se contente d'en extraire quelques propositions, et qu'on le combat, s'il faut ainsi dire, par parties. Comme c'est l'esprit qui anime un auteur et la fin qu'il se propose, qui fait connoître la bonté ou la dépravation de son livre, je crois qu'on ne connoît jamais mieux ces choses qu'en l'examinant d'un bout à l'autre. C'est là, Monseigneur, ce qui m'a toujours fait penser qu'il seroit bon qu'il parût un examen suivi du livre de M. de Cambray. Mais comme je n'aurai jamais de peine, Monseigneur, à soumettre mes lumières aux vôtres, c'est ce qui fait qu'après avoir pris la liberté de vous marquer mon sentiment, il ne me reste qu'à vous assurer que je serai toujours très-content de tout ce que vous ferez, puisque personne ne vous honore plus que moi, et n'est avec un plus grand respect,

Monseigneur, Votre très-humble, etc.

BRION, des Carmes des Billettes de Paris.

Je pars pour m'en retourner dans ma retraite ; c'est ce qui me fait recourir à la plume, désespérant de pouvoir avoir l'honneur de vous voir avant mon départ.

LETTRE (EXTRAIT) CCCLXXXVIII.

M. LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE REIMS, A L'ABBÉ BOSSUET.

A Paris, ce 25 novembre 1698.

Vous m'assurez par votre dernière lettre que vers la fin de la présente année, l'affaire de M. de Cambray finira glorieusement pour le saint Siége et pour l'Eglise de France. Dieu le veuille ! C'est une honte qu'elle ait duré si longtemps.

LETTRE CCCLXXXIX.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET

A Rome, ce 25 novembre 1698.

Les choses paroissent aller de mieux en mieux. Le Pape est immobile dans la résolution qu'il a prise de finir bientôt, et de couper toutes les racines, s'il se peut, du quiétisme. Les cardinaux achevèrent hier de parler sur l'amour pur. Le jugement doctrinal des docteurs de Paris a produit ici un bon effet, et les efforts qu'on a faits pour exciter la jalousie de cette Cour ont été inutiles. Les cardinaux ont vu que c'étoit un jugement préparatoire, usité en semblables occasions ; et on leur avoit tant de fois dit que la Sorbonne étoit favorable au livre, qu'il étoit bon qu'on sût au vrai son sentiment. J'aurois souhaité qu'on eût qualifié plus de propositions, et que les qualifications eussent été plus précises et plus fortes : on auroit mieux fait de se servir des vôtres, qui sont beaucoup plus justes, et de suivre l'ordre des propositions extraites et examinées en cette Cour.

Il est arrivé par un courrier extraordinaire, une lettre en ré-

ponse à vos *Remarques :* on la méprise, et elle ne retardera nullement le jugement. Je n'ai jamais vu tant d'aigreur et de hauteur que dans cet écrit, et si peu de bonne foi. Je crois devoir vous avertir qu'il y a plus d'un an que M. de Chanterac avoit dit, à qui vouloit l'entendre, que M. de Cambray s'étoit confessé à vous. C'étoit alors une véritable confession sacramentelle (*a*). Il suffit de vous nommer pour témoins, le P. Estiennot procureur général des Bénédictins, le P. Prinslet procureur général de Cîteaux, et le P. Cambolas procureur général des Carmes. Je ne sais comment il peut dire qu'il n'a pas eu connoissance des trois écrits que les Jésuites ont ici publiés pour sa défense. Je sais qu'ils ont été décrits et copiés chez M. de Chanterac, qu'il les a distribués à tous les examinateurs qui étoient pour lors. Quand j'ai dit à Granelli que M. le cardinal de Bouillon, n'avoit point vu ces écrits, il m'a répondu qu'il avoit souffert que les partisans du livre disent en sa présence et celle du Pape des choses très-désavantageuses au royaume; et il ajouta : *Si vedeva bene ch' egli era piu attento a defendere le falsità del suo amico, che al decoro della Francia :* « Mais il étoit plus attentif à défendre les erreurs de son ami qu'à soutenir l'honneur de la France. »

M. de Cambray a tort de dire que les examinateurs qui ont été pour lui, sont admirés à Rome : ils y sont entièrement décrédités. On est étonné de leur engagement et de la puissance de la cabale, et on dit publiquement qu'on ne trouveroit pas encore dans toute l'Italie cinq théologiens qui eussent osé prendre un tel parti. L'archevêque de Chieti a avoué à l'abbé Pequigni qu'il avoit été trompé par Bernini, ci-devant assesseur et entièrement attaché à M. le cardinal de Bouillon; qu'on lui avoit persuadé que le roi, le clergé, la Sorbonne défendoient unanimement la doctrine de M. de Cambray, et que cela lui étoit dit et confirmé par des gens à qui il devoit ajouter foi; mais que dans toutes les audiences qu'il avoit du Pape, il ne cessoit de lui dire qu'il falloit condamner le livre et finir au plus tôt cette affaire. On m'a assuré que le sacriste disoit aussi qu'il avoit été trompé par les Jésuites. Ces

(*a*) Lors donc que Fénelon accusoit Bossuet d'avoir violé pour le perdre le secret de la confession, il entendoit bien le secret de la confession sacramentale.

Messieurs à la fin découvriront ceux qui les ont engagés dans un si mauvais pas. Je vois bien cependant que M. de Cambray commence à se prévaloir de la scandaleuse partialité, et que ce sera pour lui un moyen de chicaner ou même de persister dans l'erreur.

Nous aurons demain au saint Office l'abjuration du Frère Bénigne et d'un autre augustin déchaussé, dont je vous ai déjà mandé l'histoire lorsqu'ils furent arrêtés. Il y a dans leur fait du quiétisme : nous entendrons demain leur procès.

Le courrier extraordinaire qui a apporté la lettre de M. de Cambray repartit samedi en diligence, apparemment pour informer le prélat de l'état présent des affaires. Il doit venir par un nouveau courrier des réponses au *Schola* et *Mystici in tuto :* on avoit cru qu'elles étoient déjà arrivées ; mais on s'étoit trompé.

On fait espérer la fin de l'affaire vers Noël ; je ne le puis croire : si cela est fini vers le carême, je serai content.

Je vous remercie de la bonté que vous avez eue d'écrire à Messieurs du Chapitre pour me tenir présent : M. Ledieu m'a mandé qu'ils l'avoient accordé. Je suis avec un profond respect, etc.

LETTRE CCCXC.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, 25 novembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux le 2 de ce mois. Vous aurez su que notre courrier est arrivé ici avec votre Réponse, cinq jours plus tard qu'il ne devoit. Il étoit parti de Paris le 18 octobre au matin, et il n'est arrivé à Rome que le 31 du même mois au matin. Les prétextes qu'il m'a apportés sont tous d'un homme de mauvaise foi : il n'en faut plus parler.

M. de Cambray a été mieux servi. Sa *Réponse* à vos *Remarques*

(a) Revue et complétée sur l'original.

est arrivée ici en dix jours, et seroit venue en huit sans une rivière débordée. L'ouvrage a été composé aussi vite et, je l'avoue, avec une diligence incroyable : je ne doute pas que vous ne l'ayez eu à Paris aussitôt ou plus tôt que nous. Il y a apparence qu'on lui a envoyé vos *Remarques* feuille à feuille de chez Anisson. Cet ouvrage arriva ici mercredi dernier, c'est-à-dire le 19 de ce mois. Le vôtre n'a été achevé d'imprimer que vers le 17 d'octobre. La diligence de la composition, de l'impression et de l'envoi est assurément extraordinaire. C'est aussi ce qu'il y a de plus glorieux pour l'auteur dans cette pièce : car il me semble qu'il n'a jamais donné plus beau contre lui surtout. Il y soutient, il y défend Madame Guyon et le sens inconnu de son livre, plus scandaleusement que jamais. Il y parle avec une insolence outrée de toutes les personnes qui ne suivent pas aveuglément sa cabale. Personne ne doute qu'il n'ait voulu laisser entendre en plusieurs endroits le roi et Madame de Maintenon, surtout pages 6 et 8. Sa hardiesse, son arrogance et ses impostures s'y découvrent plus que jamais. M. le cardinal de Bouillon, en m'en parlant la première fois, quoique admirant cet ouvrage et disant que c'étoit le plus grand effort de l'esprit humain, il fut obligé de m'avouer que M. de Cambray étoit hors des gonds, et qu'il défendoit plus que jamais Madame Guyon. Pour moi, je n'y trouve que le caractère d'un charlatan, d'un déclamateur et du plus dangereux de tous les hommes.

Je sais que la plupart des cardinaux ont déclaré à M. de Chanterac qu'ils ne liroient pas cet ouvrage. MM. les cardinaux Spada, Casanate, Marescotti, Carpegna et Ferrari, me l'ont dit à moi. Ils ont lu le vôtre avec plaisir; ainsi ils m'en ont parlé. Les partisans ne laissent pas de faire valoir extrêmement cet ouvrage contre vous. J'avoue que la manière dont il est écrit, le caractère de l'auteur et la cabale horrible qu'il a m'ont fait changer de sentiment sur ce que je crus vous devoir témoigner dans ma dernière lettre, qu'il seroit peut-être à propos de ne plus écrire. A présent je suis convaincu que vous ne devez rien laisser sans réponse, et qu'il convient qu'il vous trouve toujours prêt à faire triompher la vérité, et à dévoiler l'imposture et le mensonge. Il faut le suivre

dans tous ses retranchemens, et ne lui laisser aucun moyen de pouvoir échapper. C'est une bête féroce qu'il faut poursuivre, pour l'honneur de l'épiscopat et de la vérité, jusqu'à ce qu'on l'ait désarmée et mise hors d'état de ne plus faire aucun mal. Il donne plus que jamais prise sur lui dans ce dernier ouvrage. Si j'étois à votre place, je ferois une réponse sous le titre d'éclaircissemens, et je l'accablerois. Saint Augustin n'a-t-il pas poursuivi Julien jusqu'à la mort? Il faut toujours continuer à parler avec autorité, avec force, d'un style sérieux et accablant. MM. de Paris et de Chartres voient l'avantage que M. de Cambray tire de leur silence sur les faits les plus faux, qu'il présente comme avoués par eux. Il est vrai, et je le répète encore, qu'il n'y a plus rien à faire qui soit nécessaire d'écrire par rapport au jugement de l'affaire, et même par rapport à cette Cour-ci; c'est ce que j'ai déclaré ici hautement au Pape et aux cardinaux, encore tout nouvellement: mais par rapport à la France, par rapport à la cabale et pour délivrer l'Eglise du plus grand ennemi qu'elle ait jamais eu, je crois qu'en conscience, ni les évêques ni le roi ne peuvent laisser M. de Cambray en repos. Le coup accablant pour lui, sera la condamnation de son livre et de sa doctrine par le saint Siége, qui ne tardera pas longtemps. Si vous écrivez sur ce dernier ouvrage, comme je crois que vous le devez faire, il sera bon que ce ne soit pas par lettre: il me semble qu'il n'est pas décent de se traiter mal par lettre. Au reste plus il est enragé et outré contre vous, plus il faut que vous paroissiez le mépriser, et sans injures l'accabler par les choses mêmes. Il ne veut plus payer que d'esprit.

N'ayant pu aller aux pieds de Sa Sainteté, j'ai vu M. le cardinal Spada et M. l'assesseur, à qui j'ai fait plaisir de leur renouveler mes protestations qu'il n'y avoit rien de nécessaire dans tout ce qui s'écrivoit de part et d'autre sur le jugement de l'affaire, qui dépendoit du seul texte du livre, déféré devant le saint Siége. C'est ce qu'on entend fort bien à présent.

Il me semble qu'on embarrasseroit fort M. de Cambray, si on lui demandoit quel est donc le sens caché et bon qu'a eu en vue Madame Guyon dans ses livres, et qu'il dit qu'il s'est fait expliquer

terme par terme, parole par parole. Il le doit savoir, pour l'excuser si positivement : et il se trouve que c'est ce qu'il a voulu exprimer dans son livre des *Maximes*, s'il ose jamais le dire. Vous voyez les conséquences de ce raisonnement.

M. le cardinal de Bouillon me parla sur le chapitre de la confession, peu avantageusement pour vous et pour M. de Cambray en même temps, donnant tort à l'un et à l'autre. Je lui répondis si fortement là-dessus, qu'il n'eut pas un mot à me répliquer. Son fond est d'excuser tout autant qu'il le peut.

Il est de la dernière conséquence que vous fassiez bien entendre à M. le nonce et au roi, de quelle nécessité il est qu'on ne laisse pas écrire le dernier M. de Cambray, c'est-à-dire qu'on le poursuive toujours. Il s'agit de défendre la vérité, les décrets du saint Siége, et l'honneur des saints évêques. De ce côté-ci je n'oublie rien pour faire voir l'obligation que l'Eglise catholique doit vous avoir, et aux évêques, d'éclaircir et soutenir la vérité. Si vous composez quelque ouvrage, faites-le court, et sur ce qui mérite réponse, ou des éclaircissemens.

Venons à ce qui se passe. Il y eut hier la seconde congrégation, où je pense que le reste des cardinaux, qui n'avoient pas parlé dans la première, parlèrent. Les cardinaux Noris et Ferrari devoient parler. Je n'ai pu encore savoir précisément ce qui s'est passé; mais je puis assurer que tout aura été bien. Le cinquième état sera traité d'illusoire, d'erroné, de faux, peut-être d'impie et d'hérétique. Sans M. le cardinal de Bouillon, qu'on ne veut pas choquer ouvertement, on auroit fort maltraité la personne de l'auteur; mais on se contente de parler fortement contre la doctrine.

J'ai su que M. le cardinal de Bouillon avoit eu quelque dessein de se retirer : mais les Jésuites et les amis de M. de Cambray par Paris, l'ont engagé à aller jusqu'au bout, pour sauver quelques coups, et au moins tenir en respect les cardinaux et le Pape. Je sais, à n'en pouvoir douter, que M. le cardinal de Bouillon a loué extrêmement le personnel de M. de Cambray et ses bonnes intentions, et il a biaisé sur le reste, ne pouvant néanmoins approuver le sens rigoureux des propositions. On n'a pas encore su quelle a été a qualification du cardinal de Bouillon ; on croit qu'il ne la donnera

qu'au Pape, quand tous auront parlé. C'est là le point, le reste n'est rien. Le cardinal Carpegna a parlé dans la première congrégation très-fortement et très-brièvement; le cardinal Nerli, comme il m'avoit promis; le cardinal Casanate, divinement, et son discours fit grande impression; le cardinal Marescotti avec vigueur et rigueur. Voilà tout ce qui parla la première fois, et M. le cardinal de Bouillon le fit très-longuement. Le mercredi 19, à l'assemblée de la Minerve, on ne put parler de cette affaire : on jugea deux quiétistes, qui doivent demain faire abjuration semi-publique, où je ne manquerai pas d'assister. C'est le fameux P. Bénigne, qu'on consultoit ici comme un saint, et un P. Paul, de la religion des Petits-Pères, tels que ceux de la place des Victoires. On leur devoit faire faire abjuration à la Minerve, comme à Molinos; mais en considération de leur religion, on la fait au palais du saint Office.

Hier se fit notre congrégation, dont je ne sais pas le détail; mais encore une fois, la queue aura suivi la tête. Le cardinal Noris assurément ne l'a pas épargné; c'est l'amour pur dont je parle, qui est selon moi la seule chose qui pouvoit faire quelque difficulté, et sur laquelle la cabale infernale a fait le plus d'effort pour en empêcher la condamnation. Aussi, comme vous l'avez vu par mes précédentes, n'ai-je eu aucun repos, que je ne fusse comme assuré que cette doctrine seroit expressément condamnée. Je leur ai parlé si fortement sur ce chapitre, qu'ils ont bien vu que nous ne serions pas contens d'eux, s'ils passoient légèrement sur cet article, et que nous compterions qu'ils donneroient gain de cause à M. de Cambray. La vérité leur a paru clairement dans votre doctrine et dans vos ouvrages, et l'illusion et la fausseté dans les ouvrages de M. de Cambray. Ils sont convaincus de la mauvaise foi de cet auteur, et du péril de la religion : enfin les impressions de la cabale se sont dissipées, et je ne vois plus aucune ressource pour M. de Cambray. J'ose dire à présent la victoire assurée, si Sa Sainteté vit encore deux mois, peut-être plus tôt. Sa Sainteté est plus résolue que jamais, et M. le cardinal de Bouillon ne prend plus d'autre parti avec lui que de parler doucement; car Sa Sainteté le prévient sur tout.

Le personnage de M. le cardinal de Bouillon fait pitié. Sa foiblesse, sa malice, son impuissance le jettent dans une mélancolie dont tout le monde s'aperçoit.

M. le cardinal Casanate parla hier au Pape, et le Pape lui dit qu'il vouloit l'entretenir *in camera* sur cette affaire. C'est un digne homme : on ne lui rend pas justice en France, si l'on s'oppose à le faire Pape. Nos cardinaux ne sont guère pour lui ; car ils sont tous jésuites, plus ou moins. Il faut que vous vous ménagiez beaucoup là-dessus : néanmoins il est bon auprès du roi et de Madame de Maintenon, de leur faire connoître la nécessité d'avoir un Pape de mérite, qui aime l'Eglise, qui soit savant, et qui puisse abattre les Jésuites qui perdront tout un jour. Ce qui fait apercevoir plus clairement à tout le monde que les affaires du livre vont mal, c'est la rage de tous les partisans, et ce qu'ils disent qu'on ne peut résister au roi. Oui assurément, l'on ne peut résister au roi, quand il a la vérité pour lui ; et c'est la plus grande gloire qu'il puisse jamais avoir, le plus beau fleuron de sa couronne, d'être le défenseur de la religion et le protecteur des bons évêques.

Venons à la censure. La manière dont l'affaire a été conduite ici de notre part, a remédié à toutes les impressions mauvaises qu'on a voulu donner d'abord. Il est vrai que dans les circonstances présentes, et surtout depuis un mois ou deux, cette pièce n'étoit pas nécessaire, vous l'aurez vu par mes précédentes lettres : mais elle ne laisse pas d'avoir son effet, de confirmer, et de les faire marcher ici avec plus de confiance. Nous avons affecté ici de publier que l'on ne regardoit cette pièce que comme une justification de docteurs particuliers, qui ne pouvoient souffrir l'idée que M. de Cambray avoit voulu donner de leurs sentimens; mais que rien n'étoit nécessaire, et que nous ne doutions pas que le saint Siége ne frappât encore plus fortement.

Je vous l'ai toujours bien dit, qu'il falloit les laisser commencer, et que quand une fois ils seroient échauffés, ils n'épargneroient pas M. de Cambray. Il étoit question de les laisser *insanguinari*, et vous verrez que la fin sera plus forte qu'ils ne l'ont cru eux-mêmes. C'est à quoi il faut avoir l'œil.

Le Pape voit à présent que tout le mal vient d'avoir ajouté ses

évêques. M. de Chieti avoit comme témoigné vouloir se rétracter : mais les amis de M. de Cambray l'en ont empêché, à ce qu'on prétend. J'eus hier un entretien avec lui assez vigoureux, dans lequel je lui parlai avec sincérité et avec respect : jamais homme n'a été si embarrassé ; je ne sais ce que cela produira.

On dit que l'université de Louvain a refusé net à M. de Cambray ; qu'il avoit néanmoins arraché de quelques docteurs de Flandres inconnus, quelque chose d'ambigu.

On sait ici Ekard dominicain, et l'on en a fait bon usage.

On insinuera tout ce qu'il faut pour prévenir tout, s'il y a moyen.

M. Madot, pour qui vous voulez bien vous intéresser, n'est pas aimé de M. le cardinal de Bouillon, à cause qu'il paroît être de mes amis ; mais il s'en moque.

M. de Villeroi est extrêmement plaint ici de tous ceux qui le connoissent, de moi en particulier, qu'il a toujours honoré d'une bienveillance particulière ; je vous supplie de lui vouloir faire un peu ma cour.

La Réponse aux écrits latins n'est pas encore arrivée ; mais on la promet incessamment : elle viendra tard.

On ne peut trop à la Cour presser l'ambassadeur de venir : tout est ici sens dessus dessous. Sur l'article de l'écrit de la confession, vous avez pour témoins que cela est faux M. de Paris et M. Tronson. Qu'y a-t-il à dire à cela?

Pour le trente-quatrième article ajouté, c'est une bagatelle en soi, mais il me semble que M. de Paris convint dans ses apostilles qu'il fut ajouté ; tout dépend des circonstances. Ses apostilles n'ont été montrées ici à personne.

Pour les intentions personnelles de Madame Guyon, cela peut bien donner lieu à ne les pas condamner formellement, mais non pas à les excuser précisément contre la teneur du texte et le sens propre et unique qui règne partout. En un mot, on peut bien supposer, quand une personne est docile et ignorante surtout, qu'elle n'est pas hérétique formellement, mais non pas qu'elle n'ait pas cru les erreurs qu'elle a expressément enseignées et imprimées.

Au reste il me semble avoir ouï dire que cette femme avoit eu l'insolence d'ajouter quelque chose à ce que vous lui aviez donné, et de falsifier ainsi l'acte. Ne seroit-ce pas sur quoi M. de Cambray voudroit excuser l'acte faux qu'il avait avancé? Je n'ai parlé à personne de ce que je vous dis là, et n'en ai qu'une idée très-confuse.

Le Pape, tous les cardinaux, tout Rome est témoin de ce que M. l'abbé de Chanterac a assuré ici publiquement, que M. de Cambray n'avoit vu Madame Guyon que trois fois en sa vie. Cet abbé a avoué depuis qu'il avoit été trompé par M. de Cambray; le fait est notoire ici, vous pouvez l'avancer hardiment. Sa Sainteté et tous les cardinaux me l'ont dit ainsi, et cent autres personnes, M. de la Trémouille, Madame des Ursins, enfin tout le monde.

Pour les écrits (*a*), ils ne sont que trop certains : on trouveroit ici, si l'on vouloit, plusieurs témoins qui les ont vu écrire chez M. de Chanterac. Les Jésuites les distribuoient et M. de Chanterac les a donnés à tous les examinateurs et à bien d'autres.

Je suis persuadé que Messieurs les cardinaux auront fini vers Noël les qualifications des propositions : après cela on fera la Bulle. Je suis encore persuadé qu'on ne veut plus perdre de temps.

C'est le P. Charonnier qui fait le vœu de M. le cardinal de Bouillon, jugez ce que ce peut être.

Ma santé est bonne, Dieu merci.

LETTRE CCCXCI.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Versailles, ce 1er décembre 1698.

J'ai reçu aujourd'hui seulement votre lettre du 11 novembre, et la nouvelle des deux audiences très-importantes que vous avez eues de Sa Sainteté, dont je rendrai compte et dont j'espère qu'on

(*a*) Les premiers éditeurs ont ajouté, et les éditeurs suivans ont reproduit ces mots : *Composés par les Jésuites en faveur de M. de Cambray.*

sera bien aise. Le *Mandatum* (*a*) vous est venu bien à propos. Il n'y a rien à ajouter aux diligences que vous faites. On enverra les livres que vous demandez; mais ce ne peut être que par l'ordinaire qui suivra celui-ci.

Vous ne sauriez trop répéter à leurs Eminences, et au Pape dans l'occasion, que si l'on mollit le moins du monde, on aura, au lieu d'un homme soumis, un ostentateur, un triomphateur et un insultateur.

Je sais ce qui s'est trouvé dans les registres secrets du saint Office sur la doctrine de Molinos (*b*) conforme à la cambrésienne : ne laissez pas de m'en envoyer les actes les plus authentiques qu'il se pourra.

Je suis bien aise que le Pape ait repoussé si vivement la demande que lui faisoit M. de Chanterac pour allonger l'affaire. On m'a envoyé un extrait des vœux des examinateurs qui nous sont contraires, qui est fait par les amis de M. de Toureil.

Je crois vous avoir mandé que l'original de mon portrait est à Florence, par les ordres du grand-duc qui l'a demandé. Je vous ai rendu compte de M. de Madot. Son frère l'abbé doit prêcher,

(*a*) Il se trouve plus haut, après la Lettre CCCLXV, page 49. — (*b*) Le saint Office ne crut pas devoir divulguer toutes les obscénités et abominations qu'il avoit découvertes dans l'instruction du procès de Molinos. C'est là où conduisent naturellement les principes de cette doctrine infâme; et dans tous les temps ceux qui ont eu le malheur de l'embrasser et de la prendre pour règle de leur conduite, n'ont pas manqué de fournir de terribles exemples de la dépravation du cœur humain, dont elle favorise toutes les inclinations voluptueuses. L'on peut voir dans la *Relation* de M. Phelippeaux, part. II, p. 117, 118, 154, et ailleurs, les excès abominables dont quelques quiétistes, qui se glorifioient d'être arrivés à la perfection de l'amour pur, furent convaincus, soit à Rome par la Congrégation du saint Office, ou en différens autres pays par l'Inquisition, ou par les juges séculiers. Et sans remonter plus haut, le scandale que donnèrent à cette époque deux augustins, mit dans le plus grand jour les funestes conséquences de cette doctrine. « Le mercredi 26 novembre, dit M. Phelippeaux, les cardinaux assistèrent à l'abjuration de Fra Pietro Paolo, qui se fit publiquement dans une salle du saint Office. Le cardinal de Bouillon insista longtemps pour que cette abjuration se fît secrètement, sous prétexte des infamies contenues dans le procès-verbal, mais en effet pour empêcher que le public ne connût les affreuses suites du prétendu amour pur. Ce fripon condamné comme hérétique, fit son abjuration avec une tranquillité et une sécurité de visage qui ne se conçoit pas. La multitude de ses ordures firent horreur... La pudeur ne permet pas d'en dire davantage Tout cela se faisoit, comme il étoit souvent répété dans le procès-verbal, par pur amour : c'étoit par là que la charité se purifioit, et qu'on se perfectionnoit dans le pur amour. » *Ibid.*, p. 158, 159, 160. (*Les premiers édit.*)

et je tâcherai de l'entendre. Je ferai ici la cour de M. l'agent de Florence, en sorte que cela retourne aux oreilles de son maître.

Je ferai bien votre cour à M. le nonce. Vous avez raison de croire qu'il est ici en vénération, et que sa conduite y est au gré de tout le monde. Je vous ai mandé par mes précédentes combien elle est obligeante pour vous et pour moi.

Nous avons vu ici M. Raguenet et M. Langlois. Ce dernier a beaucoup d'esprit. Il faut prendre le bon de tout le monde. M. l'abbé Fiot, qui est présent, veut bien vous assurer de son amitié.

Appuyez principalement sur l'*in praxi* et *reviviscere Molinosum*, et sur l'abus qu'on peut faire du langage des mystiques, *qui ante exortam quæstionem securiùs loquebantur* (*a*).

Je suis bien aise d'apprendre que l'avis des docteurs de Paris vous sera utile. M. Pirot, qui l'a formé, étoit bien instruit de nos principes.

LETTRE CCCXCII.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

2 décembre 1698.

Je vois avec plaisir dans votre lettre du 11, Monsieur, les bonnes dispositions où vous croyez qu'on est contre la doctrine du livre; mais je suis bien fâché aussi de la lenteur que l'on continue d'avoir à juger. Il n'est pas naturel que deux congrégations de suite se passent sans rien faire, et qu'à celle du jeudi il ne se trouve que quatre cardinaux. Il paroît une affectation à cela, qui me fait craindre qu'on ne veuille encore allonger malgré les bonnes intentions du Pape : ainsi pressez toujours tant que vous pourrez.

L'avis des docteurs, conduit sagement, comme il le sera, ne peut faire qu'un bon effet : il donnera du courage aux juges timides, à qui on faisoit craindre notre Faculté. Vous pouvez dire, Monsieur, à qui vous jugerez à propos, que je suis sûr de cent signa-

(*a*) Bossuet rappelle, dans ces citations, les maximes de l'*Admonitio generalis* et du *Mandatum*.

tures nouvelles au moins, quand je voudrai; qu'ainsi on peut compter qu'il n'y a rien de plus faux que les bruits qu'on avoit répandus.

M. de Monaco est ici depuis huit jours et se prépare à partir incessamment. J'eus hier matin une grande conférence avec lui : je lui recommandai fortement vos intérêts, et le priai d'avoir une liaison particulière avec vous. Il me le promit très-honnêtement : ainsi vous pouvez compter sur lui, et assurer à Rome qu'il y arrivera bientôt. Je lui parlai aussi, comme il falloit, du P. Roslet : j'ai oublié de le lui mander ; je vous prie de le lui dire : j'espère qu'il vous traitera très-bien l'un et l'autre. Le départ du courrier me presse de finir. Je suis toujours, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

LETTRE CCCXCIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, ce 2 décembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau, du 10 novembre. J'ai rendu aussitôt à M. le cardinal Spada la lettre qui étoit pour lui. Je n'ai rien oublié dans cette occasion, pour lui marquer ma reconnoissance et la vôtre. Il m'a dit que M. le nonce lui avoit écrit là-dessus, et tout s'est passé fort bien. Je ne doute pas que ce cardinal n'en écrive à M. le nonce, aussi bien que M. le prince Vaïni, et un autre de ses amis qui est ici son correspondant, et qui sont témoins de ma reconnoissance et de ma sensibilité. Il s'est rencontré heureusement qu'ils ont su aussi la part que j'avois cru devoir faire à Sa Sainteté, il y a un mois, au sujet de M. le nonce, lui témoignant de votre part et de celle de M. de Paris et des évêques la joie que l'on avoit en France de la grace que Sa Sainteté lui avoit faite, en le nommant à l'évêché de Brescia ; ce que je crois vous avoir déjà écrit, et ce qui fit plaisir à Sa Sainteté ; accompagnant ce discours de tout le bien qu'il y a à dire de ce ministre.

(a) Revue et complétée sur l'original.

Je vous adresse une lettre pour lui, et suis ravi de cette occasion de pouvoir l'assurer par moi-même de l'estime singulière que j'ai pour sa personne, et de la vive reconnoissance que je ressens de ses bontés, que je vous supplie de lui renouveler encore dans toutes les occasions.

J'espère que si l'on n'a pas été mécontent de moi jusqu'au mois de septembre, ce que j'ai pu faire ici le mois d'octobre et le mois passé, où il y a eu plus de mouvement à se donner et dont je vous ai rendu un compte exact, ne donnera pas sujet d'être mécontent de moi. Les cardinaux ont été instruits et bien instruits, de manière que pas un ne nous échappera, et que ceux dont on avoit sujet de se défier le plus, seront ceux qui feront le mieux. Je pourrai vous dire un jour tout ce que la cabale a remué, mais enfin inutilement ; et il n'y a plus lieu de douter que le livre et l'amour pur ne fût exterminé, si Dieu donne encore deux mois de vie à Sa Sainteté, qui ne s'est jamais mieux portée.

J'ai su, à n'en pouvoir douter, la manière dont M. le cardinal de Bouillon se comporta la première fois qu'il parla. Il fit un très-long verbiage, sans rien conclure ; il parla autant en faveur de M. de Cambray que des autres, louant et blâmant également tout le monde, et parut indifférent sur la doctrine de l'amour pur comme sur les personnes, sans qualifier les propositions ni en bien ni en mal. Il vouloit voir le parti que chacun prendroit, pour prendre le sien. Ce que je dis est sûr, et je le sais de science certaine. M. le cardinal de Bouillon pouvoit-il faire mieux pour M. de Cambray?

Dans la seconde congrégation, il y eut hier huit jours, le cardinal Spada parla, les cardinaux Panciatici, Ferrari et Noris, et on lut le vœu du cardinal d'Aguirre. Tous parlèrent bien. Les cardinaux Spada et Panciatici assez court et bien : le cardinal Ferrari surpassa l'attente, et surtout établit le sens mauvais du livre comme incontestable, et en cela il rendit un grand service : le cardinal Noris continua bien et fortement. Le vœu du cardinal d'Aguirre, qui n'étoit pas présent, fut lu : il est bon et fort, et sur toutes les propositions, à ce qu'on m'a assuré.

Je crois vous avoir mandé par ma dernière lettre, la mélanco-

lie de M. le cardinal de Bouillon au sortir de cette congrégation et sa rage : il vit bien qu'il n'y avoit plus rien à espérer.

J'ai su que M. le cardinal Casanate avoit fait une grande impression : il s'est servi de tout ce qu'il y a de plus fort, pour établir le vrai sens du livre et l'intention de l'auteur sur tous les points. Il fit bien voir qu'il n'y avoit aucun péril dans votre doctrine, et qu'au contraire celle de M. de Cambray en étoit toute remplie. Le cardinal Carpegna fit un vœu court, précis, fort et l'égale à sa manière. Restoient à parler les cardinaux Ottoboni et Albani, qui parlèrent hier, et qui ont dû parler bien. Je n'en sais encore aucune particularité.

Mercredi dernier, 26 du mois de novembre, se fit au saint Office l'abjuration du compagnon du P. Bénigne, qui s'appelle le P. Pietro Paolo. Hors la solennité qui était plus grande à Molinos, tout se passa de même. On lut son procès, qui contenoit les informations et sa confession en sa présence. Il abjura et reçut l'absolution, et fut condamné aux mêmes peines que Molinos. Son procès, quoiqu'on y eût retranché le plus sale, étoit plein de toutes les infamies, qu'on peut imaginer. On ne peut pas mieux dire, sinon que c'étoit le deuxième tome de Molinos pour la doctrine et pour les actions, sur lesquelles il avoit enchéri. Ce qu'il y a de bien à remarquer, c'est qu'il fut déclaré hérétique formel: et dans tout ce qu'on lut de dogme il n'y avoit que la doctrine de l'amour pur, qu'on nomma plusieurs fois ainsi, la conformité à la volonté de Dieu, l'union avec Dieu, la séparation de la partie supérieure d'avec l'inférieure, et les tentations, obsessions, etc., auxquelles le seul remède est de consentir. Je reconnus aisément mon archevêque de Cambray à tout cela. Je me trouvai placé proche et en face des cardinaux, qui me faisoient mais tous publiquement des signes de la tête toutes les fois qu'on parloit de l'amour pur. Quand la fonction fut finie, je m'approchai de tous ; et chacun me dit son petit mot sur la part que je prenois à cette action et que j'y devois prendre, et me dirent en présence du cardinal de Bouillon, *Ecco l'amore puro*, et je leur répondois : *l'amore purissimo e rafinatissimo*. Jamais homme n'a fait à une action une plus mauvaise figure que la fit M. le cardinal de

Bouillon. Tout le monde s'en aperçut : sa contenance étoit bien différente de celle que faisoit à celle de Molinos M. le cardinal d'Estrées.

M. le cardinal de Bouillon avoit fait ce qu'il avoit pu pour qu'on fît l'abjuration en secret, mais on n'a pas voulu ; et sans le cardinal Noris qui est Augustin, on l'aurait faite à la Minerve comme celle de Molinos ; mais les prières du cardinal l'ont empêché ; on croit que ce n'est pas sans rapport à M. de Cambray que l'on a voulu faire cette action, et nommer plusieurs fois l'amour pur. L'abbé de Chanterac eut la curiosité de se vouloir trouver à cette fonction : il fut bienheureux d'être derrière les autres ; il auroit fait très-mauvaise figure, si on l'avoit vu. Il s'en retourna tout consterné et indigné, disoit-il, contre les cardinaux, à cause des infamies qu'on avoit lues ainsi publiquement. Il faut avouer qu'elles faisoient frémir. Le P. Bénigne, quoique très-coupable, à cause de sa simplicité et de sa bêtise, il a été condamné à sept ans de prison. Son compagnon lui faisoit faire et croire tout. Le P. Bénigne ne parut pas en public et fit son abjuration en particulier.

Le lendemain, après la congrégation, M. le cardinal de Bouillon partit pour Frescati, où il est resté ; jusqu'à hier matin, qu'il revint pour la congrégation du soir. M. le cardinal de Bouillon a passé ces quatre jours seul avec le P. Charonnier, qui fait tout.

Hier, à la congrégation ; parlèrent les cardinaux Ottoboni et Albani. M. le cardinal de Bouillon recommença et parla longtemps. Je ne sais si d'autres parlèrent, je ne le crois pas ; car la congrégation commença assez tard, à cause de l'absence du cardinal Spada qu'on attendit. Je vis M. le cardinal de Bouillon au sortir de la congrégation ; je ne pus lui parler en particulier. Mais j'ai su depuis qu'il étoit très-content de lui-même, et il croit avoir bien parlé : il dit à une personne qu'il falloit savoir à quoi s'en tenir précisément sur la doctrine de l'amour pur, et qu'il ne faut pas s'en tenir là-dessus à un *respectivè*. Je ne sais ce que cela veut dire.

Je me doute que M. le cardinal de Bouillon aura peut-être voulu réparer ce qu'il fit dans la première congrégation, et aura reparlé

sur l'amour pur, voyant son art inutile. Je saurai bientôt ce qui en est, et s'il a donné son vœu. La finesse, à présent, de M. le cardinal de Bouillon sera de s'étendre et d'allonger. On a déjà dit qu'il imitoit en tout le sacriste : ainsi il sera le sacriste des cardinaux. On doit s'attendre qu'il ne perdra aucune occasion de servir M. de Cambray, et ne lui fera que le mal qu'il ne pourra s'empêcher de lui faire, et qu'on feroit malgré lui.

Si les cardinaux continuent à parler si longtemps, ceci ne finira pas sitôt; mais je suis persuadé qu'après leur premier feu jeté, ils tourneront tout court et seront très-courts : ils le disent comme cela. Au reste je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon leur donnera l'exemple.

Le mercredi matin on ne parle pas de cette affaire : cette congrégation est réservée aux affaires courantes. Le jeudi on n'en parle pas devant le Pape, cela seroit inutile : on le fait en particulier, et sur la fin on le fera tout à la fois. Je ne puis m'empêcher de croire que cette affaire sera terminée dans le mois de janvier. Néanmoins il ne faut pas laisser de presser du côté de la Cour. Je n'oublie rien pour faire que le Pape hâte les cardinaux. Je vous envoie une lettre, que je viens de recevoir de Monseigneur Giori sur les dispositions du nonce là-dessus. Ce qui est de certain, c'est que la Congrégation veut faire bien à présent, et que l'affaire est en sûreté à présent.

On n'oublie rien pour l'instruction. Il est inutile de donner de nouveaux écrits. On a pris tout bien, et ce qu'ils ont suffit. Mais ne laissez pas, du côté de la France, de faire tout ce que vous jugerez à propos pour abattre l'orgueil de M. de Cambray; en particulier qu'on ne lui donne aucune espérance de repos, et qu'il voie toujours les évêques prêts à le foudroyer. Je me sers et me servirai de toutes vos vues dans l'occasion.

Quand Zeccadoro a vu, il y a un mois, que ses peines étoient inutiles, il est allé à la campagne pour tâcher de tirer son épingle du jeu.

Je vous envoie copie de la lettre que j'ai reçue, il y a huit jours, de M. l'abbé de Gondi, de la part de M. le grand-duc. M. l'abbé Feydé parle toujours au Pape comme nous convenons,

et agit bien. Vous pouvez en assurer M. Salviati ; il est bon que cela revienne ici à M. l'abbé Feydé, qui en aura plus de confiance en moi.

M. le cardinal de Bouillon est le plus lâche de tous les hommes. Les Jésuites sont au désespoir.

Il n'y a ici que les partisans déclarés de M. de Cambray qui osent seulement regarder la dernière réponse de M. de Cambray. Je crois toujours qu'il est nécessaire que vous le poursuiviez l'épée dans les reins, pour le triomphe de la vérité.

J'oubliois de vous dire que le pauvre abbé de Barrières me paroît assez intrigué sur ce qu'on lui mande de Paris, qu'il a un ecclésiastique auprès de lui qui est fort zélé pour M. de Cambray, et que cela pourroit lui faire tort. Vous savez, et je vous prie de le dire à M. le cardinal d'Estrées, que je ne me suis jamais avisé de vous en dire un mot, n'ayant pas imaginé que ce pauvre homme pût faire ni bien ni mal, soit qu'il fût pour ou contre M. de Cambray. J'en ai toujours parlé ainsi à M. de Barrières, qui se conduit ici sur cette affaire avec toute la modération d'une personne aussi sage qu'il est. Cet ecclésiastique d'ailleurs est un honnête homme, qui s'imagine à la vérité que l'amour du cinquième degré est la perfection, et que M. de Cambray est le plus grand homme de l'Eglise : je me suis toujours moqué de lui.

LETTRE CCCXCIV.

LE MARQUIS D'HARCOURT (a), AMBASSADEUR EN ESPAGNE, A BOSSUET.

Madrid, 5 décembre 1698.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 10 de l'autre mois, avec celle que vous avez adressée à M. l'archevêque de Séville, et les livres qui y étoient joints, que j'avois déjà lus. M. l'archevêque de Reims m'a fait l'honneur de me les adresser il y a quelque temps, aussi bien que M. l'ar-

(a) Depuis duc, pair et maréchal de France.

chevêque de Paris. Quoique je sois encore moins capable de juger de ces sortes de matières que d'aucune autre, ils m'ont fait fort grand plaisir. Vous y faites voir trop clairement la vérité et la pureté de votre doctrine et de votre procédé, pour que l'on puisse douter un moment de la fausseté de celle que vous combattez, à moins qu'on ne soit entêté de son propre ouvrage, ou d'une nouveauté qui plaît toujours à certaines gens, et surtout aux esprits foibles. Tous ceux qui aiment la pureté de la religion et le repos de l'Etat, ne sauroient trop louer votre zèle à détruire un monstre naissant.

Je me suis informé ici soigneusement du chemin que cela peut faire en Espagne, qui est peu de chose; car cette monarchie a tellement baissé en tout, que l'ignorance y règne de manière que le seul mot de *mystique* y est très-peu connu. L'inquisition ne fait la guerre qu'au judaïsme : et son principal soin est de conserver une autorité injustement acquise, et de la pousser au delà de ses justes bornes.

J'envoie à M. l'archevêque de Séville la lettre que vous lui écrivez, et je vous ferai tenir sa réponse avec soin. Je tâcherai aussi de découvrir ce qui se passe à Salamanque, où du moins il n'y a que quelques particuliers qui travaillent secrètement. J'aurai l'honneur de vous informer du tout, comme la personne du monde qui est avec le plus de respect et de vénération,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

HARCOURT.

LETTRE CCCXCV.

BOSSUET A M. DE LA BROUE (a).

A Paris, ce 6 décembre 1698.

Je ne me contenterai pas, Monseigneur, de faire écrire M. l'abbé de Castries, qui ne me le refusera pas quand je l'en prierai; mais j'écrirai moi-même en même temps, et dans le temps que vous

(a) Revue sur l'original.

souhaitez. Je ne mentirai pas, quand je dirai que je souhaite plus de vous voir ici que vous d'y venir.

Les nouvelles de Rome marquent toutes une prochaine et ferme décision; et je la crois sur ma Réponse. Je vois par l'attente où l'on en étoit, combien la séduction et la prévention d'un grand parti ont d'effet : elle fait jusqu'à Rome une prodigieuse cabale; mais ma Réponse a mis tout le monde en garde contre l'artifice. Je suis, mon cher Seigneur, avec le respect et la cordialité que vous savez, etc.

LETTRE CCCXCVI.

BOSSUET A SON NEVEU.

Paris, 7 décembre 1698.

J'ai reçu votre lettre du 18 novembre. J'ai vu M. de Paris : nous nous sommes naturellement communiqué ce que vous nous écriviez. Dieu préside à ce qui se passe. On a donné avis au roi que M. le cardinal de Bouillon, ne sachant plus où se tourner pour sauver M. de Cambray, pourroit faire mettre dans la préface d'une Bulle quelque clause qui blesseroit les droits du royaume, et en empêcheroit l'exécution. Le roi fut touché de cet avis, et je crois être assuré qu'il est parti un courrier exprès pour lui porter des ordres bien précis sur cela. C'est aussi principalement à quoi vous avez à prendre garde. On veut faire un bien solide. Il ne faut donc rien qui déroge à une fin si sainte et si grande. C'est M. de Cambray qui a porté l'affaire au Pape, en lui soumettant son livre. Nous, qui étions appelés en témoignage, nous l'avons rendu à toute l'Eglise : nous n'avons rien demandé au Pape; nous ne sommes ni dénonciateurs ni accusateurs. Le roi a parlé; et je ne vois rien qui empêche de faire mention de ses instances réitérées. Moyennant cela, tout ira bien; et l'autorité du saint Siége mettra fin à une hérésie dont les suites seroient funestes au christianisme, si l'on n'y pourvoyoit bientôt.

Je n'écrirai plus du tout. Quand la décision sera venue, je

pourrai sans plus disputer faire mon second traité *sur les états d'oraison*, où j'en donnerai les principes; et je comprendrai dans un seul volume les cinq traités que j'ai promis. Cela ne peut être qu'utile, puisque je suivrai les principes que la bulle du Pape donnera. Il sera même nécessaire d'en donner sur ce sujet-là, à cause de l'ignorance et du galimatias de la plupart des spirituels et de l'abus qu'on fait de l'autorité de l'Ecole. Vous pourrez même après que l'affaire sera terminée, insinuer que si on l'a pour agréable, je dédierai mon ouvrage au Pape.

Il n'y a rien à ajouter aux principes que j'ai posés dans le *Summa*, ensuite dans les *In tuto* et dans la *Réponse aux quatre lettres*. Il n'y aura que l'ordre à changer et à procéder par principes, en laissant le polémique. Le livre est presque tout fait. Je réduis toute l'oraison à l'exercice de la foi, de l'espérance et de la charité, après saint Augustin dans sa lettre à Probe. J'expliquerai en détail ce que la foi met dans la prière, ce qu'y met l'espérance, ce qu'y met la charité et le vrai amour. Saint Augustin ira partout à la tête, et saint Thomas sera le premier à sa suite. Je n'oublierai pas les autres saints, sans mépriser les mystiques que je mettrai en leur rang, qui sera bien bas, non par mes paroles, mais par lui-même, comme il convient à des auteurs sans exactitude. Je ferai pourtant valoir ce qu'ils ont de bon, afin que ceux qui les aiment ne se croient pas méprisés.

Pour revenir à notre affaire, je suis ravi que les signatures des docteurs de cette faculté tournent à bien. Je n'y trouve en effet qu'une chose à reprendre, qui est la foiblesse des qualifications. M. de Paris en convient, mais le tour de modestie que vous y donnez sauvera tout.

Est-il possible que l'erreur sur le trouble involontaire de Jésus-Christ échappe, sous prétexte du passage de saint Thomas, dont j'ai donné une si claire solution en trois mots, dans mon avertissement sur les *cinq Ecrits*, n. 7 (*a*)? Il seroit honteux qu'une proposition que l'auteur a abandonnée et puis reprise à la fin, quand il a vu qu'il avoit trouvé des flatteurs, évite la censure du

(*a*) Vol. XIX, p. 163.

saint Siége. Repassez ce que j'ai dit dans la *Réponse aux quatre lettres*, sect. 20 (*a*).

Dans le fond M. de Chartres est de même avis que moi sur les motifs seconds de la charité. Il en a approuvé, et la doctrine, et les principes établis dans les *Etats d'oraison;* mais occupé d'autres affaires, il est vrai qu'il n'a pas pris autant de soin que moi de montrer par principes l'inséparabilité des deux motifs, comme je l'ai fait dans le *Summa doctrinæ* et dans les *Intuto*.

J'ai clairement démontré que ces deux motifs pouvoient bien être séparés *per mentem* et par abstraction, à l'égard de l'intention explicite, dans des actes passagers; et c'est le dernier point où l'on peut aller, en remarquant seulement que l'amour de la béatitude, subordonné toutefois à la gloire de Dieu, se trouve du moins implicitement et virtuellement, dans tout acte raisonnable. Il n'y a que moi proprement qui ait expliqué ceci par principes, *Schola in tuto*, quæst. I, n. 4, prop. 6, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33; et n. 18, jusqu'au n. 22 et n. 33 (*b*); ce qui est prouvé par saint Augustin, n. 228 et suiv.; par saint Thomas q. II et III, n. 8, 34, 35 et suivans. *Réponse aux quatre lettres,* sect. IX et XV, etc.(*c*).

Si je vous marque ces endroits, ce n'est pas que je ne sente que vous avez pris tout cela parfaitement bien.

J'ai vu dans une lettre du P. Estiennot à M. de Reims, que le maître du sacré Palais l'ayant été voir, l'avoit beaucoup questionné sur l'aigreur que les Cambrésiens m'imputent. Il a répondu que M. de Cambray me devoit tout: qu'il ne faut pas s'étonner que sur l'accusation formée contre moi d'avoir révélé sa confession et sur d'autres imputations extrêmement odieuses, j'avois répondu sérieusement; que pour me bien connoître, il ne falloit que lire les *Variations,* où l'on voit autant de modération que de force. Je pense qu'il faut insister sur cela auprès des amis particuliers, et notamment auprès du maître du sacré Palais. Voyez ce que j'ai dit sur ce sujet, *Réponse aux quatre lettres*, sect 24 (*d*).

(*a*) Vol. XIX, p. 567.— (*b*) *Ibid.*, p. 658 et suiv., 667, 669, 671.— (*c*) *Ibid.*, p. 543, 557 et suiv. — (*d*) *Ibid.*, p. 573.

LETTRE CCCXCVII.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Paris, 8 décembre 1698.

Votre lettre du 18, Monsieur, m'a donné une grande joie : j'y vois avec un sensible plaisir le bon effet de l'avis de nos docteurs. Vous l'avez si bien défendu, que les efforts de la cabale ne pouvoient pas l'emporter sur vos bonnes raisons : elles sont sans réplique, et on ne peut les combattre sans s'exposer à être confondu. Ce que le Pape a dit au cardinal Albane me paroît merveilleux : j'aurois de la peine à le croire, si vous n'aviez un aussi bon auteur pour garant. Il est impossible dans cette disposition que cet avis n'avance le jugement, et ne fortifie ceux des juges qui pouvoient craindre que les savans ne fussent contre eux.

Ce que vous me mandez des bonnes dispositions du Pape et des cardinaux, est confirmé par toutes les lettres de Rome; ainsi il paroît que vos mémoires sont justes. Cela nous donne de grandes espérances; mais je ne laisse pas de craindre toujours le retardement. La lenteur est naturelle à votre Cour, et les partisans du livre veulent toujours reculer. Si les cardinaux veulent examiner chaque proposition en particulier, ils donneront belle matière à la cabale pour les obliger d'allonger : ainsi vous ne devez point, Monsieur, cesser de demander diligence, non-seulement au Pape qui paroît bien disposé à l'accorder, mais aux cardinaux qui peuvent n'être pas si pressés que Sa Sainteté.

Je comprends aisément l'embarras du cardinal de Bouillon; mais c'est sa faute : défiez-vous-en toujours. C'est une bonne chose que le commissaire du saint Office soit si fort de vos amis; mais vous n'en serez pas pour cela si bien instruit que l'abbé de Chanterac. On continuera à lui révéler les secrets que vous ne pourrez pénétrer; mais la vérité l'emportera, s'il plaît à Dieu.

J'envoyai, dans le moment que j'eus reçu votre paquet, la lettre de l'abbé de Toureil.

Vous pouvez assurer M. Poussin que je le servirai de mon mieux : le P. Roslet m'en a déjà écrit.

Je vous demande plus de nouvelles que jamais ; car elles vont être toutes importantes. Je souhaite que l'on couronne bientôt vos peines, et que vous me croyiez toujours à vous, Monsieur, autant que j'y suis.

LETTRE CCCXCVIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Mercredi, 10 décembre 1698.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny, le 16 et le 17 novembre : vous verrez, par la suite de cette lettre, ce qui m'a déterminé à dépêcher le courrier qui vous porte ce paquet, et un semblable à M. de Paris.

Vous aurez vu par ma dernière lettre, du 2 de ce mois, que vous recevrez plus tôt ou en même temps que la présente, que je commençois à craindre quelques longueurs, et à soupçonner quelques difficultés depuis la troisième congrégation qui s'étoit tenue la veille, et dont je n'avois pu savoir le succès quand j'écrivis le lendemain. J'avois néanmoins bien senti qu'il y avoit du nouveau, par les discours du cardinal Casanate et de quelques autres, qui ne parloient pas avec la même certitude de la décision de cette affaire, par l'espèce de joie que je vis sur le visage de M. le cardinal de Bouillon au retour de la congrégation, et par ce qu'il lui étoit échappé de dire qu'il ne falloit pas s'en tenir à un *respectivè*, mais aller plus avant ; ce qui selon moi, ne pouvoit être dit à bonne intention par le personnage. Je sentis donc dès ce moment quelque mauvais dessein et quelque changement. J'ai cru ne devoir rien oublier pour approfondir ce qui en pouvoit être, pour savoir, s'il étoit possible, le vrai état des congré-

(a) Revue sur l'original depuis le quatrième alinéa de la lettre jusqu'au troisième du *post-scriptum*. Le commencement et la fin de l'autographe n'existent plus.

gations, et ce que faisoit le cardinal de Bouillon ; afin de remédier au mal qu'on pourroit avoir causé, et vous donner des instructions sûres. Voici ce que j'ai découvert.

Premièrement, tout ce que je vous ai marqué par mes précédentes de ce qui s'étoit passé dans les deux premières congrégations, est vrai au pied de la lettre. Excepté M. le cardinal de Bouillon, tous ceux qui avoient parlé, avoient fait des merveilles. Ils s'étoient expliqués en peu de paroles, avoient donné leurs vœux, et des qualifications précises aux propositions qui concernent l'amour pur, établissant le vrai sens des propositions, qu'ils faisoient voir être mauvaises et dans l'intention de l'auteur, et dans tout le contexte du livre. M. le cardinal de Bouillon revint désolé de ces congrégations. Il ne restoit plus à parler sur cette matière que le cardinal Ottoboni et le cardinal Albani. Je voyois dans les yeux et dans les discours de tous nos amis une joie bien marquée : ils me disoient qu'il n'y avoit qu'à les laisser faire, que tout iroit bien et finiroit promptement. L'assesseur m'avoit assuré, il n'y avoit pas quinze jours, qu'à Noël Messieurs les cardinaux auroient fini de donner leurs vœux, et qu'il ne resteroit plus qu'à dresser la bulle. Le Pape et tous les cardinaux le faisoient assez entendre, et le croyoient.

Arriva le jour de la troisième congrégation. Le cardinal Ottoboni parla et le cardinal Albani ; c'étoient les derniers, après lesquels recommençoit le tour de M. le cardinal de Bouillon qui parla très-longuement, et la congrégation finit. Depuis cette congrégation, il m'est revenu de tous côtés que l'affaire tireroit en longueur, qu'on faisoit des difficultés. Toutes les personnes qui s'intéressent véritablement à la bonne cause, en ont été alarmées. Je savois que le Pape avoit dit que le tout consistoit à bien s'expliquer, parlant de M. de Cambray. Le commissaire disoit que cette affaire ne finiroit pas avant le carême. Les partisans de M. de Cambray, qui les dernières semaines étoient désespérés, commençoient à reprendre courage, et à dire que l'affaire ne finiroit point. J'ai été au fond, et j'ai su par des voies sûres, puisque c'est par la voie du cardinal Casanate lui-même, et le P. Roslet par la voie du cardinal Albani, que M. le cardinal de Bouillon étoit

cause de tout ce désordre. Le cardinal Casanate me dit hier que sans cette Eminence on auroit déjà voté sur vingt propositions; mais qu'on ne pouvoit lui imposer silence, et qu'il n'avoit pas été possible de l'obliger dans les trois premières congrégations à donner son vœu, ni savoir ce qu'il vouloit conclure. Il ne conclut à rien la première fois qu'il parla : à la troisième congrégation qu'il parla contre, ce fut la même chose ; avant-hier qui étoit la quatrième, il demanda encore à parler, et je ne sais pas encore certainement s'il a donné son vœu par écrit, comme les cardinaux le lui ont demandé ; je le saurai avant de finir cette lettre. Ce que je sais, c'est que tous les cardinaux paroissoient indignés contre lui de l'embarras qu'il met dans cette affaire, qui sans lui n'auroit jamais trouvé et ne trouveroit point de difficulté.

Le cardinal Casanate dit qu'il se perd dans les nues avec des raisonnemens plus subtils que le jésuite, le carme et le sacriste n'ont jamais fait; enfin que tout son but est d'allonger et d'embrouiller. Le cardinal Albani a dit au P. Roslet que le cardinal de Bouillon paroît savoir très-mauvais gré à ceux qui contredisent son sentiment, et qui parlent trop fort contre M. de Cambray, et qu'il garde là-dessus très-peu de mesures. Le cardinal Casanate m'a ajouté quelques paroles, qui me font juger que la vue de M. le cardinal de Bouillon est de distinguer deux sens dans les propositions, suivant l'un desquels les propositions sont censurables, mais soutenables selon l'autre, qui sera selon lui celui de M. de Cambray, à qui il faudra bien nécessairement s'en rapporter sur cela. J'ai eu en même temps le plaisir de voir le cardinal Casanate me dire nettement, qu'on auroit raison de se moquer du saint Siége, s'il entroit dans ces prétendus doubles sens; que c'étoit l'office du Pape et des cardinaux de déterminer que le sens naturel des paroles étoit bon ou mauvais; que c'étoit cela précisément sur quoi on consultoit le saint Siége, et sur quoi il falloit répondre; qu'ainsi il falloit nécessairement décider, ou que le sens naturel des propositions de M. de Cambray étoit bon et catholique, ou qu'il étoit mauvais et digne de telle ou telle censure. C'est là précisément le point qui me paroît être bien entendu,

non-seulement du cardinal Casanate, mais de presque tous les autres, et ce qui fait enrager M. le cardinal de Bouillon. Le cardinal Casanate m'a assuré que c'étoit une moquerie de vouloir parler plus d'un quart d'heure; qu'il ne parleroit jamais davantage quand ce seroit à lui à parler; qu'il étoit question de donner son vœu par écrit, et de qualifier nettement les propositions. Enfin il me parla en homme bien intentionné, bien persuadé de la bonne cause et de la malignité de M. le cardinal de Bouillon, qu'il dit très-nettement être seule à craindre.

Le cardinal Albani a parlé à peu près de la même sorte au P. Roslet, et le cardinal Casanate encore que le P. Roslet a vu aussi; ainsi on ne peut savoir plus clairement les démarches du cardinal de Bouillon, et ses bonnes intentions que je ne doute pas qui ne durent jusqu'à la fin. Le cardinal de Bouillon par son seul vœu allongera l'affaire de plus de deux mois, sans compter les anicroches qu'il ne manquera pas de trouver quand les cardinaux auront fini, et qu'il s'agira d'étendre la bulle. Je ne sais pour moi si l'on peut faire pis contre l'Eglise et par rapport aux intentions du roi.

Revenons à la congrégation de lundi dernier, qui étoit avant-hier, 8 de ce mois. M. le cardinal de Bouillon reparla encore le premier très-longuement, et sur l'amour pur; sur quoi il avoit déjà parlé deux fois et sans pouvoir s'en lasser, puis sur l'article de l'indifférence. Je ne suis pas assuré s'il a laissé son vœu sur les propositions de l'amour pur et de l'indifférence; vous le saurez à la fin de ma lettre. Pour les autres cardinaux qui suivoient, ils furent très-courts, et laissèrent leur vœu par écrit sur l'article de l'indifférence. Le cardinal Carpegna parla, et le cardinal Nerli: le cardinal Casanate qui se trouva un peu malade, ne voulut pas que rien pût arrêter, et me dit avoir envoyé son vœu par écrit, qu'on lut apparemment. M. le cardinal de Bouillon avoit été trop long, pour que d'autres pussent parler.

Il arriva samedi au soir, 6 de ce mois, un courrier extraordinaire, qui apporta les paquets de la Cour. M. le cardinal de Bouillon étoit à Frescati, seul avec le P. Charonnier : il revint le lendemain. M. le cardinal de Bouillon parut plus consterné qu'on ne

l'a jamais vu. Il a laissé le P. Charonnier à Frescati. J'ai quelque raison de croire qu'il n'a pas reçu des ordres agréables sur M. de Cambray. Si M. le cardinal de Bouillon s'est enfin résolu avant-hier dans la congrégation à laisser quelque vœu, je suis persuadé que le contenu des dépêches n'y aura pas peu contribué.

Je le vis lundi au soir, au sortir de cette congrégation : il battit extrêmement la campagne sur M. de Cambray, me dit qu'il voudroit que le secret du saint Office lui permît de me dire ce qu'il venoit de dire. Je suis assuré qu'il ne m'auroit rien dit qui vaille : il croit endormir tout le monde avec ses beaux discours, mais il n'y réussit guère.

Hier, après m'être assuré du cardinal Carpegna et du cardinal Casanate par moi-même, et du cardinal Albani par le P. Roslet, de l'état des choses, et que toutes les longueurs venoient de l'embarras, de la malice et de la longueur affectée du cardinal de Bouillon, j'allai chez le cardinal Spada, que je savois avoir reçu par le même courrier extraordinaire des lettres pressantes du nonce, pour le supplier de vouloir bien faire entrer le Pape dans la résolution de parler fortement demain à Messieurs les cardinaux pour les presser, leur ordonner de parler très-peu, de donner leurs vœux par écrit sur les propositions qu'ils auront à traiter. Il me dit que c'étoit bien son sentiment, qu'il le faisoit ainsi, et presque tous les cardinaux; mais qu'on ne pouvoit pas imposer silence à ceux qui ne vouloient pas finir; que le Pape, tout Pape qu'il est, auroit même de la peine à y réussir; qu'il espéroit néanmoins qu'on y viendroit; et que ceux (voulant me parler de M. le cardinal de Bouillon) qui n'avoient rien conclu pendant trois congrégations, avoient commencé la veille à le faire, et qu'il falloit espérer que cela continueroit. Je le fis souvenir des paroles qu'on m'avoit comme données, que vers Noël on auroit fini. Il me dit que naturellement cela pouvoit être; mais que cela ne dépendoit ni du Pape, ni de lui, mais de MM. les cardinaux.

Il voit bien où est l'enclouure; mais il est très-modéré, très-sage, et a beaucoup de retenue : il n'en voit pas moins les manéges du cardinal de Bouillon. Je lui parlai fortement sur les deux sens qu'on vouloit donner aux propositions. Il convint avec moi des

mêmes choses que le cardinal Casanate sur cela, et me parla fort bien là-dessus. Il m'assura que, quoi qu'on pût faire pour allonger, cela ne pourroit pas être si long que je le craignois, et que sûrement dans le mois de janvier les cardinaux auront fini. Je pris la liberté de lui dire que si certaines gens continuoient, je ne le croyois pas, et que c'étoit au Pape à y mettre ordre; que pour le roi, il n'y oublioit rien.

J'ai su par un cardinal, qui n'est pas du saint Office, le sujet de la dernière dépêche et du nonce au Pape, et du roi à M. le cardinal de Bouillon. C'est sur la crainte que le roi dit avoir avec fondement, que dans la bulle qu'on suppose qui se fera contre M. de Cambray ceux qui ont intérêt de brouiller ne fassent insinuer quelques paroles en faveur des prétentions d'infaillibilité, qui seroient cause que cette bulle ne pourroit être reçue dans le royaume, et que le roi ne pourroit exécuter la parole qu'il a donnée au nonce sur cela. Sur quoi il ordonne à M. le cardinal de Bouillon de veiller, et d'en parler fortement au Pape. Je sais que M. le cardinal de Bouillon trouve fort hors de propos cette démarche. Mais pour moi, quoique, j'avoue, je n'aie point entendu parler qu'on eût ici un pareil dessein, je trouve cette précaution excellente, et même qu'on l'ait fait de bonne heure, afin de couper court là-dessus, et qu'il n'en soit pas question quand on travaillera à la bulle, et que cela ne fasse pas de nouvelles difficultés et de nouveaux retardemens.

Je vous dirai qu'il y a à peu près un mois que cette pensée me vint dans la tête. Je la communiquai au cardinal Casanate, qui me dit que ce ne pourroient être que des fous qui pussent avoir cette idée; qu'il n'étoit pas question ici d'infaillibilité du Pape; qu'il falloit que le Pape songeât à faire un décret conforme à la tradition, à l'Ecriture sainte, aux décrets de ses saints prédécesseurs, et qu'alors personne ne lui disputeroit qu'en ce cas il ne fût infaillible; et que sans aller plus loin, il n'y avoit pas deux jours que parlant au Pape sur les Jésuites, qui se font valoir auprès de lui comme les défenseurs des prétentions de la Cour de Rome, il lui avoit tenu le même discours; et lui avoit ajouté par rapport à l'affaire de Cambray, que si Sa Sainteté ne suivoit pas

les règles de la tradition et de l'Ecriture dans son décret, assurément elle ne seroit pas infaillible. Je ne sais comment j'ai oublié dans mes précédentes lettres de vous marquer ce discours, qui fut tel que je vous le dis. J'avoue que je serois assez curieux de savoir qui a pu donner cet avis à la Cour. Il faut qu'il ait été donné de bonne part; et encore une fois, quoi que M. le cardinal de Bouillon puisse dire, cela est venu très-à propos, et ne peut produire aucun mauvais effet. Cela est d'autant meilleur, que je sais que M. le cardinal de Bouillon en est très-fâché : c'est signe qu'il pensoit peut-être à cette nouvelle brouillerie; mais il en trouvera bien quelque autre.

Pour vous dire à présent comment se sont comportés les cardinaux Ottoboni et Albani, j'y vois un peu de doute. Pour le cardinal Albani, au fond je pense qu'il va bien; mais il n'a pas été si rondement que les autres : c'est sa manière, et le P. Roslet en répond. Pour moi, je crains toujours un peu. Ce sera un grand effort pour lui, s'il rompt en visière à son ami le cardinal de Bouillon. Pour le cardinal Ottoboni, il veut que je croie qu'il va bien; mais j'ai remarqué tant de petitesse et d'affectation dans ses manières, que je crains, malgré son théologien, qui m'a parlé ouvertement là-dessus. Vous saurez qu'il aura un peu biaisé : on le croit ainsi. Je vais sortir pour voir Sa Sainteté si je puis; et au retour je reprendrai ma lettre.

P. S. J'achève ma lettre, et me dépêche pour faire partir le courrier.

J'ai vu Sa Sainteté, après avoir su par le P. Roslet son audience de ce matin. Sa Sainteté est informée de tout : elle est indignée contre M. le cardinal de Bouillon, et elle m'a promis de parler fortement. Elle veut absolument que les cardinaux donnent le vœu et la qualification par écrit. Je n'ai rien oublié de ce qui peut faire connoître l'importance de finir bientôt. Il est certain, quelque bonne intention qu'elle ait, qu'il n'y a que le roi et le nonce qui la puissent remuer efficacement et résoudre à agir, malgré les impressions continuelles et les continuels assauts que les protecteurs de M. de Cambray lui donnent. Il le faut soutenir

jusqu'à la fin et presser plus que jamais, coup sur coup. Il m'a fort demandé des nouvelles de votre santé. Il sait la petite maladie de M. de Paris et sa guérison. Il m'a dit qu'enfin certaines gens avoient commencé à donner par écrit quelque chose. Il n'aime point le cardinal de Bouillon, mais il le craint. Qui ne le craindroit?

J'ai vu encore l'assesseur, qui m'a confirmé que M. le cardinal de Bouillon avoit conclu. Il m'a assuré qu'on ne s'arrêteroit point aux prétendus sens cachés du livre, mais qu'on qualifieroit les propositions *ut sonant*, et qu'on vouloit les condamner *in sensu obvio et naturali*. C'est aussi ce que j'ai tâché de faire comprendre au Pape. Je n'ai rien pu apprendre sur les qualifications que M. le cardinal de Bouillon pouvoit avoir données aux propositions. Je suis bien assuré qu'il n'a pas condamné les propositions dans le sens de son ami, ni dans le sens *obvio et naturali*. Il aura apparemment distingué deux sens, comme s'agissant de propositions équivoques, qu'il est de l'équité d'expliquer suivant la déclaration de l'auteur. Il aura condamné la doctrine du cinquième état, qui excluroit l'espérance; mais il aura soutenu que les propositions ne l'excluent pas dans le sens qu'y donne M. de Cambray. Il est difficile qu'il dise quelque chose de bon; mais par ce qu'il m'a avancé lui-même, par ce que m'ont rapporté les autres, je suis presque assuré que son vœu va là. Au moins est-il bien certain que tel qu'il est, il ne l'a donné qu'à l'extrémité, et qu'après avoir voulu voir s'il ne pourroit pas former quelque parti. Ce seroit vouloir se tromper trop visiblement, que de croire qu'il ne se conduira pas jusqu'à la fin dans le même esprit, au péril de tout, même d'encourir la disgrace du roi, à qui il croit toujours pouvoir en imposer. Il agira toujours de mauvaise foi.

Mais quel remède à un si grand scandale? J'avoue que je n'en connois point. Après tout ce que ce cardinal voit, tout ce qu'il sait, que peut-on faire de plus que d'aller à des extrémités qu'on ne sauroit conseiller? Je puis vous dire seulement que tout le monde, les cardinaux et le Pape s'étonnent de la patience du roi et de l'insolence de M. le cardinal de Bouillon.

L'état des choses, que je n'ai pu éclaircir qu'aujourd'hui, m'a

déterminé à dépêcher un courrier, et cela pour plusieurs raisons: la première, est l'ordre que vous m'avez donné de le faire dans des conjonctures aussi essentielles; la seconde, afin que l'on voie à la Cour les mesures qu'on peut prendre, sans perdre un moment de temps, par rapport au Pape et à M. le cardinal de Bouillon, et qu'on sache à quoi s'en tenir sur la conduite de ce ministre; la troisième, est que M. Poussin m'a averti que M. le cardinal de Bouillon étoit très-inquiet, et se défioit de ses propres domestiques, qu'il avoit ouvert leurs lettres, et qu'il craignoit cet ordinaire qu'il ne s'avisât peut-être d'envoyer ouvrir celles qu'on porteroit à la poste; quatrièmement, parce que M. le cardinal de Bouillon retarde de huit jours à renvoyer le courrier extraordinaire dépêché de la Cour, et cela afin qu'on ne soit pas informé si tôt de ce qui se passe ici. Enfin je me suis déterminé à prendre cette voie, prévoyant qu'au moyen du courrier extraordinaire que je dépêche aujourd'hui et de celui que M. le cardinal de Bouillon renverra dans huit jours, j'aurai la faculté d'instruire promptement de tout ce qui se fait dans un commencement aussi essentiel que celui-ci.

Le Sieur Feydé, agent du grand-duc, me donne un homme sûr qui porte mon paquet à Florence, qu'il adresse à M. le grand-duc; et M. le grand-duc fera repartir sur-le-champ un courrier, qui sera adressé à M. le marquis Salviati, qui vous fera tenir ma dépêche. Vous verrez avec M. le marquis Salviati à pourvoir aux frais du courrier, et à le renvoyer si vous jugez à propos: c'est ce dont je suis convenu avec le Sieur Feydé. Je ne pouvois prendre de voie plus sûre, plus prompte et plus secrète. Par là nous ne serons pas à la merci de quelque fripon, ou qui reste quinze jours en chemin, ou qui ne puisse courir.

Je vous ai mandé plus d'une fois combien l'agent de M. le grand-duc fait bien ici: je vous prie d'en parler dans l'occasion.

M. Poussin continue à faire tout ce qu'il peut pour nous seconder. M. le cardinal de Bouillon le hait à la mort, et fait tous ses efforts pour que M. le prince de Monaco ne le prenne pas à son service. Cela seul devroit opérer un effet contraire. Je vous prie de ne pas négliger dans cette occasion les intérêts de M. Pous-

sin, d'en parler en particulier à Madame de Maintenon, qui est déjà très-bien disposée en sa faveur, aussi bien que tous les ministres. M. le prince de Monaco, que M. le cardinal de Bouillon a prié de ne le point continuer dans son emploi, sera embarrassé; mais quand il dira que le roi et les ministres l'ont souhaité, que pourra répondre M. le cardinal de Bouillon? J'en écris autant à M. de Paris.

M. le cardinal de Bouillon croit ne pouvoir être convaincu à cause du secret du saint Office, et il niera tout; mais les actions et les faits parlent.

M. Madot vouloit vous écrire : je me suis chargé de vous faire ses très-humbles remercîmens. C'est un gentilhomme qui a de l'esprit et du mérite, et qui est très-fort de mes amis.

M. l'abbé de la Trémouille a enfin parlé au Pape, à peu près comme j'aurois souhaité qu'il le fît il y a un an; mais il m'a assuré avoir bien parlé, et je l'en remercierai de votre part.

Le Pape m'a déclaré ce soir, ainsi qu'au P. Roslet ce matin, qu'il étoit bien éloigné d'improuver la Censure de la Sorbonne et le procédé de M. de Paris à ce sujet.

Les Jésuites ont fait tous leurs efforts auprès du grand-duc, mais inutilement. Ils ne s'oublient pas ici, et le P. Charonnier surtout.

Le quiétisme s'est découvert dans le royaume de Naples.

Si le prince de Monaco arrive ici avant la décision de l'affaire de M. de Cambray, qu'il n'ait pas confiance en moi, et ne témoigne point de vigueur par rapport au succès de cette affaire, il nous fera plus de mal que de bien. La seule apparence qu'il auroit de vouloir ménager là-dessus M. le cardinal de Bouillon, seroit pernicieuse.

On ne publie pas encore ici la réponse aux *Mystici in tuto*, qu'on dit arrivée. L'ouvrage que vous projetez me paroît bon : tout ce qui viendra de vous sera bien reçu des honnêtes gens.

J'oubliois de vous dire que la rage des Cambrésiens sur la censure des docteurs, a été au point qu'ils ont distribué aux cardinaux des lettres anonymes, en italien et en françois, excessivement insolentes contre M. de Paris, qu'ils accusent d'avoir forcé

les docteurs à signer : mais les déclamations indécentes n'ont fait ici aucune impression. Les Jésuites sont les seuls qui les aient approuvées, parce qu'ils ont publié les mêmes choses.

LETTRE CCCXCIX.

BOSSUET A SON NEVEU (*a*).

A Paris, 15 décembre 1698.

J'ai reçu votre lettre du 25 novembre. Je suis très-content du progrès de l'affaire. Il ne faut point perdre de temps à cause du grand âge du Pape.

J'ai reçu la *Réponse* de M. de Cambray *sur les Remarques :* je ne l'ai pas encore lue. Mon frère et M. Chasot disent que ce n'est que redites : je verrai s'il est besoin que je réponde. M. le nonce paroît y répugner : je prendrai dans peu mon parti. Dans mon inclination, je ne laisserois jamais un méchant esprit à repos.

Je conviens que M. le cardinal Casanate seroit un grand et digne sujet (*b*) : j'en parle toujours ici comme je dois. Quand on aimera fortement l'Eglise, il ne faudra regarder que lui.

M. l'archevêque de Paris est celui qui est le plus opposé à écrire, parce que le cardinal de Bouillon, à mon avis, a été chapitré dans les précédens.

Quand M. de Cambray rejette la condamnation sur Madame de Maintenon, il montre ses mauvais desseins.

M. d'Argenson interroge Madame Guyon par rapport à M. de Cambray; et l'on a déjà trouvé que c'étoit lui que Madame Guyon entendoit sous le nom qui est marqué *Relation,* section VI, n° 18 (*c*).

(*a*) Revue et complétée sur l'original. — (*b*) A la papauté. — (*c*) Voici le passage indiqué par Bossuet : « Le P. La Combe étoit celui qui lui avoit été donné d'une façon particulière et miraculeuse : s'il étoit devenu son père spirituel, elle avoit premièrement été sa mère : c'étoit le seul à qui elle communiquoit *la grace, quoique de loin,* avec toute *la tendresse* qu'elle représente dans sa *Vie,* jusqu'à se sentir obligée *pour la laisser évaporer,* de lui dire quelquefois : « O mon fils, vous êtes mon fils bien-aimé dans lequel je me suis plue uniquement. » Dieu lui avoit pourtant donné dans sa prison, et comme le fruit de ses travaux, un autre homme encore *plus intime* que le P. La Combe ; « et quelque grande que fût son union avec ce Père, celle qu'elle devoit avoir avec

La liaison de la Dame avec lui est manifeste. Pour le crime entre le P. La Combe et Madame Guyon, il est prouvé.

Alcala n'est rien (*a*). On parle de la thèse de Louvain : je la fais chercher, et ne l'ai pas vue.

Je remets à M. Chasot de vous donner des nouvelles de mon frère. Il a un peu de fièvre avec quelque sentiment de goutte.

M. de Monaco m'a parlé de vous très-obligeamment. Je ne partirai pas d'ici pour Meaux sans l'entretenir à fond : j'en suis très-content. Il partira au commencement de l'année prochaine. J'embrasse M. Phelippeaux, et je suis très-content de sa lettre du 25 novembre.

LETTRE CD.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

15 décembre 1698.

Vous n'aurez qu'un mot de moi aujourd'hui, Monsieur; car j'ai très-peu de temps. Je reçus hier votre lettre du 25 : elle me donne bien de la joie par les bonnes nouvelles que vous me mandez. Il y a lieu d'espérer qu'enfin la bonne doctrine triomphera; mais comme on n'est sûr de rien, surtout avec de certaines gens, que quand les choses sont entièrement faites, ne cessez point de presser et de veiller pour empêcher que les efforts et les artifices de

le dernier étoit encore toute autre chose. » (Vol. XX, p. 148.) M. d'Argenson découvrit, en interrogeant Madame Guyon, que cet être si chéri, ce dernier bien-aimé, c'étoit M. de Cambray.

(*a*) Pour affoiblir l'effet qu'avoit produit la décision des docteurs de Paris, l'archevêque de Cambray fit répandre le bruit que les facultés d'Alcala, de Salamanque et de Louvain approuvoient sa doctrine. Il avoit effectivement envoyé quatre propositions captieuses à ces facultés; personne ne les signa. Un docteur d'Alcala, donnant comme possible ce que l'archevêque tenoit pour existant, lui accorda cette proposition : *Possibilis est amor Dei sine ullo respectu ad creaturam*; mais quand il vit l'usage criminel qu'alloient en faire les quiétistes, il la combattit. Comme nous l'apprend Phelippeaux, *Relat.*, part. II, p. 156 et suiv., l'université de Salamanque n'attendoit que le livre des *Maximes* pour le condamner. Enfin la faculté de Louvain se montra toujours contraire aux erreurs cambrésiennes, et nous savons que le docteur Steyaert se disoit prêt à les combattre.

la cabale n'obtiennent encore quelque chose de préjudiciable à l'Eglise.

M. de Monaco se dispose à partir incessamment : s'il ne le peut faire à la fin de ce mois, ce sera au plus tard les premiers jours de l'autre : vous pouvez l'assurer, car j'en ai eu encore des nouvelles aujourd'hui.

Le dernier écrit de M. de Cambray est bien mauvais en toutes manières; mais quelque tort qu'il ait, rien ne retiendra sa plume qu'une décision de Rome. Il ne faut pas compter qu'on le fasse taire à force de lui répondre ; il ne voudra jamais avoir le dernier, et ne trouvera rien sans réplique. Nous en conférerons M. de Meaux et moi. Je ne l'ai pas vu depuis que j'ai lu ce bel ouvrage qui est ici très-rare : je l'eus hier quelques heures. Je suis toujours comme vous savez, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

LETTRE CDI.

M. LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE REIMS, A L'ABBÉ BOSSUET.

A Versailles, lundi 15 décembre 1698.

Votre lettre du 25 du mois passé m'a appris qu'un courrier extraordinaire a porté de Cambray à Rome, la Réponse de ce prélat aux *Remarques* de M. de Meaux. Vous m'auriez fait un grand plaisir, si vous m'aviez adressé par la poste cette Réponse, qui n'est point encore publique en ce pays-ci : je l'ai seulement parcourue hier entre les mains de M. le nonce, à qui M. de Cambray en a adressé un exemplaire.

Nous attendons avec une grande impatience la nouvelle de la fin de cette affaire : l'espérance presque certaine que vous me donnez du triomphe de la vérité, me fait un très-grand plaisir. On ne peut être plus à vous que j'y suis.

L'Arch. duc de Reims.

LETTRE CDII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE

Rome, ce 16 décembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux le 24 novembre. Je vous écris celle-ci par le courrier extraordinaire, qui doit partir demain matin. M. Poussin me répond de la lettre. J'écris en petit caractère par nécessité, afin que le paquet tienne moins de place.

On tint hier la cinquième congrégation. Il m'a été impossible d'en savoir encore aucune nouvelle sûre; mais avant minuit je ne désespère pas d'en apprendre, et de joindre à cette lettre ce qu'il faudra là-dessus. Voici ce qui s'est passé depuis ma dernière du 10, envoyée par M. l'abbé Feydé et M. le grand-duc, que je suppose arrivée avant que vous receviez celle-ci.

Le Pape m'avoit promis de parler jeudi 11 fortement à la congrégation. La nuit du 10 au 11, le Pape se trouva un peu incommodé d'un rhume de cerveau, il vouloit venir à la congrégation, mais on l'en empêcha: ce rhume lui continue, mais sans autre incommodité. Il donna vendredi et samedi ses audiences accoutumées: avant-hier Monseigneur Giori le vit. Cela a empêché le Pape de pouvoir faire par lui-même ce qu'il avoit eu la bonté de me promettre; mais j'ai su qu'il avoit donné ordre au cardinal Spada de dire ce qu'il faut, et on m'a déclaré qu'on avoit pris des mesures pour remédier aux longueurs, au moins c'est ce qu'on veut que je croie. Si les remèdes sont efficaces, je ne puis l'assurer: il paroît seulement que le Pape et les principaux cardinaux ont bonne intention.

Il est plus que certain que M. le cardinal de Bouillon fait du pis qu'il peut. Il voit à présent qu'une définition ne peut être que tragique pour M. de Cambray, et tout son esprit est en conséquence tourné à trouver des expédiens pour allonger, à faire naître des difficultés, à perdre le temps en vains discours sans conclure, à parler hors de son rang, même jusqu'à interrompre

les autres. Comme la matière est délicate, subtile, difficile pour ce pays-ci, on prend l'autorité de décider à tort et à travers, parce que la langue ne peut trouver des expressions telles qu'on les voudroit. Mais ce qui est de pis, on propose du travail pour plus de deux ans; que dis-je? pour plus de cent ans, sous prétexte de couper, dit-on, la racine du mal. On soutient qu'il ne faut pas se contenter de répondre sur le livre; mais qu'il faut donner des règles de langage, examiner de nouveau les mystiques, ce qu'il y a à retrancher et à approuver dans leurs livres, faire une exposition de la doctrine de l'Eglise sur tous les points qui ont quelque rapport au quiétisme et aux matières agitées. D'un autre côté, si l'on feint de paroître zélé contre la mauvaise doctrine en général, on l'est encore plus pour faire valoir les prétendues bonnes intentions de M. de Cambray, pour soutenir que les propositions du livre sont susceptibles de plusieurs sens, qu'elles ne sont pas univoques, voilà le terme; qu'ainsi on ne les peut condamner absolument. Enfin on s'épuise à mettre en œuvre mille autres belles raisons, que vous avez sans doute entendu dire mille fois.

Comme on avoit prévu une partie de ces prétextes, on avoit eu aussi soin de prévenir sur la personne et sur tout le reste; et les efforts que M. le cardinal de Bouillon a faits pour persuader, n'ont pas tout à fait eu le succès qu'il désiroit. Ce qui lui réussit parfaitement, c'est en interrompant, en parlant hors de son rang et plus d'une fois, d'allonger les congrégations, et de marquer ainsi sa bonne volonté. M. le cardinal de Bouillon n'a pu, de tous les cardinaux, entraîner à son avis que le cardinal Ottoboni, qui m'a trompé net; c'est-à-dire qu'il entre dans la justification de quelques sens de l'auteur, et qu'il approuve les difficultés et les vues proposées par M. le cardinal de Bouillon. Son théologien, qui m'avoit assuré de son suffrage, a été, à ce qu'on m'a dit, gagné par M. le cardinal de Bouillon, qui lui a promis un évêché. Je l'ai découvert; et depuis deux jours j'ai fait jouer une batterie par M. l'abbé Feydé, qui a des moyens plus efficaces pour faire parvenir à cette dignité que M. le cardinal de Bouillon. Ainsi j'espère quelque changement; d'autant plus que le cardinal Ottoboni

a été un peu intimidé, et qu'il ne se voit appuyé que de M. le cardinal de Bouillon, qu'il sent être au fond moins que rien.

Pour le cardinal Albani, il est certain qu'il a ménagé M. le cardinal de Bouillon et M. de Cambray, mais néanmoins d'une manière assez adroite pour ne pas donner beaucoup de prise sur lui. Il n'a approuvé en rien le livre, mais il a un peu biaisé sur les propositions, sur les divers sens, sur les difficultés de cette affaire, enfin il n'a pas parlé net. Je le lui ai fait reprocher par le P. Roslet. Il s'est récrié fortement là-dessus, disant qu'il avoit bien des ennemis, mais qu'on verroit à la fin, s'il étoit chargé de faire la bulle. J'avoue franchement que sans le P. Roslet, à qui cet adroit politique promet par rapport à M. de Paris monts et merveilles sur cette affaire, je craindrois de lui extrêmement; mais que dire quand le P. Roslet en répond? Ce qu'il ne peut excuser, c'est son ambition, qui l'empêche de s'opposer franchement à M. le cardinal de Bouillon et à ses mauvais desseins. Il en dit au P. Roslet tout ce qu'on en peut dire de désavantageux, et puis dans l'occasion il appréhende de déplaire à cette Eminence. Cependant une parole que m'a dite le cardinal Casanate, qui est qu'il espéroit qu'il iroit bien, me met un peu l'esprit en repos sur son sujet. Mais j'avoue que je vois trop de finesses dans cet esprit, pour m'y fier absolument. J'ai pris la liberté de dire au cardinal Albani lui-même en deux circonstances, qu'on ne devoit se fier ici qu'aux actions, et non aux paroles. Il a toujours évité le plus qu'il a pu de me parler, sous prétexte qu'il savoit tout par le P. Roslet, et me faisant assurer qu'il seroit le plus fort de la congrégation contre le livre, ajoutant qu'il en agissoit ainsi pour ne pas donner d'ombrage: c'est sa manière, il a fallu s'en tenir là. J'ai résolu d'avoir avec lui une conversation vigoureuse, sans manquer à rien. Il faut avouer que le P. Roslet fait tout ce qui est possible auprès de lui; mais l'un est François, et l'autre bien Italien.

On ne peut douter de l'ardeur de la cabale, et il seroit difficile de se tromper sur celle des protecteurs de M. de Cambray, qui se manifeste plus que jamais. Il n'est que trop certain que le P. Charonnier soutient plus que personne, M. le cardinal de Bouillon

dans ses premiers engagemens. C'est lui sûrement qui fait tous ses discours : et que ne doit-on pas attendre d'un pareil jésuite ? Il est connu en France ; il commence à se faire connoître ici pour un homme sans religion. Deux personnages sages, du monde à la vérité, mais dont je suis sûr comme de moi-même pour la probité, m'ont certifié que le P. Charonnier disoit assez hautement que pourvu qu'on vécût bien moralement, toute religion étoit bonne et probable. En vérité, je le dis devant Dieu, le P. Charonnier est l'opprobre du genre humain. Il perd le pauvre cardinal de Bouillon. Je suis persuadé que le plus grand service qu'on pourroit rendre à l'Etat et à cette Eminence, ce seroit d'ordonner à M. le cardinal de Bouillon de le renvoyer. Il n'y a que le roi qui le puisse faire. Ce que ce jésuite a dit contre ce prince et Madame de Maintenon, ne se peut imaginer. Ils sont bien d'accord là-dessus, lui et M. le cardinal de Bouillon. En vérité pour peu qu'on ait de religion et d'inclination pour le roi, on frémit en voyant de pareils personnages.

Tous les cardinaux assistèrent hier à la congrégation. On m'a dit, et c'est le général de la Minerve, que ceux qui veulent trouver plusieurs sens dans les propositions pour avoir prétexte d'embrouiller par là, se servent de la censure de Sorbonne disant que ces docteurs y avoient reconnu eux-mêmes ces divers sens, et avoient mis des *quatenùs;* qu'ainsi ces propositions pouvoient avoir un sens contraire : ne voulant pas voir que le *quatenùs* dans cette censure désigne le sens *obvius et naturalis*, et le détermine.

L'ingratitude de M. le cardinal de Bouillon à l'égard du roi, qui lui avoit confié ce qu'il y a dans le monde de plus important et lui avoit pardonné avec une générosité sans exemple (*a*) étonne ici tout le monde. Mais après cela, si le roi ne frappe fort, on croira ici plus qu'en tout autre lieu, qu'on peut l'offenser impunément.

Pour moi, dès le premier moment que je vis M. de Cambray résolu de venir à Rome malgré le roi, je fus persuadé que sa

(*a*) On sait que le cardinal de Bouillon prétendoit l'emporter sur Louis XIV par la noblesse et l'antiquité de sa race.

partie étoit faite avec les Jésuites et M. le cardinal de Bouillon. Sans cela, qui auroit pu s'imaginer que M. de Cambray refusât toute voie de conciliation pour se rendre à Rome, voyant le roi si ouvertement déclaré contre lui, qui écrivoit avec tant de force, qui témoignoit si hautement sa résolution et ses sentimens, et qui auroit eu à Rome un ministre fidèle et de plus cardinal du saint Office? Il faut donc compter comme indubitable que dès que M. le cardinal de Bouillon vint à Rome, la cabale étoit assurée de lui, et qu'ils avoient fait dès ce temps ligue offensive et défensive envers et contre tous. La suite l'a assez démontré, et on ne le voit que trop. Ce seroit se flatter que de s'imaginer que les dispositions puissent changer. Si vous demandez après cela quel remède on peut apporter à ce grand mal, j'avoue que je ne vois que deux partis à prendre: ou bien de continuer à ménager, comme on a fait, M. le cardinal de Bouillon, en tâchant de le faire revenir par la douceur, et au pis d'espérer qu'à la fin le Pape se déterminera malgré les efforts de la cabale; ou si l'on craint que par ses intrigues elle ne réussisse à éloigner la décision de cette affaire, on pourroit faire envisager à M. le cardinal de Bouillon le coup prêt à l'accabler, lui déclarer qu'on s'en prendra à lui du plus petit retardement; et pour lui prouver que ces menaces sont sérieuses, commencer à les exécuter. Voilà sur ce qui regarde M. le cardinal de Bouillon.

Par rapport au Pape, le roi pourroit donner un mémoire au nonce, dans lequel on marqueroit que Sa Majesté est avertie des efforts que l'on fait pour rendre inefficaces les bonnes intentions de Sa Sainteté relativement à la prompte décision de l'affaire du livre; que les protecteurs déclarés de M. de Cambray avoient déjà assez fait paroître leur crédit sur l'esprit du Pape, quand ils l'ont obligé à augmenter le nombre des examinateurs dans le temps où l'on devoit espérer une décision prompte et absolument nécessaire, demandée par Sa Majesté avec tant d'instance et promise par Sa Sainteté; que par là ils avoient su mettre la division dans ces assemblées, et causer un scandale dont les hérétiques triomphoient en prenant occasion de tourner en dérision le saint Siége, dont aussi les malintentionnés de son royaume se servoient pour

y mettre la division et le trouble, et semer impunément de nouvelles doctrines ; que les mêmes protecteurs du livre, également ennemis de son Etat et du saint Siége, n'avoient pas moins fait paroître leur pouvoir et leur malice dans le cours des différens examens de ce livre, surtout en empêchant Sa Sainteté d'ajouter, comme elle l'avoit résolu, un ou plusieurs examinateurs au mois de mars, qui auroient pu lever le partage, et faire connoître plus clairement la vérité ; que Sa Majesté étoit bien informée qu'on continuoit les mêmes artifices auprès de Sa Sainteté et de MM. les cardinaux, pour tâcher de tirer à des longueurs infinies, et d'éterniser une affaire qui devroit être finie il y a longtemps pour l'honneur du Pape et du saint Siége, que les évêques et les universités de son royaume auroit terminée bientôt, si Sa Majesté le leur avoit voulu permettre ; qu'elle l'avoit empêché jusque-là, espérant que Sa Sainteté auroit quelque égard à ses prières et au péril imminent de la religion ; qu'enfin tout ce qu'il savoit qu'on remuoit à Rome en faveur d'une aussi pernicieuse doctrine, reconnue pour telle par toutes les personnes les plus éclairées de son royaume, lui faisoit appréhender avec raison que Sa Sainteté ne se laissât surprendre de nouveau, quoiqu'avec la meilleure intention, aux artifices de la cabale ; qu'il croyoit être de son devoir de lui présenter là-dessus le tort que cela feroit à sa réputation, etc. ; qu'il n'étoit question que d'un petit livre et d'une doctrine déjà condamnée par ses prédécesseurs, et dont on voyoit les funestes effets dans toutes les parties du monde, jusque sous les yeux de Sa Sainteté ; qu'enfin Sa Majesté lui demandoit un remède prompt et efficace à un si grand mal, une décision qui pût être reçue dans son royaume : sinon qu'il ne pouvoit s'empêcher de lui déclarer qu'il prendroit un plus long retardement pour un refus, etc. ; et qu'au lieu d'attendre une décision qui ne viendroit peut-être plus à temps, il se croiroit obligé, pour garantir son royaume d'une pareille peste, d'employer les moyens que Dieu lui avoit mis en main, etc.

Je n'ai pu me dispenser de vous communiquer ces idées ; mais je pense qu'il est absolument nécessaire de marquer quelque chose de fort, de précis, sur les protecteurs de M. de Cambray, sur la

facilité du Pape, sur la faveur que trouve ici un archevêque auteur du scandale, perturbateur du repos de l'Eglise et de son pays ; en un mot, quelque chose qui pique le Pape, qui mortifie les malintentionnés, qui anime ceux qui servent bien, et qui montre la verge.

Je voudrois qu'on ne menaçât pas précisément, mais qu'on fît entendre qu'on ne pourroit peut-être s'empêcher d'appliquer un remède convenable et prompt à un mal, qui infecte le royaume de toutes parts ; que le roi se montrât piqué du peu de considération qu'il paroît que cette Cour-ci a pour sa personne, pour le bien de l'Eglise et de son royaume, en faisant sentir que cette conduite n'est pas propre à l'engager, ni lui, ni les évêques, à s'adresser jamais à Rome dans les affaires qui surviendront (*a*). On ne manque pas de bien prêcher ici cet évangile ; mais un pareil discours dans la bouche du roi feroit tout un autre effet. Surtout il est à propos d'observer que la doctrine du livre est manifestement très-mauvaise, très-pernicieuse ; qu'on n'hésite pas là-dessus en France, et qu'on s'attend que la décision du saint Siége sera conforme au jugement qu'on porte de tous côtés du livre.

Comme ceux qui ont dû donner leur avis dans la congrégation d'hier sur l'article de l'indifférence ont déjà bien parlé sur la matière de l'amour pur, je ne doute pas que cette congrégation ne se soit assez bien passée ; mais ce qui cause tout le mal, ce sont ceux qui commencent et qui finissent, qui sont d'intelligence, et qui trouveront peut-être moyen d'embrouiller la matière. Sur quoi je puis assurer que M. le cardinal de Bouillon n'oubliera rien ; et il est difficile, si on le laisse faire, qu'il ne fasse du mal, quand il ne feroit que celui d'allonger, qui en est certainement un très-grand. Il est en son pouvoir d'incidenter sans fin ; et il n'y manquera pas, s'il continue à ne pas se soucier de déplaire au roi. Au reste il n'y a pas de temps à perdre, si l'on veut faire avancer cette Cour-ci. Jugez des longueurs et des difficultés que M. le cardinal de Bouillon peut seul occasionner, quand il s'agira de dresser la bulle qui doit passer *per manus*. Je ne puis m'empêcher de dire que ce sera un miracle si la bulle est telle qu'on

(*a*) Et la nécessité ?

la souhaite et qu'on devroit l'espérer, en cas que M. le cardinal de Bouillon continue ses manœuvres, et que la crainte du roi ne lui fasse pas prendre le parti de se retirer. Vous croyez bien qu'on ne laissera pas de poursuivre avec courage le jugement, et que nous n'oublierons rien, comme nous avons toujours fait, pour obtenir une prompte et bonne décision. Mais enfin il est à propos qu'on sache que ce qui ne feroit aucune difficulté et ce qui passeroit tout d'une voix, en souffrira de très-grandes par la seule présence du cardinal de Bouillon. Je ne laisse pas de très-bien espérer de la fin; mais pour répondre qu'elle arrive bientôt, cela ne se peut, tant que M. le cardinal de Bouillon assistera aux congrégations.

Il revint hier assez abattu de la congrégation. Son cher P. Charonnier s'enferma avec lui très-longtemps. L'abbé de Chanterac aura déjà été averti de tout. M. le cardinal de Bouillon a fait mettre la congrégation au lundi, afin que je ne pusse pas être aussi aisément instruit de ce qui s'y passe, et que je ne sois pas en état d'écrire le mardi suivant : il croit par là gagner une huitaine. Je ne doute pas que le cardinal de Bouillon n'ait déjà fait entendre au roi que la décision ne pourra être précise, et laissera à M. de Cambray des prétextes pour échapper. J'en vois bien la raison ; c'est qu'il veut qu'on ne lui impute pas le mal qu'il a dessein de faire.

Les avertissemens que le roi a fait donner depuis peu sur l'article de l'infaillibilité, me paroissent de plus en plus très-à propos. Je sais que le cardinal de Bouillon en est très-fâché, et c'est marque qu'ils étoient fort nécessaires.

J'eus vendredi dernier une conversation de près de quatre heures tête à tête avec M. le cardinal de Bouillon, où j'ai approfondi avec lui les principaux points tant sur le livre que sur les faits. Il y fut parlé des intentions du roi; il y fut question des Jésuites. J'ai fait voir clairement à M. le cardinal de Bouillon l'état des choses d'une manière bien forte : jamais homme n'a été plus embarrassé, et n'a jamais montré plus de mauvaise intention et de souplesse. Il ne pèche pas par ignorance; car il voit tout et sait tout : mais à quelque prix que ce soit, il veut défendre le

livre et l'excuser. Encore une fois, il faut toucher fortement.

Je vous envoie une dernière feuille corrigée de la *Réponse* de M. de Cambray, avec un *errata*, envoyée depuis peu à l'abbé de Chanterac. Il n'y a de remarquable que l'*errata*, premièrement parce qu'il porte en titre : *Fautes à corriger dans quelques exemplaires*. Donc il y a des exemplaires différens les uns des autres. En second lieu dans la seconde faute à corriger, au lieu de *représenté* tout court, ce qui s'entendoit naturellement du roi et des puissances, et ce que tout le monde a trouvé de la dernière insolence, il a corrigé et mis, *représenté aux autres prélats*. Vous voyez l'artifice : il aura d'abord fait entendre tout ce qu'il aura voulu, et puis dans un *errata* donné après coup il substituera ce qu'il lui plaira. Il n'y a rien du reste de considérable. Les exemplaires distribués ne seront point changés, et restent sans cet *errata*. Au reste je suis étonné qu'au 24 de novembre vous n'eussiez pas encore vu à Paris cette insolente *Réponse :* il y a du mystère là-dessous. M. de Cambray a peur sans doute que vous ne répondiez à temps, ou bien il ne veut distribuer son écrit qu'ici et cela me paroît bizarre, extravagant, et d'une mauvaise foi publique. J'ai bien fait de vous l'envoyer ; car peut-être ne l'auriez-vous pas sans cette précaution.

J'apprends que les Jésuites font tout ce qu'on peut s'imaginer pour embrouiller l'esprit du Pape, qui change de situation de jour à autre. Il dit dernièrement à une personne qu'il étoit bon, dans une affaire aussi importante, d'aller doucement. Il faut que le roi parle efficacement au nonce. Je ne sais si le roi ne pourroit pas témoigner son ressentiment aux Jésuites et au P. de la Chaise en particulier, de l'acharnement avec lequel ces Pères continuent à faire tout ce qui peut lui déplaire. Ne seroit-il pas aussi à propos que Sa Majesté fît connoître à la famille du cardinal de Bouillon son mécontentement de la conduite de ce cardinal ?

La défense de M. de Cambray se réduit à présent aux deux sens de son livre, le naturel et celui qu'il a pu avoir en vue. Mais pour le vouloir excuser, il faudroit premièrement recevoir ses explications et les approuver, ce que ne peut jamais faire

l'Eglise romaine. Ainsi il n'est question que de finir une contestation, où l'on demande la condamnation des propositions d'un livre *in sensu obvio et naturali, ut jacent ex antecedentibus et consequentibus*.

Je viens d'apprendre que la congrégation d'hier se passa assez heureusement. Le cardinal Casanate parla fortement, brièvement et bien ; le cardinal Marescotti sur le même ton ; les cardinaux Spada et Panciatici firent de même, ainsi que le cardinal Ferrari : le cardinal Noris ne put parler. Quelques-uns veulent que le cardinal Noris n'aille pas tout à fait bien ; mais je crois savoir le contraire. La première congrégation est à craindre : cependant les cardinaux Ottoboni et Albani, favorables au cardinal de Bouillon, sont un peu intimidés.

Le cardinal Impériali est fort jésuite. Ce cardinal se trouve parent du prince de Monaco : il est nécessaire qu'on avertisse cet ambassadeur de s'en défier sur tout. J'ai raison de croire que cette Eminence est gagnée par le cardinal de Bouillon, et influe beaucoup dans le mauvais parti que prend le cardinal Ottoboni. Tous les cardinaux croient ici qu'il aura grand pouvoir sur l'esprit de l'ambassadeur : il faut que ce ministre y prenne garde.

J'ai changé d'avis ce matin sur le courrier de M. le cardinal de Bouillon. M. l'abbé de la Trémouille et moi dépêchons, à moitié frais, un courrier à Gênes, qui portera nos paquets au courrier de M. de Torci, qui y est resté malade ; M. l'abbé de la Trémouille pour ses affaires de famille, et moi pour la nôtre. Le courrier de M. le cardinal de Bouillon, qui doit aller aussi à Gênes, ne partira que demain matin, et le nôtre dans peu d'heures pour prendre les devants.

Encore un coup, le Pape hait M. le cardinal de Bouillon, mais le craint ; du reste c'est son favori.

Si vous m'en croyez, ne vous éloignez pas de la Cour dans ces circonstances importantes : M. de Paris ne suffit pas.

Je viens, quoique avec beaucoup de peine, à l'article des lettres de change et de l'argent. J'avoue que c'est la chose du monde qui me fait le plus de peine, que de vous incommoder là-dessus : mais je vous supplie de vouloir bien pour un moment vous mettre

à ma place. Que faire dans un pays étranger, tel que celui où je suis, obligé de continuer ma même dépense, qui n'a cependant pour objet que le nécessaire? Je ne puis retirer de mon abbaye que six ou sept mille francs par année, encore avec peine. Mon homme d'affaires n'a pas laissé de m'en avancer, depuis que je suis ici, plus de vingt-cinq mille francs. Je ne saurois donc m'adresser pour le surplus qu'à mon père et à vous, n'ayant dans le monde aucune autre ressource. Le change est depuis un an à près de vingt pour cent, c'est le cinquième qu'on paie en pure perte. Ainsi de vingt mille francs je n'en ai que quinze; et il ne m'en faut pas moins assurément, pour vivre ici avec bienséance et comme j'ai commencé (*a*). Il est plus que certain que je ne fais que les dépenses indispensables, surtout depuis un an, à l'exception de quelques tableaux que j'ai achetés par-ci par-là. Si vous ne convenez, mon père et vous, là-dessus, je ne sais où donner de la tête. Je commence depuis trois mois à ne rien payer que la dépense courante, je dois le reste. Dans un mois d'ici je me trouverai fort embarrassé, et je me décrierai indubitablement, si l'on ne vient à mon secours: ce seroit le plus grand chagrin que je pusse avoir. Si mon père et vous ne m'envoyez dans un mois d'ici deux mille écus, il faut que je me cache, au pied de la lettre. Si je pouvois emprunter, je ne vous romprois pas la tête assurément de mes besoins; mais je ne suis pas en lieu propre à cela, vous le sentez bien. Je prends la liberté d'en écrire autant à mon père, et vous supplie l'un et l'autre d'y donner ordre, sans perdre un moment de temps. Jamais occasion n'a été plus importante pour vous et pour moi. Que dira-t-on ici, que puis-je dire moi-même, si l'on m'abandonne à la merci de nos ennemis, que vous et moi mettons au désespoir? Je vous supplie de votre côté de faire quelque effort: je suis persuadé que mon père vous secondera de bon cœur. Je vous demande mille et mille pardons de mes libertés; c'est la pure nécessité qui me fait parler.

Je vous adresse une lettre pour M. Toureil, qui est d'un de ses amis que j'emploie ici très-utilement, et qui sert bien. Je vous prie de la lui faire tenir incessamment et sûrement. M. Poussin

(*a*) Alors 20 mille francs valoient plus que 40 mille aujourd'hui.

m'envoie ce paquet pour M. Noblet, ne se fiant pas au courrier de M. le cardinal de Bouillon, et croyant le nôtre plus sûr. Le Pape se porte bien, à son rhume près.

Ce qu'il est important qu'on fasse remarquer ici du côté de la Cour, c'est qu'il n'est question que de prononcer sur la mauvaise doctrine du livre de M. de Cambray, dont on demande un prompt jugement. Le saint Siége après cela peut promettre une exposition doctrinale plus particulière, et des règles de langage sur la théologie mystique : c'est, à dire vrai, ce que Rome n'exécutera jamais.

M. l'abbé de Chanterac va pleurant partout, demandant qu'on sauve la réputation de M. de Cambray, et disant qu'on doit se contenter de mettre la bonne doctrine en sûreté. Aussi le dessein de la cabale est-il de faire insérer dans la bulle, qu'elle retardera le plus qu'elle pourra, que quoique les propositions soient censurables *in sensu obvio*, elles ont néanmoins un autre sens, qui est celui de l'auteur. Voilà sûrement leur dernière ressource ; mais il paroît impossible que l'Eglise romaine veuille se faire moquer d'elle à ce point, en déclarant une chose qu'elle ne peut jamais savoir.

Je me doute que M. le grand-duc voudra vous faire l'honnêteté de vous envoyer le courrier de la semaine passée à ses frais ; je ne suis point entré dans cette disposition, et n'ai pris la liberté d'accepter l'offre de M. Feydé qu'à condition que vous paieriez le tout à l'envoyé du prince à Paris.

La France et le roi doivent avoir une éternelle obligation au cardinal Casanate, qui sacrifie tout pour la vérité. M. le cardinal de Bouillon lui en saura toujours fort mauvais gré.

M. le cardinal de Bouillon n'a pardonné, et ne pardonnera jamais au roi et au Pape la nomination manquée à l'évêché de Liége.

La mort de M. le prince Symoni m'afflige au dernier point, et je comprends aisément votre douleur et celle de mon père : il n'y a que vous qui soyez capable de le consoler.

LETTRE CDIII.

LE P. LATENAI A BOSSUET.

A Rome, le 16 décembre 1698.

Je n'ai pas besoin de la fin d'une année pour renouveler mon très-humble dévouement à Votre Grandeur : ma reconnoissance me représentant continuellement mon devoir là-dessus, je n'ai aucune rénovation à faire en cela. Je profiterai pourtant de la veille d'une nouvelle année, pour la lui souhaiter très-heureuse avec une longue suite d'autres : l'Eglise, l'Etat et les savans s'intéressant à mes vœux, ils ne peuvent qu'être exaucés.

M. l'abbé Bossuet et M. Phelippeaux sont trop bien informés des affaires du temps, pour qu'il soit nécessaire que je répète ici ce qu'ils écriront à Votre Grandeur. Je dirai seulement que leur zèle pour les conduire à une heureuse fin et les soins qu'ils se donnent pour obtenir un prompt jugement, étoient d'une nécessité indispensable. Ces affaires, qui devoient finir avec l'année, ne finiront, dit-on, pas sitôt : le mensonge a toujours trouvé des avocats, et les vérités les plus constantes n'ont pas laissé d'avoir besoin d'aussi habiles défenseurs que Votre Grandeur. Tous les gens de bien espèrent pourtant qu'elle aura la gloire de voir bientôt triompher la vérité qu'elle défend, et que le siècle présent se joindra avec les futurs pour lui en témoigner ses reconnoissances. La mienne, Monseigneur, ne sauroit être plus parfaite, tant pour les obligations publiques que pour les personnelles que j'ai à Votre Grandeur. Je fais aussi profession qu'on ne sauroit être avec plus de soumission, d'attachement et de respect que je suis, Monseigneur, votre très-humble, etc.

F. de Latenai, assistant général des Carmes.

LETTRE CDIV.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Paris, ce 21 décembre 1698.

J'ai reçu votre lettre du 2 par la voie ordinaire, et aujourd'hui, à neuf heures du matin, celle du 10, par le courrier particulier de Florence. J'ai conféré sur votre lettre avec M. de Paris, qui va coucher à Versailles. Il y rendra bon compte, et dira comment malgré toutes les bonnes dispositions, on a à craindre des délais et des embrouillemens dans l'affaire; que M. le cardinal de Bouillon en est la seule cause; qu'il se sert pour cela de longs discours qui consument les congrégations sans conclure, et de la distinction des deux sens pour embrouiller la matière; que sans cela nous aurions une décision à la fin de ce mois; que vous vous étiez cru obligé d'en avertir, à cause du grand péril où l'âge du Pape met cette affaire; qu'il est également à craindre que de bons cardinaux ne viennent à mourir; qu'eux-mêmes ne cachent pas la cause de ces délais; que vous prenez toutes les mesures possibles; mais que les grands remèdes venant d'ici, vous ne pouvez vous empêcher de nous donner avis de ce qui se passe. Nous proposerons au roi d'écrire au Pape, de faire passer sa lettre par le nonce, et de la tourner de manière qu'elle fasse sentir à M. le cardinal de Bouillon qu'on est averti de ses démarches, et que s'il affecte encore d'allonger, on prendra de bonnes mesures contre lui.

Je pars demain pour Meaux, d'où je reviendrai aussitôt après les fêtes. Je laisse ordre de satisfaire le courrier, qui s'en retournera doucement, et vous portera quelques exemplaires de la dissertation du P. Alexandre, qui par parenthèse est toute pleine de mes livres. Voilà tout ce que je puis vous dire.

M. de Salviati, que j'ai vu et remercié ce matin, m'a répété deux ou trois fois qu'il croyoit que ce courrier apportoit quelque nouvelle importante, ou même la décision. Nous saurons au retour de M. de Paris, comment le roi aura pris cet envoi. Pour

moi, je suis toujours bien aise d'être averti, et cela ne peut être que très-bon; mais vous devez prendre garde aux courriers extraordinaires, non-seulement par rapport à la dépense, mais par rapport à vous, sur qui seul la chose roule. Le P. Roslet sait bien dire que c'est vous qui l'avez voulu envoyer.

Nous nous sommes cherchés plusieurs fois M. de Monaco et moi; enfin je l'ai vu ce matin, et je juge par la manière dont il m'a parlé que nous devons attendre de lui toute sorte de confiance. Je n'ai pas manqué de lui dire que vous rendiez à M. le cardinal de Bouillon tous les devoirs qu'exige sa place; mais que c'étoit de son côté seul que venoit le retardement et l'embrouillement de cette affaire, sans quoi elle seroit achevée dans ce mois, sauf l'expédition de la bulle.

L'*ut sonat* et l'*ut jacet* exprimé dans la bulle, ne vaudroit rien, parce que ce seroit ouvrir une porte aux évasions par des explications.

Le cardinal Casanate seroit un digne Pape. M. Feydé est ici bien servi, aussi bien que M. Poussin. M. de Monaco m'a confirmé qu'on le pressoit fort de partir avant la fin de l'année; mais qu'il tâcheroit de gagner le commencement de l'autre. Il m'a promis de m'avertir de sa marche. Je me déterminerai suivant les circonstances, à revenir ici aussitôt après les fêtes, sinon au plus tard après le jour de l'an.

Malgré ce que je vous mande sur les courriers extraordinaires, qui en effet sont à ménager à cause que tout le monde ne sent pas également la nécessité où nous sommes d'être avertis de bonne heure, quand ce ne seroit que de quelques momens de plus, n'hésitez point dans les occasions importantes, lorsqu'il s'agira d'apporter quelque prompt remède au mal qu'on auroit à craindre.

Le paquet a été rendu à M. de Noirmoustier, sans dire comment il étoit venu. J'ai fait voir à M. de Paris la lettre de Monseigneur Giori, qui est un homme admirable. Sa lettre est très-consolante pour nous.

J'ai montré à M. l'abbé Régnier la lettre de M. l'abbé de Gondi. Nous sommes un peu embarrassés pour faire imprimer la ver-

sion italienne des *Remarques* : Anisson qui n'en voit ici aucun débit, n'y veut pas entrer. Si un libraire de Florence s'en vouloit charger, il trouveroit là de bons correcteurs. M. l'abbé Régnier assure qu'il a fait un nouvel effort pour les *Remarques;* que son toscan n'a jamais été plus fin ni plus pur. Je salue le P. Roslet, et de bon cœur M. Phelippeaux.

LETTRE CDV.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS,

A L'ABBÉ BOSSUET.

22 décembre 1698.

Je comptois n'avoir à répondre, Monsieur, qu'à votre lettre du 2; mais je reçus hier celle du 10, qui me surprit et m'affligea par les nouveaux obstacles que vous me mandez que le cardinal de Bouillon met à la conclusion de l'affaire. J'arrive de Versailles, où j'ai rendu bon compte de vos lettres : on en écrira de très-fortes pour lui faire comprendre, s'il est possible, le tort qu'il a d'en user ainsi. Allez toujours votre chemin; pressez tant que vous pourrez, et comptez que nous vous soutiendrons en ce pays de toutes nos forces. Il faut s'armer de patience et de bon courage : pourvu que Dieu nous conserve le Pape, il faudra bien que l'affaire finisse, malgré tous les efforts de la cabale. Elle peut chicaner, mais elle ne peut résister toujours à la vérité. Ménagez tous nos amis, soutenez-les dans leurs bonnes dispositions : ils l'emporteront enfin, s'il plait à Dieu.

Si vous pouvez vous procurer quelques-unes de ces lettres anonymes faites contre moi, vous me ferez plaisir de me les envoyer.

Assurez, je vous prie, que jamais il n'y a eu d'acte moins forcé que celui-là (*a*). Une grande partie des signatures fut donnée en mon absence; et il y a eu si peu de violence, qu'il y a encore au moins cent docteurs prêts à signer, que j'ai remerciés, ne vou-

(*a*) La censure des docteurs de Sorbonne.

lant point en faire signer davantage que vous ne le demandassiez. Il est tard, je suis obligé d'en finir; mon voyage de Versailles m'a empêché d'écrire plus tôt. Je suis toujours, Monsieur, à vous, comme vous savez.

LETTRE CDVI.

M. LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE REIMS, A L'ABBÉ BOSSUET.

A Paris, ce lundi 22 décembre 1698.

Monsieur de Meaux est parti ce matin de cette ville pour aller à Meaux, d'où il reviendra d'aujourd'hui en huit jours. Je le vis hier au soir chez lui, où il me lut votre lettre du 10 de ce mois, qu'il avoit reçue le matin par un courrier extraordinaire. Je ne comprends pas que la passion puisse conduire un homme à l'extrémité où vous marquez à Monsieur votre oncle que se porte le cardinal de Bouillon : j'en suis pourtant moins surpris de celui-ci que de tout autre, car je le connois depuis longtemps.

Je crois pouvoir vous assurer que vous aurez à Rome M. de Monaco dans les premiers jours du mois de mars prochain, au plus tard : j'espère qu'il trouvera la besogne faite et bien faite. Je suis tout à vous.

L'arch. duc de Reims.

LETTRE CDVII.

LE CARDINAL D'ESTRÉES A L'ABBÉ BOSSUET.

A Paris, ce 22 décembre 1698.

J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, du 2 décembre, et je n'ai garde de prendre les marques sensibles que vous m'y donnez de votre amitié pour de simples complimens de la saison. Je vous prie aussi de croire que j'y réponds avec de pareils sentimens; et que sans y faire entrer M. de Meaux, à qui je suis

attaché dès ma première jeunesse, je trouve dans votre mérite et dans votre seule personne de quoi les fonder très-abondamment.

Ce que vous m'écrivez, Monsieur, touchant l'ecclésiastique de M. l'abbé de Barrières, est très-obligeant pour lui, et je ne le lui laisse pas ignorer.

Par des lettres plus fraîches que celle du 2, j'apprends les nouveaux obstacles qu'on apporte à la décision, que nous ne désirons pas moins que vous. Cet acharnement est étrange ; mais il ne servira, s'il plaît à Dieu, qu'à augmenter votre gloire et votre satisfaction de les avoir surmontés. Vous êtes secondé à merveille de ce côté-ci ; et la bonne santé du Pape nous promet beaucoup plus de vie et de force qu'il n'en faut pour bien finir. Croyez-moi, s'il vous plaît, Monsieur, avec toute sorte d'estime et de vérité, votre très-affectionné serviteur.

Le card. D'ESTRÉES.

LETTRE CDVIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

A Rome, ce 23 décembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le premier de ce mois. Je suis assurément ravi de votre bonne santé; je prie Dieu qu'il vous la conserve. Vous l'employez trop bien pour l'utilité de son Eglise, et il seroit à souhaiter que des personnes comme vous fussent immortelles.

Vous aurez vu par les deux lettres que vous aurez reçues par les deux courriers extraordinaires qui sont partis depuis quinze jours, le véritable état de l'affaire et les efforts inouïs des partisans de M. de Cambray pour embrouiller et retarder la décision de cette affaire. C'est tout vous dire qu'ils n'ont plus d'autre ressource. Leur unique but est de faire durer les congrégations des cardinaux le plus longtemps qu'il sera possible, et puis de tâcher d'insérer dans la bulle quelque parole équivoque que M. de Cam-

(a) Revue et complétée sur l'original.

bray puisse expliquer à son moindre désavantage, et refaire là-dessus un mauvais procès, s'il se peut encore; de lasser la patience du roi, et de brouiller cette Cour avec les évêques, s'ils peuvent. Ils se tuent de dire, et c'est le cardinal de Bouillon, que cette affaire ne peut finir nettement, et qu'il restera toujours quelque queue. J'espère néanmoins que leurs efforts seront inutiles, et qu'à la fin on fera bien. Le tout consiste à finir, et vous verrez par la suite de cette lettre que je n'oublie rien pour cela.

On tint hier la sixième congrégation, et les cardinaux qui n'avoient pas encore parlé sur l'indifférence votèrent sur cet article, c'est-à-dire les cardinaux Noris, Ottoboni et Albani. Le cardinal de Bouillon parla ensuite, à ce qu'il a dit à une personne. Il étoit fort chagrin et fort fatigué au sortir de la congrégation. J'espère savoir, avant que de finir cette lettre, un peu plus de détail.

Le cardinal Casanate n'assista pas à la congrégation, ayant été obligé de garder le lit à cause d'un rhume qui l'a pris la veille : mais avec sa bonté et son exactitude ordinaires, pour n'arrêter en rien les congrégations, il a envoyé hier matin son vœu par écrit, cacheté. Mais je crois que ce n'aura pas été son tour de parler sur le troisième chapitre, qui sera, je pense, des épreuves et du sacrifice; et ce cardinal m'a fait dire qu'à la congrégation prochaine, il y pourroit assister et parler lui-même. Il n'est que trop certain que si le cardinal de Bouillon faisoit quant à la méthode seulement, comme le cardinal Casanate, les cardinaux auroient fini aux Rois.

J'ai lieu d'espérer que les cardinaux Ottoboni et Albani auront fait de sérieuses réflexions sur ce qu'ils ont fait, et sur ce qu'ils ont à faire. J'ai eu avec chacun d'eux depuis huit jours deux longues conversations, où je n'ai rien oublié pour leur faire voir la vérité et l'illusion des doubles sens (*a*), par la pratique constante de l'Eglise universelle et de l'Eglise romaine, qui en toute occasion n'avoit jamais voulu entrer dans ces sortes d'excuses des

(*a*) C'est-à-dire du sens naturel d'un livre, et du sens que l'auteur peut avoir eu dans l'esprit; distinction dont le cardinal de Bouillon vouloit se servir pour sauver M. de Cambray.

auteurs; et qui au contraire avoit toujours supposé et même déclaré que le *sensus obvius* étoit le sens de l'auteur, au moins qu'on le devoit ainsi présupposer; enfin que s'il y avoit jamais eu auteur qui dût n'être pas excusé, c'étoit l'archevêque de Cambray, qui écrivoit après les erreurs condamnées, qui écrivoit pour expliquer tout dans la dernière précision théologique, qui vouloit lever toute équivoque, etc. : un auteur qui n'avoit jamais donné d'explication qui ne fût contradictoire, mauvaise en soi, et qui ne convenoit point au texte du livre, comme on le pouvoit expérimenter aisément sur son amour naturel et son prétendu motif intérieur; de plus une explication abandonnée de la plus grande partie de ses défenseurs. Je crois avoir remarqué que toutes ces raisons démonstratives, jointes à d'autres considérations, ont fait beaucoup d'impression.

Je fus vendredi trois heures avec le théologien du cardinal Ottoboni, qui m'assura qu'il étoit convaincu de tout ce que je lui disois, et qu'il étoit de votre sentiment sur tout. Il m'avoua que c'étoit une moquerie, de vouloir condamner le sens *obvius* des propositions, et de vouloir excuser l'auteur. Je crois avoir démêlé par ses discours que les Jésuites sont aussi consultés par le cardinal Ottoboni, et qu'il a eu une grande dispute sur cela avec l'un d'eux. Ce que je sais, c'est que le cardinal Ottoboni a fait tenir ces jours passés une congrégation de théologiens, où l'on m'a dit qu'on avoit résolu de condamner le livre. Si je pouvois savoir ce qui se passa hier à la congrégation, je serois éclairci; car le cardinal Ottoboni vota. Je le saurai apparemment dans peu de jours.

Pour le cardinal Albani, il fait tous ses efforts pour persuader au P. Roslet et à moi qu'il va bien, et qu'il condamne M. de Cambray. Mais les ménagemens en cette matière, dans les circonstances présentes, c'est tout ce qu'on peut faire de pis contre la bonne doctrine en faveur de M. de Cambray, qui ne demande qu'à trouver quelque prétexte pour s'excuser lui et sa mauvaise doctrine. Le P. Roslet et moi, nous lui avons représenté tout ce qu'on peut au monde. Je l'ai trouvé ce matin chez le Pape : il m'a dit qu'il avoit voté hier; et il m'a prié de croire que tout cela

alloit bien, qu'il n'y avoit seulement qu'à presser la conclusion. Il m'a ajouté qu'il n'y auroit point de mal que le roi parlât efficacement au nonce, et que je tâchasse de faire doubler les congrégations ; que le Pape vouloit qu'on finît, mais qu'il ne savoit comment s'y prendre. J'étois déjà résolu d'en parler fortement au Pape, et c'est pour cela que j'étois allé ce matin chez lui.

Sa Sainteté, qui se porte bien, tint vendredi dernier, 19 de ce mois, consistoire, et fit deux cardinaux, l'archevêque de Florence qui s'appelle Morigia, Milanois, et Paolucci qui vient de Pologne. Le premier fut déclaré être celui qui fut réservé *in petto* dans la première promotion de ce Pape-ci, il y a trois ans ; et parce qu'il est le plus ancien archevêque de la promotion, il est le premier de toutes les créatures de ce Pape, quoique enfanté le dernier. Sa Sainteté a prétendu faire un sujet papable. Il a soixante-dix ans : il est d'une piété exemplaire, et passe pour savant. Ce choix a surpris tout le monde ; car c'est un homme qui a très-peu paru dans cette Cour-ci. On prétend que le grand-duc a grande part dans cette promotion.

L'archevêque de Chieti comptoit bien d'être cardinal, jusque-là que le matin du consistoire dix laquais lui en vinrent apporter la nouvelle, sur ce qu'on dit que c'étoit un archevêque ; mais le Pape l'a *minchionato*. On est persuadé, et je pense avec raison, que la conduite qu'il a tenue dans l'affaire du livre de M. de Cambray, l'a perdu dans l'esprit du Pape. J'en sais quelque chose par moi-même, qui me crus obligé de parler au Pape, il y a quinze jours assez fortement pour lui faire entrevoir ce qui convenoit là-dessus. Les Cambrésiens auroient triomphé, si dans les circonstances présentes cet homme avoit été nommé cardinal ; mais ils ont été assez mortifiés aussi bien que lui, d'autant plus qu'on a dit publiquement que l'approbation qu'il avoit donnée au livre de M. de Cambray en étoit la cause. S'il avoit voulu croire ses véritables amis et moi aussi qui lui parlai là-dessus il y a un mois comme il falloit, et avouer franchement à Sa Sainteté qu'il avoit été trompé, mais qu'il voyoit à présent la vérité, peut-être auroit-il eu ce qu'il n'aura jamais apparemment ; au moins se seroit-il fait honneur, au lieu qu'on a vu la pauvreté de son esprit et de sa

conduite. Cet archevêque avoua il y a huit jours à l'abbé Pecquini qu'on lui avoit fait entendre, au commencement de cette affaire, que ce seroit faire plaisir au roi de favoriser M. de Cambray, et que cela venoit du cardinal de Bouillon, qu'il voyoit bien qu'on l'avoit trompé. Il s'est bien voulu laisser tromper; car on lui a dit tout ce qu'on pouvoit dire dans le temps, et il n'a voulu croire que son P. Alfaro.

Il faut à présent vous rendre compte de l'audience favorable que j'ai eue cette après-dînée de Sa Sainteté et en peu de mots. J'ai commencé par captiver sa bienveillance, en lui louant extrêmement le choix qu'il avoit fait des deux cardinaux, et en particulier de l'archevêque de Florence. Il a eu la bonté d'entrer là-dessus dans un grand détail avec moi, sur les raisons de cette promotion et les grandes qualités du cardinal Morigia. Il m'a dit qu'il vouloit l'avoir auprès de lui, qu'il étoit très-docte; et là-dessus il m'a parlé de la peine qu'il avoit de faire des cardinaux italiens, qui fussent archevêques ou évêques; que les cardinaux étoient faits pour rester à Rome, qu'autrefois ses prédécesseurs n'en vouloient point d'autres, et obligeoient les cardinaux, même nationaux, à venir à Rome; et avoient même là-dessus fait plusieurs fois de grandes instances aux rois de France, pour envoyer leurs cardinaux résider à Rome. Sa Sainteté m'a fait mille questions par rapport à cela, qu'il seroit trop long de dire. Enfin il est venu de lui-même à me parler de vous, et m'a répété toutes les choses obligeantes qu'il a coutume de me dire.

Il m'a parlé ensuite de l'affaire du livre, et m'a témoigné un grand empressement de finir cette affaire. Après lui avoir représenté les inconvéniens de tant de longueurs, je lui ai proposé quelques expédiens. Il goûtoit assez l'expédient de faire donner les vœux par écrit, sans plus parler : mais il m'a dit que ces cardinaux disent que ce n'est pas la coutume de les empêcher de parler de vive voix, qu'on voyoit ainsi le fort et le foible de la cause, et qu'il trouvoit de grandes difficultés à surmonter là-dessus. Pour ce qui étoit de leur limiter un certain temps pour parler, il a ajouté que cela n'étoit pas praticable; qu'il ne pouvoit que les exhorter à être courts, ce qu'il ne cessoit de faire dans toutes

les occasions, et nouvellement dans les deux derniers consistoires, tenus vendredi et hier. Ce que j'ai su effectivement qui étoit vrai.

Là-dessus je n'ai pas eu honte de lui proposer de doubler les conférences ; et si MM. les cardinaux ne jugeoient pas à propos de prendre le vendredi, d'ordonner que la congrégation du mercredi, jour ordinaire du saint Office, seroit employée à cette affaire préférablement à toute autre ; que Sa Sainteté avoit eu la bonté de le leur ordonner ainsi cet été, et qu'à présent cela étoit également praticable. Le Pape m'a paru entrer dans toutes les choses que je lui ai représentées là-dessus, et approuver ma proposition. Il ne m'a rien promis de positif, mais j'ai cru entrevoir que son dessein est de donner cet ordre. Je n'oublierai rien cette semaine pour le lui faire mettre fortement en tête. Il m'a assuré qu'il vouloit trouver un expédient, pour hâter MM. les cardinaux et finir cette affaire. Je vois bien qu'on lui avoit mis dans la tête qu'il ne falloit pas les presser, que le saint Siége avoit toujours été très-longtemps à finir toutes les affaires importantes. Car il me l'a dit aujourd'hui précisément; etde plusqu'il ne savoit pas si l'on pourroit trouver le moyen de finir cette affaire sans retour ; ce qui revient à ce que dit le cardinal de Bouillon.

Je lui ai répondu pertinemment sur ces deux points. Sur le premier, qu'on avoit déjà fait dix examens de ce livre, qu'on en voyoit tout le venin, que tout étoit éclairci, qu'il falloit un prompt remède, qui ne viendroit plus à temps si l'on différoit. Sur le second point, je lui ai représenté qu'à chaque jour suffisoit sa malice, qu'on ne demandoit à Sa Sainteté que sa sentence sur la doctrine de ce livre, *in sensu obvio et naturali;* que si on la faisait précise sans équivoque, que l'affaire serait finie, que l'archevêque de Cambray seroit obligé de se soumettre sans restriction : que j'assurois que l'affaire ne finiroit pas, si l'on lui laissoit lieu de s'attacher à quelques paroles, si l'on cherchoit quelque tempérament pour l'excuser. Il a bien compris ce que je voulois dire et il m'a de nouveau assuré avec des démonstrations plus qu'ordinaires de bonté pour vous et pour moi, qu'il étoit pleinement informé de tout, et qu'assurément il alloit chercher tous les

moyens imaginables de parvenir à une prompte et bonne fin : ce sont ses dernières paroles.

Je conclus par tout ce que j'ai entendu aujourd'hui de Sa Sainteté, qu'il a les mêmes bonnes intentions; mais qu'on lui a voulu renverser la cervelle et qu'on ne cherche qu'à faire naître difficultés sur difficultés. Je ne voudrois pas répondre que le cardinal Albani n'y eût quelque part. Nos amis le croient ici, hors le P. Roslet. Il est bien capable, après avoir mis ces embarras dans l'esprit de Sa Sainteté, de vouloir par politique paroître presser la fin, et du côté du Pape et du côté du roi. Pour le cardinal de Bouillon, par lui-même il n'a aucun crédit sur l'esprit du Pape. Mais que faire au cardinal Albani ? il faut le prendre comme il est, et s'en servir du mieux qu'il est possible.

Le cardinal Panciatici va bien, certainement, et tous, hors le cardinal de Bouillon. Le cardinal Albani a biaisé jusqu'à cette heure, et le cardinal Ottoboni, mais sans approuver en rien la doctrine, seulement sur les sens; peut-être hier auront-ils changé d'avis.

On est bien content du cardinal Nerli. Le cardinal d'Aguirre donnera incessamment son vœu par écrit sur toutes les propositions.

Il est de conséquence que l'on fasse signer la censure par le plus de docteurs qu'on pourra. Ce n'est pas par ostentation, mais pour détruire, par un fait constant, les bruits que les partisans répandent, qu'on n'a pu trouver que ces soixante docteurs qu'on a contraints, et que tous les autres, dont on s'étoit vanté d'avoir les signatures, l'ont refusée. C'est là, ce me semble, une bonne raison et un beau prétexte de plus, c'est qu'on ne sauroit trop engager de docteurs, qui seront autant de contradicteurs publics du livre. J'en écris fortement à M. de Paris. L'effet n'en peut être que très-bon ici. La censure une fois faite, les signatures sont indifférentes quant au nombre, et cela ne fera que confirmer ce pays-ci dans la résolution, et faire voir qu'il ne tient qu'au roi et aux évêques de faire décider la chose en France tout d'une voix. Cela ne peut être que très-à propos. Il suffira de dire à M. le nonce que ces docteurs ont voulu signer. On n'en sauroit pas être ici fâché, j'ose vous en répondre.

Je vous envoie une thèse de Louvain, envoyée ici à M. Hennebel: c'est un écolier de M. Steyaert qui la soutient. On la prétend composée par ce docteur. Le président est tout à fait dans les intérêts des Jésuites, et Steyaert aussi ; ce qui a fait d'abord craindre qu'il n'y eût de la connivence avec M. de Cambray; néanmoins on sait d'un autre côté que ce M. Steyaert a été fort choqué contre M. de Cambray, qui refusa ses séminaristes aux ordres. J'ai lu la thèse avec attention : je n'y vois rien de favorable à M. de Cambray : il y a seulement dans la troisième position, sur l'acte propre et élicite de la charité, quelque chose qui seroit sujet à explication. Mais dans la fin de la même position, ce qu'il dit de la charité, fondée sur la communication de la béatitude, et que *si non esset Deus...*, paroît tout à fait contre M. de Cambray. Le P. Massoulié est assez content de la thèse. On voit qu'on a évité, ce me semble, de s'expliquer sur l'objet premier et spécifique, et le secondaire; mais on ne l'exclut pas. On y parle fortement contre un état d'indifférence sur le salut; cela semble désigner précisément celui des Cambrésiens. Vous en jugerez mieux que moi, qui ne l'ai lue qu'en courant : j'avoue que je ne la trouve pas nette.

M. Phelippeaux a fait un petit écrit latin fort bon, sur l'illusion des doubles sens, et la distinction du *sensus obvius* d'avec le sens de l'auteur. Si nous voyons que cela continue à faire difficulté, nous le pourrons distribuer. Par ce que m'a dit le Pape, je juge à coup sûr qu'il veut mettre le cardinal Morigia dans le saint Office.

L'abbé Feydé et M. Poussin font de leur mieux, et je m'en sers très-utilement.

Je vous supplie d'assurer M. l'abbé Pirot de mille respects, et des marques d'une sensible reconnoissance.

In praxi reviviscere Molinosum, l'abus des mystiques seront mis dans la bulle, ou bien on n'en fera pas.

Je vous adresse une lettre de M. Madot à Monsieur son frère, que je vous prie de lui faire rendre en diligence.

LETTRE CDIX.

LOUIS XIV A INNOCENT XII.

23 décembre 1698.

Très-Saint Père,

Dans le temps que j'espérois de l'amitié et du zèle de Votre Sainteté une prompte décision sur le livre de l'archevêque de Cambray, je ne puis apprendre sans douleur que ce jugement, si nécessaire à la paix de l'Eglise, est encore retardé par les artifices de ceux qui croient trouver leur intérêt à le différer. Je vois si clairement les suites fâcheuses de ces délais, que je croirois ne pas soutenir dignement le titre de fils aîné de l'Eglise, si je ne réitérois les instances pressantes que j'ai faites tant de fois à Votre Sainteté, et si je ne la suppliois d'apaiser enfin les troubles que ce livre a excités dans les consciences. On ne peut attendre présentement ce repos que de la décision prononcée par le Père commun, mais claire, nette et qui ne puisse recevoir de fausses interprétations; telle enfin qu'il convient qu'elle soit, pour ne laisser aucun doute sur la doctrine, et pour arracher entièrement la racine du mal. Je demande, Très-Saint Père, cette décision à Votre Béatitude, pour le bien de l'Eglise, pour la tranquillité des fidèles, et pour la propre gloire de Votre Sainteté. Elle sait combien j'y suis sensible, et combien je suis persuadé de sa tendresse paternelle. J'ajouterai à tant de grands motifs qui la doivent déterminer, la considération que je la prie de faire de mes instances et du respect filial avec lequel je suis, Très-Saint Père, votre très-dévot fils.

LETTRE CDX.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Meaux, ce 28 décembre 1698.

J'ai reçu votre billet du 9. Vous saurez par une de mes précé-

dentes lettres à mon frère (*a*), que je l'ai prié de vous envoyer les résolutions qu'on a prises ici pour faire accélérer l'affaire. Quand la Cour de Rome verra les nouvelles instances, elle ne pourra peut-être se dispenser de mander au roi que le retardement ne vient que de la part de M. le cardinal de Bouillon. Je retournerai d'aujourd'hui en huit à Paris.

LETTRE CDXI.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Meaux, ce 30 décembre 1698.

J'ai reçu ce matin de Paris votre lettre du 16. On exposera tout au roi, qui verra le parti qu'il aura à prendre. Je crois premièrement qu'il y auroit de l'inconvénient à défendre au cardinal de Bouillon d'assister aux congrégations; secondement, que le roi ayant écrit fortement au Pape, il faut attendre l'effet de ses lettres. Le roi paroît irrité, et le cardinal de Bouillon ne voit pas à quoi il s'expose; ou s'il le voit, Dieu veut le punir.

Le roi a écrit une lettre pressante au Pape, et une très-forte, à ce qu'on me mande de très-bon lieu, à M. le cardinal de Bouillon (*a*).

Je ne comprends pas la difficulté qu'on fait de s'arrêter au *sensus obvius*. Jamais on n'en prend d'autre, et jamais on n'exprime qu'on le prend; car c'est le sens naturel auquel on doit toujours s'attacher. Jamais on n'exprime deux sens, pour justifier une proposition; et quand elle en a un mauvais, qui est l'*obvius*, c'est assez pour la condamner, quoiqu'on puisse lui en donner un bon, mais forcé, parce qu'on présuppose qu'un homme qui se mêle d'écrire doit savoir parler correctement.

(*a*) Cette lettre ne s'est pas retrouvée.— (*b*) Nous avons donné la lettre du roi au Pape : pour celle que Sa Majesté écrivit au cardinal de Bouillon, elle ne se retrouve pas. L'abbé Phelippeaux eut copie de cette lettre, qu'il dit être terrible et mortifiante, et que le cardinal de Bouillon tenoit avec raison fort secrète. Il nous apprend que l'abbé Stuffa, secrétaire du cardinal de Médicis, la traduisit en italien, et on la répandit à Rome. Tous les cardinaux en demandèrent des copies, et le cardinal de Bouillon en fut très-mécontent. (*Les premiers édit.*)

Continuez à travailler, Dieu sera avec vous. Je crois que les lettres du roi auront leur effet. En tout cas, elles pourront produire qu'on mandera de Rome de qui vient le retardement; et alors vous voyez ce qui en résultera.

Je serai à Paris samedi prochain sans manquer, et je ne quitterai plus.

Quand on donne la bulle *per manus*, on doit donner en même temps un terme préfix pour en dire son avis, et ce terme ne peut aller bien loin.

Nous aviserons efficacement, dès que je serai à Paris, à vous faire la somme que vous demandez, et on ne vous laissera manquer de rien.

LETTRE CDXII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (*a*).

Rome, 30 décembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 décembre, de Paris, où je suis ravi que vous soyez, et où je voudrois que vous fussiez toujours jusqu'à la conclusion de l'affaire.

Vous ne me parlez pas dans vos lettres, de l'ambassadeur : je suppose que vous aurez fait ce qu'il faut pendant son séjour. Si Madame de Maintenon n'avoit pas parlé, il ne faudroit pas manquer de faire écrire. J'ose vous dire que je plains l'ambassadeur, qui ne trouvera ici personne qui sache, ou qui se soucie de l'instruire du vrai état de tout, et qu'on ne cherchera qu'à tromper. M. le cardinal de Bouillon agira tout de son mieux pour le faire donner dans quelque panneau. M. Poussin, qui ne reste pas ici, ne dira pas tout ce qu'il sait; et à la Cour on ne sait pas bien des choses. Mais je verrai tout sans me mêler que de ce qui me regarde, où je n'oublierai rien pour le succès de l'affaire; mais je souhaite et je pense qu'il est nécessaire qu'on se fie à moi. Mais vous imaginez bien que M. le cardinal de Bouillon ne s'oubliera pas; et si je n'ai pas ici bien des ennemis, j'ai bien des envieux.

(*a*) Revue et complétée sur l'original.

Vous aurez eu depuis la dernière lettre à laquelle vous me faites réponse, des nouvelles curieuses et un peu vives de ce qui s'est passé ici. Vous aurez été d'autant plus étonné de la *Réponse de M. de Cambray à vos Remarques,* que je vous envoyai ma lettre du 25 novembre, que je vois que personne ne l'attendoit en France, et que vous n'en aviez pas le moindre mot. On n'en écrit pas un mot de France. Voilà un procédé bien extraordinaire de ce prélat, où l'on voit bien clairement sa mauvaise foi, et le dessein qu'il a de tromper ici tout le monde. Il a cru que son affaire étoit sur le point d'être jugée : il a voulu détruire l'effet de vos *Remarques* à Rome, et cacher en même temps en France cet ouvrage plein d'impostures et d'outrages contre vous et contre les prélats. C'est une providence que je me sois avisé de vous l'envoyer. Car qui n'auroit pas cru qu'une lettre adressée à vous, imprimée en françois, ne fût pas distribuée en France devant que de l'être ici? Mais la persuasion que j'ai des artifices de M. de Cambray a été cause que j'ai soupçonné qu'il pourroit bien la cacher en France, surtout voyant des choses très-fortes sur les puissances, qu'il semble attaquer et désigner dans son espèce de Préface. J'ai cru devoir faire faire là-dessus des réflexions au Pape et aux cardinaux, sur qui ce procédé a fait impression, et il les a confirmés dans l'opinion qu'ils ont de M. de Cambray. Son procédé me paroît en effet bien criant.

Vous aurez vu par ma dernière lettre, les instances que j'ai cru devoir faire à Sa Sainteté pour doubler les congrégations, et l'espérance que j'avois d'y réussir. Je vous dirai par cette lettre que le Pape a eu la bonté de me faire avertir qu'il les avoir ordonnées; et on commencera de demain en huit, parce qu'il n'y a pas de congrégation demain à cause de la chapelle. La congrégation qui devoit se tenir demain s'est tenue aujourd'hui ; et les cardinaux qui doivent parler sur l'affaire de M. de Cambray, ne s'attendant pas à cet ordre, ne pouvoient être prêts. J'avoue que je suis très-aise de cette résolution du Pape. M. le cardinal de Bouillon a fait sous main ce qu'il a pu pour en détourner Sa Sainteté, sous prétexte que les cardinaux ne pourront être prêts pour deux fois la semaine sur une matière aussi épineuse que celle-là, et qui deman-

doit tant d'étude, et que cela faisoit rester en arrière toutes les autres affaires du saint Office. Mais Sa Sainteté a eu la bonté de passer sur tout cela. On m'a dit que M. le cardinal de Bouillon ayant su que le Pape y étoit résolu, avant hier jour de son audience, lui en auroit parlé pour s'en faire honneur auprès du roi. Mais ce fut samedi que je sus que dès le mercredi d'auparavant le Pape l'avoit dit au vice-gérant. Cela n'importe : c'est une affaire sûre. On croira aisément que le cardinal de Bouillon, qui ne veut point de fin, n'y aura pas eu grande part.

J'ai eu ce matin une conférence très-longue avec le commissaire, qui continue à servir efficacement, qui ne veut que le bien, et qui déteste l'amour du cinquième degré.

Je sais, à n'en pouvoir douter, que M. le cardinal de Bouillon ait pis que jamais.

Premièrement, il n'a encore donné de vœu sur aucun point. M. le cardinal Spada ne m'avoit dit il y a quinze jours qu'il commençoit, que pour l'excuser, croyant qu'il le donneroit incessamment; et il ne m'avoit pas dit la vérité, non plus que le vice-gérant. Ce que je vous mande aujourd'hui est très-sûr, et tous les cardinaux et le Pape en sont scandalisés sans oser le témoigner : mais chacun va son chemin.

En second lieu, le cardinal de Bouillon fait tous ses efforts pour excuser M. de Cambray et son livre, et n'oublie rien pour cela. La dernière fois qu'il parla, qui fut il y eut huit jours le 22 de ce mois, ce fut très-longuement. Il alla préparé jusqu'aux dents, recommença à parler de l'amour pur, au lieu de parler de la matière du sacrifice et des épreuves. Jamais on n'a parlé avec plus d'assurance et d'un ton plus affirmatif. M. le cardinal de Bouillon vint d'un autre côté et proposa comme un argument décisif pour l'amour du cinquième degré, la difficulté que M. de Chartres se propose à la page 20 de sa *Lettre pastorale*, de l'acte propre de la charité et de l'habitude, qu'on peut former de tels actes indépendamment de tout rapport à nous. Il poussa cet argument le mieux qu'il put, le donnant comme une démonstration, et ne pensant pas à la solution, que c'est toujours sans exclusion de l'autre motif, comme subordonné; et que quand l'Ecole parle

d'acte propre, elle parle de ce qui spécifie l'acte de la charité, sans vouloir que les deux motifs soient séparables dans la pratique autrement que *per mentem* dans des actes passagers, etc., et comme vous l'expliquez dans le *Schola in tuto ;* qu'il s'agit d'un état et qu'il n'y a point d'état dans cette vie, où on ne doive exercer les actes de foi, d'espérance et de charité, selon saint Paul qui a dit : *Nunc autem manent fides, spes, charitas, tria hæc,* qui est la réponse de M. de Chartres. J'avoue pour moi, que cet endroit de M. de Chartres m'a fait toujours de la peine, ne s'expliquant pas nettement sur le motif secondaire, qu'il semble exclure de tout acte propre de la charité. Que veut dire bien nettement cet acte propre ? Voilà ce qu'il feroit bien de développer, et de montrer qu'il ne parle que par abstraction, sans exclusion dans l'acte même de charité du motif secondaire, puisque l'acte de charité emporte nécessairement dans son concept formel le désir de la fin et le désir d'union, quoiqu'on n'y fasse pas toujours une réflexion expresse. Cet acte propre de la charité m'a toujours fait de la peine; et c'est le seul plausible fondement de chicane de M. de Cambray, auquel pourtant il est bien aisé de répondre et qui ne soulage en rien son livre dans le fond.

M. le cardinal de Bouillon a ensuite apporté, pour autoriser cet amour du cinquième degré, l'autorité de MM. Tiberge et Brisacier; dont l'un, je pense que c'est M. Tiberge, a dit et imprimé comme digne de louange la disposition de celle qu'il louoit, qui étoit sœur de M. le cardinal de Bouillon, laquelle ne faisoit plus d'actes d'espérance, étant arrivée à un amour et un état plus éminent. Sur quoi le cardinal de Bouillon s'est écrié : Voilà, Messieurs, la doctrine et le sentiment des directeurs de Madame de Maintenon, qu'on nous veut donner aujourd'hui comme contraire présentement à cette doctrine. Je vous laisse faire les réflexions que vous jugerez à propos sur une chose dite en passant dans une oraison funèbre, sans exactitude, à bonne intention, avant que ces matières fussent agitées : *securiùs loquebantur*. C'est ce qui fait que ce qui se pouvoit excuser alors seroit à présent hérétique et condamné comme tel. Je n'ai pu voir les paroles précises. Je sais que M. le cardinal de Bouillon a fait venir, il y a quatre mois, cette

pièce de Paris avec grand empressement, et il a dit à la congrégation que c'étoit une pièce rare.

Il produisit encore *le Combat spirituel*, et a prétendu que la doctrine de M. de Cambray étoit précisément la même de ce livre, qui assurément y est toute opposée, et que M. de Cambray n'a jamais cité en sa faveur. Ce qui est plaisant, c'est que M. le cardinal de Bouillon s'imaginant que ce livre étoit tout favorable à M. de Cambray, l'a fait imprimer ici en italien depuis trois mois, sous le nom du P. du Buc, théatin françois, qui l'a dédié à M. le cardinal de Bouillon, ayant fait une dissertation à la tête sur l'auteur du livre. Il y a longtemps qu'on soupçonne ce P. du Buc d'être favorable à M. de Cambray et à son livre : il est fort lié avec les Jésuites et le cardinal de Bouillon. On a cessé de faire valoir M. du Bellai. Tout cela a fait peu d'impression. A mesure qu'on apprend quelque chose, on remédie à tout, et on n'oublie rien.

On tint hier, lundi 29, la septième congrégation. Le cardinal Carpegna aura commencé la matière des épreuves, et plusieurs cardinaux auront voté. Je ne sais pas encore qui a parlé, ni même si M. le cardinal de Bouillon n'a point encore parlé. Mais le fond va bien, et tout se fait comme il a commencé. Le cardinal Casanate continue d'être incommodé : on a lu son vœu en congrégation, à ce que m'a assuré le commissaire.

Le discours fort et vigoureux que fit le Cardinal Casanate la première fois, a soutenu tout le monde. Les cardinaux Carpegna, Nerli, Marescotti, Panciatici, Ferrari, Noris, ne se démentent pas. Le cardinal Spada suit bien. Pour le cardinal Albani, cela m'est douteux encore, quelque chose qu'il dise. Pour le cardinal Ottoboni, c'est comme il a commencé. Il a avoué qu'il ne s'étoit pas encore déterminé; mais qu'on verroit à la fin, qu'on seroit content de lui. J'ai pris la liberté de lui faire dire que c'était faire mal et tout du pis, que de ne pas faire bien à présent. Il est très-embarrassé, et je le laisse pour ce qu'il est, et ne laisse pas de faire l'impossible auprès de lui. Je les ai tous vus ces bonnes fêtes et n'écris rien qu'à coup sûr. Il seroit bon que les cardinaux de Janson et d'Estrées trouvant occasion, l'un c'est-à-dire M. le cardinal de Janson écrivant au cardinal Panciatici, de marquer qu'on sait qu'il fait bien

et le cardinal d'Estrées aux cardinaux Carpegna et Noris. Cela fera des merveilles pour la fin, et leur donnera encore plus de confiance en moi.

Il arriva, il y a quelques jours, un courrier à M. de Chanterac, qui lui porta de nouveaux livres. Le cardinal Carpegna me dit qu'on disoit que c'étoit son livre des *Maximes* corrigé; mais cela ne s'est pas trouvé vrai jusqu'ici. Je vous envoie la liste des livres arrivés : on en fait encore grand mystère. On a pris bien grand soin que je n'en puisse avoir pour aujourd'hui. Le premier est en latin, qui est apparemment la réponse au *Quietismus*. Ce qui est de conséquence, c'est le quatrième écrit, qui n'est pas imprimé et qui est à la main. Je ne sais ce que ce peut être; je tâcherai à le découvrir.

La première chose que fit à son ordinaire l'abbé de Chanterac, ce fut de passer trois heures avec le cardinal de Bouillon, en lui portant ces écrits. Les Jésuites font les enragés sans mesure. Le carme et le sacriste vont partout, sollicitant ouvertement pour M. de Cambray. Ils n'oublient rien pour ébranler le cardinal Ferrari, mais inutilement. Le cardinal Ottoboni est à la campagne, et ne se trouva pas hier à la congrégation.

M. le cardinal Morigia sera informé, et bien avant que d'arriver. J'ai fait des diligences sur cela, et il aura pour suspects ses confrères qui ne haïssent pas l'amour pur : mais ce cardinal sera sage. Je lui ai déjà fait tenir les trois écrits latins et la *Relation* en italien, et M. le grand-duc lui parlera. Ce prince agit à votre égard et au mien avec une bonté extraordinaire.

M. le grand-duc a votre portrait dans sa chambre. Il a su par M. Dupré que je souhaitois en avoir copie : il le lui a envoyé aussitôt, et M. Dupré l'a fait copier par le fils de M. de Troy, qui s'est trouvé dans ce temps à Florence. J'attends cette copie et celle que vous m'envoyez avec impatience : j'en ferai faire plus d'une à Rome. Il faut bien qu'on connoisse en toute manière ici un aussi grand homme. M. le grand-duc a écrit nouvellement au cardinal Noris sur l'affaire de M. de Cambray, et bien.

Ce n'est pas le tout que les congrégations soient doublées : j'ai dessein de résoudre le Pape à faire demander tous les vœux des

cardinaux sur les matières déjà examinées. Il verra au moins que tous ceux qui ont donné leur vœu condamnent unanimement la doctrine de M. de Cambray, et que ceux qui n'osent pas le donner, n'osent en même temps l'approuver par écrit, ou seront contraints de le donner : ce qui fera voir au clair ce qu'ils veulent faire.

Il faut aussi penser à faire travailler toujours à la réduction des propositions à mesure qu'on votera, pour abréger, et faire avancer la conclusion et la bulle. Je prévois encore de nouvelles difficultés, sur la réduction des propositions, qu'il faudra vaincre. Je crois qu'on peut assurer présentement que les cardinaux auront fini, le mois de janvier, à voter sur les trente-huit propositions. Cela fait, c'est au Pape à résoudre le reste, et la manière de la bulle. Il semble qu'un mois suffiroit après pour conclure; mais ce pays-ci est inépuisable en longueurs, surtout ayant en tête à chaque pas des ennemis si acharnés et qui mettent tout leur esprit, tout leur honneur à sauver le tout ou une partie, ou à ne point finir. M. le cardinal de Bouillon a proposé diverses colonnes des sens différens; mais je vois qu'on s'en moque, et les autres vont leur train.

Il est à propos que le roi insinue au nonce la prohibition des livres qui ont suivi en explication; il ne faut pourtant pas que cela donne prétexte à quelque nouvel examen.

Dorénavant il faut que le roi fasse continuellement des instances nouvelles, sans interrompre jamais.

Si quelqu'un étoit assez habile pour me faire trouver une autre manière pour avoir de l'argent, que de m'adresser à vous et à mon père, assurément vous n'entendriez pas parler de mes besoins; mais je n'ai ici aucune ressource. Pour vous faire voir une partie de ce que je suis obligé de dépenser ici par rapport à cette affaire, je pourrois vous envoyer un mémoire de reliures, copies d'écritures, ports de lettres et de paquets, étrennes réglées ici deux fois l'année aux valets des cardinaux et prélats, et autres dont j'ai affaire, qui monteroit, sans exagération, depuis que je suis dans ce pays, à plus de quatre mille francs; sans compter les espions et les régals que je suis obligé de faire, et qui font beau-

coup ici, comme on vous le peut dire. Jugez des autres dépenses pour vivre, etc. Cependant il le faut, à moins que de tout abandonner, et de ne vouloir pas réussir, ni faire honneur aux personnes à qui l'on appartient.

Sa Sainteté est en parfaite santé. Il voit bien à présent que la confiance que vouloit avoir en lui M. le cardinal de Bouillon, étoit une grimace. Il avoit un peu donné là-dedans; mais à la fin je pense qu'il me croira.

J'espère que nous recevrons bientôt des nouvelles sur les courriers dépêchés, et que le roi parlera haut et fort : il le faut. Il doit voir mieux que jamais la fureur de la cabale.

Je ne sais si je vous ai mandé par le dernier courrier les bruits qu'on répand ici, de la résolution de la déclaration du mariage du roi, et que le fils du roi se vouloit retirer de la Cour. Des cardinaux me l'ont demandé; vous vous imaginez bien ce que je leur ai répondu. Tout cela pour faire croire qu'il y a un parti fort opposé au roi et à Madame de Maintenon.

Vous ferez bien de lier amitié avec M. Toureil, qui est honnête homme, qui a de l'esprit et qui retournera ici. M. de Paris fera tout ce qu'il pourra pour le gagner.

LETTRE CDXIII.

BOSSUET A SON NEVEU.

Paris, ce 5 janvier 1699.

Je vous souhaite une heureuse année. Je vous prie de la souhaiter de ma part à nos amis et, si c'est la coutume, au Pape même : *Dominus vivificet eum, et beatum illum faciat in terrâ. Amen. Amen.*

Le paquet ci-joint seroit parti par le courrier extraordinaire, sans un retardement survenu à celui de Meaux.

Je vous envoie une thèse soutenue à Douai par les Carmes déchaussés, de concert avec M. de Cambray, qui même a gagné quelques docteurs de cette université, et qui s'applique extrême-

ment à ménager les religieux. Ajoutez que M. d'Arras (*a*), évêque diocésain, quoique sans s'expliquer ouvertement, est tout cambrésien dans le cœur; et que s'il y a quelque évêque qu'on puisse soupçonner de favoriser les intérêts de M. de Cambray, c'est celui-là, quoiqu'il soit de nos amis. Nous l'avons vu fort politique par rapport à M. de Cambray son métropolitain. Il est au reste homme de mérite et un peu théologien, mais court.

Les bons Pères, après M. de Cambray, se servent de l'autorité de l'*Opuscule* LXIII de saint Thomas, qui constamment n'est pas de lui. Voyez la note au lecteur devant l'*Opuscule* XLI.

Au fond cet *Opuscule* est pour nous. L'endroit que cite la thèse, cap. II, n. 3, où l'auteur dit : *Diligetur Deus propter Deum*, n'est pas exclusif du motif de la béatitude : *Diligit Deum non solùm*, etc., *et ob hoc multò fortiùs*, etc. De plus ce qu'il dit : *Diligit multò fortiùs, quòd simpliciter in se bonus, largus et misericors*, etc., montre que la charité a égard aux attributs qu'on nomme relatifs, quoiqu'on les regarde comme absolus; et ils le sont en effet, comme je l'ai remarqué, *Schola in tuto*, prop. 16, 17, 18.

Le même auteur remarque aussi, *ibidem*, qu'il y a d'autres motifs d'accroître l'amour, que la seule excellence de la nature divine. Ainsi le dessein de cet auteur est de dire seulement que la charité ne se porte pas à Dieu comme communicatif *finaliter*, et c'est ce qu'il marque expressément cap. I, n. 3; ni même *principaliter*, comme il le répète sans cesse cap. IV, n. 3; cap. VI, n. 3, etc.

Cela étant, la glose de la thèse sur le *nequaquàm*, exclusive du *motivum secundarium*, est une addition à l'auteur contre son intention; et il faut entendre, selon les autres textes, *nequaquàm finaliter*, et *nequaquàm principaliter*. Au surplus l'exclusion du motif *secundarium* est directement contre le vrai sens de saint Thomas, dans l'endroit rapporté au *Schola in tuto*, n. 84, 85.

La thèse cite encore le passage de saint Thomas, où il dit que la charité ne désire pas que *aliquid ex Deo sibi proveniat*, II-II, quæst. 23, art. 6; à quoi j'ai répondu très-précisément, *Schola in tuto*, n. 130, 131.

(*a*) Gui de Sève de Rochechouart, nommé évêque d'Arras en 1670, se démit en faveur de son neveu en 1721.

Ainsi la thèse qui exclut le motif *secundarium,* et par conséquent qui veut que la béatitude *non sit ullum motivum*, est qualifiable comme contraire à la parole de Dieu écrite et non écrite, puisqu'il est constant que la bonté communicative et bienfaisante de Dieu est toujours rapportée dans l'Ecriture et dans les Pères comme un vrai motif d'aimer.

Ce qu'ajoute la thèse, à la fin, de *ratio essentialis,* est une équivoque que j'ai souvent démêlée, où l'on prend *essentialis* pour spécifique. C'est l'erreur perpétuelle de M. de Cambray. Entre le spécifique et l'accidentel il y a le propre, qu'on nomme essentiel et inséparable, comme je l'ai remarqué, *Schola in tuto,* n. 147.

On auroit donc belle prise contre cette thèse; mais nous ne ferons rien, pour ne point occasionner de diversion, qui est où tend M. de Cambray.

Sur le *quatenùs* de la consultation des soixante docteurs, vous avez fort bien remarqué qu'il est expressif de la raison précise de censurer, et non indicatif d'un autre sens excusable. Après tout quand le saint Siége parlera, il faut qu'il parle plus précisément.

M. de Cambray prépare un dernier livre, où il fera un parallèle de ses propositions avec celles des mystiques. Il trouvera bien un air confus de ressemblance, dont Molinos et plusieurs autres ont abusé; mais jamais précisément les mêmes choses, *sacrifice absolu, persuasion réfléchie, exclusion du motif de l'intérêt propre,* etc. Si l'on ne s'élève une fois au-dessus des mystiques, même bons, non pas pour les condamner, mais pour ne prendre point pour règle leurs locutions peu exactes et ordinairement outrées, tout est perdu. C'est une illusion dangereuse de pousser à bout ceux qui ont dit dans leurs excès qu'ils n'avoient de souci ni de leur salut, ni de leur perfection, etc., mais seulement de la gloire de Dieu. Car M. de Cambray n'ose dire qu'ils n'en avoient point de souci; et pour sauver cet inconvénient, il leur fait seulement mépriser l'amour naturel, dont aucun d'eux n'a parlé. Il faut donc entendre qu'ils n'en avoient point de souci *finaliter, principaliter,* etc.; à quoi la décision du concile

de Trente, sess. VI, cap. II, a un rapport manifeste : *Cùm hoc ut imprimis glorificetur Deus, mercedem quoque intuentur æternam.*

Nous attendons avec impatience ce qu'auront produit les lettres du roi au Pape et à M. le cardinal de Bouillon (*a*).

M. de Monaco part au premier jour. Il sera bien averti et bien instruit.

Pour l'argent, mon frère en veut bien payer 2,000 livres, dont vous aurez ordre par cet ordinaire. Pour moi, ou ce sera par cet ordinaire, à quoi on travaille actuellement, mais au plus tard pour l'ordinaire prochain. Après cela, roulez doucement. On ne prétend pas que vous diminuiez ce qui est essentiel pour vous soutenir ; mais cette année est si mauvaise, et nous sommes si chargés de pauvres, qu'on ne peut pas ce qu'on veut. J'embrasse M. Phelippeaux.

LETTRE CDXIV.

L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

A Rome, le mardi 6 janvier 1699.

Permettez-moi de vous souhaiter, dans ce commencement d'année, toutes les bénédictions temporelles et spirituelles que votre piété et votre zèle méritent.

Je viens d'achever la lecture des quatre livres que M. de Chanterac a distribués, et qui lui sont venus par un courrier extraordinaire. Le premier est une lettre en réponse au *Schola in tuto,* qui contient 71 pages. Elle est pitoyable : il ne répond à rien de ce qui est contenu dans votre livre. Il devoit prouver que les trente-six axiomes qui en sont le fondement, ou sont faux ou ne sont point contraires à sa doctrine. Il rebat tout ce qu'il avoit déjà dit sur les hypothèses impossibles, et ne s'appuie que sur une calomnie visible, qui est que vous dites que la béatitude est la

(*a*) Le cardinal de Bouillon écrivit au roi qu'il avoit obtenu une conférence de plus par semaine, puis il pria le souverain Pontife et le cardinal Spada de louer son zèle auprès de S. M., puis, voilà tout.

seule, l'unique et la totale raison d'aimer. Il me semble que vous n'avez point assez relevé cet article, qui revient dans tous ses livres. Le second est une réponse à *Quæstiuncula*, contenant 55 pages ; ce sont des redites.

Le troisième écrit a pour titre : *Préjugés décisifs pour M. l'archevêque de Cambray contre M. l'évêque de Meaux*. Il prétend réduire toute sa doctrine à cinq questions, qu'il suppose admises par MM. de Chartres et de Paris. Ces questions ne touchent point le fond de la matière. Première question : La charité dans ses actes propres et dans son motif essentiel, n'est-elle pas indépendante du motif de la béatitude? Deuxième question : N'y a-t-il pas un amour naturel de nous-mêmes, qui est le principe de certains actes moins parfaits que les actes surnaturels, sans être vicieux? Troisième question : N'y a-t-il pas en cette vie un état habituel et non invariable de perfection, où cet amour purement naturel n'agit plus d'ordinaire tout seul, et où il ne produit des actes que quand la grace le prévient, le forme, le perfectionne et l'élève à l'ordre surnaturel? Quatrième question : N'y a-t-il pas en cette vie un état habituel et non invariable de perfection, où la charité, indépendante du motif de la béatitude, prévient d'ordinaire les actes surnaturels des vertus inférieures, en sorte qu'elle les commande expressément chacun en particulier, qu'elle les ennoblit, les perfectionne, les relève, en y ajoutant son propre motif? Cinquième question : N'est-il pas vrai que la passiveté, dans laquelle les mystiques retranchent l'activité, c'est-à-dire les actes inquiets et empressés, laisse la volonté passive dans l'usage de son libre arbitre; en sorte qu'elle peut résister à l'attrait de la grace? Il prétend que c'est cela seul qui compose son système; que « cinq examinateurs ont déclaré à Sa Sainteté que le texte du livre pris dans son tout, ne pouvoit signifier qu'une doctrine très-pure; que ce texte doit passer pour correct et pour clair dans le sens catholique, puisque ce sens concilie sans peine toutes les diverses parties du texte. » La conclusion porte : « Quand même il y auroit dans mon livre des ambiguïtés, qui n'y sont pas, et que l'équivoque n'en seroit levée par aucun autre endroit, M. de Meaux auroit dû m'inviter charitablement à m'ex-

pliquer sur ces endroits. » Il ajoute : « Que croira-t-on d'un livre, dont les défenses très-correctes sont déjà encore plus répandues que le livre même dans toute l'Europe? Ces défenses ne peuvent plus être séparées du livre qu'elles justifient ; elles ne font plus avec ce livre qu'un seul ouvrage, indivisible dans son tout..... Quiconque demanderoit encore de nouvelles explications d'un livre déjà tant de fois expliqué, pour en changer tant soit peu le texte, paroîtroit songer moins à mettre la pure doctrine en sûreté qu'à flétrir l'auteur. » Ce libelle n'a que 12 pages.

Le quatrième, intitulé *Libelli propositiones ab adversariis impugnatæ, testimoniis Sanctorum propugnantur*, contient 62 pages : ce sont les trente-huit propositions des examinateurs. Les passages qu'il apporte pour prouver l'amour pur, sont les mêmes que ceux de son *Instruction pastorale :* après chaque proposition il apporte différens témoignages, et quelquefois ne fait qu'une note, plus ou moins étendue.

Au reste tout ce qu'il dit dans tous ces derniers écrits, n'est que ce qu'ont allégué Alfaro et le sacriste dans le temps de l'examen. Je doute fort que les cardinaux lisent ces derniers ouvrages.

Hier il n'y eut point de congrégation à cause de la chapelle : elle s'est tenue aujourd'hui, malgré la fête. On dit que les dernières lettres du roi y ont contribué. Le Pape a promis de donner encore la congrégation qui se tient le mercredi, ce qui avancera le jugement : ainsi les cardinaux pourront finir vers la fin de janvier. M. l'abbé vous mandera le détail. On a aujourd'hui commencé le quatrième des sept articles qu'on discute dans l'examen. Je suis avec un très-profond respect, etc.

PHELIPPEAUX.

P. S. M. de Cambray a omis dans son livre la quatrième proposition, la dixième et la onzième, qui se trouvent dans l'extrait des examinateurs : la quinzième proposition qu'il a mise dans son livre, n'est point parmi les propositions manuscrites. Les propositions 23, 24, 26, 30, sont encore omises. Il a changé l'ordre que les examinateurs avoient donné aux propositions ; peut-

être l'a-t-il fait à dessein de tromper. Son livre ne contient que trente-deux propositions : il a uni la trente-septième avec la cinquième. Il dira peut-être qu'on lui a envoyé un exemplaire en cette forme. Je n'ai pu encore avoir le livre à moi ; il est rare.

LETTRE CDXV.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 8 janvier 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 15 décembre, par l'ordinaire. Depuis, c'est-à-dire samedi, il est arrivé un courrier extraordinaire de M. de Torci à M. le cardinal de Bouillon, qui lui a porté ses lettres à Frescati, où ce cardinal étoit allé le mercredi matin avec sa compagnie ordinaire, le P. Charonnier et un autre jésuite, et d'où il comptoit revenir hier ; mais l'arrivée du courrier l'en fit repartir dimanche, et il eut audience de Sa Sainteté dès le jour même. Il lui porta une lettre du roi au sujet de l'affaire de M. de Cambray, très-belle et très-pressante : je n'ai pas encore pu en avoir copie. Je ne sais l'effet que produiront ces nouvelles instances ; mais je ne doute pas qu'il ne soit avantageux. Ces lettres serviront toujours à réveiller le Pape et cette Cour : elles animeront ceux qui ont de bonnes intentions, fortifieront peut-être les foibles qui n'auroient pas voulu se déclarer, par complaisance pour le cardinal de Bouillon, et feront voir aux malintentionnés qu'il n'y a point à espérer de changement dans l'esprit du roi, qui connoît ici le vrai intérêt de l'Eglise et de son royaume, et qui ne peut être surpris par leurs artifices.

Je ne sais pas le particulier des dépêches de Sa Majesté ; mais par ce qu'ont dit le Pape et le cardinal Spada, par l'abattement du cardinal de Bouillon, et les mauvais discours qu'il a tenus, je juge que ce cardinal est très-mortifié, et qu'apparemment on lui aura fait sentir le juste mécontentement qu'on a de sa conduite, et qu'on est instruit de ses artifices. Je vis hier cette Eminence,

et elle eut peine à cacher son dépit : on ne parla de rien qui eût rapport à M. de Cambray ; mais je compris fort bien son chagrin, dont je fis semblant de ne pas m'apercevoir. Je ne doute pas que ces nouveaux coups n'aient été frappés d'après les lettres du 10 du mois passé, envoyées par la voie de Florence. Quoi qu'il en soit, les lettres sont arrivées très-à propos ; et elles n'auroient pas servi de beaucoup, si l'on avoit attendu plus tard : car il est principalement question de presser les opérations, et de faire voir à cette Cour qu'il faut finir, étant moralement certain que la fin ne peut être que bonne, puisque nous avons assurément le Pape et tous les cardinaux pour nous. En effet je ne regarde le cardinal de Bouillon et le cardinal Ottoboni que comme des chiens qui aboient, et qui ne font du mal que par le retardement qu'ils apportent, surtout le cardinal de Bouillon, qui ne fait que rebattre perpétuellement les mêmes choses sur l'amour pur, sur la charité et les divers sens, n'osant jamais conclure. On m'assura encore hier de bon lieu que cette Eminence, la dernière fois qu'elle parla, s'étudia dans son discours, dont je vous ai rendu compte par ma lettre du 29 de décembre, à faire valoir pendant plus d'une grosse heure les nouvelles autorités qu'il apporta, des directeurs de Madame de Maintenon, du *Combat spirituel*, et de M. de Chartres sur l'amour pur, et cela lorsqu'il étoit question de parler sur les dernières épreuves. On a raison de compter pour temps perdu un temps si mal employé, et avec tant d'affectation de mauvaise volonté.

Je ne sais comment le cardinal Spada aura écrit au nonce. Je crains un peu qu'il ne l'ait fait fort superficiellement, et toujours en excusant le cardinal de Bouillon ; car c'est le caractère du cardinal Spada. Je m'en suis aperçu plus d'une fois ; et en dernier lieu il me l'a fait assez connoître, lorsque sur les plaintes que je prenois la liberté de lui faire de ce que le cardinal de Bouillon parloit sans laisser son vœu, il m'assura que ce cardinal avoit commencé la veille à voter précisément sur les qualifications des propositions. Et cependant il est certain encore à présent qu'il n'a laissé jusqu'ici de qualification sur aucune proposition : j'ose avancer que je le sais du cardinal Albani, du cardinal Casanate

précisément, du commissaire du saint Office, et que pas un seul des autres cardinaux ne m'a dit le contraire, quand je le leur ai demandé. Plusieurs même, comme le cardinal Panciatici, qui est assez franc, et le cardinal Carpegna, me l'ont assez fait entendre.

Hier le cardinal Casanate me dit que tous alloient bien, excepté le cardinal de Bouillon. Quant au cardinal Ottoboni, il ajouta que c'étoit moins que rien. Et sur le cardinal Albani, il me fit entendre qu'il tâtonnoit, mais qu'à la fin il feroit comme les autres. C'est une vérité plus que certaine, que tout le mal vient du cardinal de Bouillon. Il fait des difficultés sur tout : cela est cause que le Pape et les cardinaux vont avec plus de précaution et de lenteur. Ainsi au lieu de faciliter les choses, le cardinal de Bouillon ne cherche qu'à les embarrasser ; et j'ose dire que c'est une espèce de miracle que les esprits se soutiennent comme ils font. C'est à la bonté de la cause qu'on doit l'attribuer, et à la fermeté du roi, qui montre véritablement à toute la terre en cette occasion combien la religion lui tient au cœur.

J'espère que les lettres que vous recevrez du 16 décembre par le courrier de M. de Torci, vous confirmeront les dispositions de ce pays-ci. Ces lettres contiennent une plus ample explication de celles du 10, et vous pouvez compter que tout ce que je vous ai mandé est la pure vérité d'un bout à l'autre : il y a même plus à augmenter daus mon récit qu'à y diminuer. Pour moi, en mon particulier, je me fais une religion de ne rien écrire que ce dont je ne puis douter. J'ose dire que je passe une infinité de choses sous silence, ou parce qu'elles me paroissent petites, ou parce que ce ne sont que des ouï-dire, dont je n'ai pas la dernière certitude : il y a assez de faits certains sans y en mêler d'autres.

Tout l'artifice, en un mot, de nos adversaires, tend à tâcher d'établir sur les propositions de M. de Cambray deux sens, dont l'un soit excusable. Pour l'amour pur, on s'efforce de le défendre du mieux qu'on peut, en se servant de tous les méchans argumens dont ce prélat a fait usage : mais tout le monde est ferme, et je vois qu'on le sera jusqu'à la fin, de manière que je ne doute presque pas que nos adversaires ne soient obligés de céder et de

souscrire à la condamnation, quoique tout leur but soit de l'empêcher.

Si le roi continue à parler fortement au nonce sur les cabales, et particulièrement sur le scandale que cause la division des qualificateurs, sur l'addition des trois derniers dans un temps où tout alloit être fini, sur le sacriste qui s'étoit déclaré partie avant que d'être juge, sur l'archevêque de Chieti qui d'abord avoit fait un vœu contre le livre, et que le P. Alfaro, aussi bien que la cabale, ont fait ensuite changer en lui inspirant des vues de politique; si, dis-je, le roi insiste là-dessus, cela fera des merveilles. Car enfin le seul argument des cambrésiens est à présent la division des examinateurs: ils n'ont plus exactement autre chose à dire, et le Pape n'est embarrassé que par cette seule raison. Il ne fait que répéter *: Cinque, cinque : come far me?* Il n'y a pas encore longtemps que Sa Sainteté appela le commissaire du saint Office, et pendant un quart d'heure il ne dit autre chose que ces mots: *Cinque! cinque!* Le commissaire lui représenta que les cardinaux n'étoient pas ainsi partagés; et ensuite, que c'étoit en lui que résidoit spécialement le pouvoir de décider. Ainsi il faut de la part de la France remontrer le peu de cas qu'on doit faire des cinq examinateurs opposés, dont trois auroient dû être exclus selon toutes les règles divines et humaines; et faire voir au Pape tout doucement qu'il a commis une faute considérable, en accordant l'adjonction des nouveaux examinateurs qui ont fait tout le mal, et rejeter néanmoins cette faute sur la cabale qui l'a trompé. Mais en même temps il est nécessaire de lui faire voir, qu'il ne convient pas à l'Eglise romaine de paroître embarrassée sur une matière de cette nature, qui regarde la foi, qui a déjà été décidée contre Molinos et les autres quiétistes; ni sur un livre condamné unanimement par les évêques et les docteurs de France, dont le suffrage a bien au moins autant de poids que celui des cinq qualificateurs qui se sont rendus suspects avec autant de fondement depuis le premier jusqu'au dernier, en osant excuser la doctrine de M. de Cambray.

Les Jésuites vantent ici beaucoup l'éloquence de M. le cardinal de Bouillon, sa facilité à s'énoncer dans les congrégations, disant

qu'il parle véritablement en maître. Ils ne tiendroient pas de pareils discours, s'ils entendoient ce que rapportent ceux qui sont présens aux assemblées, qui assurent que ce cardinal ne débite fort longuement que des pauvretés et ne fait que des chicanes, qui disent qu'il joue parmi les cardinaux le personnage du sacriste parmi les examinateurs. Pour moi, qui sais que tout ce qu'il dit est écrit, et qu'il ne fait que lire ce que lui a préparé le P. Charonnier, qui n'écrit pas mal en latin; pour moi, qui n'ignore pas combien ce Père est superficiel en tout, et principalement sur ces matières, dont je me suis entretenu quelquefois avec lui, je ne trouve plus de difficulté à admirer ce qui n'est rien moins qu'admirable. Ce n'est pas que le cardinal de Bouillon ne prétende décider comme un oracle, et ne soit fort mécontent de ceux qui osent le contredire. Mais il ne laisse pas d'en trouver; et généralement les airs de hauteur et de mépris qu'il prend ne lui siéent guère, et ne lui attirent pas des applaudissemens. Les cardinaux Casanate et Nerli sont ceux qui parlent le plus fortement contre tout ce qu'il dit, sans aucun ménagement. Le cardinal Nerli traite hautement d'illusion dangereuse l'amour du cinquième état, et l'appelle *l'amore filosofico*. Dans toutes les chapelles, ils se font remarquer les uns aux autres toutes les prières de l'Eglise et de leur bréviaire, dont l'esprit est tout opposé à la doctrine de M. de Cambray. Plusieurs cardinaux, qui ne sont pas du saint Office, m'ont assuré ce fait.

Le cardinal Casanate est, Dieu merci, en meilleure santé. Rien n'est capable de le détourner du chemin de la vérité : c'est l'homme le plus droit que je connoisse, qui estime le plus l'Eglise de France et sa doctrine, et qui a un respect infini pour le roi. Il me disoit l'autre jour que sans le roi la religion couroit grand risque, que le saint Siége n'avoit pas de plus ferme appui, et qu'il falloit ne pas aimer la religion et le saint Siége pour n'en pas convenir. Nous parlâmes une fois de l'affaire de la régale. Je crois qu'on pourroit très-aisément se rapprocher là-dessus; et je suis persuadé que si l'on pouvoit faire entrer dans la négociation le cardinal Casanate, on ne trouveroit pas beaucoup de difficultés de la part des autres cardinaux et du Pape. Si l'on me jugeoit capable

de faire quelque-chose là-dessus, au moins d'essayer et de commencer avant que l'ambassadeur vînt, peut-être serois-je assez heureux pour lui préparer la voie; mais il faudroit un grand secret, et que le cardinal de Bouillon n'eût pas le moindre vent de cette affaire; ce qui seroit très-aisé. Au moins servirois-je avec affection et fidélité, et peut-être avec plus de facilité qu'un autre, surtout s'il s'agissoit de traiter avec le cardinal Casanate, qui a une confiance en moi que je ne mérite pas, mais qui est particulière. J'écris ceci à tout événement, et vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos. Si l'on vouloit commencer cette négociation, il n'y auroit pas de temps à perdre à cause des conjonctures favorables d'un pape qui veut faire plaisir au roi, et du cardinal Casanate qui se trouvera peut-être bien disposé par toute sorte de raisons. Il n'y auroit toujours point de mal de me donner quelques instructions sur ce sujet, dont je vous réponds que je ne ferai pas mauvais usage.

Pour revenir à nos affaires, je sais de très-bonne part que le Pape a été très-touché de la lettre du roi, et très-fâché que Sa Majesté crût qu'il avoit quelque part au retardement. On prétend qu'il a parlé fortement là-dessus au cardinal de Bouillon, et qu'il lui a fait sentir qu'il savoit que tout le mal venoit de lui.

Ce cardinal croit donner au roi une grande marque qu'il accélère le jugement autant qu'il est possible, en ayant fait mettre au 6, jour des Rois, la congrégation qui devoit se tenir lundi, 5 de ce mois, mais qui à cause de la chapelle ne pouvoit avoir lieu. Il n'y a pas, dit ce cardinal, d'exemple qu'on ait jamais fait tenir ce jour-là de congrégation. Il ne songe pas qu'il auroit été bien plus naturel de la faire renvoyer au jour d'auparavant, qui étoit le dimanche. Mais il falloit quelque acte apparent, pour qu'il pût écrire au roi qu'il avoit obtenu la chose du monde la plus extraordinaire; et cependant il y a beaucoup moins de part que le Pape, qui a plus de désir que personne qu'on ne perde point de temps.

On tint donc mardi, sixième de ce mois, la huitième congrégation; et hier matin mercredi, on s'assembla encore en conséquence de la promesse de Sa Sainteté, dont je vous ai parlé dans ma

précédente, du 30 de décembre, et de ce qu'il avoit résolu il y a près de quinze jours. Ce que je vous marque, afin qu'on ne croie pas que ce soit la lettre du roi qui ait fait résoudre qu'on traiteroit encore le mercredi de l'affaire de M. de Cambray. Mais la lettre du roi servira extrêmement à faire abréger cette affaire par une autre voie, en faisant prendre très-certainement au Pape et aux cardinaux des mesures pour qu'on ne perde pas le temps à tant de discours vains. Cette lettre portera ensuite à chercher les moyens les plus propres à abréger la rédaction de la bulle, qui auroit pu tenir des temps infinis, au lieu qu'il y a lieu d'espérer qu'on songera uniquement à finir cette affaire, et que peut-être le cardinal de Bouillon ne sera plus assez hardi pour s'opposer aux bonnes intentions des autres.

Je ne sais pas encore ce qui s'est passé dans les deux dernières congrégations, parce que je vous écris cette lettre par le courrier de M. de Torci, qui doit partir demain ; mais j'espère avant de la fermer, savoir quelque chose. Le cardinal Noris, que je vis samedi, me dit qu'il devoit parler le mardi suivant, et qu'il vouloit être très-court, afin de donner à d'autres cet exemple. Il devoit s'expliquer sur le sacrifice et les dernières épreuves. Après lui les cardinaux Ottoboni et Albani auront parlé. Le cardinal de Bouillon s'attendoit aussi à le faire : il étoit allé pour cela, au sortir de chez le Pape, à Frescati travailler avec le P. Charonnier, qui est toute sa consolation et toute sa ressource.

Je ne puis m'empêcher de dire que ceux qui prétendent excuser le cardinal de Bouillon sur sa conscience, qui, disent-ils, ne lui permet pas de condamner le livre de M. de Cambray, veulent se laisser éblouir par un vain prétexte.

Il n'est que trop certain que c'est un engagement qu'il a pris avant que de venir ici, et avant que d'examiner la matière. Il est encore très-sûr qu'il n'a jamais parlé franchement là-dessus. Ses manœuvres le font assez voir, depuis le commencement de l'affaire jusqu'à présent. Il a voulu et cru pouvoir tromper et amuser le roi comme tout le monde, et pendant ce temps former ici un parti sur lequel il comptoit tout rejeter. Si le caractère de ministre et de cardinal membre de la congrégation l'embarrassoit,

que ne choisissoit-il l'un ou l'autre? Que ne s'est-il expliqué nettement au roi? Pourquoi tant de détours, tant de souplesse, pour me persuader qu'il étoit plus contre M. de Cambray qu'on ne pense, jusqu'à me dire qu'il voudroit pouvoir me montrer son vœu, et qu'il étoit assuré que j'en serois content? Pourquoi n'ose-t-il pas soutenir hautement la vérité, et ne défend-il la doctrine de M. de Cambray que par des équivoques, par des doubles sens, et qu'en proposant des expédiens qui, si on les approuvoit, éterniseroient cette malheureuse affaire et couvriroient de honte le saint Siége? Quel homme de bon sens pourra jamais s'imaginer que ce soit une délicatesse de conscience qui l'ait porté à mettre la division parmi les qualificateurs, en y faisant ajouter, lorsque l'affaire étoit presque finie, trois examinateurs dont il étoit assuré, et en s'opposant au choix du P. Latenai, que Sa Sainteté avoit nommé pour rompre le partage? Qui pourra jamais penser sérieusement qu'il se croie plutôt obligé en conscience de suivre le sentiment du P. Dez, du P. Charonnier et des Jésuites, que celui des évêques de France, des plus célèbres docteurs de Paris et de tout le royaume, et j'ose dire de tous les théologiens de Rome qui sont sans passion?

Je ne suis pas le seul ici qui porte ce jugement du cardinal de Bouillon, puisque le Pape et tous les cardinaux ne peuvent s'empêcher de dire que cette Eminence fait à Rome un personnage bien odieux contre son roi et contre sa patrie en faveur d'une cause très-déplorable.

M. l'abbé de Chanterac a donné au Pape ces jours passés les quatre nouveaux écrits de M. de Cambray, que j'espère pouvoir joindre à ce paquet. Il les a distribués aussi aux cardinaux, qui la plupart ont déclaré ne les vouloir pas seulement regarder.

J'oubliai, je pense, dans ma dernière lettre, de vous parler de M. Langlois, dont M. le cardinal de Bouillon m'a lu une lettre qu'il lui écrit de Paris, je crois en date du 7 de décembre, par laquelle il lui marque tous les discours qu'il vous a tenus, tous les bruits qui courent à Paris sur ce cardinal; et en particulier, que vous lui aviez dit savoir fort bien qu'il est entièrement favorable à M. de Cambray, et qu'il faisoit tous ses efforts, ainsi que les

Jésuites, pour le sauver. J'ai pris avec M. le cardinal ce récit en badinant, et me suis rejeté sur le zèle de M. Langlois contre les erreurs de M. de Cambray.

Un des confidens de M. le cardinal de Bouillon est ici un nommé Fortin, que vous avez vu il y a dix ans feuillant, sous le nom de dom Jean de Saint-Laurent, ou le petit dom Côme. Il est à présent défroqué par le grand crédit de M. le cardinal de Bouillon, et est aussi fort bien auprès de lui.

Les Jésuites ne vous épargnent en rien, ni M. l'archevêque de Paris, ni le roi, ni Madame de Maintenon; je parle des François plutôt que des autres.

J'apprends qu'on a fini la matière des épreuves. On a bien avancé le quatrième chapitre sur le *proprio conatu* et l'attente de la grace : on m'a même assuré que ce chapitre fut fini hier; on a réduit le surplus des propositions à trois chapitres. Il y a lieu d'espérer que chaque semaine on en pourra terminer un. Le Pape a déclaré qu'il ne vouloit pas qu'on parlât au saint Office d'autres affaires que celle de M. de Cambray ne fût terminée. Ainsi toute la congrégation du mercredi s'emploie à traiter cette matière, celle du lundi de même. Je sais que Sa Sainteté a dit que tout seroit fini dans peu de jours, c'est-à-dire à la fin du mois.

Il sera question ensuite de la bulle, qui passera *per manus*. Ce seroit un grand coup si l'on en chargeoit le cardinal Casanate : j'ai lieu de l'espérer, et je n'oublie rien de ce qui dépend de moi pour y déterminer le Pape; cela épargneroit bien des chicanes.

Le cardinal Albani ne fait pas mal à présent, à ce qu'on dit; mais je ne puis lui pardonner ses tours de souplesse. Le cardinal Carpegna dit à un de mes amis, il y a huit jours, que le cardinal Albani avoit toujours *i piedi a due staffe*. Pour le cardinal Ottoboni, il semble revenir et vouloir mieux faire. A l'égard du cardinal de Bouillon, il a parlé avec un peu plus de modération, mais néanmoins, à ce qu'on m'a assuré, toujours dans les mêmes principes. Il est résolu, à ce qu'on prétend, de ne donner son vœu qu'à l'extrémité. Cette Eminence veut le plus grand mal au pauvre Poussin, et l'on croit qu'elle a écrit fortement à la Cour contre lui, pour l'empêcher d'être secrétaire du nouvel ambassa-

deur. Les amis du cardinal de Bouillon et de M. de Cambray sont ici ravis, d'être assurés que Poussin ne restera pas à Rome. La vengeance est bien indigne; car il est très-certain qu'il n'y a que la chaleur avec laquelle Poussin a parlé de l'affaire de M. de Cambray, qui lui a attiré la disgrace du cardinal de Bouillon.

Les amis de M. de Cambray envoient presque tous les jours auprès du Pape, ou Fabroni, ou le P. Alfaro, ou le P. Damascène, ou quelque émissaire pareil, pour lui embrouiller l'esprit. On remarqua que dimanche, une demi-heure avant que le cardinal de Bouillon parlât au Pape, ce P. Damascène avoit été longtemps avec le saint Père. L'abbé Feydé, qui me l'a dit, eut audience du Pape après lui et avant le cardinal de Bouillon. Le Pape lui dit que ce Père venoit de lui parler sur M. de Cambray.

Comment se gouverne M. de Beauvilliers? Il me semble bien dangereux pour le présent et pour l'avenir, de le laisser dans la place qu'il occupe. Je ne doute pas qu'il ne soit toujours le même. Est-il vrai que M. de Paris a donné pour confesseur à Madame Guyon le P. Valois, jésuite? Cela passe ici pour certain, et paroît bien extraordinaire.

On n'attend plus ici M. l'ambassadeur qu'au mois de mars. Je vous prie de lui parler de mon indult pour mon abbaye. Si le roi ou le ministre lui en pouvoit dire un mot, cela disposeroit la réussite de mon affaire à son arrivée, et toutes les circonstances y concourroient. Ayez la bonté de vous souvenir de moi pour ma subsistance et de prendre avec mon père les mesures convenables à ce sujet.

Sa Sainteté est en parfaite santé, elle est sortie cette après-dinée. J'attends mes lettres du 22 pour aller à son audience.

J'ai attendu à l'extrémité à fermer mon paquet. On m'avoit promis de me donner les livres de M. de Cambray; on m'a manqué de parole. Je vous en envoie un des quatre, qui est le plus impertinent : je vous ferai passer les autres par le premier courrier. M. Phelippeaux vous fait le détail de ce qu'ils contiennent.

Je pense que le dessein des cardinaux est de ne se pas contenter du *respectivè,* dans la condamnation des propositions du livre.

LETTRE CDXVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 9 janvier 1699.

L'ordinaire de France est arrivé, et je ne reçois aucune lettre, ni de vous, ni de mon père, ni d'aucun de la famille. Cela me fait craindre qu'il ne soit arrivé quelque malheur au paquet, et peut-être que le cardinal de Bouillon, dans l'inquiétude où il est de savoir comment on a pu être sitôt averti à la Cour de ce qui se passe, n'ait été bien aise de voir votre paquet. Le maître de la poste m'a cependant assuré qu'il n'étoit rien venu pour moi que ce qu'il m'avoit envoyé. Enfin il faut attendre quelques jours pour éclaircir ce fait: peut-être aussi m'aurez-vous écrit par le courrier qu'on a redépêché à Florence. Jusqu'ici je ne laisse pas d'être en peine: on a peut-être mis trop tard à Paris les lettres à la poste. Je vous supplie de faire à tout événement quelque démarche à Paris auprès des directeurs de la poste, afin qu'ils prennent garde et aient attention aux paquets qui me seroient adressés. S'ils recevoient là-dessus quelque ordre de celui des ministres qui a à présent la surintendance des postes, cela assureroit dorénavant mes paquets, soit à Paris, soit à Lyon et à Rome. Les lettres qui me manquent sont celles du 22 décembre.

J'ai reçu la lettre de M. de Paris de même date, par laquelle j'apprends la réception de mes lettres du 10 et son voyage à Versailles. J'ai reçu aussi une lettre de M. de Reims, qui me marque vous avoir vu la veille, que vous lui aviez fait voir ma lettre du 10, et que vous partiez pour Meaux.

Je sors de chez le cardinal Casanate, avec lequel j'ai été très-longtemps. Il m'a confirmé dans tout ce que je vous ai mandé jusqu'ici: le secret du saint Office le rend très-difficile à s'expliquer. Je sais que l'affaire va bien; et qu'à présent dans les deux dernières congrégations du 6 et du 7 de ce mois, on a été à pas de géant: ce sont ses propres paroles; de manière qu'il espère, si

l'on continue, que dans trois semaines ils auront fini leurs congrégations entre eux. Ils voteront après devant le Pape; mais ce ne sera qu'en déclarant précisément la qualification que chacun donne aux propositions, et cela sera très-court : après quoi il faudra faire la bulle. Il est très-vraisemblable que ce sera le cardinal Casanate qui en sera chargé, comme il l'a été de celle de Molinos : ce sera un grand coup; elle passera après *per manus*. Il espère que cela ne tiendra que peu de temps; mais il faut toujours s'attendre à quelques longueurs pour ne se pas tromper.

Je présume par tout ce que j'entends, que le cardinal de Bouillon se réserve de donner à la fin les qualifications qu'il jugera à propos aux propositions. Cela ne l'empêche pas de parler toujours en faveur de M. de Cambray, et de tout excuser. On ne sait pourquoi ce cardinal retarde de jour en jour à renvoyer son courrier. Il paroît très-embarrassé : il est enfermé depuis le matin jusqu'au soir avec le P. Charonnier. Je ne sais si je me trompe; mais je pense que tout l'artifice du cardinal de Bouillon, par rapport au roi, consistera à représenter qu'il veut qu'on coupe entièrement la racine du mal, en définissant jusqu'aux moindres choses, et les choses mêmes indécisibles; ce qui est le plus beau et le plus sûr prétexte du monde pour empêcher non-seulement la prompte décision de cette affaire, mais qu'on puisse jamais la finir. Pour parvenir à un jugement, il est question de s'arrêter à l'essentiel de la matière, qui est la distinction du cinquième et du quatrième état, et l'exclusion du motif de la béatitude dans l'état des parfaits, sans prétendre faire le procès aux mystiques, supposé qu'on veuille condamner M. de Cambray.

La chose du monde que M. le cardinal de Bouillon craint le plus, c'est que je ne dépêche quelque courrier et n'écrive par les extraordinaires. Il défend à tous les courriers de prendre aucun paquet que les siens; et celui qui a la direction des postes a ordre de lui de ne laisser partir aucun courrier françois sans son commandement exprès. Voilà une grande précaution, qui sera très-inutile quand je le voudrai, et lorsqu'il sera nécessaire de dépêcher.

On m'a dit que le cardinal de Bouillon veut par ce courrier,

écrire au roi une lettre particulière de sa main pour sa justification. Ne faites pas semblant de le savoir; mais il seroit bon de découvrir ce qu'elle contiendra.

Le Pape a demandé ces jours passés ce que prétendoit faire le cardinal de Bouillon avec les Jésuites et le P. Charonnier; si Charonnier étoit un grand docteur, et si le cardinal de Bouillon croyoit pouvoir faire changer les cardinaux et le Pape.

J'ai sujet dans toutes les occasions d'être ici très-content du P. Cambolas. Il n'a pas tenu à lui qu'il n'ait prêché devant le Pape contre l'amour pur et les nouveaux mystiques. Son sermon étoit tout fait; mais les réviseurs ne le lui ont pas conseillé à cause des circonstances, et il a fallu qu'il changeât son dessein.

M. le cardinal de Bouillon s'est allé renfermer aux Chartreux pour écrire : on croit qu'il fera partir demain matin son courrier.

Il ne tiendroit pas aux amis de M. de Cambray qu'on ne vous condamnât ici sur trois points, sur l'acte propre de la charité indépendant du motif de la béatitude, sur la passiveté et l'enchaînement des puissances, et sur les pieux excès, les saintes folies, dont vous accusez les plus purs actes d'amour de Dieu pratiqués par les plus grands saints. Voilà ce que les Jésuites vont disant partout. On leur répond comme il faut.

Vous recevrez par la même voie le paquet d'hier.

Je vais écrire un mot à M. de Paris.

La nouvelle du testament du roi d'Espagne (*a*), fait ici grand bruit. On ne sait si le roi de France y est consentant, ni ce qui en peut arriver : il faut attendre quelque temps.

Dans le moment on met entre mes mains quatre livrets de M. de Cambray, que je vous envoie.

N'oubliez pas de faire donner des ordres à la poste de Paris, de L on et de Rome pour mes lettres.

(*a*) Ce monarque Charles II, sans postérité, avoit institué par testament, en 1698, le prince électoral de Bavière son héritier universel. Le prince électoral mourut bientôt après, et le roi d'Espagne, par un second testament, donna ses Etats à Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin. Après la mort de Charles, Louis XIV réclama et fit prévaloir les droits de son petit-fils.

Les réponses au *Mystici in tuto,* et au *Quietismus redivivus*, ne se distribuent pas encore : celle au *Mystici* est arrivée; mais on dit qu'il y manque quelque carton.

LETTRE CDXVII.

BOSSUET A SON NEVEU.

Versailles, 12 janvier 1699.

J'ai reçu votre lettre du 23 décembre dernier : j'y vois la continuation lente des congrégations, et que le Pape a toujours les mêmes bonnes intentions. Nous attendons avec impatience la nouvelle de ce qu'auront produit les lettres du roi à Sa Sainteté et à M. le cardinal de Bouillon. Le courrier n'est pas encore de retour.

Toutes les lettres de Rome parlent de la nouvelle de l'archevêque de Chieti (*a*), et des emportemens sans mesure du cardinal de Bouillon. Le roi a vu vos lettres, et est étonné de la conduite de ce cardinal.

On va travailler à avoir les signatures d'un grand nombre de docteurs. L'écrit de M. Phelippeaux sera très-utile, si l'on continue à faire fort sur les deux sens. Les lettres de Rome marquent toutes que l'embarras des cardinaux roule particulièrement sur les sentimens des mystiques.

M. l'archevêque de Cambray fait répandre ici un très-petit écrit intitulé : *Préjugés décisifs,* qui avec beaucoup de hauteur ne contient que des redites et des affirmations entièrement fausses. Il y en a un autre sur deux colonnes, dans lequel il fait le parallèle de la doctrine des mystiques avec la sienne. C'est à celui-ci qu'il faut répondre, aussitôt qu'on le pourra avoir. Si vous l'avez, envoyez-le, et cependant que M. Phelippeaux travaille; le *Mystici*

(*a*) On a vu dans les lettres précédentes, que sur la nouvelle qui s'étoit répandue dans Rome de la nomination d'un archevêque au cardinalat, l'archevêque de Chieti en avoit reçu les complimens. Mais on sut bientôt que le choix du Pape tomboit sur Jacques-Antoine Moriggia, Milanois, barnabite et archevêque de Florence. (*Les édit.*)

in tuto pourra l'aider. Si M. de Cambray prétend s'appuyer de Blosius (*a*), vous pouvez tenir pour certain qu'on ne trouvera jamais dans cet auteur le sacrifice absolu de son salut, ni les suites de ce système, ni l'article III et ses annexes, ni la séparation des deux parties poussée au point où ce prélat la porte. D'ailleurs on ne peut prendre pour règle, ni pour excuse, les expressions outrées de la plupart des mystiques : autrement on justifieroit par cette méthode Molinos et tous les quiétistes.

J'admire les sentimens du Pape sur le séjour des cardinaux à Rome : il y a longtemps qu'on devroit avoir rétabli l'ancien usage.

On a raison de dire que ce n'est pas la coutume de l'Eglise d'opiner seulement par écrit. Il est à souhaiter qu'on double les conférences ; mais cela est difficile, à ce qu'on dit, à cause des autres congrégations. Le mieux seroit de bien employer le temps, et que le Pape témoignât efficacement qu'on le fâchera, si l'on ne retranche les longs discours.

M. le cardinal de Janson m'a montré votre lettre : il est plein de bontés pour nous. M. de Monaco partira vers la fin du mois, ou au commencement de l'autre : j'espère qu'il sera instruit de tout.

LETTRE CDXVIII.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

12 Janvier 1699.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 23 : j'y vois avec déplaisir la peine que vous avez toujours à obtenir un jugement. J'espère que la lettre que le roi a écrite au Pape et envoyée par un courrier extraordinaire, obligera de finir. Si on ne veut pas accorder cette conclusion attendue depuis si longtemps, et si nécessaire par le besoin qu'en a l'Eglise, on le doit du moins par déférence

(*a*) Blosius ou Louis de Blois de Châtillon, religieux bénédictin, et abbé de Liesse en Hainault, a composé plusieurs ouvrages fort estimés. L'évêque de Cambray voulut s'appuyer sur l'autorité de ce pieux abbé ; Bossuet montra que le livre des *Maximes* alloit droit à l'encontre de sa doctrine. Voir *Passages éclaircis*, vol. XX. p. 370.

pour un grand roi qui la demande avec instance : la politique et la religion exigent la même chose dans cette occasion. C'est ce que vous ne pouvez trop souvent représenter : ceux qui ne seront pas touchés de l'une le seront de l'autre.

Je ne répondrai point au détail de votre lettre, parce qu'il est tard. J'arrive de Versailles, où j'ai été demander au roi permission de faire signer nos docteurs. Sa Majesté le trouve très-bon, aussi bien que M. le nonce, à qui j'en ai parlé ; ainsi je m'en vais y travailler incessamment : j'espère vous envoyer par le premier courrier un grand nombre de signatures.

Je viens d'écrire au P. Roslet : il vous communiquera ma lettre. Je ne lui ai pas mandé que le roi a fait ôter M. de Cambray de dessus l'état de sa maison : vous l'apprendrez, s'il vous plaît, à ce bon Père, et vous le direz l'un et l'autre à qui vous jugerez à propos.

M. de Monaco est toujours sur le point de partir : j'espère que vous serez content de ses manières à votre égard. Croyez-moi toujours, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

LETTRE CDXIX.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

13 Janvier 1699.

Je ne vous écris qu'un mot par le courrier ordinaire, espérant vous écrire plus au long par le courrier de M. de Torci, qui arriva ici samedi, 10 de ce mois, peu d'heures avant que l'autre courrier partît. Ce nouveau doit partir après demain, s'il n'est retardé comme on a coutume de le faire. Vous avez su par ma lettre du 9 que je n'avois point reçu de lettre, ni de vous, ni de mon père, en un mot que le paquet du 22 décembre me manquoit. Je n'ai rien reçu depuis, et j'attends l'éclaircissement de toutes choses par l'ordinaire qui arrivera à la fin de la semaine.

Depuis ma lettre du 9, je n'ai rien appris de nouveau, et ne puis vous parler que de la congrégation d'hier lundi, qui est la

dixième, et dont je n'ai encore aucune nouvelle. Je sais seulement qu'on devoit finir le chapitre IV, qui regarde le propre effort et l'attente de la grace, et commencer un autre chapitre; j'ignore lequel : je pense que ce sera celui des vertus et de l'involontaire en Jésus-Christ. On espéroit pouvoir terminer ce cinquième chapitre dans la congrégation de demain, au moins MM. les cardinaux se préparoient pour cela. Le cardinal Albani, qui est le dernier, comptoit parler hier et encore demain. Avant que le courrier de M. de Torci parte, j'espère savoir s'il s'est passé quelque chose de considérable dans la congrégation d'hier, et ce qui se fera dans celle de demain.

J'étois allé aujourd'hui chez le Pape; mais il n'a donné audience à personne, si ce n'est au cardinal Spada. J'étois bien aise de lui parler sur les nouveaux livres de M. de Cambray, et de lui faire valoir un peu votre silence. Je n'aurois pas manqué de lui dire un mot sur le scandale de la division des qualificateurs, et de le faire ressouvenir du pouvoir de la cabale en cette occasion. Il faut ici et en France appuyer là-dessus; car il n'y a pas un mot à répondre sur ces faits incontestables, qui prouvent les secrets et puissans ressorts de la cabale.

Il est certain qu'elle s'est appliquée presque uniquement à faire faire sous main au Pape quelques faux pas, et qu'aucun des cardinaux n'a eu part à cette manœuvre, excepté le cardinal Albani, que j'ai toujours soupçonné dès le commencement de favoriser M. de Cambray. Le cardinal Spada m'a avoué encore aujourd'hui, que l'adjonction des derniers qualificateurs lui fut aussi nouvelle qu'à moi. Le coup de partie sera que la bulle passe par les mains du cardinal Casanate: c'est à quoi je n'oublierai rien, et j'ai lieu d'espérer que ce projet réussira.

Je vous remets à la lettre que je vous écrirai par le courrier extraordinaire qui, je pense, partira vendredi ou samedi, et vous la recevrez avant celle-ci.

Je vous enverrai sous l'enveloppe de M. de Torci les livres de M. de Cambray.

LETTRE CDXX.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 15 janvier 1699.

Je vous écris par le courrier de M. de Torci, qui part demain, et qui arriva ici samedi dernier, 10 de ce mois, peu d'heures avant le départ du premier courrier. Je crois qu'on aura fait encore par ce dernier quelque nouvelle instance à M. le cardinal de Bouillon, relative à l'affaire de M. de Cambray. Il alla à l'audience du Pape dès le jour même; apparemment il y avoit d'autres affaires mêlées.

Je n'ai point encore reçu votre dépêche du 22 décembre: je l'attends par le premier courrier avec celle du 29. Je ne puis deviner la cause de ce retardement, qui n'a pas laissé de me faire de la peine: je voudrois bien en savoir le sujet avant que cette lettre partît.

Depuis mes dernières lettres, du 8 et du 9 de ce mois, il s'est tenu deux congrégations, celle de lundi douzième de ce mois, et celle d'hier mercredi. Dans celle de lundi on acheva de discuter le chapitre IV sur le propre effort et l'attente de la grace: on commença même le cinquième chapitre sur l'involontaire et les vertus, lequel ne put être achevé hier, mais il fut bien avancé. Les cardinaux, à l'exemple de leur ancien qui bat bien du pays, sont un peu longs. Ils veulent montrer chacun qu'ils entendent la matière, et résolvent les objections que certaines gens font: de là vient qu'à chaque congrégation il ne peut guère y avoir que quatre ou cinq cardinaux qui parlent. On finira dans la congrégation de lundi prochain l'examen du cinquième chapitre. Il n'en restera plus que deux, pour lesquels il faudra encore cinq ou six congrégations: ainsi cette discussion ira jusqu'à la mi-février, temps où certainement tous les cardinaux auront parlé sur chacune des propositions et donné leur vœu, ou au moins dû le donner.

Vous savez bien ce que je vous avois mandé par une de mes précédentes, que j'espérois faire en sorte auprès du Pape qu'il ordonneroit que les cardinaux remissent leurs qualifications sur chacune des propositions discutées jusqu'à présent, afin qu'on pût commencer à savoir à quoi s'en tenir, et même travailler à la réduction. J'ai appris ce matin que Sa Sainteté l'avoit ainsi ordonné, ce qui avoit bien fâché certaines gens ; et je sais de science certaine que tous ont exécuté cet ordre, de manière que le cardinal de Bouillon a envoyé au saint Office sur ces propositions trois ou quatre feuilles de papier, écrites de la main de Certes. Il ne seroit pas impossible que je ne susse dans quatre ou cinq jours le contenu de son écrit : mais donnez-vous bien de garde de le dire à d'autre qu'à Madame de Maintenon et au roi. On seroit bien étonné si je parvenois à en envoyer copie, ainsi que le journal de tout ce qui s'est passé : je ne désespère pas de le pouvoir faire.

Je puis assurer que dans la première congrégation le cardinal de Bouillon évitant de voter, a été marqué par ce mot *abstinuit*. Depuis il a commencé à distinguer dans les propositions un bon et un mauvais sens, et a toujours continué ainsi sans donner de vœu précis. Pour dire ce qui s'est passé depuis deux jours, il faut attendre encore afin de parler juste : c'est ce que je tâche de faire, ne voulant rien hasarder sur des objets aussi importans et aussi difficiles à pénétrer.

Outre les livres que je vous ai déjà envoyés, il y a encore trois autres livrets, que M. de Chanterac distribue depuis deux jours : l'un est la réponse au *Mystici in tuto ;* et l'autre, *Les principales propositions du livre des Maximes justifiées :* je vous envoie ces deux livrets. Le troisième est une espèce de justification des propositions en latin : je l'ai vu entre les mains d'un cardinal, et n'ai pu examiner si ce dernier écrit est une traduction du précédent.

M. de Chanterac distribue avec cela une thèse soutenue à Douai par les Carmes déchaussés, que j'ai encore vue entre les mains de ce cardinal, et que je n'ai pu avoir à ma disposition. Voilà bien des livres distribués depuis quinze jours, et bien des choses inutiles et redites cent et cent fois.

J'ai cru devoir aller rendre visite au Pape à l'occasion de tous ces livrets sous prétexte de savoir de lui comment il souhaitoit que vous en usassiez, et prendre de là occasion de lui parler sur les examinateurs, sur la rédaction de la bulle, etc.

J'y allai mardi l'après-dînée ; mais le Pape ne donna audience qu'à M. le cardinal Spada.

J'ai été plus heureux aujourd'hui : le saint Père a eu la bonté de me faire entrer après M. le cardinal Spada ; voici sur quoi a roulé tout notre entretien. 1° Je l'ai remercié de la diligence avec laquelle on travaille à expédier ; de ce qu'outre la congrégation du lundi, il avoit encore destiné celle du mercredi à l'examen de cette affaire, avant même qu'il eût reçu la dernière lettre de Sa Majesté, dont il avoit prévenu les sollicitations. Je lui dis qu'il ne s'agissoit plus que de couronner l'œuvre par une fin digne du saint Siége, et une décision honorable pour sa personne, qui le combleroit de gloire.

Sa Sainteté m'a fait sur cela toutes les protestations imaginables de ses bonnes intentions, m'assurant de la résolution où elle étoit de finir promptement. Elle m'a pris à témoin de toutes les affaires importantes du saint Office, qu'on avoit abandonnées pour terminer celle de Cambray. On ne parle plus, m'a-t-elle ajouté, que de Cambray, Cambray, Cambray : nous voulons conclure absoment cette affaire. J'ai vu le bon effet des instances du roi et de sa lettre ; car dans mon audience d'auparavant, le ton du Pape n'étoit pas si affirmatif à beaucoup près.

2° Je lui ai témoigné qu'il devoit peu se mettre en peine de la division des qualificateurs qui étoit à présent le seul fort de M. de Cambray, puisque le caractère des qualificateurs favorables au livre, qui tous ont eu leur engagement précédent, ne mérite pas une grande considération. J'ai commencé par le jésuite espagnol Alfaro, et rien n'a été oublié sur ce sujet. Sa Sainteté elle-même m'a avoué que c'étoit une grande faute à la société d'avoir pris un pareil parti dans cette affaire, où le roi et le clergé de France s'intéressent si sensiblement. Gabrieli, quoique je me sois tu sur Sfondrate, a été dépeint avec ses couleurs naturelles. J'ai vu que Sa Sainteté prenoit plaisir à ce que je disois, et je me suis aperçu qu'elle n'est

pas fâchée d'entendre un peu dire du mal de certaines gens. M. Rodolovic, archevêque de Chieti, a été caractérisé assez bien : ses changemens, ses incertitudes, son abandon aux Jésuites ont formé les différens traits de son tableau. Pour le sacriste, sa partialité connue dès le vivant du cardinal Denhoff et attestée par plusieurs cardinaux, rendoit son jugement entièrement récusable dans cette affaire.

J'ai passé ensuite à la manière dont ces examinateurs justifient M. de Cambray, qui est toute opposée à celle dont il se défend lui-même. J'ai fait faire réflexion au saint Père, mais légèrement, pour ne le pas chagriner, sur les circonstances de cette adjonction, qui avoit eu lieu dans le temps où tout alloit finir. Il a répondu à cela par un soupir. Je lui ai ajouté qu'il se trouveroit consolé par l'unanimité des cardinaux ; et qu'enfin on devoit espérer que le Saint-Esprit l'éclaireroit de ses lumières, pour prononcer un jugement qui terminât toutes les contestations.

3° Je me suis fort étendu sur le procédé peu loyal de M. de Cambray, qui cachoit la plupart de ses livres en France, et surtout la *Réponse aux Remarques*, sur la multitude des écrits dont il accabloit à présent Messieurs les cardinaux et Sa Sainteté. Je puis vous assurer que le Pape en est indigné, rien ne le fâchant davantage que de voir des livres nouveaux bons ou mauvais : tous le mécontentent également. Je vois bien que les amis de M. de Cambray lui font confondre l'innocent avec les coupables, en sorte que son indignation contre les livres pour ou contre la vérité est exactement la même. Je m'en suis aperçu, et n'ai pu m'empêcher avec tout le respect et toute la modération possible, de lui parler très-fortement sur ce sujet : lui faisant voir, et de manière qu'il en est convenu, la nécessité de défendre la vérité, de combattre l'erreur, et la différence qu'un Pape doit mettre entre ceux qui attaquent les vérités les plus essentielles de la religion, d'avec ceux qui emploient tous leurs efforts pour les soutenir. Les exemples des saints évêques ne m'ont pas manqué, ainsi que ceux des Papes qui ont loué et exalté le zèle de ces généreux défenseurs de la bonne cause; et j'ai conclu que j'espérois

de Sa Sainteté la même justice que j'osois lui dire être due à ceux qui soutenoient dans cette occasion le parti de la vérité. J'ai pris la liberté de lui demander là-dessus si en conscience vous n'étiez pas obligé de répondre à l'accusation atroce que M. de Cambray formoit contre vous, en vous imputant d'avoir revélé sa confession, et d'avoir manqué à tous les devoirs de l'amitié et de la religion.

Je n'ai pu m'empêcher à ce sujet de lui rappeler vos travaux pour l'Eglise contre les hérétiques, dont les brefs d'Innocent XI lui étoient de bons garans ; et je lui ai fait sentir que la conservation de votre réputation n'étoit pas indifférente à l'Eglise. Il faut avouer que Sa Sainteté m'a écouté avec une patience admirable, et il m'a paru que ce que je lui ai représenté là-dessus lui a fait impression.

J'ai fini cet article en lui assurant que vous sacrifieriez vos propres intérêts à la satisfaction particulière de Sa Sainteté, pour qui vous aviez un respect et une déférence extraordinaire ; et que je ne doutois pas que vous n'attendissiez en paix la décision du saint Siége, qui vous serviroit seule d'une apologie complète. J'ai ajouté qu'au surplus il n'étoit question que du livre des *Maximes*, et que tout ce qu'on avoit écrit n'étoit pas absolument nécessaire à Rome, mais bien en France, où le mal prenoit tous les jours de nouvelles racines.

En quatrième lieu, sachant que le cardinal Albani insinuoit de faire un bref au lieu d'une bulle, je lui ai expliqué les raisons essentielles qui devoient l'engager à donner une bulle. Je l'ai fait ressouvenir de la promesse qu'il en avoit faite ; et je lui ai représenté qu'il n'y avoit qu'un décret publié dans cette forme, qui pût être reçu en France selon les lois du royaume. Sa Sainteté a eu la bonté de me renouveler sa promesse à cet égard.

Je lui ai parlé clairement sur la chicane qu'on faisoit touchant la distinction des sens, qui suffiroit pour rendre inutile et impossible dorénavant aucune condamnation d'erreur. Le Pape m'a paru rejeter bien loin cette misérable défaite.

Cette audience a duré plus d'une heure. Au sortir de là, j'ai été chez le cardinal Casanate, à qui j'ai rendu compte de tout, et il

a fort approuvé ce que j'avois dit au Pape. J'espère plus que jamais que ce sera ce cardinal qui sera chargé de dresser la bulle. Je n'en ai pas voulu parler au Pape ; mais je sais que Sa Sainteté l'a résolu ainsi, et qu'elle s'en est déclarée : il n'y a pas à craindre qu'elle varie, à moins que le cardinal de Bouillon ne la fasse changer.

Je suis informé que ce cardinal a prié le Pape et le cardinal Spada d'assurer le roi qu'il n'y avoit ici aucune cabale pour M. de Cambray, et qu'il pressoit plus qu'un autre le jugement. Je ne sais si le Pape et le cardinal Spada auront été assez simples pour entrer dans ses vues. Mais cela ne peut pas empêcher que tout ce que j'ai mandé ne soit très-véritable, et que les faits ne soient ici constans et presque de notoriété publique. Ils sont sûrement incontestables, à moins qu'on ne dise que tous les cardinaux et le commissaire s'accordent pour mentir ; ce qui est impossible.

Je sais que le cardinal de Bouillon a voulu intéresser le Pape dans sa querelle, en lui disant qu'on écrivoit en France qu'il se laissoit prévenir par la cabale, et que cette cabale étoit une chimère à Rome comme à Paris, etc. Mais elle n'est que trop réelle ; et qui en douteroit, voudroit douter qu'il fait jour en plein midi.

J'ai appris aujourd'hui chez le Pape par quelques-uns de ses confidens les plus intimes, que Sa Sainteté étoit très-fâchée ce matin contre le cardinal de Bouillon, parce qu'elle a su que ce cardinal eut hier chez lui une conférence de trois heures avec l'ambassadeur de l'empereur, contre lequel le Pape est très-indisposé. Sa Sainteté est persuadée il y a longtemps, qu'il y a une liaison entre cet ambassadeur et le cardinal de Bouillon.

En vérité il ne faut pas abandonner le Sieur Poussin : il ne perd aucune occasion de faire bien connoître les intentions du roi. Il m'a dit avoir pris occasion de porter aux cardinaux du saint Office le factum de M. l'archevêque de Rouen, pour avoir celle de leur parler sur M. de Cambray, et de leur lire plus à loisir la lettre du roi.

M. de Chanterac a été ce matin, au sortir des congrégations,

enfermé deux heures avec M. le cardinal de Bouillon. Cela ne laisse pas de surprendre tout le monde. Le P. Charonnier est mieux que jamais avec cette Eminence.

Dans ce moment le courrier de France arrive, et je reçois vos deux paquets, l'un du 22 décembre, de Paris, et l'autre du 28, de Meaux. J'ai bien jugé par l'arrivée de la lettre du roi et les dépêches au cardinal de Bouillon, que l'avis que j'avois donné n'avoit pas été jugé inutile ni négligé. La personne du monde qui aime moins à se faire de fête, c'est moi : j'ai cru la diligence nécessaire pour le bien de l'affaire, afin que le remède vînt à temps, et qu'on connût les mauvaises intentions du cardinal de Bouillon, qui sera le même jusqu'à la fin. Vous le pouvez tenir pour certain, quelque chose qui puisse jamais arriver : les Jésuites et le cardinal de Bouillon nous haïront vous et moi tant que nous vivrons.

Apparemment M. de Monaco ne sera pas ici avant Pâques. Il sera débarrassé d'un grand fardeau dans cette Cour, si notre affaire est finie, comme il y a lieu de l'espérer.

Le manége de M. l'archevêque de Paris ne me revient pas : il croit être un grand personnage.

Je m'informerai s'il y auroit lieu à Florence d'imprimer la traduction italienne de vos *Remarques;* mais cela nous conduira trop loin. En vérité, Anisson me paroît bien intéressé, surtout après les gros gains qu'il fait d'ailleurs avec vous. On fera tout ce qu'on pourra pour ôter à M. de Cambray toute occasion de chicaner. Il me semble que de condamner les propositions du livre de M. de Cambray en les prenant dans toute la suite du texte et *in sensu obvio et naturali,* c'est ne laisser aucun prétexte pour l'excuser. On fera réflexion à tout.

Le cardinal de Bouillon ne sait pas encore d'où lui vient le coup : je ne me mets guère en peine qu'il le sache; il peut en accuser tout Rome comme moi.

Je croyois franchement que M. le grand-duc vous feroit la galanterie toute entière pour le courrier.

LETTRE CDXXI.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, 16 janvier 1699.

J'ajoute à ma lettre de cette nuit que je n'ai garde de mander à M. l'archevêque de Paris ce que je vous écris, que le Pape désapprouve si fort les livres bons ou mauvais sans distinction : je me borne à lui parler des mauvais. Je sais bien l'avantage qu'il tireroit de mon récit, si je lui disois tout. Je lui marque même que le Pape m'a assuré que vous ne pouviez vous dispenser de vous justifier des accusations atroces de M. de Cambray ; ce qui est la vérité.

Je vous supplie d'aller voir Mademoiselle de Lanti : cela fera plaisir à Madame la princesse des Ursins, qui assurément fait son devoir par rapport à vous et à M. de Cambray, et qui n'a pas peu nui à M. le cardinal de Bouillon dans l'esprit de Madame de Maintenon, par le moyen de Madame de Noailles. M. le cardinal de Bouillon en use avec elle indignement.

Je mande à M. de Paris, pour en faire l'usage qu'il jugera à propos, que dans les entretiens que j'ai eus depuis huit jours avec quelques principaux cardinaux, et quelques ministres qui ne me veulent point de mal, et qui ont assez de confiance en moi, j'ai reconnu très-distinctement, et j'ose dire très-sûrement, que cette Cour, comme toutes les autres d'Italie, est très-favorable à la Bavière, et qu'elles s'uniront également sur la succession d'Espagne contre la France et l'empereur. Je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon n'en soit informé mieux que je ne puis l'être.

LETTRE CDXXII.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Paris, 19 janvier 1699.

Votre lettre du 30 décembre ne me fut rendue qu'hier au soir. L'ordre de doubler les congrégations fait voir dans le Pape un

vrai dessein de finir, puisqu'enfin si cette affaire traînoit long-temps, toutes les autres demeureroient en suspens.

J'attends toujours que vous m'appreniez l'effet qu'ont produit les lettres du roi. Je voudrois savoir encore si vous avez obtenu cette accélération sans ce secours (*a*); car dans ce cas que ne doit point opérer une telle instance, d'autant plus que le roi, tout sage qu'il est, paroît à ceux qui l'approchent très-irrité des retardemens et de la cause qui les produit? On attribue même à ce secret mécontentement la résolution prise de rayer M. de Cambray sur l'état de cette année, et de donner son logement; ce qui fut exécuté la semaine passée. Sa Majesté attendoit apparemment la décision, mais la conjoncture de ce qui se passe à Rome a fait hâter l'exécution du projet. Ce n'est pas qu'on puisse rien imputer ni au Pape ni aux cardinaux : l'on voit bien ici que tout l'obstacle vient d'un cardinal françois (*b*), qui devoit plus que tous les autres, et par les bienfaits dont il est comblé et par sa charge, seconder les pieuses intentions de son maître.

Quand on entend dire ici que M. le cardinal de Bouillon cite le *Combat spirituel* et les autres livres mystiques, et qu'il se rend le défenseur et le docteur du pur amour, je tranche le mot, tout le monde a envie de rire; et l'on auroit peine à le croire, si toutes les lettres de Rome ne le portoient pas. J'avoue pour moi que je m'y perds; et si je crains beaucoup pour l'Eglise, je crains aussi de fâcheuses suites pour ce cardinal. Je parle sur cela le moins que je puis; mais voyant tout le monde instruit du manége, je ne puis pas faire un mystère de ce qui est trop public.

On vous enverra cent ou cent vingt signatures de docteurs, et peut-être plus. Tout le monde signe avec ardeur et avec indignation contre le livre. Il y a quelques politiques, en très-petit nombre, auxquels on n'a point parlé pour ne les pas mettre dans l'embarras. Mais je puis vous assurer que si l'affaire avoit été

(*a*) On voit, par les lettres de l'abbé Bossuet, que ce fut le 23 décembre que le Pape lui promit d'ajouter à la congrégation qui s'occupoit déjà de cette affaire celle du mercredi, afin d'en accélérer davantage la conclusion. Or la lettre du roi ne lui avoit sûrement pas encore été présentée, puisqu'elle est du 23 décembre 1698, et que le courrier qui la porta n'arriva à Rome que le 23 janvier suivant. (*Les édit.*) — (*b*) Le cardinal de Bouillon.

mise en délibération dans la Faculté, la censure auroit été unanime.

Vous serez content de l'ambassadeur.

M. de Chartres est assurément de même avis que moi, puisqu'il a approuvé mon livre *des Etats d'oraison*, où j'ai tout dit; et entre autres choses, qu'on ne pouvoit en aucun acte raisonnable s'arracher le motif de la béatitude. Il convient avec toute l'Ecole qu'on fait pour le motif de la béatitude comme pour la dernière fin, implicitement ou explicitement. Quand ce n'est pas explicitement, c'est alors que les motifs sont séparés *per mentem*, comme vous le dites, mais jamais véritablement ni autrement que par abstraction; ce qui est au fond tout ce que je dis. Mais M. de Chartres n'est pas entré aussi avant que moi dans l'explication et dans les suites de ces beaux principes. Vous verrez bientôt une réponse pour lui, sous le nom d'un théologien qu'il a mis en œuvre, n'ayant pas le loisir de travailler lui-même. Je l'ai faite (*a*). Nous croyons ici qu'autant qu'il se pourra il ne faut rien laisser sans réponse, à cause de l'insolente affirmation de l'auteur, qui en vérité perd toute honte et qui séduit le peuple. Cependant tout l'épiscopat et tout le doctorat est contre lui, tellement *magno numero*, que le reste ne paroît rien.

Les livres que M. de Cambray a fait porter à Rome par un courrier extraordinaire, sont la réponse au *Mystici* et au *Schola in tuto, ad Quæstiunculam;* et en latin, les Propositions de son livre comparées à celles des saints qu'il allègue. J'ai tout cela. Ce n'est rien du tout que fécondité de paroles et tours d'esprit. Je n'ai que par emprunt le parallèle en françois, et personne ne l'a en latin. Mauvaise et petite finesse, de cacher ici ce qu'on donne à Rome: c'est une preuve que l'on veut surprendre. Mais si la finesse convient au caractère et aux desseins de l'auteur, il nous convient à nous d'aller franchement et nettement. On n'a qu'à nous envoyer une bonne bulle, nous saurons bien l'exécuter et la soutenir. En attendant, nos écrits y prépareront les esprits,

(*a*) Elle a été imprimée sous ce titre : *Réponse d'un théologien à la première lettre de M. l'archevêque de Cambray à M. l'évêque de Chartres.* On la trouvera vol. XX, p. 117.

et empêcheront l'éblouissement des ignorans et des faux savans.

On m'a fait voir une lettre où l'on raconte une historiette qui feroit paroître que le cardinal Ottoboni n'estime pas trop M. de Cambray. Il s'agit de vers faits par ce cardinal, dans lesquels le livre de M. de Cambray est mis au rang des livres hérétiques. Le cardinal del Giudice le fit remarquer au cardinal de Bouillon (*a*).

Je suis très-en peine de l'incommodité de M. le cardinal Casanate. La force de son génie et de ses discours est bien nécessaire à la bonne cause. Ce seroit une de mes joies de voir ce grand homme; et si j'étois libre.....

J'attends M. Tiberge, qui doit m'expliquer ce qu'on lui objecte sur l'oraison funèbre. Cela fait voir qu'il faut former le langage par une bonne décision.

Ne soyez point inquiet pour l'argent que vous demandez. Vous recevrez des lettres de crédit pour quatre mille livres; on fera le reste le plus tôt qu'on pourra. On n'entend pas ici mot des bruits qu'on répand à Rome sur le P. de Valois: on le croit mort. Nous parlons souvent où il faut des grands services de Toscane, et on n'oublie pas M. l'abbé Feydé.

Vous devez prendre garde à ne point parler avec affectation de mon portrait.

LETTRE CDXXIII.

MM. TIBERGE ET DE BRISACIER A BOSSUET.

Nous avons fait, M. l'abbé de Brisacier et moi, Monseigneur, chacun une oraison funèbre de Mademoiselle de Bouillon; mais nous ne nous souvenons point ni l'un ni l'autre d'avoir rien dit qui approche de la proposition que vous nous marquez, « qu'elle ne faisoit plus d'actes d'espérance, tant son oraison étoit haute (*b*). »

(*a*) Phelippeaux dit : « Le cardinal Ottoboni donna un oratoire en musique; il en avoit composé les vers. Le cardinal del Giudice, qui étoit à côté du cardinal de Bouillon, lui dit par malice: Comment vous trouvez-vous ici? Ne voyez-vous pas que les vers d'Ottoboni parlent contre M. de Cambray? Le cardinal de Bouillon les lut, et ne put cacher son chagrin. » (*Relat.*, part. II, p. 168.) — (*b*) C'étoit la proposition que le cardinal de Bouillon avoit citée dans une des congrégations, où il parloit en faveur de M. de Cambray.

On en a fait quelques éditions en Hollande, que nous n'avons pas lues et qui ne sont pas entre nos mains : nous ne savons pas si on les auroit altérées. Mais quoi qu'il en soit, nous n'avons jamais cru et ne croirons jamais que les ames, même les plus parfaites, puissent être dispensées en cette vie de faire des actes d'espérance. Nous n'avons pas la présomption de croire que notre sentiment puisse être de quelque poids ; mais s'il pouvoit être de quelque utilité pour la cause de l'Eglise de le donner en forme, nous le donnerions très-volontiers. Nous sommes avec un profond respect,

Monseigneur,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

TIBERGE. BRISACIER.

LETTRE CDXXIV.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

19 Janvier 1699.

Nous avons reçu vos lettres du 30, Monsieur : j'y apprends avec grand plaisir qu'enfin les conférences vont être doublées. Si ce changement s'est fait avant l'arrivée du courrier extraordinaire, on peut espérer que les lettres qu'il a portées en feront encore un plus grand. J'attends avec impatience des nouvelles de ce qu'elles auront produit.

Tous les raisonnemens du cardinal de Bouillon sont pitoyables ; mais celui qu'il a fait sur l'oraison funèbre de M. Tiberge est ridicule à l'excès : je ne crois pas qu'on ait pu le trouver autrement. La difficulté sur l'acte et sur l'habitude du pur amour a été tellement éclaircie, qu'elle ne doit toucher personne de bon sens : pour le *Combat spirituel,* je n'y ai jamais rien trouvé qui approchât de la doctrine du livre.

Je serois bien fâché que l'incommodité du cardinal Casanate durât, car nous en avons grand besoin. Sa présence et sa parole soutiendront bien des gens, et en retiendront d'autres ; mais c'est quelque chose qu'il envoie son vœu.

Sur ce que vous me mandez, nous n'avons à craindre que les

cardinaux Ottoboni et Albani : leur procédé ne paroît pas net; mais il faut attendre la fin pour en juger plus sûrement.

Il seroit bon d'avoir cet écrit de M. de Cambray, qui n'est que pour les cardinaux : puisqu'on le tient si secret, on craint la réponse et cela la rend plus nécessaire.

On ne doute plus du déchaînement des Jésuites : il faut s'attendre à en avoir toujours de nouvelles preuves jusqu'au jugement. Je trouve la conduite des examinateurs contraires au livre bien plus louable que celle des autres : tout le monde doit être édifié de la modestie des premiers, et blâmer la chaleur des derniers.

Vous avez très-bien fait de prévenir le cardinal Morigia, cela ne peut faire qu'un bon effet. M. de Monaco va partir dans peu de jours.

J'envoie environ six vingts signatures au P. Roslet; et j'espère en envoyer encore la semaine prochaine, quelque soin qu'on prenne de retenir nos docteurs. Croyez-moi toujours, je vous conjure, Monsieur, tout à vous. Je me trompe sur les signatures : nous en avons cent quarante et une, qui font, avec les soixante que vous avez déjà, plus de deux cents.

LETTRE CDXXV.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 20 janvier 1699.

Vous avez reçu il y a déjà longtemps les lettres du 15 et 16 de ce mois, par lesquelles je vous accusois la réception de vos paquets du 21 décembre et du 28, et auxquels je vous répondois. Depuis nous n'avons eu que la congrégation d'hier lundi, 19 de ce mois, et je ne puis encore vous dire ce qui s'y est passé. Les cardinaux, à commencer par le cardinal Casanate, auront continué à voter sur les propositions 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 38. Je ne sais pas combien de ces Eminences auront pu parler, mais vous voyez que l'on avance l'examen. Ces propositions finies, on

reprendra depuis la 18 jusqu'à la 27 : on divisera ces propositions en deux chapitres, et tout sera fait.

Je vous envoie une partie de ce que je vous ai promis par ma dernière dépêche. Voilà, jour par jour, ce qui s'est fait jusqu'à mercredi dernier inclusivement, et le nombre des cardinaux qui ont parlé, et la distribution des propositions: cela est tiré exactement du Journal de la congrégation (a). Il a été impossible jusqu'à présent d'avoir les qualifications données par chaque cardinal aux propositions: la personne qui m'a procuré ce que je vous envoie, n'a pu faire davantage; mais elle a vu et tenu les qualifications de tous les cardinaux. Elle n'entend rien à la matière, ce qui fait qu'elle n'a pas retenu le précis des vœux. Ce que je sais en général, c'est que tous les cardinaux ont envoyé, il y a huit jours, leurs vœux, qui sont très-courts, et qui contiennent seulement la censure de chaque proposition.

Ceux des cardinaux Casanate, Noris, Nerli, Carpegna, Panciatici, Ferrari, Marescotti et Spada sont compris chacun en très-peu de paroles, et ont pour objet différens chapitres qui renferment un certain nombre de propositions.

Ceux des cardinaux Albani et Ottoboni sont un peu plus longs, et contiennent des distinctions. Pour celui du cardinal de Bouillon, il porte sur chaque proposition en particulier, et la qualification qu'il donne à chacune peut bien avoir huit ou neuf lignes d'écriture. Encore une fois cet ami n'entend rien à la matière, mais d'ailleurs est homme d'esprit; et sur les instructions que je lui ai procurées, il s'informera de tout, mieux qu'il n'a fait encore. Je l'attends avant que de fermer cette lettre: il lui a paru dans le vœu du cardinal de Bouillon qu'il distinguoit des sens.

J'avoue que ce Journal m'a fait plaisir : j'y vois l'esprit du cardinal de Bouillon et ses manéges. Que dites-vous du cardinal Spada, qui suit l'exemple du cardinal de Bouillon? D'abord ne voit-on pas dans cette Eminence un dessein d'entrer dans ses vues, et d'avoir de la complaisance pour un ministre?

J'avois toujours bien remarqué, comme je vous l'ai écrit plus

(a) Cet extrait n'existe plus. On l'a sans doute supprimé, dans la crainte qu'il ne compromît ceux qui l'avoient donné.

précisément depuis quelque temps, dans le cardinal Spada un esprit très-porté à excuser le cardinal de Bouillon. Le naturel de ce cardinal l'incline à ces ménagemens; et peut-être qu'il n'y est pas peu déterminé par les importunités du cardinal de Bouillon, qui veut ne pas être seul coupable d'une manœuvre si déshonorante et aussi affectée. C'est ici en effet une terrible tentation que les sollicitations d'un cardinal ministre : aussi je m'étonne de la fermeté de certaines gens, et surtout du cardinal Casanate, que le cardinal de Bouillon à la lettre ne peut plus souffrir.

Vous remarquerez encore que quand le tour du cardinal Ottoboni et du cardinal Albani vient pour parler, ils prennent ordinairement plus de temps que les autres dans les congrégations pour le faire. Le cardinal de Bouillon recommence ensuite de longs discours qui ne finissent point, et remet à la prochaine congrégation pour les continuer. Ainsi il discourt souvent deux fois au lieu d'une : ce que je sais d'ailleurs de science certaine. Vous observerez aussi que le cardinal Carpegna a une fois renvoyé la suite de son discours à une autre congrégation, et cela pour plaire au cardinal de Bouillon, par le même motif qui dirige le cardinal Spada. Ils croient ne pouvoir faire moins pour cette Eminence, que d'allonger ainsi leurs discours. Je sais que le cardinal de Bouillon fait faire auprès du cardinal Carpegna tous les manéges imaginables. Une femme du même nom, qui est la meilleure amie que le cardinal de Bouillon ait ici, et qui assurément, sans lui faire tort, n'est pas la plus estimable de toutes les Françoises qui sont à Rome, ne s'épargne pas à cet égard.

Voilà mon ami qui entre, voici bien des nouvelles qu'il m'apprend. Il a vu tous les vœux des cardinaux, et le commissaire lui a parlé à cœur ouvert.

Le cardinal de Bouillon est tel que je vous l'ai représenté, soutenant hautement le livre, distinguant les sens, et condamnant les propositions dans le sens qu'il prétend que M. de Cambray les condamne lui-même dans son livre.

Après le cardinal de Bouillon, qui est le phénix, le plus grand partisan de M. de Cambray est le cardinal Albani, qui paroît très-porté à l'excuser : il distingue aussi les sens.

Le cardinal Ottoboni vient ensuite. Il avoit d'abord fait assez mal, mais depuis il s'est un peu ravisé. Il est moins favorable à M. de Cambray que le cardinal Albani, et condamne plus précisément les principales propositions; mais cela n'est pas encore net : je ne m'y serois jamais attendu.

Le cardinal Carpegna, je ne l'aurois jamais cru, biaise quelquefois un peu en certaines choses : néanmoins en gros il va assez bien. Le cardinal de Bouillon inspire de la terreur par les influences qu'il doit avoir dans l'élection d'un nouveau Pape.

Pour le cardinal Nerli, voici comment il s'y est pris. Avant que de voter il a fait sa déclaration, dont il a demandé acte, qui porte qu'il ne prétendoit pas jusqu'à présent que le décret dût entrer dans le particulier de la doctrine des propositions, mais que c'étoit dans l'intention seulement d'une simple prohibition du livre qu'il s'expliquoit sur le fond de la doctrine. Après cette protestation, il qualifie les propositions en particulier aussi fortement et aussi précisément qu'aucun des plus décidés, les condamnant comme erronées, téméraires, tendantes à l'hérésie, etc. Voilà un plaisant *mezzo termine*. Ce cardinal a cru satisfaire à sa conscience en parlant vigoureusement contre la doctrine du livre; mais cependant il a voulu ménager le cardinal de Bouillon et les Jésuites dont il est ami, en protestant comme vous voyez. Je ne l'aurois jamais cru, et toute la congrégation a été trompée. Il s'exprime, à ce qu'on m'a assuré, aussi fortement que les bien intentionnés et censure aussi vigoureusement, et tout cela dans la vue de prohiber simplement le livre. Je suis bien surpris s'il pense ce qu'il dit. Il croit par là contenter un peu le cardinal de Bouillon; mais au fond il proscrit toutes les erreurs. Ainsi la résolution du Pape étant de s'expliquer sur le particulier de la doctrine, le roi et les évêques le demandant, la protestation du cardinal Nerli n'est qu'une chanson. Cela fait seulement voir les ménagemens qu'on veut avoir.

Tous les autres vont rondement, et qualifient précisément, sans restriction, sans distinction de sens. Le cardinal Casanate agit et parle, sans aucune considération humaine, en faveur de la vérité, comme on pouvoit l'attendre d'un aussi digne person-

nage. Outre les qualifications particulières, il a conclu à ce qu'on mît encore dans le décret, qu'en général toute la doctrine du livre, dans toute sa suite, étoit erronée, tendante à faire illusion, et renouvelant clairement le quiétisme. Noris et Ferrari font bien, ainsi que tous les autres.

J'ajoute au Journal ceux qui ont parlé hier, lundi 19. Vous jugez par tout ce détail particulier, qu'à peu de cardinaux près tout va bien : vous voyez en même temps par des faits constans les efforts de la cabale, et combien les nouvelles instances du roi étoient nécessaires.

Vous pouvez compter que ce que je vous marque dans cette lettre est très-sûr. Le secret, qu'on peut dire impénétrable dans le saint Office, est cause qu'on se trompe quelquefois sur les discours en l'air qu'on entend. Néanmoins vous voyez que, Dieu merci, j'ai toujours écrit assez juste : si je me suis trompé en quelque chose, je rectifie mon erreur à présent que je suis instruit par pièces. Mais certainement je ne me suis pas trompé sur le cardinal de Bouillon, ni guère sur Albani et Ottoboni. Je ne puis assez mépriser le cardinal Albani, qui use d'un procédé honteux par rapport au P. Roslet, à qui il ne cesse de dire tout le pis qu'il peut du cardinal de Bouillon, pour tromper ce bon Père.

Il faut, s'il vous plaît, un grand secret sur tous ces détails, et ne se fier à personne là-dessus : il n'est d'aucune utilité en France de faire connoître ces particularités à des amis. Quant au roi et à Madame de Maintenon, il n'y a pas de secret pour eux ni pour M. de Paris; mais ce dernier doit le garder scrupuleusement. Je n'ai communiqué à personne ce que je vous écris aujourd'hui, pas même à M. Phelippeaux ni au P. Roslet, ni à qui que ce soit, et personne ne le saura jamais que mon ami et moi. Si on pouvoit découvrir ici que je suis si bien informé de ce qui se passe au saint Office, je ne serois pas en sûreté. Faites bien comprendre à M. de Paris de quelle conséquence le secret est pour moi et pour l'affaire. On n'a déjà que trop parlé en France des faits particuliers que nous écrivons. Tout revient ici au bout de cinq semaines comme nous l'avons mandé, et cela peut attirer des affaires à nos amis de Rome. Il faut se défier de M. le cardinal d'Estrées et de

M. le cardinal de Janson, qui ont tous deux leurs vues politiques : les Jésuites de France savent faire jouer bien des ressorts.

L'ami qui me sert à présent, n'est connu de moi que depuis trois semaines. J'espère dorénavant savoir par son canal tout ce qui se dira dans les congrégations, comme si j'y étois présent.

Le Pape, lorsque les congrégations auront achevé de discuter la matière, a résolu d'entendre chaque cardinal seul à seul. Le point essentiel est de finir ; car malgré les puissans efforts d'une cabale pleine de rage, la vérité triomphera.

Je vous supplie de communiquer toute ma lettre à M. de Paris, à qui je ne puis écrire qu'un mot. Je le renvoie à vous, et je ne puis trop vous recommander à l'un et à l'autre le secret.

Le cardinal de Bouillon a prétendu animer le Pape et les cardinaux contre moi, en disant que j'étois la cause du mécontentement du roi, et que j'avois envoyé un courrier porter des dépêches contre lui. Je ne sais si cela ne lui est pas aussi revenu par le nonce. On ne sauroit faire qu'on ignore ce qui est une fois connu ; mais il eût été à souhaiter qu'on eût pu se dispenser de publier ces circonstances : personne jusqu'ici ne s'étoit douté du fait. Au reste, je ne crains rien, n'ayant donné des avis que dans la nécessité, et n'ayant jamais rien dit que de très-vrai.

La liaison entre le cardinal de Bouillon, le P. Charonnier, l'abbé de Chanterac et les Jésuites, est plus grande que jamais. Je suis informé de tout ce qu'ils font ; mais le détail en seroit trop long.

Le cardinal de Bouillon fit hier tenir la congrégation une heure plus tard qu'à l'ordinaire. On dit qu'il commence à être plus court et plus modeste : il garde encore des mesures avec moi.

Je n'ai pu avoir la thèse de Douai : en voilà deux de Louvain, l'une un peu favorable à M. de Cambray, et l'autre contre lui. Mais tout cela ne signifie rien.

LETTRE CDXXVI.

BOSSUET A SON NEVEU.

Paris, 22 janvier 1699.

J'ai reçu vos lettres du 8 et du 9, avec celle du 6 de ce mois. Je ne sais rien des dispositions de la Cour sur les réponses de M. le cardinal de Bouillon. M. l'abbé Langlois m'a montré la lettre où cette Eminence lui écrit ce qu'elle vous avoit dit au sujet de ma conversation avec ce M. l'abbé Langlois. Cela ne méritoit pas d'être relevé. On ne peut pas ignorer que toutes les lettres de Rome et d'Italie parlent de M. le cardinal de Bouillon comme d'un défenseur ardent et sans mesure de M. de Cambray. On marquoit même dans les lettres des ordinaires précédens qu'à un festin solennel donné par cette Eminence le jour de Sainte-Luce, tout le monde avoit été invité selon la coutume, excepté vous. Ce petit fait m'est revenu de tous côtés, et je n'ai pu répondre autre chose, sinon què ni vous, ni M. Phelippeaux, n'en aviez rien mandé ici.

Au surplus, sans faire valoir à M. le cardinal de Bouillon les sentimens que j'ai pour lui, je ne puis m'empêcher d'être fâché de voir son nom dans une cause si mauvaise et si déshonorante pour ceux qui s'en mêlent : je ne parle point des autres inconvéniens. On croit le roi irrité contre cette Eminence, à cause du retardement d'une affaire que le bien de la chrétienté devoit faire aller plus vite.

Je suis en repos, quand je songe que j'ai fait ce que j'ai pu pour prendre des tempéramens convenables, et ensuite pour la défense de la vérité; ce que je continuerai jusqu'au dernier soupir, Dieu aidant. Je crois que cette lettre partira par un extraordinaire qu'on m'a indiqué.

LETTRE CDXXVII.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

26 Janvier 1699.

Je réponds par celle-ci, Monsieur, à vos deux lettres du 8 et du 9 : le courrier extraordinaire les a apportées l'une et l'autre. J'ai bien de la joie du bon effet de celle qui l'avoit fait aller à Rome. Si l'on ne fait pas diligence après cela, rien ne la fera faire. Il y a un grand sujet d'espérer, les congrégations du mercredi étant rétablies et le Pape en ayant fait tenir une le jour des Rois, qu'on ira plus vite. Attendez-vous toujours néanmoins aux allongemens qu'on pourra inventer; et ne vous lassez point de les combattre.

Ce seroit un coup de partie, que le cardinal Casanate fût chargé de dresser la bulle; la rédaction en seroit plus courte dans ses mains. Comme il en a déjà fait une sur pareille matière, il est plus en droit et plus en état qu'un autre de faire cette fonction. Agissez, s'il vous plaît, de votre mieux pour qu'elle tombe sur lui.

Il faut bien combattre la peine du Pape sur le partage des examinateurs, en lui représentant qu'il ne les faut regarder que comme de simples consulteurs, et point comme juges. D'ailleurs n'y en a-t-il pas un de ceux qui ont été favorables au livre, qui a changé d'avis et qui a perdu le chapeau pour ne l'avoir pas fait plus tôt? N'a-t-on pas fait ajouter les trois derniers, parce qu'on les avoit gagnés? Leur autorité ne doit donc pas être d'un grand poids.

Je ne vous dis rien des quatre derniers ouvrages de M. de Cambray, car je ne les ai pas encore vus. Je me remets à M. de Meaux, qui en a vu du moins une partie : il vous dira aussi tout ce que le temps ne me permet pas de vous marquer; car il est tard, et j'arrive de Versailles. Je suis toujours à vous, Monsieur, comme vous savez.

LETTRE CDXXVIII.

BOSSUET A SON NEVEU.

Paris, 27 janvier 1699.

Nous n'avons point de lettres de vous par le dernier courrier; mais nous avons reçu par le courrier extraordinaire, parti depuis, celles du 8 et du 9. Je vous en ai accusé la réception par un courrier extraordinaire de M. le cardinal de Bouillon, dont on m'avoit donné avis.

Je vous parle dans ma lettre de ce que vous a dit M. le cardinal de mon entretien avec M. Langlois, que ce docteur lui avoit écrit. Il m'en a fait voir la réponse, qui est enjouée et telle qu'il convenoit à ce personnage. Je lui dis, il est vrai, que nous ne pouvions pas n'être point attentifs à ce que portent toutes les lettres de Rome, sur le dévouement presque sans mesure de M. le cardinal de Bouillon aux intérêts de M. de Cambray; mais en même temps je lui témoignai ma douleur à cause de l'intérêt que je prends à la gloire de ce cardinal, sans entrer dans les autres inconvéniens. Cette Eminence disoit dans sa lettre à M. Langlois que si je pouvois savoir son vœu, j'en serois content. J'oserois lui dire que cela ne me paroît guère possible, attendu l'excessive prévention qu'il a témoignée jusqu'à présent.

Toutes les lettres portent aussi l'étonnement où l'on étoit de ce qu'au festin de Sainte-Luce, tout le monde avoit été invité, excepté vous; ce qui paroissoit bien affecté. Quand on m'en parle, je ne puis répondre autre chose, sinon que vous et M. Phelippeaux ne nous en avez rien écrit, et que je vous trouvois de bon goût d'avoir fait si peu d'attention à de si petites choses. Vous direz à M. le cardinal ce que vous jugerez à propos de tout cela : continuez-lui vos respects et les assurances des miens.

Vous recevrez par cet ordinaire la *Réponse d'un théologien pour M. de Chartres;* et la mienne très-courte aux *Préjugés* (a)

(a) Ces deux ouvrages se trouvent au volume XX, le premier p. 317, et le second p. 356.

de M. de Cambray. Faites avec prudence la distribution de ces écrits, en représentant que ces réponses sont nécessaires pour empêcher le triomphe du parti de M. de Cambray et la séduction des peuples, que peut causer le nombre infini de petits écrits qu'il répand.

La cabale est plus violente que jamais; mais il n'y entre ni évêques ni docteurs, Dieu merci. Vous aurez des signatures de docteurs en très-grand nombre : si nous en avions voulu encore cinquante, nous les aurions. M. le nonce m'a montré une lettre de M. de Cambray, où il se plaint qu'on a extorqué ces signatures : jamais rien ne fut plus volontaire. Il écrit d'un ton victorieux, et l'on diroit que c'est moi dont on examine les livres. J'en ai beaucoup de prêts, et je suis du sentiment que jusqu'à la décision il faut écrire sur le même ton.

M. l'envoyé de Toscane m'est venu dire, de la part de son maître, que M. de Madot (a) pouvoit aller à Florence, et qu'on verroit ce qu'on pourroit faire pour lui. Je tire bon augure de cette réponse, qui me paroît être de la main du prince, et j'en ai fait part aussitôt à M. l'abbé de Madot.

LETTRE CDXXIX.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, 27 janvier 1699.

J'ai reçu par le dernier courrier vos deux paquets, l'un de Versailles, du 30 décembre, qui arriva trop tard; l'autre du 5 janvier, de Paris.

Je n'ai pas manqué aux bonnes fêtes de voir nos amis, et de remplir mon devoir à votre égard. Je crois vous avoir mandé ce

(a) C'étoit un gentilhomme françois, de la Marche. Il avoit été attaché au maréchal de la Feuillade, qui l'avoit connu avantageusement dans le service : mais ayant eu le malheur de se battre en duel, il fut obligé de quitter la France, et se retira en Italie, où l'abbé Bossuet eut occasion de le connoître. Il se lia d'amitié avec lui, et le recommanda à son oncle. Le prélat, dans la vue de lui procurer quelque emploi en pays étranger, s'intéressa en sa faveur auprès du grand-duc, qui honoroit beaucoup le mérite de l'illustre évêque de Meaux. (*Les édit.*)

que j'ai dit de votre part à Sa Sainteté, et la manière paternelle et obligeante dont elle l'a reçu.

Mercredi, 21 de ce mois, il n'y a eu que les trois derniers cardinaux, Noris, Ottoboni et Albani qui aient parlé sur le ve chapitre. Hier, lundi 26, on tint la congrégation ordinaire; et sept cardinaux, savoir les cardinaux de Bouillon, Carpegna, Nerli, Casanate, Marescotti, Spada, Panciatici, parlèrent sur le vi^{e} chapitre, qui contient les xviiie, xixe, xxe et xxie propositions. Les quatre qui restent parleront apparemment demain; et dès la première congrégation, après celle de demain, on commencera à entamer le dernier chapitre, qui est sur la matière de la contemplation. Je ne sais si la congrégation de lundi prochain, qui est le jour de la Purification, ne sera pas remise au jour de devant ou au jour d'après : je ne crois pas qu'on veuille perdre ce jour. Peut-être la tiendra-t-on le lundi même, n'y ayant point de chapelle l'après-dînée.

Je n'entrerai point aujourd'hui dans un aussi grand détail que dans ma dernière lettre. Les choses sont dans les mêmes dispositions : on peut compter que tout va bien et assez vite, comme vous voyez, dans des circonstances qu'on ne peut changer. Le petit expédient qu'a pris le cardinal Nerli, pour ne pas déplaire si ouvertement à M. le cardinal de Bouillon et aux Jésuites, peut-être même à l'archevêque de Chieti qui est son ami intime, ne diminue en rien la force de son vœu : il est un des plus forts, et le cardinal Casanate en parle ainsi. Ce cardinal me disoit avant-hier qu'il avoit toujours appréhendé que le cardinal Nerli n'allât pas si bien, mais qu'il alloit à merveille. Il méprise cette petite exception, qui ne signifie rien qu'une petite condescendance, pour ne pas paroître aller tête baissée contre le cardinal de Bouillon et ses sentimens. Je n'ai pas laissé de faire avertir tout doucement le cardinal Nerli du tort que pourroit causer en cette circonstance à sa réputation la moindre foiblesse, qu'elle pourroit lui faire perdre tout le mérite qu'il avoit d'ailleurs. Il faut traiter les affaires de ce genre avec une grande délicatesse; il n'est pas si aisé qu'on le croiroit bien, de faire faire ce que l'on veut aux gens de ce pays.



Généralement parlant le cardinal Carpegna fait bien. Le cardinal Ottoboni à présent ne va pas si mal, et l'on m'a assuré que dans la congrégation de mercredi, le cardinal Albani parla assez bien contre M. de Cambray. Le cardinal de Bouillon est le même : il condamne la plupart des propositions, mais dans un certain sens. Je fais ce que je puis pour parvenir à avoir précisément ses qualifications, au moins sur l'amour pur ; cela n'est pas si aisé. On m'a néanmoins fait espérer qu'on me procureroit copie du vœu de cette Eminence : le succès ne dépend que de la conjoncture.

Le P. Roslet m'a dit avoir eu une grande explication avec le cardinal Albani. Cette Eminence l'assure toujours qu'elle fait des merveilles, mais qu'elle a beaucoup d'ennemis qui ne disent pas la vérité sur ce sujet. Le bon, c'est qu'il dit toujours au P. Roslet toute sorte de mal du cardinal de Bouillon. Il l'a engagé à marquer à M. de Paris que l'affaire ne pouvoit aller mieux ; qu'elle tournoit au gré du roi et des évêques, qu'on auroit une décision telle qu'on la souhaite, et qu'avant le Carême tout seroit fini. Pour moi, j'avoue que je ne puis me fier à ce cardinal : je le regarde comme le plus grand ami des Jésuites. Depuis le premier jour de cette affaire, il s'est engagé avec le cardinal de Bouillon : il veut tromper également les deux partis. Dès le commencement il nous a fait bien du mal auprès du Pape : il faut cependant en tirer ce qu'on peut.

Le cardinal Casanate m'a assuré que les cardinaux Spada et Panciatici alloient bien et rondement. On ne peut trop dire combien le cardinal Casanate est pénétré de la matière, et avec quelle force il parle. Le cardinal de Bouillon ne peut le souffrir ni l'entendre. On remarqua fort bien, il y a huit jours, que le cardinal de Bouillon qui a coutume d'arriver toujours le premier, ne voulut pas se trouver au commencement de la congrégation, parce que le cardinal Casanate devoit parler. Ce cardinal me dit avant-hier que le cardinal de Bouillon étoit vif quelquefois ; mais ajouta-t-il, *ha trovato ancora il terreno vivo*, voulant dire qu'il avoit trouvé à qui parler.

Je tiens du cardinal Casanate que plus il lit la censure de nos

docteurs, plus il la trouve foible et peu digne de la Sorbonne ; ce sont ses propres paroles. J'ai dit tout ce que j'ai cru propre à les excuser, et en même temps j'ai voulu exciter à faire mieux, tout l'univers attendant de l'Eglise romaine une décision plus précise et plus forte. Il faut ici les piquer d'honneur. Je pense que l'envie de faire mieux que nos docteurs ne nuira pas à la bonne cause, ni à la vérité ; Dieu se sert de tout.

Je regarde comme certain que le cardinal Albani ne sera point chargé de rédiger la bulle. Si cela est, on ne confiera cet ouvrage qu'aux cardinaux Noris, Ferrari et Casanate : il ne seroit pas mauvais que les deux premiers concourussent avec le dernier.

Je ne vois pas que la thèse de Douai fasse ici impression. Le cardinal Casanate m'a demandé si la Sorbonne ne la censureroit pas : je lui ai répondu qu'elle n'en valoit pas la peine. Il en est convenu avec moi.

Je ne saurois trop vous recommander et à M. de Paris le secret sur tout ce que je vous mande de circonstances particulières, et sur ce qui concerne nos amis et nos ennemis : j'excepte néanmoins le roi et Madame de Maintenon. Si l'on parloit, ce seroit le moyen de m'ôter toute la confiance qu'on peut avoir en moi. Vous n'ignorez pas que le nonce mande ici tout ce qu'il peut savoir.

Je fus averti avant-hier qu'il y avoit une lettre de M. de Cambray au Pape (a), datée du 13 décembre, très-longue et à peu près de vingt pages, grand papier. Je me mis aux champs, et je sus que M. de Chanterac la présenta à Sa Sainteté il y a environ quinze jours, la priant de vouloir bien la communiquer à MM. les cardinaux. Le Pape n'en fit pas grand cas, et ne donna aucun ordre à ce sujet. M. de Chanterac en alla faire quelque espèce de plainte à M. l'assesseur, qui mercredi dernier en parla à Sa Sainteté à son audience. Le Pape la lui remit pour l'envoyer à MM. les cardinaux. On en fit deux copies : l'une fut adressée à M. le cardinal de Bouillon, pour la faire passer ensuite de main en main au cardinal Carpegna jusqu'au cardinal Spada ; l'autre fut envoyée en même temps au cardinal Panciatici, pour en faire part

(a) Elle est rapportée dans la *Relation* de l'abbé Phelippeaux, part. II, p. 169 et suiv.

aux autres cardinaux. M. le cardinal de Bouillon reçut la sienne samedi matin : le cardinal Carpegna l'avoit hier. Si je puis en avoir copie, je vous l'enverrai : je ne sais si on pourra la tirer de quelqu'un. Cette lettre n'est qu'une répétition en abrégé de ce qu'il a dit et redit cent et cent fois ; il fait de nouvelles protestations de soumission et de catholicité ; il assure qu'il n'a fait que se servir des expressions des mystiques les plus approuvés ; qu'on ne peut le condamner sans les condamner en même temps. Au reste pas un mot de rétractation, à ce qu'on m'a assuré : il a toujours raison ; il est persécuté par ses implacables ennemis, par leur puissance et leur cabale ; ils le tiennent dans l'oppression, etc. Ainsi rien de considérable, rien de nouveau ; mais il prétend toujours par là embarrasser. Tout son but et celui de ses amis tend à présent à faire peur et pitié. On veut faire appréhender un puissant parti parmi les évêques et les docteurs, que l'autorité seule du roi empêche de s'élever et de parler : on rappelle à ce sujet les procédés violens dont on a usé dans le temps de l'assemblée de 1682, à l'occasion de la Régale. C'est généralement de quoi on remplit tout Rome actuellement, depuis la lettre du roi plus que jamais, et, je l'ose dire, avec une insolence sans égale. On veut faire pitié, en représentant un saint archevêque persécuté et éprouvant les traitemens les plus odieux. Ce sont les derniers efforts d'un parti le plus envenimé qui fût jamais. Vouloir en douter, c'est vouloir douter qu'il fait jour en plein midi : on n'épargne personne.

On débite ici une nouvelle comme venant de chez M. le cardinal de Bouillon : c'est la mort de Madame Guyon à la Bastille, avec mille circonstances. Puisque vous ne m'en mandez rien, je prends la liberté d'en suspecter la vérité.

Jeudi, au sortir de la congrégation du saint Office, M. le cardinal de Bouillon alla à Frescati, étudier avec le P. Charonnier : il n'en revint qu'hier matin, et ne se trouva pas à la procession ordonnée par Sa Sainteté, où tous les cardinaux et prélats assistèrent. C'étoit l'ouverture d'un jubilé, que le Pape a donné en particulier pour implorer le secours du Ciel en faveur des catholiques d'Angleterre ; et en effet la première station étoit dimanche

à l'église des Anglois, puis à Saint-Jean de Latran, à Saint-Pierre, etc. L'absence de M. le cardinal de Bouillon fut très-remarquée, et n'a point été approuvée dans une occasion aussi frappante, où les cardinaux même goutteux se sont fait traîner. On a songé à propos de cela au prince d'Orange, qui est son parent, et qu'il propose dans toutes les occasions comme le modèle des grands hommes.

Le commissaire du saint Office et le cardinal Casanate m'ont assuré que tout alloit très-bien.

Le cardinal de Bouillon qualifia hier la proposition de l'involontaire *ut simpliciter hæretica*. Je suppose que c'est parce que M. de Cambray la rejette, comme n'étant pas de lui : cela mérite confirmation quant aux deux parties.

L'abbé de Chanterac a dépêché ces jours-ci un courrier à M. de Cambray. Il y a bien lieu de croire par les allées et venues de M. Certes, et par d'autres circonstances dont nous sommes instruits, que c'est de concert avec M. le cardinal de Bouillon : assurément c'est sans jugement téméraire.

J'ai reçu une lettre de M. le nonce, la plus obligeante du monde, en réponse à celle que je lui avois écrite. Je vous prie de lui bien témoigner ma reconnoissance, et de l'assurer de mon respect : je compte le remercier par le premier ordinaire. Je vous supplie aussi de lui parler de temps en temps du bien que je vous écris de son ami le prince Vaïni. Effectivement il n'a rien oublié, et n'oublie rien de tout ce qui est en son pouvoir et de sa sphère, soit sur notre affaire, soit sur les intérêts de la nation. Dernièrement il rendit visite au Pape, et lui parla comme il faut.

Ne manquez pas, s'il vous plaît, de nous envoyer les lettres de D. Francesco de Vasquez, ambassadeur d'Espagne au concile de Trente, qu'on imprime à Londres. La préface, à ce que l'on dit, parle de l'affaire de Cambray d'une manière à faire impression ici, et à prouver le déshonneur et le mal réel du délai d'un jugement tel qu'il convient.

Il se présente une occasion de servir le R. P. procureur général des Augustins, l'un de nos meilleurs qualificateurs : je vous prie de ne vous pas oublier ; je demande à M. de Paris la même grace.

On tient après Pâques à Bologne le chapitre pour l'élection d'un général : ordinairement on choisit le procureur général, quand c'est un homme de mérite; et celui-ci joint à une grande piété une grande sagesse, une grande connoissance des affaires de son Ordre, un grand savoir. Le cardinal Casanate et le cardinal Noris, dont il a été écolier, ont pour lui une amitié particulière. Le Pape l'estime fort; et il s'est fait beaucoup d'honneur dans l'affaire de M. de Cambray, dans laquelle on a surtout reconnu en lui une droiture et une probité à toute épreuve. C'est justement à cause de cela et du crime qu'il a commis en ne favorisant pas M. de Cambray, que l'assistant de France, frère du principal du collége de Bourgogne à Rome, s'oppose vivement à son élection, et forme une forte cabale contre lui. Cet assistant est la créature du P. de la Chaise. Il seroit question de faire connoître au roi le mérite du sujet et ses adversaires, pour l'engager à donner des ordres qui tendissent à déconcerter les projets formés contre lui; cela produiroit ici un bon effet par rapport aux autres personnes qui ont soutenu le parti de la vérité.

Ne manquez pas, je vous prie, de me mander comment il faut que je traite l'ambassadeur.

J'insinue ici le mieux qu'il m'est possible, tout ce que vous pensez sur l'expression du *sensus obvius*. Le cardinal Casanate s'est rendu à mes représentations, et j'espère qu'on ne fera pas autrement. Il est certain qu'il va sans dire que les propositions ne sont censurées que dans ce sens, et que l'exprimer c'est affoiblir la décision. Toutes les condamnations prononcées par l'Eglise ont toujours été faites suivant cette méthode.

LETTRE CDXXX.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Paris, 2 février 1699.

J'ai reçu votre lettre du 13; celle du 16, qui est venue par le courrier extraordinaire, avoit prévenu toutes les nouvelles.

(a) Revue sur l'original.

Vous aurez reçu à présent la *Réponse d'un théologien* pour M. de Chartres, qui est fort estimée, et ma petite *Réponse aux Préjugés*.

J'ai vu M. le nonce sur ce petit écrit. Je lui ai représenté la nécessité de détruire ici le mauvais effet que produit dans le peuple le nombre infini d'écrits de M. de Cambray, et la nécessité de nous y opposer; sans quoi les émissaires de ce prélat tirent avantage de notre silence, et l'imputent à impuissance de répondre et à la foiblesse de la cause. J'ai conclu qu'il falloit répondre, surtout au traité des *Propositions principales* (a), qui n'est rien en soi, mais dont il est demeuré d'accord qu'il éblouit beaucoup de monde, et a ajouté que je ferois bien d'y répondre. Il m'a même promis d'écrire à Rome à M. le cardinal Spada que je ferois bien et qu'il me le conseilloit. Il faut user sobrement de ce dernier mot.

Il est vrai au surplus que si l'on n'écrit de notre côté, tout le monde nous croira battus, et dira que nous n'avons pour nous que l'autorité, qui, destituée de raisons, nous abandonneroit bientôt.

Votre audience a bien touché toutes ces choses, et elle est venue bien à propos, quoique le Pape vous y ait montré plus de patience que d'approbation pour les écrits. Il les faudra faire courts, et ne les présenter à Rome qu'à ceux que vous choisirez.

Prenez bien garde aussi aux signatures, dont M. le nonce m'a parlé plus douteusement que la première fois. Il m'a montré deux lettres de M. de Cambray sur ce sujet, et se plaint dans la dernière nommément, qu'on a dit à ceux dont on a demandé les signatures que lui, nonce, l'avoit approuvé; ce qui lui a fait de la peine. Ainsi ménagez le tout, et donnez-les à propos et avec la précaution des premières souscriptions.

Les nouvelles que l'on reçoit de Rome semblent réduire les délibérations des cardinaux à tout le mois de février; les autres poussent jusqu'au commencement du Carême. Ne vous relâchez point; mais redoublez vos soins sur la fin.

(a) Ce traité avoit pour titre : *Les principales propositions du livre des Maximes des Saints, justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs*. Bossuet le réfuta par son écrit intitulé : *Les Passages éclaircis*, etc.; vol. XX, p. 371.

MÉMOIRE SUR LA RÉCRIMINATION (*a*).

Vous me marquez dans une de vos précédentes dernières, qu'elle se réduit à trois chefs, que je vois aussi marqués par d'autres lettres, comme aussi par les écrits de M. de Cambray. Le premier est sur la charité inséparable du désir de la béatitude; le second, sur la suspension des puissances et du libre arbitre; le troisième, sur les pieux excès et amoureuses extravagances.

Je suppose qu'on n'admettra pas une récrimination dans les formes, et qu'on ne songe en manière quelconque à me donner des examinateurs; ce seroit une illusion trop manifeste : à toutes fins je vous marquerai ici les endroits où j'ai traité ces matières.

Le premier point a été traité dans les *Etats d'oraison*, liv. x, n. 29, p. 457, 458, 459, 460, etc., 463, 464, 465, où il faut remarquer sur la fin de la page ce terme : *Du moins subordonné,* et le reste jusqu'à la fin du livre.

La même doctrine est expliquée dans les *additions,* surtout à la page 476, etc., 481, 482, 485, 486; très-expressément 487, 488, 490; et enfin 499 et 500.

Il faut voir aussi, p. 296 et 297, la réciprocité de l'amour.

La page 82, etc., donnera aussi un grand éclaircissement à la vérité. Je ne parle point du *Summa doctrinæ*. Le *second Ecrit* depuis le n. v jusqu'au xi, et depuis le n. xv jusqu'au xxiii. Le *quatrième Ecrit,* 1re part. Le *cinquième,* principalement n. xi. *Préface,* sect. iv, n. xxxii, xxxvii, xxxviii, xxxix, xlvi, sect. vii et viii.

Dans la *Réponse aux quatre lettres,* ceci est très-expressément enseigné p. 97; et il y est porté en termes formels que la béatitude est la fin dernière, voulue implicitement ou explicitement, du commun consentement de toute l'Ecole.

La même chose est expliquée *Scholâ in tuto,* q. i, par trente-six propositions, notamment par la sixième; n. 4, q. ii, n. 33, q. iii, iv, v, vi.

Pour la seconde récrimination qui regarde la suspension des

(*a*) Revu sur l'original.

puissances, tout est dit dans *Mystici in tuto,* p. I, art. I, tout du long.

Pour les pieux excès, ils dépendent de deux principes : l'un est que quiconque dévoue son salut, le fait en présupposant la chose impossible; d'où suit le second principe : *Securus hoc fecit;* et la conclusion est que celui qui sacrifie ainsi son salut, sachant bien qu'il n'en sera ni plus ni moins, ne le peut faire que par un excès et par un transport amoureux. Tout cela est expliqué à fond *Scholâ in tuto,* q. XII, art. II, n. 194 et seq. La sécurité est traitée dans cet article second, et encore *Quietismus redivivus,* p. 399; et les folies amoureuses, *Scholâ in tuto,* q. XVI, art. XXI, p. 306. Il faut voir *Scholâ in tuto,* q. XIII, *de Fine ultimo,* où le principe est expliqué.

LETTRE CDXXXI.

BOSSUET A SON NEVEU (*a*).

Paris, 2 février 1699.

Dieu est le maître. Je croyois mon frère entièrement délivré de ce fâcheux accident de goutte, qui lui avoit si vivement serré les mamelles et attaqué la poitrine. Il s'étoit levé, et alla faire ses dévotions à la paroisse, comme un homme qui, sans dire mot et ne voulant point nous attrister, songeoit à sa dernière heure. J'étois à Versailles, pensant à toute autre chose, et fort réjoui d'une longue lettre d'une main très-ferme et de ses manières ordinaires, mercredi matin.

Que sert de prolonger le discours? Il en faut venir à vous dire que la nuit suivante, il appela sur les trois heures par un coup de cloche, qui ne fit que faire venir d'inutiles témoins de son passage. On me manda seulement à Versailles qu'il étoit à l'extrémité. Je me vis séparé d'un frère, d'un ami, d'un tout pour moi dans la vie.

(*a*) Revue sur l'original. — Cette lettre et la précédente portent la même date : quand Bossuet écrivit la première, il n'avoit pas encore appris le fatal événement qu'il annonce dans la seconde.

Baissons la tête, et humilions-nous. Consolez-vous, en servant l'Eglise dans une affaire d'une si haute importance, où il vous a rendu nécessaire. Ne soyez en peine de rien : votre présence sera suppléée par moi, par M. Chasot, par votre frère même. Faites les affaires de Dieu, Dieu fera les vôtres. Le roi s'attend que vous n'abandonnerez pas; car encore qu'on n'eût pas prévu cette affligeante mort, il en a su les dispositions. Ce me seroit la plus sensible, et presque la seule sensible consolation, de vous avoir auprès de moi; mais offrons, vous et moi, ce sacrifice que Dieu demande de nous. Dieu est tout, faites tout pour lui.

M. Chasot vous instruira de tout ce détail. Je me suis appliqué comme il faut, n'en doutez pas; mais je veux tâcher de m'épargner un récit trop affligeant, que vous pouvez recevoir d'ailleurs. On tiendra les affaires très-secrètes : c'est la vraie sagesse dans ces tristes accidens. Elles sont bonnes, Dieu merci.

Je vous embrasse de tout mon cœur. Ne vous embarrassez point de votre dépense : allez toujours votre train, avec votre retenue et votre prudence ordinaires. Ma santé est meilleure que ma douleur ne le devroit permettre. Je me conserverai le mieux qu'il me sera possible pour le reste de la famille, qui a perdu sa consolation et son soutien sur la terre. Nous avons bien de l'obligation à M. Chasot qui a bien soulagé mon frère dans ces derniers accidens. Ma sœur est comme vous pouvez juger. Bonsoir, mon cher neveu; fortifiez-vous en Notre-Seigneur.

LETTRE CDXXXII.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

2 février 1699.

J'ai bien du déplaisir, Monsieur, d'être obligé de commencer cette lettre par un triste compliment sur la mort de M. votre père. Je prends beaucoup de part à la juste douleur que vous aurez de cette perte, et vous prie d'être persuadé que je serai toujours fort sensible à tout ce qui pourra vous arriver. L'âge et

l'infirmité de M. Bossuet pouvoient vous préparer à le perdre, mais je sais que quelque préparé que l'on soit à ces sortes de malheurs, on ne laisse pas de les sentir bien vivement.

Je ne vous parlerai point d'affaires aujourd'hui : je vous dirai seulement que j'ai reçu votre lettre du 15 par le dernier courrier extraordinaire, et que j'y vois avec plaisir le bon effet de la lettre du roi et de vos soins continuels. Cependant nous ne sommes point encore hors d'affaire, et nous n'y serons qu'à force d'instances et de sollicitations. Mais en voilà plus que je ne voulois vous en dire : je finis en vous assurant, Monsieur, que je suis toujours à vous aussi sincèrement qu'on y puisse être.

LETTRE CDXXXIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, ce 3 février 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, du 12 janvier. Vous aurez appris par mes précédentes l'état de l'affaire et les bonnes dispositions qu'il y a à voir bientôt la fin d'une affaire, qui naturellement n'en devoit point avoir, à considérer le génie de cette Cour, la délicatesse de la matière, et la puissante protection qu'a trouvée ici M. de Cambray, et surtout la foiblesse du Pape.

J'avoue franchement que si, il y a quatorze mois, on m'avoit dit les embrouillemens qu'on mettroit à cette affaire, les injustices qu'on feroit en faveur de M. de Cambray dans la procédure, les différens examens qu'on seroit obligé de faire, etc., sur la même matière, tant des qualificateurs entre eux que des qualificateurs en présence du cardinal Ferrari et du cardinal Noris, puis en présence des cardinaux, puis Sa Sainteté, sur trente-huit propositions, sur lesquelles dix qualificateurs auroient à parler, et des qualificateurs divisés, très-animés, très-engagés et très-longs; et en dernier lieu que douze cardinaux auroient à voter

(a) Revue et complétée sur l'original.

de la manière qu'ils l'ont fait, et avec les oppositions qui se sont rencontrées : si, dis-je, je m'étois pu figurer ce qui s'est passé, je n'aurois jamais cru qu'on eût pu surmonter toutes ces difficultés en moins de dix ans, avec les gens à qui nous avons affaire. Mais par bonheur on n'a pu envisager les difficultés que les unes après les autres ; j'ai toujours vu jour à les pouvoir surmonter avec un peu de patience ; ce qui m'a toujours laissé l'espérance d'une fin ; et enfin l'affaire en est venue à un point qu'il m'a paru qu'il falloit tout ou rien, et cela pour l'honneur du saint Siége et le repos de l'Eglise. J'ai toujours eu confiance en la vérité, et en celui qui a soin de son Eglise ; et j'ai toujours été persuadé que, pourvu qu'on parvînt à faire voter les cardinaux sur le particulier de la doctrine, que la décision ne pourroit être que bonne et authentique ; ce qu'il y a lieu d'espérer plus que jamais.

Je puis dire avec vérité que c'est le zèle, la constance et la fermeté du roi, qui a tout soutenu, et j'ose dire, qui a tout fait ; et tous ceux qui ont ici défendu la bonne cause, n'ont été que de très-foibles instrumens. En mon particulier, je confesse que tout le service que j'ai pu rendre, a été d'être informé le mieux qu'il m'a été possible de ce qui se passoit, des dispositions que je trouvois, et surtout de ne rien mander que ce dont j'étois assuré, sans aucune passion. J'avoue que ce qui m'a le plus coûté, a été d'être obligé de démêler les artifices du cardinal de Bouillon, et d'avoir à écrire sur son sujet ce que j'ai été contraint de dire ; afin que la vérité ne fût pas en péril, et qu'on pût remédier à temps au mal qu'il vouloit faire. J'ai fait ici de mon côté tout ce qui m'a été possible pour le rendre favorable à la bonne cause, et le faire changer par tous les motifs que je croyois les plus propres à cette fin, mais qui ont tous été inutiles.

Au reste, je sais de bonne part qu'il voudroit bien faire croire en France qu'il n'est pas si favorable qu'on s'imagine à M. de Cambray ; mais les faits parlent et les actions et la vérité. Et si cela étoit vrai, il seroit bien malheureux ; car il n'y a personne ici de ceux qui le voient ou qui ne voient personne de ses amis ou de ses ennemis, de ceux devant qui il parle, qui ne le croie ce qu'il est. Venons à ce qui se passe.

Il y avoit plus que de la vraisemblance qu'on finiroit le mercredi 28 janvier, le sixième chapitre ; ne restant plus à parler sur cette matière que les quatre derniers cardinaux, les sept premiers ayant fini dans la congrégation du lundi 26. Mais je ne sais comment il arriva qu'il n'y eut que le cardinal Ferrari qui parla le mercredi 28, à cause, dit-on, que les cardinaux du palais arrivèrent fort tard, et surtout le cardinal Albani, qui devoit parler ce jour-là. Cela a fait qu'hier, lundi 2 février, on ne put commencer le septième chapitre, qui est le dernier, et qui traite de la méditation et contemplation. Au moins je me l'imagine; car je n'ai pu rien savoir aujourd'hui de précis et de sûr de ce qui se passa hier lundi. Ce que je sais, c'est que la congrégation dura fort tard, et que pour la première fois on se servit de flambeaux. Il ne seroit pas impossible que M. le cardinal de Bouillon n'eût commencé à parler. Mais ce qui ne laisse pas d'être certain, c'est que les cardinaux auront fini de voter et de parler, ou lundi prochain, ou de demain en huit, qui sera le 11 de ce mois : ainsi il ne reste plus que trois congrégations au plus.

Il s'est passé une scène entre le cardinal Panciatici et le cardinal de Bouillon, qui est assez remarquable. Panciatici a toujours été rondement et fortement contre M. de Cambray, et en particulier dans la congrégation du lundi de la semaine passée, qu'il parla le dernier, et battit en ruine les mauvaises excuses que le cardinal de Bouillon avoit apportées, pour persuader que ce n'étoit pas M. de Cambray, qui avoit mis cette parole involontaire. Le cardinal de Bouillon n'a pas cru s'en pouvoir mieux venger, qu'à l'occasion d'une grace qu'il demande au Pape en faveur des Jésuites, pour laquelle le roi a écrit, et sur laquelle le cardinal Panciatici fait de grandes difficultés et s'oppose, comme c'est son ordinaire et quelquefois son devoir, à la facilité du Pape, et veut que les choses aillent dans les règles, et avec les formalités sur lesquelles le cardinal de Bouillon vouloit qu'on passât. Jeudi donc, au sortir de la congrégation en présence du Pape, le cardinal de Bouillon alla à son ordinaire parler à Sa Sainteté, lui renouvela ses instances pour cette grace. Le Pape dit qu'il avoit ordonné qu'on l'accordât; et le cardinal exigea du Pape de faire

venir en sa présence sur cela le cardinal Panciatici. Le cardinal Panciatici entra, et il y eut une très-vive conversation entre le cardinal de Bouillon et lui. Le cardinal Panciatici sentit l'aigreur et répondit avec fermeté au Pape, qu'il quitteroit plutôt sa charge que de faire une chose contre les règles, et que cette affaire n'étoit pas à présent en état de passer. Cette mortification que le cardinal Panciatici a reçue, d'avoir été obligé à se justifier devant le cardinal de Bouillon, lui a été très-sensible, et effectivement est très-injurieuse à un ministre comme lui. On a bien vu la foible vengeance de M. le cardinal de Bouillon : il joue de son reste. M. le cardinal de Janson n'avoit garde d'avoir de ces hauteurs, qui sont très-préjudiciables ordinairement aux affaires du maître.

A propos du cardinal de Janson, je crois qu'il ne trouvera pas mauvais que je me sois prévalu de l'estime que le cardinal Sacripanti a pour lui, et de son nom, pour faire entrer ce cardinal dans les intérêts de la bonne cause, et en particulier sur ce qui reste à faire au sujet de la bulle, auprès du Pape, sur qui ce cardinal a beaucoup de pouvoir, comme M. le cardinal de Janson le sait bien. Et je crois que cette aide ne nuira pas. On a ici, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, une vénération, une amitié pour le cardinal de Janson, que son absence n'a pas diminuée. Le cardinal de Bouillon a eu beau faire pour le décrier : ce qu'il a fait là-dessus a fort servi à le décrier lui-même. Je ne sais pourquoi, mais il est très-certain que le cardinal de Bouillon le hait plus qu'il ne fait le cardinal d'Estrées, qui est beaucoup dire ; au moins en dit-il ouvertement plus de mal.

Je crois savoir sûrement que le cardinal Albani est exclu de la fabrication de la bulle. J'ai quelque avis, et bon, que le Pape en a déjà parlé au cardinal Noris, qui commence à y travailler : apparemment on fera aussi travailler le cardinal Ferrari. Je ne sais s'ils travailleront conjointement ou séparément ; apparemment ils travailleront à part, et se communiqueront leur travail. Au moins je souhaite que cela se passe ainsi, et que le cardinal Casanate ait part à tout cela. Le cardinal Spada me dit hier qu'il n'y avoit rien de déterminé sur ce particulier. Je lui fis voir, le mieux qu'il me fut possible, de quelle importance il étoit pour l'honneur

du saint Siége que ce travail, qui devoit couronner l'œuvre, tombât en de bonnes mains. Ce seroit un grand point d'avoir exclu le cardinal Albani, et me paroît assuré. Le P. Roslet est avec moi, quelque assurance que lui ait donnée le cardinal Albani : il a bien compris qu'il falloit aller au plus certain.

Il est avéré que le courrier que M. de Chanterac a dépêché le 25 du mois passé en Flandre, l'a été par un nommé Pressiat, banquier et créature du cardinal de Bouillon, et à la suite des conférences tenues entre cette Eminence, le P. Charonnier et M. de Chanterac. Il y en eut une mémorable et publique, samedi dernier à midi, chez le cardinal, où se trouvèrent l'abbé de Chanterac, le P. Charonnier et M. Certes, elle dura près de deux heures. On va, comme vous voyez, la tête levée. On croit, à présent plus que jamais, devoir faire vanité de cette union, quelque déplaisir qu'on sache qu'elle fasse au roi, que le cardinal de Bouillon n'aimera jamais assurément; tant il est ingrat, et tant il a l'esprit de travers.

Je n'ai pu avoir encore la lettre dernière de M. de Cambray au Pape; seulement je sais que ce n'est que répétitions. Il y a seulement deux choses plus particulières : l'une, qu'il demande à n'être pas obligé de condamner les intentions de Madame Guyon, ni son sens intérieur ; l'autre, qu'il est prêt de corriger dans son livre les expressions qui paraîtront trop fortes, et qu'il ne pouvoit pas supposer qu'on pût désapprouver, puisqu'elles se trouvent toutes dans les meilleurs mystiques ; mais que le saint Siége n'a qu'à lui donner la règle, qu'il suivra exactement. Je ne crois pas que cette lettre lui ait fait grand honneur, et ne lui fera pas grand profit. On m'assura hier que l'on distribuoit un manuscrit en faveur de M. de Cambray : je ne sais encore ce que c'est.

Vous devez avoir, il y a déjà longtemps, tous les nouveaux écrits imprimés de M. de Cambray, que je vous ai envoyés. Je fais bon usage de tout ce que vous m'écrivez, et je ne laisse perdre aucune de vos réflexions.

Les passages des mystiques, que M. de Cambray a mis en parallèle avec les siens, sont en effet tout contraires à ce qu'il s'est

imaginé. On voit par là, combien le langage des mystiques est peu exact, et même outré, et de quelle nécessité il est de n'en pas faire la règle de la foi; mais encore, que M. de Cambray a outré les mystiques les plus outrés, je parle des anciens, lui qui devoit réduire leur langage à des expressions simples, exactes, théologiques, etc.

Le cardinal Ottoboni a dit à un de mes amis, qu'il falloit que je le crusse un grand *minchione,* pour m'imaginer qu'il ne seroit pas contre M. de Cambray ; mais avec cela je ne me repens ni ne me rétracte de ce que j'ai cru de lui.

On ne peut manquer à faire bien engager nos docteurs à se déclarer : leur avis, et pour ce pays-ci, et pour celui où ils sont, cela ne peut faire que du bien.

Vous croyez bien qu'on crie ici persécution sur tout ce qui arrive de peu avantageux en France à M. de Cambray; mais il faut laisser crier des gens qui mettent toutes leurs ressources dans des impostures dont on commence à découvrir l'artifice.

Je vous envoie un exemplaire du dernier jubilé : cette pièce commence ici à être rare, et n'en a pas qui veut. J'en ai eu deux exemplaires par une faveur singulière. On en fait ici un mystère depuis quelques jours, et il n'en a couru qu'un très-petit nombre d'exemplaires. On prétend que des amis du prince d'Orange ont fait faire attention ici, qu'il ne falloit pas le traiter de persécuteur, ni taxer de persécutions les rigueurs qu'on exerce contre les catholiques en Angleterre et en Irlande. Le cardinal Carpegna, qui veut être Pape, le ménage par considération pour le cardinal Ottoboni et le cardinal de Bouillon, qui ont ici grande liaison avec des Anglois protestans. On prétend que ces cardinaux empêcheront le Pape d'envoyer ce dernier jubilé dans les pays étrangers; mais je doute qu'ils y réussissent. Cela seroit assez curieux si le parti du prince d'Orange étoit assez fort à Rome, pour empêcher la publication d'un jubilé, et qu'on ne priât Dieu par toute la chrétienté pour faire cesser de si cruelles persécutions.

Mon père me mande, et j'ai vu dans des lettres écrites de

France de bon lieu, qu'on avoit écrit d'ici que moi, seul de François, n'avois pas été invité par le cardinal de Bouillon à la fête de Sainte-Luce, et que cela avoit ici un peu surpris tout le monde. Vous savez, mon père et vous, que je ne vous en ai pas écrit un mot, n'ayant pas cru que cela en valût la peine, et n'ayant pas cru devoir attribuer au maître le compliment ambigu que me fit M. Certes, son espèce de maître de chambre, qui me fit prendre le parti d'aller dîner chez moi avec de mes amis, de peur d'incommoder à un somptueux dîner, où l'on étoit très-pressé.

Je n'ai reçu aucun ordre précis de vous pour l'argent, dont vous avez la bonté de me parler dans votre lettre du 5 : mon père me mande seulement que vous avez eu la bonté de tomber d'accord de tout; que M. Souin lui vient de dire que le correspondant de M. Chaberé a ordre de me faire toucher 2,000 livres; et mon père ajoute, que si j'ai besoin de toute la somme, de tirer une lettre de change du reste sur vous et sur lui, dont il paiera la part dont vous êtes convenus : ce que je serai obligé de faire par le premier courrier.

Je me porte bien, Dieu merci, et M. Phelippeaux aussi.

J'écris à M. de Paris qu'il est nécessaire que le roi parle à M. le nonce sur le décret qui doit suivre la bulle, et par lequel on doit défendre les livres faits en défense et explication du livre des *Maximes*. J'en ai déjà parlé au cardinal Casanate, qui l'a fort approuvé, et qui m'a promis d'appuyer ici fortement là-dessus. Unissez-vous avec M. de Paris auprès du roi sur ce particulier, et ne perdez point de temps, s'il vous plaît.

Il y a ici une nouvelle *Lettre de M. de Cambray à M. de Meaux sur la charité*, qu'on n'a pas encore vue. M. de Chanterac a commencé à la distribuer aux cardinaux : je ne l'ai pu avoir pour ce courrier. Que peut-il dire de nouveau?

LETTRE CDXXXIV.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

Paris, 9 février 1699.

Vous avez bien besoin que Dieu vous soutienne dans le coup que vous venez de recevoir : c'est lui qui frappe, c'est lui qui console. Vous êtes seul, et ce nous seroit une espèce de consolation mutuelle de pleurer ensemble le plus honnête homme, le plus ferme, le plus agréable, le plus tendre qui fut jamais. C'en est fait ; il n'y a qu'à baisser la tête; et à se consoler en servant Dieu. Vous en avez une grande occasion ; et Dieu vous a mis en tête une cabale si puissante, si artificieuse, si dangereuse, qu'il y va de tout pour l'Eglise. Ainsi rappelez toutes vos forces, et songez qu'il faut qu'il en coûte quand on est appelé de Dieu pour défendre la vérité, et s'exposer seul à la fureur de ses ennemis pour elle.

J'ai reçu votre lettre du 20, et le journal. M. de Paris a tout vu. On a fait un extrait pour la Cour, qui sera rendu à Madame de Maintenon. Personne n'a rien vu que (Bossuet père) qui a fait l'extrait. On croit y être.

Vous aurez vu par mes précédentes ce qui fit connoître le courrier. C'est une lettre qu'il porta au cardinal d'Estrées.

M. de Cambray a écrit au nonce trois superbes lettres sur les signatures des docteurs. Il dit qu'il répondra, et en demande la permission à M. le nonce, qui ne dira rien. Extorquées, tronquées, etc.

Nous attendons un écrit de M. de Cambray sur les qualifications des docteurs. Il est ravi d'avoir occasion d'écrire par anticipation contre les qualifications qu'il craint de Rome.

Le P. Dez et le P. Gaillard sortent d'ici : ils m'ont dit que le P. Charonnier leur avoit écrit, qu'il croyoit que le décret de censure du livre arriveroit aussitôt que sa lettre.

La lettre du roi (b) est admirable et digne d'un Constantin et

(a) Revue et complétée sur l'original. — (b) Elle est ci-dessus, pag. 170.

d'un Charlemagne. Tout y est de sentiment : il faut être roi pieux et habile pour écrire ainsi. Le secret est bien recommandé.

La lettre du théologien de M. de Chartres fait ici un effet prodigieux : on ne devine point qui en est l'auteur. M. de Chartres y a mis de sa main beaucoup d'excellentes choses. Remarquez bien ce qu'il dit sur les prières de M. de Cambray avant toutes ces affaires. C'est sur la fin.

M. le nonce a bien remarqué que par l'écrit M. de Cambray s'engageoit terriblement.

Je suis bien en peine de la manière dont la triste nouvelle vous sera venue. Je crains les lettres de traverse et les contretemps qui les accompagnent. Je n'aurai point de repos que je n'aie votre réponse.

J'ai reçu les thèses; je n'y trouve rien contre nous, bien entendues.

Ce seroit un grand malheur que le cardinal Albani fît la bulle : il faut toucher cette corde délicatement. Je suppose que, malgré les mauvais offices, Dieu vous donnera les moyens de vous bien entretenir avec le Pape.

M. le prince (a) nous fait mille amitiés sur notre malheur. Je lui ai demandé sa protection pour la famille sans rien articuler, et il l'a promise de l'air le plus sincère du monde.

Nous allons tous à Versailles.

Je crains d'avoir oublié de vous parler d'un libelle contre M. de Paris (b), qui a été brûlé par la main du bourreau. Ce prélat y est accusé d'être le chef des jansénistes, et d'en avoir donné la

(a) De Bourbon-Condé. — (b) Il étoit intitulé : *Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau de l'archevêché*, etc. « L'auteur alors inconnu de ce libelle satirique, dit M. d'Aguesseau, opposoit Louis-Antoine de Noailles évêque de Châlons, à Louis-Antoine de Noailles archevêque de Paris; et demandoit malignement lequel des deux on devoit croire, ou l'approbateur des *Réflexions* du P. Quesnel *sur le Nouveau Testament*, ou le censeur du livre de l'*Exposition de la Foi*. Il se jouoit avec assez d'esprit, dans cet ouvrage, sur la contradiction qu'il croyoit trouver entre l'évêque et l'archevêque... C'est ainsi que fut donné comme le premier signal de cette guerre fatale que le livre du P. Quesnel a depuis allumée dans l'Eglise. Le soupçon tomba d'abord sur les Jésuites; mais le véritable auteur de ce fameux ouvrage fut enfin démasqué quelques années après. D. Thierry, bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes et janséniste des plus outrés, qui fut mis à la Bastille par ordre du roi, avoua dans la suite que c'étoit lui qui avoit composé le *Problème* ». (Voyez *Mém. sur les affaires*

profession de foi dans la seconde partie de son *Instruction pastorale* sur cette matière (*a*). Son jansénisme est attaché principalement à l'approbation du livre du P. Quesnel sur le Nouveau Testament. On s'en avise bien tard, après que ce livre a passé sans atteinte durant feu M. de Paris, et après cinq ans d'approbation de celui-ci comme évêque de Châlons.

On s'avise aussi, après dix ans, d'accuser de jansénisme par un libelle l'édition bénédictine de saint Augustin (*b*), à cause des notes, des lettres majuscules et des renvois. Certaines gens voudroient bien faire une diversion au quiétisme en réveillant la querelle du jansénisme; mais on ne prendra pas le change.

LETTRE CDXXXV.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (*c*).

Rome, ce 10 février 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, du 19 janvier. Le P. Roslet a reçu en même temps la signature de cent quarante et tant de docteurs, que M. de Paris lui a adressée. Voilà un consentement bien unanime de nos doc-

de l'Eglise de France, depuis 1697 *jusqu'en* 1710, par le chancelier d'Aguesseau; tom. XIII de ses *Œuvres*, p. 195). On persuada néanmoins à M. de Noailles que les Jésuites étoient les auteurs du *Problème*, et il en conçut contre eux le plus vif ressentiment. Ce fut pour le satisfaire que le Parlement de Paris ordonna, par un arrêt du 10 janvier 1699, que cet écrit seroit brûlé; ce qui fut exécuté le 15, suivant d'Avrigny, devant la porte de Notre-Dame.

(*a*) Cette seconde partie de l'*Instruction pastorale* de M. de Noailles, du 20 août 1696, avoit pour auteur Bossuet, comme il l'avoua à l'abbé Ledieu. — (*b*) Peut-être Bossuet veut-il parler ici de la *Lettre de l'abbé de*** aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin*, imprimée à Rome en 1698. On disoit qu'elle étoit d'un abbé allemand, et Dupin l'attribue au P. Lallemant, jésuite. Elle fut mise à l'*Index* à Rome par décret du 2 juin 1700, ainsi que deux autres *lettres* contre la même édition; l'une sous le nom d'*un abbé commendataire*, et l'autre sous celui d'*un bénédictin non réformé*. Il seroit malaisé de décider de laquelle de ces trois lettres il est ici question. Au reste le général des Bénédictins et le provincial des Jésuites se réunirent, d'après le désir du roi, pour imposer à cet égard un silence réciproque à leurs religieux. — (*c*) Revue et complétée sur l'original.

teurs; et je ne sais pas ce que les amis de M. de Cambray pourront dire, après avoir assuré si hautement qu'on n'avoit pu trouver que les soixante premiers qui eussent voulu condamner M. de Cambray, dont encore la plupart l'avoient fait par force. Mais il ne faut pas s'étonner de la hardiesse qu'ils ont à mentir, leur chef leur en donnant un si bel exemple. Leurs impostures font toujours quelque petit effet pendant quelque temps; et cela leur sert toujours à quelque chose. Ce n'est pas que, dans l'esprit des honnêtes gens, cette conduite ne fait l'effet qu'elle doit faire. Je sais que le Pape a été prévenu heureusement par les lettres du nonce, dès le précédent ordinaire, sur cette nouvelle signature, et l'a trouvée bien, ainsi que les cardinaux, à l'exception de qui vous pouvez deviner, à qui cet accord de la Faculté de Paris contre son ami n'a pas fait grand plaisir.

Dieu merci, le cardinal Casanate jouit depuis un mois d'une bonne santé. Je le vis il y a trois jours, et il me dit que, puisque Dieu lui donnoit une bonne santé, il vouloit bien l'employer. Il ne sait pas encore si le Pape le chargera de l'extension de la bulle; mais nous sommes convenus qu'il fera ainsi. Il remettra son vœu au Pape sur les trente-huit propositions; puis il dira comment il est d'avis qu'on les réduise pour les condamner. Il réduira toute la matière sous sept chapitres, comme on l'a examinée; puis il prendra sur chaque matière les propositions principales, de la manière qu'elles doivent être conçues pour être le plus nettement condamnées, en suivant toujours les propres paroles de l'auteur, et retranchant seulement des propositions des qualificateurs ce qui est inutile, et ce qui embrouille le fond. En un mot, il réduira dans son vœu par écrit le tout, comme il croit qu'il doit être étendu dans la bulle. C'est à présent le plus grand service qu'il puisse rendre, et qui peut abréger beaucoup si le Pape a bonne intention. J'ai bien de la peine à croire que l'on puisse l'empêcher de lui donner une particulière autorité sur l'extension de la bulle. Il est vraisemblable que le Pape en chargera ses deux créatures, les cardinaux Ferrari et Noris, avec le cardinal Casanate; mais il n'y a rien encore de déterminé là-dessus. Je vous envoie la lettre que m'écrivit hier au soir Monseigneur Giori; il parle par con-

jecture, mais il n'y a rien d'assuré. Je le crois très-vraisemblable, et c'est ce qu'on doit faire. Si l'on ne le fait pas, ce ne sera pas faute d'instruction; et le Pape sait tout. Il y a plus de deux mois que j'en vois l'importance, et qu'on y travaille efficacement à le faire tomber sur un cardinal bien intentionné et capable. Le cardinal de Bouillon, le cardinal Albani, Fabroni et les Jésuites font leur possible pour empêcher le cardinal Casanate, et faire tomber au cardinal Albani : mais je crois qu'en cela ils ne réussiront pas, au moins pour le dernier; mais on ne peut répondre de rien avec le Pape.

Je vous envoie la lettre de M. de Cambray au Pape : elle donne ce me semble beau jeu contre lui. Quelque superficielle qu'elle soit, on fait ici tout remarquer à mesure. Je ne vous envoie pas la nouvelle lettre de ce prélat sur la charité, que je n'ai pu avoir. Je ne sais que les cardinaux du saint Office qui l'aient.

L'ouvrage du théologien qui défend M. de Chartres, ne sauroit venir trop tôt.

C'est bien fait, selon moi, de ne rien laisser sans réponse : il faut parler fortement et avec autorité, comme vous avez toujours fait, supposant toujours comme indubitable la décision du saint Siége telle qu'elle doit être. Rien n'a mieux fait que d'avoir fait voir que le roi ne croyoit plus devoir ménager M. de Cambray par ce qu'on a fait en dernier lieu.

Toutes les raisonnettes de M. le cardinal de Bouillon ont fait très-peu d'impression.

S'il y a quelque mal et quelque embarras par rapport au fond de la matière, et pour la bulle, il vient uniquement de l'embrouillement des propositions extraites, qu'il faudra qu'on redresse nécessairement, si l'on veut faire quelque chose d'honorable pour le saint Siége et de bien.

Demain, 11 février, on finira. Il ne reste plus à voter que les trois derniers cardinaux, comme vous le verrez par ce que je vous envoie.

La manière de procéder pour ce qui suit, n'est pas encore déterminée. Je crois que le Pape voudra entendre les cardinaux en public et en particulier : cela doit être, et sera apparemment très-

court; puis on chargera quelqu'un de la bulle, qui, après avoir passé *per manus*, doit être signée par le Pape. Dieu le veuille, et bientôt.

On parlera apparemment, jeudi 12, devant le Pape *de modo tenendi* dans le reste de l'affaire : peut-être même fera-t-on une congrégation lundi prochain, où les cardinaux discuteront entre eux ce qu'il y a à faire. Le cardinal de Bouillon y sera, et n'épargnera rien assurément pour embrouiller. Mais on est résolu de lui tenir tête : le cardinal Casanate surtout, qui est le chef, et qui est persuadé qu'il y va du bien de l'Eglise, du saint Siége, et du repos de la France, ne craint rien, Dieu merci. Je n'ose pas dire la même chose des autres, dont il y en a qui craignent moins les uns que les autres, mais qui craignent toujours un peu, et ne veulent pas si franchement rompre en visière au cardinal de Bouillon. Ce n'est pas que tous ne condamnent le livre et la doctrine; mais pas tous de la même manière et de la même force. On ne doit pourtant pas douter que la doctrine ne soit condamnée, au moins personne n'en doute à présent quant au fond; mais les amis de M. de Cambray soutiennent qu'il faut avoir égard et ménager en quelque chose ce prélat, qui mérite assurément tout le contraire. Enfin, on n'oubliera rien pour représenter tout ce qu'il faut. Imaginez-vous quelle facilité on auroit trouvée, si le cardinal de Bouillon avoit fait un autre personnage? Il est vrai qu'il y a bien de quoi rire, de voir ce cardinal docteur et défenseur de l'amour pur.

Il est certain que le cardinal de Bouillon vouloit absolument qu'on ne condamnât pas la proposition de l'involontaire, comme étant de M. de Cambray. Il vouloit qu'on l'en crût sur sa parole, disant qu'il étoit à Paris dans ce temps-là, que M. de Cambray protesta d'abord qu'elle n'étoit pas de lui, que M. de Chevreuse lui avoit avoué la vérité, etc. Il souffrit impatiemment la résistance qu'il trouva dans les cardinaux à ne vouloir pas sur sa parole épargner en cela son ami; et malgré lui la proposition resta comme du livre, et condamnée comme les autres. On n'hésita pas même à la qualifier d'hérétique.

M. le cardinal de Bouillon alla jeudi à Frescati : il avoit achevé

de parler la veille sur le dernier chapitre. Il y mena sa compagnie ordinaire, le P. Charonnier; et il y ajouta M. de Barrières, qui l'accompagna pour la première fois. Il en revint dimanche au soir, pour assister à la congrégation d'hier.

Il est arrivé ici une affaire qui intrigue fort le cardinal de Bouillon et cette Cour,qui peut même avoir quelque suite, et dont il est bon que vous soyez instruit. Je vais le faire en peu de mots.

Il y a environ un mois qu'on attaqua l'écuyer de M. le cardinal de Bouillon. C'étoit à la vérité la nuit, mais par un si beau clair de lune, et lui étant si découvert, que personne n'a cru que ce fût une méprise. On a soupçonné quelques personnes : le gouverneur a fait quelques diligences, et on n'en a néanmoins vu aucun effet de ses recherches. L'affront étoit sensible pour M. le cardinal de Bouillon, et le devoit être : néanmoins on n'a vu ici de sa part aucune diligence faite pour en tirer raison, sinon qu'il fit conduire, il y a environ quinze jours, dans sa maison un cocher de Madame la princesse Carpegna, qui s'étoit retiré dans une église trois jours auparavant, et l'a tenu chez lui ainsi dans une étroite prison. Le Pape l'a ignoré, ou fait semblant de l'ignorer pendant quelque temps. Enfin, averti de ce prétendu attentat contre son autorité, qui lui a été d'autant plus sensible que c'est une semblable action de l'ambassadeur de l'empereur, qui est cause des brouilleries de ce ministre et de son maître avec cette Cour; le Pape, dis-je, sachant M. le cardinal de Bouillon à Frescati, envoya chercher en diligence le sieur Poussin son secrétaire, pour se plaindre de cet attentat, et le fit avec véhémence et chaleur. M. Poussin trouva l'expédient de l'apaiser, en lui disant que le prisonnier étoit déjà sorti; et en même temps de mettre l'honneur du ministre à couvert, autant qu'il étoit en son pouvoir. Le Pape s'apaisa, et on dit qu'il traita très-bien ce petit ministre, et parut très-content de lui. Au moins je sais de science certaine par une personne, qui eut audience de Sa Sainteté un moment après, que Sa Sainteté en dit mille biens.

Le bruit de cette affaire se répandit aussitôt dans Rome. Elle ne fait pas honneur au ministre, d'autant plus qu'on assure que le prisonnier ne sortit que le soir. Pour moi, je puis dire que je

sais sûrement qu'il fut conduit hors de Rome, et qu'on l'a fait embarquer pour qu'on n'en entendît jamais parler. Cela occasionne toute sorte de mauvais raisonnemens. Ce qui est de fâcheux, c'est que Sa Sainteté s'imagine que M. le cardinal de Bouillon étoit de concert avec l'ambassadeur de l'empereur, afin de rendre son affaire commune, et que c'est par l'adresse de ce ministre que notre cardinal a fait ce faux pas. Je ne crois rien de tout cela; mais cette Cour en est persuadée, et on le dit hautement. On prétend même que le Pape s'en plaindra au roi. Vous en entendrez parler apparemment; et il est impossible qu'une chose qui fait ici tant de bruit, n'en fasse pas à la Cour. On dit ici mille et mille choses sur cela, que je laisserai dire à d'autres. Ce qui est de certain, c'est que le cardinal de Bouillon est foible, fou, et sans prudence ni cervelle.

J'ai vu les vers du cardinal Ottoboni, qui me les envoya des premiers, et m'invita à sa musique. Il voulut par là me donner une grande preuve qu'il étoit contraire au livre : mais cela n'avoit rien de commun à la congrégation, et je savois ce que je savois, et je pris la liberté de lui dire que je ne doutois pas que son vœu ne fût encore plus précis, et que c'étoit là la pierre de touche. Ce fut une malice de la part du cardinal del Giudice, de le faire remarquer au cardinal de Bouillon, et ce cardinal me l'avoua au sortir de cette musique.

M. de Bru, correspondant ici de M. Chabéré, m'a dit encore ce matin n'avoir ordre de me donner que 2,000 livres que j'ai prises de lui, et en même temps je pris les quatre autres d'une autre personne, et j'ai tiré une lettre de change de 4,000 livres sur M. Souin, payable à quinze jours de vue : de ces quatre mille livres mon père en paiera deux, comme vous êtes demeurés d'accord. J'ai cru cela plus court et plus commode pour le paiement, puisque par là vous aurez jusqu'à la fin de mars pour payer cette somme, et que moi je suis pressé de mon côté de payer ce que je dois. M. de Bru m'a donné aussi les 2,000 livres. Vous ne croiriez pas que pour ces 6,000 livres j'ai payé quatorze cents livres ou environ de change, et n'en ai touché que 4,600 livres, le change étant à près de 25 pour cent.

Ma santé est bonne, Dieu merci. Celle de M. Phelippeaux aussi. Je ne crois pas que vous puissiez rien comprendre à la lettre que je vous envoie. Pour moi, je n'y ai rien compris. C'est M. Phelippeaux qui veut que je vous l'envoie. Vous ferez part à M. de Paris de la lettre de M. Giori.

Faites-vous lire la lettre de M. Madot.

LETTRE CDXXXVI.

BOSSUET A SON NEVEU (*a*).

A Versailles, ce 16 février 1699.

J'ai reçu votre lettre du 27 janvier, et je viens de la lire à M. de Paris, qui avoit les mêmes choses de vous-même.

M. le prince de Monaco a pris son dernier congé, et doit partir mercredi ou jeudi. J'eus avec lui samedi une longue conversation, où il témoigna toute sorte d'amitié et de confiance pour vous. Madame de Maintenon lui a parlé avec la dernière force. Le roi lui dit dans le dernier adieu, qu'il avoit de grandes affaires à Rome ; mais qu'il devoit assurer le Pape, qu'il n'en avoit point qui lui tînt tant au cœur que celle-ci ; qu'il ne pouvoit trop inculquer que le bien de l'Eglise et de son royaume, et la gloire de Sa Sainteté, demandoient une décision prompte, nette, précise, sans ambiguïté, sans retour, et qui coupât la racine. C'est M. de Monaco qui l'a dit lui-même. Il me dit qu'il vous écriroit, et qu'il pourroit recevoir encore de vos lettres à Monaco, où le roi lui permettoit d'être quinze jours.

Vous jugez bien du cardinal Albani malgré ses beaux discours; mais vous avez raison de dire le mieux qu'on pourra.

La censure de nos docteurs est assurément trop foible : tant mieux au sens que vous le dites.

Il y a trois nouvelles lettres de M. de Cambray adressées à moi : deux sur la censure, avec ce titre : *Lettre I et II à M. l'évêque de*

(*a*) Revue et complétée sur l'original.

Meaux, sur douze propositions qu'il veut faire censurer par les docteurs de Paris (a).

La première commence : « Je ne puis vous regarder autrement que comme la source de tous les desseins qu'on a formés contre moi, et je prends l'Eglise à témoin de celui qui vient d'éclater, etc. » Partout il me dit : *vous tronquez*, *vous altérez*, etc., comme si j'étois l'auteur ; au lieu qu'il est vrai que je n'ai eu aucune part, ni au conseil ni à l'exécution, et je n'ai rien su, ni des qualifications ni des signatures : je dis *rien du tout*, qu'après que tout a été fait. M. le nonce l'a su dès l'origine, et je l'ai même prié dans ce temps-là de le mander à Rome; ce qu'il m'a dit avoir fait.

Outre ces deux lettres, il y en a une troisième à moi *sur la Charité*, nouveau recommencement. L'acharnement de M. de Cambray à me mettre tout sur le dos, a pour principe, outre la haine, le dessein de faire voir que je suis sa partie formelle, et de me rendre en cette cause, non-seulement suspect, mais encore odieux.

Si j'avois eu la moindre part à la censure, elle seroit plus juste, par conséquent plus forte, et l'on n'auroit pas omis des propositions capitales.

On me promet fort secret.

M. l'archevêque de Paris m'a dit que M. le cardinal de Bouillon négocioit avec l'abbé de Chanterac une rétractation de M. de Cambray; le tout afin d'arrêter une décision, puis gagner du temps pendant qu'on nous la communiquera. Il faut s'attendre à tous les artifices. Vous aurez à veiller, si cela arrive, aux tentatives que fera M. de Cambray pour me faire exclure, comme son ennemi. C'est ce qui ne se fit jamais. Saint Cyrille, qui s'étoit déclaré dénonciateur de Nestorius auprès du Pape, loin d'être exclu du jugement, y présida. Cela est capital, et donneroit lieu à tout éluder. D'ailleurs, j'ai seul la clef de cette affaire : c'est où il faut être attentif plus qu'à tout le reste. Le courrier de l'abbé de Chanterac est chargé de l'instruction pour cette rétractation.

Le livre de Vargas (b) sont des lettres atroces contre le concile

(a) Bossuet répondit à ces trois lettres dans l'*Avertissement sur les signatures des docteurs* qu'il a placé à la tête des *Passages éclaircis*. Voyez vol. XX, p. 371. — (b) Les *Lettres et Mémoires de François Vargas*, jurisconsulte espagnol, con-

de Trente avec une préface de le Vassor l'apostat, qui soutient Molinos contre le zèle de l'Eglise romaine : qu'il ne falloit pas crier à l'hérétique contre M. de Cambray, auteur d'une spiritualité raffinée, dont le Nouveau Testament ne dit mot, parce que, quelque inconnue qu'elle soit aux apôtres, elle ne fait aucun mal; et que si elle est hérétique, il y a longtemps que cette hérésie a cours dans l'Eglise de Rome. Il ajoute que M. de Paris et M. de Meaux ont dérogé aux libertés gallicanes, en permettant que cette affaire fût portée à Rome, et que le roi s'est laissé trop engager à cette poursuite. Cet ignorant malicieux abuse du nom de *libertés gallicanes*. Je vous donne ce petit extrait en attendant le livre, aussitôt que j'en aurai un exemplaire que je vous puisse envoyer.

Il est certain que les Anglois ont traduit le livre des *Maximes* avec de grands éloges, et que les Hollandois impriment un recueil des ouvrages des deux partis, avec une Préface en faveur de M. de Cambray.

On agira efficacement pour le procureur général des Augustins (*a*). Le principal du collége de Bourgogne, nommé Colombet, frère de l'assistant, est celui à qui la tête a tourné pour avoir trop travaillé pour M. de Cambray.

L'ambassadeur est ami du cardinal de Bouillon. Palliera, vous nul secret intime, le gagner, paroître instruit avec grand ménagement pour M. le cardinal de Bouillon, 35... de l'accès de M. de Meaux et de M. de Paris près de Madame de Maintenon et du roi; ménager cela délicatement.

Vous jugez bien de l'impatience que j'ai d'avoir de vos nouvelles. Consolez-vous, et songez que vous servez Dieu et son Eglise. Ne vous laissez point abattre à une douleur, quoique si juste.

cernant le concile de Trente, dont l'abbé Bossuet demandoit un exemplaire à son oncle, mis en françois, et publiés à Amsterdam avec plusieurs autres lettres et mémoires de Pierre Malvenda, et de quelques autres évêques espagnols, au commencement de 1699, par Michel le Vassor, d'abord prêtre de l'Oratoire, et depuis ministre anglican, connu principalement par sa mauvaise histoire de Louis XIII. (*Les édit.*)

(*a*) Il se nommoit Nicolas Serrani, et avoit été un des examinateurs du livre des *Maximes*, contre lequel il s'étoit fortement déclaré.

Vous devez avoir reçu des ordres pour quatre mille livres. On achèvera le reste et on ne vous laissera manquer de rien.

J'embrasse M. Phelippeaux de tout mon cœur.

Tout le diocèse se signale envers nous à l'occasion de notre malheur. On n'en revient pas, et on se trouve à dire à tous les momens : Dieu, Dieu, et c'est tout.

LETTRE CDXXXVII.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

16 Février 1699.

Je reçus hier, Monsieur, votre lettre du 27. Je suis surpris et même fâché de ce que j'y vois que vous n'en aviez point reçu de moi, non plus que le P. Roslet. Je n'ai pas manqué un seul courrier de vous écrire à l'un ou à l'autre; ainsi il faut que mes lettres aient été retenues. Tâchez de savoir ce qui en est, afin que nous prenions des mesures pour empêcher que cela n'arrive davantage.

J'ai conféré ce matin à Versailles la lettre que vous m'avez écrite avec celle qu'a reçue M. de Meaux : nous y avons trouvé à peu près les mêmes choses, par conséquent que l'affaire va bien, et qu'elle finira heureusement dans ce mois. Cette espérance me fait grand plaisir ; cependant il ne faut s'assurer de rien que le jugement ne soit prononcé. Continuez vos sollicitations avec la même attention et la même vigueur : surtout prenez garde qu'on ne soit attendri de cette nouvelle lettre de M. de Cambray. Vous savez combien il est adroit et pathétique.

Le P. Roslet me mande sa conversation avec le cardinal Albani : je lui réponds de ne s'y pas fier, à moins qu'il ne rende ses actions conformes à ses discours.

Le cardinal Casanate fera mieux la bulle qu'aucun autre; mais il n'y aura pas d'inconvénient qu'on lui donne les cardinaux Noris et Ferrari pour y travailler avec lui; pourvu que le cardinal Albani n'en soit pas, nous serons bien.

La négligence du cardinal de Bouillon à assister à la cérémonie de ce nouveau jubilé n'est pas excusable : il est étonnant qu'il garde si peu de mesures.

Je ne manquerai pas de dire au roi ce que vous me mandez de M. le prince Vaïni, et de faire de mon mieux pour le Père procureur général des Augustins : j'en parlerai fortement.

Je crains que les paquets que je vous ai envoyés et que vous n'avez pas reçus, ne soient ceux qui contenoient cent quarante-six signatures de docteurs tout à la fois : il seroit fâcheux qu'elles fussent supprimées ; il y auroit pourtant remède. Si la censure ne paroît pas assez forte, dites, s'il vous plaît, que c'est par modestie et par respect pour le saint Siége qu'on ne l'a pas chargée davantage. M. de Cambray ne la trouve pas trop foible ; car il n'a jamais crié si haut qu'il fait depuis cette censure. Croyez-moi toujours, Monsieur, à vous autant que j'y suis.

Il n'est point vrai que Madame Guyon soit morte ; elle se porte au contraire très-bien : c'est une femme qui la servoit qui mourut il y a cinq ou six semaines. M. de Monaco part demain.

Comptez sur un aussi grand secret de ma part que vous pouvez le désirer.

LETTRE CDXXXVIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, 17 février 1699.

J'ai reçu en même temps, par le courrier ordinaire, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : l'une du 27 janvier, et l'autre du 22, que vous croyiez qui devoit arriver par un extraordinaire qui n'est pas parti, mais qui m'a été rendue sûrement. J'ai reçu en même temps le paquet de la *Réponse aux préjugés,* que j'ai distribuée d'abord aux cardinaux et dans Rome. Cet écrit est venu fort à propos et a été bien reçu, étant fort court, et paroissant dans une conjoncture où la quantité de libelles que M. de Cambray a fait distribuer, remplis

(a) Revue et complétée sur l'original.

d'une hardiesse et d'une effronterie étonnante, et d'un ton bien haut, a fait s'apercevoir dans ce pays-ci, si je ne me trompe, du caractère de l'auteur et de la nécessité qu'il y a de lui tenir tête. La disposition est d'autant meilleure, que MM. les cardinaux connoissent à présent par eux-mêmes la pernicieuse doctrine du livre des *Maximes*, et ne peuvent qu'être bien aises qu'on instruise le public, qu'on lui fasse connoître de plus en plus l'esprit dangereux de M. de Cambray. Je n'ai pas jugé à propos de le présenter à Sa Sainteté, quoique j'aie eu audience d'elle aujourd'hui, dont je vous rendrai compte.

J'ai dit partout que ce petit ouvrage n'étoit fait que pour la France, et n'étoit nécessaire que pour empêcher la séduction des peuples par le nombre infini de libelles que M. de Cambray répand partout, et le triomphe du parti de M. de Cambray.

Nous n'avons point reçu ici encore l'écrit du théologien pour M. de Chartres, que l'on distribuera sans dire que c'est vous qui en êtes l'auteur : cela fera bien mieux.

Venons aux affaires essentielles. Je vous dirai donc que ma première pensée ces jours-ci étoit de dépêcher un courrier, pour informer de tout ce qui s'est passé dans la dernière congrégation et depuis; mais ayant fait réflexion qu'il falloit trouver le remède présent, et qu'il ne pouvoit venir que de ce pays-ci, j'ai cru qu'il n'étoit pas absolument nécessaire, et qu'il n'importoit pas extrêmement qu'on sût huit jours plus tôt ou plus tard les nouveaux et extraordinaires efforts qu'on a faits de nouveau pour sauver à la vérité M. de Cambray, mais pour déshonorer la France et le saint Siége et soi-même. Ils n'ont pas réussi, Dieu merci : et la vigueur de nos amis a soutenu le bon parti, et l'a emporté. Voici ce qui s'est passé.

Mercredi 11 de ce mois les trois derniers cardinaux parlèrent sur le dernier chapitre. Après qu'ils eurent parlé, le cardinal de Bouillon fit une harangue, dans laquelle il rassembla tout ce qui pouvoit le plus contribuer à épargner M. de Cambray, dont la piété, le savoir,... etc. Il joignit à cela des considérations politiques, et de ce qu'il y avoit à craindre d'un homme innocent comme celui-là, éloquent, appuyé, et qu'on poussoit à bout. Il voulut

aussi intéresser le saint Siége pour un évêque prêt à se sacrifier pour son autorité, ses maximes, etc. Enfin, il finit en disant qu'il n'y avoit que le seul intérêt de la vérité qui le faisoit parler, puisqu'on savoit que la Cour n'étoit pas favorable à M. de Cambray.

On le laissa dire tout ce qu'il voulut sur toutes ces considérations et sur les propositions du livre, qu'il soutenoit qu'on pouvoit entendre dans un bon sens, conforme à celui de sainte Thérèse, de saint François de Sales, etc.; qu'il étoit de la dernière conséquence, et de l'honneur du saint Siége, de déclarer, s'il vouloit entrer dans le détail, les sens bons et mauvais des propositions, pour ne pas confondre les bons mystiques et les mauvais. Après quoi MM. les cardinaux résolurent, avant que d'aller au Pape, et parler devant Sa Sainteté, de tenir les congrégations nécessaires et préliminaires pour convenir *de modo tenendi*. Et ils résolurent, pressés par Sa Sainteté, qui veut absolument finir, de tenir une congrégation le vendredi suivant, 13 de ce mois, hier lundi 16, et demain mercredi 18 du mois, afin de pouvoir commencer à parler devant le Pape dès jeudi prochain.

M. le cardinal de Bouillon prétend avoir arraché la congrégation du vendredi par force, et croit qu'on lui en doit avoir une obligation éternelle : il m'en a parlé à peu près dans ces termes. On sait bien à quoi s'en tenir. Si l'on veut l'en croire, on lui aura obligation de tout, et personne n'aura frappé plus fortement M. de Cambray. Ce qui est de certain, et le cardinal Panciatici me l'a dit, et les cardinaux Carpegna et Casanate, c'est qu'il fait beaucoup de bruit et très-peu d'effet.

La matière des congrégations présentes des cardinaux, étoit de la dernière conséquence. Les partisans de M. de Cambray, qui sont en très-petit nombre parmi les cardinaux, prétendoient le sauver, au moins en partie, par la difficulté qu'on trouveroit dans l'exécution de ce qu'il y avoit à faire : les propositions trop longues, et extraites à l'avantage de M. de Cambray, qui étoient néanmoins celles qu'on avoit qualifiées et examinées. Si on les refait, qu'on les change, c'est un nouveau travail, sujet à mille chicanes : ce n'est plus, disent-ils, les mêmes propositions qualifiées. Les requalifier de nouveau, c'est tout recommencer. Vous

pouvez vous imaginer tous les tours artificieux et plausibles qu'on peut donner pour embrouiller la décision. De plus, sur la qualification des propositions, chaque cardinal a, à la vérité, donné sa qualification; tous les condamnent, mais la même qualification d'hérétique, par exemple, ou d'erronée, tous ne la donnent pas également aux mêmes propositions. Voilà un nouvel embarras. Les difficultés de plus qu'ils croient insurmontables sur la distinction des sens, dont ils prétendent trouver l'exemple et le fondement dans la censure de Sorbonne, leur faisoient espérer quelque avantage, et qu'ils emporteroient quelque modification.

Je fus heureusement, dès le mercredi matin, averti de tout. Je sus que le cardinal Casanate étoit un peu inquiet : il m'avoit fait dire que ce point étoit *tempus tenebrarum ;* qu'on s'assembleroit le vendredi, et qu'il n'y avoit point de temps à perdre pour soutenir et confirmer. Je me mis en campagne auprès des cardinaux principaux ; et les premiers qui me voulurent bien parler, s'ouvrirent franchement à moi sur le particulier de tout ce que je vous ai dit ci-dessus. J'entrai avec eux dans tout le particulier et le détail, leur levai les petites difficultés qui les retenoient, qui les embarrassoient, et les trouvai fermes à n'épargner en rien M. de Cambray; surtout le cardinal Carpegna, qui le premier devoit parler après le cardinal de Bouillon, et qui me dit franchement qu'il s'agissoit ici de l'honneur du saint Siége ; à quoi il falloit sacrifier toute considération humaine, voulant parler de l'amitié du cardinal de Bouillon. Assuré de lui et de son théologien, je vis le cardinal Nerli, que je trouvai tout tremblant, qui me demandoit s'il n'y avoit point à craindre le parti de M. de Cambray, qu'on disoit puissant. Je fis mon possible pour le rassurer, et il me parut dans la bonne voie; mais vous savez ce qui me le fait un peu craindre. Je fis bien parler par le commissaire au cardinal Marescotti. Je vis le cardinal Spada, que je vis disposé avec sa douceur à suivre le cardinal Casanate. Pour le cardinal Panciatici, je fus bien vite assuré. Pour les théologiens, je sus qu'ils sauroient ce qu'ils avoient à faire. Je fis avertir de tout le cardinal Casanate.

On tint la congrégation de vendredi sur tous ces chefs, et pour convenir de tout. Le cardinal de Bouillon recommença avec plus de force que jamais, insista fortement sur la distinction des sens comme sur une chose absolument nécessaire et de justice, en cas qu'on voulût entrer dans la qualification des propositions, soit *respectivè*, soit particulièrement. Qu'à la vérité cela ne pouvoit se faire si vite, dans l'état où étoient les propositions, mais qu'il falloit faire ce travail; insinuant, si l'on ne le vouloit faire, qu'on pouvoit se tirer de là en condamnant le livre en général, comme contenant, si l'on vouloit, des propositions équivoques, ambiguës, dangereuses, et qui en un certain sens étoient erronées, etc. Voilà où il en vouloit venir, mais il trouva à qui parler; et en un mot, dans la congrégation de vendredi, qui dura cinq grosses heures, et dans celle d'hier, il fallut en passer par l'avis des forts cardinaux. On rejeta donc la distinction des sens; on résolut de condamner et qualifier les propositions de M. de Cambray, comme on a toujours condamné et qualifié les propositions erronées, hérétiques et mauvaises, sans entrer dans aucune modification qui pût donner lieu à M. de Cambray de dire qu'on ne les avoit pas condamnées dans son sens. On a résolu de réduire les propositions comme elles doivent être, pour en faire voir tout le mal et le venin, et on y appliquera les qualifications déjà prononcées: et sans perdre de temps on parlera en bref devant Sa Sainteté, qui après ordonnera la bulle en conformité, et chargera qui il jugera à propos de tout ce qui restera à faire.

Je sus hier du cardinal Casanate que tout alloit fort bien; mais il ajouta ces propres paroles: Qu'on avoit fait le diable, et qu'on avoit même poussé jusqu'à manquer d'honnêteté, et dire des choses dures; qu'on vouloit faire la loi; mais qu'on avoit tenu ferme, et qu'avec un peu de patience la vérité triompheroit pleinement et bientôt. Tout ce que je vous dis là va être bientôt public.

Le cardinal de Bouillon a dit à M. l'abbé de la Trémouille, et à bien des gens que son avis étoit et seroit toujours, de distinguer le bon sens d'avec le mauvais; que la Sorbonne en avoit donné l'exemple par son *quatenùs*, qui indiquoit qu'il pouvoit y avoir

un autre sens. Je savois la difficulté il y a longtemps; et dans les conférences que j'ai eues avec les cardinaux, je les ai fait convenir qu'il falloit faire une qualification plus précise, en mettant: *Hæc propositio, quæ excludit*, etc., ou *quia*, ou le participe *excludens*, ce qui détermineroit précisément que le sens de la proposition est le sens du livre. La plupart avoient pensé à mettre *tanquàm;* mais je leur ai fait voir que cela n'étoit pas si précis, et il m'a paru qu'ils se sont rendus. Ce qui est de certain, c'est qu'ils ont exclu le *quatenùs*, comme n'étant pas assez précis. Il me semble que c'est tout ce qu'on peut demander.

Je ne vois pas encore qu'on soit déterminé si l'on se contentera d'un *respectivè*, mettant toutes les qualifications *in globo*. Les cardinaux Casanate, Noris et Ferrari tenteront autre chose: mais peut-être l'autre manière allongeroit-elle, à cause, comme j'ai dit ci-devant, que tous les cardinaux ne s'accordent pas précisément dans leurs vœux jusqu'à cette heure, de chaque qualification particulière. Mais néanmoins, j'espère que la différence ne se trouvera pas si grande d'une qualification à l'autre, qu'ils ne puissent s'accorder. Cela dépend d'un détail que je ne puis savoir : pour moi, je ne dis rien sur tout cela. La qualification précise seroit fort à souhaiter, si elle est forte et nette : dans le doute, le *respectivè* est peut-être le meilleur, plus court, et laisse les évêques maîtres de l'explication. M. de Cambray ne pourra pas même s'en plaindre, puisqu'on le traitera comme Molinos.

Le Pape sait tout ce qui se passe, et parle très-mal, à beaucoup de gens, du cardinal de Bouillon. Je ne sais s'il n'ose pas en mander quelque chose au nonce, cela seroit bien à souhaiter : mais le cardinal Spada, par qui tout passe, ne s'y pourra peut-être pas résoudre; cela ne laisse pas d'être très-vraisemblable.

J'ai cru devoir voir Sa Sainteté dans ces conjonctures, pour savoir plus précisément par moi-même ses dispositions. Je l'ai vue aujourd'hui, et elle a paru aussi bien aise de me voir. Je ne vous dis pas tout ce que je lui ai dit : tout a roulé sur lui faire comprendre la nécessité d'une décision qui fît honneur au saint Siége : que c'étoit là ce que le roi avoit en vue, aussi bien que les évêques; ce que demandoit le bien de l'Eglise, et la ré-

putation particulière de Sa Sainteté. J'ai ajouté ce que j'ai cru qui le pourroit le plus presser. Il m'a répondu sur tout avec sa bonté ordinaire, il m'a assuré qu'on verroit bientôt par des effets les sentimens qu'il avoit dans le cœur, qu'il pressoit les cardinaux, que tout s'avançoit, et qu'il étoit résolu à entendre Messieurs les cardinaux cette semaine devant lui, quatre à quatre, jeudi, vendredi et samedi prochains. Je ne l'aurois pas cru, si je ne l'avois entendu moi-même : il me l'a répété deux fois, me voyant surpris, mais très-agréablement. Il paroît content des cardinaux qu'il appelle barbons : et il dit qu'ils ont bien fait voir qu'ils en savent plus que les autres qualificateurs, et mille choses pareilles. J'ai fini par tâcher de lui bien faire comprendre de quelle nécessité il étoit d'abattre l'orgueil de M. de Cambray, qui triompheroit pour peu qu'on l'épargnât : il m'a dit d'avoir l'esprit en repos; et sur sa parole j'en dormirai mieux cette nuit.

Comme je commence à voir le champ de bataille un peu plus libre et plus assuré, j'ai cru qu'il n'étoit pas hors de propos d'insinuer au cardinal Casanate, au cardinal Carpegna et aux théologiens, qu'il seroit de l'honneur du saint Siége et de son autorité, d'exiger de M. de Cambray une soumission pure et simple à la bulle et à la condamnation des propositions, avec une rétractation des erreurs proscrites dans la bulle. Ce pas ne plaira pas à M. le cardinal de Bouillon; mais j'espère qu'on pourra ordonner quelque chose de pareil, et en même temps on prendra garde de ne faire blesser en rien nos évêques de France. L'affaire de Jansénius servira de règle à tout cela. Je vous en parlerai plus précisément dans huit jours : j'espère, Dieu aidant, qu'on y mettra toutes les sauces.

Le parti cambrésien est bien consterné. Le P. Charonnier est enfermé des six heures tous les jours avec le cardinal de Bouillon : il est plus que sûr qu'ils travaillent ensemble sur tout cela. Les Jésuites disent publiquement que M. de Cambray est sacrifié à la passion de Madame de Maintenon.

L'abbé de Chanterac dit ici que M. de Cambray a reçu plusieurs lettres de docteurs de Paris, qui gémissent sous l'oppression.

Tous les discours du cardinal de Bouillon et des Jésuites tendent

à faire peur du parti, du crédit de M. de Cambray, et de son esprit. Le cardinal de Bouillon ne put s'empêcher de dire l'autre jour, qu'on auroit beau faire, qu'on liroit toujours les livres de ce prélat.

Je vous envoie cet écrit latin fait contre les quatre propositions envoyées à Louvain, par M. Navens, licencié en théologie de la Faculté de Louvain, habile homme, grand directeur de religieuses, et qui a connu par expérience le mal de la doctrine de l'amour pur. Il est chanoine de Saint-Paul à Liége. L'écrit me paroît très-bon.

Je crois que vous serez content de ma réponse sur Sainte-Luce. Je méprise bien d'autres choses, et vais toujours mon chemin.

Je vous envoie une lettre de M. Phelippeaux, que j'ai ouverte, pour voir si je n'apprendrois rien de nouveau. Effectivement j'y ai appris une chose qui m'a paru très-nouvelle, qui est qu'il a un commerce de lettres réglé avec M. de Paris. Ce qui me surprend le plus, c'est qu'il me l'a toujours caché avec un extrême soin, m'ayant souvent dit qu'il n'écrivoit à personne, qu'à vous quelquefois, et qu'il sait que j'informe assurément M. de Paris plus exactement de tout qu'il ne peut jamais faire, puisque tout passe par mes mains. Je remarque il y a longtemps qu'il ne va pas assez rondement avec moi sur le chapitre de M. de Paris et de moi (*a*). L'ambition et un peu de vanité lui occupent la cervelle. Je vois par sa lettre, qu'il ne vous avoit pas mieux informé que moi de son attention à instruire M. de Paris. Il s'excuse comme il peut auprès de vous: quant à moi, il n'osera jamais me le dire. Je n'aurois eu garde de ne pas trouver très-bon qu'il écrivît tant qu'il voudroit, à qui il voudroit; mais il me semble qu'il le devoit faire de concert avec moi et avec vous, avec moi surtout, pour prendre bien garde de ne rien mander que de conforme. Je crois que vous ferez bien de lui mander sur cet article, que vous n'avez garde de trouver mauvais qu'il écrive à M. de Paris, étant bien persuadé qu'il ne l'a pas fait que de concert par toutes sortes

(*a*) Ces petites brouilleries, quel qu'en fût le motif, n'empêchoient pas que l'abbé Phelippeaux ne fût un homme de mérite et d'un vrai savoir, comme Bossuet le témoigne assez dans ses lettres.

de raisons avec moi. Ne soyez du reste pas en peine de mon procédé à son égard : j'ose dire qu'il est plein de prudence et d'une modération infinie, sans que personne puisse s'apercevoir qu'il manque quelquefois à ce qu'il vous doit et à moi. Vous savez que je ne vous ai jamais rien témoigné sur ce sujet; mais ce que je vois dans cette lettre, me fait voir un peu plus clair, et m'apprend à connoître ce dont je me doutois. Ne faites semblant de rien à M. de Paris; car notre homme s'en feroit immanquablement un mérite auprès de lui. Vous me croirez, si vous voulez; mais j'ai eu besoin ici de flegme et de fermeté, dont je ne me croyois pas capable : je ne prétends pas me louer.

Le pauvre cardinal Cavallerini est à l'extrémité.

Voilà la plus insolente lettre que M. de Cambray ait jamais écrite : je l'ai bien fait remarquer aux cardinaux. Voyez un peu comme il parle du tribunal du saint Office, où le crédit empêchera que vous ne soyez censuré.

Je finis, parce que la poste part. Je n'ai le temps que d'écrire deux lignes à M. de Paris : je vous prie de lui faire part de ma lettre. Je doute qu'on l'ait informé si exactement de tout.

LETTRE CDXXXIX.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Versailles, 23 février 1699.

Votre lettre du 3 fait si bien voir la suite de l'affaire et le doigt de Dieu dans cette conduite, que j'ai cru devoir en donner copie pour la Cour, où je suis assuré qu'elle sera lue comme j'en ai prié.

Vous voilà presque au bout de cette épineuse carrière, où il y a eu de si surprenantes aventures. Je me console beaucoup, quand je sens approcher le temps de votre retour. Mais il faut voir la bulle faite et publiée, et l'effet que produira la réception qu'on en fera dans le royaume. Car ce sera un pas assez délicat, quoique, si j'y puis quelque chose, il n'y aura aucune difficulté.

Les propositions présentées à Louvain par M. de Cambray (a), sont captieuses : mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ce prélat, qui prend pour un si étrange attentat contre Rome les signatures d'ici, trouve très-bon d'en rechercher à Louvain.

On m'a rendu deux lettres de M. deCambray, qui me sont adressées, dans lesquelles il m'impute les signatures, qui pourtant ont été faites sans que j'y aie eu aucune part ; et une troisième *sur la Charité*, où il ne fait que recommencer avec une nouvelle aigreur ce qu'il m'a déjà reproché si injustement. Nous attendons la suite du jubilé au sujet de la persécution d'Angleterre.

Il faut bien prier Dieu que la bulle soit mise en bonnes mains, et que l'on coupe la racine d'un si grand mal.

J'ai oublié de vous dire dans mes lettres précédentes, que Madame Guyon n'est rien moins que morte (b).

J'embrasse M. Phelippeaux.

LETTRE CDXL.

BOSSUET A M. DE LA BROUE (c).

A Versailles, 24 février 1699.

Vous savez mieux que personne, Monseigneur, ce que j'ai perdu. Quel frère ! quel ami ! quelle douceur ! quel conseil ! quelle probité ! tout y étoit. Dieu a tout ôté ; et je me trouve si seul, qu'à peine me puis-je soutenir. A cela il n'y a qu'à dire : Dieu est maître et un bon maître ; et Jésus-Christ, selon sa parole, nous tient lieu de tout.

Je crois bien qu'à présent, et dès le mercredi 11, les délibérations sont achevées, et la condamnation du livre résolue, c'est

(a) Ces propositions étoient au nombre de quatre. L'auteur, pour capter l'approbation des docteurs, avoit eu soin de déguiser le fond du système. Mais il ne put réussir dans son projet, aucun docteur n'ayant voulu répondre à sa consultation. On trouve ces quatre propositions dans la *Relation du quiétisme*, de l'abbé Phelippeaux, part. II, pag. 156, 157. (*Les premiers et tous les édit.*) — (b) On a vu que le bruit avoit couru à Rome qu'elle étoit morte, et que l'abbé Bossuet avoit prié son oncle de l'instruire sur ce fait. — (c) Revue sur l'original.

tout ce qu'on peut savoir. Je souffre du délai de votre arrivée ; mais j'entends bien que les mal convertis vous demandent vos soins. Je suis ce que vous savez.

Il est vrai qu'il est bien étrange que M. de Cambray parle si hautement à la veille d'une rétractation ; et le changement sera bien grand et bien soudain. Il m'écrit trois dernières lettres, dont l'une n'est qu'une répétition sur la charité ; les deux autres me reprochent les signatures des docteurs, auxquelles tout le monde sait que j'ai aussi peu de part que vous, qui en êtes à cent lieues. Je n'étois pas si loin, étant à Meaux ; mais je n'y pensois en nulle manière.

LETTRE CDXLI.

DU CARDINAL DE BOUILLON A BOSSUET.

Rome, 24 février 1699.

Je prends trop de part, Monsieur, à ce qui vous touche, pour ne pas ressentir avec beaucoup de déplaisir la perte que vous venez de faire. Les sentimens de vénération, d'estime et d'amitié pour vous, Monsieur, sont gravés trop avant dans mon cœur, et depuis trop longtemps, pour qu'il puisse y arriver aucun changement, quelque peu de justice que vous me puissiez rendre. Comptez que, sans jamais être ma dupe sur rien, vous devez être persuadé qu'on ne peut vous honorer plus que je fais et que j'ai toujours fait, vous demandant la continuation de votre amitié comme une des choses du monde que j'ai toujours désirée avec plus d'ardeur.

LETTRE CDXLII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, 24 février 1699.

Après Dieu, en qui je mets toute ma confiance, aux ordres du-

(a) Revue et complétée sur l'original.

quel je me soumets, et de qui j'attends toute grace et toute consolation, vous êtes le seul, mon cher oncle, sur la terre, de qui je puisse recevoir la consolation dont j'ai besoin dans mon amère douleur. J'ai fait une perte irréparable et que je ressens telle qu'elle est, en perdant un père comme celui que j'ai perdu. Nous n'avons plus, mon frère et moi, que vous, mon cher oncle, qui nous puissiez tenir lieu de père. En mon particulier, je vous ai toujours regardé comme tel; et je le reconnois plus que jamais, que vous en avez toutes les qualités à mon égard, par les véritables bontés et la tendre amitié que vous voulez bien me témoigner en cette occasion; c'est mon unique consolation. Aussi puis-je vous assurer que je ne me propose de joie le reste de ma vie, que celle de pouvoir vous plaire et vous contenter de plus en plus. En cela je satisferai à mon inclination, à mon devoir et aux sentimens d'un père qui ne souhaitoit rien de plus ardemment au monde. Ce coup, je l'avoue, m'est aussi sensible et aussi douloureux qu'il le doit être; mais Dieu ne m'a pas abandonné. Votre lettre et les sentimens tendres, nobles et chrétiens dont elle est remplie, m'ont donné la force nécessaire pour me soutenir; et après deux jours de larmes, que je n'ai pu refuser à la nature, je me suis trouvé en état d'agir à mon ordinaire dans une affaire où je ne suis nullement nécessaire, où tout autre que moi auroit mieux réussi en toutes manières; mais dans laquelle la bonne volonté, l'attention que j'ai eue à suivre, et la confiance que quelques amis ont en moi m'ont rendu moins inutile. Vous pouvez être assuré que je ne pense à rien que par rapport à cette affaire, dont je reconnois de plus en plus l'importance qu'elle finisse bien pour le repos de l'Eglise en général, et en particulier de la France. Les ennemis du repos de l'une et de l'autre mettent tout en œuvre pour les troubler, comme je continue à vous en rendre compte un peu plus bas.

Pour ce qui regarde les affaires particulières de la famille, j'en écris plus au long à mon frère et à M. Chasot, pour vous en faire part. Je ne laisserai pas de vous dire que je ne trouve rien de plus sage et de plus à propos, que la résolution que vous avez prise avec mon frère. J'approuverai toujours tout ce que vous résou-

drez, et le tiendrai pour bien fait. En particulier je me fie entièrement à mon frère ; je connois sa probité, son amitié pour moi : il sait bien que tout ce que j'aurai sera toujours plus à lui qu'à moi. J'aurois bien souhaité que mon pauvre père eût eu la consolation de le voir marié avant que de mourir. Cela vous est réservé, mon cher oncle ; et je crois qu'on n'y doit point perdre de temps. Je n'entrerai pas pour aujourd'hui dans un plus grand détail là-dessus avec vous ; mais vous me permettrez de le faire dans la suite. Je regarde M. Chasot comme un second frère, à qui nous devons tous nous confier : je lui adresse une procuration en blanc, telle qu'il me l'a demandée. Je m'en remets à vous pour la faire remplir du nom que vous jugerez le plus à propos.

Tous mes amis m'ont donné en cette triste occasion toutes les marques possibles d'amitié. M. le cardinal de Bouillon en particulier m'a fait l'honneur de me venir voir dès le lendemain, et m'a témoigné toute sorte de bontés, et par rapport à vous, et par rapport à moi. Apparemment il vous écrira, et vous ne sauriez trop le remercier. La première chose que je fis avant-hier, fut de lui aller rendre mes respects.

J'ai les dernières obligations à M. de la Trémouille et à Madame la princesse des Ursins. Il ne tint pas au premier de prévenir les nouvelles fâcheuses qui pouvoient me venir d'ailleurs, et me surprendre ; mais il n'en fut pas le maître. Cette mort étoit marquée tout du long dans les avis de France, qu'on reçut par le courrier de Venise, qui arriva quelques heures avant celui de France. Je reçus votre paquet adressé à moi dès le soir du jeudi ; et n'y voyant rien de la triste nouvelle que je savois, je me doutai que vous vous seriez adressé à quelque ami pour m'y faire préparer ; ce qui étoit effectivement arrivé ainsi.

Vous croyez bien que j'ai quelque impatience de me revoir réuni à vous et au reste de ma famille ; mais cette juste impatience ne me fera rien faire ni contre mon devoir, ni de préjudiciable à ce qui pourra regarder la sûreté de l'affaire qui me retient ici. Selon toutes les apparences, il est possible qu'elle ne soit pas finie entièrement dans le mois prochain ; et je crois pouvoir assurer que dans ce temps la bulle sera faite et parfaite. S'il est

nécessaire, comme il le peut être, que j'attende ici les nouvelles de sa réception en France, afin que s'il y a quelque difficulté on puisse faire ici ce qu'il y a à faire, faire entendre ce qu'il y a à entendre, empêcher que les amis de M. de Cambray ne fassent dans les commencemens quelque tentative pour faire passer des soumissions ambiguës, telles qu'il les prépare apparemment, ou ne fassent écrire quelque bref à Sa Sainteté, dont M. de Cambray se puisse prévaloir; j'attendrai, dis-je, avec impatience vos ordres sur tout, trop heureux de pouvoir n'être pas inutile le reste du temps que je pourrai être ici, et qui ne peut, ce me semble, aller bien loin.

J'ai pris le deuil dans toutes les formes : des gens sages et prudens me l'ont conseillé; et je m'y suis déterminé d'autant plus vite, qu'on commençoit à dire que je n'attendrois pas la fin de cette affaire pour partir. Cela ne faisoit pas plaisir à mes amis de ce pays-ci, les cardinaux qui craignent le cardinal de Bouillon à l'arrivée de l'ambassadeur, et à qui ce cardinal tâche de faire peur autant qu'il lui est possible. En vingt-quatre heures mon deuil a été fait, et dimanche je fis quelques visites nécessaires. J'assure à tout le monde que je resterai ici autant qu'il sera nécessaire, non-seulement pour la fin de cette affaire par une bulle, mais encore pour en savoir l'effet. On en fait après ce que l'on veut.

J'ai su que l'abbé de Chanterac ne compte pas partir sitôt. Je vais à présent vous rendre compte de ce qui s'est passé depuis ma dernière lettre.

Mardi, 18 de ce mois, il y eut congrégation entre MM. les cardinaux, toujours sur *de modo procedendi;* et le cardinal de Bouillon renouvela ses instances pour la distinction des sens, qu'il appelle détermination du sens par un *quatenùs*, à l'exemple, dit-il, de la censure des docteurs, qui puisse laisser en son entier un certain sens qu'il attribue à l'auteur, et les cardinaux continuèrent leurs oppositions avec vigueur. Cela est allé si loin et avec tant de vivacité de la part de M. le cardinal de Bouillon, dans ces dernières congrégations, que cette Eminence dit des choses très-dures au cardinal Casanate, qu'il prit à partie comme l'ennemi,

dit-il, personnel de M. de Cambray ; ce sont ses propres termes. Je n'aurois pas cru que cela eût pu être, quoique gens dignes de foi me l'eussent assuré vendredi dernier, si je ne l'avois ouï de la bouche même du cardinal Casanate. Avant-hier, dimanche, quand je l'allai voir, il en étoit encore tout ému. Il me dit qu'il y avoit à souffrir ; mais que nulle considération et nulle crainte ne le feroit jamais départir de la vérité et de ce qu'il croyoit convenir à l'honneur du saint Siége et au bien de l'Eglise. Il me dit en termes formels tout ce que je vous viens de dire : *Abbiano sofferto delle scornate,* qui veut dire qu'il avoit essuyé bien des affronts. Je ne pus m'empêcher de lui dire que ces affronts retomboient, et retomberont infailliblement sur ceux qui prétendoient les faire. Il avoua qu'il voyoit bien depuis quelque temps principalement, que le dessein des amis de M. de Cambray étoit de faire peur aux cardinaux, et par rapport à leurs intérêts particuliers, et par rapport à la personne de M. de Cambray, qu'on rend ici plus formidable qu'il ne l'est en effet, faisant appréhender de pousser à bout un grand archevêque, etc., et insinuant des remèdes plus doux, mais qui semblables aux palliatifs, ne guérissent pas le mal, et l'augmentent bien plutôt. Mais on tient ferme.

Cela ne laisse pas d'être fâcheux; car on y voit le dessein de faire faire quelque chose en faveur de M. de Cambray, et ce dessein durera jusqu'au bout; et qui sait ce qu'on pourra faire faire au Pape dans la conclusion? Je suis persuadé qu'on ne peut plus rien faire d'essentiellement mauvais pour la bonne cause; mais il ne faut rien à M. de Cambray pour lui donner prétexte de brouiller, et de mettre en feu toute l'Eglise. C'est un grand malheur que le cardinal de Bouillon soit opiniâtre au point où il l'est; en vérité sans le cardinal Casanate, qui a tenu sur tout, le cardinal de Bouillon auroit emporté quelque chose, et il faut toujours se tenir sur ses gardes.

M. le cardinal de Bouillon prétend se sauver par rapport au roi, en disant qu'il presse une détermination de sens précis, comme le roi la souhaite : voilà néanmoins ce qu'il presse. Je puis vous assurer que le Pape est plus pressé que lui.

Il y a eu, selon ce que Sa Sainteté m'avoit fait l'honneur de

me le dire, jeudi, vendredi et samedi derniers, les congrégations en sa présence de MM. les cardinaux : tous y assistèrent, et quatre parlèrent à chaque congrégation. Les cardinaux de Bouillon, Carpegna, Nerli et Casanate parlèrent le jeudi; Marescotti, Spada, Panciatici et Ferrari, le vendredi ; samedi, Noris, Ottoboni et Albani. Ils parlèrent par ordre de Sa Sainteté sur toutes les propositions, et les qualifièrent. Cette congrégation a été tenue *ad honores;* car le Pape n'entend rien. Il est vrai en récompense qu'il a une grande confiance au Saint-Esprit.

Il est à présent question de les réduire comme elles doivent être, et il se tint hier matin à la Minerve congrégation entre les cardinaux sur cela et sur la manière du décret; on chicanera peut-être encore là le terrain. Je ne sais ce qui s'est passé. Je sais seulement que le commissaire que je vis hier un moment, me dit que je serois content.

C'est quelque chose qu'on ne gâte rien : car jusqu'ici, voici ce qui est résolu parmi le gros des cardinaux, je puis dire presque par tous; car les cardinaux Ottoboni et Albani ne battent plus que d'une aile; ils voudroient adoucir, mais sans savoir comment s'y prendre, car on prétend qu'ils ne sont pas d'accord avec le cardinal de Bouillon. Il est, dis-je, résolu qu'on condamnera et qualifiera les principales propositions, ou par des qualifications particulières telles que chacun a déjà fait, ou par un *respectivè,* comme celle de Molinos. On ne distinguera aucun sens; le *quatenùs* sera exclu : ce sera par une bulle dans la même forme que celle d'Innocent X, car on veut qu'elle soit reçue en France : voilà, ce me semble, le plus essentiel. Sur tous les autres adminicules, on n'oublie rien. J'ai repassé tout ce que vous m'avez écrit de temps à autre, j'en ai fait des mémoires, insinué tout où il est plus à propos. Ce qu'il y a d'assuré, c'est qu'on veut finir. Depuis quinze jours cela va même si vite, que quelques cardinaux ont dit qu'ils avoient peur qu'on ne voulût étrangler l'affaire; mais qu'il étoit trop tard, et que le mal étoit trop connu.

On m'a assuré une chose, si elle est vraie comme je le crois sans le savoir sûrement, qui est assez singulière. Le cardinal de Bouillon dans une congrégation apporta, contre ce qu'avoit dit le

cardinal Noris sur la distinction des sens, une autorité tirée d'un ouvrage de ce cardinal même en faveur des propositions susceptibles de plusieurs sens et d'un auteur vivant qui s'expliquoit. Le cardinal Noris se récria sur-le-champ, et la congrégation suivante apporta un écrit où il faisoit voir l'impertinence, c'est-à-dire la non-pertinence de ce qu'avoit avancé le cardinal de Bouillon. Cela a fait une scène assez curieuse. Je vis le cardinal Noris avant-hier un moment, qui m'en a assez dit pour m'assurer qu'il va bien et que tout ira bien. J'avoue que je ne laisse pas d'appréhender à tous les instants. Le cardinal Nerli est un trembleur qui raisonne fort bien, mais qui, quand on vient à la résolution, craint trop, dit-il, d'engager le saint Siége. Je ne perds aucune occasion de le raffermir. Le cardinal Carpegna m'a tenu parole, et s'est fait honneur dans les dernières congrégations ; c'est le premier à parler après le cardinal de Bouillon.

On a fait ces jours passés courir à Rome un bruit sur M. de Paris, auquel je ne croyois pas que qui que ce soit pût ajouter foi ; mais qui néanmoins s'est si fort répandu, que plusieurs personnes très-sensées m'en ont parlé, et qu'elles ne savoient qu'en penser. On vouloit absolument que M. de Paris eût retranché du *Salve* le *Mater misericordiæ*, comme injurieux à Dieu et à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Vous croyez bien ce que j'ai répondu là-dessus. On veut rendre ici odieux les évêques de France, principalement M. de Paris et vous ; et leurs ennemis sont déchaînés. On répand ces sortes de bruits parmi les femmes ; et la moitié de Rome les croit, n'y ayant personne qui ait intérêt de s'en éclaircir. Ce bruit s'est répandu jusque parmi des cardinaux.

Ma santé est bonne, Dieu merci. Que Dieu conserve longtemps la vôtre pour le bien de son Eglise, à qui vous êtes si nécessaire dans ces temps de division et de trouble, où le démon suscite de tous côtés des tentations contre l'Eglise. Par rapport à nous, vous êtes la seule personne qui nous reste de cher et de nécessaire au monde.

Vous aurez apparemment ce que je vous envoie de M. de Cambray contre la censure des docteurs : je vous l'adresse à tout hasard ; c'est l'insolence, la hardiesse même ; on le distribue ici

partout. Encore un coup, on veut faire peur. Il s'en prend à vous surtout, pour pouvoir parler plus librement : cela vous fait honneur. Il parlera bientôt contre le Pape et l'Eglise romaine, si l'on ne l'arrête.

Je me recommande à vous, mon cher oncle. J'ai bien ici des occasions de me dissiper, mais guère de me consoler de notre perte commune. Mon pauvre père n'a besoin que de prières, et nous de consolations ; mais il faut se soumettre, et vouloir ce que Dieu veut et adorer ses jugemens.

L'affectation de M. de Cambray, de mettre que la censure des docteurs lui est venue de Paris, fait voir la fausseté. Je suis sûr qu'elle lui a été envoyée de Rome ; et si cela est, il faut que ce soit M. le cardinal de Bouillon, qui seul des cardinaux de la congrégation a pu lui faire tenir cette pièce. Personne ici, outre les cardinaux, et même pas tous, n'en a eu copie : cela est sûr. A Paris on aura encore été aussi secret ; mais n'importe.

M. l'abbé Pirot m'a écrit dans cette conjoncture, une lettre qui m'a touché et consolé également. Je tâcherai de lui écrire aujourd'hui ; mais si je ne pouvois pas, étant accablé, ce sera par le premier ordinaire, et je vous prie par avance d'avoir la bonté de lui en témoigner la reconnoissance infinie que je ressens de son amitié et de ses bontés.

Le Pape a appris ce matin au cardinal de Bouillon la mort du prince électoral de Bavière, et le cardinal n'a pu retenir ses larmes. Tout le monde en a été témoin, il n'a pas cherché à cacher sa douleur : cette Eminence a sa sœur mariée au frère du père.

Je viens de recevoir dans le moment un billet de main sûre, dont je vous envoie copie, sans y ajouter ni diminuer.

« Tout ce qui fut arrêté hier, Monsieur, c'est que quelques-uns des cardinaux disant qu'il ne faudroit pas condamner par le décret chaque proposition en particulier, mais en général, ou du moins *respectivè ;* et les autres cardinaux soutenant qu'il falloit les condamner chacune selon qu'elles le méritoient, ce conflit fit qu'on dit qu'il falloit s'en remettre à ce que diroit le Pape ; on le saura jeudi prochain. Espérez que les choses iront bien, » etc.

Je serai demain matin plus instruit ; et irai, s'il est nécessaire, aux pieds de Sa Sainteté ; je n'oublierai rien assurément.

Ne faites pas semblant à M. Phelippeaux, de ce que je vous mandai sur lui par ce dernier ordinaire. Il ne s'aperçut de rien ici, et je m'aperçois de tout. Tout est plein ici de fripons qui l'ont un peu gâté, et il ne croit que ceux qui le flattent. Il me craint plus que le feu. J'espère le ramener à son devoir, en continuant à le traiter comme j'ai toujours fait.

Il y a apparence que le dessein du cardinal de Bouillon, en poussant ainsi publiquement le cardinal Casanate, a été de le rendre suspect de partialité et de l'éloigner d'être chargé de faire la bulle. Je tiens cela comme assuré. Je ne sais encore rien de déterminé là-dessus.

La récrimination n'est pas à craindre ; et je puis vous répondre que qui que ce soit n'osera la proposer sérieusement, surtout à présent.

On n'a pas vu ici l'écrit dont vous m'envoyez le mémoire, au moins que je sache.

J'ai un mal de tête effroyable, qui ne me permet pas de faire réponse à ceux qui m'ont fait l'honneur de m'écrire pour aujourd'hui. Je viens de faire effort pour écrire à M. de Paris. Je vous supplie de faire mes excuses à M. le cardinal de Janson, qui me comble de bontés et d'amitié ; à M. l'archevêque de Reims, à M. l'archevêque de Bourges, à M. l'abbé de Pomponne et à M. de la Vrillière le fils. M. Chasot se chargera du reste.

LETTRE CDXLIII.

L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Rome, ce 24 février 1699.

J'ai pris toute la part que je devois à l'affliction qui vous est arrivée. J'ai été sensiblement touché de cette perte, et j'ai pleuré le défunt comme mon propre père. Je sais les bontés qu'il avoit pour moi, et j'en conserverai toujours un tendre souvenir. Il est

difficile de trouver un homme qui ait le cœur aussi bon, aussi généreux et aussi bienfaisant qu'il l'avoit. J'espère qu'ayant été toute sa vie si plein de tendresse pour les autres, il aura trouvé miséricorde auprès du Seigneur. Quoique sa mort ait été précipitée, elle n'a pas été imprévue pour lui : je sais qu'il s'y préparoit depuis longtemps, et Dieu voulant récompenser ses bonnes œuvres, l'a retiré promptement à lui, sans lui faire souffrir ou sentir les approches amères de la mort. Il y a longtemps qu'il souffroit avec patience, avec une foi vive et une ferme attente d'une meilleure vie. Vous avez plus perdu, Monseigneur, que personne, en perdant un frère qui vous aimoit si tendrement, et avec qui vous viviez dans une si douce intelligence. Votre douleur est juste; mais comme personne n'est mieux instruit des grandes vérités de la religion, personne n'est plus en état d'en tirer les consolations qui vous sont nécessaires. La foi et l'espérance des biens éternels que vous défendez avec tant de zèle seront votre consolation, et arrêteront le cours de vos larmes. A votre exemple, M. l'abbé, après avoir donné à la nature ce qu'elle exigeoit dans une conjoncture si affligeante, n'a pas abandonné les intérêts de l'Eglise, qu'il a tâché de défendre ici le plus vivement qu'il a pu. La perte qu'il a faite ne ralentit pas son zèle, et vous pouvez, Monseigneur, vous tenir sur cela en repos. J'espère que dans peu il sera consolé par le succès que nous attendons.

Les cardinaux votèrent jeudi, vendredi et samedi derniers devant le Pape, qui malgré son âge a donné ces trois audiences consécutives, dans l'ardeur qu'il a de terminer cette affaire. Hier il y eut congrégation à la Minerve, où l'on traita *de modo extrahendi propositiones et decreti conficiendi*. Il n'y aura plus de congrégation extraordinaire. Il ne reste plus à attendre que le décret du saint Office et la bulle du Pape. M. le cardinal de Bouillon est demeuré dans ses sentimens jusqu'à la fin.

On vous envoie deux lettres contre la censure de Paris, très-injurieuses aux docteurs, où l'auteur fait paroître plus que jamais sa passion contre votre personne. Je souhaiterois que les docteurs fissent connoître par quelque réponse, qu'ils n'ont été ni préve-

nus ni séduits. M. l'abbé vous mandera l'état où l'on est. Je suis avec un profond respect, etc.

PHELIPPEAUX.

Je rouvre mon paquet, pour vous donner avis d'un fait que j'ai toujours oublié de vous mander. M. le cardinal de Bouillon, faisant à Noël la visite de grace au saint Office avec les autres cardinaux, y trouva un François enfermé depuis trois ou quatre ans. C'est un clerc de Saint-Sulpice enfermé pour le quiétisme ; je n'en sais point le nom : c'est M. le cardinal lui-même qui l'a dit aux PP. Cambolas et Latenai, de qui je l'ai appris. Il seroit bon d'approfondir ce fait. Peut-être seroit-ce quelque disciple de M. de Cambray, qu'on auroit envoyé à Rome. M. de Paris peut en faire les perquisitions. Il sera difficile ici de savoir son nom, car le secret est impénétrable : je ferai cependant mes diligences. M. Ledieu me mande que Saint-Sulpice refuse de signer la censure de Sorbonne (*a*) ; je n'en suis pas surpris. Ne négligez pas, je vous prie, cet éclaircissement.

LETTRE CDXLIV.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (*b*).

Rome, 1er mars 1699.

Cette lettre vous sera rendue par M. de Paris : elle va par un courrier extraordinaire qui arriva ici hier pour un bénéfice, et que M. le cardinal de Bouillon doit redépêcher ce soir pour prévenir la Cour sur tout ce qui se passe de considérable. Ce courrier se veut bien charger d'un paquet pour M. de Paris en secret.

J'ai reçu le coup de la nouvelle de la mort de mon père avec la douleur que vous pouvez vous imaginer, mais aussi avec toute la résignation que je dois à la volonté de Dieu. Je vous écrivis mardi dernier, 24 de février, sur ce sujet : je ne veux pas renouveler notre douleur. Vous recevrez ma lettre à peu près en même

(*a*) On sait que Fénelon avoit fait ses études théologiques à Saint-Sulpice. — (*b*) Revue et complétée sur l'original.

temps que celle-ci. J'ai perdu tout ce qu'on pouvoit perdre, et je ressentirai ce malheur toute ma vie, ayant perdu un père très-aimable et qui m'aimoit tendrement. Mais Dieu m'a fait la grace de me soutenir, et ma douleur m'a permis d'agir à mon ordinaire dans des circonstances dont vous allez voir l'importance par ce que je vais vous dire.

Je reprendrai en peu de mots ce que je vous mandois sur le sujet de l'affaire de ma dernière lettre.

Vous aurez vu par ma lettre du 17 février, la résolution de Sa Sainteté, de tenir trois congrégations trois jours de suite pour entendre MM. les cardinaux, qui avoient ordre de parler devant lui sur les trente-huit propositions, quatre par jour. Sa Sainteté eut la bonté de me le dire ce jour-là même ; et cela fut ainsi exécuté. Samedi, 21 février, les trois derniers cardinaux parlèrent, Noris, Ottoboni et Albani. Sa Sainteté les a écoutés avec une attention et une patience admirables, quelque longues que fussent les congrégations et quelque fatigue que cela lui donnât. Comme il restoit quelques difficultés sur le particulier des propositions, sur quoi les cardinaux n'étoient pas d'accord, on indiqua une congrégation de MM. les cardinaux entre eux, le lundi suivant, sur la réduction des propositions, c'est-à-dire de ce qu'il y avoit à faire pour convenir quelles propositions on pourroit retrancher des trente-huit, comme moins importantes et qu'on supposeroit contenues dans les autres ; si l'on ne réformeroit pas certaines propositions auxquelles les qualificateurs favorables à M. de Cambray avoient fait ajouter par force dès le commencement certaines paroles qui sembloient excuser M. de Cambray, et faire un sens contradictoire : ce que les autres qualificateurs avoient bien voulu passer par amour de la paix, et pour ôter tout prétexte aux allongemens qu'on cherchoit dans ces temps-là. Ce fut la matière de la congrégation de lundi, 23 de février.

Avant que de passer plus avant, il est bon que vous sachiez ce que vous verrez plus au long dans ma lettre de mardi dernier, 24 février, que dans les congrégations du vendredi 13 février, et du lundi 16, préparatoires à celles qui se devoient tenir en présence de Sa Sainteté, sans vouloir exagérer, le cardinal de Bouillon

avoit parlé avec une hauteur, une force surprenante en faveur de M. de Cambray, pour le faire épargner par toutes sortes de considérations qu'il croyoit plus capables de frapper les esprits dans les circonstances présentes : jusqu'à faire remarquer à quoi il s'exposoit par rapport au roi, qu'on savoit peu favorable à M. de Cambray; mais que la vérité seule le faisoit parler et agir; qu'il voyoit mieux qu'aucun Italien les suites fâcheuses pour l'Eglise et pour le saint Siége, si l'on poussoit à bout ce saint et grand archevêque, qui désespéré et vif comme il étoit, seroit capable de tout; qu'il falloit songer à faire une décision qui mettant la vérité à couvert, ne flétrît pas la personne de M. de Cambray; que rien n'étoit mieux pour cela que de déterminer le sens dans lequel on condamnoit la mauvaise doctrine des propositions par un *quatenùs;* que par cette manière le saint Siége ne s'engageoit à aucune contradiction, ni de la part des évêques, ni de la part de M. de Cambray qui convenoit de ce sens; que les disputes sur le sens d'un auteur ne peuvent intéresser que les parties acharnées les unes contre les autres; que l'Eglise romaine ne devoit se montrer partiale de personne, et qu'il étoit de sa sagesse de laisser à part les disputes inutiles, etc. Tous ces beaux discours furent inutiles; et le cardinal de Bouillon voyant les cardinaux résolus à ne faire aucune distinction de sens, et à vouloir condamner les propositions purement et simplement, il s'emporta terriblement, jusqu'à interrompre et prendre à partie en particulier le cardinal Casanate, et lui dire des choses très-dures. Je ne l'aurois pas cru si le cardinal Casanate que je vis dimanche dernier, ne me l'avoit avoué, et ne m'avoit dit en termes exprès qu'il avoit reçu des affronts, mais que tout cela ne l'empêcheroit pas d'aller son chemin dans une chose aussi importante pour l'Eglise et l'honneur du saint Siége. Il m'ajouta que le cardinal de Bouillon lui avoit reproché d'être l'ennemi personnel de M. de Cambray; sur quoi celui-ci fut obligé de répondre comme il devoit. Tous les cardinaux furent très-scandalisés; et ces manières ne les ont rendus que plus fermes à s'opposer aux efforts impérieux du cardinal de Bouillon. Ils sont surtout choqués de l'air de docteur et de maître qu'il prend sur tous les points de doctrine,

et de son air impérieux avec lequel il veut qu'on suive son opinion. Aussitôt que je sus ce particulier sur le cardinal Casanate, je n'ai point douté que le cardinal de Bouillon ne prît ce parti pour rendre le cardinal Casanate suspect, et l'éloigner dans l'esprit de Sa Sainteté de la bulle; ce qui n'a pas manqué d'arriver, comme vous le verrez dans la suite.

Revenons à la congrégation du lundi 23 de février, tenue principalement sur la manière de réduire les propositions. Ce fut sur ce point que le cardinal de Bouillon s'est de nouveau signalé, s'opposant formellement à ce qu'on retouchât aux propositions, et insistant qu'on laissât tout ce qui pouvoit contribuer à excuser M. de Cambray, et rendre les qualifications plus douces. On ne tint pas grand compte de ce qu'il dit, et il s'aigrit de nouveau, mais avec aussi peu de succès. Les cardinaux Carpegna, Casanate, Marescotti et Panciatici principalement, parlèrent sans aucune considération humaine, comme le demandoient l'honneur du saint Siége et le triomphe de la vérité : ils conclurent à la réforme des propositions, aussi bien que presque tous les autres, les uns avec plus de ménagement pour le cardinal de Bouillon que les autres. On remit pourtant la décision de tout au Pape. Le cardinal Nerli, proposa pour accorder les différentes vues, un moyen plus court, qui étoit de ne point publier de propositions, mais de faire une condamnation générale du livre, comme contenant une doctrine erronée, hérétique, etc., ce qui revient au projet de ce cardinal dont je vous ai déjà instruit, et qui répond à la timidité de son caractère : il n'y eut que lui de ce sentiment. On parla aussi de la condamnation *in globo*, avec le *respectivè*, et l'attribution des qualifications différentes à chaque proposition. On remit le tout à la décision du Pape.

Sa Sainteté fut informée dès le lundi même, par M. l'assesseur, de ce qui s'étoit passé. Le mardi matin, M. le cardinal de Bouillon eut audience du saint Père, avant qu'il eût déclaré quels cardinaux il vouloit députer pour la réforme des propositions et pour faire le décret. On ne douta pas, quand on vit l'événement, que ce ne fût dans cette audience qu'il eût obtenu du Pape, qu'on ne députeroit pour cet effet que le cardinal Albani avec les deux car-

dinaux théologiens, Noris et Ferrari, et que le cardinal Casanate seroit exclus. Car aussitôt après l'audience, le Pape envoya querir Albani et Ferrari, et leur ordonna de s'assembler chez Noris pour réformer les propositions et pour le décret et la bulle; ce qu'ils commencèrent le même jour, et ont continué toutes les après-dînées leurs congrégations. Je n'en savois encore rien le mardi au soir 24, jour du courrier, que je vous écrivis.

L'exclusion du cardinal Casanate a paru d'autant plus sûrement un coup du cardinal de Bouillon, que le cardinal Spada avoit dit le lundi au cardinal Casanate que le Pape l'avoit destiné à cela; le cardinal Albani m'avoit assuré la même chose. Le Pape s'en étoit ouvert au P. Pera : il ne l'avoit pas encore déclaré; mais cela paroissoit comme sûr.

Jugez de ma surprise et de ma douleur, quand j'appris cette belle affaire le mercredi. Je crus n'en devoir pas faire à deux fois, et, avant que les congrégations fussent plus avancées, devoir représenter moi-même au Pape les inconvéniens d'une telle résolution, le tort qu'il se faisoit dans une affaire de cette importance, de ne pas appeler un ancien cardinal, le seul par les mains de qui toutes les affaires du saint Siége étoient passées, et en particulier celle de Molinos, celle des Flandres tout nouvellement, etc.; un cardinal en qui tout le sacré Collége et toute la congrégation du saint Office avoient une entière confiance, etc.

Je me présentai chez le Pape. Je vis le cardinal Spada qui en sortoit, et qui me dit que Sa Sainteté m'alloit faire appeler, mais elle changea d'avis; et apparemment pour ne me pas donner audience, elle fit remercier toute l'antichambre par son maître de chambre. Je n'en fus pas fâché dans le fond, ayant peur que le Pape n'eût encore plus d'éloignement pour ce cardinal, s'il m'avoit vu lui parler. Je ne l'avois pourtant fait que de l'avis de gens sages; mais enfin je changeai de batterie. Je vis le cardinal Albani, je vis l'abbé Feydé, je vis deux autres personnes. Le P. Roslet ne s'endormit pas non plus. On parla au Pape de tous côtés : et quoique Sa Sainteté eût répondu aux premiers qui lui parlèrent du cardinal Casanate : *Oh per questo non lo vogliamo,* néanmoins hier matin il se rendit; et dès hier les trois cardinaux s'as-

semblèrent chez lui, et cela continuera ainsi. C'est un grand coup, dont le cardinal de Bouillon est au désespoir.

Le P. Roslet et moi avons fait appréhender au cardinal Albani, et il a eu peur que tout ne retombât sur lui, si l'on faisoit le moindre pas, si l'on mettoit le moindre mot qui ne fût pas à la dernière rigueur contre M. de Cambray.

M. le cardinal de Bouillon commençoit déjà à s'égayer, et vendredi il resta avec le cardinal Albani trois heures, et hier matin deux avec le cardinal Noris. Je ne crois pas qu'il s'amuse tant dorénavant avec le cardinal Casanate.

Je vous envoie copie d'un billet que l'assesseur a écrit avant-hier au soir à chaque cardinal, qui vous instruira de l'état de l'affaire.

On me presse et le courrier va partir. Je n'ai que le temps de vous assurer de mes respects, et qu'on n'oublie rien.

Je suis à présent en repos depuis que je sais que le cardinal Casanate est admis. Tout étoit à craindre autrement. Je n'ai pas dormi depuis quatre jours, ni le P. Roslet non plus. Je n'ai pas le temps d'écrire à M. de Paris.

J'embrasse mon pauvre frère de tout mon cœur, et ma tante. Je me fie à mon frère comme à moi-même, et il doit compter que tout ce que j'ai au monde est plus à lui qu'à moi.

Je vous renvoie la lettre de change, en ayant tiré une de quatre mille francs, dont je supposois que mon pauvre père paieroit la moitié. J'ai écrit à..... de renvoyer à Paris l'argent pour l'acquitter.

J'ai reçu vos lettres du 9. Je ferai réponse mardi au particulier, on me presse de finir.

La rage du cardinal de Bouillon et des Jésuites augmente; mais le Pape est résolu de finir promptement. Le cardinal de Bouillon fait semblant de presser; mais le Pape est plus pressé que pas un.

La condamnation est sûre et bonne.

LETTRE CDXLV.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Paris, ce 2 mars 1699.

Je reçus hier votre lettre du 10 : j'attends avec impatience vos nouvelles sur notre malheur. J'espère que Dieu vous aura donné la force pour sacrifier, autant qu'il sera possible, votre juste douleur à son Eglise.

Nous ne verrons bien clair que par vos lettres de l'ordinaire prochain. Peut-être que M. le cardinal de Bouillon donnera des nouvelles de la conclusion par un extraordinaire. La lettre de M. de Cambray n'est qu'un ennuyeux recommencement. Il ne peut oublier Madame Guyon. Je ne crois pas que ce soin, non plus que le reste de la lettre, lui fasse honneur.

Vous avez vu par mes précédentes que j'ai deux lettres contre moi sur les signatures, une troisième *sur la Charité*, une quatrième en réponse à ma *Réponse sur les préjugés*. On croit encore un supplément à sa *Tradition*, que je n'ai pas. Vous recevrez ma réponse sur *Les principales propositions*, sous le titre de *Passages éclaircis* (a). On a jugé absolument nécessaire cette réponse, pour empêcher la séduction dans un certain étage du peuple, qui se laisseroit gagner si on se taisoit. Faites valoir cette raison, que M. le nonce a approuvée, et a connu la vérité par expérience. Au surplus, Dieu merci, les docteurs ne se laissent pas entamer, et encore moins les évêques. M. de Cambray affecte de toujours répondre, et il met la victoire dans la facilité, dans l'artifice et dans la hauteur. Si on le ménage, on perdra tout : *Et erunt novissima pejora prioribus.*

Je suis ravi de la bonne disposition de M. le cardinal Casanate. C'est lui qui est appelé à sauver l'Eglise. Nous faisons bien connoître le service qu'il lui rend, ainsi qu'au clergé et à la France.

Vous avez vu le soin qu'on a eu de la somme que vous deman-

(a) Vol. XX, page 371.

diez. M. Chasot vous expliquera ce qu'il y a sur vos lettres de change. Je n'entends non plus que vous à quoi aboutit la lettre du P. Augustin, ni ce qu'il veut dire de sainte Sabine. J'ai vu ce matin entre les mains de l'abbé de... la lettre de M***.

Les derniers écrits de M. de Cambray sont bien outrés. Vous dites la messe, me dit-il, et vous écrivez cela ! Il s'agit de la contrariété de M. de Chartres. Il ne répond pas cependant à l'approbation de ce prélat au livre des *Etats,* où sur la fin j'ai avancé la proposition qu'il m'impute à erreur. Et dans son *Instruction pastorale*, il dit, il est vrai, qu'il a soutenu comme une opinion d'école l'indépendance du motif de la charité de tout motif par rapport à nous. Mais il explique expressément que c'est quant au profit spécificatif, ce que je n'ai pas nié ; mais il inculque en même temps que les motifs secondaires sont augmentatifs et excitatifs ; ce qui suffit pour mon intention contre M. de Cambray, quoique au reste il soit bien certain que j'ai expliqué cette vérité avec plus de soin que ce prélat ; mais il eût fallu un trop long discours pour développer tout cela.

Je ne crois pas qu'il faille parler du décret prohibitif des livres en explication et en défense, que l'on ne voie la délibération conclue.

Souvenez-vous de l'union de tous les motifs *in praxi,* et de l'abus qu'on fait des mystiques.

Dans un Mémoire in-4° sur les signatures qui a été imprimé à Cambray et nous est venu de là, tout à la fin : « Rome a un extrême intérêt, qui est tout fondé sur sa réputation, de montrer qu'on ne gagne rien avec elle en voulant lui faire la loi. » SUR SA RÉPUTATION ! Est-ce sur cette pierre que Jésus-Christ a fondé l'Église romaine ? et n'est-ce pas là un discours politique, et non théologique ?

J'embrasse M. Phelippeaux.

LETTRE CDXLVI.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

2 mars 1699.

Je réponds par celle-ci, Monsieur, aux deux vôtres du 3 et du 10 de février. Je ne le ferai pas aussi amplement que je voudrois, à cause que je suis revenu tard de Versailles. De plus je n'aurois rien à vous dire aujourd'hui, sinon qu'il faut vous attendre toujours à de nouveaux efforts de la cabale pour empêcher ou affoiblir le jugement. Elle devroit bien être confondue par le démenti honteux que le grand nombre de signatures des docteurs lui donne : mais on a beau l'abattre, elle se relève toujours. Ainsi il n'y a rien à espérer que de la conclusion : pressez-la tant que vous pourrez. On peut encore amuser dans l'extension de la bulle, si l'on n'a pas véritablement intention de finir. Si le cardinal Casanate y travaille avec les cardinaux Noris et Ferrari, les choses iront bien, et diligemment. La conduite du cardinal de Bouillon est toujours pitoyable ; mais je ne suis plus surpris de rien, il faut s'attendre à tout de sa part.

Voilà la lettre que vous désirez pour le P. procureur général des Augustins : assurez-le, s'il vous plaît, que je voudrois pouvoir faire davantage pour son service, et qu'en toute occasion je soutiendrai avec plaisir ses intérêts. Je finis pour ne pas perdre le courrier, et suis toujours à vous, Monsieur, de tout mon cœur.

LETTRE CDXLVII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, ce 3 mars 1699.

Le courrier qui devoit partir avant hier a été retardé jusqu'à ce soir, et j'ai le temps de vous écrire un mot par la même voie.

(a) Revue et complétée sur l'original.

Le cardinal de Bouillon veut finasser, et ne veut pas qu'on sache qu'il écrit par ce courrier. Mais le courrier est tout de M. de Paris, et a averti le P. Roslet de tout, et moi aussi.

Je ne vous répéterai pas ce que je vous ai dit par ma lettre d'avant-hier, sur la manière dont le cardinal Casanate avoit été exclus et rétabli. Je vous dirai seulement que le cardinal de Bouillon n'a pu se contenir là-dessus : on dit qu'il prend cela comme un affront qu'on lui a fait. Il alla hier matin chez le Pape, et en sortit très-enflammé : voilà tout ce que j'en sais. Comme il avoit été voir les jours précédens les trois cardinaux députés, en politique il rendit hier une visite au cardinal Casanate, mais très-courte. Il veut pouvoir écrire qu'il n'oublie rien pour presser ; et si l'on fait quelque chose de bien, que l'on lui doit tout. A cela près, je souhaite que l'on fasse bien ; et il importe peu que l'on croie que ce soit le cardinal de Bouillon ou d'autres : l'important est qu'on fasse bien. On m'assura hier, mais je n'en crois rien, que le cardinal avoit demandé au Pape qu'on le joignît aux quatre autres pour l'extension de la bulle : ce que je sais, c'est qu'hier au soir le commissaire et l'assesseur allèrent chez le cardinal de Bouillon.

Ce matin il y a eu congrégation à la Minerve de tous les cardinaux, apparemment en conséquence de la lettre dont vous recevrez copie dans mon paquet d'avant-hier : ç'aura été pour finir ce qui regarde les vingt-trois propositions rajustées par les députés. J'ai appris que ces députés ont ajouté, après les vingt-trois propositions, qu'il y en avoit beaucoup d'autres à censurer ; mais qu'elles se réduisoient à ces vingt-trois principales, et que la censure des vingt-trois est bonne. Je ne sais pas encore précisément si l'on mettra le *respectivè*. S'ils le font, ce ne sera pas que la fatigue ne soit toute faite ; mais ce sera pour ne pas s'engager ; car vous savez qu'on tremble toujours ici. Mais cela ne soulage pas M. de Cambray d'être traité comme l'a été Molinos.

Présentement je sais que les députés travaillent à la préface de la bulle. Je crois qu'on prendra le parti de faire un narré de tout ce qui s'est passé de considérable dans cette affaire, de marquer comme l'affaire est venue à Rome, l'instance du roi, la *Déclaration des évêques*, etc. Je ne crois pas après cela qu'il soit plus

question d'épargner de nommer M. de Cambray. Je dors en repos, depuis que je sais que le cardinal Casanate est à la tête. Il faut que vous compliez que ce n'a pas été sans un terrible effort qu'on a fait remettre ce cardinal. Le cardinal Albani y a contribué autant que qui que ce soit. M. Daurat a parlé et fait parler fortement. En un mot, le Pape a vu tout le sacré Collége scandalisé à la lettre. Si cette exclusion avoit duré, les congrégations ne se seroient pas passées sans quelque tumulte : les anciens cardinaux se seroient ligués pour contredire les trois députés sur le moindre mot. Ç'auroit été un beau charivari. On a représenté le tout au Pape, qui a bien vu qu'il y alloit de sa réputation que tout se passât pacifiquement. Le cardinal de Bouillon auroit profité de tout. Le cardinal Panciatici a parlé en cette occasion au Pape comme il convenoit : on lui a de grandes obligations. Il a toujours été le même, et s'est attiré par là la disgrace du cardinal de Bouillon, de qui il fait très-peu de cas. En particulier je sais que jeudi dernier, 26 de février, le cardinal Panciatici et le cardinal Casanate furent obligés, en présence de Sa Sainteté, de se défendre ouvertement contre le cardinal de Bouillon qui les attaquoit, et il y eut des paroles fortes : je le sais très-certainement. Ce seroit assez plaisant, si le cardinal de Bouillon vouloit persuader que tout ce qu'il fait, il le fait contre M. de Cambray. Encore une fois, ce serait vouloir persuader qu'il fait nuit en plein midi.

Tout va, Dieu merci, fort bien, et ce n'est plus un secret que M. de Cambray n'aille être condamné vigoureusement.

On aura l'œil à tout. Je n'aurois pas cru que les affaires eussent dû être si vives. Mais rien n'a été si vif.

Le cardinal Casanate a fait témoigner au P. Roslet et à moi sa reconnoissance de toutes les démarches qu'il sait que nous avons faites : il a eu un très-singulier plaisir de tout ce qui s'est passé. Les Jésuites et le parti cambrésien s'étoient vantés d'avoir donné l'exclusion au cardinal Casanate. Vous ne pouvez vous imaginer quel parti ils ont autour du Pape : j'ose vous dire que le Pape est obsédé; mais Dieu et la vérité seront plus forts que tout le reste.

Vous voyez combien le secret est nécessaire sur tout. Le cardinal Carpegna m'a bien tenu parole, et est allé son chemin malgré

toutes les intrigues dont on s'est servi auprès de lui, pour le porter à favoriser M. de Cambray. Le cardinal Albani est un politique qui n'a pas voulu manquer en tout au cardinal de Bouillon; mais il finira comme les autres. Il en faut tirer ce qu'on peut. Jusqu'ici je ne me suis pas brouillé avec lui; ce n'est pas peu, car je lui ai parlé bien fortement. Je lui ai donné des louanges infinies en cette occasion sur ce qu'il vient de faire sur le cardinal Casanate, et je lui ai fait comprendre qu'il avoit tout réparé par là, et que ç'avoit été par prudence qu'il avoit ménagé M. de Cambray.

Comme vous recevrez cette lettre peut-être avant celle de mardi dernier, je vous adresse l'écrit de M. de Cambray contre vous et nos docteurs. Il n'y a point de doute qu'il n'ait voulu se donner carrière contre ces censures, avant celle qu'il craint de Rome. Son parti est bien contristé et n'en est pas moins animé : les Jésuites disent publiquement que Rome se perd.

Le P. Charonnier est un plaisant homme de faire l'ignorant. C'est lui qui règle en tout le cardinal de Bouillon, et qui l'anime sur tout. Il sait mieux que lui tout ce qui se passe au saint Office. Il est enfermé tous les jours des quatre heures avec ce cardinal.

Vous me mandez par vos précédentes, que je dois recevoir des *Ecrits d'un théologien* pour M. de Chartres : je n'en ai reçu que deux exemplaires adressés par M. Ledieu à M. Phelippeaux, que j'envoyai sur-le-champ aux cardinaux Noris et Ferrari, qui parloient le lendemain devant Sa Sainteté : il n'y a à Rome que ces deux exemplaires. Il n'est rien venu de ces écrits pour moi, sous quelque enveloppe que ce soit, ni à personne, que je sache. Je ne sais pourquoi. Voilà trois courriers que cela me manque : j'en suis très-fâché. J'ai lu les pièces de la fin, et je les ai fait remarquer aux deux cardinaux.

Il est de la dernière importance de bien entretenir M. le prince.

Nous avons su ici toute l'affaire du libelle contre M. de Paris. J'ai montré à plusieurs cardinaux le plaidoyer de M. d'Aguesseau et l'arrêt. Cela a fait ici un bon effet pour M. de Paris. Je ne lui ai rien écrit, l'ayant toujours oublié, et ne pensant dans nos lettres qu'à notre affaire. Faites mes excuses à M. de Paris, à qui

je ne crois pas avoir le temps d'écrire par l'extraordinaire. Le P. Roslet lui écrit tout, et vous aurez la bonté de lui montrer ce que je vous écris.

Je me donnai l'honneur de lui écrire par l'ordinaire dernier sur les bontés que M. de Paris me témoigne sur la mort de mon père. Je vous supplie de vouloir bien lui renouveler là-dessus les marques infinies de ma reconnoissance. J'ai reçu la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire du 9.

Je pourrai encore vous écrire un mot par l'ordinaire qui part ce soir, si j'apprends quelque nouveauté.

On envoie querir ma lettre.

M. de Cambray doit envoyer encore incessamment un écrit latin sur les propositions des docteurs et celles du saint Office; on ne l'a pas reçu ici ; ce sera après la mort le médecin.

Vous ferez bien d'écrire toujours.

Je suis persuadé que ce qui hâte cette Cour de finir, c'est les écrits continuels de M. de Cambray.

Je finis en vous assurant que ma santé est bonne, et que Dieu m'a donné des forces pour ne pas me laisser abattre.

LETTRE CDXLVIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Le courrier, par lequel les deux lettres que je vous ai écrites dimanche 1er mars et cette après-dînée devoient partir, ne part plus. Apparemment le cardinal de Bouillon a soupçonné qu'il pouvoit nous avoir avertis, et qu'il étoit attaché à la maison de M. l'archevêque de Paris. Il ne laissera pas de porter le paquet aussi vite que le courrier ordinaire, et plus sûrement.

Depuis ma lettre de cette après-dînée, j'ai appris de lieu sûr, mais sûr, les choses importantes que vous allez entendre, et dont quelques-unes ne paroîtroient pas vraisemblables. Je ne les croirois pas, si je ne les savois comme si je les avois vues.

Premièrement il faut que vous sachiez que le cardinal de

(a) Revue sur l'original.

Bouillon profitant de l'exclusion du cardinal Casanate, pendant les quatre jours qu'il n'a pas été appelé avec les trois autres, Noris, Albani et Ferrari, et dans les conférences que ses émissaires ont eues avec les susdits, M. le cardinal de Bouillon, dis-je, avoit gagné qu'on changeroit quelque chose dans les résolutions prises dans les congrégations entre les cardinaux touchant quelques parties des propositions à retrancher ou à augmenter; le tout en faveur de M. de Cambray. Il avoit de plus obtenu qu'à la proposition de l'involontaire, on mît que l'auteur l'avoit depuis rejetée comme sienne. J'oubliois aussi qu'une des choses déjà comme minutées entre ces trois étoit qu'on ne nommeroit pas l'auteur, et leur intention étoit de l'épargner en tout ce qui leur seroit possible. Le cardinal Casanate, aussitôt qu'il fut joint aux trois autres, c'est-à-dire samedi dernier, 28 février, s'opposa vigoureusement à ces changemens; soutint qu'il n'étoit pas permis de rien changer aux délibérations prises et arrêtées; redit les bonnes et péremptoires raisons qui obligeoient à mettre la proposition de l'involontaire comme de l'auteur, ni plus ni moins que les autres du livre. Il fit encore voir que ce seroit se moquer que de ne pas nommer l'auteur, puisqu'il falloit nécessairement mettre le titre du livre tout entier, avec l'année de l'impression, etc. Et sur ce que quelqu'un d'entre eux penchoit à la douceur, et à excuser M. de Cambray sur les déclarations postérieures au livre, le cardinal Casanate dit qu'il falloit s'en rapporter de nouveau à la congrégation.

Le cardinal de Bouillon, qui avoit été voir ces derniers jours et avoit eu des conférences de trois heures avec les cardinaux Albani et Noris, avoit aussi été voir le cardinal Ferrari et ne crut pas se pouvoir dispenser de rendre ce même devoir au cardinal Casanate, pour tâcher aussi de gagner quelque chose. Il y fut donc hier, et ne le persuada point du tout sur les chefs précédens. Il lui parla aussi de la préface du décret, et de la bulle; et sur ce que d'abord les cardinaux avoient pensé qu'il ne seroit pas mal de faire un narré de la manière dont l'affaire étoit venue à Rome, le cardinal de Bouillon insista fortement pour qu'on n'en fît rien, et montra des lettres du roi qui lui ordonnoit d'empêcher qu'on

ne le nommât point, non plus que les évêques de France. Le cardinal Casanate se rendit, et l'assura qu'on suivroit les intentions et l'inclination du roi, et que cela n'en seroit que mieux. Quoique le cardinal de Bouillon se modérât, il ne laissoit pas d'être très-échauffé, et de représenter de quelle importance il étoit pour le repos du saint Siége, qu'on ne poussât pas à l'extrémité un aussi grand homme que celui-là.

Ce matin la congrégation des cardinaux s'est tenue sur ces chefs ; et c'est là où, sans vouloir exagérer, le cardinal de Bouillon a joué de son reste ; c'est-à-dire qu'il a parlé avec une folie sans exemple ; ce sont les propres termes d'une personne présente : il n'y a rien qu'il n'ait dit en faveur de M. de Cambray ; il s'est même emporté contre la rage, dit-il, de M. de Meaux et de M. de Paris : a fait la France toute en feu, si l'on poussoit à bout un homme terrible. Il a de nouveau proposé l'explication des sens, et enfin a dit que si l'on changeoit les propositions des qualificateurs, il falloit recommencer les délibérations, puisque ce n'étoit plus les mêmes. Il a pris à témoin le ciel et la terre, etc. Très-heureusement pour l'honneur du saint Siége, les cardinaux ont tenu ferme : le cardinal Carpegna a parlé avec une vigueur sans égale. Pour le cardinal Nerli, plus timide qu'un lièvre, il n'a pas jugé à propos de s'y trouver, prévoyant les fureurs du cardinal de Bouillon ; il s'est excusé sur sa santé. Le cardinal Casanate a représenté avec sagesse et avec force les inconvéniens de s'arrêter aux raisons, plus spécieuses que fondées, du cardinal de Bouillon, et a détruit tous ses beaux argumens. Le reste a suivi presque tout d'une voix. Le cardinal Panciatici n'a pas manqué son coup, non plus que Marescotti. Les plus foibles ont été les derniers. Le cardinal Ottoboni a mieux fait que les commencemens n'avoient fait espérer : enfin la congrégation a tenu ferme à suivre les règles et aux choses délibérées, et à passer outre aux oppositions formées. On doit rendre compte de tout jeudi devant le Pape.

Le cardinal de Bouillon et le parti qui entrevoit depuis longtemps la fermeté de la congrégation n'a rien oublié pour ébranler le Pape. La même cabale dont il est environné et qui lui a

fait faire, j'ose dire, depuis le commencement de l'affaire tout ce qu'on peut faire en faveur de M. de Cambray, avoit donc depuis huit jours obtenu l'exclusion du cardinal Casanate et l'introduction du cardinal Albani. Il a fallu tous les efforts imaginables pour remettre les choses en règle. Cette même cabale vient de faire faire au Pape un pas que jamais Pape n'a fait. Le Pape envoya hier l'assesseur et le commissaire à tous les cardinaux, pour leur recommander la douceur pour la personne de M. de Cambray, c'est-à-dire, de l'épargner en ce qui n'est pas essentiel; enfin d'une manière qui leur puisse faire entendre qu'on lui feroit plaisir de ne pas le traiter trop rudement. Faites là-dessus toutes les réflexions que vous voudrez. C'est un fait constant, et quelque cardinal l'a trouvé si étrange, qu'il a cru m'en devoir faire avertir moi-même qui n'attends que la pointe du jour de demain pour m'en aller faire mes plaintes respectueuses au Pape. Je lui dirai que je ne puis croire au bruit répandu dans Rome, etc. Je verrai ce qu'il dira, et là-dessus je parlerai comme il convient, avec le respect auquel je n'ai jamais manqué et auquel je ne manquerai jamais. Il est de conséquence de ne pas perdre de temps; car, jeudi devant lui, on doit déterminer bien des choses. C'est un coup du Ciel et une assistance toute visible, que quelque cardinal ce matin n'ait pas molli après ce furieux pas; et c'est, je l'ose dire, un signe que Dieu veut que la vérité triomphe : avec cela tout est à craindre du Pape, et rien n'est à craindre que de lui. Regardez où nous en sommes réduits. Ce n'est pas que quand il le voudroit, il auroit bien de la peine à aller contre la congrégation; mais le mal est bientôt fait, et puis irréparable. Je n'oublierai rien demain pour lui bien parler, et je ferai encore parler. Je dirai avec vérité que l'on doit tout au cardinal Casanate; sa fermeté, sa fidélité, sa religion sont admirables. Il a soutenu tous les autres, qui ont pris courage contre le cardinal de Bouillon. On est bien obligé, après lui, au cardinal Carpegna, qui a toujours paré les coups du cardinal de Bouillon; et aussi, le cardinal Panciatici comme vous aurez vu par mes précédentes.

Voir ici un ambassadeur du roi solliciteur furieux et public

d'un ennemi de la religion et de l'état dans les circonstances présentes, malgré tout son pays, malgré les cardinaux, malgré tout Rome, c'est un spectacle navrant et à quoi personne ne se devoit attendre.

Il est bon de remarquer qu'autant on s'est peu pressé au commencement sur cette affaire, autant depuis quinze jours on presse les délibérations les plus importantes et d'une manière inouïe à Rome. Je ne doute pas que le principal but du cardinal de Bouillon et de la cabale n'ait été de tâcher dans la précipitation d'emporter quelque chose, ou des cardinaux ou du Pape. C'est ce qu'ont cru et le cardinal Carpegna qui me le dit il y a quinze jours, et le cardinal Casanate. Mais Dieu ne l'a pas permis jusqu'à présent. Le cardinal de Bouillon prétend se faire un grand mérite de cette diligence, et croit sous ce voile se faire tout passer. L'engagement de ce cardinal et des Jésuites est terrible, et signifie beaucoup. Il n'y a roi, devoir, religion qui tienne; ils veulent perdre leurs ennemis ou ceux qu'ils se figurent tels; ils espèrent être soutenus en France, et ne feroient pas ce qu'ils font sans cela.

Le général des Jésuites a été depuis trois semaines partout crier miséricorde chez tous les cardinaux. Tout est perdu, selon lui. Il n'est pas impossible que suivant ce qui se passera jeudi prochain, après-demain, je ne dépêche un courrier, non pour apporter quelque remède qui apparemment viendroit trop tard, mais pour instruire des dernières résolutions qui se prendront apparemment. Le cardinal de Bouillon médite de dépêcher à l'insu de tout le monde : il veut tromper, et n'a jamais voulu autre chose.

Je n'écris qu'un mot à M. l'archevêque de Paris, et le renvoie aux lettres que je vous ai écrites, et qui arriveront probablement en même temps. Je croyois pouvoir écrire à M. l'abbé Pirot par cet ordinaire; mais je n'ai pas eu un moment, moi, que pour vous écrire. La manière dont il m'a écrit sur la mort de mon père, m'a donné une consolation particulière, et j'en aurai une reconnoissance éternelle.

Le pauvre chevalier de la Grotte (*a*) se recommande à vous

(*a*) C'est le chevalier tartare, dont on a déjà parlé plusieurs fois.

pour M. le duc du Maine : il y aura trois ans vers la fin de ce mois qu'il est dehors ; on ne lui a fait toucher que deux ans de sa pension : il sera réduit à demander l'aumône, si l'on n'a la charité de l'aider ; c'en est une grande. Il s'est rendu aux instances que je lui ai faites, pour qu'il restât en pays connu ; mais j'espérois qu'on lui continueroit de quoi le faire vivre. Quand M. de Monaco sera venu, nous tâcherons de faire quelque chose pour lui. Quelque recommandation de France importante feroit bien à son arrivée, non-seulement de votre part, mais de quelque personne encore aussi.

Il s'en est peu manqué que le cardinal de Bouillon n'ait traité tous les cardinaux d'ânes : il a au moins dit quelque chose d'approchant. Aussi ces airs lui ont mal réussi.

L'agent de Florence m'aide en tout ce qui dépend de lui, et est un bon acteur. L'archiprêtre (*a*) est excellent. Poussin ne s'oublie pas, et le cardinal de Bouillon lui veut un mal de mort.

LETTRE CDXLIX.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

M. de Paris aura la bonté de vous communiquer la dépêche importante que je lui adresse, sur ce qui se passe ici de surprenant (*b*). Je ne vous en dis pas un mot, n'ayant pas un moment de temps à perdre.

Vous aurez la bonté de satisfaire le courrier qui retourne : c'est Lantivaux, qui vous dira tout, et qui est un galant homme.

J'ai reçu votre lettre du 16, de Versailles ; j'en ai fait bon usage.

Ma santé est meilleure, Dieu merci, que ma juste douleur et l'inquiétude où je suis perpétuellement ne le devroient permettre. Je me sens plus de force que je ne croyois.

Permettez-moi, mon cher oncle, de vous embrasser de tout mon cœur.

(*a*) M. Daurat, ancien archiprêtre de Pamiers, qui avoit quitté ce diocèse à cause des affaires de la *Régale*, et s'étoit réfugié à Rome. — (*b*) Cette dépêche ne s'est pas retrouvée.

Je vis hier Sa Sainteté, qui vous a comblé d'amitiés et de bénédictions.

J'embrasse toute la famille de tout mon cœur. Vous verrez par ma lettre à M. de Paris qu'il n'y a pas un moment de temps à perdre.

LETTRE CDL.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

9 Mars 1699.

Je reçus hier, Monsieur, votre lettre du 17, et M. de Meaux me communiqua sur-le-champ la sienne, qu'on lui apporta chez moi où il avoit dîné. Je ne suis point surpris de ce que vous lui mandez, car je me suis toujours bien attendu au déchaînement du cardinal de Bouillon. Il faut s'en défendre, et nous y opposer de toutes nos forces : j'espère que vous le ferez jusqu'au bout, avec le même courage et la même application que vous l'avez fait jusqu'à présent. Nous ferons en ce pays tout ce qui se pourra pour vous appuyer. Pressez toujours la conclusion, et empêchez les longueurs dans la rédaction de la bulle, où elles ne manqueront pas, si l'on ne presse. Je remets le reste à M. de Meaux. Nous conférâmes hier longtemps sur votre lettre : il vous écrira amplement aujourd'hui, et c'est assez qu'il le fasse. Je finis donc en vous assurant que je suis toujours à vous, Monsieur, très-sincèrement.

LETTRE CDLI.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

Paris, 9 mars 1699.

J'ai vu par votre lettre du 17 les effroyables mouvemens que s'est donnés la cabale et son chef, dans les trois dernières assemblées depuis celle du mercredi 11. La première nouvelle qui m'en

(a) Revue sur l'original.

est venue, est l'abrégé que vous en donniez à M. de Reims, et qu'il reçut vendredi 6. Nos lettres n'étant arrivées que dimanche 9, j'ai tout communiqué à M. de Paris, à qui j'ai envoyé l'extrait de votre lettre. M. Chasot part pour le porter aujourd'hui à la Cour, où je ne puis aller à cause d'un rhume.

Votre audience fait voir que tout se dispose à une prompte et vigoureuse décision : Dieu en soit béni, et du repos qu'il vous a donné, dont vous aurez eu grand besoin pour vous soutenir dans le malheur que vous deviez apprendre sitôt après.

J'attends avec impatience et tremblement vos lettres prochaines, où vous aurez appris la triste nouvelle. J'espère que Dieu vous aura donné de la force pour ne vous point laisser abattre dans le soutien de sa cause, pour laquelle il est visible que la Sagesse éternelle a préparé votre voyage. J'ai pris ce moment, comme le plus favorable, pour aller faire à Meaux un voyage de trois jours.

Au pied de la lettre, j'ai été aussi surpris que vous du commerce que vous me mandez de M. Phelippeaux avec M. de Paris. J'en ai porté le même jugement que vous, et pour la même raison j'ai cru qu'il le falloit dissimuler très-profondément.

Je crois que M. le nonce enverra à Rome, par l'ordinaire de ce jour, la réponse aux *Propositions* (a), que vous devez avoir reçues. Vous n'avez à Rome qu'à en user comme vous avez fait de la *Réponse aux préjugés*. Vous avez bien raison de dire que ces réponses étoient tout à fait nécessaires. Je ne ferai plus rien du tout, puisque les choses sont si disposées : j'aurai satisfait au principal. Les amis de M. de Cambray sont ici fort consternés. On vous enverra peut-être une addition dans ce paquet d'un seul feuillet.

(a) Cette réponse a pour titre : *Les passages éclaircis*, etc. Voir vol. XX, p. 370.

LETTRE CDLII.

L'ABBÉ RENAUDOT A BOSSUET (a).

9 Mars 1699.

Ayant été obligé de revenir chez moi sans pouvoir passer chez vous, Monseigneur, j'ai cru vous devoir mander ce que vouloit dire M. Giori au P. Roslet, en cas que vous ne le sachiez pas. C'est qu'il avoit découvert que M. Fabroni, qui est entièrement dévoué aux partisans de M. de Cambray, a été faire une retraite de huit jours au Giésu. Le prétexte étoit les exercices spirituels, et le vrai motif un conciliabule où se sont trouvés les principaux jésuites et le P. Charonnier, où on a délibéré des moyens de faire naître de nouvelles longueurs, surtout de tâcher de porter le Pape à écrire un bref exhortatoire à M. de Cambray, pour lui dire de mieux expliquer sa doctrine. Voilà le fait, dont vous voyez les conséquences. M. de Paris a l'extrait, et l'a porté à Versailles. Je lui ai dit ce soir tout ce que j'ai cru de meilleur sur cela. Je vous salue, Monseigneur, avec tout le respect possible.

Bossuet ajoute à cette lettre les paroles suivantes :

C'est l'explication d'un billet de M. Giori au P. Roslet, que nous lûmes hier à l'archevêché : on l'a par le cardinal d'Estrées ; ignorez les noms.

On pourra porter à Rome le bruit répandu ici depuis quelques jours, que le P. Roline, augustin estimé, s'est repenti en mourant d'avoir signé avec les docteurs. Cela est très-faux ; et M. le syndic a en main une attestation contraire, signée du prieur et des autres docteurs de la Faculté.

LETTRE CDLIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (b).

Rome, 10 mars 1699.

Je crois que vous attendez avec impatience les nouvelles de ce

(a) Revue sur l'original. — (b) Revue sur l'original.

pays-ci dans les conjonctures présentes ; et après avoir su par ma lettre du 6, adressée à M. de Paris, les brouilleries que la cabale avoit non-seulement voulu mettre, mais avoit mises effectivement dans notre affaire, vous ne serez pas fâché d'apprendre par celle-ci que Dieu y a mis la main ; que Sa Sainteté paroît revenue des impressions qu'on lui avoit données, et qui étoient profondément gravées dans son esprit ; qu'il y a lieu d'espérer dans peu de jours la certitude d'une décision bonne et honorable au saint Siége. Avec cela je n'ose rien assurer ; et après ce qui s'est passé, on ne doit répondre de rien que la chose faite et bien faite.

Vous aurez su le projet nouveau, et tout ce qui s'est passé jusqu'au samedi, 7 de ce mois, que j'écrivis encore un mot à M. de Paris. En voici la suite.

Suivant ce que je m'étois proposé, je fis arriver jusqu'aux oreilles de Sa Sainteté, que j'étois informé de tout ce qui s'étoit passé, de tous les efforts de la cabale auprès de sa personne, des ordres que Sa Sainteté avoit donnés touchant le nouveau projet de nouveautés qui se passoient : et que tout cela avoit fait une telle impression sur mon esprit et me donnoit une telle appréhension qu'on ne prît quelque résolution contraire à l'honneur du saint Siége et au repos de la France, que j'en étois tout troublé ; et étois dans le doute, supposé que je ne visse point de changement prompt dans les dispositions de l'esprit de Sa Sainteté, si je ne devois pas aller promptement informer Sa Majesté moi-même de tout ce qui se passoit, afin qu'elle pût prendre là-dessus les résolutions convenables au bien de son royaume, dont ses ennemis vouloient la ruine, et faire connoître à Sa Sainteté le déshonneur qu'on vouloit faire à sa personne et à son pontificat.

Le P. Roslet alla tout bonnement parler de cette façon au cardinal Albani, lequel vint aussitôt en rendre compte à Sa Sainteté. Je ne sais si ce fut l'impression que fit ce discours sur le Pape, ou son impatience naturelle, qui lui fit prendre la résolution samedi à midi de faire assembler les cardinaux le dimanche entre eux, pour dire leur sentiment sur le projet proposé. Les cardinaux ne surent cette congrégation qu'à la nuit. J'en fus averti en même temps, et que le cardinal de Bouillon avoit été surpris et étonné

de cette nouveauté, à laquelle il étoit vraisemblable qu'il n'avoit aucune part. J'avois déjà commencé à porter à quelques cardinaux le mémoire italien (*a*) que vous aurez vu, et dès le soir même tous les cardinaux en eurent. Cette congrégation imprévue à tout le monde et dans un jour extraordinaire, me donna d'abord quelque appréhension; je craignis quelque nouveau tour de la cabale. Je sus l'épouvantable machine que le carme, le sacriste, Fabroni et les Jésuites faisoient remuer, qu'il n'y avoit rien qu'ils n'eussent tenté auprès des cardinaux. Je compris bien d'abord que la chose dont la cabale se soucioit le moins, étoit qu'on fît des canons (*b*) ; mais que leur but étoit de renverser les délibérations prises, la publication des propositions condamnées sans distinction de sens et sans qu'on eût égard aux explications : voulant qu'on se contentât de condamner le livre et la doctrine en général ; et pour y parvenir, ils avoient bien vu qu'il falloit donner atteinte aux délibérations prises par les cardinaux avant Sa Sainteté même, et arrêter le décret par un nouveau projet pour après parvenir à leurs fins. Et il y avoit à craindre que la cabale ne gagnât quelques cardinaux. Chieti s'étoit promis d'attirer le cardinal Nerli, qui penchoit déjà à une condamnation générale. Le cardinal de Bouillon étoit prêt à se jeter à tout le moins fâcheux pour sauver son ami; le cardinal Albani le suivoit infailliblement. Les Jésuites s'étoient repromis de nouveau Ottoboni. Ce que j'appris de plus fâcheux en même temps et ce qui m'étonna, je l'avoue, c'est que le cardinal Ferrari, gagné il y a longtemps par le carme, étoit entré plus avant qu'aucun dans le nouveau projet; et que c'étoit lui qui l'avoit proposé au Pape et

(*a*) Ce mémoire avoit été composé le jour même par M. Phelippeaux. Voir sa *Relation*, part. II, p. 218 et suiv. — (*b*) L'abbé Bossuet parloit de ces canons dans la lettre, que le temps ne nous a pas transmise, à l'archevêque de Paris. Fabroni s'étoit enfermé, sous prétexte de pieux exercices, au Gésu de Rome, dans la compagnie du sacriste, du carme, des Jésuites, des plus zélés défenseurs de M. de Cambray. Là, tous ensemble ils rédigèrent douze *canons* sur les matières de spiritualité; puis ils montèrent les uns après les autres aux pieds du souverain Pontife, faisant à l'envi l'apologie de leur œuvre. Les douze canons renfermoient la pure doctrine de l'Eglise à l'encontre des erreurs de Molinos et de tous les quiétistes; ils alloient mettre la vérité à l'abri de tout danger, sans flétrir le nom du grand archevêque, etc. Les meneurs vouloient soustraire le cambrésisme à la censure imminente de l'Eglise : voilà tout. On peut voir sur cette manœuvre la *Relation* de Phelippeaux, partie II, p. 214 et suiv.

qui lui avoit fait faire tout ce qu'il avoit fait. On n'avoit pas de temps à perdre; et dans le soir du samedi et la matinée du dimanche on fit représenter aux cardinaux Nerli, Ottoboni, Albani et Ferrari tout ce qu'on put. Le matin du dimanche je vis l'assesseur et le commissaire. L'assesseur, quoique assurément à présent un des premiers à épargner M. de Cambray, intime ami des Jésuites et de Fabroni, fut obligé de convenir de l'inutilité, de l'impossibilité du nouveau projet. Pour le commissaire, il en étoit bien persuadé. L'après-dînée j'allai aux pieds de Sa Sainteté : cette audience fut assurément très-curieuse; je vais vous en faire un détail le plus brièvement qu'il me sera possible.

Le cardinal Spada sortoit d'avec lui; le cardinal Albani y avoit été le matin, et je n'ai pas lieu de douter qu'ils ne lui eussent parlé tous deux du Mémoire italien qu'ils avoient tous reçu de ma part. Le Pape se mit à rire aussitôt qu'il me vit. A la première génuflexion que je fis, il me demanda ce que je voulois de lui. Je lui dis que je ne pouvois m'empêcher de lui avouer que cette fois-ci je venois en tremblant à ses pieds. Et pourquoi, me dit-il? Parce que, lui dis-je, saint Père, Rome retentit d'une nouveauté. Il ne me laissa pas achever, il me dit d'un ton fort affirmatif : *Sono ciarle, sono chiacchiere, chiacchiere;* et me répéta dix fois de suite ce terme, qui veut dire : Ce sont des contes, des bruits ridicules. Quand je vins au détail de ces bruits de ce nouveau projet, il trouva à propos de me dire que ce n'avoit jamais été son intention; que j'étois mal informé; qu'il vouloit finir, et qu'absolument il me promettoit que tout seroit déterminé dans cette semaine. Cela étant, lui dis-je, saint Père, on ne doit point craindre les canons, les canonnades qu'on nous avoit fait appréhender, étant sûr qu'en huit jours on ne pouvoit les dresser, puisque peut-être des années n'étoient pas trop longues pour un pareil dessein; et je pris occasion de là de lui faire voir la difficulté qu'il y avoit de faire des canons, dans lesquels il ne falloit aller ni trop loin ni pas assez, peser jusqu'aux moindres syllabes, etc. Et puis pour revenir au fait, je dis qu'il n'en étoit pas question ici, puisqu'il s'agissoit de décider sur la doctrine bonne ou mauvaise des propositions tirées du livre de M. de Cambray;

que c'étoit sur ces propositions qu'on travailloit ici depuis deux ans, que c'étoient les propositions que MM. les cardinaux avoient qualifiées, censurées en sa présence.

A ces discours, je vis Sa Sainteté prête et dans la disposition de me nier tout, jusqu'à me vouloir faire douter qu'il y eût jamais eu des propositions extraites. Je pris la liberté de l'en faire souvenir comme d'une chose connue de tout l'univers. Je connus de là sûrement que les insinuations et les impressions qu'on lui avoit données, alloient à lui faire peur de la censure et de la publication des propositions. J'insistai fort là-dessus, le faisant souvenir de ce qu'il m'avoit dit le jeudi d'auparavant, que le livre de M. de Cambray étoit plein d'erreurs. Je lui fis voir que cela ne pouvoit être, si ces erreurs n'étoient contenues dans quelques propositions qu'on pût montrer; que c'étoit précisément cela dont il avoit été tant question parmi les qualificateurs et les cardinaux, et qu'enfin c'étoient ces propositions que les cardinaux avoient qualifiées et censurées. Sur cela il me dit : Que veut dire cela, censurées par les cardinaux? *Tocca à noi*, *tocca à noi, siamo padroni*. Je lui accordai aisément que c'étoit sans doute à lui à faire la bulle, que c'étoit à lui qu'il falloit croire, que l'assistance du Saint-Esprit ne manqueroit pas; mais je le fis convenir néanmoins qu'il falloit que cela se fît *ex consilio fratrum;* que les cardinaux choisis par Sa Sainteté à cet effet étoient ses frères, ses véritables conseillers, qui faisoient partie de l'Eglise romaine, et appelés *in partem sollicitudinis pastoralis* (*a*). J'appuyai beaucoup là-dessus, m'apercevant que Fabroni et la cabale lui avoient mis dans la tête qu'il falloit compter les vœux et les censures des cardinaux pour rien, que le Pape seul devoit tout faire ; et sous ce prétexte lui avoient mis dans la tête de ne suivre en rien leur avis ; à quoi il est très-incliné naturellement. Je lui fis voir avec respect qu'il y alloit du repos de sa conscience de s'en rapporter aux cardinaux commis pour juger de la foi, et non à ce que des brouillons, ennemis particuliers de la France, des évêques et du roi, pouvoient lui faire inspirer. J'insistai sur la censure des propositions qu'il falloit qu'on publiât, sans quoi il ne satisfaisoit

(*a*) Heureuse l'Eglise, encore une fois, d'avoir un pareil conseiller !

point, ni à la demande du roi, des évêques, ni à celle de M. de Cambray, ni à ses promesses. Il m'assura qu'il étoit dans la disposition de faire ce qui seroit de mieux, et me dit qu'on ne devoit pas douter de ses bonnes intentions : de quoi assurément je n'eus pas de peine de convenir avec lui ; et effectivement on ne peut douter de ses bonnes intentions, mais sa bonté et sa facilité lui font faire quelquefois de terribles à genoux. Enfin je finis; et en prenant sa bénédiction, je crus lui devoir répéter que pour contenter le roi et les évêques, et l'honneur du saint Siége, il falloit une censure de la doctrine et des propositions.

Je remarquai en général dans ses discours une grande honte d'avoir donné dans ce beau projet des canons ; néanmoins une grande prévention pour ne point mettre au jour les propositions, une grande envie de sauver la réputation de M. de Cambray, beaucoup de crainte de s'engager trop, et le génie napolitain surtout au souverain degré.

La congrégation se tenoit pendant ce temps-là, dans laquelle *unanimi consensu,* même du cardinal Albani et du cardinal Ferrari, hors le cardinal de Bouillon qui parla le premier et ne croyoit pas être abandonné, le projet fut rejeté : on conclut à *stare in decretis*. La congrégation finit à la nuit. M. le cardinal de Bouillon, qui déjà ne se portoit pas bien, se trouva si foible, qu'il ne pouvoit se soutenir : il fit pitié à tous les cardinaux, à la lettre; il se fit porter dans son carrosse, et étant arrivé chez lui, il ne put monter les degrés ; on fut obligé de le monter en chaise. Ce que je vous dis là est vrai à la lettre.

L'assesseur alla au sortir de là porter à Sa Sainteté la relation de la congrégation ; et je sais que l'assesseur a dit que cela lui fit quelque peine de voir rejeter aussi unanimement un projet dont on lui avoit donné une si belle idée.

Hier le saint Père appela le cardinal Ferrari ; ce qui a fait croire qu'il l'avoit chargé de nouveau de réformer le décret arrêté ; et comme on savoit que Sa Sainteté vouloit finir incessamment, et que la congrégation de demain et celle de jeudi seroient en ce cas les dernières, ces allées et venues du cardinal Ferrari chez le Pape faisoient appréhender les gens bien intentionnés

qu'on ne machinât quelque mauvais dessein. Les cardinaux Casanate et Nerli m'en ont fait avertir ce soir; et j'ai un peu appréhendé, sachant que toute la cabale ne tend à présent qu'à faire ajouter au décret quelque chose d'ambigu sur les explications postérieures de M. de Cambray, comme si dans la condamnation des propositions on ne les prétendoit pas condamner, ou au moins marquer qu'on ne les avoit pas examinées. Mais je viens d'apprendre dans le moment où je vous écris ce qui s'est passé, d'une personne par qui la minute du décret a passé depuis une heure.

Le Pape a envoyé querir l'assesseur cette après-dînée, et cela je l'ai vu de mes yeux, étant alors à parler à M. le cardinal Spada chez Sa Sainteté, pour le prier de la faire souvenir de la promesse qu'elle m'a fait l'honneur de me faire de finir cette semaine; et l'assesseur a eu ordre d'envoyer ce soir le décret minuté à MM. les cardinaux, pour demain matin le déterminer entre eux, et puis finir jeudi, le tout en sa présence.

Ce décret minuté n'a été porté au saint Office, pour en faire des copies, qu'à une demi-heure de nuit il y a environ; et les copies n'ont pu être faites et envoyées chez les cardinaux que sur deux heures, c'est-à-dire les dix heures de France. La plupart auront déjà été endormis. Cela est un peu précipité; mais j'espère que s'il y a quelque clause d'ajoutée contre la détermination des cardinaux, qu'elle n'en sera pas rejetée avec moins de force; car le corps est sain, et bien nous en a pris d'y veiller.

Je n'ai pu avoir copie de ce décret à cause de la hâte et de la précipitation avec laquelle il a été rédigé; mais on m'a assuré que les vingt-trois propositions y sont tout de leur long, et leurs censures *respectivè*. Je me suis toujours bien douté qu'on ne trouveroit pas lieu de faire davantage, à cause de la difficulté de s'accorder sur chaque qualification particulière, et le cardinal de Bouillon et les autres, comme Albani, chicanant sur tout. On m'assure que le titre du livre y est tout du long, et on n'a remarqué rien qui tendît à excuser les explications de M. de Cambray : on ne parle que du livre, ce sera sans doute l'exécution de ce qui a été résolu entre les cardinaux.

Au reste, il est mis dans cette minute qu'elle est étendue par le cardinal Albani, qui n'aura jamais osé altérer ce que les cardinaux ont arrêté entre les députés, puis tous ensemble. Il n'y a pas même d'apparence que le cardinal Ferrari en ait eu la direction, le cardinal Albani étant très-jaloux de ce qui vient de lui.

Demain, au sortir de la congrégation, nous en aurons le cœur net, et plus encore jeudi. On m'a dit une chose qui me fâcheroit, qui est qu'on n'avoit pas remarqué que la qualification d'hérétique y fût, et j'en ai peur; mais ce sera toujours beaucoup, si nous avons à cela près, dans les circonstances présentes, un décret net sur les propositions du livre, qualifiées assurément de toutes les autres qualifications les plus fortes.

Vous croyez bien que si j'avois pu être sûr que les cardinaux rejetassent si fortement le nouveau projet, et que Sa Sainteté s'y fût rendue et eût voulu finir si promptement, et qu'on eût autant de mépris pour le cardinal de Bouillon, j'aurois pu ne pas dépêcher le courrier. Mais en vérité, dans le doute où j'avais raison d'être, où le cardinal Casanate et nos amis étaient sur l'entêtement effroyable du Pape, du cardinal de Bouillon, des Jésuites, des cinq qualificateurs, dans la certitude de la rage de la cabale, j'aurois cru avoir à me reprocher toute ma vie de n'avoir pas été au plus sûr. Car enfin je sais que ce qui arrêtoit le plus le Pape, a été la certitude avec laquelle le cardinal de Bouillon l'a assuré qu'on contenteroit le roi en ménageant en tout ce qu'on pourroit la personne et les intentions de M. de Cambray. Ainsi il étoit nécessaire que le roi s'expliquât là-dessus; et quand le décret sur le livre passeroit jeudi, il sera toujours très-bon que cette Cour connoisse au vrai les intentions de Sa Majesté; et cela pourra aider à faire prendre la résolution de condamner dans la suite les livres faits par M. de Cambray en défense de son premier livre; mais le cardinal de Bouillon l'empêchera apparemment tant qu'il sera à Rome. Cette Eminence est dans le dernier abattement et dans le dernier désespoir, et sa santé est très-languissante. Il dit au sortir de la congrégation que l'on ne pouvoit pas lui reprocher d'avoir voulu retarder, mais seulement d'avoir

tout hasardé pour servir ses amis; croyant se donner par là une grande louange, et ne songeant pas que pour ses amis prétendus il a trahi la vérité, la religion et son roi.

Le cardinal Casanate me fit avertir le lendemain du courrier, qu'il seroit bon que la Cour prît des mesures auprès du Pape, en cas qu'il restât obstiné, et qu'on ne pouvoit avertir trop tôt le roi; et que cependant s'il y avoit quelque péril, il trouveroit bien le moyen d'enclouer l'affaire pour quelques semaines. C'étoit tout ce qu'on pouvoit prévoir. On peut et on doit dire qu'on lui doit tout.

Le général des Jésuites fut encore hier chez le Pape. C'est assurément un engagement du corps. Le P. Roslet eut le matin du dimanche audience du Pape, qui lui nia tout, comme à moi.

La cabale ne croyoit jamais qu'on pût venir à bout de faire condamner les propositions, le cardinal de Bouillon, Albani et Ferrari gagnés. Ce dernier a trompé tout le monde; car il a d'abord condamné les propositions, puis il a tourné tout à coup par foiblesse et gagné par le carme, que vous savez que j'ai toujours appréhendé auprès de lui. Zeccadoro a été l'entremetteur entre le cardinal de Bouillon et le cardinal Ferrari.

Il faut attendre à jeudi pour parler sûrement des suites, mais il y a lieu de bien espérer. Je ne crains que Fabroni auprès de Sa Sainteté. Cet homme lui a fait voir les enfers ouverts, si elle consentoit à la censure des propositions, dont les semblables se trouvent dans tous les mystiques, sans compter la sainteté personnelle de M. de Cambray.

J'ai reçu votre lettre du 16 février. Nous attendons M. de Monaco à la fin de ce mois. La rétractation de M. de Cambray viendra tard, si elle vient. J'en doute, et le courrier sera parti pour l'avertir seulement de ce qui se passe.

Je n'ai pas eu un moment de repos tous ces jours-ci, et à peine ai-je pu rester quatre heures dans mon lit; mais ma santé ne laisse pas d'être bonne, Dieu merci : j'aurai le temps de me reposer, l'affaire finie.

Je ne crois pas que je me puisse jamais consoler de la perte que nous avons faite, je la sentirai toute ma vie.

Je n'écris qu'un mot à M. de Paris ; je le renvoie cette fois-ci à vous, la poste allant partir.

Il est nécessaire que vous répondiez au parallèle de M. de Cambray (*a*).

LETTRE CDLIV.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (*b*).

13 Mars 1699.

Dieu est plus fort que tout : la vérité enfin a triomphé. Hier le décret fut arrêté en présence de Sa Sainteté qui le signa. La bulle est déjà faite en conformité, et on l'imprime à l'heure qu'il est : elle sera affichée et publiée demain. Dieu soit loué.

Avant que de vous dire tout ce qui s'est passé depuis huit jours, de la manière efficace avec laquelle on a remédié au mal qu'on vouloit faire et qu'on s'est opposé à l'enfer déchaîné, je vous dirai en substance d'abord ce que contient de principal et d'important la constitution, dont je doute que je puisse avoir un exemplaire avant le départ de ce courrier, quoique je n'oublie rien pour y parvenir. Mais je sais que M. le cardinal de Bouillon veut l'avoir seul ce soir, et empêchera peut-être de l'avoir le P. Roslet et moi.

C'est une bulle (*c*) dans toutes les formes, où l'on ne parle point de l'Inquisition : on y met *motu proprio,* mais on y ajoute *ex consilio theologorum, cardinalium,* etc., *deliberatione maturâ et diligenti examine habito.* Le cardinal de Bouillon ne s'est mis en peine de rien sur cela. Il auroit même laissé parler de l'*Inquisition.* Pour peu qu'il eût voulu, on n'auroit pas mis l'expression *motu proprio.* J'en ai parlé, mais le cardinal Albani et le cardinal Casanate même m'ont assuré que cette clause étoit reçue en France de la manière dont elle étoit mise. C'est le cardinal Casanate qui fit hier ôter tout ce qui regarde l'Inquisition, le

(*a*) C'est l'ouvrage intitulé : *Les principales propositions du livre des Maximes justifiées,* etc.; auquel Bossuet a répondu dans *les Passages éclaircis,* etc. Voyez vol. XX, p. 371. — (*b*) Revue sur l'original. — (*c*) On verra que l'abbé Bossuet n'étoit pas exactement informé sous ce rapport.

cardinal de Bouillon étant sorti de la congrégation des premiers ; mais on le représenta au Pape, qui consentit d'abord.

On n'y parle, ni du roi, ni des évêques.

On y met tout du long le titre du livre des *Maximes* et le nom de l'auteur.

Il y a vingt-trois propositions principales énoncées et mises tout du long, lesquelles on condamne *sive ex sensu obvio, sive ex contextu sententiarum et libri, tanquàm respectivè erroneas, temerarias, scandalosas, piarum aurium offensivas, inducentes in errores ab apostolicâ Sede damnatas ;* et, je pense, quelques autres qualifications très-fortes. La qualification d'*hérétique* n'y est pas, quoique la proposition de l'involontaire y soit tout du long, sans restriction ni modification, comme étant du livre et de l'auteur par conséquent. Je vous dirai dans la suite comme le tout s'est fait. On ne condamne pas seulement le livre d'une telle édition : on condamne toutes les éditions et toutes les traductions. Toutes les autres clauses, en pareil cas, n'y sont pas oubliées. On a ôté seulement celle de *igne comburantur*, qui n'est pas essentielle. Il n'est pas dit un mot qui tende à excuser en rien le sens de l'auteur, ni ses explications. Ce qu'on a mis : *sive ex sensu obvio, sive ex contextu libri et sententiarum,* paroît aller au-devant de la chicane du sens de l'auteur et encore des explications, puisqu'il est manifeste que ces explications contraires au sens condamné, *obvio,* ne sont pas bonnes ni recevables, puisqu'elles seroient encore contraires au texte du livre et à toute la suite, et n'y conviennent pas.

Les propositions en particulier se verront dans la bulle : je n'en puis savoir le détail au juste. Vous voyez par là que l'essentiel est fait. La doctrine du livre de M. de Cambray n'a plus aucune ressource : elle est condamnée et exprimée. Pour rendre tout complet, je conviens qu'il falloit la qualification d'*hérétique;* et il auroit été à souhaiter que la qualification eût été à chaque proposition, comme dans la bulle contre Baius; mais sans que je m'arrête longtemps sur les raisons qui ont contraint à ne pas insister plus longtemps à l'une et à l'autre, je m'imagine que vous vous les figurez bien.

La qualification particulière de chaque proposition a paru ici trop difficile pour la faire dans la dernière exactitude : on avoit peine à convenir. Il auroit fallu livrer autant de batailles contre les amis de M. de Cambray. C'étoit ce qu'ils demandoient uniquement pour embrouiller et pour éterniser cette affaire, sous prétexte d'une décision plus exacte : ce qu'on auroit pourtant fait assurément, si M. le cardinal de Bouillon n'avoit pas été dans les congrégations; mais les personnes les mieux intentionnées, qui le souhaitoient le plus, ont jugé la chose trop difficile, trop hasardeuse; et ont cru dans ces circonstances malheureuses pour l'Eglise et pour la France, qu'il falloit se contenter d'une qualification *respectivè*, dont la plupart convenoient (sans compter que c'est le style) et moins sujette à être contredite, et qui nous laisse la liberté d'appliquer aux propositions les qualifications qu'il nous plaît.

Il n'y a que l'*hérétique* qui manque. Quatre des forts cardinaux, Panciatici, Carpegna, Casanate et Marescotti le vouloient mettre, et soutenoient que c'étoit la qualification que méritoit la proposition de l'involontaire, et peut-être quelques autres; mais les autres cardinaux ont molli, surtout Noris et Ferrari, qui joints au cardinal de Bouillon et au cardinal Albani, l'ont emporté. Le Pape en est cause plus que pas un : le terme d'*hérétique* lui a fait peur. Le reste lui faisoit bien peur encore, mais il a été obligé de le passer.

C'est le Pape qui a encore demandé à l'instigation de Fabroni, qu'on ne mît pas *igne comburantur*. Voilà l'idée générale de la constitution.

Voici ce qui s'est passé depuis mes dernières nouvelles, portées par le courrier extraordinaire. Je vous dirai ce qui s'est passé en abrégé, vous l'ayant mandé déjà très-au long par ma lettre de mardi.

Pour ce qui concerne le nouveau projet des douze canons, aussitôt donc que le courrier fut parti, je crus qu'il n'y auroit point de mal de faire un peu de bruit, et de faire porter jusqu'au Pape mes plaintes sur une pareille conduite. Le P. Roslet alla chez le cardinal Albani, et lui parla fortement, et lui dit qu'il m'avoit vu très-troublé, et en doute de partir en poste pour aller avertir le

roi de tout ce que faisoit une cabale enragée à la tête de laquelle on le mettoit, pour faire anéantir les bonnes et saintes intentions de Sa Sainteté, et éterniser ou gâter une affaire déjà terminée entre les cardinaux. Cela fit l'effet que nous pouvions souhaiter. Le cardinal fut étonné et alla rendre compte de tout au Pape; ce qui joint à la précipitation naturelle de son génie et les angoisses que la durée de cette affaire lui donne depuis un mois, le fit se déterminer le samedi 7 du mois à envoyer querir l'assesseur, et à faire intimer pour le lendemain dimanche la congrégation des cardinaux entre eux, pour dire leur avis sur le projet proposé qui lui tenoit toujours fort au cœur. Les cardinaux, qui ne s'y attendoient guère, en furent surpris, et plus que tous le cardinal de Bouillon, qui ne le put cacher, et qui s'enferma aussitôt avec le P. Charonnier jusqu'à minuit.

On ne s'endormit pas pendant ce temps-là. J'allai dès le samedi porter chez les cardinaux le Mémoire en italien que vous avez en françois, et nos amis travaillèrent.

Ce qui me fit extrêmement dépêcher, c'est que j'appris que c'étoit le cardinal Ferrari, gagné par le cardinal de Bouillon et en particulier par le carme, son ami intime et son compatriote, que j'avois toujours appréhendé près de lui, lequel avoit mis au jour ce nouveau projet, et l'avoit proposé et fait goûter à Sa Sainteté, lui faisant peur de tout autre expédient, et par rapport aux mystiques, et par rapport à la personne de M. de Cambray, qu'on devoit ménager, insistant surtout à ne mettre point au jour les propositions.

Je vis le lendemain l'assesseur et le commissaire, de qui j'appris beaucoup de choses. J'ose dire que le midi du dimanche, j'étois comme assuré que le projet seroit rejeté, et qu'on s'en tiendroit aux délibérations prises; au moins les forts cardinaux s'unirent pour cet effet; il n'y avoit plus à appréhender que les cardinaux de Bouillon, Ferrari et Albani, et plus que tous le Pape.

Le matin du dimanche nous demeurâmes d'accord avec le P. Roslet qu'il iroit le matin chez le Pape, et moi après lui l'après-dînée. Cela fut ainsi exécuté. Le P. Roslet rend compte exact

à M. de Paris de son audience : il parla fortement au Pape, entra dans un grand détail avec lui. Le Pape lui parut fort embarrassé, fort irrésolu, fort porté à épargner M. de Cambray et très-troublé. J'allai donc après dîné chez Sa Sainteté : il seroit trop long de vous dire le détail exact de ce qu'il me dit, je n'ai pas le temps, et je vous l'ai écrit tout du long dans ma lettre de mardi dernier, 10 de ce mois. Je vous dirai seulement que Sa Sainteté jugea à propos de me nier le nouveau projet, me disant par plusieurs reprises que c'étoient de faux bruits. Je vis bien que le Pape commençoit à être honteux de ce qu'il avoit fait ; mais je m'aperçus bien en même temps d'une prévention furieuse pour épargner en tout M. de Cambray et sa doctrine. On lui avoit fait une si furieuse peur de mettre au jour les propositions, que Sa Sainteté n'a voulu jamais convenir avec moi qu'il y eût eu des propositions extraites et censurées par les cardinaux. Je pris la liberté de lui rappeler avec assurance ce que le public savoit, et sur la fin de cette affaire ce qui convenoit à sa gloire, à la paix de la France, et au repos de sa conscience, en suivant le sentiment de son conseil sur cette matière. Je vous remets là-dessus à ma lettre de mardi qui vous étonnera, mais qui contient la pure vérité. J'insistai fortement sur les propositions sur lesquelles il étoit question de prononcer ; et sans quoi ni le roi, ni les évêques, ni toute l'Europe n'auroient pas sujet d'être contens, et qui donneroit lieu à M. de Cambray et à ses adhérens de soutenir qu'on n'a pu condamner ses propositions, ni prononcer sur le particulier de sa doctrine ; ce qui feroit recommencer toutes les disputes. Je le lui fis voir clairement, et en prenant sa bénédiction à genoux, je le lui répétai encore.

Je n'ai jamais vu une personne si troublée, agitée qu'il étoit. Il me promit néanmoins, sur ce que je lui dis que les amis de M. de Cambray triomphoient, et disoient plus hautement que jamais qu'on ne verroit pas de décision, et que le saint Siége n'oseroit condamner des propositions d'un si grand archevêque ; il me promit, dis-je, que tout finiroit cette semaine, et qu'il n'en pouvoit plus. Je lui dis, si cela étoit, qu'il n'y avoit pas à craindre qu'il voulût faire des canons ; ce qui demanderoit une discus-

sion exacte et scrupuleuse des moindres syllabes, et des années entières.

Pendant ce temps, la congrégation des cardinaux se tenoit à la Minerve : elle dura près de quatre heures. Toujours pour son malheur, le cardinal de Bouillon parla le premier, et donna tête baissée dans le nouveau projet, comme plus digne du saint Siége, moins sujet à contradiction, moins flétrissant pour M. de Cambray, ce qui est le tout pour lui. On ne le pourroit croire ; il resta seul de son avis. Les premiers et anciens cardinaux parlèrent si fortement contre, que le cardinal Ferrari, quoique promoteur de cette nouveauté, et le cardinal Albani abandonnèrent le cardinal de Bouillon, et il passa ainsi à rejeter les canons et la suite du projet, et l'on résolut de s'en tenir *in decisis*. Le cardinal de Bouillon sortit, à la lettre, plus mort que vif ; il ne put descendre les degrés, ni remonter les siens qu'en chaise à porteur.

Malgré tout cela, la cabale ne se tint pas pour vaincue. Le Pape toujours prévenu et comme résolu à prendre, disoit-il, le parti le plus doux, envoya querir les cardinaux Ferrari et Albani, et leur ordonna le lundi matin de dresser le décret et de le tenir prêt pour le mercredi matin ; qu'il vouloit qu'on déterminât tout par les cardinaux, pour jeudi finir devant lui absolument ; qu'il l'avoit promis.

Le cardinal Ferrari, et principalement le cardinal Albani furent gagnés très-certainement par la cabale, travaillèrent toujours dans l'esprit de douceur, et furent cause qu'on n'a pas traité M. de Cambray dans la dernière rigueur, comme on convient qu'il le méritoit. Le tout ne fut achevé que le mardi au soir à la nuit, et ne put être copié et envoyé chez les cardinaux *per manus* qu'après de minuit. Ils furent étonnés le lendemain, à la pointe du jour, de trouver cette pièce sur laquelle ils auroient à parler sur-le-champ. Les bien intentionnés prirent le parti sur-le-champ de faire de leur mieux.

On retrancha, on rétablit des petits mots glissés par-ci par-là. Il n'y eut pas moyen de faire mettre la qualification d'hérétique. La pluralité des voix l'emporta. On crut que le reste étoit assez fort et produiroit le même effet. La soumission de M. de Cambray

au saint Siége servit de motif. Enfin le décret passa, comme vous le voyez, après des efforts infinis du cardinal de Bouillon pour renouveler les disputes, faire parler des explications, rayer le *sive in sensu obvio, sive ex connexione sententiarum*, faire peur à son ordinaire, soutenir que les tempéramens par lui proposés seroient du goût du roi et de la France, et tout le reste enfin, qu'il avoit déjà répété cent et cent fois. Mais on crut n'en avoir que trop fait, et on passa outre.

Le Pape fut instruit dès le moment de la dernière délibération des cardinaux, et envoya l'assesseur chez le cardinal Casanate, pour convenir de tout, afin qu'il n'y eût plus rien à faire pour le lendemain.

Je fus averti dans le moment que l'essentiel étoit fait et assuré : jugez de ma joie ; car la précipitation avec laquelle on faisoit tout depuis un certain temps, me faisoit tout appréhender.

Hier enfin jeudi, en une demi-heure tout fut fini devant Sa Sainteté, qui ne permit pas au cardinal de Bouillon de parler en l'air, comme il alloit commencer. Il commenca par dire qu'il vouloit exécuter ce qui avoit été déterminé dans la congrégation, fit lire le décret, le signa, et finit cette grande affaire à la honte éternelle de M. de Cambray et de ses protecteurs. Après Dieu on doit tout, mais je dis tout au cardinal Casanate. Il s'est ouvert avec moi plus que jamais, m'a dit qu'il avoit reçu pour cette affaire toute sorte d'outrages de la part du cardinal de Bouillon; qu'il n'avoit pas été le seul, qu'il les a tous attaqués hors un, m'a-t-il dit, qui a fait plus de mal que lui, parce qu'il est plus adroit.

Du reste, il m'a confirmé tout ce que je savois, et ce que je vous ai mandé du vœu du cardinal de Bouillon. Il n'a jamais rien laissé par écrit à la congrégation; on n'a pu tirer de lui que des qualifications équivoques, comme je vous l'ai mandé, avec la distinction des sens et l'excuse de l'auteur. Il a entravé tous les projets qui alloient à justifier les intentions et le livre de M. de Cambray; et en certain sens, il a tourmenté le Pape et les cardinaux à un point qui ne se peut imaginer. Enfin après les délibérations arrêtées, il a cru ne pouvoir gagner du terrain qu'en

surprenant, qu'en précipitant, et il fera bien valoir à ses amis la note d'*hérétique* qu'il a empêchée.

Il est plus que sûr que s'il n'avoit pas assisté aux congrégations, tout d'une voix, sans la moindre contradiction, ce livre auroit été condamné et noté de toutes les notes les plus infamantes. Lui seul a fait tout le mal, et ce seroit se tromper que de croire qu'il ne le fera pas toute sa vie; il est trop engagé.

Je sais qu'il dit à présent qu'on n'en demeurera pas là, que le saint Siége n'a rien fait qui vaille, qu'il falloit aller plus au fond.

Il est certain qu'il a proposé d'examiner tous les mystiques avec M. de Cambray, et de donner une décision sur le tout ensemble; et il a traité d'ennemis personnels de M. de Cambray ceux qui ont rejeté cette proposition, qui n'étoit faite que pour éluder et prolonger la condamnation du livre. Tout le reste qu'il a proposé a été dans cette vue. Il n'y a personne qui ne le sache.

Jugez de la désolation du parti.

Vous saurez bientôt ce que vous aurez à faire sur tout cela. Je n'ai pas de conseil à vous donner. Ce n'est pas faute de l'avoir dit et redit cent fois, si l'on n'a pas fait une bulle comme celle de..... par Innocent X. Je l'ai dit cent fois au cardinal de Bouillon, et j'ai cru qu'il avoit ses ordres sur cela. Je me doute que c'est qu'il ne se soucie guère que cette pièce soit universellement reçue en France; il suppose que le *motu proprio* le pourra empêcher. De plus, pour déterminer le Pape a en donner le principal soin au cardinal Albani, qui a la direction des bulles *proprio motu*, et non des autres, le cardinal de Bouillon aura fait prendre cette voie.

Si l'on avoit eu le temps de se reconnoître depuis avant-hier, je crois que j'aurois fait entendre raison à tous. Je fis avertir de tout cela le cardinal Albani, qui me fit répondre que je ne me misse pas en peine, que tout seroit authentique et tel qu'il le faut pour la France. Aujourd'hui le cardinal Casanate m'a dit que cette forme de bulle étoit des plus authentiques; et qu'il fit hier ôter ce qui regarde l'inquisition; sur quoi le cardinal de Bouillon n'avoit sonné mot, mais qu'il s'étoit souvenu de ce que je lui en avois dit.

Le cardinal Casanate m'a dit que si à présent M. de Cambray ne faisoit une rétractation nette, soumise, qu'il méritoit toute sorte de châtiment. Je verrai et remercierai demain Sa Sainteté, qui n'a jamais eu assurément que des intentions droites et justes, mais qu'une cabale trop puissante troubloit et démontoit à chaque moment.

Le P. procureur général des Minimes vient de le voir. Le Pape lui a avoué toute la violence de la cabale; qu'on ne l'avoit pas laissé un moment en repos; que ce qu'il a souffert est inouï; mais qu'enfin il étoit en repos et qu'il souhaitoit que le roi fût content et les évêques. Le P. Roslet l'écrit tout du long à M. de Paris.

J'ai su certainement que le Pape, le jeudi même qu'il proposa le projet aux cardinaux, que le Pape parla durement au cardinal de Bouillon, qui vouloit forcer le Pape à ordonner qu'on l'approuvât. Vous verrez dans huit jours, par toutes les lettres de Rome, la fureur avec laquelle le cardinal de Bouillon s'est conduit; cela est public ici, et lui a attiré le mépris et l'indignation universelle.

Le Pape a demandé au P. Roslet si je n'enverrois pas un courrier, outre celui que le cardinal de Bouillon enverroit; que cela étoit nécessaire, et qu'il me le conseilloit. On lui a répondu que j'écrivois actuellement pour cela; et que cela m'empêchoit d'aller à ses pieds dès aujourd'hui. Faites bien, je vous prie, pour moi auprès de M. le nonce, afin que cela puisse revenir ici.

Peut-être seroit-on fâché ici, si le roi s'est résolu sur le dernier courrier, à écrire quelque chose de dur au Pape; mais j'ai fait mon devoir. Le cardinal Casanate me fit dire le lendemain que j'ai dépêché, qu'il me conseilloit de le faire, qu'on ne pouvoit répondre de la personne du Pape dans le trouble et la prévention où il étoit; et que si je le faisois, il prendroit ses mesures pour éviter le coup s'il y avoit du danger jusqu'à la réponse. Je lui ai avoué ce que j'avois fait, et il l'a jugé fort à propos. Je verrai s'il est à propos que je prévienne là-dessus le cardinal Spada à présent. Je suis toujours bien aise de ce que le roi pourra écrire: cela confirmera le Pape dans ce qu'il a fait et le précaution-

nera sur ce qu'on ne manquera pas de vouloir extorquer de lui en faveur de M. de Cambray.

Au reste, que la France ne revienne plus, s'il y a moyen, ici, au moins tant qu'il y aura ici un cardinal de Bouillon; qu'elle fasse tout par elle-même, toujours avec respect pour le saint Siége, et fondant tout sur ses décrets (*a*).

Si les évêques et les parlemens trouvoient la moindre difficulté à rendre authentique cette constitution, à cause de quelques formalités contraires aux usages du royaume, je ne crois pas qu'il faille rien faire de nouveau, ni rien qui préjudicie aux usages de la France, qu'on ne sauroit trop conserver. Je suis persuadé qu'à la première réquisition du roi, le Pape fera la constitution en une autre forme. En tout cas, voilà les évêques en droit à présent de faire ce qui conviendra le mieux au bien de leur peuple, et de faire faire à M. de Cambray ce qu'il faut.

Je crois vous avoir mandé que le général des Jésuites a été solliciter publiquement tous les cardinaux depuis un mois, et qu'il a été traité assez durement par quelques-uns qui lui ont reproché, entre autres le cardinal Nerli, que sa Compagnie ne soutenoit que les mauvaises doctrines en tout. Les Carmes ne se sont pas oubliés; mais les Dominicains ont fait leur devoir, le général à leur tête quoique avec prudence.

Le P. Roslet a fait au delà de tout ce qu'on pouvoit désirer, et a bien secondé les ordres et les intentions de M. de Paris : j'ai toute sorte de sujet de me louer de lui.

Je vous recommande, aussi bien qu'à M. de Paris, le courrier qui veut bien me faire l'amitié de porter cette dépêche. C'est M. Madot lui-même, qui vous voudra compléter tout, ayant tout vu et m'ayant servi ici en mille choses. Il a vu par lui-même ce qu'a fait le cardinal de Bouillon, et le connoît dans le fond de l'ame. Il a été bien aise de rendre ce dernier service aux évêques de son pays : il fera une grande diligence. Il n'est pas fort bien

(*a*) Cette sorte de *respect pour le saint Siège* vaut, tout le monde le voit, le coup de chapeau que les libres penseurs donnent à la religion. Les Bénédictins des Blancs-Manteaux vouloient, décidément, s'en tenir à ce respect; car ils ont retranché les derniers mots de la phrase : *Et fondant tout sur ses décrets.* Il va sans dire que l'intégrité du texte n'a jamais été rétablie.

dans ses affaires: je vous prie de vouloir bien entrer avec lui sur la dépense pour son retour, qu'il fera à loisir. Il est généreux et ne voudra peut-être pas y entrer: mais comme il fait cette course pour me faire plaisir uniquement, et pour rendre compte à vous et à M. de Paris de tout, car il sait presque tout ce qui regarde M. le cardinal de Bouillon, il est juste de n'en pas abuser .J'écris à mon frère d'entrer aussi dans ce détail. Je lui donne ici, en partant, deux cents écus romains avec un ordre pour Lyon; cela lui suffira pour aller. Il verra, en passant, M. le grand-duc, et vous en rendra compte.

J'ai reçu avant-hier les lettres du 23 février; j'attends avec impatience des nouvelles de la réception de ce jugement.

Le cardinal Casanate m'a dit ce matin qu'il n'a pas tenu à lui qu'on n'eût mieux fait et plus fortement; mais qu'il a eu peur, si l'on retardoit, qu'il ne naquît des inconvéniens qu'il n'auroit pas été le maître de surmonter. Il m'a dit franchement qu'on devoit mettre *hæretica* et que c'étoit son avis; mais que le Pape avoit conclu *in mitiorem*. Il ne faut rien dire de tout cela qu'au roi, à Madame de Maintenon et à M. de Paris, et se contenter de ce qu'on a, qui au fond est suffisant.

Le jubilé n'a eu aucune suite, et on n'en a plus parlé.

Les plus foibles de tous ont été les théologiens : la scholastique perd tout ici (*a*).

Je n'ai osé aller voir le cardinal de Bouillon depuis l'arrêt prononcé. Il a envoyé querir le P. Roslet, pour lui dire les plus belles choses du monde.

Il va à présent faire tous ses efforts pour persuader à la cour, ou qu'il a fait tout le bien, ou qu'il voulut mieux faire; mais que la cabale l'a empêché, ne cherchant qu'à faire du mal à M. de Cambray, suivant en cela votre chaîne. Il a parlé ici en conformité.

A rendre justice à tout le monde, et surtout aux François qui sont ici, il n'y a eu qui aient fait leur devoir sans respect humain en faveur des évêques, que le P. Roslet, M. Phelippeaux et moi, et les amis de M. de Toureil. Le Père général de la Minerve a

(*a*) Arrêt prononcé par l'ignorance même.

été bien, mais avec politique. Je ne parle pas des qualificateurs et du P. Latenai et du P. Cambolas, à qui on a obligation. Orsino a fait bien, mais en moine. Je ne prétends au reste faire tort à personne, c'est seulement pour vous montrer le peu de secours que nous avons eu.

M. Madot vous dira le reste : il faut toujours se réjouir de la fin bonne d'une pareille affaire. J'en rends graces à Dieu; et n'ai de douleur que de ne pas partager cette joie avec mon pauvre père.

Voilà la bulle et les exemplaires que j'ai pu avoir : j'ai cru le courrier nécessaire pour informer de la vérité, qui sera bien déguisée par M. le cardinal de Bouillon. Si la Cour pouvoit donner quelque gratification au courrier, qui a ses raisons de n'être pas nommé.

Le cardinal Casanate vouloit qu'on n'omît pas la proposition de la contemplation négative : mais les théologiens et le cardinal Albani ont foibli.

LETTRE CDLV.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Paris, 16 mars 1699.

Vous verrez par le prompt départ de ce courrier, dépêché extraordinairement, comme le roi a pris la chose (b). Je vous envoie le Mémoire que nous avons dressé, par où vous verrez les raisons dont il a été touché. Il lui a été donné ce matin. Nous lui avons parlé M. de Paris et moi dans les mêmes sentimens, à diverses heures, pour ne point donner une scène sans nécessité au courtisan attentif à cette affaire plus qu'on ne peut vous le dire. Le Mémoire est excellent; M. de Paris me l'a donné.

Vous voyez que j'ai reçu non-seulement vos lettres du 24 par

(a) Revue sur l'original. — (b) L'invention des canons forgés par les défenseurs de M. de Cambray. Le mémoire dirigé contre cette batterie fut composé par Bossuet.

l'ordinaire, mais encore celle du 1[er], du 3, où était la lettre de change de Chubéré, et du 5 à moi, et que j'ai vu celle du 6 et du 7. J'espère que les cardinaux auront mis fin à cet incident, et auront bien su empêcher qu'on ne commette à de telles choses l'autorité du saint Siége. C'est en vérité tout pousser à bout et à toute outrance, et s'égarer au delà de toute mesure. Dieu sera le protecteur de sa cause.

Vous ne devez pas vous repentir de nous avoir averti ; et si nous pouvions encore avoir ce projet de canons, nous n'en plaindrions pas l'argent ni la peine. J'ai offert à satisfaire Lantivaux, qui a fait une diligence extraordinaire, étant arrivé le 14 au soir : M. de Paris a voulu y pourvoir. Nous nous portons bien, Dieu merci. Le courrier a ordre de prendre nos lettres, de les rendre à leur adresse, et aussi de nous rapporter les réponses. J'ai peur qu'à la fin le cardinal de Bouillon ne se fasse tort : c'est à lui à se garder.

Quand les choses seront décidées, vous aurez encore à attendre les démarches de M. de Cambray et l'effet de la réception. Il ne faut point se commettre à demander la prohibition des livres en explication. Voici la lettre ostensible (*a*) ; vous en ferez l'usage que vous voudrez.

LETTRE CDLVI.

BOSSUET A SON NEVEU (*a*).

A Paris, ce 16 mars 1699.

Un bruit se répand ici d'un nouveau projet qu'on a donné aux cardinaux, de la part du Pape : la source en vient de Cambray. On publie que ces Eminences sont partagées, comme l'ont été les qualificateurs. On compte quatorze voix, y compris M. l'assesseur et M. le commissaire; et de ces quatorze, on en donne sept à M. de Cambray. Ce bruit remplissoit hier toute la Cour. On dit qu'il s'agit de certains canons sur la vie spirituelle, dressés il y a

(*a*) La lettre qu'on vient de lire étoit pour l'abbé Bossuet seul ; celle qu'on va lire étoit pour tout le monde. — (*b*) Revue sur l'original.

longtemps par M. de Cambray lui-même, limés par le P. Charonnier et proposés par M. le cardinal de Bouillon avec, dit-on, une ardeur et une hauteur inouïe (*a*). Par ce moyen, plus de censure précise du livre; il deviendra une règle à toute épreuve après un si long examen. On donnera pareille autorité aux explications qui l'auront sauvé; et les défenseurs de la vérité demeureront accablés par une cabale de mystiques, composée malgré les évêques et les docteurs de fanatiques ralliés sous un nom autorisé, parmi lesquels les femmes dominent : voilà l'état où sera l'Eglise, si ce projet prévaut.

Pour moi je ne comprends pas les ménagemens qu'on cherche à M. de Cambray, qu'on veut trouver si terrible ou si considérable, qu'on aime mieux hasarder tout que de le noter comme il le mérite. Nous voyons son livre jugé mauvais et rempli d'erreurs, sans qu'on veuille les marquer. Quand tout est fait, rien n'est fait, et c'est toujours à recommencer. Je parle ainsi selon les bruits qu'on répand; mais au reste je n'en puis rien croire.

On diroit que M. de Cambray est le seul évêque dans l'Eglise dont l'esprit et la piété doivent être considérés. Il semble que l'on compte pour rien un archevêque de Paris, aussi saint, aussi habile, aussi autorisé, aussi zélé pour le saint Siége que celui-ci, qui a sous sa charge plus de savans hommes qu'il n'y en a peut-être dans tout le reste de la chrétienté. Il est vrai qu'il ne veut pas se faire craindre à l'Eglise, à Dieu ne plaise. On ne peut pas lui donner des airs menaçans, si contraires à sa modestie et à sa douceur; mais lui doit-on pour cela préférer M. de Cambray avec son caractère hautain, qui croit éblouir le monde par l'adresse qu'il a pour excuser tout?

On parle des grands services qu'il est capable de rendre, et j'en conviens, s'il s'étoit tourné d'une autre sorte, et si jusqu'ici on lui voyoit d'autre service que celui de bien défendre Madame Guyon; et si pour premier ouvrage de réputation il n'avoit pas composé

(*a*) Il est certain que ces canons furent produits par les défenseurs de M. de Cambray, mais il n'est pas également constant que M. de Cambray les ait dressés de sa propre main. Phelippeaux dit, comme on l'a vu dans la note de la page 295, que ces canons furent rédigés à Rome.

un livre qu'on met en toutes les langues, même depuis peu en espagnol, afin de porter par tous les autres pays le feu qu'il a mis dans le sien.

On vante ici le beau dessein de donner des règles à toute l'Eglise sur la spiritualité. C'est un ouvrage encore de cinq ou six mois, et l'on veut cependant que toute la chrétienté attentive à Rome, la voie elle-même détruire son propre travail et les délibérations de tant de grands cardinaux commencées depuis quatre mois, et se jeter dans un abîme de difficultés, dans une source d'équivoques inévitables avec un esprit si fécond en interprétations nouvelles, et qui tâche d'accoutumer le monde à faire dire aux paroles tout ce qu'il lui plaît; et cela sans nécessité, seulement pour sauver un livre du moins inutile, équivoque et dangereux, quand on voudroit l'exempter des autres notes plus graves, dont on le reconnoît digne.

On est étonné en France que M. le cardinal de Bouillon ose se donner cette autorité. Vous savez combien je suis de ses serviteurs; mais où il s'agit de la foi, tout doit céder. Ici on ne s'est pas encore avisé de le suivre, en matière de doctrine spirituelle du moins; et quelque respect qu'on ait pour le rang qu'il tient dans le sacré Collége, on n'en est pas moins surpris d'entendre publier par les amis de M. de Cambray, qu'il maîtrise Rome; et que tant de gens aiment mieux le croire sur ce qu'on veut présumer des sentimens du roi que le roi lui-même, qu'il s'explique si clairement et avec autant de respect pour le saint Siége qu'aucun roi ait jamais fait.

Je vous envoie une douzaine d'exemplaires de la *Lettre du théologien* avoué par M. de Chartres, qui convainc M. de Cambray d'avoir altéré manifestement le sens du concile de Trente, et d'avoir varié jusqu'au point de changer une explication qu'il avoit donnée sous les yeux de Dieu comme celle qu'il avoit eue toujours en vue.

Je vous envoie aussi ma réponse aux *Propositions principales* de M. de Cambray, avec un *Avertissement sur les signatures des docteurs,* que ce prélat m'attribue, quoiqu'il soit notoire que je n'y ai aucune part, pour continuer à m'imputer tout ce qu'il lui plaît.

Après cela, il n'y a plus qu'à prier Dieu qu'il inspire au vicaire de Jésus-Christ une décision digne de la chaire de saint Pierre, et à mettre sa confiance en Jésus-Christ qui ne manquera jamais à son Eglise, quoiqu'on tâche de jeter Rome dans des adoucissemens, je l'ose dire, qui mettroient tout en feu, et son autorité en compromis.

Je vous confirme qu'on remplit tout Paris du bruit du nouveau partage de la Congrégation. Actuellement on me le rapporte de tous côtés. Je vous laisse à penser ce que cela fait dire sur ce qui nous reste à faire, si Rome ne veut pas prendre un parti. Ces discours qu'on ne peut empêcher me percent le cœur, Dieu le sait. On croit ce qui vient de ce côté-là, parce qu'on voit M. de Cambray mieux averti que qui que ce soit de ce qui se passe à Rome. Il est bien certain qu'on lui rend compte de tout, et il est vrai que nous n'apprenons la plupart des choses que par les bruits que répandent ses partisans. On ne sauroit trop tôt faire taire une cabale remuante et hardie, mais foible au fond, puisqu'elle a contre elle tout l'épiscopat et tous les docteurs appuyés d'un roi comme le nôtre, qu'il semble ici à tout le monde qu'on veut amuser. Je ne dis rien davantage; et content de gémir devant Dieu du péril de la chrétienté, j'en reviens à la confiance et à la prière.

Il nous avoit toujours semblé que M. de Cambray recevroit de Rome tout le bon traitement possible, si en excusant sa personne à cause de la soumission qu'il a témoignée, on condamnoit son livre selon ses mérites avec la doctrine qu'il contient; c'est ce qu'on attend ici, et l'on n'y peut attendre autre chose.

LETTRE CDLVII.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

16 mars 1699.

Vous avez très-bien fait, Monsieur, de nous avertir si promptement du nouveau piége qu'on vous tend à Rome. Lantivaux a

fait une fort grande diligence ; car il me rendit avant-hier 14, sur les sept heures du soir, vos lettres du 6 et du 7. Nous n'avons pas perdu de temps de notre côté, car je fus dès hier coucher à Versailles, et ce matin j'ai rendu compte au roi de tout ce que vous me mandez. Sa Majesté a compris aisément les inconvéniens de ce beau projet, et a pris sur-le-champ le parti de dépêcher un courrier extraordinaire, pour porter encore une lettre de Sa Majesté au Pape et des ordres très-pressans, et durs même, au cardinal de Bouillon. M. de Meaux a parlé aussi ce matin au roi, et a vu comme moi son zèle sur cette affaire. Nous vous écrivons par l'extraordinaire, voyant bien qu'il ne se faut pas fier à l'ordinaire. J'ai fait des plaintes de ce qu'on supprime nos paquets ; cela n'est pas permis.

Rien n'est à mon avis plus mal imaginé que le nouveau projet qu'on propose : il mettroit un nouveau trouble dans l'Eglise au lieu de lui rendre la paix ; car chacun raisonneroit sur ces canons suivant ses préventions et son intérêt. L'auteur prétendroit y trouver la justification de son livre, et les mystiques les plus outrés se croiroient en liberté de soutenir toutes leurs maximes. Le roi n'auroit pas ce qu'il a demandé et qu'on lui a promis tant de fois ; et il auroit la douleur de voir augmenter le mal qu'il a voulu guérir. Il presse depuis près de deux ans pour avoir une décision nette et précise ; et il n'auroit que des règles générales, qu'il est toujours aisé d'éluder, et qui n'attaqueroient pas plus le livre dont est question que les plus anciens ouvrages de mysticité. Je trouve d'ailleurs que ce parti ne convient pas mieux pour la gloire du Pape et l'honneur du saint Siége : car il ne peut être honorable qu'après avoir fait un examen aussi long et aussi solennel d'un livre qui peut être lu en trois heures, il paroisse à toute l'Eglise qu'on n'ose le juger. Et n'est-ce pas beaucoup commettre l'autorité que de faire des canons qui ne pourront être reçus qu'avec beaucoup de peine, et seront rejetés apparemment en plusieurs endroits? Les magistrats pourront même s'y opposer, sous prétexte que les formes n'auront pas été gardées : ainsi en toutes manières, *novissimus error pejor erit priore.* Vous ne sauriez par conséquent trop combattre ce mauvais parti :

on vous envoie des forces nouvelles de ce pays-ci pour vous y aider; c'est pourquoi j'espère que vous en viendrez à bout heureusement.

Je me suis toujours attendu en mon particulier à tous les efforts et les artifices imaginables de la part de la cabale : je compte qu'ils dureront et augmenteront même, s'il est possible, jusqu'à la fin de l'affaire. Il n'y a qu'un jugement définitif, bien clair et bien direct contre le livre, qui puisse les arrêter entièrement : ne cessez donc point de le presser; nous vous aiderons toujours de ce côté-ci de notre mieux, et j'espère que Dieu soutiendra sa cause.

Vous avez fait un grand coup, d'avoir remis le cardinal Casanate dans la députation dont on l'avoit exclus; cela me fait espérer que ce courrier trouvera le mal réparé.

M. de Meaux vous envoie la réponse de M. de Chartres. Le courrier va partir, ainsi je finis aujourd'hui 17, et je suis toujours, Monsieur, à vous, de tout mon cœur.

Il faut vous dire encore que le retranchement qu'on dit que j'ai fait aux litanies est entièrement faux, il n'y a pas le plus petit fondement du monde.

MÉMOIRE ENVOYÉ A ROME PAR LE ROI

Contre le projet des canons qu'on vouloit substituer à la condamnation du livre de M. de Cambray.

Sa Majesté apprend avec étonnement et avec douleur, qu'après toutes ses instances et après tant de promesses de Sa Sainteté réitérées par son nonce, de couper promptement jusqu'à la racine, par une décision précise, le mal que fait dans tout son royaume le livre de l'archevêque de Cambray, lorsque tout sembloit terminé, et que ce livre étoit reconnu rempli d'erreurs par tant de congrégations des cardinaux et par le Pape lui-même, les partisans de ce livre proposoient un nouveau projet qui tendoit à rendre inutiles toutes les délibérations, et à renouveler toutes les disputes.

Le bruit répandu dans Rome de ce projet le fait consister dans

un certain nombre de canons qu'on donneroit à examiner aux cardinaux, dans lesquels l'on établiroit la saine doctrine sur la spiritualité, en laissant le livre en son entier.

Cette discussion plus difficile que toutes celles qui ont précédé sur la censure des propositions, ou se feroit précipitamment et sans l'exactitude requise dans un ouvrage si délicat, ou rejetteroit cette affaire dans de nouvelles longueurs dont on ne sortiroit jamais : et cependant le mal, qui demande les remèdes les plus efficaces et les plus prompts, iroit toujours en augmentant, comme il a fait, jusqu'à l'infini. On verroit naître tous les jours de nouvelles difficultés et de nouveaux incidens par les subtiles interprétations d'un esprit fécond en inventions captieuses, comme il paroît par tous ses écrits.

Ainsi loin de terminer par un seul coup en prononçant sur le livre et sur sa doctrine, comme il a été tant de fois promis, les disputes qui mettent le feu dans son royaume, Sa Majesté les verroit croître sous ses yeux, sans que le Pape, à qui il a eu recours avec une révérence et confiance filiale, daignât y apporter le remède.

Ce qui étonne le plus, c'est qu'on ait ce ménagement pour un livre reconnu mauvais et pour un auteur qui voudroit se faire craindre, encore qu'il ait contre lui tous les évêques du royaume et la Sorbonne, dont deux cent cinquante docteurs viennent encore d'expliquer leurs sentimens.

Sa Majesté ne peut croire que sous un pontificat comme celui-ci, on tombe dans un si fâcheux affoiblissement; et l'on voit bien que Sa Majesté ne pourra recevoir ni autoriser dans son royaume que ce qu'elle a demandé et ce qu'on lui a promis, savoir un jugement net et précis sur un livre qui met son royaume en combustion, et sur une doctrine qui le divise : toute autre décision étant inutile pour finir une affaire de cette importance, et qui tient depuis si longtemps toute la chrétienté en attente. Il est visible que ceux qui proposent ce nouveau projet à la fin d'une affaire tant examinée, ne songent pas à l'honneur du saint Siége, dont ils ne craignent point de commettre l'autorité dans un abîme de difficultés, mais seulement à sauver un livre déjà reconnu digne de censure.

Il seroit trop douloureux à Sa Majesté de voir naître parmi ses sujets un nouveau schisme, dans le temps qu'elle s'applique de toutes ses forces à éteindre celui de Calvin. Et si elle voit prolonger par des ménagemens qu'on ne comprend pas une affaire qui paroissoit être à sa fin, elle saura ce qu'elle aura à faire, et prendra des résolutions convenables, espérant toujours néanmoins que Sa Sainteté ne voudra pas la réduire à de si fâcheuses extrémités.

EPISTOLA CDLVIII.

D. FRANCISCUS CAMPIONUS AD EPISCOPUM MELDENSEM.

Romæ, 17 Martii 1699.

Quos Cyrillo, aliisque christianis heroibus ab errorum strage revertentibus, olim plausus occinuit Ecclesiæ, necesse esset in unam hanc meam epistolam congerere, ut vobiscum, Præsul amplissime, gratularer pro exantlatis ad biennium hic in Urbe laboribus, quo exscinderentur aliena prorsùs à verâ charitate dogmata in Mysticam invecta. Rescripta prodierunt ab apostolicâ Sede, contra quam prævalere nunquàm poterunt portæ inferi. Impium est, iniquum est quod illa rejicit : pium est, sanctum est quod illa suscipit. Omnem porrò pietatem omnemque sanctitatem debebit Ecclesia per omne sæculum vestræ illustrissimæ Dominationi. Vestrum est, quòd deinceps Mystica erit non ampliùs paralogia, sed theologia : vestrum est, quòd tuti in posterum figent pedem ascetæ : vestrum est, si non ultrà se separabunt à Deo, qui, quia credebant magis uniri Deo, arcebant se à consecutione Dei, sive æternâ per indifferentiam ad beatitudinem, sive temporali per indifferentiam ad virtutes, quæ sunt unica via ad beatitudinem.

Quòd theologi et philosophi morales imperfectam constanter asserant amicitiam utilem, credebatur, ut perfecta esset amicitia hominis ad Deum, excludendam fore omnem utilitatem, etiam quæ est honestas ipsa : vobis doctrinâ præeuntibus, Ecclesia Romana, Mater et Magistra omnium Ecclesiarum, suâ auctoritate

declaravit non esse perfectiorem amicitiam, quàm si Deus ametur uti perpetuò possidendus.

Sanè amoris est, quò vehementior est, vehementiùs desiderare præsentiam amati, eoque frui, et in eo quiescere. Dicatur imperfecta charitas, ubi homo ex desiderio remunerationis æternæ, quod est actus secundarius charitatis, movetur ad amandum propter se Deum, qui est actus primarius; ubi tamen intentio actûs primarii intendit secundarium, perfectio secundarii tunc ostendit perfectionem primarii. In omni statu vel naturæ, vel gratiæ, quò plus potest forma in actum primarium, plus etiam posse debet in secundarium. Cùm hæc indita sint naturis rerum, ignorabantur tamen vel sub ipso lumine gratiæ. Porrò vestrum est, quòd hæc veluti lucerna fulgoris illuminet totum corpus Ecclesiæ : vestrum, quia vos istic in Galliis, hic in Urbe curastis accendi lucernam et poni super candelabrum, ut luceret omnibus qui in domo sunt. Fuistis enim et hic in Urbe per vestri omninò similem illustrissimum nepotem, cujus attentioni, zelo, vigilantiæ et doctrinæ post vos acceptam Ecclesia referet omnem lucem, quam ab apostolico candelabro in totam Ecclesiam suâ constitutione sanctissimâ diffudit Petri successor Innocentius XII, feliciter regnans.

Vobis igitur de tantis in Ecclesiam meritis gratulor; et spero, quam veræ charitatis notionem apostolicâ curastis auctoritate firmari, confirmandam quamprimùm vestri *de Statibus orationis* libri, à me in italicum translati elucubratione, quam pro suâ prudentiâ ante totius causæ terminationem censebat reverendissimus Pater sacri apostolici Palatii magister, non conferre ut evulgaretur. Si tanta porrò vobis est seges exultationis et lætitiæ ob rem christianam viriliter assertam, colligere possim ego spicam gaudii, quod summum mihi erit si semper agnoscar, humillimus, obsequentissimus et adductissimus famulus, FRANCISCUS M. CAMPIONUS, *Congreg. Mont. Dei, apostolicus in Urbe cleri examinator*.

LETTRE CDLIX.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

A Rome, ce 17 mars 1699.

Plus j'approfondis tout ce qui s'est passé, plus je reconnois manifestement le doigt de Dieu dans la décision de l'affaire de M. de Cambray. Outre le cardinal de Bouillon, qu'on peut dire, sans blesser en rien la vérité, qu'il s'étoit fait de cette affaire son affaire propre, ou pour mieux dire, qui n'en avoit point d'autre depuis la grace de sa coadjutorerie (b) obtenue; et qu'il a employé en faveur de M. de Cambray tout le crédit, toute l'autorité que lui donnoient ici d'être sous-doyen du sacré Collége, cardinal du saint Office, et ministre d'un aussi grand roi, sans ménagement, sans retenue, sans aucun égard. Outre le corps des Jésuites qui n'a jamais paru plus uni avec son général qu'en cette occasion, et ni plus ouvertement déclaré, et contre les évêques de France, et en faveur de M. de Cambray et de la doctrine de l'amour pur; outre tous les cinq qualificateurs favorables et gagnés par les amis de M. de Cambray, qui entraînoient une infinité de disciples et de protecteurs dans la prélature et le sacré Collége; outre tout ce qui approche de plus près la personne du Pape, et en qui Sa Sainteté a le plus de confiance, qui étoit vendu au cardinal de Bouillon et aux Jésuites et à M. de Cambray : Dieu avoit permis que la personne même du Pape, malgré tout ce qui venoit de la part du roi et du nonce, malgré ses bonnes intentions, fût tellement prévenue et contre les évêques, et en faveur de M. de Cambray, que j'ose dire que c'est un miracle qu'on l'ait pu résoudre à ce qu'il a fait.

Cette prévention terrible du Pape, je l'avoue, ne m'a paru clairement que dans les derniers temps : mais j'ai reconnu très-cer-

(a) Revue et complétée sur l'original. — (b) Le cardinal de Bouillon, non-seulement étoit abbé de Cluny, mais il en avoit obtenu la coadjutorerie pour son neveu.

tainement que c'étoit le fondement des espérances du cardinal de Bouillon et de M. de Cambray, et que l'instrument de cette machine étoit le cardinal Albani, avec qui cette Eminence avoit formé son union à son arrivée, et l'entêtement par l'entremise de Zeccadoro, qui a toujours eu le secret de l'un et de l'autre. Fabroni, l'intime ami du cardinal Albani et à qui le Pape se fie fort, confirmoit le soir le saint Père dans ce qu'Albani lui insinuoit le matin. Il n'a pas fallu moins que les coups de foudre qui sont venus de France pour réveiller quelquefois le Pape, qui, au bout de quelques jours, retomboit dans ses premières préventions et dans la résolution fixe de sauver la réputation de M. de Cambray, sa personne, et de l'épargner en tout. Cela n'a paru que trop visiblement les trois dernières semaines. Je vous ai tout mandé et à M. de Paris, et tout ce que je vous ai fait savoir est la vérité même, et je ne vous ai pas encore dit tout. Car je sais depuis, par la bouche de quatre cardinaux, qui ont voulu s'excuser à moi de n'avoir pas mis la qualification d'hérétique, et qui m'ont dit que le Pape le leur avoit fait dire, et qu'il ne vouloit pas qu'on la mît, et qu'il ne la passeroit jamais. Outre le cardinal Casanate, et Marescotti, et Carpegna, Noris m'a dit avant-hier que le Pape le lui avoit et envoyé dire, et dit à lui-même, aussi bien qu'aux cardinaux Albani et Ferrari. Il est difficile d'aller plus loin, et cela n'est que trop vrai. Sans cela et malgré toute la cabale, M. de Cambray auroit été traité ni plus ni moins que Molinos, et avec d'autant plus de justice, comme me l'ont dit les cardinaux ci-dessus nommés, que sa doctrine étant la même dans le fond, elle n'en étoit que plus pernicieuse pour être déguisée et masquée, et lui plus inexcusable d'avoir écrit après Molinos condamné, et d'avoir écrit avec tant d'artifice. Sans compter que la proposition de l'involontaire étant mise comme de lui, et la congrégation ayant jugé ses excuses frivoles, la note d'*hérétique* devoit être indubitable. Le Pape lui-même, pour toute excuse, sait bien dire que la Sorbonne ne l'a pas mise. C'est ce que le cardinal Albani lui a mis dans la tête. Les autres cardinaux croyoient que c'étoit précisément à cause de cela qu'il falloit que le saint Siége la mît. Mais, en un mot, le Pape a voulu qu'on allât, dit-il, *in mitiorem*;

et les amis de la vérité, qui voyoient tout à craindre des préventions du saint Père et des artifices et de la rage de la cabale, ont eux-mêmes cédé sur cet article, pour ne pas hasarder l'essentiel qu'ils avoient emporté. Il faut avouer que l'essentiel y est; et que quoique M. de Cambray y soit traité doucement, néanmoins sa condamnation est forte. On a obtenu les points essentiels : ses principales propositions sont condamnées et exprimées clairement, le système est renversé de fond en comble, l'amour pur y est nommé et condamné. Quoiqu'on n'ait pas parlé des explications et des livres faits en défense, de peur de donner prétexte à quelque nouveau retardement et à quelques chicanes, ce qu'on a mis *sive in sensu obvio, sive attentâ connexione sententiarum*, qui est pris, comme vous voyez, de la bulle contre Eckard, renverse toutes les explications, prévient tous les faux-fuyans, et met à couvert les expressions des bons mystiques, sans approuver leurs exagérations. M. de Cambray ne peut plus dire qu'on n'a eu attention qu'à son livre sans rapport aux explications. Car outre qu'il est certain qu'on les a toutes examinées à fond, et reçu toutes ses défenses qu'on lui a demandées, et qui ont servi de prétexte à différer l'examen dans les commencemens, et que c'est sur le fondement de ses explications que l'on a inventé tant de chicanes en sa faveur pour sauver sa doctrine et ses propositions : c'est que malgré tout cela l'on condamne ses propositions, non-seulement *in sensu obvio*, mais encore par rapport à ce qui précède et ce qui suit, par rapport à tout le système qui étoit la seule échappatoire de M. de Cambray, comme on le voit dans toutes ses défenses.

Ainsi on juge que ses explications ne sont pas recevables, ne conviennent pas au texte de son livre. A la vérité on ne déclare pas qu'elles soient méchantes en soi, parce que l'on n'est pas interrogé juridiquement là-dessus, mais par rapport au livre : c'est une conséquence nécessaire qu'on tire de la condamnation de la doctrine et des propositions *et in sensu obvio et attentâ*, etc. De plus l'*interesse proprium* exprimé dans les propositions, et les propositions condamnées, marquent clairement qu'on a rejeté sa prétendue explication et de l'amour naturel et de la mercénarité; et toutes ses défenses tombent par là. J'avoue que c'est ce qui m'a

paru le mieux dans cette constitution, et ce qui va au-devant de tout par rapport aux mystiques et par rapport aux chicanes dont M. de Cambray est si fécond.

On pourra, quand on voudra, en venir sans nouvel examen à la prohibition de toutes ses défenses. Je vous dirai les pas que j'ai déjà faits là-dessus ; mais il faut avoir patience, et il faudra bien qu'on y vienne. Le grand coup est donné.

Avant que de finir ma lettre, je dirai encore un mot sur cet article.

Je ne crois pas avoir le temps dans cette lettre de faire des réflexions sur les propositions en particulier. Vous verrez bien quelques propositions oubliées; et ç'a été un coup des députés, avant que le cardinal Casanate fût admis. Et il faut encore que je vous répète franchement qu'ils avoient tout gâté : ils marquoient qu'on n'avoit pas examiné les explications, *non examinatis nec improbatis explicationibus ;* sur quoi insistoit fortement le cardinal Albani, en conséquence de son vœu et de celui du cardinal de Bouillon, pour donner lieu à la distinction des sens. On ne nommoit pas M. de Cambray ; il paroissoit qu'on avoit peur de lui. Sur sa proposition de l'involontaire, ou on la retranchoit, ou on mettoit par apostille : *Quam auctor non agnoscit suam;* en un mot, on énervoit tout. On avoit encore retranché quelques propositions sur le propre effort, sur la contemplation, etc. Cela étoit déjà envoyé *per manus* à MM. les cardinaux, dès le vendredi au soir 27 de février, sans participation du cardinal Casanate qui n'avoit pas été appelé. Le samedi le Pape croyant la chose faite, ordonna une congrégation chez le cardinal Casanate par complaisance, et ce fut dans cette congrégation que tout fut rétabli ; au moins le cardinal Albani céda une partie, et on dit qu'on s'en rapporteroit à la congrégation sur le reste, laquelle le mardi d'après confirma ce que le cardinal Casanate avoit rétabli. On ne voulut pas trop insister sur les propositions retranchées, premièrement parce que les trois premiers députés insistèrent et firent des chicanes : en second lieu, parce qu'elles sont virtuellement renfermées dans celles qui sont exprimées, et qu'à la fin on fit ajouter : *Sans approbation des autres non exprimées ;* ce qui

donne lieu de réprouver toutes les autres propositions qu'on jugera à propos, et entre autres les propositions que les évêques ont réprouvées, et que les cardinaux n'ont pas qualifiées, n'étant pas dans le nombre des trente-huit et étant comme étrangères au système.

La qualification d'*hæresi proxima* a été encore épargnée par expresse volonté du Pape. Le cardinal Albani qui tortille toujours, a mis ce que vous voyez : *Ex cujus lectione et usu, fideles sensim in errores ab Ecclesiâ jam damnatos* INDUCI POSSENT. On vouloit qu'il mît que les propositions *inducunt in errores;* mais lui, voulant affoiblir, l'a fait tomber sur la lecture et l'usage du livre, et a encore mis *sensim et induci possent*, tous termes affoiblissant. Il a fallu lui passer cela, pour obtenir l'essentiel. Voilà le malheur que ce n'ait pas été le cardinal Casanate qui en ait été chargé, comme on le devoit. On auroit vu comme cette constitution auroit été dressée; le cardinal m'avoit dit ce projet. Il auroit commencé, sans parler du roi ni des évêques, puisqu'on ne le vouloit pas, à parler des maux que la pernicieuse doctrine du quiétisme avoit causés dans le monde, et seroit tombé à propos de cela sur le bruit causé par le livre de M. de Cambray : puis on auroit couché les propositions auxquelles on auroit donné ou les qualifications particulières, ce qui étoit difficile dans les circonstances présentes, ou bien, comme je vous l'ai marqué par mes précédentes, on auroit mis *quas quidem propositiones*, etc., et on auroit condamné et défendu tout de suite les livres faits en conséquence. Peut-être auroit-on pris occasion de faire une admonition, dans le sens de ce que vous m'envoyâtes sur la lecture des mystiques. Mais on a fait ceci le plus hors de l'ordre qu'on a pu, et le plus mince.

Mais ce qui marque le plus les longues vues de la cabale et de son industrie, c'est d'avoir fait faire cette constitution par un bref, et non par une bulle comme le roi l'avoit demandé expressément, et donné ordre de la demander à M. le cardinal de Bouillon, comme le nonce l'avoit promis à Sa Majesté de la part du Pape, comme Sa Sainteté me l'avoit dit vingt fois, comme elle s'est imaginé l'avoir fait, comme je l'avois expliqué plusieurs fois à M. le

cardinal Albani, il n'y a pas encore dix jours. Mais on en voit bien à présent les raisons. En premier lieu, on a toujours fait entendre au Pape que ce seroit un affront au cardinal Albani, que de ne lui pas faire étendre une bulle que c'étoit sa charge de faire, (néanmoins si c'étoit une bulle en forme, cela n'appartenoit pas de droit au cardinal Albani qui n'est chargé que des brefs). Mais si l'on avoit fait apercevoir le Pape de cette différence, on n'auroit pas eu tant de sujet de se récrier qu'on en eût chargé un autre. En second lieu les amis de M. de Cambray ne sont pas fâchés qu'on trouve quelque difficulté en France d'autoriser cette pièce, et qu'elle fût le moins authentique qu'il sera possible. Peut-être encore entendent-ils quelque finesse par rapport à M. de Cambray qui voudra faire sa soumission, s'il en fait, d'une manière extraordinaire, et peut-être rien par rapport à ses confrères. Ce qui paroît certain, c'est que cela a été machiné exprès; et je ne vois pas comme M. le cardinal de Bouillon se peut excuser. Le *motu proprio*, qui est essentiel au bref, ne manquera pas assurément de faire difficulté avec fondement. Le roi et les évêques savent ce qu'ils ont à faire en pareil cas, et ne feront rien assurément que de bien. S'il m'est permis de dire ce que je pense, il me paroît qu'on peut faire deux réflexions. Premièrement, ou l'on jugera à propos de s'en tenir à ce bref, et ne rien demander ici de plus; ou bien on croira nécessaire de faire instances pour faire changer le bref en bulle.

Si l'on s'en tient au dernier parti, je puis déjà vous dire que je vois ici les principaux cardinaux disposés à donner là-dessus satisfaction au roi et aux évêques. J'ai cru qu'il étoit à propos de prévenir là-dessus et le cardinal Spada, et le cardinal Casanate, et le cardinal Noris et même le cardinal Albani. Je leur ai dit doucement les difficultés, l'étonnement peut-être où le roi seroit de ne voir qu'un bref *motu proprio*, quand il attendoit une bulle en forme, comme celle de Jansénius. Ils ont fort bien compris mes raisons, m'ont dit que la moindre parole qu'en eût dite M. le cardinal de Bouillon, qu'on l'auroit exécuté sans difficulté. Tout ce que je leur ai dit leur a paru nouveau, hors au cardinal Albani, à qui j'avois expliqué la chose plusieurs fois; et tous sont conve-

nus qu'aux premières instances du roi le Pape ne pourroit pas lui refuser sa juste demande, et on pourra adresser la bulle, pour les besoins particuliers de la France, *ad Episcopos Galliæ*, avec quelque préambule ; ou bien tout simplement mettre : *Innocentius*, *servus servorum Dei*, et ôter *motu proprio*.

J'ai déjà proposé au cardinal Albani pour modèle d'une bulle telle qu'il faudroit, la bulle de Benoît XII sur la matière de la vision de Dieu : il y a nettement *ex consilio fratrum cardinalium*, qui n'est pas dans la bulle d'Innocent X, mais cela n'importe. Il me paroît qu'on ne fait aucune difficulté de cela.
J'ai cru devoir, sans rien assurer, sans dire qu'on fût content ou non de la forme du bref en France; j'ai cru, dis-je, devoir faire entrevoir les difficultés, afin qu'on ne fût pas étonné de ce qu'on pourroit écrire de France si on jugeoit à propos de les faire, et encore pour pouvoir vous dire par avance les dispositions de cette Cour et des cardinaux sur cela. En vérité c'est une belle malice au cardinal de Bouillon et au cardinal Albani. Pour moi je ne l'ai pu empêcher, à cause de la précipitation plus qu'étonnante avec laquelle ce bref a passé *per manus ;* les cardinaux ne l'ayant pas eu à la lettre une demi-heure avant la congrégation; et tout ce que j'ai pu faire a été d'avertir de tout le cardinal Albani et le cardinal Casanate, qui fit ôter l'inquisition, le cardinal de Bouillon parti, comme me l'a dit ce matin encore le cardinal Albani.

Supposé que l'on juge à propos de s'en tenir à ce bref, ce que je ne crois pas, pouvant avoir une bulle, je suis assuré que les évêques ne feront rien de préjudiciable aux coutumes du royaume; et s'ils font quelque chose, qu'ils le feront avec respect pour le saint Siége, avec dignité; mais qu'on n'ait pas à leur reprocher de la foiblesse et une trop grande condescendance pour cette Cour, qui ne cherche en tout que ses avantages, et à profiter des occasions d'établir son autorité prétendue (*a*). Je ne doute pas que les évêques ne se montrent véritablement évêques, et soutiennent leur dignité et leur autorité, qui les rend respectables ici.

(*a*) Nous ne réfutons pas ces sortes d'accusations, parce qu'on sait qui es profère.

Il est temps de vous rendre compte de l'audience que j'eus de Sa Sainteté le lendemain que je vous écrivis; ce fut samedi, 14 de ce mois.

On ne peut pas me recevoir avec plus de bonté. Il commença par me dire : Eh bien! vous aviez peur que nous ne fissions pas bien; mais je crois que vous êtes content. Sur quoi je lui fis voir que ce n'étoit pas sans fondement que j'avois eu peur : je pris occasion de là de lui parler de la furieuse cabale qui l'environnoit, de faire tomber tout le bon succès sur lui et la bonne fin de cette affaire à l'inspiration particulière du Saint-Esprit, qui l'avoit illuminé. Je tâchai de lui faire faire toutes les réflexions convenables sur les surprises qu'on lui avoit voulu faire. et le faire convenir qu'on ne l'avoit jamais tant tourmenté. Il avoua bonnement qu'il n'avoit jamais été en de pareilles angoisses : *Questi mistici, questi mistici mi dicevano che non si poteva condannare le proposizioni dell' Arcivescovo senza condannare santa Teresa* (a). Là-dessus je pris la liberté de lui demander à qui l'Eglise avoit le plus d'obligations et qui faisoient plus d'honneur aux Saints, ou bien ceux qui confondoient sainte Thérèse et sa doctrine avec celle de M. de Cambray, et qui disoient qu'on ne pouvoit condamner l'une sans l'autre; ou bien les évêques, et vous en particulier, qui souteniez que la doctrine des saints mystiques étoit toute opposée à la pernicieuse doctrine de M. de Cambray. Il me répondit que j'avois raison. Après plusieurs réflexions pareilles, il me demanda si je croyois que M. de Cambray se soumît. Je lui répondis que je n'en doutois pas un seul moment, non-seulement à cause des protestations qu'il a faites, mais encore à cause qu'il n'y avoit plus rien à espérer pour lui que par cette voie. Là-dessus il me dit que le roi lui feroit bien faire ce qu'il falloit. Sa Sainteté me fit la grace de me dire après cela qu'elle ne doutoit pas que les évêques n'agissent avec douceur à l'égard de M. de Cambray. Je pris la liberté de lui dire qu'il me paroissoit que la première chose qu'on devoit faire, étoit d'attendre ce que M. de Cambray feroit; et qu'au cas que M. de Cam-

(a) « Ces mystiques, ces mystiques me disoient qu'on ne pouvoit condamner les propositions de l'archevêque sans condamner sainte Thérèse. »

bray reconnût avec une soumission parfaite et humblement ses erreurs, et contentât le saint Siége et l'Eglise, que je pouvois répondre non-seulement de la douceur des évêques, mais encore de leur véritable joie; et qu'en particulier vous lui ouvririez vos entrailles de père, que vous aviez toujours eues pour lui; que vous n'en aviez jamais voulu qu'à l'erreur, et n'étiez entré sur les faits que forcé et pour vous justifier et faire connoître la vérité et démasquer l'erreur. Quoique Sa Sainteté me parût assez tranquille, je ne laissai pas de remarquer qu'on lui avoit fait peur de cet archevêque; sur quoi je le rassurai. Comme aussi sur la cruauté, dit-on, avec laquelle les amis de M. de Cambray prétendent qu'on l'a traité, je lui dis très-librement qu'il n'avoit pas à se reprocher de la dureté à l'égard de M. de Cambray; que jamais aucun errant et coupable n'avoit été traité dans toute la suite de cette affaire et à la fin avec plus d'égard et de douceur. Je le fis ressouvenir des instances qu'il avoit faites, il y a deux ans, avant que l'affaire vînt à Rome, pour qu'elle finît en France; ce que le roi, le nonce, les évêques avoient fait pour cela pendant six mois, employant toutes les voies de douceur sans pouvoir rien obtenir de son obstination. Le Pape fut fort consolé de ces réflexions, et me dit : Il est vrai, c'est lui qui l'a voulu; il a voulu venir ici, il a voulu être condamné; nous avons fait tout ce que nous avons pu pour lui, mais il est trop opiniâtre. Le bon Pape jetoit des larmes de temps en temps, quand il se sentoit soulagé. Il seroit trop long de vous dire tout ce qu'il me dit. Je tâchai de n'oublier rien de ce qui le pouvoit confirmer et consoler.

Je ne jugeai pas à propos de lui parler ni de l'*hérétique,* ni du bref : cela viendra dans son temps. De peur que je ne l'oublie, le cardinal Albani m'a voulu défendre le *motu proprio*, sur ce que M. le cardinal de Bouillon avoit souhaité qu'on ne mît point que ce fût à la réquisition des évêques ni du roi. Cela étant, dit-il, il faut bien mettre que c'est *motu proprio.* Mais la raison ne conclut pas.

Ceux qui ont été les plus foibles dans cette affaire après le cardinal de Bouillon et le cardinal Albani, qui ont toujours été sur les mêmes principes et dans les mêmes vues, ce sont les car-

dinaux Ferrari et Noris. Ces deux-là ont fort bien voté sur les propositions, ont foudroyé la doctrine de l'amour pur et le système de M. de Cambray; mais le cardinal Ferrari, tremblant, a suivi sur la fin les impressions du carme, pour empêcher qu'on ne mît dehors les propositions, craignant qu'on ne s'engageât trop à cause des mystiques. Pour le cardinal Noris, apparemment pour entrer dans l'esprit du Pape, et pour ne pas déplaire au cardinal de Bouillon qui se déclaroit ouvertement, il étoit porté à tout adoucir, et parloit de tout avec indifférence. Ces deux se sont montrés vrais *frati*, le dernier par-dessus le marché *Pantalon* (*a*).

Les anciens ont été comme vous avez vu, et ont tous soutenu avec une vigueur incroyable. Je ne vous parle pas de Casanate; mais Panciatici et Marescotti se sont signalés; Nerli bien, mais comme vous savez; Carpegna toujours rondement, et a l'avantage d'avoir été toujours le premier opposé au cardinal de Bouillon; Spada doucement, selon son humeur. Ottoboni a réparé à la fin le commencement, et a fort bien fait; le petit bruit que j'ai fait sur son chapitre, l'a fait apercevoir qu'il avoit pris un mauvais parti, et la hauteur du cardinal de Bouillon l'a piqué. Vous en savez à cette heure autant que moi.

Le cardinal Albani s'étoit toujours flatté qu'en caressant le P. Roslet, et lui faisant de fausses confidences, en disant mille maux du cardinal de Bouillon, il le persuaderoit de ses bonnes intentions pour les évêques, et qu'en même temps par ce moyen il nous prendroit pour dupes l'un et l'autre. Il faut avouer qu'il a trompé le P. Roslet; mais pour moi, qui avois suspendu mon jugement à son égard jusqu'à ce que je le visse agir, et qui ai toujours eu mes raisons pour me défier de lui et le croire lié avec le cardinal de Bouillon, comme je vous l'ai toujours dit, il ne m'a pas abusé longtemps. Je me suis aperçu de la fourberie, en ai averti le P. Roslet, qui ne m'a pas cru et ne me croit pas encore, quoique tout le monde lui dise le contraire, et qu'il soit

(*a*) *Pantalon*, style familier en Italie, homme sans caractère et sans conviction, souple et rusé, qui prend toutes les figures et joue tous les rôles pour parvenir à ses fins.

plus que certain qu'il n'a pas tenu à lui qu'on n'ait tout gâté, et qu'en effet le bref a été affoibli par lui comme vous voyez. Il a même poussé l'adoucissement jusque sur le *sive in sensu obvio, sive in*, etc.; car dans la bulle de Jean XXII, il y a *tàm ex... quàm*, etc., ce qui est conjonctif; et le cardinal Casanate insistoit qu'on mît *et in sensu obvio et attentâ connexione sententiarum*. Mais il n'y eut pas moyen de le faire parler nettement. Il y a entendu finesse; mais malgré lui le *sive* n'est pas mauvais.

Ce qui est de plaisant, c'est que le Pape s'est entendu avec le cardinal Albani pour tromper le pauvre P. Roslet; et qui ne le seroit? Le cardinal Albani me craint comme le feu; je ne crains personne, ayant la vérité pour moi.

Au reste le cardinal Casanate et ici les théologiens prétendent que la note d'*erronea* est plus forte que celle d'*hæresi proxima* et immédiatement après l'*hæretica,* étant précise et directe, et l'*hæresi proxima* indirecte.

C'est à présent aux évêques à voir s'il faut que le roi demande ou dans la bulle (supposé qu'on en fasse instance), ou par un décret postérieur, qu'on condamne et défende les livres faits en défense du livre des *Maximes*. Je suis persuadé qu'on le doit, et qu'on le fera ici sans nouvel examen; mais il faut que le roi le demande comme chose nécessaire, sans quoi le cardinal de Bouillon empêchera tout. J'ai déjà fait convenir les cardinaux Marescotti, Panciatici, Noris et Casanate, que cela se doit.

Le cardinal de Bouillon a poussé ses espérances et son acharnement à défendre M. de Cambray jusqu'au bout; car dans la dernière congrégation, il interrompit trois fois la lecture du décret; il proposa des adoucissemens, que Sa Sainteté ne comprit pas, sur la proposition de l'*involontaire;* l'autre sur les explications non examinées. Le Pape ne répondit autre chose sinon *avanti, avanti*, à celui qui lisoit; et les cardinaux tout d'une voix, *oibo, oibo*, et on passa outre. Le cardinal Casanate me le dit hier, et en rioit encore.

Le cardinal de Bouillon n'a pas jugé à propos de me donner le moindre signe de vie depuis ce temps-là. Il a jugé à propos de faire partir son courrier sans me faire demander si je voulois écrire;

ce qui me fit résoudre, le voyant parti, de dépêcher le mien six heures après. Je l'ai vu depuis deux fois : il ne m'a pas ouvert la bouche sur M. de Cambray, ni sur cette affaire. Personne n'en oseroit parler devant lui. Cela paroît extraordinaire; mais cela est vrai. Ce qu'il dit à présent, c'est que si on l'avoit voulu croire, on auroit mieux fait qu'on a fait. Jugez si ç'avoit été contre M. de Cambray, et que pensez-vous du décret s'il avoit été Pape?

Tout ce qu'il y a à craindre à présent, c'est qu'on ne fasse faire au Pape quelque chose en faveur de M. de Cambray, en lui faisant écrire quelque chose. Je ferai mes diligences là-dessus. Il est bon que le roi s'explique sur cela. Tout est à craindre du cardinal de Bouillon, qui menace toujours qu'on va voir un schisme, et le bon Pape tremble.

Je ne sais ce qu'on fera de M. le cardinal de Bouillon, mais il est bien dangereux de le laisser à Rome par rapport à tout : il ne peut plus faire que du mal. Tout le monde en parle de cette manière, par rapport aux affaires du roi et de la religion.

M. Charmot, procureur général des Missions étrangères, a servi la bonne cause avec une fidélité et une fermeté sans exemple. Je vous prie d'en bien rendre témoignage où il faut; c'est un saint prêtre, digne de vénération et de respect.

M. Giori mérite un remerciement pour son zèle et sa vigueur. Les évêques ne doivent pas prodiguer leurs complimens ici; très-peu de gens le méritent. Tout le monde se réjouit avec moi, et moi je me réjouis avec tout le monde comme d'une cause qui m'est commune avec tout le monde chrétien. Je n'ai pas entendu parler des Jésuites depuis longtemps.

La cabale est dans un abattement effroyable : la douleur est peinte sur le visage des amis. M. de Chanterac alla dès vendredi aux pieds de Sa Sainteté, et il pleura à chaudes larmes. Il promet une soumission entière de M. de Cambray; il dit lui avoir écrit ce qu'il falloit là-dessus. Il ne s'attendoit pas à ce jugement, et n'en revient pas.

Le cardinal de Bouillon a été très-fâché quand il a su que M. Madot étoit parti : je ne sais s'il n'écrira pas contre lui à la Cour. J'ai dit ici qu'il ne devoit aller que jusqu'à Gênes, d'où il

devoit dépêcher un courrier. Vous communiquerez, s'il vous plaît, ma lettre à M. de Paris, à qui je n'écris encore qu'un mot, n'en pouvant plus. Je suppose que lui et vous n'aurez pas manqué de garder toutes mes lettres, qui sont les seuls mémoires qui me resteront de ce qui s'est passé. Ce sont, je puis vous assurer, des mémoires très-fidèles.

On attend ici avec impatience M. de Monaco, qui doit arriver avant Pâques.

M. le prince Vaïni va en France : M. le cardinal de Bouillon prétend que c'est sa créature. Je ne sais ce qu'il dira de lui : il sait la vérité ; il ne la dira peut-être pas ; mais je ne crois pas aussi qu'il ose le justifier : il prendra, s'il fait bien, le parti du silence, je le lui ai conseillé. Faites-lui bien des amitiés, je vous en prie, et bien des respects à M. le nonce.

La petite communauté du P. Estiennot a paru toujours être du bon parti, et lui aussi.

M. Phelippeaux est un peu honteux de son procédé. Je ne fais pas semblant d'être informé de tout ce qui le regarde ; et j'irai toujours mon chemin, l'aimant assurément plus qu'il ne m'aime.

Je n'ai pas épargné ma peine pour écrire, ayant cru nécessaire quelquefois de répéter souvent, pour mieux faire connoître un pays éloigné, et n'avoir rien à me reprocher.

Si vous êtes à Meaux, je vous prie d'envoyer ma lettre à M. de Paris.

Je mande à M. de Reims et à M. le cardinal de Janson, que vous les instruirez de tout le détail de la fin de cette affaire.

LETTRE CDLX.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Paris, ce 23 mars 1699.

C'est vraiment un coup du Ciel que ce qui s'est fait. Les qualifications ne peuvent être plus sages, ni plus fortes, ni mieux ap-

(a) Revue sur l'original.

pliquées. Le cardinal Casanate et le cardinal Panciatici sont vraiment des hommes divins. Rien ne fera jamais plus d'honneur à la chaire de saint Pierre que cette décision, ni au sacré Collége de montrer qu'il a de si grands sujets. Nous ne cessons ici d'en faire l'éloge. Il n'y a qu'une seule chose à désirer; c'est qu'on eût fait une bulle en forme comme à Jansénius et comme à Molinos. Je ne sais s'il se trouvera un exemple ni qu'il y ait une décision de foi par un bref *sub annulo Piscatoris,* ni si jamais on en a passé ici de telle sorte. Je ne doute point que M. le cardinal de Bouillon n'ait laissé passer cela exprès. Mais si ces petits défauts de formalité se peuvent si aisément réformer, et sans aucun intérêt du saint Siége, qu'il faut tâcher de ne s'en point embarrasser.

Je n'ai point encore vu le roi, ni M. de Paris, qui l'a vu; mais je sais qu'il est ravi, et qu'hier il prenoit plaisir à parler à tout le monde de la *bulle;* car il l'appelle toujours ainsi. Nous verrons dans peu ce que lui diront, sur la réception d'un bref, les officiers de son parlement. Je chercherai tous les exemples, et par l'ordinaire prochain je vous dirai plus amplement toutes choses. Si l'on a quelque chose à proposer à Rome, on attendra l'ambassadeur, qui doit y être dans peu. On sera bien aise aussi de voir quel parti prendra M. de Cambray, qui n'a aucun moyen de reculer.

Je vous puis assurer que tous les évêques, toute la Sorbonne et tout Paris est ravi. On donne des louanges immortelles au Pape comme au restaurateur de la religion, que cette secte artificieuse alloit renverser avec son faux air de piété. Le parti de M. de Cambray est mort, et il ne faut pas croire qu'il puisse se relever de ce coup, ni qu'il ose seulement souffler. Rendez graces à Dieu de vous avoir conduit par la main.

LETTRE CDLXI.

M. LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE REIMS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Paris, lundi 23 mars 1699.

J'ai su par deux courriers qui ont été dépêchés de Rome, l'un au roi par M. le cardinal de Bouillon, et l'autre à M. de Meaux

par vous, la nouvelle de la condamnation du livre de M. l'archevêque de Cambray. Je suis très-content et fort édifié des termes dans lesquels cette condamnation est conçue ; mais je voudrois qu'elle eût été faite par une bulle et sans le *motu proprio*. Je me réjouis de tout mon cœur avec vous de l'heureuse fin de cette affaire.

LETTRE CDLXII.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

A Paris, ce 24 mars 1699.

Je ne ferai, Monsieur, que me réjouir avec vous de l'heureux succès de vos travaux : je suis ravi de l'avantage que l'Eglise y trouve, et j'ai en même temps une fort grande joie de l'honneur qui vous en revient. En demeurera-t-on au bref, n'aurons-nous point une bulle ? Cela seroit plus authentique et plus conforme à nos usages : mais nous avons toujours l'essentiel, et c'est beaucoup, attendu les grands efforts de la cabale. Je n'ai point encore vu M. de Meaux depuis cette bonne nouvelle, parce que je fus avant-hier à Versailles, et n'en revins qu'hier au soir. J'espère le voir aujourd'hui, et apprendre par lui le détail que vous lui écrivez. Je ne vous en dirai pas davantage, parce que le courrier va partir et que je n'en sais pas encore assez. Je finis en vous assurant, Monsieur, de la part que je prends à votre joie et à votre gloire dans cette affaire, et vous priant de me croire à vous très-sincèrement.

LETTRE CDLXIII.

L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Rome, ce mardi 24 mars 1699.

Voilà une lettre que l'agent de M. l'archevêque de Séville m'a donnée pour vous faire tenir. J'y joins des vers qu'un de vos diocésains se trouvant à Rome, m'a apportés. C'est maintenant

de votre côté que nous attendons des nouvelles. Je souhaite que vous soyez content des expressions et de la condamnation portée dans le bref, afin que je puisse vous aller revoir. La reine de Pologne est arrivée aujourd'hui, aussi bien que les cardinaux Morigia et la Grange. On parle d'une promotion en faveur de M. Jacometti, auditeur du Pape, à qui on donnera la charge de préfet de la signature, vacante par la mort du cardinal Cavallerini. On parle aussi de rappeler tous les nonces. On dit que le Pape n'est pas content de Santa-Croce qui est à Vienne; qu'il donnera l'archevêché de Milan à Archinto, nonce en Espagne; et qu'il a fait assurer Delphino que cela ne l'empêchera pas d'être cardinal, et qu'à la place de Delphino on enverra Gualtieri, vice-légat d'Avignon, à qui le Pape vient de donner deux prieurés dans le Comtat, vacans par la mort de Cavallerini. Mais ces nouvelles ne vous toucheront guère, non plus que moi. M. de Chanterac reste encore ici : il a expédié un courrier à Cambray, dont il attendra la réponse. Je suis avec un profond respect, etc.

LETTRE CDLXIV.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, ce 24 mars 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, 2 de ce mois. Je compte que vous aurez vu, à l'heure qu'il est, le bref et reçu le courrier. Je ne sais si M. Madot aura passé Gênes, et sera allé jusqu'à Paris : je l'avois prié de dépêcher de Gênes un courrier, en cas qu'il ne passât pas. Comme il est plein d'amitié pour moi et de reconnoissance pour vous, je ne doute presque pas qu'il n'ait voulu aller s'aboucher avec vous et M. de Paris; et je ne crois pas inutile ce que vous pourrez apprendre de lui, mieux que de qui que ce soit, sur ce qui se passe ici par rapport à tout. Il est très-bien instruit de tout, il a de l'esprit et du discernement. Ce sont, je l'ose dire, ces bonnes quali-

(a) Revue et complétée sur l'original.

tés, et la crainte que le cardinal de Bouillon a qu'il ne rende bon compte de tout, qui lui attire à présent la haine que cette Eminence témoigne assez publiquement contre lui, depuis qu'elle a su qu'il étoit parti. Auparavant il lui faisoit fort froid à cause de l'attachement qu'il témoignoit pour moi et de la liberté avec laquelle il parloit sur l'affaire de M. de Cambray : néanmoins par politique il le souffroit quelquefois chez lui, où M. Madot a des amis. Mais depuis qu'il est parti, c'est une rage et un déchaînement contre lui que je n'aurois jamais imaginé et qui est outré. M. le cardinal de Bouillon n'ose pas dire au moins en public, qu'il trouve mauvais que j'aie dépêché un courrier, quoique cela le pique fort; et tout tombe sur le pauvre M. Madot, qu'on n'épargne pas : je crois même savoir que l'on en a écrit en Cour et dit tout le mal imaginable. On prétend surtout lui faire un crime d'être parti sans prendre congé de M. le cardinal de Bouillon; mais on voit bien qu'il ne le pouvoit pas, à moins de hasarder son voyage; étant comme certain que cette Eminence l'auroit empêché de partir, soit en le lui défendant, ou en empêchant qu'il ne trouvât des chevaux. Et n'ayant aucune obligation particulière à M. le cardinal de Bouillon, il n'étoit pas prudent de hasarder pour une cérémonie l'affaire essentielle. Je vous prie de bien dire ce qu'il faut là-dessus. Il n'est question que d'être parti de Rome : car pour être arrivé à Paris, personne n'en peut et n'en doit rien savoir, si ce n'est vous, moi et M. de Paris, étant bien certain qu'il ne peut pas se montrer : ainsi toute la peine que s'est donnée M. le cardinal de Bouillon à écrire contre lui sera bien injuste, et ne montrera que sa passion extrême.

Au surplus s'il étoit vrai, comme on me l'a assuré, que M. le cardinal de Bouillon ait écrit contre moi à l'occasion du courrier envoyé, et que je ne l'avois pas dû faire, je suis persuadé que je n'ai pas besoin de me justifier là-dessus. Tout le monde m'auroit blâmé de n'avoir pas averti les évêques dans une occasion si importante, de tout ce qui s'étoit passé et des particularités tant de la fin de l'affaire que du bref, et de ce qu'on pouvoit remarquer à cette occasion. Il me semble, comme il a paru à tout le monde ici, au Pape et aux ministres, et à tous les cardinaux, que M. le

cardinal de Bouillon n'ayant pas jugé à propos de m'avertir du courrier qu'il dépêchoit, et m'offrir de faire porter mes lettres par cette voie, que je n'avois d'autre parti à prendre que de faire ce que j'ai fait, qui est de dépêcher après le sien un courrier pour porter mes lettres et rendre compte de tout. Pour ce qui est de lui en demander permission, rien ne m'obligeoit à le faire, et tout vouloit que je ne le fisse pas, ne devant pas douter qu'il ne trouvât le moyen de l'empêcher, ou par autorité, ou avec ses ruses ordinaires. Savoir à présent si le courrier que j'ai dépêché arrivera plus tôt que le sien, voilà ce que je ne puis savoir, et ce que je ne dois pas supposer, son courrier ayant huit heures d'avance avant le mien : si après cela son courrier court mal et que le mien coure bien, c'est l'affaire des courriers ; et c'est ni celle de M. le cardinal de Bouillon, ni la mienne. Après cela je ne trouverois pas un trop grand malheur que le mien arrivât devant le sien. C'est un courrier adressé à vous ou à M. de Paris ; il n'est pas adressé ni aux ministres, ni au roi ; et après que vous aurez reçu les dépêches, il est de votre prudence d'avertir ou de ne pas avertir le roi, et je ne crois pas que le roi et les ministres se soucient fort de cette formalité ; mais cela ne me regarde pas. Je fais seulement mon devoir en vous dépêchant un courrier pour vous donner de mes nouvelles, ne pouvant vous en donner par une autre voie, et le devant faire d'autant plus dans cette occasion, que je devois rendre compte promptement de ce qui s'étoit passé dans cette décision, surtout après les derniers embarras de la semaine d'auparavant, qui m'avoient déterminé de dépêcher un courrier.

Je me suis étendu sur ce particulier, sachant le bruit qu'a jugé à propos de faire M. le cardinal de Bouillon sur cette conduite, que tout le monde ici a approuvée, hors lui et les gens gagés pour l'applaudir, qui sont en petit nombre. Je n'ai eu d'autre vue que celle de faire mon devoir, je n'ai eu jamais en rien celle de lui donner du chagrin. Si en faisant ce que je dois, j'ai eu le malheur d'encourir sa haine et son indignation, j'avoue franchement que je ne suis pas dans la disposition de m'en vouloir corriger.

Le fond de l'affaire est que M. le cardinal de Bouillon est dans le dernier désespoir de la mauvaise réussite de ses grands desseins. Il a de la peine à être obligé de me faire des honnêtetés : il n'est pas fâché de trouver un prétexte de me faire froid, et encore plus que son chagrin ne puisse pas tomber sur sa rage qu'il a.

Ces jours-ci M. le cardinal de Bouillon a été à Frescati, seul avec le P. Charonnier : j'aurois pris la liberté de lui parler sur tout cela, si je l'avois pu voir. Je remarquai la dernière fois que je le vis un froid nouveau : j'en ai depuis appris la raison, c'est celle du courrier ; il s'en faut consoler. Parlons d'autre chose.

J'attends avec grande impatience de vos nouvelles sur le bref, sur le fond et sur la forme. J'apprends tous les jours sur le fond la confirmation de ce que je vous ai écrit dans mes lettres précédentes, que la douceur avec laquelle on a traité M. de Cambray vient de la part du Pape, et que cette prévention du Pape vient uniquement par les amis du cardinal de Bouillon, le cardinal Albani et Fabroni, par le cardinal de Bouillon lui-même, qui a employé toutes sortes de voies. Voilà tout ce qu'il a paru obtenir, qu'on ne qualifiât pas d'*hérétique* une doctrine qui le mérite, et cela si l'on le peut dire par la toute-puissance du Pape et par sa prévention. Tout ce qui est de foible dans le bref vient de là. On voit bien à qui on a obligation du bien et du mal ; je le dis franchement, du bien au cardinal Casanate, et du mal au cardinal de Bouillon qui, pour son ami, a trahi la vérité, la religion, l'honneur de son pays et de sa nation, et ce qu'il doit au roi et à lui-même.

Il n'y a personne qui n'ait admiré jusqu'ici la modération avec laquelle le roi en a usé à l'égard du cardinal de Bouillon ; mais je puis dire à présent qu'il n'y a personne qui n'attende, l'affaire conclue, de voir quelque marque publique et marquée du juste ressentiment que doit avoir le roi d'une conduite aussi méprisante à son égard, et qui tendoit à excuser un livre et une doctrine aussi pernicieuse et dont les suites le pouvoient être davantage, tant par rapport aux consciences, que par rapport au repos de l'Etat.

Quant à la forme du bref, vous savez tout, et le remède aisé

qu'il y a. Le cardinal Albani m'a fait proposer par le P. Roslet, de prévenir par une bulle en forme les demandes et peut-être les plaintes de la France ; mais j'ai répondu que ce n'étoit pas à moi à rien dire là-dessus. Je sais que le cardinal de Bouillon fait semblant d'être fâché qu'on n'ait pas fait une bulle, sur ce qu'il a su que j'avois commencé à en parler et sur le *motu proprio :* mais dans le fond il en est bien aise, et croit par là rendre la chose moins authentique en France. Rien ne lui étoit plus aisé qu'à faire prendre le modèle de celle de Jansénius ; surtout averti il y a longtemps qu'on vouloit une bulle, et une bulle dans les formes reçues dans le royaume, qu'il ne lui est pas permis d'ignorer.

Autant l'abbé de Chanterac parle sagement par rapport à la soumission que doit M. de Cambray, autant le cardinal de Bouillon menace et fait appréhender un schisme. Le Pape est très-agité là-dessus, et parle quelquefois comme un homme qui se repent d'avoir traité si rudement M. de Cambray, quoiqu'il soit traité avec trop de douceur ; mais le cardinal Albani et Fabroni ne cessent de le lui répéter, à l'instigation du cardinal de Bouillon. Même on a remarqué de la colère dans le Pape contre le cardinal Casanate, comme la cause, dit-il, de tout. La cabale des Jésuites et du cardinal de Bouillon qui le hait, emploie contre ce grand homme tous les artifices imaginables pour le rendre suspect au Pape, et cela est très-aisé : et veut par là empêcher le bien qu'il peut faire. A quelques-uns néanmoins le Pape témoigne être content de ce qu'il a fait, disant qu'on en sera content en France : il dit même naturellement deux jours après la décision : *È ita la botta*, qui veut dire le coup est parti ; mais depuis on lui brouille la cervelle le plus qu'on peut. On prétend par là faire deux choses : l'une, faire toujours écrire le Pape au roi en faveur de M. de Cambray, pour peu qu'il se soumette, afin qu'on oublie le passé ; l'autre, de forcer si l'on peut le Pape à faire quelque pas pour prévenir M. de Cambray, et dont il se puisse parer. L'on peut compter que la cabale n'espère plus rien que de ce pays-ci.

J'ai cru être obligé de parler ces jours passés au cardinal Spada sur le bruit qui couroit, qu'on vouloit que le Pape écrivît quelque bref consolant à M. de Cambray, et je lui ai bien fait voir les

conséquences d'un pareil pas, me paroissant indigne du Pape de faire des avances à un errant, avant que d'être sûr de sa soumission et de son humiliation. Il m'assura que le Pape ne feroit rien qui pût préjudicier à la sentence prononcée et à la dignité du saint Siége. Il m'a fait entendre en même temps que le Pape, en envoyant le bref au roi, lui avoit témoigné qu'il seroit à souhaiter qu'on finît toutes les disputes. Je lui ai répondu que cela dépendoit uniquement de la conduite de M. de Cambray; et qu'après sa soumission parfaite, il ne resteroit plus aux évêques que de bien prêcher et de bien instruire sur la bonne doctrine et contre la mauvaise, conformément à la sentence prononcée par le saint Siége, et que ce n'étoit pas là disputer, mais autoriser ce qu'avoit fait le saint Siége. Et il n'y faut pas manquer, quoi qu'on puisse écrire d'ici, où l'on tremble sur tout. Mais en France il faut songer à remédier au mal qu'a produit et l'obstination de M. de Cambray, et la fureur de la cabale, et la lenteur et la foiblesse de cette Cour.

Je puis vous dire, comme le sachant de science certaine, que tous les gens de bien et les gens savans qui sont ici, attendent de France, sur le chapitre de la religion, tout le bien, et sur cette matière en particulier, que les évêques de France ne manqueront pas de suppléer à ce qu'on n'a pas fait encore ici sur les mystiques, qui est de les réduire au rang qu'ils méritent dans l'Eglise. Ils s'attendent que dans les instructions qu'on donnera sur cette matière, on dira sur cela tout ce qu'il faudra, qui se réduit en substance à l'idée que vous avez; que même ils parleront là-dessus avec autorité : il faudra seulement éviter par rapport à ce pays-ci, de ne le pas faire en forme de canons et d'articles. Tout le reste sera ici très-approuvé, et très-bien reçu et confirmé dans l'occasion. Je sais que tout le saint Office est dans cette disposition, et que les mystiques y sont à présent craints et méprisés.

On ne fait pas difficulté ici de dire que l'Eglise vous a les plus grandes obligations d'avoir levé le masque à une doctrine aussi pernicieuse et aussi raffinée que celle de l'amour pur : ainsi le livre que vous méditez, ne peut être que bien reçu, pourvu qu'il

soit court. On compte ici que vous avez eu pleinement la victoire, et que par contre-coup votre doctrine irréprochable sur tous les points a été approuvée en tout. On n'en a point parlé, mais vous avez été examiné avec autant de rigueur que M. de Cambray, non-seulement par rapport à convaincre M. de Cambray d'erreur, mais par rapport à votre doctrine; l'un et l'autre étant trop liés ensemble.

J'attends vos *Passages éclaircis,* que je distribuerai ici sagement : cela fera fort bien par rapport aux mystiques. Il est bon de les expliquer, de montrer qu'ils sont bien éloignés de la doctrine de M. de Cambray et des quiétistes; mais il sera bon dorénavant de laisser croire qu'ils ont exagéré, et c'est ce que vous avez toujours dit, et que M. de Cambray avoue lui-même. Le *sive attentâ sententiarum connexione*, sauve les bons mystiques et abîme M. de Cambray, et donne lieu à dire tout ce qu'on voudra sur les expressions particulières des mystiques.

Qu'avez-vous pensé de la batterie des canons de la cabale? J'ai appris une chose particulière, que la même idée étoit venue aux protecteurs de Molinos : précisément la même, et cela étoit proposé par le cardinal Azolini, et fut rejeté de même.

Les politiques croient que la Cour romaine s'est fait tort de n'avoir pas ménagé M. de Cambray, qui lui promettoit aussi bien qu'aux moines de soutenir son autorité contre les autres évêques de France. Il faut que vous comptiez qu'on avoit fait ici envisager tous les beaux côtés de M. de Cambray, et tout ce qui pouvoit rendre odieux les évêques, la doctrine de France et le roi. A présent les amis disent sous main que M. de Cambray reviendra plus triomphant que jamais sous le fils et le petit-fils du roi, et qu'il n'est seulement question que de le sauver à présent de la fureur de ses ennemis. Ils craignent fort pour lui, avec raison, l'exemple du cardinal Petrucci, à qui on fit quitter l'évêché, quoique après s'être soumis à tout. Le soupçon le faisoit juger incapable de faire bien dans un tel poste, et il s'en manqua peu qu'on ne lui ôtât le chapeau.

C'est à présent de tous nos François à qui aura fait paroître son zèle contre M. de Cambray. Vous savez ce que je vous ai mandé:

M. l'abbé de la Tremouille et le général de la Minerve ont toujours été droits, quoique avec ménagement pour M. le cardinal de Bouillon. Il est bon de ne le pas témoigner en France, quoique au premier je l'aie dit franchement. Si vous voulez même me rendre service par rapport à eux, c'est de m'envoyer pour l'un et pour l'autre des lettres de remercîmens, sur ce que je vous ai toujours écrit et à M. de Paris, qu'ils marquèrent en toute occasion leur bonne volonté et leurs bonnes intentions. Il est très-certain que le général des Jacobins s'est toujours très-bien comporté, et a en particulier parlé aux cardinaux comme il faut. Il auroit été volontiers d'avis d'une condamnation générale; mais j'ai toujours tenu ferme, et déclaré que cela étoit non-seulement insuffisant, mais dans les circonstances présentes, après un examen si authentique, mauvais. J'ose dire que j'ai parlé si haut là-dessus, qu'il a fallu y venir. Pour peu qu'on eût molli, on n'obtenoit rien de bon. Je suis même persuadé que si la Sorbonne avoit mis l'*hérétique* à la proposition de l'involontaire et de l'amour pur et du sacrifice du salut joint au désespoir, on n'auroit pas pu s'en dispenser ici; mais voyant l'exemple des docteurs, ils ont cru le pouvoir suivre par tempérament, sans qu'on leur pût faire reproche.

Cependant les gens savans ici n'ont point approuvé la manière foible avec laquelle la constitution est conçue. On sait bien dire qu'on y reconnoîtroit la plume et le génie du secrétaire, quand même il n'auroit pas mis son nom.

Je ne crois pas que le saint Siége se soit jamais servi de bref dans les matières de doctrine, et de propositions condamnées et spécialement marquées. Je vois clairement qu'on a pris pour modèle de ce qu'on vient de faire, le bref de Clément IX, de l'an 1668, contre le Rituel d'Alet : l'*induci possent in errores jam damnatos*, est pris de là, et tombe dans ce bref sur les propositions, et dans celui de M. de Cambray sur le livre en général. Dans celui de Clément IX on condamne au feu, dans celui-ci on omet cette peine. On a encore évité de mettre dans celui-ci qu'on défend, sous peine d'excommunication, de tenir les propositions; ce qu'on met partout, quand elles sont exprimées. Le bref de Clément IX

sur le Nouveau Testament de Mons est de même; et dans ce bref le *motu proprio* n'y est pas.

Au reste, à moins que vos ordres ne m'arrêtent, ce que je ne puis prévoir, je fais mon compte de partir d'ici vers le commencement du mois de mai pour pouvoir arriver à Venise à l'Ascension. Je ne manquerai pas de passer à Florence, pour y rendre mes respects à M. le grand-duc, et y revoir nos amis. Je ne doute pas que devant ce temps je ne puisse avoir fait ici ce qui pourra rester à faire sur cette affaire; et après avoir su les résolutions de la Cour et des évêques et ce que M. de Cambray aura fait. Je m'en rapporte du tout à vous, et quelque désir que j'aie de retourner auprès de vous, vous serez toujours le maître de me faire faire ce que vous jugerez le plus à propos.

La reine de Pologne et le cardinal son père viennent d'arriver. D. Livio les loge. Le cardinal Morigia arriva aussi hier.

LETTRE CDLXV.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Versailles, lundi 30 mars 1699.

Nous avons vu par vos lettres du 10 que vous aviez préparé et prévu ce que nous avons appris par le courrier extraordinaire du 13. Dieu soit loué à jamais.

On attend ici, pour prendre une résolution sur l'exécution de ce bref, le paquet de M. le nonce, qu'on ne pourra recevoir que par l'ordinaire prochain. Cependant vous pouvez assurer le Pape et les cardinaux que le bref est estimé, applaudi, reçu avec joie par le roi, par les évêques et par tout Paris et toute la Cour. L'Eglise romaine n'a fait de longtemps un décret ni si beau, ni si précis. On marquera tout le respect possible au saint Siége.

La seule difficulté est qu'il n'y a point d'adresse aux évêques. Le reste n'est rien du tout. J'espère qu'on trouvera les moyens de donner à un bref de cette importance, toute l'autorité qui con-

(a) Revue et complétée sur l'original.

vient à une décision aussi formelle et aussi authentique du saint Siége.

La précision du bref consiste principalement en quatre points. Premièrement, à condamner le livre *quocumque idiomate :* par conséquent la propre version latine de M. de Cambray, que nous avons accusée de fausseté ; et l'on a bien remarqué que dans la version des propositions, on ne s'est point servi de l'opposition de M. de Cambray. Secondement, en ce qu'il est dit que le livre induit (*a*) *sensim in errores ab Ecclesià catholicâ jam damnatos ;* ce qui confirme tout ce que nous avons dit sur ce sujet. Troisièmement, le *perniciosas in praxi;* ce qui appuie encore ce que nous avons dit sur les conséquences. Quatrièmement, l'*erroneas*, avec la clause *sive in sensu obvio, sive ex connexione sententiarum ;* ce qui exclut toutes les explications. Jamais on n'a fait censure si docte ni si profonde, et nous en sommes ravis au pied de la lettre.

Tout le monde vous loue, et on est fort content de votre conduite.

Lisez la lettre à M. Phelippeaux et aidez-le à profiter de la grace que j'ai dessein de lui faire.

M. le cardinal de Bouillon a écrit au roi qu'il avoit cacheté son avis signé de lui avant la décision, sous son cachet et celui du P. Roslet, par lequel il constateroit qu'il avoit pris un sentiment meilleur, et plus capable de déraciner l'erreur que tout ce qui a été fait. On a fait voir au roi qu'apparemment il avoit dit ce qu'il savoit de meilleur dans les congrégations, et que cela bien assurément n'étoit rien qui vaille, et ne tendoit qu'à tout détruire et à élever le molinosisme sur le fond du livre.

Il a écrit à M. le nonce : « Voilà le décret, Dieu veuille qu'il donne la paix à l'Eglise. » Vous verrez bien assurément le consentement universel de l'épiscopat.

Par une lettre écrite du 14 à M. le nonce, M. de Cambray demande d'abord trois choses : l'une, que si la doctrine est mauvaise on la condamne nettement ; l'autre, que si elle est ambiguë,

(*a*) Le bref ne dit pas *induit*, mais *peut induire*. Le cardinal Casanate avoit mis la première expression ; la seconde prévalut sous le patronage du cardinal Albani.

on lui déclare nettement le parti qu'il a à prendre; la troisième, que si elle est bonne, on la déclare authentique et nettement, pour empêcher les avantages qu'on pourroit prendre sur lui: qu'au reste, si l'on ne parle avec la netteté qu'il demande, il ne laissera pas d'être soumis; mais que d'autres écriront.

Il dit encore dans la même lettre, que M. de Meaux répand partout qu'il n'aura qu'une soumission apparente et extérieure, et qu'il faut que lui, M. de Meaux, rétracte ses erreurs, notamment sur la charité et la passiveté.

Il conclut enfin sa lettre, en disant que le Pape lui doit montrer en quoi il est contraire aux saints canonisés qu'il a cités. Ainsi voilà le Pape obligé à faire un livre contre M. de Cambray. Cette lettre a été trouvée fort menaçante, et en même temps pleine d'impertinence.

Nous avons nouvelle qu'il a appris sa condamnation le 25, deux heures avant le sermon qu'il devoit faire, et qu'il a tourné son sermon, sans rien spécifier, sur la soumission aveugle qui étoit due aux supérieurs et aux ordres de la Providence.

J'ai été chez M. de Beauvilliers me réjouir avec lui de sa soumission, et l'assurer que je n'ai pas seulement songé à dire ce que M. de Cambray m'impute sur la sienne.

Jamais décision du saint Siége n'a été reçue avec plus de soumission et de joie. M. de Beauvilliers et M. de Chevreuse ont envoyé leur livre des *Maximes* à M. de Paris; et tout le monde les imite, sans attendre que le bref soit publié dans les formes.

Cette décision tournera à l'honneur du saint Siége; cela s'appelle *absoluta, docta et cauta censura*. Vous ne sauriez aller trop tôt aux pieds du Pape pour lui témoigner ma profonde vénération et ma grande joie, ni témoigner trop promptement à ces doctes et courageux cardinaux, et surtout au cardinal Casanate, mon admiration.

On fait dire ici au cardinal d'Aguirre: *Dominus Meldensis vult vincere, est justum: vult triumphare, nimis est.* Je ne veux non plus vaincre que triompher; et l'un et l'autre n'appartient qu'à la vérité et à la chaire de saint Pierre.

Je ne puis vous dire le particulier: on ne prendra des mesures

que sur le paquet de M. le nonce. Le roi m'appela dès qu'il me vit. Je lui fis connoître, le mieux que je pus, ce qu'on devoit au Pape et aux grands cardinaux (*a*). Tout à vous.

LETTRE CDLXVI.

L'ABBÉ BOSSUET A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS (*b*).

Rome, 30 mars 1699.

Pardonnez, Monseigneur, si je n'ai pas l'honneur aujourd'hui de vous écrire de ma main. Un rhume très-violent, qui me tient dans la tête et qui m'a donné un peu de fièvre, m'empêche de le pouvoir faire.

Je me sers de l'occasion du courrier extraordinaire, qui a apporté les ordres que vous savez et les lettres du 16 et du 17 de ce mois de vous et de M. de Meaux, pour vous écrire. Il a ordre de se tenir prêt à partir cette nuit. M. le cardinal de Bouillon s'étoit douté du courrier que j'avois envoyé sur le nouveau projet des canons: il n'a pas laissé d'être très-surpris et très-mortifié d'une réponse si prompte, si nette et si peu pleine de louange de ce projet favori. Le courrier arriva jeudi, 26 de ce mois, et le cardinal alla le lendemain matin chez le Pape, faisant semblant de porter des nouvelles fâcheuses d'Espagne.

Cependant on n'a pas laissé de se douter du vrai sujet de sa mission, et on a su qu'il y avoit une nouvelle lettre du roi au Pape et de nouvelles instances. Quoiqu'il semble que cela soit venu dans un temps où cela paroît inutile, je suis persuadé que même par rapport aux circonstances présentes, cette nouvelle déclaration fera du bien, faisant connoître plus certainement à cette Cour qu'elle n'a pas sujet de se repentir d'en avoir trop fait, et qu'elle ne pouvoit pas faire moins pour satisfaire les justes et pressantes instances de la France sur un si mauvais livre.

(*a*) C'est dans cette circonstance que Louis XIV dit à Bossuet : « Qu'auriez-vous fait, si je m'étois déclaré pour le livre de M. de Cambray? » — « Sire, répondit le prélat, j'aurois crié dix fois plus haut, assuré que la vérité auroit triomphé de tous les obstacles. » — (*b*) Revue et complétée sur l'original.

Je ne sais comme M. le cardinal de Bouillon aura tourné le tout au Pape : sans doute il aura fait semblant de ne pas approuver le zèle de ceux qui ont cru devoir avertir en France de ce qui se passoit ici. Mais j'espère que le Pape aura bien compris qu'ils y étoient obligés en honneur et en conscience : en tout cas ils ont voulu n'avoir rien à se reprocher, et n'ont écrit que la pure vérité. J'avois averti le cardinal Spada, il y a huit ou dix jours, du compte que j'avois cru être obligé de rendre en France de ce qui s'étoit passé sur ce beau projet, afin qu'il ne fût pas étonné des réponses qui pourroient venir là-dessus un peu fortes. Il me dit que j'avois fait mon devoir, et que le tout ayant été réparé par le prompt jugement, cela ne feroit que confirmer le Pape qu'il avoit bien fait de se déterminer comme il avoit fait, et voilà véritablement l'effet que cela doit faire, si l'on ne prend pas plaisir à aigrir l'esprit du Pape. Je n'ai pu encore rien savoir sur ce particulier, ayant été obligé de garder la chambre cinq ou six jours. Je sais que le cardinal de Bouillon a été deux heures enfermé avec le cardinal Spada, pour écrire apparemment de concert sur cela. Je ne veux pas supposer qu'ils n'écrivent pas la vérité.

Avant l'arrivée du courrier on avoit embrouillé de nouveau l'esprit du Pape, qui avoit dit, sur la demande qu'on feroit peut-être d'une bulle en forme au lieu d'un bref, qu'il n'en avoit déjà que trop fait. Mais ces discours ne signifient pas qu'il ne fasse là-dessus ce qu'il faut, quand on le lui demandera; ce que je crois qu'on ne doit pas hésiter de faire incessamment, si on ne l'a déjà fait; et qu'on sera ici trop heureux d'accorder plutôt que de ne pas voir mettre à exécution le décret en France.

Il est très-certain que le *motu proprio* n'est essentiel ni aux bulles, ni aux brefs, même par rapport à Rome. Je trouve plusieurs bulles où il n'est point, surtout celles qui ont été publiées en France : et dans celles qui sont faites sans rapport à la France, quand on met *ex consilio fratrum*, etc., *auditis cardinalibus*, etc., ordinairement on ne met point le *motu proprio*, comme on le peut voir dans la bulle de Molinos, et dans la bulle que ce Pape-ci a faite contre le népotisme, la plus authentique qui ait jamais été. Et les bulles et brefs où l'on met le *motu proprio*, ordinai-

rement on n'y met pas *auditis cardinalibus ;* comme on peut le voir dans le bref de Clément IX pour la condamnation du Rituel d'Alet, et dans la bulle sur Baïus contre les erreurs de Jansénius, et la bulle de ce Pape-ci sur la vénalité des charges de la chambre. Pour les brefs sans *motu proprio,* il n'y a qu'à voir le bref de Clément IX contre le Nouveau Testament de Mons, où il est dit *auditis,* etc., sans *motu proprio ;* et celui de Clément X, qui contient la suppression des confréries, sous le titre du *Bon Pasteur,* de l'an 1673. Les deux brefs de Clément IX sont de l'an 1668.

On peut encore remarquer que dans les brefs et bulles sans le *motu proprio,* il n'est point nécessaire d'exprimer la réquisition de personne, qui est l'excuse que me vouloit donner le cardinal Albani. Mais cela n'est pas vrai ; car ils font les brefs et les bulles dans la forme qu'ils veulent, et les doivent faire pour les royaumes étrangers dans les formes requises dans ces royaumes : et ainsi, si le *motu proprio* et la forme du bref font de la peine en France, on ne doit pas hésiter à demander ici ce qui convient, et on ne doit pas hésiter ici à le donner.

J'ai reçu par le courrier ordinaire la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 9.

M. Giori mérite remerciement en forme pour le zèle et la sincérité avec laquelle il s'est conduit dans cette affaire ; ce qui n'est pas peu pour un Italien.

Vous aurez bientôt à Paris M. le prince Vaïni, qui n'a rien oublié non plus de ce qui dépendoit de lui. Le cardinal de Bouillon s'attend qu'il dira beaucoup de bien de lui ; mais je crois qu'il connoîtra assez bien le terrain pour ne pas exagérer, de peur de n'être pas cru.

Les Jésuites sont plus abattus du coup qu'aucun autre : il semble que chacun d'eux a été condamné dans la personne de M. de Cambray ; cela est visible.

Vous recevrez en même temps que ce paquet, la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a huit jours par le dernier ordinaire, ce qui fait que je n'en répète rien ici.

Par tout ce qui m'est revenu, depuis près de deux ans que cette affaire dure, il me paroît certain que M. le nonce s'est

conduit, par rapport aux évêques, au roi et au Pape, comme il convenoit pour le bien de l'affaire et l'honneur du saint Siége. Cela étoit bien nécessaire; et sans cela il y avoit tout à craindre de la terrible prévention du Pape, qui malgré tout cela a pensé faire bien du mal (*a*).

On vient de m'assurer de très-bonne part que le Pape est très-fâché de n'avoir pas fait une bulle en forme, pour n'avoir pas à recommencer. Le cardinal Albani en veut faire retomber la faute sur le cardinal Casanate, mais sans fondement, ce dernier ayant toujours eu en vue une bulle, dont j'ai vu le projet; mais voyant que le cardinal Albani vouloit absolument entrer dans cette affaire, il l'a laissé faire un plat de son métier, c'est-à-dire un bref au secrétaire des brefs.

La reine de Pologne et le cardinal son père font le spectacle de Rome depuis huit jours. Il y a eu ce matin consistoire, et le Pape a donné le chapeau au cardinal Morigia et au cardinal d'Arquien ou de la Grange. La goutte a pris cette nuit à ce cardinal, et l'a empêché de faire le jeune homme à cette cérémonie.

Pendant que j'écrivois cette lettre, le révérend P. Cambolas est venu me voir, et m'a dit un fait qui est arrivé ce matin, assez curieux. Le prieur du couvent où il habite avec le général, et qui est en même temps curé de la paroisse, lui a dit avoir exhorté ce matin à la mort un jeune prêtre de vingt-cinq ans, auquel il a entendu faire comme un acte d'amour parfait le sacrifice absolu de son éternité, demandant en termes formels à Dieu qu'il le damnât, afin que sa justice et sa gloire en parussent davantage. Ce bon Père a été effrayé d'une pareille disposition; et ce n'a pas été sans peine qu'il a fait faire au mourant des actes de foi et d'espérance, et des demandes expresses du salut; après quoi il lui a administré les sacremens, et il est mort. Au sortir de là ce religieux a raconté le tout à son général, au P. Cambolas et à plusieurs autres des principaux religieux. Le fait est constant, et me confirme dans le soupçon que j'ai toujours eu, que cette pernicieuse doctrine est plus enracinée dans Rome qu'on ne croit. Plût à Dieu qu'elle ne le soit pas autant en France.

(*a*) Encore une fois, le gentil abbé a sauvé l'Eglise.

LETTRE CDLXVII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, ce 31 mars 1699.

Un grand rhume, avec un peu de fièvre, m'empêche de vous écrire longuement. Je vous envoie copie de la lettre que je dictai hier pour M. de Paris, par laquelle vous apprendrez tout.

Vous verrez l'arrivée du courrier dépêché sur les canons, et vous recevrez réponse par le même.

Comme je songe très-sérieusement à partir aussitôt que je le pourrai et que j'en aurai la liberté; c'est-à-dire après avoir vu ici ce que vous jugerez à propos de faire en France et ce que M. de Cambray jugera à propos de faire à Cambray, ce que j'espère savoir à peu près au commencement de mai, et pouvoir être ainsi à Venise à l'Ascension : comme, dis-je, je fais mon compte de partir au mois de mai, je serois bien aise de ne pas partir de ce pays-ci sans faire les derniers efforts pour obtenir l'indult pour les bénéfices de mon abbaye. Les circonstances seront favorables; et si M. le prince de Monaco veut bien m'aider là-dessus, j'espère en venir à bout. Voyez, s'il vous plaît, en quoi vous pouvez m'aider du côté du roi si cela se pouvoit, et du côté du nonce. Si M. de Monaco pouvoit dire ici que cela fera plaisir au roi, ce seroit un grand point. Il faut toujours que vous en écriviez fortement à M. de Monaco et à M. le cardinal Panciatici, lui mettant quelques paroles dans la lettre du zèle avec lequel il s'est porté contre l'erreur. Cela lui fera plaisir. De mon côté je ne m'oublierai pas. Je ne remuerai rien ici que M. de Monaco ne soit venu. Ainsi ayez la bonté de m'envoyer en diligence des lettres sur cela à M. de Monaco, au cardinal dataire et au cardinal Spada. Vous ferez bien aussi d'écrire au cardinal Casanate, sur l'affaire terminée du livre une lettre de confiance. On doit tout attendre de son amitié pour vous, et de son zèle pour l'hon-

(a) Revue et complétée sur l'original.

neur de l'Eglise. Vous verrez bien qu'il n'y a pas un moment du tout à perdre. Je m'attends que vous écrirez une belle lettre à M. Giori, sur son zèle et sur les services qu'il a rendus.

Faites un peu ma cour à M. le nonce et à Madame de Maintenon. Vous pourriez prier M. le cardinal de Janson d'écrire au cardinal Panciatici sur mon indult.

J'ai reçu comme vous voyez vos paquets sur les canons et votre lettre du 9 mars.

J'ai reçu par le courrier de M. de Torci, une douzaine d'exemplaires des *Passages éclaircis,* et de la *Réponse du théologien* pour M. de Chartres. Je me suis fait lire votre dernier traité qui sont ces passages. Il est excellent et démonstratif; on l'attend ici.

On a retenu à Turin les paquets qui venoient pour moi, et ils doivent arriver par le premier courrier.

J'apprends dans le moment que Sa Sainteté témoigne n'être pas fâchée des nouvelles instances du roi, voyant par là que la condamnation du livre de M. de Cambray en sera reçue plus agréablement. On m'a dit aussi qu'il commence à s'apercevoir de l'artifice du cardinal Albani pour le bref. Il est fâché de n'avoir pas fait une bulle, au moins il le témoigne.

Je vous envoie un billet que M. Giori m'écrivit hier : il est curieux.

Mon mal n'est rien, Dieu merci. Ma fièvre a été causée par le rhume, et je n'en ai plus depuis hier.

J'apprends par plusieurs endroits que le Pape témoigne plus que jamais être bien aise de ce qu'il a fait, depuis les nouvelles instances du roi et les applaudissemens qu'a donnés à son décret le grand-duc, qui véritablement s'est comporté à merveille dans cette affaire.

L'affaire de l'indult est de grande conséquence pour moi, et cela peut être de grande utilité pour d'honnêtes gens, et pour l'avenir.

Je ne puis trop vous recommander M. Madot : je vous ai écrit par ma lettre du 24, bien des choses sur ce chapitre. Le cardinal de Bouillon est enragé contre lui, parce qu'il le craint.

J'explique tout à mon frère au long sur les lettres de change.

Je n'ai tiré aucune lettre de change sur M. Chuberé. Je n'en ai tiré qu'une sur M. Souin de 4000, dont mon père devoit payer la moitié. Ces 4000 avec les deux mille de la lettre de crédit de M. Chuberé faisoient les 6000 promis.

Les dépenses extraordinaires ont été ici plus loin que je ne puis dire. Mais j'ai cru ne devoir rien épargner, pour réussir dans une affaire où il s'agissoit de tout pour l'Eglise et pour l'Etat et où tout rouloit, je l'ose dire à vous, sur moi.

Je ne sais si je vous ai marqué précisément sur quoi le cardinal de Bouillon interrompit la lecture du bref, jeudi 12, jour du jugement, en présence du Pape. Ce fut qu'il vouloit qu'on ajoutât après les propositions : *Quas auctor non agnoscit suas*, fondé sur ce qu'on n'a pas interrogé juridiquement l'auteur, comme Molinos le fut, qui reconnut ses propositions; et qu'on n'avoit pas la confession de M. de Cambray; au contraire qu'il protestoit qu'on tronquoit ou altéroit ses propositions. Ce fut sur cela que le cardinal de Bouillon fut sifflé par les cardinaux, et que le Pape ordonna qu'on passât outre : il interrompit trois fois la lecture, et trois fois on méprisa ce qu'il disoit.

Je vous envoie quelques exemplaires du bref, en cas qu'on ne juge pas à propos de l'imprimer.

EPISTOLA CDLXVIII.

INNOCENTIUS XII AD LUDOVICUM XIV.

Charissime in Christo Fili noster, salutem et apostolicam benedictionem. Novum ac præclarum specimen illius pietatis, quam semper Majestas tua profert, potissimùm verò ubi de catholicæ veritatis integritate agitur, percepimus ex egregiis tuis ad nos litteris, sextâ decimâ labentis martii datis, quibus profiteris te summo studio præstolari hujus sanctæ Sedis judicium super doctrinâ contentâ in libro antistitis Cameracensis, atque à nobis enixè postulas ut moram omnem atque obicem, si quem forte ab aliquibus interponi contigisse, quominùs definita prodiret sententia, removere auctoritate nostrâ velimus. Sanè ex ipso

decreto, quod nuper evulgari, statimque ad te deferri jussimus, te jam cognovisse arbitramur, quæ fuerit eâ in re obeundi muneris nostri justisque petitionibus tuis annuendi pontificia nostra sollicitudo ; cui profectò respondisse zelum eorum quibus, aut discutiendi, aut promovendi hujusmodi negotii provincia demandata erat, persuasum te esse omninò volumus. Majestati interim tuæ uberrima bonorum copiam ab eorumdem largitore Deo precamur, et apostolicam benedictionem amantissimè impertimur.

Datum Romæ apud sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die 31 martii 1699, pontificatûs nostri anno octavo.

Signatum : Ulysses-Josephus Gossandinus.

LETTRE CDLXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

A Paris, 2 avril 1699.

Je profite d'un courrier dont M. de Chuberé me donne avis, pous vous avertir comme j'ai fait tant par l'ordinaire que par l'extraordinaire de M. de Torci, qu'un prieuré de la Sainte-Trinité d'Eu, diocèse d'Amiens, dépendant de Saint-Lucien de Beauvais, vaque par la mort d'un Père Faverolles, ci-devant jésuite et moine bénédictin, arrivée le 24 mars 1699. Il est de neuf cent ou mille. Mon intention seroit de me laisser prévenir en faveur de M. Phelippeaux. Si pendant que vous êtes à Rome, vous pouviez l'obtenir en commande pour lui, du moins *ad vitam*. Je sais bien que vous y ferez ce que vous pourrez. On attend le paquet du Pape pour le roi par M. le nonce, qui doit arriver aujourd'hui ou demain. Les amis de M. de Chuberé disent qu'il attend que le bref lui soit notifié dans les formes, avant que de se soumettre. En attendant, le 25 mars jour de Notre-Dame, qu'il reçut l'avis, il devoit prêcher et tourna son sermon sur la soumission en général aux supérieurs et à la Providence.

EPISTOLA CDLXX.

CAMERACENSIS ARCHIEPISCOPUS AD INNOCENTIUM XII (a).

Cameraci, 4 aprilis 1699.

Sanctissime Pater,

Auditâ Beatitudinis Vestræ de meo libello sententiâ, verba mea dolore plena sunt; sed animi submissio et docilitas dolorem superant. Non jam commemoro innocentiam, probra, totque explicationes ad purgandam doctrinam scriptas. Præterita omnia omitto loqui. Jam apparavi Mandatum per totam hanc diœcesim propagandum, quo censuræ apostolicæ humillimè adhærens, libellum cum viginti tribus propositionibus excerptis, simpliciter, absolutè et absque ullâ vel restrictionis umbrâ condemnabo, eâdem pœnâ prohibens, ne quis hujus diœcesis libellum aut legat, aut domi servet. Quod Mandatum, Beatissime Pater, in

(a) Nous devons, pour la clarté des faits, interrompre un peu la suite de la correspondance.

Lorsqu'il eut appris la condamnation de son livre, l'archevêque de Cambray écrivit deux lettres datées du 4 avril, l'une au souverain Pontife et l'autre à l'évêque d'Arras, pour exprimer sa soumission au bref apostolique. Ses adversaires improuvèrent, dans la lettre au souverain Pontife, plusieurs expressions, par exemple celle-ci : *Non jam commemoro innocentiam*, « je ne parle plus de mon innocence; » *probra*, « ni des outrages que j'ai reçus; » *totque explicationes ad purgandam doctrinam scriptas*, « ni de tant d'explications données pour justifier ma doctrine. »

Dans une congrégation tenue le 27 avril, les cardinaux décidèrent qu'on feroit à cette lettre une réponse honorable; et le cardinal Albani loua dans un bref la soumission de M. de Cambray, et déclara qu'on n'avoit voulu condamner ni ses explications, ni le sens qu'il donnoit aux propositions censurées.

Plusieurs pensèrent que ces déclarations modifioient profondément l'arrêt de l'autorité suprême; aussi le souverain Pontife, averti par l'abbé Bossuet, fit-il supprimer le bref du cardinal Albani.

Cependant l'archevêque de Cambray avoit écrit un mandement dans lequel il acceptoit sans réserve la constitution pontificale; mais il ne vouloit pas encore le présenter officiellement, « de peur, disoit-il, qu'on ne le fît passer pour mauvais François, si on savoit qu'il eût reconnu un jugement de Rome sans y avoir été autorisé par le roi. » Il put bientôt envoyer son mandement à Rome, avec une nouvelle lettre datée du 10 avril. Le souverain Pontife lui répondit par le bref du 12 mai suivant.

Nous avons publié le mandement de M. l'archevêque précédemment, vol. XX, p. 503.

lucem edere certum est, simul atque id mihi per regem licere rescivero. Tùm in me nihil moræ erit, quominùs id intimæ et plenissimæ submissionis specimen per omnes Ecclesias, nec non et per gentes hæreticas disseminetur. Nunquàm enim me pudebit à Petri successore corrigi, cui fratres confirmandi partes commissæ sunt.

Ad servandam sanorum verborum formam, igitur libellus in perpetuum reprobetur. Intra paucissimos dies id ratum faciam. Nulla erit distinctionis umbra levissima, quà decretum eludi possit, aut tantula excusatio unquàm adhibeatur. Vereor equidem, uti par est, ne Beatitudini Vestræ sollicitudine omnium Ecclesiarum occupatæ molestus sim. Verùm ubi Mandatum ad illius pedes brevi mittendum, ut submissionis absolutæ signum, benignè acceperit, meum erit ærumnas omnes silentio perferre. Summâ cum observantiâ et devoto animi cultu ero in perpetuum, humillimus, obedientissimus et devotissimus servus et filius.

FRANCISCUS, archiep. Cameracensis.

LETTRE CDLXXI.

FÉNELON A L'ÉVÊQUE D'ARRAS.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous dire grossièrement que vous avez été trop réservé en gardant le silence. Qui est-ce qui me parlera, sinon vous, qui êtes l'ancien de notre province ? Il n'y a rien, Monseigneur, que vous ne me puissiez dire sans aucun ménagement. Quoique je sente ce qui vient d'être fait, je dois néanmoins vous dire que je me sens plus en paix que je n'y étois il y a quinze jours. Toute ma conduite est décidée. Mon supérieur, en décidant, a déchargé ma conscience. Il ne me reste plus qu'à me soumettre, à me taire et à porter la croix dans le silence. Oserai-je vous dire que c'est un état qui porte avec lui la consolation pour un homme droit, qui ne veut regarder que Dieu, et qui ne tient point au monde. Mon mandement est devenu, Dieu merci, mon unique affaire, et il est déjà fait. J'ai

tâché de choisir les termes les plus courts, les plus simples et les plus absolus. Il seroit déjà publié, si je n'attendois les ordres du roi, que j'ai demandés à M. de Barbezieux, pour ne blesser point les usages du royaume par rapport à la réception des bulles et autres actes juridiques de Rome (*a*). Voilà, Monseigneur, l'unique raison qui retarde la publication de mon mandement. Il coûte, sans doute, de s'humilier; mais la moindre résistance au saint Siége coûteroit cent fois davantage à mon cœur; et j'avoue que je ne puis comprendre qu'il y ait à hésiter en une telle occasion. On souffre, mais on ne délibère pas un moment. Je serai, etc.

EPISTOLA CDLXXII.

CAMERACENSIS ARCHIEPISCOPUS AD INNOCENTIUM XII.

Cameraci, 10 aprilis 1699.

Sanctissime Pater,

Mandatum, quod jam per hanc diœcesim propalatur, ad Beatitudinis Vestræ pedes humillimè sisto, ut certior fiat me apostolico Brevi, quo libellus *de Sanctorum placitis*, etc., damnatus est, plenissimè, simplicissimè et absque ullâ restrictione adhærere. Ex scriptis apologeticis per biennium excusis, ni fallor, innotuit me, in edendo libello, illusioni patrocinari nullatenùs voluisse; imò fuisse infensissimum. Insuper, ut iisdem scriptis declaravi, nihil certè piguisset ab eo tuendo desistere, ad pacem componendam. Verùm, sanctissime Pater, religio vetuit, ne alienæ sententiæ, reluctante conscientiâ, obsequerer, ad repudiandum uniformem, ut mihi tùm videbatur, tot sanctorum cujusque ætatis sermonem, nisi Sedis apostolicæ auctoritas accederet. Etenim testis est mihi cordium scrutator et judex Deus, id potissimùm mihi cordi fuisse, ut sanctorum experimenta et dicta, in libello simpliciter relata, plerumquè temperarentur. Unde arbitrabar me abundè consuluisse, ne textus unquàm trahi posset ad sensum alienum ab eo, quem in apologeticis scriptis ingenuè et

(*a*) C'est là une des plus précieuses libertés de l'Eglise gallicane!

constanter asserui. Verumtamen, sanctissime Pater, jam meum est credere mentem meam eo in libello malè esse explicitam, neque in cautionibus adversùs errorem adhibendis proposito arduo excidisse. Ad hoc fatendum facilè me movet tanta auctoritas, quam suscipiens tantulas ingenii vires nihili facio. Igitur nihil queror, nihil postulo, sanctissime Pater. Hoc unum mihi solatio erit, scilicet tribulationem humili et obedienti animo, quoad vixero, perferre. Eadem prorsùs erit semper, Deo dante, erga Sedem apostolicam reverentia et devotio; idem constans erga Ecclesiam matrem et magistram amor filialis. Easdem preces singulis diebus fundam, ut piissimus Pontifex gregem dominicum fructuosè, pacificè ac diutissimè pascat. Æternùm ero intimâ cum observantiâ, et religioso animi cultu, sanctissime Pater, etc.

CDLXXIII.

BREVE INNOCENTII XII AD ARCHIEPISCOPUM CAMERACENSEM.

INNOCENTIUS PAPA XII.

Venerabilis Frater, Ubi primùm accepimus Fraternitatis tuæ, mense aprili proximè elapso, ad nos datas litteras, unàque cum illis exemplar Mandati, quo apostolicæ nostræ, libri à te editi cum viginti tribus inde excerptis propositionibus, damnationi humiliter adhærens, eam commisso tibi gregi prompto obsequentique animo edixisti; summoperè lætati sumus. Novo siquidem hoc debitæ ac sinceræ tuæ erga nos et hanc sanctam Sedem devotionis atque obedientiæ argumento, illam quam de Fraternitate tuâ jampridem animo conceperamus, opinionem abundè confirmasti. Nec sanè aliud nobis de te pollicebamur; qui ejusmodi voluntatis tuæ propositum disertè explicasti, ex quo ab hâc cæterarum matre et magistrâ Ecclesiâ doceri ac corrigi demissè postulans, paratas ad suscipiendum verbum veritatis aures exhibuisti; ut quid tibi aliisque de libro tuo præfato, contentâque in eo doctrinâ sentiendum esset, prolato à nobis judicio statueretur. Tuæ itaque sollicitudinis zelum, quo pontificiæ

sanctioni alacriter obsecutus fuisti, plurimùm in Domino commendantes, pastoralibus laboribus ac votis tuis adjutorem et protectorem omnipotentem Deum ex animo precamur; tibique, venerabilis Frater, apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ, sub annulo Piscatoris, die 12 maii, anno 1699, pontificatûs nostri octavo.

LETTRE CDLXXIV.

BOSSUET A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

A Meaux, ce 4 avril 1699.

Permettez-moi, Monseigneur, dans la petite peine que j'ai à écrire, de vous rendre compte par une main étrangère des lettres que j'ai reçues de mon neveu, hier et aujourd'hui, du 24 et du 31 mars.

M. le cardinal de Bouillon étoit fort fâché contre M. Madot, et je crois être obligé de vous en avertir, afin que vous préveniez les mauvais offices tant contre lui que contre mon neveu. Le sujet de sa plainte est qu'il nous a avertis, vous et moi, par un homme exprès, et que ce gentilhomme lui a offert son ministère pour cela. Mais outre toutes les raisons pour lesquelles il ne pouvoit pas s'en dispenser, le Pape lui avoit fait expressément témoigner qu'il le devoit faire; craignant apparemment qu'on ne tournât de l'autre côté la chose au désavantage de Sa Sainteté et des congrégations, surtout des dernières qu'elle a fait tenir devant elle.

Le cardinal de Bouillon traite mon neveu avec un froid inouï. Mais j'ose vous dire qu'il ne s'en tourmente pas beaucoup, et qu'il continue à ne manquer en rien à ce qu'il lui doit. On apprend tous les jours de plus en plus son obstination à défendre M. de Cambray; et je ne sais si vous savez que jusqu'au jeudi que le décret fut donné, il vouloit qu'on mît après l'énoncé des propositions que M. de Cambray ne les avouoit pas, quoiqu'elles fussent conçues dans les propres termes de son livre; ce qui fut

sifflé par les cardinaux, si on ose employer ce terme, et rejeté par le Pape avec force.

Il est bien constant qu'il n'a tenu qu'à lui qu'on n'ait fait une bulle avec tous ses accompagnemens, et on n'a pris le parti d'un bref que pour mettre l'affaire entre les mains du cardinal Albani; mais tous les adoucissemens de ce cardinal n'empêchent pas la force de la constitution. Tous les gens de bien à Rome en sont ravis, et bénissent Dieu d'avoir si bien inspiré le Pape malgré la cabale dont il étoit obsédé. Au reste il est remarquable que dès le temps de Molinos le cardinal Azolin, qui étoit porté à le sauver, proposa de faire des canons ; ce qui fut rejeté alors comme il l'a été aujourd'hui.

Par la lettre du 31, M. le cardinal de Bouillon étoit encore plus fâché de ce qu'on avoit averti du projet des canons. Mais quoique les lettres du roi soient arrivées après la chose faite, elles n'ont pas laissé de réjouir beaucoup le Pape, qui a jugé par là que le roi seroit content de sa décision; ce que le saint Père désiroit beaucoup. M. le grand-duc lui a fait témoigner une vraie joie de sa prononciation; ce qui l'a extrêmement satisfait. Au surplus tous les avis portent qu'on obtiendroit aisément de faire changer le bref en bulle : mais plus je pense à cette affaire, plus je trouve que la sagesse du roi lui fait prendre le bon parti, de se contenter de ce qu'il a, qui aussi est pleinement suffisant, sans entamer aucune nouvelle négociation, parce qu'il y auroit toujours, sinon du doute, au moins une longueur et de l'embarras sans nécessité, avec quelque sorte d'affoiblissement de ce qui a été fait, puisqu'on voudroit le corriger.

Mon neveu m'envoie un billet de M. Giori, où il marque qu'ayant rencontré M. le cardinal de Bouillon et lui ayant fait le salut qu'il devoit, ce cardinal avoit affecté de ne le pas rendre. Il traite ainsi tous ceux qu'il n'a pas pu attirer à ses sentimens, et continue à faire peur de M. de Cambray.

Nous sommes bien heureux de trouver un prince que sa grande autorité et sa grande sagesse mettent au-dessus des minuties. C'est aussi un avantage que M. le premier président sache si bien ce que c'est que l'Eglise et l'épiscopat, surtout quand il s'agit de

la foi, dont Jésus-Christ a mis le dépôt entre les mains des évêques. Je prie Dieu qu'il bénisse ce que vous aurez à dire sur ce sujet-là, pour lever les impressions qu'on voudroit donner.

M. Phelippeaux me mande que le prince Vaïni doit arriver bientôt à la Cour, et qu'on lui doit savoir gré d'avoir si bien fait. Il m'envoie deux lettres de M. l'archevêque de Séville, qui marque qu'on ne connoissoit en Espagne, de ce qui s'est écrit dans cette querelle, que votre seule *Instruction pastorale* en latin.

J'attends de jour en jour la soumission de M. de Cambray, et je ne doute point qu'elle ne soit nette. Les lardons de Hollande continuent à se déchaîner contre moi, et à donner des espérances que, par la définition qu'on demandera au Pape de la charité, je serai condamné, quoique avec moins d'éclat que M. de Cambray. Je finis en vous assurant de ma sincère et perpétuelle obéissance.

LETTRE CDLXXV.

BOSSUET AU CARDINAL D'AGUIRRE

Versailles, ce 6 avril 1699.

Comme ce n'est que le seul respect qui a suspendu mes lettres à Votre Eminence, après le jugement d'une cause où j'ai été plus mêlé que je ne voulois, je reprends l'ancien exercice de l'amitié cordiale que vous avez bien voulu qui fût entre nous. Elle est, Monseigneur, accompagnée de ma part, d'un tendre respect qui ne mourra jamais : j'espère toujours du côté de Votre Eminence les mêmes bontés. On m'a donné sur ce sujet-là quelque peine, en voulant me persuader qu'elle avoit un peu écouté certains discours contre la douceur et la modération de ma conduite. Ma conscience, qui est pure de ce côté-là sous les yeux de Dieu, se justifiera aisément envers un homme aussi bon et aussi juste que Votre Eminence. Continuez-moi donc, Monseigneur, vos mêmes bontés : j'ai été un peu envieux des marques que j'en ai vues en d'autres mains; mais ç'a été sans me défier d'une amitié qui fait

ma joie; et je suis, comme j'ai toujours été, avec le même respect, Monseigneur, de Votre Eminence, le très-humble, etc.

LETTRE CDLXXVI.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Versailles, ce 6 avril 1699.

Votre lettre du 17 fait voir au doigt et à l'œil le coup visible de la main de Dieu, dans la condamnation du livre de M. de Cambray. Quelques adoucissemens qu'on ait tâché d'apporter à la censure, elle ne laisse pas d'être fulminante. Ce qui a paru ici de plus fâcheux, c'est le défaut de formalité. Sans bref joint au roi (b), sans aucune clause aux évêques pour l'exécution; sans rien notifier à M. de Cambray lui-même, qui prétendra, faute de cela, cause d'ignorance du tout. Mais on suppléera à tous ces défauts, sans fatiguer davantage la Cour de Rome, ni s'exposer à essuyer de nouvelles tracasseries.

De vous dire précisément ce qu'on fera, c'est ce que je ne puis encore. Vous pouvez seulement tenir pour assuré que la France signalera son respect et sa soumission envers le saint Siége, et ne laissera pas tomber à terre le décret que le Saint-Esprit lui a inspiré, quelque destitué qu'il soit des formalités ordinaires en ce royaume. Il nous a paru étonnant que M. le nonce n'ait eu aucun ordre particulier pour le roi, pour M. de Cambray, ni pour les évêques. Il semble que Rome ait eu peur du coup qu'elle a fait, et qu'elle craigne M. de Cambray, comme un homme qui puisse exciter des partialités dans le royaume. Mais vous les pouvez rassurer de ce côté-là. Nous lui savons gré de sa soumission; mais je vous assure que s'il prenoit un autre parti, de quoi il est fort éloigné, il ne trouveroit pas un seul homme capable de remuer

(a) Revue sur l'original. — (b) Dans un bref particulier, répondant à la lettre que sa Majesté lui avoit écrite sous la date du 16 mars, le souverain Pontife annonce au roi le jugement qu'il venoit de porter contre le livre des *Maximes*. Bossuet ne connoissoit pas encore ce bref. Nous l'avons donné un peu plus haut, p. 355.

pour lui. Mais il se prépare à la soumission, et vous en verrez la preuve dans la copie d'une de ses lettres à M. d'Arras (*a*), que ce prélat vient de m'envoyer et que je vous envoie.

Nous croyons qu'en réponse à sa lettre à M. de Barbezieux, comme au secrétaire d'Etat de la province, le roi lui fera écrire qu'il peut faire telle soumission qu'il trouvera à propos. Je crois qu'il n'oubliera pas ce qu'il doit dire, pour reconnoître son erreur et donner gloire à la vérité, et qu'il parlera moins de croix que de soumission à une décision du saint Siége. La croix doit être pour un chrétien une persécution pour la justice; mais la condamnation d'une erreur doit être acceptée par un autre principe. Dieu lui inspirera les termes propres, et comme il les appelle, les plus courts, les plus simples et les plus absolus.

M. le nonce m'a parlé de ne plus écrire, et a lu au roi une grande dépêche de trois ou quatre pages pour cela. Je lui ai répondu fort franchement que personne n'avoit ici l'envie d'écrire contre M. de Cambray, ni de le harceler; mais j'ai ajouté en même temps, qu'on ne pouvoit s'accommoder d'une défense en égalité d'écrire de part et d'autre: nous avons bien vu de telles défenses quand on traite les questions indécises, mais qu'après une décision la défense d'écrire est uniquement pour ceux qui ont combattu la vérité, laquelle si on fait égale à ceux qui l'ont défendue, on donne lieu à ses ennemis de triompher, et on confond la vérité avec l'erreur.

Il nous a montré lui-même une lettre, où M. de Cambray dit nettement que s'il n'écrit pas, d'autres pourront écrire. En ce cas, faudroit-il se taire? La matière de l'oraison est-elle si indifférente, qu'on puisse n'en plus parler dans l'Eglise? Un tel ordre, je l'ose dire, feroit peu d'honneur au saint Siége. On doit croire que les défenseurs de la vérité écrivent avec précaution et sans irriter les esprits; mais il ne faut pas croire que nous acceptions des défenses en égalité. C'est ce qu'il faut faire entendre, et y ajouter en même temps que je suis peut-être un de ceux qui ait le moins d'envie d'écrire sur cette matière. J'avoue que des ordres sur ce sujet-là ne me sembleroient pas honorables ni équitables à un

(*a*) Elle est imprimée ci-dessus, pag. 358.

homme qui n'a jamais mis la main à la plume que pour défendre l'Eglise.

M. le nonce me dit en même temps qu'on m'exhortoit à travailler à ramener M. de Cambray. Je lui répondis avec la même franchise, que je n'étois pas en demeure de ce côté-là. Aussitôt que j'eus la nouvelle de la censure, je fis écrire à M. de Cambray par M. le duc de Beauvilliers que j'avois une lettre de ce prélat, où il m'accusoit de répandre de tous côtés que sa soumission ne seroit qu'apparente et extérieure ; que cela étoit bien éloigné de ma pensée, et que je souhaitois qu'il le sût, afin de prévenir ceux qui tâchoient de l'aigrir contre moi (*a*).

Je n'ai reçu aucune réponse à ce compliment, et je demeure en repos, toujours prêt à faire tous les pas que la charité la plus tendre et la plus sincère pourra m'inspirer, sans donner aucunes bornes à ces sentimens.

Il sera temps que vous songiez au retour quand vous aurez vu l'effet des soumissions de M. de Cambray et de celles de toute la France. Nous ne doutons pas que ceux qui ont travaillé à adoucir une sentence très-juste et très-nécessaire, ne tâchent d'inspirer encore quelque chose qui l'affoiblisse, en faisant peur de M. de Cambray, qui n'est assurément à craindre en rien que dans le cas où l'on entreroit dans de foibles ménagemens par une politique indigne de Rome.

Tout est calme et tout le sera dans le royaume ; et tant que nous sommes, sans mêler la moindre insulte envers la personne, nous ne songerons qu'à faire régner et triompher doucement et modestement la vérité et l'autorité du saint Siége.

Nous nous en allons dans nos diocèses, et tout sera en suspens durant les solennités pascales. Présentez les bonnes fêtes de ma part au grand cardinal Casanate, et assurez dans l'occasion de mes respects ces courageux défenseurs de la vérité, qui font la gloire de l'Eglise romaine et la feront respecter par les hérétiques.

(*a*) Cette conduite montre combien Bossuet étoit éloigné des sentimens de haine, qu'on n'a pas craint de lui prêter contre M. de Cambray. Au reste, M. de Cambray avoit accusé Bossuet devant le nonce, comme on le voit dans une lettre donnée sous la date du 30 mars un peu plus haut, p. 348.

LETTRE CDLXXVII.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

6 avril 1699.

J'ai reçu votre lettre du 17, Monsieur, et j'ai lu celle que vous avez écrite à M. de Meaux. Je me remets à ce qu'il vous mandera: nous travaillons à suppléer aux défauts du bref, et j'espère que nous en viendrons à bout. On nous donne de la peine de gaieté de cœur, car on auroit pu fort aisément éviter les fautes qu'on a faites: on les a laissé faire de propos délibéré pour nous faire incidenter; mais le fond doit emporter la forme dans une occasion aussi importante.

Le P. Roslet est fort content de vous; je suis fort aise que vous le soyez de lui. Je lui ai toujours recommandé de prendre des mesures avec vous; Dieu les a bénites, il faut l'en louer. Croyez-moi toujours, je vous conjure, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

LETTRE CDLXXVIII.

LOUIS XIV A INNOCENT XII.

A Versailles, ce 6 avril 1699.

Très-Saint Père, après avoir reçu par le nonce de Votre Sainteté la part qu'elle m'a fait donner de son jugement sur le livre de l'archevêque de Cambray, je n'ai pas voulu différer à la remercier des peines et de l'application que le zèle infatigable de Votre Béatitude lui a fait apporter à la décision de cette affaire. Les instances que j'ai faites à Votre Sainteté pour terminer au plus tôt cette dispute, étoient fondées sur la parfaite connoissance que j'avois du préjudice qu'elle causoit au bien de l'Eglise. L'intérêt que je prends à sa tranquillité m'oblige également à rendre des actions de graces à Votre Béatitude, de l'avoir enfin procurée.

Il me reste à souhaiter que Votre Sainteté puisse voir longtemps l'heureux fruit des soins qu'elle donne au gouvernement de l'Eglise, et qu'il plaise à Dieu d'accorder aux prières des fidèles la conservation d'un aussi grand Pape. Votre Sainteté doit être persuadée que j'y prends un intérêt particulier et personnel, et que je suis avec vénération, Très-Saint Père, votre dévot fils.

Signé Louis.

LETTRE CDLXXIX.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (*a*).

Rome, ce 7 avril 1699.

Depuis le courrier extraordinaire qui partit d'ici il y a six jours, et qui m'apporta les lettres du 17 du mois de mars sur le fameux projet des canons, je n'ai reçu par l'ordinaire que votre lettre du 16, avec vos trois lettres de complimens que j'ai rendues. M. le cardinal de Bouillon reçut la sienne, avec des protestations extraordinaires de vénération pour vous; mais il accompagna ces belles expressions de beaucoup de sécheresses pour moi, qui me tins pour dit ce qu'il faut là-dessus. Il prend pour être piqué, texte contre moi l'envoi du courrier, c'est-à-dire du pauvre M. Madot, qu'il prétend avoir traité le sien avec peu de respect par rapport à Son Altesse et à un courrier dépêché au roi. On lui a écrit de Lyon que M. Madot avoit manqué de parole au sien, qu'il s'étoit chargé de prendre un billet de poste pour eux deux, puis que M. Madot étoit parti seul, que cela avoit obligé le sien de dépêcher un courrier frais de Lyon, qui attraperoit sans doute M. Madot, et arriveroit bien devant lui, de quoi assurément je me soucie fort peu.

M. le cardinal de Bouillon prit plaisir de me lire cette lettre en bonne compagnie, avec un certain air que je compris fort bien. Mais j'y répondis en badinant, ne prenant aucunement sur mon compte ce qu'il disoit de M. Madot, ne voulant disputer aucun fait; mais lui disant néanmoins que tout ce qu'on lui mandoit de

(*a*) Revue et beaucoup augmentée sur l'original.

M. Madot me paroissoit peu vraisemblable et très-outré, surtout ce qu'il me dit que M. Madot par son argent avoit fait arrêter son courrier cinq heures à Pise: ce que je lui fis voir ne pouvoir être, puisqu'il auroit fallu pour cela qu'il eût gagné M. le grand-duc, qui y étoit en personne. Enfin sur ce qu'il dit qu'il étoit bien aise de m'apprendre que son paquet arriveroit avant le mien, je l'assurai en riant et du ton qui convenoit à la matière, que je n'avois jamais pensé qu'un courrier qui partoit huit heures après le sien, qui étoit dépêché à vous, qui seriez apparemment à Meaux, pût porter le premier à la Cour cette nouvelle. Du reste que je ne pouvois me dispenser dans les circonstances de faire ce que j'avois fait. Je ne voulus entrer avec lui dans aucune sorte de justification, et lui parlai toujours d'un air respectueux, mais très-assuré et très-peu embarrassé : et lui d'un air un peu enflammé, mais néanmoins sans dire une parole là-dessus qui pût me marquer ouvertement qu'il s'en prenoit à moi; et je ne fis semblant de rien. Je ne l'ai pas vu depuis ce temps-là, et je le verrai dorénavant très-rarement. Il a peine à cacher son chagrin; il ne peut revenir de la condamnation de son cher ami, à qui il avoit promis un plus heureux sort. J'ai bien vu que ce qu'a porté le dernier courrier de la Cour ne l'a pas bien disposé à mon égard; mais il faut se consoler et avoir patience. Je suis bien sûr que M. le cardinal de Bouillon n'osera avoir aucun éclaircissement avec moi sur ce qui regarde sa conduite sur cette affaire. Il n'a jamais osé entrer en rien là-dessus avec moi; marque certaine qu'il sent son tort, et qu'il voit bien qu'il ne lui seroit pas aisé de me faire convenir de ce que je sais qui n'est pas vrai.

Je me porte bien, Dieu merci, à un peu de rhume près, qui ne m'empêche de rien.

J'ai appris par M. Anisson, de Lyon, que M. l'intendant de Lyon, à qui M. Madot avoit laissé un exemplaire du bref, lui en avoit fait part, et que lui l'avoit fait imprimer aussitôt.

Comme je ne doute pas que nos courriers ne soient arrivés à Paris au plus tard le dimanche 22 de mars, j'espère par l'ordinaire prochain, qui arrivera demain et qui apportera les lettres du 23 ou du 24 au matin, savoir ce que vous aurez dit du bref

quant au fond et quant à la forme. Mes lettres, depuis quatre semaines, vous auront tout expliqué; et je ne vois ici rien de changé dans les dispositions de cette Cour, qui est dans une terrible impatience de savoir comment leur décision sera reçue en France, comme aussi de ce que fera M. de Cambray.

Sa Sainteté est incommodée d'un gros rhume depuis quelques jours, il a même eu de la fièvre. Il y a apparence que ce ne sera rien. Mais il a quatre-vingt cinq ans. Tout est à craindre. J'aurois été ces jours passés à ses pieds sans cela. J'attends pour y aller les lettres de l'ordinaire.

On est ici bien fâché du retardement de M. de Monaco, qui écrit ici que la goutte l'a repris à Monaco, avec de la fièvre et très-forte, et qu'elle a accoutumé dans ce temps-ci de lui durer quelque temps. Si cet ambassadeur n'arrivoit pas ici dans ce mois, cela me dérangeroit furieusement dans mes mesures. Tous les honnêtes gens, je l'ose dire, souhaitent fort que je le voie ici. Le cardinal de Bouillon, au contraire souhaiteroit fort que je fusse déjà parti. Le cardinal de Bouillon ne craint ici que moi, et s'imagine faire entendre ce qu'il voudra à l'ambassadeur par rapport à lui, par rapport à moi et par rapport à ceux dont il se veut venger. D'ailleurs j'ai besoin de lui pour obtenir l'indult pour les bénéfices qui dépendent de mon abbaye. J'avoue que cela m'inquiète fort; car si je l'ose dire, je veux m'en aller avant les grandes chaleurs, et pour cela je ne puis retarder plus longtemps qu'à la fin de mai. Car je suppose que tout ce qui peut regarder l'affaire de M. de Cambray sera terminé avant ce temps.

On souhaite fort ici qu'avant que je parte je fasse quelques instances au Pape sur l'affaire de Sfondrate, pour la faire reprendre, et que j'en parle aux cardinaux. J'attendrai là-dessus ce que vous jugerez à propos de m'en écrire. Je le pourrois faire quand je prendrai congé de Sa Sainteté, et de même des cardinaux.

On commence demain l'affaire de l'idolâtrie des Chinois et des Jésuites. Selon toutes les apparences les Jésuites auront du dessous. Le cardinal de Bouillon et le cardinal Albani ne s'oublieront pas pour parer le coup, s'ils peuvent.

M. de Châteauneuf, mon grand-vicaire pour les bénéfices de

mon abbaye, vous a écrit, à ce qu'il me mande, sur un bénéfice qui dépend de mon abbaye, vacant depuis trois mois. Je vous envoie le mémoire qu'il m'envoie (a), et vous dirai que j'ai su la mort du dernier titulaire à Malte le 3 de février de cette année, que j'y ai pourvu ici, c'est-à-dire que j'y ai nommé un religieux le même jour et n'ai pas laissé de faire prendre des dates en daterie pour vous le lendemain vaille que vaille. Plusieurs chevaliers de Malte ont pris date aussi. Nous verrons ce que cela deviendra. S'il est vrai que le roi ait déjà nommé, ce sera le plus embarrassant; car apparemment on le fera nommer encore. Il est certain que le bénéfice m'appartient, il est dans le diocèse de Saintes, et M. de Saintes dans une lettre que j'ai ici me marque qu'il peut valoir 3000 livres de rente. Vous voyez bien de quelle conséquence il seroit pour nous et pour nos amis que j'eusse l'indult.

Plus je me trouve de repos, plus je me sens affligé et pénétré de douleur, de la perte que nous avons faite. Je n'ai pu encore prendre sur moi de faire réponse aux complimens que j'ai reçus là-dessus : je remets d'ordinaire en ordinaire.

Je mets tout à fait M. Phelippeaux dans son tort par le procédé que j'ai avec lui. Je ne fais semblant de rien (b).

LETTRE CDLXXX.

BOSSUET A L'ABBÉ RENAUDOT.

A Meaux, 11 avril 1699.

J'ai reçu ce matin, Monsieur, avant mon départ pour Issy, le

(a) Ce mémoire, le voici :

Le prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Bouteville, diocèse d'Angoulême, étoit possédé par frère Henri Auguste de Béon de Luxembourg, chevalier de Malte, décédé à Malte le 15 janvier 1699.

Il y avoit été nommé par le roi, qui y a nommé les deux dernières fois qu'il a vaqué. M. de Brienne, secrétaire d'Etat, oncle dudit chevalier de Luxembourg, obtint par son crédit que le brevet de Sa Majesté prévalût à la nomination qu'avoit faite dans ce temps le défunt abbé de Savigny.

On ne marque pas en faveur de qui la nomination dudit abbé de Savigny avoit été faite, mais seulement que le roi prétend y nommer encore à présent.

Voilà la copie du mémoire que m'envoie M. de Chateauneuf. Je vous l'envoie à tout hasard. On se trompe sur le diocèse, car il est du diocèse de Saintes.

(b) Pour n'être ni courtisan, ni rusé, ni retors, M. Phelippeaux n'en étoit

paquet que vous m'avez envoyé, et je vous en rends graces très-humbles. J'aurois bien voulu conférer un moment avec vous sur ce sujet-là. Mais cela se pourra faire à une autre fois, puisque je serai sans faute, s'il plaît à Dieu, à Paris le mercredi d'après Pâques. Je vous supplie, en attendant, de vouloir bien témoigner à M. le nonce que plus je reçois de lettres de mon neveu et de mes amis, plus je vois sensiblement l'obligation extrême que nous lui avons. Vous ne sauriez trop lui en marquer ma reconnoissance. On ne peut point être longtemps sans recevoir la soumission de M. l'archevêque de Cambray : je ne doute point qu'elle ne soit comme il faut, et j'en prie Dieu de tout mon cœur. Je lui ai fait une avance de civilité, à laquelle il n'a point trouvé à propos de rien répondre. Il me suffit qu'il fasse bien envers le public, et je serai toujours des plus aisés à contenter. J'espère qu'à votre ordinaire vous aurez toujours la bonté de m'avertir, et la justiee de croire que je suis à vous comme à moi-même.

EPISTOLA CDLXXXI.

D. CAMPIONUS AD EPISCOPUM MELDENSEM.

Romæ, 7 aprilis 1699.

Utinam, quo vestra illustrissima Dominatio fatetur se laborasse, morbi causa, non fuerit nimis molesta lectio mei liberculi. Aliam sanè non diceret, qui mea metiretur ex me; verumtamen danda sunt lætiora vestræ benignitati, quâ me suscipitis et mea nimis gratanter. Antidotus illa est satis efficax, cujus vim supprimere nec valeat calumnia viridantior. Absit igitur infaustum hocce prognosticum. Cogitem fausta quæque, nam omnia vestræ benignitatis plenissima. Quarè cum illustrissimâ Dominatione vestrâ gratulor de salute restitutâ, sed et mecum de attestatione exhibitâ *Dissertationi de necessitate amoris Dei*. Sanè argumen-

pas moins un habile négociateur, parce qu'il avoit l'entraînement du zèle et les séductions de la vertu. Il rendit à Rome de grands services à la vérité. En France, les accusations de l'abbé Bossuet n'atteignirent pas M. Phelippeaux ; mais le témoignage de M. Phelippeaux resta sur l'abbé Bossuet.

tum operis non poterat non placere præsuli, qui totus Dei amorem spirat : argumenti tractatio non poterat displicere præsuli in Galliis, quarum ecclesiasticus ordo totus est, ut operibus, verbis et scriptis firmet traditionem non interruptam ex Scripturâ et Patribus de necessitate amoris prædicti. Et si argumenta grandia semper tractarent animæ grandes, quia tractata pro dignitate semper dignioribus placerent; sed quoniam non semper tractant fabrilia fabri, argumentum grande perdit plerumquè dignitatem ex humilitate tractantis. Vestræ nihilominùs illustrissimæ Dominationis testimonium, utpotè ob doctrinam, pietatem et dignitatem omni exceptione majus, universo notum faciet argumentum adeò grande, si non dignè, saltem à me haud indignè tractari. Quam tenui, ob fines in mea ad illustrissimam vestram Dominationem sub die 3 octobris præteriti expositos, scholastica methodus non erit ingrata in Galliis, nunc jàm vestro fulta præsidio. Adstat Ecclesiæ Galliarum regina charitas in vestitu deaurato, circumdata varietate multiplicium graduum. Ratihabitione vestrâ, quæ comparatur imperio, misit jam nobilis regina ancillas, nempe scholasticam, ut vocarent ad arcem et ad mœnia civitatis. Utinam catholici omnes in eam veniant unanimes, uno ore dicentes : *Qui non amat Dominum Jesum Christum, anathema sit.* Et quidem ut omnes radicentur in charitate perfectâ, satagit illustrissima vestra Dominatio opere, verbo et exemplo. Faxit Deus ut saltem imperfectioris necessitatem, quam asserui, peccatoribus qui piè volunt vivere in Christo omnes agnoscant, et idipsum sapiant.

Dilata est post festa Paschalia cognitio causæ notæ vestræ illustrissimæ Dominationi : exitum aperiam suo tempore. Interim subscribor, etc.

LETTRE CDLXXXII.

BOSSUET AU CARDINAL D'AGUIRRE.

A Meaux, le 12 avril 1699.

Quand j'eus l'honneur de vous écrire par le dernier ordinaire, la lettre de Votre Eminence ne m'avoit pas encore été rendue.

Elle m'a comblé de joie par les marques sensibles qu'elle contenoit de votre tendre et précieuse amitié. Je sais, Monseigneur, avec quel zèle Votre Eminence a concouru à la suprême décision du saint Siége. Elle arrête un mal qui menaçoit la France et toute l'Eglise, de suites plus dangereuses encore que celles qu'on a peut-être vues : le reste s'achèvera deçà avec toute prudence et douceur ; mais la chose, Monseigneur, étoit venue au point où il falloit éclater, et bien haut. Je me réjouis au dernier point de voir recommencer notre commerce. Mon neveu m'apprendra bientôt de vos nouvelles ; et je supplie Votre Eminence de lui conserver quelque part dans l'honneur de vos bonnes graces. Je suis avec le respect le plus sincère, etc.

LETTRE CDLXXXIII.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Meaux, ce 12 avril 1699.

Je reçus vendredi 10 et samedi 11, en partaut pour Meaux, vos lettres du 24 et du 31 mars, avec la copie de celle à M. de Paris, du 30. Je vous écris par une main étrangère, à cause d'une petite ébullition (*a*), dont il ne faut point du tout être en peine, Dieu merci. Je souhaite que votre rhume se passe de même.

Il est inutile de parler davantage du bref. On le recevra comme il est, et on le fera valoir du mieux qu'il sera possible. On trouve ce parti plus convenable que d'entamer de nouvelles négociations, et de s'exposer à voir peut-être affoiblir encore le jugement, en le faisant réformer. Je retournerai à Paris, Dieu aidant, le mercredi d'après Pâques, pour voir de près ce qui se fera.

La lettre de M. de Cambray à M. d'Arras est ici prise fort diversement. La cabale l'exalte, et les gens désintéressés y trouvent beaucoup d'ambiguïtés et de faste.

(*a*) Cette indisposition étoit une érésipèle considérable, occasionnée selon Fagon, médecin du prélat, par la mauvaise nourriture du carême et par un rhume négligé. Bossuet consentit avec bien de la peine, comme l'exigea Fagon, à rompre le jeûne et le maigre, et à prendre du repos. (*Les édit.*)

Je me réjouis beaucoup de votre prochain retour, et je ne vois rien qui doive vous arrêter.

LETTRE CDLXXXIV.

LE CARDINAL D'ESTRÉES A L'ABBÉ BOSSUET.

Paris, ce 13 avril 1699.

Je vous suis très-obligé, Monsieur, des marques qu'il vous a plu de me donner de votre souvenir par votre lettre du 31 mars. J'ai entretenu à fond et avec beaucoup de plaisir M. des Roches de tout ce qui s'est passé dans cette affaire également importante et épineuse. Vous avez eu à combattre jusqu'aux derniers momens; mais enfin le succès vous a bien récompensé de toutes vos peines. Je me propose un grand plaisir à votre retour, que je vois proche, qui sera de repasser avec vous toutes ces matières, et les particularités d'une Cour qui me sont assez présentes. Je n'en aurai pas un moins sensible de voir à votre arrivée les marques d'estime et d'approbation que Sa Majesté donnera à votre conduite, et que tous les honnêtes gens suivent déjà dans le monde. On ne peut être avec plus de passion que je suis, Monsieur, votre très-affectionné serviteur,

Le cardinal D'ESTRÉES.

LETTRE CDLXXXV.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

A Rome, ce 14 avril 1699.

J'ai reçu les lettres du 23 mars, et celle en particulier que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui m'a comblé de joie. C'est à présent que je puis dire que je suis content de vous voir content de la décision, de savoir le roi content et tous ceux qui aiment

(a) Revue et complétée sur l'original.

la religion et le bien de l'Etat satisfaits. Je n'ai jamais souhaité autre récompense que celle-là, du peu de peine que je puis avoir pris. C'est dans Rome une joie universelle, d'apprendre les témoignages que le roi a donnés de sa satisfaction.

Je reçus jeudi, 9 de ce mois, les lettres de M. de Paris, les vôtres et de M. de Reims. Je crus ne pas devoir perdre un moment de temps pour aller aux pieds du Pape, que je savois être dans une inquiétude et une impatience extrêmes, de savoir la manière dont sa décision auroit été accueillie par le roi et par les évêques. Je me doutai bien que le cardinal de Bouillon ne se presseroit pas de lui faire rien savoir là-dessus. Je vis avant le Pape un moment le cardinal Spada, à qui je dis que je venois porter aux pieds de Sa Sainteté, les lettres que j'avois reçues de France. Il me dit ce que M. le nonce lui écrivoit de la satisfaction toute particulière de Sa Majesté, et des témoignages de bonté pour lui, et de reconnoissance envers le Pape, que le roi lui avoit donnés, dont il alloit rendre compte au Pape, ce qu'il fit dans le moment; et Sa Sainteté ayant su que j'étois là, quoiqu'elle ne donnât audience à personne à cause de son rhume, eut la bonté de me faire entrer.

Il seroit difficile de vous exprimer la joie qu'il me témoigna de tout ce que je lui dis. Il voulut que je lui lusse ce que vous m'écriviez, ainsi que M. de Paris: je lui lus aussi l'article de la lettre de M. de Reims. Il me témoigna être très-fâché de n'avoir pas fait une bulle; qu'il ne savoit pas comme cela s'étoit fait, que si on lui avoit dit la moindre chose là-dessus, qu'il en auroit donné cent pour une; mais qu'on ne lui en avoit pas fait la moindre difficulté, non plus que du *motu proprio*. Quand je lui lus ce que vous me mandiez, que vous ne saviez pas s'il y avoit quelque exemple d'une décision de foi, avec l'expression des propositions condamnées, faite par un bref *sub annulo Piscatoris*, il me répondit qu'on lui avoit dit qu'il y en avoit; et sur ce que vous ajoutiez, qui eût été au moins reçue en France en cette forme, il me dit encore que oui. Je crus devoir l'assurer là-dessus que les difficultés pour la réception ne viendroient pas de la part du roi ni des évêques, mais seulement de la part des parlemens, qui

avoient leurs règles et leurs usages, dont ils ne se départoient pas. Je vis bien clairement qu'il est fâché de n'avoir pas fait une bulle en forme ; mais qu'à présent il voudroit bien qu'on pût se contenter de son bref, la chose étant faite. Je crus qu'il étoit à propos de le laisser en suspens là-dessus, afin qu'on soit en état, si on a quelque chose à demander là-dessus, de le pouvoir faire plus aisément, et de le trouver préparé. Il se mit à rire, quand je lui lus l'endroit d'une lettre, qui disoit qu'on croyoit, s'il y avoit quelque chose à demander, qu'on pourroit attendre l'arrivée de l'ambassadeur, qu'on comptoit prêt à être ici.

Il me demanda à propos de cela, des nouvelles de M. de Monaco. Il me parut qu'il souhaitoit fort qu'il vînt, et me dit qu'on faisoit courir le bruit à Rome qu'il ne viendroit qu'au mois d'octobre. Je lui lus un article d'une lettre que je venois de recevoir de M. de Monaco, par lequel il me marquoit que, sans la goutte qui le retenoit immobile dans son lit, il seroit déjà ici, à son devoir aux pieds de Sa Sainteté, et qu'il n'attendoit pour cela que le moment qu'il se pourroit traîner : *Iddio sia benedetto,* me dit-il.

Comme je le vis de très-bonne humeur, et sans aucune impatience de me congédier, je lui dis que ce n'étoit pas seulement en France qu'on lui donneroit des louanges et des bénédictions sur ce sujet, mais que de tous les royaumes du monde il viendroit des approbations de sa décision ; qu'en Espagne on étoit disposé à l'égard de cette pernicieuse doctrine de M. de Cambray comme en France ; je lui montrai là-dessus la relation de Salamanque, que je vous envoie. Il me dit d'abord : Qu'importe, dit-il, des Espagnols, pourvu qu'on soit content en France. Mais après que je lui eus représenté qu'en matière de foi et de doctrine, on ne pouvoit trop désirer le consentement universel de toutes les parties de l'Eglise, qui étoit le vrai témoignage de la tradition, il me dit que je disois vrai, et voulut que je lui lusse cette relation, qui lui fit grand plaisir. Il me répéta plusieurs fois : *Il quietismo francese* de la Relation ; et me dit que c'étoit à présent au roi à achever ce qu'il avoit commencé ; qu'il falloit espérer que l'archevêque de Cambray reconnoîtroit ses erreurs et s'humilieroit ;

qu'il attendoit les nouvelles de ce pays-là avec grande impatience : il donna des louanges infinies à M. de Paris et à vous.

Sur ce qu'il me dit qu'il auroit été à souhaiter qu'on n'eût pas tant écrit, je le suppliai de vouloir bien distinguer ceux qui écrivoient pour soutenir l'erreur d'avec ceux que la vérité faisoit parler; et qu'il devoit cette justice aux évêques qui avoient été obligés de soutenir l'ancienne doctrine de l'Eglise contre des nouveautés aussi pernicieuses. Il eut la bonté de me dire qu'il me prioit de croire qu'il rendoit là-dessus une entière justice aux évêques, et qu'il étoit très-*capace* de tout ce que je lui avois toujours représenté là-dessus. Il eut la bonté de me dire ce que M. le nonce écrivoit, du contentement de Sa Majesté, ce qui lui donnoit une joie et une consolation infinie, comme tout ce que je lui marquois de la part de vous et de M. de Paris. Sa Sainteté m'ordonna de venir le voir toutes les fois que je le voudrois, et surtout quand je recevrois des nouvelles de France, pour l'instruire de tout ce qui se passeroit sur l'affaire. Il me dit qu'il s'attendoit que le cardinal de Bouillon ne tarderoit pas ce jour-là, ou le lendemain, de venir lui témoigner la satisfaction du roi et de toute la France. Mais il a été trompé; car le cardinal de Bouillon a laissé passer tout le jeudi, le vendredi et le samedi, sans faire là-dessus la moindre diligence. Pour M. le cardinal de Bouillon, il reçut samedi son courrier, que M. Madot avoit laissé derrière lui à Lyon, qui a été redépêché, et qui a apporté des lettres du 31 mars. M. le cardinal de Bouillon alla le lendemain dimanche chez le Pape, apparemment lui témoigner la satisfaction du roi.

J'ai vu tous les cardinaux de la Congrégation, à qui j'ai fait part comme à Sa Sainteté, du contentement de la France; ils m'en ont tous témoigné une joie sensible : ils conviennent qu'on devoit faire une bulle; mais ils disent que c'est la faute de M. le cardinal de Bouillon et du cardinal Albani, aussi bien que le *motu proprio*. Les cardinaux Carpegna, Noris, Albani et Panciatici, qui ont vu depuis jeudi le cardinal de Bouillon ou en congrégation ou en chapelle, m'ont dit qu'il ne leur avoit pas ouvert la bouche de la manière dont leur jugement avoit été reçu en France, et que sans moi ils seroient encore à le savoir. Jamais consternation

n'a été plus grande chez le cardinal de Bouillon qu'elle l'a été depuis les nouvelles arrivées de France. Pour moi, je ne sais pas ce que cette Eminence pouvoit s'imaginer. Je n'ai pas jugé à propos d'aller chez M. le cardinal de Bouillon depuis quelques jours. Je sais qu'il paroît de mauvaise humeur contre moi, à cause du courrier. Voilà un prétexte bien léger, et ce n'est pas là assurément ce qui le touche le plus. Je ne manquerai en rien de ce que je lui dois; mais avec sa permission, je ne me repentirai jamais de ce que j'ai fait, n'ayant fait que ce que je devois faire. On vient de me dire une chose de lui, que je ne crois pas, mais qui me vient néanmoins de bonne part; mais encore une fois je ne la puis croire. On dit qu'il a dit à un François, que vous ne connoissez pas qui est un de ses favoris, qu'il ne garderoit plus aucune mesure avec moi. Je saurai dans peu ce qui en est; et si cela se trouve vrai, je pense que le mieux que je puisse faire pour éviter tout inconvénient, sera de ne pas aller chez lui, jusqu'à ce que je sache qu'il a mis de l'eau dans son vin. Je vous prie de prévenir le roi là-dessus. Je puis vous assurer que je n'ai manqué en rien de ce que je lui devois. Il est vrai que je n'ai rien oublié de ce qui pouvoit contribuer à la condamnation de M. de Cambray, et à lever les terreurs paniques qu'on vouloit donner là-dessus : mais je ne crois pas avoir dû mériter par là l'indignation d'un grand cardinal qui aime la religion, et d'un grand ministre qui a à cœur les intérêts de son maître, et que j'ai dû supposer suivre en tout ses intentions.

Je sais que M. le cardinal de Bouillon prétend s'être justifié à merveille sur les canons, et avoir prouvé qu'il n'y a eu aucune part, et cela par le témoignage du Pape et du cardinal Spada. Il rejette tout sur le carme, qui, dit-il, a un pouvoir infini sur l'esprit du Pape. Il se peut faire, et je n'ai jamais dit le contraire, que ce fût un autre que le cardinal de Bouillon qui ait en personne proposé au Pape cet expédient; mais que ce n'ait pas été de concert avec lui, qui fut seul dans les congrégations de l'avis des canons, il sera difficile de le persuader dans les circonstances présentes. Je sais fort bien que ce fut le cardinal Ferrari et le carme qui firent impression sur le Pape; mais qui nous dira la

main secrète de tant de ressorts qu'on a joués? Mais qu'importe à présent? Tout est fini, Dieu merci, et bien; et je veux croire tout ce qu'on voudra. Je veux croire encore que les Jésuites, ce qu'ils veulent persuader, qu'ils ont toujours condamné et anathématisé le livre des *Maximes*, quand il est plus que certain qu'ils en ont été les plus ardens défenseurs. Je sais fort bien distinguer le P. de la Chaise et deux ou trois de nos amis. Ils sont contre. Je vous prie de le lui dire, et j'en parle ainsi ici dans l'occasion (*a*).

Tous les cardinaux que j'ai vus me confirment, les uns après les autres, la partialité étrange du cardinal de Bouillon : les uns me disent une chose, les autres une autre, et tout se rapporte à merveille.

Le cardinal Noris me dit encore hier que le jugement qu'on avoit rendu contre M. de Cambray, étoit le plus doux qu'il pût jamais espérer. Il ne veut pas que je croie qu'il a eu plus de part que personne à cette douceur; il rejette tout sur le cardinal Albani. Ce cardinal m'a montré dans les Mémoires du clergé, un exemple d'un bref *motu proprio*, sur lequel le roi a donné des lettres patentes. C'est la prohibition de la traduction du Missel romain, en françois, faite par Alexandre VII (*b*). Mais la question est de savoir si ces lettres patentes ont été homologuées en parlement, ce qui n'est pas marqué. Il est vrai que le roi dit dans ses lettres patentes qu'il n'y a rien dans ce bref, qu'il qualifie d'universel ou général, qui soit contraire aux libertés de l'Eglise gallicane; il conclut que le *motu proprio* et la forme de ce bref ne blessent en rien les libertés et usages de ce royaume. Cet exemple est considérable et pourroit être le seul. Ce qu'il y a de

(*a*) La première édition, et par suite toutes les autres, suppriment les dernières phrases qu'on vient de lire : « Je sais fort bien distinguer le Père de la Chaise et deux ou trois de nos amis, » etc. Pourquoi cette suppression? Pour envelopper tous les Jésuites, tous jusqu'au dernier, dans l'accusation de l'abbé Bossuet, pour faire retomber sur tout le corps les foudres du terrible correspondant. — (*b*) Le bref dont il s'agit « n'a jamais, comme le dit Bossuet dans sa lettre du 4 mai suivant, été porté au parlement, ni les lettres patentes vues. » En effet le roi ne donna point de lettres patentes sur ce bref; mais le clergé obtint le 4 avril 1661, un simple arrêt du conseil pour en ordonner l'exécution : arrêt qui est mal à propos qualifié de lettres patentes dans la *Relation des délibérations du Clergé,* imprimée en 1677. « On n'a eu en France, ajoute Bossuet, aucun égard à ce bref; et l'on fut obligé, pour l'instruction des nouveaux catholiques, de répandre des milliers d'exemplaires de la messe en françois. » (*Les édit.*)

vrai, c'est qu'il ne s'agit dans ce bref que de la simple prohibition d'un livre, ce qui ne mérite pas une bulle. Mais je ne crois pas qu'on trouve, comme vous dites, un exemple qu'il y eût une décision de foi, avec l'expression des propositions condamnées par un bref *sub annulo Piscatoris,* qui ait été reçue en France. La seule chose qui fera difficulté ici à changer le bref en bulle et à ôter le *motu proprio,* ce sera qu'il semblera par là que le Pape reconnoît et permet, et trouve bon qu'on ne reçoive ses jugemens, que quand ils sont faits en forme de bulle et sans le *motu proprio.* Cette délicatesse fera toute la difficulté; néanmoins je pense qu'on pourra trouver, si on le veut, quelque prétexte et quelque expédient. Par les lettres du prochain ordinaire, je verrai ce que vous nous écrirez.

J'ai oublié de vous dire que le Pape, en deux endroits de votre lettre, jeta des larmes de joie, et ce bon homme le cardinal Casanate aussi. Ce cardinal appelle le quiétisme de M. de Cambray *il molinosismo togato :* le molinosisme *habillé de long,* c'est-à-dire, comme un ecclésiastique, sous un habit de piété.

Le cardinal Spada est ravi de joie; le cardinal Panciatici aussi. Je lui ai bien dit la justice qu'on lui rend.

Ce qui me fait, je l'avoue, un plaisir infini en particulier, c'est que je remarque dans tous, je l'ose dire, une bonté particulière pour moi, et ils veulent bien me marquer un peu d'estime. Pour vous, sans flatterie, vous êtes regardé comme le défenseur de la religion, et comme le premier homme de l'Eglise.

Vous verrez par la copie que je vous envoie de la lettre de M. de Monaco, la part que je lui ai donnée de la fin de cette affaire. Il en est véritablement aise. Le cardinal de Bouillon a trouvé mauvais que j'aie pris cette liberté, aussi bien que de ce que j'ai fait à l'égard du grand-duc.

Le cardinal Spada a dit ce matin que M. de Cambray avoit su sa condamnation, et qu'il avoit témoigné dans un sermon qu'il avoit fait le jour de l'Annonciation à son peuple, sa soumission à ses supérieurs: apparemment le cardinal de Bouillon aura su cette nouvelle par ses lettres du 31. L'abbé de Chanterac alla chez lui peu de temps après l'arrivée du courrier.

Le Pape se porte de mieux en mieux, Dieu merci. Il veut donner la bénédiction le jeudi saint, et ira pour cela à Saint-Pierre.

Le duc de Barwick est ici, et se fait estimer de tout le monde; plusieurs cardinaux m'en ont parlé fort avantageusement. Il seroit bien à souhaiter que ce pays-ci fût plus touché qu'il ne l'a été jusqu'à cette heure, du malheureux état des affaires de la religion en Angleterre, et qu'on fût plus sensible pour un roi (*a*) qui a tout quitté pour Jésus-Christ.

Je ne souhaite plus ici que l'arrivée de l'ambassadeur pour tout ce que vous savez. Tout le plus que se puisse retarder mon départ d'ici sera la fin de mai ou le premier de juin, à moins que vos ordres ne m'arrêtent; mais j'espère que vous serez aussi aise que je parte que moi-même.

Je me porte bien, Dieu merci.

J'ai oublié de vous parler par mes dernières lettres, sur un écrit qu'on dit avoir été composé en faveur de M. de Paris contre l'écrit injurieux qui fut brûlé par main de bourreau il y a quelque temps, et dont on dit qu'on arrête la publication (*b*); on dit aussi que c'est vous qui avez conseillé qu'on ne le publiât pas encore. Je sais que les Jésuites font une espèce de petit triomphe de cela, disant que cet écrit est fondé en raisons et qu'on ne peut écrire contre. Ayez la bonté de me mander ce qui en est.

Il est arrivé ici, je ne sais par où ni comment, peut-être par le courrier du cardinal de Bouillon, la *Réponse de M. de Cambray à vos Passages éclaircis* et au *Théologien*. Cet homme a le diable au corps. Celui qui me les devoit donner les a donnés au P. Roslet, qui devroit bien les envoyer à M. de Paris.

Je n'ai pu m'empêcher d'avoir la curiosité de lire ce que vous avoit écrit le P. Augustin. J'avoue que j'ai été plus que surpris de la nouvelle qu'il vous apprend de l'abjuration de ce seigneur (*c*). Je le connois particulièrement. Nous avons parlé souvent de religion : je lui ai fait lire votre livre de l'*Exposition*. Il est très-doux et honnête homme; mais je l'ai cru jusqu'à cette heure très-éloigné de se faire catholique. J'ose dire que si je le voyois, je ne le

(*a*) Jacques II. — (*b*) Il s'agit sans doute du *Problème ecclésiastique*. — (*c*) La lettre manque, et l'on ne connoît pas ce seigneur.

croirois pas, sachant ce que je sais. Je suis persuadé que le P. Augustin se trompe là-dessus, comme sur toutes les particularités qu'il vous écrit de Fabroni, etc. Ne parlez pas de cette abjuration; car si elle est vraie, ce que je saurai bientôt, ce seroit un jeune homme perdu absolument, quant à sa fortune, s'entend; c'est le plus riche particulier d'Angleterre. Sa famille est ennemie jurée de celle du roi Jacques, qui a fait mourir son père.

Remarquez un peu si on n'ouvre pas mes paquets; je me défie de Rouillé de Lyon, qui est pour le cardinal de Bouillon.

Je vous mets en particulier ce qui se passa entre le Pape et moi au sujet de Madame de Maintenon, pour en faire l'usage que vous jugerez à propos. Le Pape m'a dit qu'il ne doutoit point que Madame de Maintenon n'eût eu une grande joie du jugement. Il me demanda là-dessus d'où étoit venue la grande amitié de Madame de Maintenon pour M. de Cambray, et comment cela avoit changé. Je vis bien ce qui lui faisoit me parler ainsi; je crus être obligé de lui bien expliquer les raisons d'estime que toute personne pieuse et d'esprit pouvoit avoir eues de M. de Cambray, qui avoit trompé tout le monde, et vous tout le premier; et lui fis en même temps remarquer la providence particulière de Dieu pour la France et pour son Eglise, qui n'avoit pas permis qu'une personne comme Madame de Maintenon se laissât entraîner, comme une infinité d'autres avoient fait, à l'éloquence de M. de Cambray et à la confiance qu'elle avoit en lui et en l'estime qu'elle en faisoit: ce qui marquoit dans cette personne non-seulement un discernement infini, mais manifestement la main de Dieu qui la soutenoit, et son esprit qui l'éclairoit. Je lui racontai là-dessus les efforts que cette personne avoit faits pour ramener M. de Cambray, l'accord qui avoit été là-dessus entre vous, et l'inutilité de tous ses engagemens; enfin peu à peu l'aveuglement de cet homme, jusqu'à en venir à donner au public, comme une chose sainte, des maximes infernales. Je n'ai pas oublié ce qu'on avoit fait jusqu'à son éloignement, pour le faire rentrer dans la bonne voie, et son obstination et, si je l'ose dire, son orgueil, qui étoit l'unique cause de sa perte, sans compter son ingratitude envers ses véritables amis et ses bienfaiteurs. Je m'aperçus que

cela fit impression sur Sa Sainteté et lui donna de l'indignation pour M. de Cambray, pour lequel il étoit prévenu au delà de tout ce que je puis vous en dire. Il se mit à me louer Madame de Maintenon, sa prudence, son esprit et sa modestie. Il ne me fut pas difficile de dire ce qu'il convenoit sur une aussi belle matière. Il est vrai pour moi que quand je fais réflexion à tout ce que j'ai vu, j'admire principalement sur le sujet de Madame de Maintenon la providence toute particulière de Dieu, qui l'avoit sans doute réservée pour être le protecteur des bons évêques et de la véritable piété.

LETTRE CDLXXXVI.

MÉMOIRE

Présenté au roi le 18 avril 1699, au sujet des assemblées provinciales projetées par Sa Majesté.

Le concile de Trente, dans sa session XXIV *de Reformatione*, ch. II, jugeant à propos de rétablir l'usage des conciles provinciaux, qui avoit été interrompu, ordonna à tous les métropolitains de les convoquer de trois en trois ans.

En exécution d'un décret si utile pour la réformation de l'Eglise, M. le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, tint à son retour de Trente un concile de sa province en 1564, dans son église métropolitaine.

On en a tenu depuis un second à Reims, un à Rouen, deux à Bordeaux, un à Tours, un à Bourges, un à Aix, un à Toulouse.

Le dernier de ces conciles provinciaux est le second de Bordeaux, qui fut assemblé en 1624 ; tellement qu'en soixante ans on en a tenu neuf en France.

M. le cardinal du Perron, archevêque de Sens, assembla à Paris en 1612 Messieurs les évêques de sa province, pour la condamnation du livre du docteur Richer.

M. l'archevêque d'Aix tint, dans la même année, une pareille assemblée de sa province pour la même raison.

Ces deux dernières assemblées tenues pendant la minorité de Louis XIII, eurent la même forme que celles qu'on projette de convoquer aujourd'hui.

Aucuns commissaires de nos rois n'ont été présens aux séances des conciles provinciaux, ni des assemblées dont on vient de parler.

On feroit donc une chose nouvelle, si l'on prenoit le parti d'en envoyer dans les assemblées dont il s'agit aujourd'hui.

D'ailleurs qu'est-ce que ces commissaires y feroient? Ils n'y seroient pas pour y délibérer avec nous, ni pour nous aider de leurs lumières : ils ne pourroient donc passer que pour des inspecteurs envoyés par le roi, afin de nous contenir pour ainsi dire dans notre devoir; comme si Sa Majesté se défiant de ceux de notre Ordre, croyoit devoir nous faire tous veiller par des laïques, et ne pouvoir s'assurer de notre fidélité qu'avec cette précaution, qui nous déshonoreroit dans l'esprit des peuples et aviliroit notre ministère dans nos diocèses.

Je dis plus : car j'ose avancer que cette nouveauté empêcheroit le bien que le roi veut faire, et feroit une plaie mortelle à nos libertés qu'il a pourtant un véritable intérêt de maintenir contre toutes les vaines prétentions de la Cour de Rome.

Sa Majesté croit que pour étouffer dans ses Etats la doctrine erronée et pernicieuse du livre de M. de Cambray, elle doit procurer la publication du jugement que le Pape vient de rendre contre ce livre. On convient que cette publication est nécessaire, et qu'elle sera très-utile; mais il faut tabler sur nos maximes, suivant lesquelles un jugement du Pape en matière de foi ne doit point être publié en France, qu'après une acceptation solennelle de ce jugement faite dans une forme canonique, par les archevêques et évêques du royaume. Une des conditions essentielles à cette acceptation, est qu'elle soit entièrement libre. Passeroit-elle de bonne foi pour l'être, si les peuples voyoient des commissaires du roi dans nos assemblées? Peut-on nier que leur présence n'y portât un air de contrainte, qu'on ne manqueroit pas d'alléguer quelque jour pour donner atteinte à tout ce qu'on y fera?

Le roi voudroit-il en pareille matière ordonner, sans aucune nécessité, une nouveauté de cette conséquence et si affligeante pour le premier Ordre de son royaume, composé de prélats ses sujets, tous aussi attachés à son service et à sa personne sacrée

qu'ils le doivent être par leur état et par leur reconnoissance, et dont Sa Majesté n'a jamais eu lieu de soupçonner la fidélité?

L'exemple que le roi donneroit en cette occasion seroit d'autant plus dangereux, que ses successeurs, même les plus sages, croiroient pouvoir en toute sûreté régler leur conduite sur tout ce qu'ils verroient avoir été pratiqué dans le long et glorieux règne de Sa Majesté. Ainsi l'Eglise qui est libre courroit risque par cet exemple, dont on pourroit abuser dans les siècles à venir, d'être asservie contre l'intention du prince incomparable, qui lui donne tous les jours des marques si éclatantes et si effectives de sa protection.

LETTRE CDLXXXVII.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Meaux, ce 19 avril 1699.

Je n'ai reçu par l'ordinaire qu'une lettre de M. Phelippeaux, du 31. Je commencerai celle-ci par le mandement latin et françois de Monseigneur l'archevêque de Cambray, que nous vous envoyons, et je vous dirai les réflexions qu'on a faites dessus.

Tout le monde a remarqué d'abord qu'il ne dit pas même que le livre soit de lui; il s'en est désapproprié, et il a écrit en quelque part dans un de ses livres imprimés, qu'il n'y prenoit aucune part. Madame Guyon en a aussi usé de même. On est encore plus étonné que, très-sensible à son humiliation, il ne le paroisse en aucune sorte à son erreur, ni au malheur qu'il a eu de la vouloir répandre. Il dira, quand il lui plaira, qu'il n'a point avoué d'erreur; et il lui sera aussi aisé de s'excuser qu'il l'a été à Madame Guyon. Car encore qu'il ne puisse pas se servir du prétexte de l'ignorance, il n'en manquera jamais. La clause de son mandement, où il veut qu'on ne se souvienne de lui que pour reconnoître sa docilité supérieure à celle de la moindre brebis du troupeau, n'est pas moins extraordinaire. Il veut qu'on oublie tout, excepté ce qui lui est avantageux. Enfin ce mandement est

(a) Revue et complétée sur l'original.

trouvé fort sec, et l'on trouve qu'il n'a songé qu'à se mettre à couvert de Rome, sans avoir aucune vue de l'édification publique. Les rétractations qu'on a dans l'antiquité, et entre autres, celle de Leporius (*a*) dressée par saint Augustin, sont d'un autre caractère.

Avec tout cela je crois que Rome doit être contente, parce qu'après tout l'essentiel y est ric-à-ric, et que l'obéissance est bien étalée. Il faut d'ailleurs se rendre facile pour le bien de la paix à recevoir les soumissions, et à finir les affaires. Ainsi ces réflexions seront pour vous et pour M. Phelippeaux seulement; mais je serai bien aise que tous deux vous vous rendiez attentifs à ce que diront de delà les gens d'esprit.

Il est grand bruit de l'éclat de M. le cardinal de Bouillon contre vous (*b*). M. de Paris, en mon absence, a pris votre parti. Je serai samedi prochain à la Cour, à son retour de Marly. Il ne faut être en peine de rien : vous avez satisfait à votre devoir en nous avertissant, le reste ne roule point sur vous. Il est constant par trop d'endroits, que M. le cardinal de Bouillon se déclaroit avec un excès qu'on ne pouvoit pas dissimuler. Dans une affaire de la nature de celle-ci, comme il s'agissoit de la foi et du tout pour la religion, la mollesse ou la complaisance seroit un crime; et M. le

(*a*) La rétractation de Leporius, moine des Gaules, condamné par Procule, évêque de Marseille et par quelques autres évêques des Gaules, est en effet un modèle digne d'être proposé à tous ceux qui auroient eu le malheur d'errer dans la foi. Les erreurs de Leporius rouloient sur le mystère de l'Incarnation, et tendoient à introduire deux personnes en Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'il établissoit le nestorianisme, avant même que Nestorius eût enfanté son hérésie. Instruit par les leçons de saint Augustin, auprès duquel il s'étoit réfugié, et touché des exhortations de ce charitable pasteur, il voulut réparer le scandale qu'il avoit donné, en confessant dans l'amertume de son cœur ses égaremens. Il dit entre autres choses, dans sa rétractation : *Quid in me primùm accusem nescio; quid in me primùm excusem non invenio... Sic imperitia et superbia, sic stulta simplicitas cum persuasione noxia, sic fervor cum intemperantia, sic, ut verius dicam, cum sui diminutione debilis fides, simul in me omnia recepta viguerunt, ut tot et tantis simul sit et obedisse confusio, et hæc eadem ab animo potuisse cedere mihi stupenda gratulatio.*

On peut voir la rétractation de Leporius dans Cassien, *de Incarnat. Dom.* lib. I, cap. 4; dans *les Conciles des Gaules*, du P. Sirmond, tom. I, p. 52; aussi dans saint Augustin, tom. II, *Epist.* CCXIX, p. 811.

(*b*) Le cardinal de Bouillon faisoit un crime à l'abbé Bossuet, comme on l'a déjà vu, d'avoir envoyé à Paris M. Madot, pour y porter le bref. Les lettres postérieures apprendront les suites de cette tracasserie. (*Les édit.*)

cardinal de Bouillon dans son cœur, ne vous sait pas mauvais gré de n'y être pas tombé. Je sais que vous ne perdrez aucune occasion de lui rendre vos respects, et de l'apaiser, s'il se peut, avant votre départ. Je souhaite toujours que ce départ soit dans le temps que vous avez destiné.

Je n'ai pas encore de réponse de la Cour sur ce que j'y ai mandé pour votre Indult. Il faut attendre que j'y sois pour agir moi-même. Il s'agissoit principalement de faire agir M. l'ambassadeur ; mais comme il a la goutte à Monaco, on ne croit pas que vous l'ayez sitôt qu'on pensoit.

Je souhaite que mes lettres à MM. les cardinaux Casanate, d'Aguirre et Spada soient rendues, et que vous leur ayez bien fait mes complimens sincères et respectueux.

Vous entendrez bientôt dire qu'on aura fait pour la nouvelle constitution tout ce qu'il y a de plus fort, avec tout le respect possible pour Rome, en conservant tous les droits de l'épiscopat, comme on fit dans l'affaire de Jansénius.

On dit, mais en termes généraux, que M. le nonce nous veut accommoder avec M. de Cambray. Nous verrons; et assurément je ne souffrirai pas d'égalité.

La paresse plutôt que l'incommodité, me fait écrire d'une main étrangère. Du reste j'ai fait tout l'office tant du jeudi saint que d'aujourd'hui, en me dispensant des matines et de prêcher.

LETTRE CDLXXXVIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, ce 21 avril 1699.

Je reçus mercredi, 15 de ce mois, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles le 30 mars, et dans le moment M. Phelippeaux fit retenir date pour lui pour le bénéfice que vous savez. Je ne doute pas qu'il ne vous en écrive et remercie aujourd'hui. La chose sera difficile; mais je n'y oublierai rien de mon côté, et j'emploierai tout ce que je saurai pour

(a) Revue et complétée sur l'original.

tâcher qu'il puisse profiter de la grace que vous voulez bien lui faire. Il arriva le mardi 14 un courrier extraordinaire dépêché pour bénéfice. On ne peut pas encore savoir si quelque religieux aura pris date par ce courrier. Votre lettre du 2 avril venue par le courrier de M. le cardinal de Bouillon, qui arriva, comme vous l'avez vu par ma dernière lettre, le samedi 11 de ce mois, ne m'a été rendue que le vendredi saint, 17 de ce mois ; M. le cardinal de Bouillon n'ayant pas voulu qu'on portât plus tôt le paquet adressé au correspondant de M. Chabéré. Si cette lettre m'avoit été rendue plus tôt, la date de M. Phelippeaux seroit certainement antérieure à toute autre. On aura l'œil à tout cela, et on fait toutes diligences nécessaires.

Rien ne manque à ma joie, puisque je vois que le roi, vous et tout le monde en France continue à être content de la décision de plus en plus. Cela donne ici une joie incroyable au Pape plus qu'à personne.

J'allai samedi, comme il me l'avoit ordonné, lui rendre compte de ce que vous m'écriviez. Je lui lus les articles de votre lettre du 30, qui pouvoient lui faire plaisir ; et eus sur le passé, sur le présent et sur l'avenir, par rapport à M. de Cambray, une conversation aussi consolante pour moi et pour vous qui se puisse. Le saint Père est à présent très-persuadé qu'il n'y a que l'amour de la vérité et de la religion, et la nécessité de réprimer une secte naissante en France, qui vous ait fait élever contre M. de Cambray, et qui vous ait obligé à faire tout ce que vous avez fait. Il vous donna toutes les louanges que vous méritez. Il me dit que c'étoit M. de Cambray qui avoit voulu se perdre, et troubler le repos de l'Eglise, en refusant toutes les voies de douceur et toutes les conférences que vous lui aviez proposées, et en continuant à écrire avec l'emportement et l'obstination qu'on lui voyoit jusqu'au bout. Il espère néanmoins qu'il obéira, et prend pour une bonne marque ce qu'on sait qu'il dit à son peuple le jour de l'Annonciation.

Je lui ai lu l'article de votre lettre du 30 et du 2 avril. Il a grande impatience de savoir que son nonce ait rendu au roi le bref en forme. Il me répéta qu'il étoit très-fâché que ce ne fût

pas une bulle, qu'il en auroit donné cent pour une; mais qu'on ne lui en avoit pas parlé, et qu'on ne lui avoit pas fait faire réflexion là-dessus. Il fut très-content de ce que je lui dis, que le roi et les évêques étoient très-disposés à autoriser un bref qui contenoit une décision si belle et si importante pour l'Eglise. Je crus ne devoir pas assurer positivement qu'on trouveroit bien les moyens de le faire, et qu'on passeroit par-dessus les formalités, afin de laisser la liberté de faire ce qu'on jugera plus à propos sur les lettres du 17 mars, où vous verrez les dispositions de ce pays-ci au cas qu'on veuille une bulle. Ce n'est pas une chose nouvelle qu'on change un bref en bulle. On m'a assuré que la condamnation de Molinos se fit d'abord par un bref; je l'ai cherché, je ne l'ai pas trouvé. Enfin tout ce que vous ferez sera bien fait; et je suppose que si on trouve les moyens d'autoriser ce bref, ce ne sera pas aux dépens ni de l'autorité royale et épiscopale, ni des libertés et usages du royaume.

Au reste on ne peut pas me donner plus de témoignages de bonté et, si je l'ose dire, d'amitié, que fit Sa Sainteté. J'en fus d'autant plus aise, que je craignois que la manière forte avec laquelle j'avois été obligé de lui parler très-souvent, n'eût fait quelque mauvaise impression contre moi; mais je puis assurer à présent que non. Tout au contraire il me paroît que reconnoissant de jour en jour la vérité de tout ce que je lui disois, et la fausseté de tout ce que disoient nos adversaires, et voyant dissiper les nuages qu'on lui avoit fait appréhender qui ne se formassent par cette condamnation; il me paroît, dis-je, qu'il est plus content de moi et de mon procédé que je ne le mérite. Vous croyez bien que je fais mon devoir auprès des cardinaux.

Le cardinal Casanate est plus aise qu'aucun, qu'on soit content en France de la décision et de son procédé. Je l'ai vu ce matin; il est fort scandalisé et des derniers livres de M. de Cambray, et de ce qui lui en revient. Il appréhende bien que sa soumission ne soit extérieure et forcée; et il m'a dit franchement ce matin qu'il étoit bien dangereux de laisser M. de Cambray dans le poste où il est, et qu'il ne doutoit point que le roi n'y mît ordre. Vous pouvez compter qu'il vous estime et vous aime véritablement.

Le cardinal de Bouillon continue à paroître peu content de ce qu'on a fait ici, et de la joie de tout le monde. Il dit qu'il croit que M. de Cambray se soumettra extérieurement, mais qu'avant deux ans on verra le feu rallumé de plus belle, et qu'on a mis un méchant emplâtre à cette plaie. Ce cardinal se fait mépriser et moquer de lui. Il est peu content de la *Gazette de France* du 28, sur deux articles. Le premier, qui regarde l'ambassadeur de l'empereur, qu'il n'alla que deux cardinaux à la fête que ce ministre donna. Il s'imagine par là que le gazetier l'a voulu taxer comme étant l'un de ces deux cardinaux par son silence sur cela. Le second, sur ce qu'il dit du cardinal Casanate. Il prétend prouver par cet article, qu'il suppose venir de mes relations, qu'elles sont fausses et peu exactes, et dit que jamais le cardinal Casanate n'a été nommé par le Pape d'abord, bien qu'il fût destiné *in petto :* et c'est précisément ce que j'ai toujours mandé, si vous vous en souvenez, quoique Monseigneur Giori et bien des gens bien informés m'aient toujours assuré que ce cardinal avoit été nommé d'abord avec les deux cardinaux théologiens. Vous vous souviendrez que je vous envoyai une lettre de Monseigneur Giori, qui le marquoit précisément, et que je vous écrivis en même temps que je le croyois bien destiné, mais qu'il n'y avoit rien de déclaré là-dessus. Ce qui est de vrai, c'est que le cardinal Spada avoit dit au cardinal Casanate que le Pape l'avoit destiné à cela. Voilà les bagatelles qu'on prétend relever.

J'ai jugé à propos de faire parler au cardinal de Bouillon, qui a jugé à propos aussi de nier ce qu'on lui avoit fait dire sur mon sujet. J'ai donc été chez lui à l'ordinaire, et il n'a été question de rien. Je suis bien aise que cela soit comme cela. M. le cardinal de Bouillon n'osera jamais avoir aucun éclaircissement sur rien avec moi.

Le mystère du vœu cacheté est une autre petite finesse qui ne réussira pas (*a*). Le P. Roslet ne m'en avoit rien dit. Je lui en par-

(*a*) M. Phelippeaux dit dans sa *Relation*, partie II, p. 227 : « Au retour de la congrégation où le décret fut arrêté en présence du Pape, le cardinal de Bouillon, voyant tout désespéré, eut alors recours à une nouvelle ruse. Il manda le P. Roslet, avec ordre d'apporter son cachet ; il lui fit voir un assez gros paquet tout plié, lui disant que c'étoit son vœu qu'il vouloit envoyer au

lai avant-hier, comme le sachant de Rome. Il me dit que le cardinal de Bouillon lui avoit demandé le secret, qu'il n'étoit pas vrai qu'il eût mis son cachet avant la condamnation, puisque ce fut après le décret signé par le Pape ; du reste qu'il n'avoit eu aucune connoissance de ce que cet écrit contenoit. Vous ne me mandez point si vous avez vu cet écrit. Il a pu être envoyé au roi par le courrier extraordinaire qui a porté le bref. On a fort bien répondu à cela et suivant la vérité.

Je n'entends pas bien la difficulté qu'on fait sur ce que le bref n'est pas adressé aux évêques. Ne suffit-il pas qu'il le soit au roi, et que le roi l'adresse après à qui il veut ? La lettre de M. de Cambray à M. le nonce marque bien l'état de l'esprit du personnage.

Ce qu'on fait dire au cardinal d'Aguirre n'est pas vrai.

Je parie que le P. Dez voudra persuader à présent qu'il a toujours condamné le livre des *Maximes*.

Le cardinal Nerli a raconté à M. le cardinal Casanate et au cardinal Marescotti, la manière dont il avoit traité le général des Jésuites.

Le pauvre P. Roslet a été ces jours passés considérablement incommodé de la poitrine, mais il se porte mieux à présent.

Si M. de Monaco ne venoit pas ici avant la fin de mai, cela romproit bien mes mesures sur tout. Mais quoi qu'il puisse arriver, je prendrai ma résolution d'après ce que vous me manderez.

M. le cardinal de Bouillon a résolu de faire récompenser ici tous ceux qui se sont déclarés pour M. de Cambray, et il commence par Zeccadoro, pour qui il veut absolument obtenir des graces du Pape ; et pour cela il emploie le nom du roi. Cela seroit d'un bien pernicieux exemple. Les évêques et le roi, en cette occasion, n'ont pas eu un plus grand ennemi. Je l'ai trouvé partout dans mon chemin, et puis rendre un témoignage assuré. Le cardinal de Bouillon a aussi résolu d'empêcher le procureur

roi, auquel il ne croyoit pas qu'il dût déplaire, non plus qu'aux évêques, puisque, si on l'avoit suivi, on auroit entièrement coupé la racine du mal. Il scella ce paquet du cachet du Père et du sien, qu'il lui donna à garder jusqu'à ce qu'il le lui demandât. Belle finesse, comme si on n'avoit pu faire un vœu exprès pour le roi, tout différent de ce qu'il avoit dit dans les congrégations ! Voilà le caractère de l'homme qui se flatte de duper tout le monde par de si pitoyables ruses. »

général des Augustins d'être général. Il n'y a rien ici que l'assistant de France ne fasse contre lui : il veut révolter tous les François de Rome. L'ambassadeur n'arrivera pas assez à temps pour leur parler, avant qu'ils aillent à Boulogne où se tient le chapitre général dans le mois de mai. Il faudroit que M. l'archevêque et les ministres trouvassent quelque moyen d'envoyer leurs ordres en droiture à Boulogne sur cela, au moins qu'ils parlassent aux supérieurs à Paris d'une manière à se faire obéir.

LETTRE CDLXXXIX.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Paris, ce 27 avril 1699.

Je ne vous annoncerai point de lettres reçues. Il n'est point venu d'ordinaire, et l'on croit qu'il a manqué, pour cette fois, par quelque accident qui ne m'est point connu.

Je ne puis mieux vous instruire de ce que le roi a résolu pour la réception de la Constitution, qu'en vous envoyant la lettre de Sa Majesté à M. de Paris (b). Il y en aura une pareille à tous les métropolitains. Celle de M. de Paris lui a déjà été adressée, et il nous a convoqués pour le 13 mai. Tout se fera respectueusement, de la manière la plus convenable.

Le tour qu'on prend de n'expédier les lettres patentes qu'après l'avis des évêques, est tout à fait ecclésiastique ; et jamais rien n'aura été reçu avec plus de solennité. Vous verrez par la lettre du roi qu'on tient M. de Cambray pour bien soumis ; et on le doit, afin qu'on voie l'affaire finie. Sur ce fondement, on lui adressera la Constitution, comme aux autres métropolitains, avec une très-légère différence.

(a) Revue sur l'original. — (b) Cette lettre se trouve parmi les pièces relatives à l'assemblée du clergé tenue en 1700 ; voir vol. XX, p. 505.

LETTRE CDXC.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

A Rome, ce 28 avril 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, du 6 de ce mois. Vous aurez vu dans toutes mes lettres à qui l'on s'en doit prendre, si l'on a négligé ici tout ce qui alloit à rendre la chose complète. On a voulu tout affoiblir; et par la précipitation extrême des derniers jours, on m'a ôté les moyens de remédier à ce qui manque. Mais il est inutile de répéter ce que vous savez déjà. Venons à ce qui se passe.

Samedi dernier, après avoir reçu les lettres, j'allai d'abord chez le cardinal Spada qui avoit reçu les dépêches de M. le nonce; ainsi je ne lui appris, je pense, rien de nouveau, en lui lisant les articles de votre lettre, qu'il étoit bon qu'il vît. Je lui fis bien remarquer ce qui regarde les défenses d'écrire. Il excusa là-dessus M. le nonce et les ordres qu'il avoit reçus, disant qu'on ne prétendoit rien défendre, mais seulement qu'on croyoit que rien n'obligeoit encore à écrire, et qu'on souhaitoit la paix, si cela étoit possible. Je fis bien valoir vos sentimens de douceur et de charité, auxquels vous ne donneriez point de bornes; votre intention et celle des bons évêques étant seulement de faire régner et triompher doucement et modestement, sans mêler la moindre insulte envers la personne de M. de Cambray, la vérité et l'autorité du saint Siége, ce qu'on ne trouvera jamais mauvais ici, au contraire. Ce qui obligea seulement de faire écrire sur ce sujet à M. le nonce, c'est la terreur qu'on inspiroit ici de M. de Cambray et de sa puissante cabale; mais ils se rassurent de jour en jour, et c'est à quoi je tâche de ne rien oublier.

Sur la bulle, on répond toujours la même chanson, qu'on n'y a pas pensé, et qu'il n'y a eu aucune mauvaise intention là-dessus. Sur le bref particulier au roi, M. le cardinal Spada avoue qu'on auroit mieux fait, et que c'est faute d'y penser et d'y faire penser.

(a) Revue et complétée sur l'original.

Pour ce qui regarde la notification à M. de Cambray, qu'on a cru qu'il suffisoit que le Pape lui-même en eût donné connoissance, et fait à part son agent ici. Qu'on avoit pensé à lui écrire là-dessus, mais on avoit eu peur de s'engager par là, et de faire quelque chose trop avantageux pour lui, la circonstance étant délicate, et moi-même je lui avois témoigné que cela me paroissoit dangereux. Il est vrai que je lui représentai qu'il me paroissoit peu honorable au Pape d'écrire, comme les partisans de M. de Cambray le vouloient, à cet archevêque, pour l'exhorter de se soumettre. Mais cela n'empêchoit pas de donner des ordres au nonce en France, de lui notifier ce qui avoit été fait. Ils voient bien leur négligence, et c'est assez qu'ils la sentent. Comme vous prétendez suppléer à tout, et que ni le roi ni les évêques ne demandent rien de ce côté-ci, j'ai seulement rendu compte de la bonne volonté des évêques et de leur respect pour le saint Siége.

M. le cardinal Spada alla chez le Pape, et lui rendit compte de ses dépêches et de ma conversation. Sa Sainteté me fit appeler, sachant que j'attendois sa commodité. Aussitôt que Sa Sainteté me vit, elle ne me laissa pas le temps de parler, et commença à me demander de vos nouvelles : Comment se portoit ce grand évêque, ce défenseur de la foi, etc...? mais dans les termes les plus forts que vous puissiez jamais vous imaginer, jusqu'à me dire que votre conservation et votre santé étoient nécessaires au bien de l'Eglise; qu'il prioit Dieu continuellement pour vous, et vous portoit dans son cœur, etc. Après quoi il me demanda ce qu'on disoit en France; si on continuoit toujours à être content. Je lui dis ce qu'il falloit là-dessus, l'assurant d'un parfait contentement quant au fond. Sur les formalités je lui représentai avec respect ce qu'on avoit fait et ce qu'on auroit pu faire. Il me demanda ce qu'on souhaiteroit qu'il fît; sur quoi je lui répondis que je ne savois pas les ordres que pouvoit avoir M. le cardinal de Bouillon, mais qu'il me paroissoit par les lettres de M. de Paris et de vous, qu'on espéroit trouver les moyens de ne pas laisser tomber à terre un décret inspiré par le Saint-Esprit, sans fatiguer davantage Sa Sainteté. Je ne laissai pas de lui représenter de quel poids auroit été une bulle, comme celle qui fut faite sous Innocent, de Baïus,

sans la moindre contradiction, et au grand honneur du saint Siége et de son autorité. Sa Sainteté me parut vraiment affligée de n'en avoir pas fait autant : et après m'avoir dit que c'étoit principalement à certaine personne à l'en avertir, voulant sans doute parler du cardinal de Bouillon, elle me dit, en riant, qu'elle avoit aussi envie de s'en prendre à moi; qu'à la moindre instance que je lui eusse faite là-dessus, elle l'auroit fait faire. Sur quoi je pris la liberté de lui dire que j'avois bien d'autres choses à penser en ce temps-là, qu'à des formalités sur lesquelles je ne croyois pas qu'il y eût la moindre difficulté; que j'avoue que je ne pensois qu'à sauver l'essentiel, et représenter là-dessus à Sa Sainteté que je voyois attendrie par la cabale ce qui convenoit à sa gloire, à celle du saint Siége, à l'état de la France et aux intentions du plus grand et du plus pieux roi du monde. Qu'avec cela je la suppliai de se souvenir que toujours je lui avois parlé de bulle, qu'Elle-même m'en avoit toujours parlé; mais que pour le détail dans lequel je n'étois pas entré là-dessus avec Elle, j'en avois instruit très-souvent M. le cardinal Albani, qu'on demandoit une bulle comme celle d'Innocent X, et nommément six jours devant la conclusion, en termes exprès; que j'étois sûr que ce cardinal ne le nieroit pas. Sur quoi il me dit que je le lui devois dire à lui-même, et qu'il faut lui tout dire; et qu'on ne seroit pas dans cette peine. Je lui témoignai en riant que je voulois bien prendre sur moi une partie de la faute, mais qu'il pouvoit aussi, en bonne justice, en jeter l'autre partie sur ses ministres. Sa Sainteté me dit : Il faut m'excuser; comme vous n'êtes pas obligé de savoir nos usages, je ne suis pas obligé de savoir ceux de France; mais je vous prie de croire qu'il n'y a eu aucune mauvaise intention de ma part. Il me parut connoître que cela le peinoit, et qu'il auroit bien voulu trouver quelque expédient. Je crus qu'il étoit bon de le laisser dans cette disposition. Après quoi Sa Sainteté trouva bon que je lui lusse certains endroits de votre lettre. Je passai l'article des défenses, ayant bien connu par l'attention qu'il avoit à vous louer, que M. le cardinal Spada lui en avoit rendu compte; et cela me suffisoit.

Je lui rapportai ensuite que les partisans de M. de Cambray

répandoient qu'il sembloit que Rome avoit peur du coup qu'elle avoit fait et qu'elle craignoit M. de Cambray comme un homme qui pouvoit exciter des partialités dans le royaume ; et qu'à présent la Cour de Rome penseroit à affoiblir ce qu'elle venoit de faire. Sa Sainteté, sur cela, m'assura qu'elle n'avoit fait ce qu'elle avoit fait qu'après une mûre délibération; qu'elle étoit bien résolue à le soutenir, et que rien ne seroit capable d'ébranler sa résolution. J'ai toujours cru qu'il étoit de la dernière importance d'appuyer sur cet article, de le piquer d'honneur, aussi bien que cette Cour, et de leur bien faire connoître la foiblesse du parti de M. de Cambray; sur quoi on m'ajoute foi plus que jamais, par la manière dont on a su que la Cour, Paris, le roi, les évêques avoient reçu la décision et la condamnation des erreurs de M. de Cambray.

Je lus à Sa Sainteté la lettre de M. de Cambray à M. d'Arras, que vous m'avez envoyée. Elle remarqua fort bien l'expression de *la croix*, et me dit qu'il pensoit mieux qu'il ne s'exprimoit. Je vis bien que la lettre lui paroissoit sèche, et je ne pus m'empêcher de lui dire que je ne doutois pas que M. de Cambray ne se servît des termes de soumission et d'obéissance dans ce qu'il feroit dans son diocèse, et dans ce qu'il enverroit ici; mais que je ne pouvois m'empêcher de craindre qu'il ne dît pas une parole qui tendît à avouer qu'il s'étoit trompé, et qu'il avoit enseigné des erreurs : ce qui me paroissoit être essentiel pour juger si véritablement son esprit et son cœur étoient soumis, s'il étoit véritablement revenu de ses préventions et de ses erreurs; en un mot, qu'il me paroissoit qu'il falloit qu'il dît son *Confiteor,* s'il vouloit recevoir l'absolution ; et il me paroît de la dernière conséquence qu'on remarque tout ici, et qu'on ne s'y laisse pas tromper par les soumissions apparentes que pourra faire M. de Cambray : *Quod Deus omen avertat!*

Je trouvai occasion de parler de M. le nonce, et de l'obligation que la France et le saint Siége lui avoient. Je ne puis vous dire la joie que Sa Sainteté eut de ce que je lui dis là-dessus, et de quelle manière elle me parla de M. le nonce. Cela passe tout ce que j'en puis dire. Ce fut pendant un quart d'heure, au pied de la lettre, à qui diroit plus de bien de lui. Je prends la liberté de

lui en rendre compte à lui-même aujourd'hui plus en détail.

Je vis, il y a quinze jours, Sa Sainteté si bien disposée et si pleine d'estime pour Madame de Maintenon, que je crus ne lui pas déplaire de lui en parler. Par la manière dont il me parla de sa vertu, de son mérite, de sa sainteté, c'est le terme dont il se servoit aussi, je jugeai bien que je lui avois fait plaisir. Il me dit : C'est une prédestinée que Dieu a réservée pour le bien de la religion et de la vraie piété. Il est véritablement pénétré d'estime et d'admiration pour elle. Comme je sais les impressions que les ennemis de l'Etat, de l'Eglise et du roi ont voulu donner ici, je crois qu'il est nécessaire de ne point perdre d'occasion, à tous les cardinaux principalement, de leur faire connoître le mérite infini de cette personne, qui est le fondement de la confiance du roi. Je crois par là rendre justice à la vérité, et faire mon devoir de bon François, et suis bien assuré de vous faire plaisir, sachant vos sentimens pour cette Dame; à propos de quoi je suis obligé de rendre justice à Madame la princesse des Ursins, que les principaux cardinaux voient souvent, et qui fait son devoir, je le sais par eux-mêmes, plusieurs m'ayant dit plus d'une fois que tout ce que je leur pouvois dire s'accordoit parfaitement à ce que Madame des Ursins leur disoit.

Je rends compte à M. le cardinal de Janson de ce que le Pape voulut bien me dire sur une affaire fâcheuse arrivée à Malte, entre M. son neveu et un frère bâtard de M. le duc de Mantoue. On voit bien que Sa Sainteté prend un véritable intérêt à ce qui peut toucher cette Eminence.

J'ai vu la lettre de Sa Majesté à Sa Sainteté, du 6 avril, pour remercier Sa Sainteté. Elle est courte, mais elle est parfaitement juste et très-belle.

Hier, lundi au matin, M. de Chanterac alla chez le Pape, et lui porta une lettre de M. de Cambray sur sa condamnation.

Hier matin Sa Sainteté intima une congrégation des cardinaux du saint Office pour hier l'après-dînée. Je me doutai que c'étoit sur quelque chose qui pouvoit regarder les dépêches de M. le nonce. J'ai couru ce matin pour en apprendre des nouvelles. Je n'ai pu voir le cardinal Casanate; mais il m'a fait dire que le

secret étoit inviolable. J'ai vu le cardinal Spada qui m'a dit, que ç'avoit été pour donner part de la lettre du roi et de celle de M. de Cambray. Je n'ai pu rien tirer que par conjecture quelque chose de l'assesseur et du commissaire. J'ai bien vu seulement qu'il avoit été question du bref et de la bulle. Et je me doute que Sa Sainteté a voulu savoir l'avis de la congrégation sur ce qu'on pouvoit faire, et si l'on pouvoit faire une bulle pour donner plus de satisfaction à la France. Par ce que m'a dit l'assesseur, je suis le plus trompé du monde, si les cardinaux n'ont été d'avis de ne rien faire et d'en demeurer au bref. Néanmoins des gens qui croient être bien informés, viennent de m'assurer qu'il avoit passé à la pluralité des voix qu'on pouvoit faire une bulle. Selon les dispositions, cela me paroît difficile. Avant que de finir cette lettre, j'espère le savoir d'un endroit qui ne m'a jamais manqué, comme vous l'avez pu voir par expérience. Le grand secret qu'on observe là-dessus me fait croire qu'on n'a point résolu de changer le bref en bulle. Si cela avoit été résolu, le cardinal Casanate me l'auroit fait dire. Je vous avoue que je ne laisse pas d'être très-curieux de savoir le particulier de ce qui s'est passé dans cette congrégation. Tous les cardinaux y étoient, à l'exception des cardinaux Marescotti et Ottoboni. Sans doute le cardinal de Bouillon instruira le roi de ce qui s'y est passé.

Je n'ai pas encore vu la lettre de M. de Cambray à Sa Sainteté. Le cardinal Spada m'a dit qu'elle étoit belle et toute soumise. Il m'a pourtant avoué qu'il paroît n'être pas content et souffrir, et qu'il n'y parle en aucune façon qu'il reconnoisse qu'il s'est trompé. Je m'en étois bien douté. Le cardinal de Bouillon la loue fort. L'abbé Péquigni, à qui M. le cardinal de Bouillon l'a fait voir, m'a dit qu'elle étoit écrite en latin flamand, très-sèche, et qu'on sentoit fort bien qu'il ne se soumettoit que par force, plus par crainte du roi que du Pape; en un mot, toute dans l'esprit de la lettre à M. d'Arras. Je n'ai pu l'avoir; mais M. le cardinal Spada m'a dit qu'il l'envoyoit à M. le nonce : ainsi vous la verrez par son moyen. Il dit dans cette lettre que son mandement est tout prêt; que ce qui l'empêche de le publier, c'est qu'il attend là-dessus les ordres du roi qu'il a demandés.

On a, je pense, bien fait de ne rien demander ici, tant que le cardinal de Bouillon y est, sur le bref, et de se passer de cette Cour-ci. Les évêques ne peuvent-ils pas faire valoir leur autorité, en recevant la décision du saint Siége, et approuvant la doctrine contenue, ou quelque chose d'équivalent? Après quoi l'autorité royale se peut joindre pour l'exécution (*a*). Vous savez mieux ce qu'il y a à faire que nous, et faire valoir l'autorité épiscopale sans blesser la papale.

Ce qui me fait sûrement juger que les cardinaux ne voudront rien faire de nouveau, c'est que le cardinal Casanate, qui étoit d'avis d'une bulle, et qui est très-fâché qu'on ne l'ait pas faite, m'a paru trouver quelque difficulté à présent de changer le bref en bulle, à moins, dit-il, qu'il n'arrivât quelque incident nouveau qui pût donner prétexte à faire un nouveau décret, et qu'en ce cas il n'y trouveroit aucune difficulté. Mais de le faire sans même qu'on le demande du côté de la France, cela me paroît difficile, sur ce qu'on n'a pas adressé le bref, qu'il appelle ici bref général, par un bref particulier au roi. Le cardinal Casanate avoue que cela n'est pas bien. C'est au cardinal Spada à savoir son métier.

Au reste Sa Sainteté a eu la bonté de témoigner la satisfaction qu'elle a de moi à plusieurs personnes, et en des termes qui me font honte. Monseigneur Giori et le P. général de la Minerve en sont témoins : j'avoue que cela me donne une consolation toute particulière.

Vous ne me mandez rien de M. Madot, dont je ne doute point que vous n'ayez été très-content.

Rien ne m'arrête ici que vos ordres et l'arrivée de M. de Monaco, que je crois à présent en chemin (*b*). J'espère qu'il sera ici pour la mi-mai, et je compte de partir avant le 8 de juin, plus tôt si je puis. En un mot, il n'y a que vos ordres précis qui puissent me retenir ici cet été. Je vous obéirai assurément; mais

(*a*) L'autorité épiscopale ne peut donc se soutenir seule. Séparée de sa base divine, elle s'appuie forcément sur la force brutale. — (*b*) L'abbé Ledieu, dans une note marginale, tourne ainsi la phrase : Je voudrois y voir M. de Monaco; dont les offices me sont nécessaires; mais s'il tarde trop, je partirai selon vos ordres.

ce ne seroit pas sans souffrir, à l'exemple de M. de Cambray. Il est bien fâcheux que je ne puisse pas partir dans les premiers jours du mois prochain, à cause des chaleurs; mais il faut faire de nécessité vertu, et attendre ce que fera la France et M. de Cambray.

Vous me feriez un sensible plaisir de m'envoyer pour Turin pour M. le duc de Saus... et Madame la duchesse de Saus... une lettre de recommandation de Madame la duchesse de Bourgogne. Je crois qu'elle aura bien la bonté de ne vous la pas refuser. On a tout autrement d'agrément dans les Cours, quand on présente au souverain quelque lettre de recommandation. Il se fait alors une espèce de devoir de vous faire plaisir en tout. Vous aurez du temps pour cela, car je ne passerai à Turin qu'après avoir vu toute l'Italie.

Si vous vouliez encore avoir de la reine d'Angleterre une lettre pour M. le duc de Modène, et de Madame la Princesse pour Madame la duchesse de Modène, si je ne me trompe cela me feroit plaisir. Il n'y auroit point de temps à perdre pour celle-là. Pour la Cour de Parme, je ne sais pas bien du côté de la France à qui on pourroit s'adresser pour cela, que peut-être à M. le cardinal de Janson.

La fermeté et la conduite de M. le cardinal Casanate dans l'affaire de M. de Cambray, lui a fait ici tant d'honneur, que la Congrégation lui a renvoyé l'examen de l'affaire des Jésuites et de MM. des Missions étrangères sur les idolâtries prétendues des premiers. Les cardinaux Noris et Ferrari sont joints à lui. Aujourd'hui commence la première congrégation. Le Pape a approuvé la résolution de la Congrégation. Il y a apparence qu'on fera bonne justice; et la Congrégation suivra sans doute les résolutions que prendront ces trois cardinaux, dont le cardinal Casanate est le maître.

Le Père général de la Minerve et le P. Massoulié vous prient de leur accorder votre protection, pour un établissement qu'ils veulent faire à Toulouse d'une chaire de théologie. Ils vous adressent, aussi bien qu'à M. de Paris, des mémoires sur cela.

Il semble que l'affaire des Bénédictins et des Jésuites veuille

s'échauffer : vous ne m'en mandez rien. On dit M. de Chartres fort prévenu pour les Jésuites.

J'apprends dans ce moment que les cardinaux résolurent hier de ne point changer le bref en bulle, pour les raisons que je vous ai dites ci-devant, et que le cardinal Albani avoit voulu soutenir ce qu'il avoit fait. Apparemment le nonce ne dira rien de cette résolution ; mais je la crois certaine.

Je vous envoie les deux derniers livrets de M. de Cambray contre vous et M. de Chartres. La disposition étoit belle pour la soumission. Il a voulu avoir répondu à tout. Je ne sais comme il pourra se tenir de répondre au bref, et de prendre le Pape à partie. Ne sera-ce pas vous qui aurez dicté son jugement? Ce qu'il dit sur le concile de Trente me paroît bien hardi et bien digne de censure. Pour moi, je le crois téméraire et hérétique formellement.

LETTRE CDXCI.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Versailles, ce 29 avril 1699.

On a reçu enfin, mais hier au soir seulement, votre lettre du 7 avril. M. de Madot, qui partira cette nuit, vous portera cette réponse. Je lui ai fait part de ce qu'on disoit contre vous et de ce que vous aviez répondu pour votre défense. Il vous en dira lui-même son sentiment, qui se trouve conforme au vôtre.

Vous verrez, par la lettre dont je vous envoie copie (*a*), la résolution qu'on a prise ici pour l'exécution de la Constitution apostolique. On la recevra avec tout le respect dû au saint Siége et avec la plus grande solennité.

Si les évêques entrent dans cette affaire, c'est parce qu'il le faut conformément à nos maximes pour authentiquer la constitution, et faire exécuter ce qui y est porté, après l'avoir reçue canoniquement, etc.

(*a*) C'étoit la lettre du roi aux archevêques. Il en a été parlé ci-dessus, Lettre CDLXXXVIII.

J'ai rendu compte de ce qu'on projette à M. le nonce, qui en a paru assez content, et qui le sera tout à fait, quand il aura vu les lettres du roi. M. de Paris nous a convoqués pour le 13 de mai.

On adressera une pareille lettre à tous les métropolitains et à M. de Cambray même, avec quelque légère différence tirée des circonstances de sa personne. Par ce moyen tout sera fini du consentement de tout le monde, et il n'y aura pas de question de fait. C'est pourquoi l'on veut se contenter de la soumission de cet archevêque, quoiqu'on voie bien ce qui y manque, combien elle diffère de celle de Leporius dictée par saint Augustin, et se trouve peu conforme à ce que les auteurs du temps marquent de celle de Gilbert de la Poirée (*a*).

Je vis hier chez le roi M. le prince de Vaïni, qui me parla de vous de la manière du monde la plus obligeante. Il me fit tant d'honnêtetés de la part de Sa Sainteté, que j'en étois tout confus. Il me témoigna qu'il avoit beaucoup de particularités à me dire. Je tâcherai de le voir demain à Paris.

On ne croit pas que M. le prince de Monaco puisse être sitôt à Rome, la goutte le retenant à Monaco. Je vous envoie une lettre à toutes fins pour lui, sur votre indult. Le roi lui a fait écrire de vous accorder ses bons offices auprès du Pape et des ministres.

Vous faites bien de ne cesser de rendre tous vos respects à M. le cardinal de Bouillon : n'oubliez pas de le bien assurer des miens.

On doute que vous puissiez voir M. le prince de Monaco à

(*a*) Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers, étoit savant, mais trop livré aux subtilités de la philosophie d'Aristote. Il voulut juger des choses divines par les faux raisonnemens d'une vaine dialectique, et s'égara sur le mystère de la Trinité. Saint Bernard, plein de zèle pour la doctrine catholique, attaqua fortement ses erreurs, le convainquit dans le concile tenu à Reims en 1148, par Eugène III, et dressa une profession de foi toute contraire, qui fut adoptée par le concile. Gilbert se soumit, et condamna humblement les fausses opinions qu'il avoit avancées : *In eodem conventu sententiæ episcoporum humiliter acquiescens, tàm hæc quàm cætera digna reprehensione inventa proprio ore damnavit.* Le concile ne lui fit grace qu'en considération de la sincérité avec laquelle il confessa publiquement les erreurs qu'il avoit enseignées : *Consentiens et publicè refutans quæ priùs scripserat et affirmaverat indulgentiam ipse consequitur.* (S. Bernard, *In Cantic.*, Serm. LXXX, tom. I, p. 1546.) Fénelon fut traité avec plus de ménagement.

Rome. Je trouve très-bon que vous différiez le plus que vous pourrez, pour toutes les raisons que vous me marquez, et surtout par rapport à votre indult, supposé que vous voyiez jour à réussir. Mais enfin il faut revenir le plus tôt qu'il sera possible.

Il faudra remettre à l'extrémité l'affaire de Sfondrate. Il sera bien délicat d'en parler au Pape et de le chagriner, pendant qu'il semble qu'il n'y a qu'à se réjouir de ce qu'il vient de faire pour l'Eglise. Faites cependant avec bon conseil ce que Dieu vous inspirera. Il est vrai que rien ne seroit plus glorieux à ce pontificat que de voir ce digne Pape sacrifier tout à la vérité et au bien de l'Eglise.

J'ai vu ici entre les mains de M. de Janson des lettres admirables de M. l'abbé Péquigni. Témoignez-lui bien qu'on sait ici avec quel esprit, quel savoir et quel zèle il a parlé pour la bonne cause, et avec quelle bonté il écrit sur mon sujet. Je lui en ai une obligation que vous ne sauriez assez lui témoigner, et dont il me paroît que le témoignage lui sera agréable.

Vous faites bien de ménager M. Phelippeaux : c'est un homme qui nous est utile ici. Je compte beaucoup sur le soulagement que je recevrai de vous ; mais il nous faut des seconds. Celui que j'ai dans ce pays (*a*), n'est pas de la force de M. Phelippeaux, à beaucoup près.

M. de Torci entre dans le moment, et me rend une lettre de M. le cardinal de Bouillon à cachet volant (*b*). Il est bon que vous en voyiez la copie ; mais quoique je vous l'envoie, ne faites pas encore semblant de la savoir. Je juge à propos d'envoyer une réponse au cardinal par le même canal. Cependant, comme vous voyez qu'il veut revenir, faites tous les pas convenables, et continuez à ne manquer en rien envers lui, comme je veux faire moi-même.

(*a*) Bossuet veut parler de l'abbé de Saint-André, d'abord curé de Vareddes et ensuite grand-vicaire du prélat. — (*b*) Elle est imprimée à la suite de cette lettre, avec la réponse de Bossuet.

LETTRE CDXCII.

LE CARDINAL DE BOUILLON A BOSSUET.

A Rome, ce 7 avril 1699.

Sans entrer, Monsieur, dans aucun détail qui seroit trop long et trop ennuyeux pour vous et pour moi, je ne puis résister plus longtemps aux mouvemens d'estime, de vénération et d'amitié que j'ai pour vous; sentimens qui sont gravés si avant dans mon cœur depuis près de quarante ans.

Ce sont ces sentimens, Monsieur, qui m'obligent de vous prier d'être persuadé que le peu de sujet que j'ai de me louer de la conduite de M. votre neveu, n'est pas capable de me faire jamais changer à votre égard; et de vous demander en même temps la continuation de votre amitié, qui m'a toujours été si chère, vous assurant que je suis très-prêt de reprendre en votre considération à l'égard de M. votre neveu, les sentimens avec lesquels j'étois venu ici, et qui m'avoient obligé de vous supplier, aussi bien que lui, de me faire l'amitié de prendre un appartement chez moi pour y être de la même manière qu'il auroit été chez vous.

Je ne vous aurois encore rien mandé, Monsieur, du peu de sujet que j'ai eu en plusieurs occasions de me louer de M. votre neveu, si j'avois pu avec honneur lui cacher un dernier fait devenu trop public, peu rempli d'égards pour moi et pour le poste dont le roi m'a bien voulu honorer ici. Mais m'étant vu obligé de lui donner au moins quelque signe de vie sur ce fait, quoiqu'avec toute l'attention que j'aurai toute ma vie pour une personne qui vous appartient de si près et qui vous est si chère, j'ai cru que je devois en même temps vous donner une preuve de ma confiance et de la sincérité avec laquelle je vous ai toujours honoré et vous honorerai jusqu'au tombeau; me flattant aussi que cette malheureuse affaire du livre de M. de Cambray étant finie ici, mettra fin aux froideurs qu'elle a pu produire dans votre cœur

contre moi (*a*). C'est la grâce que je vous demande, et de me croire tout à vous.

Le card. DE BOUILLON.

Mon écriture est naturellement si mauvaise, et je me trouve tourmenté d'une si grande fluxion dans la tête, que je me suis servi de la main d'une personne en qui j'ai une confiance entière.

LETTRE CDXCIII.

BOSSUET AU MARQUIS DE TORCI.

A Paris, ce 3 mai 1699.

Vous voulez bien, Monsieur, que je prenne la liberté de faire passer ma réponse à M. le cardinal de Bouillon par le même canal dont il s'est servi pour faire venir sa lettre jusqu'à moi. Comme il vous a envoyé sa lettre ouverte, j'en fais autant de la mienne. Comme lui, je vous supplie de la lire, et s'il est arrivé, Monsieur, que le roi ait su quelque chose de ses plaintes et de ses honnêtetés, j'ose encore vous supplier de vouloir bien donner à Sa Majesté une pareille connoissance de mes réponses. Je vous fais cette prière avec confiance, comme je suis avec respect,

† J. BÉNIGNE, év. de Meaux.

LETTRE CDXCIV.

BOSSUET AU CARDINAL DE BOUILLON.

A Paris, ce 3 mai 1699.

J'ai reçu par les mains de M. le marquis de Torci, la lettre de Votre Eminence, du 7 avril. Elle me fut rendue mercredi dernier, et j'ai cru devoir faire passer ma réponse par le même canal.

(*a*) Les mots qui vont suivre ont été tracés de la main du cardinal de Bouillon : « Le corps de la lettre, dit M. Ledieu, était de l'écriture du P. Charonnier, jésuite. »

Je ne puis assez me louer de la bonté avec laquelle cette lettre est écrite; et après vous en avoir fait mes très-humbles remercîmens, j'accepte au nom de mon neveu et au mien, le retour que vous lui offrez dans l'honneur de vos bonnes graces.

Je suis d'accord, Monseigneur, que ces choses se doivent faire sans trop entrer dans le détail. Mais je ne dois point omettre qu'assurément on n'a pas fait un fidèle rapport à Votre Eminence, quand on lui a dit que mon neveu avoit voulu que le courrrier qu'il m'a envoyé devançât le vôtre. Il n'a eu garde de donner de pareils ordres, ou d'avoir de semblables vues, puisque étant contre le respect dû au caractère de ministre que porte Votre Eminence, il auroit manqué non-seulement contre vous, mais encore contre le roi même; de quoi nous sommes incapables, mon neveu et moi.

Il est vrai qu'il nous a dépêché un courrier extraordinaire, à M. de Paris et à moi, aussitôt après le bref publié. Mais il ne pouvoit s'en dispenser, puisqu'il étoit nécessaire que nous sussions la manière dont les choses s'étoient passées, parce qu'elles pouvoient beaucoup influer sur la manière de procéder à la réception de ce bref. Mais pour devancer votre courrier, c'étoit chose à laquelle nous ne pensions pas, et qui paroissoit impossible, le vôtre étant parti onze heures avant que mon neveu eût songé à faire partir M. de Madot.

Ce gentilhomme m'a assuré positivement qu'on ne lui avoit pas touché un seul mot de ce dessein. Mon neveu, à qui Votre Eminence s'est expliquée sur ce soupçon, m'assure la même chose; et je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de n'avoir aucun égard au récit contraire, tant envers mon neveu qu'envers M. de Madot, qui doit être bientôt à Rome.

Quant au froid que Votre Eminence me reproche au sujet du livre de M. l'archevêque de Cambray, sans revenir à ces details, je supplie seulement Votre Eminence de se souvenir de ce que j'eus l'honneur de lui dire à l'hôtel de Chaulnes, et de vous bien persuader que je n'ai jamais fait mon affaire de celle-ci, ni pris d'autre part dans le succès que celui que devoit y prendre tout évêque fidèle à son ministère. Après ce petit mot, Monseigneur,

dont j'ai cru ne pouvoir me dispenser, je n'ai plus rien à vous dire, sinon que je suis à votre égard dans mon état naturel, conforme à tous les devoirs de respect et d'amitié, puisque vous voulez, Monseigneur, que je parle ainsi, auxquels je suis obligé par tous ces titres, que je prendrai toujours plaisir de reconnoître, plus encore par les effets dont je puis être capable que par les paroles.

Agréez sur ce fondement que mon neveu ait l'honneur de vous approcher avec toute la confiance que mérite le renouvellement de vos bontés, et qu'il vous rende tous les respects que nous vous devons l'un et l'autre. Je suis et serai toujours avec ces respectueux sentimens, Monseigneur, de Votre Eminence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

† J. Bénigne, év. de Meaux.

LETTRE CDXCV.

BOSSUET A M. DE LA BROUE (a).

Paris, ce 2 mai 1699.

Avant, Monseigneur, que de répondre à votre lettre du 9 avril, que j'ai reçue à Meaux, j'ai voulu en communiquer selon votre ordre à M. d'Aguesseau, dont voici le sentiment. Il ne croit pas que le roi soit en état d'entrer dans cette construction. Le mieux, selon lui, que vous puissiez obtenir, est une imposition sur votre diocèse; encore la croit-il prématurée dans l'accablement où sont les peuples. Je ne crois pas que l'exemple de Blois nous serve beaucoup. L'évêché de Blois paroît au roi plus nécessaire qu'une simple translation de votre évêché à Maserettes; et de plus, M. de Chartres, en faveur de qui s'est faite cette érection, est le prélat du royaume le plus favorisé par les raisons que vous savez (b). Quand après ces difficultés vous trouverez à propos de tenter la chose, vous devez dresser un placet au roi, en envoyer une copie à M. de Paris et une au P. de la Chaise, auxquels vous en écrirez.

(a) Revue sur l'original. — (b) Il étoit le directeur de Madame de Maintenon.

J'aiderai auprès de l'un et de l'autre, et dans l'occasion auprès du roi; tout ce que je ferois au delà nuiroit plutôt qu'il ne serviroit, et au reste vous savez bien que la bonne volonté ne me manque pas.

Je parlai à M. d'Aguesseau du dessein de venir ici. Il me dit que vous aviez à y prendre garde, et qu'on avoit mal tourné auprès du roi le séjour que vous y avez fait du temps de votre affaire. Voilà, Monseigneur, ce qui regarde vos intérêts particuliers, qui seront, comme vous savez, toujours les miens.

Quant à l'affaire générale, vous voyez le tour qu'elle prend; et si votre métropolitain ne vous a pas encore envoyé copie de la lettre circulaire que le roi écrit aux archevêques, celle que vous devez recevoir par M. l'abbé de Catelan vous instruira du tout. Vous voyez qu'on ne pouvoit pas donner dans cette affaire un tour plus avantageux à la chose, plus honorable à l'Eglise, ni plus canonique. Il faut achever cette affaire avant que de penser à aucune instruction pour le peuple. En écrivant à présent, on sembleroit vouloir harceler M. de Cambray, qui joue, quoique assez sèchement, le personnage d'un homme soumis, et qu'on veut regarder comme tel, afin que l'affaire paroisse finie de son consentement. M. l'abbé de Catelan ne vous a pas laissé ignorer son mandement sur ce bref. On commence à répandre de petits écrits contre M. de Cambray: on fait réimprimer sous main quelques-uns de ses ouvrages contre moi. Dieu, qui a mené cette affaire à une conclusion si heureuse, achèvera le reste. Le *motu proprio* n'arrêtera pas. Le parlement ne rejette cette clause que dans les affaires que l'on prétend, avec raison, qui se doivent faire à l'instance et réquisition du roi. Tel fut le bref d'érection de l'archevêché de Paris: cette clause n'empêcha pas l'effet du bref; mais il fut dit seulement qu'on n'y auroit point d'égard, et qu'une autre fois on exprimeroit *ad Christianissimi Regis instantiam et requisitionem;* ce qui a été pratiqué dans les érections d'Albi et de Blois.

Je m'en retourne dans mon diocèse jusqu'au 13, qui est le jour de notre assemblée provinciale. On doit à la bonté et à la sagesse du roi tout ce qu'on fait dans cette affaire. M. de Paris y a servi

l'Eglise très-utilement, aussi bien que M. de Reims, qui sera député de la province à l'assemblée générale de 1700; ce qui semble le désigner président. J'ai toujours le même besoin et la même envie de vous voir, et suis, comme vous savez, etc.

LETTRE CDXCVI.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Paris, ce 4 mai 1698.

J'ai reçu votre lettre du 14 avril. Vous voyez à présent qu'on est content du bref tel qu'il est, et qu'on ne pense qu'à le publier avec toute la solennité possible.

Vous verrez par la lettre que M. le cardinal de Bouillon m'a écrite et par ma réponse dont je vous envoie copie, que vous n'avez qu'à vous présenter chez lui, en faisant peut-être demander quand il l'aura pour agréable. Ne craignez rien du côté de la Cour.

Je vais à Meaux mercredi pour revenir lundi prochain, être mardi à l'archevêché, pour préparer l'assemblée, et la tenir le lendemain. Tout sera fait en un jour.

Il ne faut plus disputer sur la nature et l'effet du bref. Celui contre le *Missel* de Voisin, donné par Alexandre VII, n'a jamais été porté au parlement, ni les lettres patentes vues. On n'a eu en France aucun égard à ce bref; et l'on fut obligé, pour l'instruction des nouveaux catholiques, de répandre des milliers d'exemplaires de la messe en françois.

Je suis très-content de la lettre que vous a écrite M. le prince de Monaco, et je souhaite qu'il arrive bientôt.

On a envoyé la lettre de cachet à M. de Cambray, comme aux autres métropolitains, en le supposant soumis. Tâchez de désabuser le Pape et ses ministres de l'opposition qu'ils ont pour les livres qu'on pourroit publier sur la matière. Ceux qu'on imprime par inondation pour l'erreur pervertissent tous les esprits, si l'on se tait. Malgré les décisions prononcées dans les différens

temps contre les faux dogmes, les Pères ont bien senti les dangers que couroient les peuples : aussi n'ont-ils cessé de les prémunir, en parlant en faveur de la vérité contre l'erreur.

Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que j'aie fait supprimer un ouvrage composé contre le *Problème*. Je vois bien ce qu'on veut dire. On a déguisé une vieille affaire de trois ans, et qui n'étoit rien (*a*). Si l'on savoit tout, on verroit que je sers l'Eglise dans les choses qu'on ne sait pas plus que dans celles qu'on sait. Cela soit dit entre nous et pour nous seuls : *Retribuctur vobis in resurrectione justorum*. J'embrasse M. Phelippeaux.

Soyez un peu attentif à ce qui se passe sur l'édition bénédictine de saint Augustin. Ayez soin de votre santé, et pensez au retour, aussitôt après l'arrivée de M. l'ambassadeur. Vous avez bien raison de vous affliger : vous trouverez un grand vide dans la maison : Dieu est tout.

LETTRE CDXCVII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 5 mai 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 12 avril, par laquelle j'apprends votre incommodité. Quoique je voie bien que ce n'est presque rien, je suis très-fâché du moindre petit mal que vous pouvez avoir ; et je ne serai en repos que quand je saurai, comme je l'espère, par l'ordinaire prochain, que vous êtes entièrement guéri.

Vous avez su par ma lettre du dernier courrier, la congrégation des cardinaux convoquée et tenue le lundi 27 avril, sur les affaires et les conjonctures présentes.

(*a*) Bossuet avoit composé, pour justifier l'approbation de M. de Noailles, une défense des *Réflexions morales* du P. Quesnel. Cette défense devoit paroître, dans une nouvelle édition, à la tête des *Réflexions*; mais M. de Noailles, toujours indécis, par certaines petites vues, ne l'employa pas à cet usage. L'écrit de Bossuet parut plus tard sous le titre de *Justification des Réflexions morales*. C'est de cette affaire-là que parle la lettre.

Quoiqu'on veuille dire ici qu'on changera le bref en bulle, je sais que ce n'est point à présent l'intention du Pape et des cardinaux. Si dans la congrégation de lundi le cardinal de Bouillon et le cardinal Ottoboni avoient été d'avis de ce changement, on l'auroit fait. Mais ils parlèrent, à ce qu'on m'a assuré, si fortement pour le bref, soutenant non-seulement qu'il falloit à présent se donner bien de garde de faire une bulle, mais encore qu'on auroit eu tort d'en donner une au commencement; ils soutinrent, dis-je, si vivement leurs opérations, que le reste des cardinaux s'accorda aisément à ne rien faire de nouveau, pour ne pas préjudicier à l'autorité du Pape, et afin qu'on ne puisse pas dire qu'on consent ici que les bulles et les brefs ne soient pas reçus en France dans une certaine forme. Ils convinrent néanmoins qu'il auroit été mieux de faire une bulle d'abord, et qu'il n'y auroit eu aucune difficulté, si l'on y eût pensé.

Je sais que le cardinal de Bouillon et le cardinal Albani ont dit que c'étoit moi qui avois fait naître cette difficulté. Le Pape et les cardinaux savent bien ce qui en est, et ce que je leur ai toujours dit dès le commencement sur la forme du jugement. Ils voient bien à présent que j'avois raison de leur dire qu'en France on n'approuveroit ni le bref, ni le *motu proprio,* quoiqu'on pût être très-content de la substance du décret.

Quant à la congrégation qui s'est tenue sur ces objets et sur les lettres du roi et de M. de Cambray, je sais que c'est le Pape seul qui l'a voulue et qui l'a fait convoquer, apparemment d'après les lettres de M. le nonce, qui lui aura témoigné que le changement du bref pourroit faire plaisir au roi, qui pourtant ne le vouloit pas demander. On lut dans la congrégation sa lettre.

Pour moi, loin de faire jamais instance là-dessus, ni au Pape, ni aux cardinaux, je leur ai toujours déclaré que les évêques ne demandoient rien de plus, et qu'on ne songeoit qu'à suppléer au défaut de formalité, sans rien désirer davantage. Je l'avois déclaré la veille au Pape d'une manière très-précise et très-forte, comme je vous l'ai mandé plus amplement dans ma dernière lettre.

Mais tout cela n'est rien. Le point essentiel est la démarche

que les partisans de M. de Cambray veulent faire faire au Pape en faveur du coupable, qu'on voudroit qui fût traité comme innocent.

Je vous ai déjà mandé qu'on lut dans la même congrégation, et la lettre du roi au Pape, du 6 avril, en remercîment, dont on fut très-content, et la lettre de M. de Cambray qui commence par *Auditâ B. V. de meo libello sententiâ,* etc., dont je vous envoie copie, en cas que M. le nonce ne vous l'ait pas communiquée. On la lut, et les partisans de M. de Cambray l'applaudirent si fort, et dirent si hautement qu'elle méritoit une réponse honorable, que personne ne voulut s'y opposer. Ils m'ont presque tous assuré depuis qu'on ne fit pas toutes les réflexions nécessaires. La soumission sans restriction dont elle fait parade, le respect pour le saint Siége qu'elle étale, leur firent impression, et par-dessus tout les instances de M. le cardinal de Bouillon les entraînèrent.

Je ne sus que le mercredi, qu'on préparoit un bref qui devoit être adressé à M. de Cambray. Je me doutai du piége qu'on tendoit : je fis si bien que j'eus copie de la lettre en question. Je vous avoue qu'au lieu d'en être édifié, j'en fus scandalisé au dernier point. Il ne me fut pas difficile d'en découvrir tout l'orgueil et tout le venin, et il me semble qu'il n'y a qu'à la lire sans passion pour en être indigné. Bien loin d'y trouver M. de Cambray, humilié, repentant, et consolé de sortir enfin de ses ténèbres pour découvrir la lumière ; on y voit un homme outré de douleur, qui en fait gloire, qui se donne pour innocent, *Jam non commemoro innocentiam ;* qui a la hardiesse de nommer *probra*, des outrages, les justes et nécessaires procédés des évêques, qui n'ont été que trop justifiés par la condamnation du saint Siége ; qui enfin ose parler de ses explications comme si elles mettoient sa doctrine à couvert, au lieu qu'on a jugé tout le contraire : *Totque explicationes ad purgandam doctrinam scriptas.* Il laisse, dit-il, cela à part, comme si le Pape n'y avoit pas fait assez d'attention, et que ce qu'il avance fût une chose incontestable : *Præterita omnia omitto loqui.* En vérité, peut-on rien de moins humble et de plus hardi que de pareilles expressions, dans la

bouche d'un homme qui parle ainsi à son juge aussitôt après sa condamnation? On voit bien par là ce qu'on doit penser de sa soumission, qu'il n'est plus permis de croire sincère, et qui ne peut être que forcée : voilà franchement ce que j'en pense.

Comme je sus en même temps qu'on préparoit un bref très-honorable pour M. de Cambray, avec une diligence incroyable, sans même vouloir attendre son mandement, je crus devoir faire faire à Sa Sainteté et aux principaux cardinaux toutes les réflexions nécessaires sur cette démarche, et leur en montrer les dangereuses conséquences. J'ai tâché de leur faire sentir combien il importoit de ne laisser rien sortir d'ici dont M. de Cambray pût se prévaloir. Je l'ai fait avec douceur, prenant occasion de leur parler, en leur rendant compte de ce qui se passe, et leur suggérant les réflexions qu'ils n'ont pas faites, ou qu'ils n'ont pas voulu faire, que je leur ai insinué qu'on ne manqueroit pas de faire en France, ajoutant que je craignois que cette superbe lettre n'achevât de perdre M. de Cambray en France, quand elle y seroit vue.

Le petit bruit que j'ai cru devoir faire là-dessus et mes remontrances ont produit leur effet. Le bref qui étoit préparé et minuté, a été arrêté au moins jusqu'ici. Il s'est trouvé heureusement que, depuis six jours, M. le cardinal de Bouillon étoit allé en campagne à trente milles d'ici, d'où il ne revint qu'hier. Pendant ce temps, le mandement de M. de Cambray est arrivé. Il l'a fait porter au Pape par M. de Chanterac, avec une nouvelle lettre. Ce mandement est imprimé en latin et en françois : je vous envoie le latin.

D'abord M. Gozzadini avoit été chargé par le Pape de dresser le bref. Le cardinal Albani en a été jaloux, et a travaillé à avoir cette commission, dans le dessein apparemment de se rendre maître de la tournure et de servir M. de Cambray. J'ai su tout le détail de ce qui s'est passé là-dessus par Gozzadini lui-même, qui a été piqué de se voir éconduit, et qui m'a tout dit.

Je ne sais si le cardinal Albani n'a pas été content de la manière dont le bref étoit disposé, et ne l'a pas trouvé assez favorable. Quoi qu'il en soit, Gozzadini m'a dit qu'il voyoit bien des

détours et de la politique dans cette manœuvre. J'ai su par lui qu'il y avoit une seconde lettre de M. de Cambray, qui accompagnoit le mandement, et plus entortillée que la première. Il l'a eue entre les mains, et m'a déclaré avoir tout remis au cardinal Albani. Il ne m'a pas été possible de voir cette seconde lettre, ni de savoir ce qu'elle contient. Néanmoins elle existe sûrement, et le cardinal Albani n'a pas osé me la nier. Le Pape m'a avoué qu'il l'avoit reçue. Je vois avec cela qu'on en fait un grand mystère. Aucun autre que le cardinal Albani ne l'a vue, excepté Gozzadini, par les mains de qui elle a d'abord passé. Les cardinaux, à qui j'en ai touché quelque chose, m'ont tous dit qu'ils n'en avoient pas entendu parler. Il n'est pas jusqu'au cardinal Spada qui m'a juré ce matin n'en savoir rien. Mais je l'ai bien assuré de l'existence de cette lettre, et lui ai dit de plus qu'elle étoit entre les mains du cardinal Albani. Le mystère qu'on en fait m'est non-seulement très-suspect, mais je tiens pour certain par ce que m'a dit Gozzadini, qu'elle est tournée de manière à embarrasser même le cardinal Albani. Je me doute qu'on y demande quelque nouvelle explication, et qu'on y parle peut-être avec plus de hauteur que dans la première.

Je présume encore que les partisans de M. de Cambray ont dessein de faire supprimer cette seconde lettre, et d'empêcher qu'il n'en soit question dans la réponse qu'on lui fera.

Je ne vous dis pas toutes les réflexions que j'ai fait faire aux cardinaux là-dessus, en particulier au cardinal Albani. Je n'ai rien oublié; et s'ils pèchent à présent, ce ne sera pas par ignorance. Il est fâcheux que la congrégation ait d'abord consenti à une réponse; mais ils avouent presque tous qu'ils n'ont pas fait assez d'attention aux expressions de la lettre; et je vois que si la réponse passe par leurs mains, les bons cardinaux sont résolus de ne laisser rien insérer que de juste et d'honorable au saint Siége.

J'ai cru devoir faire connoître au cardinal Albani que tout retomberoit sur lui, si l'on faisoit quelque chose de mal; et qu'au moins, pour qu'il pût se disculper, il falloit que le tout fût de nouveau examiné par MM. les cardinaux. Il est convenu que cela

devoit être, et m'a assuré que cela seroit aussi. Comme il étoit question d'arrêter le coup, je lui ai fait sentir que rien ne pressoit pour faire une réponse. Je lui ai même insinué, comme aux autres cardinaux, qu'il n'y avoit pas de nécessité de répondre à M. de Cambray par un bref, et qu'on avoit mille autres moyens de lui faire savoir qu'on recevoit sa soumission telle qu'il la donnoit; que M. le nonce étoit suffisant pour cela; et qu'enfin, si l'on vouloit écrire, on le devoit faire d'une manière qui ne tirât point à conséquence; et que, sans faire paroître trop de mécontentement, on pouvoit avec dignité lui montrer ce qui restoit à faire pour édifier l'Eglise, et consoler le Père commun des fidèles.

Je vois manifestement que le but du cardinal Albani et celui du cardinal de Bouillon, car l'un et l'autre me l'ont fait assez connoître, est de faire insinuer dans la réponse à M. de Cambray, qu'on n'a pas prétendu condamner ses intentions, ni toucher à ses explications et au sens de l'auteur. C'est là-dessus que j'ai parlé fortement, en montrant l'illusion de cette conduite. Ces deux Eminences ont été obligées de convenir avec moi, au moins de paroles, qu'on avoit condamné le sens du livre et des propositions, non-seulement à certains égards, mais sur tous les points de vue, puisqu'on avoit ajouté : *Et attentâ sententiarum connexione.* J'ai conclu qu'il me paroissoit, après cela, ridicule de dire que le sens du livre n'étoit pas le sens de l'auteur, et d'un auteur qui avoit su autant que personne ce qu'il vouloit dire, assurément bien capable d'expliquer nettement ses pensées, et qui avouoit aussi que le sens *obvius et naturalis* étoit le sens unique de son livre.

Ils n'ont eu rien à répondre à cette démonstration, et tous les autres cardinaux m'ont avoué que ces raisons étoient péremptoires. Cependant telle est l'intention des cardinaux Albani et Bouillon; et hier encore, le cardinal de Bouillon me dit clairement que le Pape, en condamnant le livre de M. de Cambray, n'avoit pas prétendu condamner le sens de l'auteur, ni ses explications; et par là il prétendoit excuser l'article de sa lettre au Pape qui relève son innocence, et sauver ses explications. Voyez

un peu où l'on en seroit, si on entroit dans de pareilles idées. Il est pourtant très-à craindre qu'on n'arrache ici quelque chose qui les favorise. Je ferai tout de mon mieux, tant que j'y serai, pour l'empêcher; mais je suis bien éloigné de répondre que je réussirai, quoique je n'oublie rien à cet effet. Malheureusement je trouve toujours de certains pas faits, qui rendent le succès des démarches d'une difficulté incroyable.

L'esprit du Pape et de cette Cour est généralement de recevoir pour argent comptant, tout ce que fera M. de Cambray, et de lui montrer une grande douceur. Ils disent *che bisogna serrar gli occhi ed abbracciarlo*. Je fis rire le Pape, quand je lui répondis qu'il falloit donc si bien l'embrasser et si bien le serrer, qu'il ne pût échapper, et qu'on fît, si l'on pouvoit, crever l'apostume qu'il conservoit dans le cœur; que c'étoit le seul moyen de le guérir. Le Pape est convenu avec moi, qu'il voyoit très-bien qu'il n'étoit pas persuadé d'avoir erré. Le cardinal Albani m'a parlé de même, et je puis dire que tous les cardinaux pensent ainsi. Néanmoins j'aperçois une envie extrême de le bien traiter. Le Pape s'imagine qu'après l'avoir bien ménagé, son esprit s'apaisera, et que tout sera fini; ce qu'il souhaite fort. Mais la chose n'est pas aussi facile qu'il le pense, surtout tant qu'on paroîtra appréhender M. de Cambray.

Je vis le Pape dimanche, et lui parlai de mon mieux, et avec toute la modération possible: je ne manquai néanmoins pas de lui faire connoître tout ce qu'il devoit savoir. Il ne me parut pas plus content qu'il ne faut de M. de Cambray; avec cela je sentis qu'il étoit porté à lui tout passer. Je vois bien qu'il est très-pressé par la cabale.

Sa Sainteté, en mon particulier, me donna de si grandes marques de bonté et du contentement qu'elle avoit de ma conduite, qu'elle voulut bien me dire en propres termes qu'elle se croyoit dans l'obligation de le faire témoigner au roi par M. le nonce; et il ne sera pas impossible qu'elle ne le fasse dès cet ordinaire. J'avoue que j'en suis pénétré de reconnoissance.

Le saint Père me parla avec tant de confiance, sur une infinité de choses, que je crus pouvoir m'informer de lui-même de la

vérité d'un bruit qui court depuis quelques jours dans Rome, que Sa Sainteté veut rappeler M. le nonce de France. Ses amis en ont été en peine, et on m'a prié de sonder le Pape là-dessus ; ce que je fis le plus heureusement du monde et le plus naturellement. Le Pape me parla à cœur ouvert, et m'avoua franchement que son absence de son évêché lui faisoit de la peine (*a*). Il me dit que pour cette raison il rappeloit le nonce d'Espagne, qu'il vient de nommer à l'archevêché de Milan. Je tâchai de lui faire comprendre que, dans certaines occasions, il falloit préférer le bien général à un bien particulier; qu'on pouvoit suppléer la personne d'un évêque dans un diocèse ; mais qu'un nonce aussi agréable à la France et au roi que M. Delfini, qui maintenoit si bien l'union entre les deux puissances, étoit si nécessaire à l'Eglise, qu'on pouvoit dire que ce bien général devoit l'emporter sur le bien particulier de le rendre à son diocèse. Je lui rapportai l'exemple de M. le cardinal de Janson. Je vis bien que ces réflexions lui faisoient impression, et il me dit que cela ne seroit pas pour le moment; mais néanmoins je compris parfaitement qu'on ne doit pas être sans appréhension là-dessus. J'ai cru être obligé d'avertir M. le cardinal de Bouillon des dispositions du Pape sur ce sujet, sachant l'estime que le roi et les évêques font de M. le nonce. J'en ai aussi averti un ami de M. le nonce, et vous pouvez lui en témoigner ce que vous jugerez à propos. Il m'a paru que M. le cardinal de Bouillon étoit bien disposé en sa faveur.

Il n'y a pas lieu, selon moi, de douter que la conduite de M. de Cambray et ses lettres ne lui soient inspirées par le cardinal de Bouillon et ses adhérens, pour brouiller de nouveau. Voyez la finesse de la cabale : on publie en France le mandement de M. de Cambray, qui, quoique sec et sans repentir, ne laisse pas de pouvoir passer, parce qu'il y condamne son livre dans la même forme que le bref ; et en même temps il écrit ici des lettres qui renferment tout le venin de son esprit et de son cœur, et on fait les

(*a*) La résidence épiscopale est d'obligation canonique, aussi bien que de droit naturel. L'évêque qui ne peut pas résider dans son diocèse doit se faire remplacer.

derniers efforts pour lui procurer de Rome une approbation et une réponse honorable. Je suis bien sûr que, quand ces lettres paroîtront en France, elles n'y plairont pas, et gâteront tout ce qu'il a pu faire, dont on se contentoit, quelque médiocre qu'il soit. On voit bien qu'il a été forcé de se soumettre, de peur d'être excommunié par le Pape, et d'être enfermé par l'autorité royale, comme un hérétique et un perturbateur du repos public.

Je vous envoie un billet de M. Giori qui est bien scandalisé de tout ceci, et qui parle clair.

On ne peut exalter davantage la lettre de M. de Cambray, que l'a exaltée publiquement ici M. le cardinal de Bouillon. Il fut tout étonné du commentaire que j'en fis à lui-même tête à tête. La conversation fut douce; mais je ne lui laissai rien ignorer sur les dispositions de la France, et sur le tort que M. de Cambray se feroit immanquablement par de telles lettres, et sur le préjudice que l'on causeroit au saint Siége, si l'on faisoit en faveur de ce prélat quelque chose qui pût lui donner occasion de remuer. Il souffroit un peu, mais j'allai toujours mon chemin. Je me plaignis de même du bref et du *motu proprio,* lui marquant tous les défauts du décret. Alors il fut un peu plus vif, et me dit très-naturellement que j'étois mal informé, et qu'il falloit un bref et non une bulle. Je ne laissai pas de lui montrer le contraire par bien des exemples; sur quoi il ne me parut pas fort au fait. A l'égard du *motu proprio,* il me dit à la lettre des pauvretés, et demeura muet à mes raisons. Au surplus nous sortîmes les meilleurs amis du monde.

Le cardinal Casanate, qui n'avoit pas voulu s'opposer seul au torrent, dans la dernière congrégation, au sujet de la réponse à M. de Cambray, a été persuadé par mes raisons; et si l'on remet l'affaire sur le tapis, j'espère qu'il fera son devoir.

Le cardinal Marescotti n'assista pas à la congrégation. Je l'ai vu : il ne me paroît pas être d'avis qu'on fasse un bref approbatif. Il comprend fort bien l'orgueil et la hardiesse du coupable.

Le cardinal Nerli n'a pas assisté à la congrégation, non plus que le cardinal Ottoboni.

Je dois vous dire devant Dieu et en conscience, que si l'on ne

trouve pas le moyen de retirer de Rome le cardinal de Bouillon, et bientôt, l'Eglise en souffrira beaucoup; car ce cardinal empêche tout le bien et soutient tout le mal. Je le dis sans passion : il est incorrigible.

On n'a pas voulu accorder à M. Phelippeaux la grace qu'il demandoit pour le bénéfice que vous désiriez lui procurer. Il est ici presque impossible de faire passer un bénéfice régulier en commende; pour la continuation d'une commende, cela est plus aisé.

On dit ici, et le P. Roslet me l'a assuré, que le parlement ne recevroit jamais le bref. Cela n'a rien de commun avec l'acceptation des évêques. Je ne puis m'empêcher d'approuver la conduite du parlement, si l'on ne trouve point d'exemple de bref *motu proprio* qu'il ait reçu. Mais cette difficulté peut ne pas arrêter les évêques. Je ne puis m'empêcher de dire que l'on leur fournit une belle occasion de montrer leur autorité. Ne pourroient-ils pas, dans leurs délibérations, proscrire avec le livre tous les écrits faits pour le justifier? Le roi peut et doit, ce me semble, les défendre comme le livre; et les évêques, se fondant sur la décision du Pape, sont en droit de les déclarer contenir une doctrine mauvaise et dangereuse, par cela seul qu'ils sont faits pour soutenir un livre pernicieux, etc. On trouvera ici très-bon tout ce qu'on fera là-dessus; au moins ne le pourra-t-on blâmer, et il me paroît absolument nécessaire dans les circonstances présentes de prendre ce parti.

Pour les mandemens, les évêques les feront dans leurs diocèses, comme ils les jugeront convenables. Ils feront bien, et seront ici très-approuvés d'y combattre la fausse spiritualité, et d'y donner des règles sur les mystiques, qui en empêchent l'abus.

On m'a assuré que les Jésuites, et en particulier un certain P. Semeri, François, ne se tiennent pas pour bien battus sur le livre de M. de Cambray, auquel ils veulent donner un bon sens (*a*).

(*a*) L'abbé Bossuet nous disoit plus haut, dans sa lettre du 14 avril, p. 380 : « Je veux croire encore que les Jésuites, ce qu'ils veulent persuader, qu'ils ont toujours condamné et anathématisé le livre des *Maximes*. »

J'attends M. de Monaco avec la dernière impatience : je ne donnerai aucune de mes lettres sur mon indult qu'il ne soit venu, à moins que je ne voie qu'il retarde trop. Pour la lettre à M. le cardinal de Bouillon, je n'ai garde de la lui donner. Je dois être comme assuré qu'il me traverseroit de tout son pouvoir ; et ce ne sera pas lui qui me fera réussir ni auprès du Pape, ni auprès du cardinal Panciatici, de qui tout dépend. Son entremise au contraire seroit le vrai moyen de me faire refuser la grace que je sollicite. Il n'y auroit que le cas où le roi lui ordonneroit d'en parler au Pape, où il pourroit ne pas me nuire ; mais je souhaiterois fort que les ordres pussent s'adresser à l'ambassadeur qu'on attend incessamment.

L'affaire de MM. des Missions contre les Jésuites, sur les idolâtries chinoises, est enclouée. Le cardinal Casanate a cédé au cardinal Noris et au cardinal Ferrari, qui ne cherchent qu'à allonger. Ils ont donné à l'affaire un tour qui doit occasionner des longueurs infinies. Plus je fais réflexion sur ce que je vois, plus je trouve que c'est une espèce de miracle que la condamnation de M. de Cambray. On m'a dit que M. le cardinal de Bouillon avoit déclaré qu'il ne comprenoit pas comment elle s'étoit consommée.

Il y a un plaisant article dans la gazette de Roterdam contre les deux cardinaux (*a*) partisans de M. de Cambray. Celle de La Haie est toujours favorable à M. de Cambray. Le gazetier entretient ici correspondance avec le P. Charonnier, et avec Certes valet de chambre du cardinal de Bouillon. Le pauvre M. de Madot n'est pas bien à la cour de M. le cardinal de Bouillon.

Il est de conséquence que vous communiquiez ma lettre à M. de Paris, et je pense à Madame de Maintenon. Je dis toujours tout ce que je sais au P. Roslet, qui en rend compte à M. de Paris ; mais il est bon qu'il le sache encore par moi-même.

(*a*) Le cardinal de Bouillon et le cardinal Albani.

LETTRE CDXCVIII.

LE P. CLOCHE, GÉNÉRAL DES DOMINICAINS, A BOSSUET.

Rome, ce 5 mai. 1699.

J'ai une extrême consolation que les religieux de mon Ordre, dans une affaire aussi importante que celle qu'a occasionnée l'examen du livre de M. l'archevêque de Cambray, aient pu, en suivant la doctrine de saint Thomas, contribuer à en faire faire la condamnation. Vos grandes lumières, Monseigneur, y ont eu la meilleure part, et les soins infatigables de M. l'abbé Bossuet, qui a veillé à tout, qui a éclairci dans les occasions les difficultés qu'on avoit, et qui a si prudemment pris son temps, soit auprès de Sa Sainteté, soit auprès des cardinaux, qu'il a sagement évité tous les détours qu'on eût donnés peut-être sans sa vigilance à cette grande affaire. J'ai eu, Monseigneur, de la bonne volonté : vous avez tout fait, et on peut dire que Votre Grandeur n'a presque rien laissé à faire aux autres. L'Eglise entière vous en a obligation; et si la France voit une erreur arrêtée, qui pouvoit troubler la paix que le roi a donnée, l'une et l'autre doivent avouer que Votre Grandeur a bien travaillé et fort heureusement pour en découvrir le venin.

On nous donne avis qu'il paroît à Paris quelque petit livre qui attaque saint Augustin et saint Thomas : s'il paroît en cette Cour, on tâchera de faire connoître la témérité de l'auteur. Si on méprise les Pères et les Docteurs de l'Eglise, il est à craindre qu'on ne travaille à ruiner la religion. Tant que Dieu conservera Votre Grandeur, on aura un grand défenseur. C'est, Monseigneur, ce que je demande à Dieu avec tout mon Ordre. Je vous prie d'être persuadé que je suis avec une parfaite soumission, etc.

Fr. Antonin Cloche, ministre général des Frères Prêch.

LETTRE CDXCIX.

LE P. MASSOULIÉ, DOMINICAIN, A BOSSUET.

Rome, ce 5 mai 1699.

L'honneur que Votre Grandeur m'a fait, exige de moi que je lui en rende de très-humbles actions de grâces. M. l'abbé Bossuet m'a témoigné que Votre Grandeur avoit été satisfaite du soin que j'ai pris de mon côté pour défendre la vérité dans cette grande affaire, qui a été traitée en cette Cour. Quand je n'aurois pas eu quelque connoissance de la doctrine de saint Thomas, il ne m'auroit pas été difficile de connoître cette vérité, en lisant les incomparables livres que Votre Grandeur a donnés au public. C'est à Votre Grandeur que tous ceux qui ont défendu la cause de Dieu et la véritable piété, doivent les lumières dont ils avoient besoin. Je m'estimerois heureux, si le service que j'ai tâché de rendre dans cette occasion, pouvoit contribuer quelque chose pour mériter la protection de Votre Grandeur dans les affaires qui touchent notre Ordre et la doctrine de saint Thomas, qu'on tâche en beaucoup d'endroits de nous empêcher d'enseigner. Je ne manquerai pas, Monseigneur, d'offrir à Dieu mes vœux, afin qu'il conserve longtemps Votre Grandeur pour le bien de son Eglise et l'honneur du royaume. Je suis avec un profond respect, etc.

F. Antonin Massoulié, de l'ordre des Frères Prêch.

LETTRE D.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Paris, ce 11 mai 1699.

J'arrive de Meaux, et je reçois votre lettre du 21 avril. Je suis bien aise que le Pape soit content : il le sera encore davantage, quand il verra ce qui a été fait et ce qui se fera. M. de Cambray a

convoqué son assemblée provinciale pour le 25, comme M. de Reims pour le 24 ; la nôtre est pour mercredi.

Ce qu'on appelle l'adresse aux évêques, dans une bulle, c'est la clause : *Mandantes venerabilibus Fratribus nostris patriarchis, archiepiscopis*, etc., ce qui saisit les évêques et les rend exécuteurs du décret ou de la bulle. C'est la manière de procéder la plus canonique et la plus exécutoire ; mais elle n'est pas universelle, c'est-à-dire dans toutes les bulles.

Le P. Dez nie en effet qu'il ait jamais approuvé le livre de M. de Cambray : il avoue qu'il étoit neutre, et rien de plus, dans cette affaire. Vous avez vu par mes précédentes ce que m'a écrit M. le cardinal de Bouillon, et la réponse que j'ai faite. On ne parle point que M. de Monaco soit en état de partir sitôt. Ainsi s'il n'arrive pas à la fin du mois, vous ne pouvez vous dispenser de partir, étant important de ne nous pas arrêter davantage à Rome après l'affaire conclue.

Tout le monde juge ici, comme le cardinal Casanate, que M. de Cambray est plus soumis à l'extérieur que persuadé. Mais on veut et on doit accepter sa soumission telle qu'elle est, afin que ce soit une affaire finie.

Je suppose que vous établirez à Rome pour ce qui regardera votre indult et autres choses occurrentes, une bonne correspondance. N'oubliez pas d'assurer de mes respects et de ma vénération le cardinal Casanate, et ne revenez pas sans me rapporter la bénédiction particulière du Pape, après avoir assuré Sa Sainteté de ma dévotion et des vœux continuels que je fais pour sa santé.

On n'a rien vu ici du vœu du cardinal de Bouillon. Tout cela n'est qu'illusion et amusement, et on le voit bien.

LETTRE DI.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

A Rome, ce 12 mai 1699.

Je suis très-aise d'apprendre par votre lettre du 19 d'avril de

(a) Revue et complétée sur l'original.

Meaux, que votre incommodité n'a eu aucune suite, et que vous vous portez bien. C'est la meilleure nouvelle que je puisse jamais apprendre.

Vous aurez vu par mes précédentes, que les gens d'esprit et de bien ne pensent pas autrement à Rome qu'en France de la conduite de M. de Cambray et de son mandement. Je crois que la première lettre au Pape, que vous avez reçue, aura confirmé les gens désintéressés et qui ne veulent pas se laisser éblouir, qu'on ne peut se soumettre avec moins d'humilité que le fait cet archevêque, puisque par ses lettres et son mandement il fait sentir à tout le monde qu'il prétend être innocent, et qu'il n'est revenu sur rien de sa fausse et dangereuse spiritualité. J'ai eu la consolation de faire avouer ici au Pape et aux cardinaux, qu'ils ne croient pas que dans le cœur il soit changé et qu'il croie s'être trompé. M. le cardinal Albani m'a assuré qu'il étoit persuadé qu'il étoit le même qu'auparavant sur sa doctrine. Tout cela néanmoins n'a pas empêché qu'on n'ait résolu de lui répondre par un bref. Il est vrai qu'on a mesuré toutes les paroles, à ce que m'a assuré M. le cardinal Spada et M. le cardinal Casanate. Ils m'ont assuré qu'il n'en pourroit tirer aucun avantage, ni le décret du saint Siége aucune atteinte, qu'il étoit fort sec. Je ne sais s'ils auront suivi ce que j'ai pris la liberté de leur insinuer, de ne point parler des lettres écrites par cet archevêque, mais seulement du mandement par lequel il se soumet et condamne son livre, et de bien appuyer sur la condamnation que lui-même en fait; en un mot, de faire entendre que le Pape approuve et reçoit sa soumission, parce qu'il condamne ses erreurs, et se soumet de cœur et de bouche à sa censure. J'ai pris aussi la liberté d'insinuer qu'il seroit peut-être à propos, ne croyant pas que le Pape eût intention de faire la moindre chose qui pût ne pas plaire au roi ni aux évêques, qu'il seroit peut-être à propos de faire passer ce bref par les mains de M. le nonce, qui pourroit, avant que de l'envoyer à M. de Cambray, le faire voir au roi.

Enfin j'ai cru ne pouvoir trop faire faire réflexion sur le pas qu'on faisoit faire au Pape, qui pouvoit avoir de fâcheuses conséquences. Je ne puis répondre de ce qu'on fera, ou peut-être de

ce qu'on a fait. Ce que je sais, c'est que le bref a été résolu à la sollicitation du cardinal de Bouillon ; mais il n'étoit pas encore expédié avant-hier. Tout ce que j'ai pu faire a été de représenter tout ce qu'il falloit : au moins ne prétendront-ils pas cause d'ignorance ; et Sa Sainteté ne me pourra pas dire que je ne l'aie pas avertie de tout elle-même, aussi bien que les cardinaux.

La seconde lettre de M. de Cambray, c'est-à-dire celle qui accompagne le mandement, fut lue au saint Office dans la dernière congrégation. Mais pas un cardinal n'en a eu copie ; le seul cardinal Albani, et peut-être le cardinal de Bouillon l'ont : elle n'est pas meilleure que la première. Le grand mystère, ou plutôt l'impénétrable secret sur cette lettre, me fait juger qu'elle est pire que la première. Si elle étoit plus modeste et telle qu'il faut, on en verroit bientôt voler mille copies, et je vois bien que ce que Gozzadini m'a dit là-dessus est vrai. Je crois vous l'avoir écrit par mon autre lettre. Les cardinaux Nerli, Casanate et Carpegna, que j'avois avertis de cette seconde lettre, m'ont dit l'avoir entendu lire, et n'en paroissoient pas trop contens : ils n'en ont pu avoir copie, et me l'ont demandée. Mais où la prendrois-je ? J'ai dit au cardinal Spada qu'il me sembloit qu'on ne pouvoit se dispenser d'en envoyer copie à M. le nonce, à qui on avoit envoyé la première ; et que pour moi j'avois cru être obligé d'avertir de cette seconde lettre, que j'avois sujet de croire plus mauvaise que la première, et qu'on devoit juger telle jusqu'à ce qu'on la vît.

Les cardinaux susnommés m'ont assuré qu'il n'y avoit rien que de sec, dans le bref en réponse, dont on pourroit tirer avantage pour M. de Cambray. Néanmoins je vois bien qu'ils ne voudroient pas répondre que le cardinal Albani n'ajoutât quelque petit mot du sien. Ce qui le leur fait craindre, c'est que ce bref ne leur a pas été envoyé *per manus*, et ils n'en ont entendu qu'une simple lecture, et un mot est bientôt ajouté ; et qui osera dire après quelque chose ? Je vous avoue, pour moi, que je crains tout du cardinal Albani et du cardinal de Bouillon, et que je prendrai pour un miracle, si le bref ne dit pas plus qu'il ne faut.

Je ne sais si l'on aura pris la voie de M. le nonce pour faire

tenir ce bref; mais je ne puis me persuader qu'on ne lui en envoie au moins copie, pour le faire voir.

M. de Chanterac part incessamment, s'il n'est déjà parti. On m'a dit qu'il étoit chargé du bref; mais je ne le crois pas, et je ne puis m'empêcher de croire qu'on le fera passer par les mains du nonce.

J'attends avec impatience ce qu'on fera en France, et souhaiterois que cela arrivât ainsi avant que je parte, pour avoir le plaisir et la satisfaction d'en faire part au Pape et aux cardinaux, quand même M. de Monaco ne seroit pas arrivé. J'espérerois que cette circonstance et celle de mon départ me pourroient rendre la grace de mon indult plus facile.

Je vais prendre incessamment congé de MM. les cardinaux, comptant de partir vers le 8 du mois prochain. Ayez la bonté d'adresser vos lettres dorénavant à Florence, à M. Dupré, qui sera informé de ma route.

Nous n'avons reçu le P. Roslet et moi aucunes nouvelles par ces ordinaires de M. de Paris. Nous croyons que c'étoit signe que M. des Roches retournoit; mais il n'est pas arrivé, et je n'en sais aucune nouvelle.

Je suis sensiblement obligé à M. de Paris de toutes ses bontés. Je n'ai rien fait par passion, Dieu merci. Je n'ai jamais eu en vue que la vérité et le service de l'Eglise; et si je savois avoir jamais avancé un mot contraire à la vérité, je n'aurois aucune honte d'avouer que j'ai été trompé. J'aurai toujours le respect que je dois pour M. le cardinal de Bouillon; mais je lui parlerai toujours avec sincérité. Il n'a pas jugé à propos d'avoir aucun éclaircissement avec moi; et tout se passe avec honnêteté de sa part, et respect et retenue de la mienne.

Les lettres de M. de Cambray au Pape ne paroissent pas faites dans la vue de vouloir s'accommoder avec les évêques, à moins que vous ne vouliez tomber d'accord de son innocence, des *probra* dont vous l'avez accablé, et que ses explications sont bonnes et purgent tout son livre. Si vous le faites, il ne faut pas faire difficulté de souffrir l'égalité.

Je viens d'apprendre dans le moment, qu'il est constant que le

curé de Seurre, condamné à être brûlé, a été ici près de deux mois sous le nom de l'abbé de la Roche, et que M. le cardinal de Bouillon en a été averti. Il est parti dès ce matin, et prend la route de Florence : il repasse en France; Dieu l'aveugle. Je saurai tout ce qui le regarde dans peu. Je ne puis assez m'étonner du silence de certaines gens qui l'ont su, et que je sais qu'ils en ont averti le cardinal de Bouillon. Si je l'avois su, ou il seroit sorti plus tôt de Rome, ou on l'auroit fait arrêter.

J'ai oublié de vous marquer une circonstance de la congrégation du lundi 27 avril, où on lut la première lettre de M. de Cambray avant l'arrivée du mandement. Elle fut exaltée par le cardinal de Bouillon jusqu'au troisième ciel. Le cardinal Casanate ne la trouva pas si merveilleuse, et dit doucement qu'il croyoit, avant que de prendre la résolution de répondre par un bref, qu'il falloit attendre le mandement, et voir comme il seroit conçu. Le cardinal de Bouillon reprit avec un ton de hauteur, que si Calvin avoit fait une soumission pareille à cette lettre, on auroit dû le recevoir à bras ouverts et ne pas attendre tant de formalités, et s'étendit sur les louanges de M. de Cambray. On ne voulut pas le contredire; on passa tout ce qu'il voulut, et il passa à la pluralité qu'on feroit un bref, même avant son mandement arrivé. Depuis il est arrivé ce que vous savez.

LETTRE DII.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Paris, ce 18 mai 1699.

J'ai reçu votre lettre du 28 avril. Le Pape a trop de bonté pour moi, et vous ne sauriez trop lui marquer ma vive et profonde reconnoissance.

M. le prince de Vaïni m'a fait voir ce matin dans une lettre de M. l'abbé Pequigny, les sentimens qu'il vous a fait l'honneur de vous expliquer. Ne partez pas, je vous prie, sans me procurer l'amitié d'un si galant homme, si bien intentionné et si savant.

(a) Revue et complétée sur l'original.

Je me doutois bien qu'on sentiroit à Rome la sécheresse de M. de Cambray, comme on la sent ici. Il est beau au Pape d'avoir dit qu'il sent mieux qu'il ne s'explique, et nous le voulons entendre ainsi pour le bien de la paix; mais nous serons secrètement attentifs à ses démarches.

Je vous envoie à toutes fins le procès-verbal de notre assemblée, avant qu'il s'imprime. Tenez-le fort caché : ne le montrez à qui que ce soit qu'à M. Phelippeaux, et qu'il n'en sorte de vos mains aucune copie. J'espère qu'il fera honneur à notre métropolitain et à la province. Entre nous, on y a adouci bien des choses. Outre les fautes de copistes, on y a encore changé des expressions, qu'on n'a pas eu le loisir d'y insérer : suppléez à tout. Vous voyez la lettre de M. Giori, qui donne sujet à la mienne. Pour votre départ, quand il ne tiendra qu'à attendre quelque huit ou quinze jours pour voir à Rome M. l'ambassadeur, j'y consens; sinon je remets à votre prudence d'engager l'affaire de votre indult, et d'en venir attendre ici l'événement par le secours de M. de Monaco. J'ai lu ce matin toute votre lettre à M. de Paris, à Conflans, d'où je viens.

J'avois tant de choses à vous écrire la dernière fois, que l'affaire des Bénédictins m'a échappé (*a*). Elle fait pourtant grand bruit parmi les savans. M. de Chartres a paru prévenu contre eux. J'ai tâché de l'apaiser un peu.

Vous aurez les lettres que vous souhaitez pour les Cours de Modène et de Savoie.

Votre conversation avec le Pape sur Madame de Maintenon, est considérable : il en sera fait mention. Je vais samedi à Versailles : on est à Marly jusqu'à ce temps-là. On ne peut trop marquer l'obligation qu'on a ici à M. le nonce.

Le Télémaque de M. de Cambray, c'est sous le nom du fils d'Ulysse, un roman instructif pour Monseigneur le duc de Bourgogne. Il partage les esprits : la cabale l'admire; le reste du monde trouve cet ouvrage peu sérieux pour un prêtre. Bonsoir, bon retour.

(*a*) Les Bénédictins avoient donné une nouvelle édition de saint Augustin, et les Jésuites l'accusoient de jansénisme.

N'oubliez pas à Florence de faire souvenir Monseigneur le grand-duc qu'il m'a fait l'honneur de me promettre son portrait et ceux de sa sérénissime famille, pour orner mon cabinet de Germigny avec ceux de mes maîtres.

LETTRE DIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

A Rome, ce 19 mai 1699.

Je vois avec plaisir par la lettre de Sa Majesté à MM. les archevêques, le tour qu'on a pris sur la réception de la constitution. Je vous avoue que rien ne pouvoit être plus selon mon goût et selon mes idées. Je me suis toujours bien attendu qu'en témoignant pour le saint Siége le respect qui lui est dû, on ne laisseroit pas avilir l'autorité épiscopale, et assurément on ne pouvoit rien faire de plus canonique ni de plus authentique. La manière dont le roi parle de la soumission de M. de Cambray, est telle que je souhaitois que le Pape en parlât dans son bref à cet archevêque, pour l'engager peut-être plus qu'il ne veut, mais autant qu'il est nécessaire.

Aussitôt que j'ai eu reçu ces nouvelles, j'ai cru qu'il étoit à propos de voir d'abord M. le cardinal Spada et puis Sa Sainteté, pour connoître comment la conduite de la France seroit ici prise, et avoir lieu de faire valoir le zèle du roi et le respect qu'il témoignoit en cette occasion pour le saint Siége et la personne du Pape, ayant trouvé le moyen de suppléer à tous les défauts de formalité qui manquoient à la constitution.

M. le cardinal Spada étoit déjà informé par le nonce, qui ne lui avoit pourtant pas envoyé copie de la lettre du roi, et qui souhaita que je lui en fisse la lecture. J'arrêtai sur les endroits où il falloit, et qui marquent l'obéissance qu'on veut rendre au saint Siége. Ce ministre m'en parut content, et me dit qu'il falloit regarder cette affaire comme une affaire finie; ce dont je l'assurai. Il eut la bonté de me dire ce que Sa Sainteté lui avoit ordonné d'é-

crire à M. le nonce sur mon sujet, pour qu'il le témoignât au roi, et j'en suis confus. Il a exécuté cet ordre dès l'ordinaire dernier, à ce qu'il m'a déclaré.

Après avoir vu M. le cardinal Spada, je vis le Pape, qui me combla de bontés, et qui me dit que je ne devois pas le remercier d'une chose à laquelle il étoit obligé : après quoi nous passâmes à ce que le roi venoit de faire, que je tâchai de lui expliquer de manière qu'il m'en parût content, aussi bien que de la conduite des évêques. Il seroit trop long de vous rapporter ce qui fut dit là-dessus. Il me dit que le roi auroit souhaité qu'on lui eût envoyé la constitution *in cartapecora*, c'est-à-dire en parchemin, voulant marquer par là qu'il n'y avoit d'autre différence entre le bref et une bulle. C'est une plaisanterie du cardinal Albani, qui a cherché à tourner en ridicule la distinction qu'on faisoit d'un bref d'avec une bulle. Je fus obligé d'expliquer doucement à Sa Sainteté de quelle importance étoient certaines formalités, quand il s'agissoit de ne pas innover dans un royaume. Il me parut que le Pape entroit dans les raisons que je lui exposois, et je suis persuadé qu'il ne me parlera plus de *cartapecora*. La conversation roula un moment sur M. de Cambray. Je vis bien par la manière dont le saint Père s'expliqua sur son sujet, qu'il n'est pas bien persuadé que ce prélat croie encore avoir tort. Néanmoins, comme il veut finir, il fait semblant de penser favorablement de ses dispositions. Le bref qui devoit lui être adressé est expédié, et en voici toute l'histoire en peu de mots.

Dès qu'il eut été résolu dans la première congrégation qu'on écriroit un bref à M. de Cambray, M. Gozzadini, secrétaire des brefs, fit la minute de celui-ci. Dans ces entrefaites arriva le mandement de M. de Cambray, avec une seconde lettre de ce prélat. Ces deux nouvelles pièces jointes aux réflexions que je fis faire au Pape et aux cardinaux sur la première lettre de M. de Cambray, furent cause qu'on changea un peu de plan : M. le cardinal Albani se fit tout remettre entre les mains, et composa un bref à sa mode. On le lut dans la congrégation du jeudi 7 mai, et on vouloit que les cardinaux dissent sur-le-champ leurs avis; mais le cardinal Casanate insista pour qu'on envoyât copie du

bref à chaque cardinal, afin de l'examiner avec plus de soin, et de donner leur avis avec plus de maturité, l'affaire étant très-délicate et très-importante et dans des circonstances qui demandoient de la réflexion. En conséquence il fut résolu qu'on enverroit le bref *per manus :* cela fut exécuté, et on en retrancha plus de la moitié. Le cardinal Casanate vouloit qu'on prît une tournure différente, et il proposa même un autre projet du bref: mais parce qu'il ne parut pas assez favorable à M. de Cambray, ses partisans s'échauffèrent beaucoup pour empêcher qu'il ne fût adopté. L'amour-propre rendit le cardinal Albani encore plus ardent à soutenir son ouvrage; car il crut que c'étoit lui faire affront que de ne pas se servir du corps de sa lettre. Ainsi on s'en tint à son bref, avec les différentes corrections qui y avoient été faites. Le cardinal Casanate m'a avoué que dans cet état même il ne lui plaisoit pas entièrement. Néanmoins il m'a assuré qu'on en avoit retranché tout ce qui pouvoit donner lieu à de nouvelles disputes, observant que si on parloit de la piété de M. de Cambray, cela ne touchoit point au fond, vu que ce point étoit étranger à l'affaire.

Le projet du bref du cardinal Casanate étoit précis, et ne contenoit rien dont on pût abuser. On auroit dit à M. de Cambray qu'on n'attendoit pas moins de lui que la soumission qu'il témoignoit dans son mandement, après avoir tant de fois protesté dans ses défenses qu'il se rendroit au jugement du saint Siége; qu'on étoit bien aise de voir l'exécution de ses promesses, qu'on espéroit et même qu'on ne doutoit pas qu'il n'eût dans le cœur ce qu'il faisoit paroître dans ses expressions; enfin qu'on l'exhortoit à demeurer ferme dans ses résolutions, et de continuer à détester une doctrine et des principes dont il voyoit résulter dans tout le monde chrétien de si pernicieuses conséquences. Voilà à peu près l'idée du bref que le cardinal Casanate avoit proposé, et qu'il n'a pas été possible de faire approuver à cause des amis de M. de Cambray.

Enfin il avoit été comme arrêté par le Pape qu'on enverroit le bref à M. le nonce, pour le communiquer au roi et aux évêques, avant que de l'adresser à M. de Cambray. Mais les amis de cet

archevêque ont tant tourmenté le cardinal Spada et le Pape, qu'on a donné le bref à M. de Chanterac, et on s'est contenté d'en faire passer une copie à M. le nonce. Le cardinal Albani a assuré le P. Roslet du contraire, et l'en a persuadé. Mais ce que je vous dis est vrai : je l'ai voulu savoir du Pape même, qui me l'a confirmé ; et M. le nonce a ordre de vous montrer cette copie, ainsi qu'à M. de Paris.

Il n'y a pas eu moyen, quoi que j'aie pu faire, d'avoir copie ni de la seconde lettre de M. de Cambray, ni du bref qu'on lui écrit: cela me confirme dans la pensée que cette seconde lettre n'est pas meilleure que la première. Je crois être bien informé que dans cette lettre, M. de Cambray rejette le malheur qu'il a eu sur la sublimité de la matière qu'il avoit entrepris d'expliquer, et sur la foiblesse de son génie, qui n'a pu atteindre par des expressions convenables à une si haute doctrine; ce qui a fait qu'il a pu se tromper. Vous voyez l'artifice de cette pensée, et combien il est revenu de sa spiritualité. Mais je sens bien qu'on ne produira jamais cette seconde lettre, quoique ici on fasse courir le bruit qu'elle est plus humble que la première. Si elle étoit telle qu'il faut, on ne manqueroit pas de la faire valoir. La plupart des cardinaux trouvent assez mauvais qu'on ne leur ait pas envoyé copie du bref, après les corrections faites ; et l'on a peur que le cardinal Albani n'y ait ajouté du sien dans l'expédition.

Le Pape et le cardinal Spada m'ont paru contens des résolutions prises en France : mais je suis le plus trompé du monde, si cette Cour dans le fond n'est pas un peu fâchée de l'autorité qu'on donne aux évêques ; cependant on ne fait pas semblant de le sentir. Le cardinal Casanate, à qui j'ai donné copie de la lettre du roi, m'a paru très-content. Je l'ai prié d'en dire son sentiment au Pape et au cardinal Spada : il m'a promis de le faire. M. de Chanterac partit jeudi dernier avec son bref.

On ne sait encore rien de certain sur l'arrivée de M. de Monaco. Son écuyer et son secrétaire sont cependant déjà rendus. D'après les nouvelles que m'apportera M. des Roches, je prendrai ma résolution pour demander moi-même la grace de mon indult. Je prépare tout à cet effet, et je le tenterai peu de jours avant mon

départ. Pour mieux réussir, je compte toujours partir vers le 8 de juin sans délai.

Ce que je vous mandai par ma dernière lettre, du curé de Seurre, est très-avéré. Il étoit ici depuis la mi-carême ; il ne s'est point déguisé. Il eut la hardiesse, le jour des Rameaux, d'assister à la chapelle, et de prendre des rameaux de la main du cardinal Paolucci, officiant. Il a signé des quittances de son nom propre. Il vouloit demeurer chez le P. Estiennot; Dieu l'aveugloit manifestement. Il a pris ici plusieurs lettres de recommandation pour Avignon. On croyoit qu'il étoit venu à Rome pour se faire absoudre au saint Office; mais il ne s'y est pas présenté. Il a été reconnu quinze jours avant son départ, par un gentilhomme Franc-Comtois, nommé le marquis de Broscia, qui s'est contenté de le faire suivre. M. le cardinal de Bouillon fut averti de son départ le jour même, et on m'a assuré qu'il le faisoit poursuivre. Il lui sera très-aisé de le faire arrêter. Je ne prétends rien assurer; mais il est très-vraisemblable que M. le cardinal a tout su, le marquis de Broscia étant tous les jours chez cette Eminence.

LETTRE DIV.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Versailles, ce 25 mai 1699.

J'ai reçu votre lettre du 5 ; je la lus hier à M. de Paris, qui en a rendu compte à la Cour. On est étonné de trois mots de la lettre de M. de Cambray au Pape : *Innocentiam, probra, explicationes*. M. de Cambray pourroit dire ailleurs tout ce qu'il voudroit, sans que nous songeassions un moment à nous en plaindre, désirant autant qu'il nous est possible de ne donner à ce prélat aucune occasion d'exciter de nouveaux troubles. Mais aujourd'hui qu'il nous attaque devant le saint Siége, si l'on ne nous fait pas justice, nous ne pouvons nous taire sans nous confesser coupables.

Innocentiam. Nous n'accusons point ses mœurs ; à Dieu ne

plaise. Il n'en a pas même été question, mais de sa seule doctrine. Or si sa doctrine est innocente, que devient le bref? C'est le saint Siége et son décret qu'on attaque, et non pas nous.

Probra. Quels outrages avons-nous faits à M. de Cambray? Tout ce que nous avons dit contre sa doctrine et contre son livre, est de mot à mot ce qui est porté dans la Constitution. Si nous avons dit que le livre étoit plein d'erreurs, portant à de pernicieuses pratiques, capables d'induire à des doctrines déjà condamnées, telles que celles des beguards, de Molinos, des quiétistes et de Madame Guyon, la bulle dit-elle autre chose?

Quand il nous a forcés, par ses reproches les plus violens et les plus amers, à découvrir la source du mal, on a démontré son attachement insensé pour une femme trompeuse et fanatique; mais seulement par rapport à l'approbation qu'il donnoit à sa spiritualité, à sa doctrine et à ses livres, qui ne respiroient que le quiétisme. Peut-on excuser les efforts qu'il a faits pour la justifier? Veut-on laisser établir qu'un livre plein d'erreurs, selon toute la suite de son texte, ait été fait avec une bonne intention? C'est une excuse inouïe, inventée exprès pour mettre à couvert Madame Guyon, et pour se mettre à couvert lui-même par le même principe.

Explicationes. Si elles sont justes, si elles conviennent au livre, le saint Père a mal condamné le livre *in sensu obvio*, *ex connexione sententiarum*, etc. Il ne faut que brûler le bref, si ces explications sont reçues.

Indépendamment de cela, on est prêt à faire voir dans les explications du prélat autant et d'aussi grandes erreurs que dans son livre même.

Cependant si l'on lui passe toutes ces excuses mises par lui-même sous les yeux du Pape, et si on le loue, c'est les approuver. Tout l'univers publiera qu'on laisse la liberté à M. de Cambray de se plaindre des injustices et des opprobres qu'on lui a faits, comme si nos accusations étoient des calomnies, et toutes ses excuses justes et légitimes, puisque le Pape les ayant vues, non-seulement n'en aura rien dit, mais encore aura comblé l'auteur de louanges.

Ce seroit là véritablement *novissimus error pejor priore.* On espère que le même esprit qui a présidé aux congrégations précédentes, empêchera qu'on n'affoiblisse ce qui y a été fait.

Ajoutons encore *ærumnas.* Est-ce un si grand malheur d'être repris de ses erreurs ? M. de Cambray ne se plaint que de la correction, en évitant d'avouer sa faute. Si l'on passe cela à Rome, et si celui qui avance de telles choses n'en remporte que des louanges, il se trouvera non-seulement mieux traité que les défenseurs de la vérité, mais encore honoré par le saint Siége, pendant que les autres demeureront chargés du reproche d'être des calomniateurs.

Dieu détournera ce malheur. On ne dira rien ici : on attendra dans la ferme espérance que Rome, assistée d'en haut, ne se démentira pas et n'affoiblira pas son propre ouvrage.

Quant à la manière dont nous avons procédé pour l'acceptation du bref, on trouve dans saint Antonin, parlant des décrets apostoliques, qu'ils ont été *acceptata, examinata et approbata;* ce qui est plus que nous n'avons voulu dire.

On trouve dans le même auteur, qui n'est pas suspect à Rome, sur le *motu proprio,* que c'étoit le terme dont on se servoit, lorsque le Pape parloit comme docteur particulier. Cette formule est très-nouvelle : jamais elle n'a été usitée en cas pareil ; et néanmoins nous recevons par respect un décret où cette clause se trouve.

Tenez pour certain que le bref d'Alexandre VII, sur la traduction du Missel, n'a jamais été appuyé de ce qui s'appelle lettres patentes, ni porté au Parlement.

Au surplus il suffit de voir l'intitulation au nom du Pape et sa décision faite avec la pleine autorité de son conseil, confirmée par le jugement des Eglises particulières, pour reconnoître que de droit on y doit toute obéissance. Voilà les maximes dont la France ne se départira jamais.

J'espère demain entretenir ici M. le nonce.

Madame des Ursins mande des merveilles de vous.

S'il ne tient qu'à attendre un peu pour voir M. l'ambassadeur, je suis d'avis que vous l'attendiez. Je suis bien aise, à cela près,

que vous vous disposiez à partir le 8 de juin. J'embrasse M. Phelippeaux. Il me tarde bien de vous voir tous les deux.

Je viens d'écrire à Madame la princesse, pour lui demander des lettres pour la Cour de Modène (a); et j'espère que Madame de Hanovre d'elle-même voudra bien se souvenir un peu de moi, et des bontés dont m'honoroit Madame la princesse Palatine sa mère.

LETTRE DV.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

A Rome, ce 26 mai 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 4 mai par le courrier ordinaire, et le lendemain vos paquets du 29 avril par M. de Madot, qui est enfin arrivé, après avoir été obligé de rester plus de huit jours en chemin, malade : il est arrivé en bonne santé. Vous croyez bien que j'ai été ravi de le revoir, et d'apprendre de vive voix la confirmation et les détails de ce que je savois déjà, et la véritable disposition de la Cour à l'égard de M. de Cambray, de M. le cardinal de Bouillon et de tout le reste. Je suis très-aise que vous soyez content de ce gentilhomme : pour lui il est plus que satisfait de vous et de son voyage, qui a déplu, aussi bien que son retour, si fortement à M. le cardinal de Bouillon, que je ne doute pas que vous ne soyez surpris de la vivacité, pour ne pas dire violence, qu'il a témoignée à ce sujet. Je vais vous en faire tout le détail, auquel vous croyez bien que j'ai eu quelque part.

M. de Madot arriva donc ici vendredi, vers le midi : il descendit chez moi, où je le trouvai au retour de quelques visites que j'avois été obligé de faire. Après dîné je le conduisis très-*incognito* à la Trinité du Mont, chez le P. Roslet, évitant toutes les rues de passage et surtout le palais de M. le cardinal de Bouillon. Ce n'étoit pas par crainte, comme vous le jugez bien, de quelque

(a) On sait que l'abbé Bossuet avoit demandé des lettres de recommandation pour les Cours d'Italie.

insulte, mais par ménagement et par égard pour la colère et l'indignation qu'il avoit plu à M. le cardinal de Bouillon de témoigner très-légèrement contre ce gentilhomme, et ne voulant pas que cette Eminence crût qu'on cherchoit à le narguer. De la Trinité du Mont, je le conduisis vers la nuit chez Madame la princesse des Ursins, où je le laissai. J'eus encore cet égard et, si vous voulez, ce respect pour M. le cardinal de Bouillon, de ne le pas loger chez moi. Il est vrai néanmoins que désirant pourvoir à sa sûreté, je l'avois logé vis-à-vis de chez moi, où il étoit tout comme avec moi. M. le cardinal de Bouillon sut vers les deux heures de nuit, c'est-à-dire vers les dix heures de France, que M. de Madot étoit arrivé. Sa tête s'échauffa si fort à cette nouvelle, qu'il n'eut pas un moment de repos jusqu'à ce qu'on eût cherché par tout Rome M. Poussin, son secrétaire, à qui il ordonna en présence de M. le duc de Barwick et de plusieurs autres, de me venir dire de sa part ce que vous verrez écrit dans le billet que je vous envoie. M. Poussin ayant ordre de me trouver, et de ne pas me laisser coucher sans me faire savoir les intentions et les conseils de son Eminence, visita inutilement plusieurs maisons, où il ne me trouva pas. Enfin il parla chez moi à M. Phelippeaux, et lui dicta le billet ci-inclus (*a*), écrit de la main de M. Phelippeaux, excepté les mots soulignés, qui sont de la main du sieur Poussin.

Je reçus donc, avant que de me coucher, ce billet qui, je vous assure, ne m'empêcha pas de dormir, d'autant plus que le criminel de lèse-altesse n'étant pas logé chez moi, M. le cardinal n'avoit pas, ce me semble, le moindre petit prétexte de se fâcher contre moi. J'allai dès le lendemain, samedi, de très-bonne heure, chez M. le cardinal de Bouillon, pour m'expliquer avec lui sur ce sujet, et pour lui rendre compte de ma conduite, qui ne pou-

(*a*) « Monsieur Poussin est passé ici pour vous dire, Monsieur, de la part de M. le cardinal de Bouillon, que comme il se pourroit faire que des gens attachés à lui se portassent *sans son ordre* à quelque extrémité à l'égard de M. de Madot, qu'on lui a dit loger chez vous, il vous conseilloit de l'en faire sortir en vingt-quatre heures : ce que je vous écris, afin que vous sachiez, avant de vous coucher, ce que M. Poussin m'a dit par ordre de M. le cardinal. Je l'ai assuré qu'il ne logeoit pas chez vous. »

Ce 22 mai au soir. PHELIPPEAUX.

voit être, ce me semble, plus modérée, ni plus pleine d'égards et de considération pour lui. M. le cardinal voulut d'abord me parler légèrement et un pied en l'air; mais sur ce que je pris la liberté de lui demander une demi-heure de conversation sérieuse, il eut la bonté de me l'accorder; et je pris cette occasion, que je désirois il y a longtemps, pour entrer avec lui dans des explications convenables sur toute ma conduite à son égard, par rapport à l'affaire de M. de Cambray. Je l'assurai en termes pleins de respect et d'égards, que je n'avois rien fait, rien dit, ni rien écrit que je ne fusse prêt de soutenir, et de lui déclarer à lui-même, s'il le vouloit bien; qu'ayant toujours agi dans cette affaire la tête levée et en vue du service du roi, des évêques et de la vérité, j'aurois été le plus coupable et le dernier des hommes, si je n'avois pas averti en France et ici des piéges qu'on vouloit tendre pour embrouiller la décision de cette affaire; et si j'avois manqué d'être attentif à toutes les démarches qu'on faisoit pour empêcher le jugement dans une cause où il y alloit de tout pour la religion; où l'honneur et la réputation des évêques, du roi même, étoient intéressés; qui enfin a remporté la victoire, qui suit tôt ou tard la vérité. Je lui dis que j'étois prêt à le satisfaire sur tous les points, s'il jugeoit à propos d'entrer avec moi dans les détails nécessaires. Je vous proteste que je m'en serois bien tiré, et lui fort mal : aussi ne crut-il pas devoir accepter mes offres, et se borna-t-il à me répondre qu'il avoit fait son devoir sur tout; et que s'il étoit à recommencer, il agiroit de même, ne se repentant point de ce qu'il avoit fait; qu'il voyoit bien qu'il se trouvoit dans des circonstances fâcheuses, et qu'on étoit prévenu faussement contre lui, mais qu'il étoit au-dessus de tout, etc.

Je vins ensuite à ce qui regarde M. de Madot, et je lui représentai tout ce que vous pouvez savoir, lui protestant de la part de M. de Madot que tout ce dont on l'accusoit à l'égard de son courrier, étoit un tissu de faussetés. M. le cardinal de Bouillon me parut très-irrité contre M. de Madot, ne voulant en aucune manière écouter ses justifications, et lui faisant l'honneur de se déclarer son ennemi. Sur ce qui me touchoit, il n'eut pas un mot à répondre à mes raisons, et ne put improuver la conduite que

j'avois tenue à son égard ; et j'ose dire qu'il fut content de la manière dont je m'expliquai avec lui là-dessus. Il fut si satisfait, qu'il le témoigna dès le soir même à M. le duc de Barwick, disant qu'on ne pouvoit mieux lui parler que je l'avois fait. Je ne laissai pourtant pas de l'assurer que je ne pouvois ni ne devois abandonner M. de Madot, qui s'étoit bien voulu sacrifier pour me rendre service, et auquel vous et M. de Paris vous intéressiez; ce qu'il m'a paru ne pas trouver mauvais. Il est vrai que je lui exposai mes raisons avec toutes les mesures imaginables. Il n'avoit pas encore reçu votre lettre, qui a passé par les mains de M. de Torci, et dont vous m'avez envoyé la copie. Je lui en ai dit la substance, lui déclarant que vous me la rapportiez dans votre lettre. Sur M. de Madot, il m'ajouta qu'il avoit su qu'on vouloit engager M. le grand-duc à le prendre à son service ; mais qu'il venoit de faire déclarer à l'agent de ce prince qu'il ne doutoit pas qu'il ne le chassât de ses Etats à sa considération, et qu'il le poursuivroit partout où il se retireroit. Cela me parut un peu violent, et tout le monde en juge de même. Que veut-il donc que devienne ce pauvre malheureux gentilhomme, qui ne peut demeurer en France, qu'il ne sauroit souffrir à Rome, et qu'il prétend empêcher d'entrer au service d'un prince, ami de la France ? Où se réfugiera-t-il, lui qu'il sait n'avoir jamais voulu s'engager au service d'aucune puissance qui pût ère ennemie du roi ? Mais j'espère que les bons offices de cette Eminence ne nuiront pas à M. de Madot, auprès d'un prince aussi pieux et aussi généreux que M. le grand-duc. Sûrement il préférera de remplir les engagemens qu'il a pris avec M. de Paris, avec vous, avec M. d'Estrées et M. de Janson, plutôt que de satisfaire la haine de M. le cardinal de Bouillon, qui est poussée aussi loin qu'elle le peut être.

M. le cardinal de Bouillon a encore trouvé très-mauvais qu'à l'entrée de l'ambassadeur du grand-duc, qui se fit avant-hier, dimanche, M. de Madot ait été dans un carrosse de cet ambassadeur ; et il a fait de cette action une affaire d'Etat. Enfin incapable de garder aucune mesure, son ressentiment a éclaté avec une force qui passe tout ce qu'on peut dire. Malgré tant de mau-

vais procédés, M. de Madot s'est toujours conduit avec sagesse et circonspection. Il est resté à Rome publiquement (*a*), pour mettre ordre à ses affaires, jusqu'à ce soir, qu'il vient de partir pour Florence; et M. le cardinal de Bouillon a évaporé en l'air son injuste colère.

Dans la conversation que j'eus avec cette Eminence, elle me dit qu'en tout autre temps on auroit puni exemplairement en France M. de Madot; mais qu'il voyoit bien qu'il seroit au contraire peut-être récompensé. Il ne dissimule guère le mécontentement qu'il a du roi. M. de Madot vous rendra compte de tout, aussi bien qu'à M. de Paris.

Vous apprendrez par les nouvelles publiques, l'éclatante affaire qu'a eue à l'entrée de l'ambassadeur de Florence, M. le cardinal de Bouillon avec l'ambassadeur de l'empereur. Le carrosse que cet ambassadeur avoit envoyé à cette entrée, a été obligé de céder à celui de M. le cardinal, et les gens de l'ambassadeur firent sagement; car il y avoit le long de la route des hommes armés pour soutenir le carrosse de M. le cardinal, et qui auroient fait mal passer le temps aux gens de l'ambassadeur. Ce qui fut un peu fâcheux, et qui doit avoir déplu à M. le cardinal, c'est que quelques François s'avisèrent de courir avant les carrosses, l'épée nue, jusque dans Rome même. Le fait a paru un peu violent, et le procédé trop public. On s'attendoit aujourd'hui à une bataille

(*a*). M. de Madot, si vivement exposé à la colère du cardinal de Bouillon, ne resta que deux ou trois jours à Rome pour y terminer ses affaires. Il se rendit de là à Florence auprès du grand-duc, qui, à la recommandation de MM. Bossuet, de Janson et de Noailles, lui avoit donné de l'emploi dans ses troupes. Le cardinal de Bouillon écrivit au grand-duc pour l'engager à lui retirer sa faveur, et à le congédier de ses Etats. Mais ce prince, ne croyant pas devoir sacrifier ce gentilhomme, répondit au cardinal qu'il avoit retenu M. de Madot à son service sur le bon témoignage que M. de Meaux et M. de Paris, en qui il avoit une entière confiance, lui en avoient rendu, et qu'il ne voyoit aucune raison pour ne pas tenir la parole qu'il leur avoit donnée. C'est ce que ce prince fit connoître à l'évêque de Meaux par une lettre du 22 mai 1699, dans laquelle il ui disoit que M. de Madot pouvoit l'assurer lui-même des bons sentimens qu'il avoit pour sa personne en considération du prélat. Ce prince ne se borna pas à ces premiers bienfaits; et lorsque l'abbé Bossuet, revenant en France, passa à Florence, M. le grand-duc nomma M. de Madot capitaine de deux cents carabiniers avec des appointemens convenables. Il voulut que cet abbé donnât lui-même à ce gentilhomme la nouvelle de cette grace singulière, pour lui faire comprendre qu'il l'obtenoit à la recommandation de l'évêque de Meaux. (*Les premiers édit.*)

réelle, à l'occasion du cortége qui devoit accompagner l'ambassadeur de Florence à Monte Cavallo.

L'ambassadeur de l'empereur armoit publiquement : on ne s'endormoit pas chez M. le cardinal, qui avoit près de mille hommes sous les armes. Mais une heure avant le départ, l'ambassadeur de Florence a jugé à propos de prétexter une indisposition, et a contremandé tous ses équipages. Il doit aller demain sans cortége à l'audience de Sa Sainteté : cela s'est fait de concert avec le Pape; et on est persuadé que l'ambassadeur de l'empereur n'est pas fâché d'être sorti de cet embarras. M. le cardinal de Bouillon en doit être bien aise aussi. L'ambassadeur de l'empereur, qui est haï ici extrêmement, couroit grand risque. Vous croyez bien que ces deux ministres sont extrêmement animés l'un contre l'autre, et j'en sais bien la raison : depuis trois mois leurs dispositions sont changées; mais cela seroit trop long à expliquer (*a*).

Cette affaire est prise ici très-diversement. La manière avec laquelle les choses ont été conduites, a eu ses contradicteurs et ses critiques en très-grand nombre. La seule haine qu'on porte à l'ambassadeur de l'empereur, pourra calmer les esprits sur le procédé du cardinal de Bouillon.

Je compte toujours partir vers le 8 du mois prochain, c'est-à-

(*a*) Voici quelques détails, *Relat. du quiét.*, part. II, p. 253 : « Le dimanche, 24 mai, le cardinal de Bouillon donna à Rome une nouvelle scène. Le marquis de Vitelli, ambassadeur extraordinaire du grand-duc, fit son entrée publique; le cardinal, dont les carrosses avoient été insultés deux fois par ceux du comte Martinits, ambassadeur de l'empereur, dans les entrées des cardinaux Cornaro et Grimani, envoya ce jour-là beaucoup de gens armés pour agir en cas de contestation. Dans les entrées publiques, il n'y a pas de rangs marqués; les cochers les plus hardis et les plus adroits passent les premiers. Le cocher du carrosse de l'ambassadeur s'étant aperçu du grand nombre de gens armés, jugea à propos de se retirer dès Pontemole pour ne rien risquer; ce qui n'empêcha pas les gens du cardinal d'accompagner le carrosse de leur maître l'épée à la main. On blâma fort le cardinal; car l'ambassadeur lui avoit fait des excuses des insultes passées, et ils avoient tous deux vécu depuis dans une grande intelligence. Le mardi suivant, jour destiné à l'audience publique du marquis de Vitelli, le cardinal de Bouillon fit armer cinq à six cents hommes dans son palais. Ce héros s'en étoit allé dès le lundi à Frescati, pour n'être spectateur de la bataille que de quatre lieues; et il avoit confié cette entreprise à Certes, qui étoit d'humeur à se tenir caché dans le palais pendant qu'on combattroit. Le Pape, averti de cet armement, le regarda comme un attentat à sa souveraineté, qui exposoit Rome au pillage; il en fut rempli de douleur, et envoya

dire dans quinze jours, et je vais agir pour mon indult, sans plus attendre M. de Monaco.

On sait ici l'affaire des Bénédictins avec les Jésuites ; mais elle ne fait aucun bruit, et on sera très-favorable aux premiers.

Je n'entamerai point l'affaire de Sfondrate. Je sais, il y a long-temps, ce qui retient M. l'archevêque de Paris sur cela. Il croit par ses ménagemens devenir cardinal. Le cardinal Albani se sert de ce moyen pour amortir son zèle, et croit par là pouvoir tout faire impunément pour le cardinal de Bouillon et pour M. de Cambray.

Je verrai Sa Sainteté incessamment. Je dis ce qu'il convient sur la nécessité de défendre les écrits de M. de Cambray, explicatifs de son livre. Il faut toujours agir en France à cet égard de la manière la plus avantageuse, et parler sur la doctrine plus fortement que jamais : tout sera approuvé ici.

Au reste le curé de Seurre est arrêté. Le saint Office ne s'est pas fié aux diligences que pouvoit faire le cardinal de Bouillon. Il a dépêché sur son chemin, et ce malheureux a été arrêté à Florence : il doit être conduit ici incessamment ; on le dit même déjà arrivé. On prétend qu'il y a aussi des femmes arrêtées, qui lui tenoient bonne compagnie à Rome, et qu'il avoit emmenées de France. Je ne sais que dire du cardinal de Bouillon sur tout cela. Il est assez probable qu'il aime mieux que ces malheureux soient arrêtés ici que s'ils l'avoient été en France : car le secret des informations du saint Office étant impénétrable, on ne saura rien de toutes les erreurs où le fanatisme de leurs maximes les a précipités.

Fabroni et sa cabale ont fait le P. Gabrieli, l'un des examinateurs les plus zélés pour M. de Cambray, général de son ordre (*a*).

On traverse tant qu'on peut notre procureur général des augustins.

Le cardinal Casanate et les autres cardinaux que j'ai vus, trouvent très-bon ce qu'on fait en France pour l'acceptation de leur

dire au marquis de Vitelli de ne pas venir à l'audience. Le vendredi 30, le cardinal, de retour de Frescati, fit demander audience au Pape, qui la refusa et dit qu'il attendoit l'arrivée du prince de Monaco. »

(*a*) Il fut fait cardinal bientôt après. Le Pape se sentant affoibli, convoqua

décret : ils sont fort contens qu'on ait donné le nom de constitution à leur bref.

Je me porte bien, Dieu merci, et ne respire qu'après le moment où je partirai d'ici, et surtout après celui où je vous reverrai.

LETTRE DVI.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Paris, ce 1er juin 1699.

Selon l'ordre de votre lettre du 6, j'adresse ce paquet à M. Dupré à Florence, et je lui écris pour le supplier de l'avoir agréable.

Nous attendons avec impatience le bref à M. de Cambray ; et nous croyons que ceux qui le dresseront auront égard à l'utilité de l'Eglise et à la dignité du saint Siége, plus qu'à quelque petite complaisance qui ne feroit qu'enorgueillir un esprit superbe, et donner des forces à un parti tombé.

On est ici fort content du procès-verbal de l'assemblée de Reims, que je vous envoie. Mais j'aimerois encore mieux vous pouvoir envoyer celui de Cambray, où M. de Saint-Omer ayant proposé, comme Paris et Reims, la suppression de tous les livres faits en défense de celui des *Maximes*, M. de Cambray s'y est opposé de toute sa force par de méchantes raisons, et s'est vu contraint de prononcer à la pluralité des voix, en énonçant que c'étoit contre son avis que le roi seroit supplié de supprimer tous ses livres. On voit par le peu de crédit qu'il a eu dans sa province, combien peu il trouvera de complaisance dans les autres. Assurément il n'a et n'aura pas pour lui un seul évêque. M. d'Arras a voulu en quelque sorte éluder l'acceptation, par des sentimens opposés à ceux de tout le reste des évêques : mais enfin elle a passé dans le fond ; et voilà déjà quatre provinces, c'est-à-dire

à la hate, le samedi 14 novembre 1699 un consistoire dans sa chambre et nomma cinq cardinaux, parmi lesquels se trouva Gabrieli.

(a) Revue et complétée sur l'original.

celle de Toulouse, qui a commencé, et celles de Paris, de Reims et de Cambray, uniformes.

M. de Saint-Omer et M. de Tournai ont fait expliquer M. de Cambray sur sa soumission plus qu'il n'avoit fait encore ; et quoiqu'on l'eût pu pousser davantage, on a mieux aimé pour le bien de la paix à la fin demeurer content. Il continue à se renfermer et à travailler, on ne sait à quoi. Pour moi je pars vendredi pour mon diocèse. J'y passerai les fêtes avec l'octave du saint Sacrement.

Quoi qu'on fasse, nous ne dirons rien sur ce qu'écrit M. de Cambray de son innocence, des outrages qu'il prétend avoir reçus et de ses explications. C'est lui qui nous agace de gaieté de cœur ; mais nous voulons être les plus sages, et le traiter avec toute sorte d'honnêteté et de douceur. On m'assure que sur le *probra*, qui dans le fond attaque plus le bref que nous, puisque nous n'avons rien dit de son livre que ce que le saint Siége en a décidé, il a dit qu'il m'avoit en vue, lorsqu'il écrivoit ce mot, parce que je l'ai nommé *le Montan de la Priscille*. Mais je me suis assez expliqué. Ni Eusèbe de Césarée, et les auteurs qu'il cite, ni saint Epiphane, ni saint Jérôme, ni saint Augustin, ni Philastrius, n'accusent Montan d'autre commerce avec les fausses prophétesses, que de celui d'une fausse spiritualité. Au surplus je lui ai fait faire des honnêtetés depuis la censure, auxquelles il n'a pas répondu un seul mot. D'autres personnes ont voulu s'entremettre entre ses amis et moi : j'ai répondu très-honnêtement, comme je ferai toujours.

Le P. de la Ferté a été relégué à Blois, avec défense de prêcher, à ce qu'on prétend, pour avoir parlé en chaire très-ouvertement contre le roi et Madame de Maintenon.

J'embrasse M. Phelippeaux. Venez vite. Ma santé est bonne, Dieu merci.

LETTRE DVII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, ce 2 juin 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 11 mai. Votre assemblée n'étoit pas encore faite; mais par un courrier extraordinaire nous avons appris ce qu'on y avoit fait et les résolutions prises, conformes aux intentions de Sa Majesté marquées par sa lettre. Les mandemens qu'on doit faire dans chaque diocèse, feront tout l'effet et suppléeront à tout. Je puis vous assurer que tous les cardinaux approuvent fort les mesures qu'on a prises en France, pour l'authenticité de cette Constitution. Cela ne fait pas ici la moindre difficulté, quoiqu'ils aient bien senti que l'Eglise de France par là autorisoit l'article de la déclaration : *Nisi Ecclesiæ consensus accesserit.* Quelques-uns me l'ont dit, et on commence ici à ne pas trouver cette doctrine si affreuse : il n'y a que manière de la leur présenter.

Le Pape est tout de même, je vous en réponds, et reçoit à merveille tout ce que je lui dis là-dessus.

Quoiqu'on attende à présent M. de Monaco de jour en jour, ayant envoyé querir les galères à Marseille dès le 15 de mai, et une partie de ses gens étant déjà allés à Civita-Vecchia, j'ai cru ne devoir pas différer à faire les démarches nécessaires sur l'affaire de mon indult. J'ai travaillé depuis trois semaines à bien disposer en général et le Pape et le cardinal Panciatici à me vouloir renvoyer content. J'ai cru trouver la conjoncture favorable, et j'ai rendu ce matin votre lettre et celle de M. le cardinal de Janson à M. le cardinal Panciatici, qui a reçu très-bien ma proposition, et m'a dit de parler au Pape, ce que j'ai fait aujourd'hui; et Sa Sainteté m'a donné des marques particulières de bonté, et des assurances de me vouloir faire plaisir, ainsi qu'à vous. Si M. le cardinal dataire ne l'empêche, je puis dire que je suis assuré du Pape. M. le cardinal Casanate, à qui j'ai rendu votre

(a) Revue et complétée sur l'original.

lettre, et dont je vous envoie la réponse, m'a promis de faire de son mieux auprès de M. le cardinal Panciatici; c'est son grand ami. J'ai rendu aussi votre lettre au cardinal Spada, qui m'a promis de faire son possible auprès de Sa Sainteté. Nous saurons ce que cela opérera. Si je vois qu'on fasse difficulté, alors si M. de Monaco arrive à temps, je l'emploierai: mais je ne désespère pas que dans les circonstances présentes, le Pape ne soit bien aise de me renvoyer content de lui par quelque grace. Nous verrons.

Je souhaite ardemment voir M. de Monaco avant que de partir; mais je ne puis m'arrêter ici plus que de la semaine prochaine; et je compte partir le 10 ou le 12, au plus tard. Je vais écrire encore d'ici une fois qui sera le 9, et je vous marquerai précisément le jour.

Je prends congé de MM. les cardinaux, tant du Saint-Office que des autres, qui me comblent de bontés.

L'affaire de l'armement des ministres (*a*) fait ici plus de fracas que jamais. Le Pape témoigne une grande indignation contre M. le cardinal de Bouillon, et lui a refusé audience: et on le prétend dans la résolution de ne le vouloir plus entendre. Sa Sainteté envoya même querir avant-hier M. Poussin, pour lui ouvrir son cœur. C'est une chose publique, il n'y a pas de doute que les Autrichiens n'aigrissent infiniment l'esprit du Pape; et le Pape, qui craint de passer pour trop partial pour la France, paroît vouloir prendre feu. On blâme ici généralement la manière publique et éclatante dont cette affaire a été conduite par les généraux d'armée de France; mais on ne blâme pas le fond, c'est-à-dire que M. le cardinal ait voulu être le plus fort: mais on souhaiteroit que cela se fût fait moins publiquement. Ce que je puis dire, c'est que M. le cardinal de Bouillon n'est pas heureux, et mal servi.

Sa Sainteté voudroit bien que le roi ne se fâchât pas du refus d'audience qu'il fait à M. le cardinal de Bouillon. Sa Sainteté a demandé plusieurs fois de mes nouvelles, ces jours passés, à M. Aquaviva, son maître de chambre, à Monseigneur Gozzadini,

(*a*) Celle qui est rapportée dans la lettre DV.

disant pourquoi je ne l'allois point voir, et demandant si j'étois parti : ils m'en ont averti. J'ai bien vu que Sa Sainteté vouloit un peu ouvrir son cœur. J'ai cru devoir avertir M. le cardinal de Bouillon que j'allois aujourd'hui aux pieds du Pape pour recevoir ses ordres, afin de parler conformément à ses intentions, et lui rendre ce petit service. Il n'a pas jugé à propos de me faire rien dire. J'ai été chez le Pape, et ce bon Pape m'a parlé plus d'une demi-heure, presque les larmes aux yeux, sur ce qui se passoit, avec des sentimens pour le roi dignes d'admiration. Il m'a fait l'honneur de m'entendre; et sans affecter la justification de M. le cardinal de Bouillon, je lui ai dit tout ce qui étoit possible pour l'empêcher de prendre un engagement qui pût déplaire au roi, et le mettre en parallèle avec ses ennemis; insinuant que le refus d'audience à M. le cardinal de Bouillon, comme ministre de Sa Majesté, pourroit paroître un peu fort, en faisant connoître que dans le fond M. le cardinal de Bouillon n'avoit pas tort de se mettre en état de défense, pour que ses gens ne pussent être maltraités par ceux de l'ambassadeur de l'empereur, qui avoient eu l'insolence de le faire une fois. Je puis dire que Sa Sainteté ne m'a pas paru si aigrie qu'elle l'étoit au commencement : elle n'a cessé de me dire qu'elle craignoit bien que le roi ne fût pas informé de la vérité, et de me marquer une grande impatience de voir M. de Monaco.

Le malheur de M. le cardinal de Bouillon, qui rejaillit sur le service du roi, c'est qu'il ne ménage personne pour parler au Pape, et que les Autrichiens ont tous les jours mille gens qui le font; et c'est un miracle que le Pape soit si bien disposé naturellement pour la France. M. le cardinal de Bouillon ne sait à la lettre où il en est. Cela est pitoyable. J'ai été rendre compte à M. le cardinal de Bouillon de ce qui s'étoit passé entre Sa Sainteté et moi : il m'a fort remercié. Pour moi, je sais fort bien distinguer le ministre d'avec l'Altesse. C'est ce que j'ai pris la liberté de dire au Pape, qui en a ri et l'a trouvé fort bon; et je voudrois dans cette occasion-ci, qu'il prît le parti de le distinguer. Je vous assure qu'il n'est pas impossible de lui faire entendre raison là-dessus; mais j'ai peur qu'on ne s'y prenne mal. Je n'en

sais rien; mais je le crains, et que cette affaire ne devienne une grande affaire. Le cardinal de Bouillon est outré contre le Pape; et le grief du Pape, c'est le mépris public qu'on fera de son autorité dans Rome, s'il souffre de pareilles entreprises.

Voyez si l'occasion pouvoit être plus favorable pour moi pour lui parler de mon indult.

Sa Sainteté m'a fort parlé du curé de Seurre, et m'a dit qu'on pourroit découvrir bien des choses par lui; ce qui m'a donné occasion de lui parler de cette matière, et de Madame Guyon et de la cabale: et il est à présent *reso capace di tutto*.

Dans mes visites des cardinaux, j'insinue la défense des explications et livres de M. de Cambray, et en démontre la nécessité d'une manière à ne pas recevoir de réplique, et comme une conséquence nécessaire de ce qui s'est fait. Je ne doute pas qu'on ne fasse quelque chose, surtout si M. le nonce en parle.

Je vous envoie la copie d'un imprimé qui est ici entre les mains de quelques cardinaux. Je le crois dicté par M. le cardinal de Bouillon et par le P. Charonnier, et la lettre est imprimée en Hollande. Vous l'avez peut-être vue.

J'écris fort à la hâte, n'ayant pu finir mes audiences et mes affaires que fort tard; ce qui fait que je ne pourrai peut-être pas écrire à M. de Paris, à qui je vous prie de faire mes complimens. Si vous n'êtes pas à Paris, et que vous jugiez à propos d'envoyer quelques copies de ce que je vous écris sur les affaires courantes, vous ne feriez peut-être pas si mal.

Au reste vous ne pouvez vous imaginer la rage que le cardinal de Bouillon a eue de savoir la réponse de M. le grand-duc sur M. Madot, qui est qu'il avoit donné sa parole à vous et à M. de Paris pour ce gentilhomme, et qu'il ne pouvoit y manquer. Cela joint au refus d'*Altesse* que l'ambassadeur du grand-duc a fait, cause une grande aigreur entre ces puissances. Le cardinal est résolu de s'en venger par rapport au roi. Il est bon qu'il en soit informé.

Vous ne pouvez vous imaginer l'impatience que j'ai de partir et de vous revoir. C'est mon unique affaire, et la seule qui me puisse donner de la joie.

M. le duc de Barwick part demain. Le Pape a demandé pour les pauvres catholiques d'Angleterre, aux cardinaux, quelques secours d'argent: ils ont accordé leur revenu de six mois de leurs rétributions.

LETTRE DVIII.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Meaux, ce 7 juin 1699.

Je continue à vous écrire par Florence, quoique je pense que pour avoir l'honneur de voir M. l'ambassadeur, vous serez à Rome plus longtemps que vous ne pensiez. Vous avez vu par mes précédentes le résultat de l'assemblée de Cambray, où cet archevêque a prononcé à la pluralité des voix que le roi seroit supplié de supprimer ses écrits. Il a voulu spécifier qu'il prononçoit ainsi contre son avis. Quant à sa soumission, il y auroit beaucoup de choses à dire; mais on a voulu être content, et ne prendre pas garde si les discours étoient bien suivis. On a été étonné de M. d'Arras, qui, seul de tous les évêques de France, a témoigné ne pas approuver ce que disent tous les autres du royaume, quoiqu'il soit pris de mot à mot des procès-verbaux des assemblées du clergé.

Nous vous attendons avec impatience. Je ne sais si je vous ai mandé la mort funeste de l'abbé de la Chatre par une chute de carrosse. Sa charge est donnée à l'abbé de Sourches.

LETTRE DIX.

BOSSUET A SON NEVEU.

A Meaux, ce 8 juin 1699.

Je n'ai reçu que ce matin votre lettre de Rome, du 19 mai. Nous avons vu le bref adressé à M. de Cambray le 12 mai, en réponse à la lettre de ce prélat, qui accompagnoit son mandement. Ainsi il n'est fait nulle mention de celle du 4 avril, qui le

promettoit seulement, et que vous m'avez envoyée. Il faut qu'on ait jugé que la seconde lettre étoit plus digne de réponse que celle où il étoit parlé de *l'innocence*, etc. Le temps peut-être nous en instruira davantage. Le bref, tel qu'il est, ne dit rien du tout dont M. de Cambray puisse tirer avantage. Il est fort sec, et ne loue précisément que son obéissance et sa soumission à vouloir être instruit, et recevoir la parole de vérité de l'Eglise mère et maîtresse.

Si l'on a quelque jalousie à Rome de l'autorité qu'on donne aux évêques, elle pourra augmenter, lorsqu'on verra la manière dont elle a été exercée : mais enfin on n'a fait que répéter ce qui avoit été pratiqué par nos prédécesseurs. M. le nonce a paru content. Il ne m'a point dit qu'il eût ordre de parler en votre faveur à cette Cour, ni de témoigner qu'on fût content de vous en celle de Rome. Il m'a seulement promis d'en parler dans l'occasion, sans me dire qu'il en eût ordre, et m'a fait mille remercîmens de la manière dont vous vous étiez exprimé à son sujet auprès de Sa Sainteté et de ses ministres.

Je vous envoie à toute fin le procès-verbal de Cambray : vous devez avoir reçu le nôtre. M. de Reims vous a envoyé le sien. Vous y verrez bien exprimé que le consentement des évêques aux Constitutions apostoliques, est réellement un acte d'autorité qui exclut l'obéissance aveugle, qui ne convient à personne, et encore moins à ceux qui sont par leur caractère docteurs de l'Eglise. N'entrez point dans tout ce détail, et assurez seulement en général que les évêques ont intention de rendre au saint Siége le respect qui lui est dû. On ne fera pas seulement semblant ici qu'on craigne d'avoir déplu pour peu que ce soit.

LETTRE DX.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Rome, ce 9 juin 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 18 mai. Je suis ravi du bon succès et des résolutions de

votre assemblée. Je n'ai communiqué à qui que ce soit le procès-verbal que vous m'avez envoyé : j'ose vous dire que j'en suis très-content. Ce sont des évêques qui parlent, et qui savent ce qu'ils doivent à leur caractère et au saint Siége. On sentira bien ici ce que les évêques veulent dire; mais comme ils suivent les traces de leurs ancêtres, et témoignent beaucoup de respect pour la personne du Pape et pour le saint Siége, on ne soufflera pas. M. l'archevêque s'est fait un honneur immortel, et toute la province s'est acquis beaucoup de gloire, par les délibérations formées dans son assemblée. Rien n'est plus sage, ni mieux entendu, ni plus ecclésiastique et plus régulier. La précaution de faire chacun un mandement simple, sans s'étendre, plaira ici infiniment, et elle est très-sage. Cela n'empêchera pas dans la suite les évêques de donner les instructions qu'ils jugeront nécessaires à leurs peuples : mais il s'agit à présent de finir cette affaire, et de ne point disputer. Vous aurez vu par mes lettres précédentes, combien je souhaitois qu'on défendît les écrits faits pour la défense du livre condamné, et je suis ravi de la résolution prise sur ce point.

Je suis impatient de savoir ce que vous aurez dit de la lettre de M. de Cambray au Pape, et des manœuvres qu'on a employées ici pour lui procurer un bon succès. L'affaire est finie, il n'en faut plus parler. Mais il n'a pas tenu à la cabale qu'il n'y eût une queue, et c'est encore à quoi tendent toutes ses intrigues; mais on y sera attentif plus que jamais.

J'attendrai encore cette semaine M. de Monaco, qui devroit être arrivé, et qu'on espère voir de jour en jour. Mais après ce délai, je pars sans retard la semaine prochaine.

M. le cardinal Panciatici m'a conseillé de voir le Pape encore une fois, et de lui renouveler ma demande de l'indult. Sa Sainteté est fort bien disposée pour moi; mais elle appréhende les conséquences, parce que tout le monde pourroit solliciter de pareilles graces, qu'elle a peine à accorder, et qu'elle a refusées, non-seulement à M. de Reims, mais à beaucoup d'autres. Le cardinal Panciatici m'a pourtant dit qu'il falloit que je la pressasse, et qu'il me serviroit de son mieux : cela me fait bien augurer. Je

suis persuadé que si M. de Monaco arrivoit à temps, et que je fusse encore à Rome, le Pape ne feroit aucune difficulté de m'accorder cette grace. Mais je veux savoir cette semaine à quoi m'en tenir. Je tâcherai d'obtenir ma demande sans le secours de M. l'ambassadeur. Si je ne le puis, je laisserai les choses dans un tel état, que M. de Monaco pourra toujours faire de nouvelles instances, s'il le veut bien. Je ne puis m'empêcher d'espérer tout de la bonté du Pape.

Je vous prie de bien remercier M. le cardinal de Janson, qui a bien voulu m'envoyer une seconde lettre pour M. le cardinal Panciatici. C'est à présent qu'on sent plus que jamais la perte qu'on a faite ici au départ de M. le cardinal de Janson. Le Pape et les cardinaux le témoignent hautement, et avec des expressions qui font bien voir de quelle estime toute cette Cour est pénétrée pour cette Eminence. Tout ce que je pourrois vous en dire n'approcheroit pas de l'expression de ces sentimens. J'ai reçu une lettre de M. le nonce, très-honnête et très-obligeante : on ne pense plus, si je ne me trompe, à le rappeler.

Sa Sainteté continue à refuser audience à M. le cardinal de Bouillon, et paroît toujours irritée contre lui : elle attend avec plus d'impatience que personne M. de Monaco. Néanmoins on croit que ce refus ne durera pas longtemps, et que le Pape fera céder son ressentiment à l'estime et à l'amitié infinie qu'il a pour le roi, et qu'il distinguera le ministre d'avec la personne, pour laquelle il a un mépris souverain. C'est le parti que l'on tâche de lui insinuer. Entre nous, j'y travaille plus que personne; et comme non suspect, on me croit un peu. Le Pape souhaitoit fort que l'on fût contre M. le cardinal de Bouillon en tout : mais on a cru devoir prendre un parti mitoyen, qui est le plus sage et le plus convenable; et au lieu d'aigrir le Pape, de chercher à adoucir son esprit.

Il faut néanmoins avouer que le Pape a toutes sortes de raisons de se plaindre du cardinal de Bouillon, qui a manqué de sens dans la conduite qu'il a tenue, et qui a agi plutôt par vanité et ostentation que par nécessité; car il est certain que l'ambassadeur de l'empereur n'avoit pas armé. Ainsi le cardinal l'a fait

sans égard, sans circonspection et sans nécessité. Il auroit pu dans la crainte de quelque insulte, être sur ses gardes; mais la manière dont il l'a fait est des plus pitoyables, et très-injurieuse pour la personne et l'autorité du prince. La preuve qu'on a que l'ambassadeur de l'empereur n'avoit point armé, c'est que le gouverneur de Rome, qui est ennemi déclaré de ce ministre, et qui sait tout ce qui se passe dans Rome, en a assuré le Pape. Je le sais de l'un et de l'autre, à n'en pouvoir douter : par conséquent le cardinal de Bouillon n'avoit aucun motif pour faire un si grand éclat, et causer tant de rumeur.

J'espère que M. l'abbé Péquigni sera toujours de nos amis.

DXI.

MÉMOIRE DE BOSSUET A LOUIS XIV.

12 juin 1699.

La peine de M. le cardinal de Bouillon et des autres amis de M. de Cambray, à voir l'abbé Bossuet à Rome en état de nous avertir de ce qui se passoit, a paru par trop d'endroits pour n'être pas remarquée. On se servit, pour l'intimider et l'obliger à sortir de Rome, de la noire calomnie dont les inventeurs ont été si visiblement confondus par le témoignage de tout Rome. Depuis, dans le temps qu'on vouloit, non pas hâter, mais étrangler et précipiter l'affaire, M. le cardinal de Bouillon a mandé que l'abbé Bossuet proposoit des retardemens, ce qui ne s'est pas trouvé véritable; et on ne répète pas ce qu'il a eu à essuyer de mauvais offices, pour les soins qu'il a eus de nous avertir.

Ce n'étoit pas par curiosité que nous désirions d'être informés; c'étoit pour en rendre compte au roi, et parce que ces avis fidèles donnoient le moyen de prévenir les difficultés, qui naissoient à chaque pas dans cette affaire.

Quand le jugement a paru, il n'étoit pas moins nécessaire que nous fussions bien instruits des dispositions de la Cour de Rome, parce qu'il falloit les savoir pour prendre des mesures justes dans

l'exécution. Ainsi l'abbé Bossuet nous dépêcha selon sa coutume; et à cette dernière occasion, ce fut M. de Madot, un de ses amis, qui vint nous apporter la nouvelle.

M. le cardinal de Bouillon éclata à cette fois avec emportement, et ses amis répandirent à Rome qu'il feroit assassiner ce gentilhomme, s'il osoit jamais y retourner. Mais n'osant dire qu'il lui sût si mauvais gré d'être parti à la prière de l'abbé Bossuet pour nous apporter les nouvelles, il prit pour prétexte de son indignation que ce gentilhomme avoit promis d'arriver à Paris avant le courrier que ce cardinal dépêchoit au roi : à quoi non-seulement on n'avoit point songé, mais on ne pouvoit même pas le faire, puisque M. de Madot n'étoit parti que quinze ou vingt heures après ce courrier dépêché au roi. Ainsi cette circonstance ajoutée au fait, n'étoit que le prétexte du véritable sujet de la colère de M. le cardinal, qui en effet étoit fâché qu'on nous avertît.

Ce gentilhomme retourné à Rome le 22 de mai, alla dîner chez l'abbé Bossuet, qui le mena chez le P. Roslet, minime, à qui il avoit des lettres à rendre de M. l'archevêque de Paris, et de là sur le soir chez Madame la princesse des Ursins, où se trouvent tous les François, et dont il est serviteur.

Cependant M. le cardinal de Bouillon ayant voulu croire que l'abbé Bossuet le logeoit chez lui, ce qui n'étoit pas; puisqu'il avoit un autre logis arrêté, a fait à cet abbé l'affront de lui envoyer sous le nom de conseil l'ordre dont on a joint la copie; et pour le faire avec tout l'éclat qu'il souhaitoit, il fit chercher partout Rome M. Poussin, secrétaire de l'ambassade, à qui il commanda devant douze ou quinze personnes de trouver, à quelque heure que ce fût, l'abbé Bossuet, pour lui faire savoir ce qu'il lui prescrivoit avec tant de hauteur et de menaces.

Le lendemain l'abbé Bossuet se rendit chez M. le cardinal pour lui représenter, avec le respect dont il n'a jamais manqué envers lui, qu'il auroit pu lui épargner l'affront de lui envoyer un tel ordre avec tant d'éclat, puisqu'il étoit vrai qu'il n'avoit jamais logé M. de Madot, et qu'il n'avoit point à en répondre. Voilà pour ce qui regarde l'abbé Bossuet.

Pour ce qui touche M. de Madot, c'est un malheureux gentil-

homme, qui ayant toujours été avec honneur dans le service, s'est vu contraint de se réfugier à Rome depuis trois ou quatre ans pour une rencontre qu'on a qualifiée de duel, en attendant qu'il pût se justifier et rentrer dans les bonnes graces du roi.

Il n'a jamais voulu prendre de parti avec les ennemis de son maître, et s'est donné à la fin à M. le grand-duc, jusqu'à ce qu'il ait le bonheur d'éclaircir sa malheureuse affaire. Dans la peine de trouver quelqu'un qui se chargeât des dépêches de l'abbé Bossuet, il avoit été obligé de le dépêcher. Il est demeuré sous un autre nom chez l'évêque de Meaux, et n'a vu que M. le cardinal de Janson, qui le connoissoit de Rome comme un homme de mérite, et M. l'archevêque de Paris, sur qui l'évêque de Meaux s'est reposé pour dire sur ce sujet à Sa Majesté ce qu'il trouveroit nécessaire.

Il est demeuré à Rome quatre ou cinq jours seulement, pour quelques affaires dont il y étoit chargé. Si M. le cardinal de Bouillon, comme ministre du roi, lui eût ordonné de partir plus tôt, il l'eût fait; car il a trouvé moyen de lui faire dire qu'il seroit parti à l'instant, toujours prêt à respecter jusqu'à l'ombre de l'autorité de son roi. Cet ordre lui étant refusé, il n'a pas jugé à propos de s'ébranler des menaces; et ses affaires finies dans le moins de temps qu'il a pu, il s'est rendu à Florence aux ordres de M. le grand-duc. M. le cardinal continue à le poursuivre dans cette Cour, et le menace de le perdre auprès de ce prince, ne voulant laisser aucun asile à un malheureux dont tout le crime est de nous avoir apporté des nouvelles, que nous avions raison de souhaiter.

Cependant on peut assurer qu'il est homme de cœur et de service, bien connu pour tel par les plus honnêtes gens de la Cour, parmi lesquels je nommerai M. de Chaseron, qui en a parlé avec distinction.

L'évêque de Meaux espère que Sa Majesté, daignant écouter ces faits, n'improuvera pas la conduite de l'abbé Bossuet, et qu'il paroîtra que les menaces de M. le Cardinal de Bouillon ne sont ni justes ni généreuses; que ses hauteurs sont à contre-temps, et, si on ose ajouter ce mot, un peu petites.

LETTRE DXII.

BOSSUET A MADAME DE MAINTENON.

A Meaux, le 12 juin 1699.

M. le marquis de Torci a été instruit par M. le cardinal de Bouillon, des honnêtetés qu'il a faites à l'évêque de Meaux sur le sujet de l'abbé Bossuet. C'est pourquoi on a été obligé de l'instruire de cette affaire, afin qu'il en pût rendre compte à Sa Majesté. Mais on a cru qu'on devoit ici circonstancier davantage les choses, afin qu'il vous plût, Madame, prévenir plus efficacement les mauvais offices.

† J. Bénigne, évêque de Meaux.

LETTRE DXIII.

MADAME DE MAINTENON A BOSSUET.

19 Juin 1699.

J'ai fait voir au roi, Monsieur, tout ce que vous m'avez envoyé. Il m'ordonne de vous assurer que M. votre neveu n'a à craindre aucun mauvais office. On trouve seulement qu'il a eu tort de se servir d'un homme accusé d'un duel. Je suis, Monsieur, à mon ordinaire, votre très-humble et très-obéissante servante,

Maintenon.

LETTRE DXIV.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (*a*).

Rome, ce 16 juin 1699.

J'ai reçu ici la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, du 25 mai.

(*a*) Revue et complétée sur l'original.

Me voici encore à Rome bien malgré moi. Je viens de passer huit jours fort mal à mon aise, à cause de deux petits boutons de feu qui me sont venus au dessous des mamelles, qui m'ont fait cruellement souffrir. Ils ne m'ont pas empêché de me traîner chez les cardinaux et chez le Pape ; Dieu merci, il n'y a pas eu de fièvre, et depuis hier l'inflammation est cessée et la douleur.

On reçut enfin, samedi 13, nouvelle sûre que M. de Monaco étoit arrivé le 10 à Gênes ; cela étant, on l'attend d'heure en heure. M. le cardinal de Bouillon et Madame des Ursins ont envoyé leurs carrosses au-devant de lui à Civita-Vecchia. On ne doute pas qu'il n'arrive cette semaine ; enfin il peut arriver à tout moment. Tout veut que je l'attende ; mais aussitôt que je l'aurai vu, je pars sans aucun retardement.

Comme je compte qu'il sera ici jeudi, je fais état de partir samedi prochain pour être à Florence pour la fête de la Saint-Jean, où on fait des choses merveilleuses.

J'ai reçu trois imprimés des procès-verbaux, qui m'ont été adressés par M. Ledieu. Hors M. le cardinal de Bouillon et M. le cardinal Spada, personne n'en a ici. Je crois pouvoir vous assurer que cette Cour ne sera rien moins que contente du personnage qu'y font les évêques ; mais je suis le plus trompé du monde, si elle ose en rien témoigner, au moins publiquement. Ayant su que le cardinal Spada l'avoit envoyé de la part du Pape au cardinal Casanate, j'allai hier chez le cardinal Casanate, pour voir ce qu'il m'en diroit. Il l'avoit lu et renvoyé au cardinal Spada, avec quelques notes sur les endroits qui lui paroissoient les plus délicats. Généralement cette Cour sent le coup, et voit réduit en pratique le *nisi Ecclesiæ consensus accesserit*.

Le cardinal Casanate me dit franchement qu'il avoit cru que les évêques ne parleroient pas si fortement, et *che il negozio anderebbe piu piano ;* c'est-à-dire qu'on ne diroit rien qui pût faire de la peine à cette Cour. Je le fis entrer dans le particulier et dans ce qu'il pouvoit trouver; il ne sut me dire que deux endroits : l'un, où l'on dit que « les évêques ne doivent point être réputés simples exécuteurs des jugemens des Papes ; » et l'autre, page suivante, où il est dit des décrets des Papes, « lesquels suivis du consente-

ment de toute l'Eglise, ont entièrement fini les questions. Par où, dit-il, on semble rappeler le quatrième article de l'assemblée de 1682 : *Nisi Ecclesiæ consensus accesserit.* »

Il ne me fut pas difficile de justifier ces deux endroits, comme l'esprit de tout le procès-verbal ; et après avoir établi que les évêques, hors des conciles généraux et dans les conciles généraux, étoient véritables juges des matières de foi, il ne put pas raisonnablement disconvenir de la conséquence, qu'ils ne doivent pas être réputés simples exécuteurs, etc. Mais il n'eut rien à me répondre, quand je lui fis voir que l'on ne recevroit pas avec plus de soumission et de respect, et d'une autre manière, un décret d'un concile général convoqué par le Pape, où le Pape auroit présidé et auquel l'Eglise de France n'auroit pas assisté ; qu'en ce cas l'acceptation de l'Eglise de France seroit nécessaire, et qu'en ce cas les évêques de France seroient également juges de la foi et de la conformité des décrets avec la tradition que s'ils prononçoient dans le concile.

Quant au consentement de l'Eglise qui sans concile général finissoit les affaires, que c'étoit un fait rapporté, appuyé sur des exemples fameux, comme celui de l'hérésie de Pélage, quand saint Augustin dit : *Causa finita est ;* et nouvellement celui de l'affaire de Jansénius. Qu'enfin les évêques de France n'avoient fait que suivre pied à pied la conduite et les paroles de leurs prédécesseurs.

Il convint avec moi du droit des évêques de juger en première instance. Mais ce qui fait de la peine ici, c'est de juger après le jugement du Pape, ce qui est une marque de supériorité. Je lui demandai si les évêques, dans les conciles généraux, n'étoient pas de vrais juges, quoique les Papes eussent jugé ; à quoi on ne sauroit répondre que du verbiage. Il m'avoua à la fin que le tout pouvoit passer, et étoit fait avec grande adresse, mais qu'il savoit qu'on vouloit s'alarmer là-dessus, mais qu'il l'empêcheroit de tout son possible. Je l'en ai supplié, et il m'a paru très-bien disposé.

Il faut avouer que dans cette Cour, *durus est hic sermo*. Mais il faut qu'ils le passent, par la raison qu'on ne peut rien faire contre la vérité, et qu'ils craignent le clergé de France.

Cette circonstance ne m'est pas trop favorable pour la grace que je demande.

Je vis samedi le Pape, qui m'accabla d'honnêtetés, et vous aussi; mais qui m'a paru très-dur sur le fait de mon indult. Il m'a dit qu'il y penseroit et repenseroit. Franchement je crains bien de ne le pouvoir emporter sans M. de Monaco; ce sera ma dernière ressource. Je prendrai dans deux jours congé de Sa Sainteté, et verrai ce qui en est et ce qu'on en peut attendre.

Enfin le Pape donna audience jeudi, au sortir du saint Office, à M. le cardinal de Bouillon, dont j'ai été très-aise. Je sais et du Pape et de Monseigneur Aquaviva, que M. le cardinal de Bouillon lui parla un peu durement. Il m'a paru que Sa Sainteté avoit été très-peu contente de cette Eminence; mais elle a bien voulu faire ce pas par amitié pour le roi, dont M. le cardinal de Bouillon est l'ambassadeur. Quant à sa personne, on ne peut pas, je vous assure, en être plus mal satisfait.

On m'a averti que M. le cardinal de Bouillon avoit écrit en Cour, que j'avois traversé son audience : il seroit bien ingrat et bien méchant, si cela étoit. Je suis sûr que j'ai agi tout au contraire, et que j'ai pris la liberté de témoigner au Pape, qu'il ne pouvoit rien faire de plus agréable au roi que de recevoir son ministre. M. le cardinal de Bouillon m'a fait l'honneur de me remercier des pas qu'il sait que j'ai faits là-dessus. Je puis vous assurer que ce qui a le plus déterminé le Pape à accorder l'audience, a été de voir que tous les François, même ceux que M. le cardinal de Bouillon n'aimoit pas, étoient tous réunis à lui faire avoir cette grace, et tâchoient de lui faire séparer le ministre d'avec le cardinal.

J'attends d'avoir vos lettres de Florence, et vous écrirai sûrement de Florence le premier ordinaire.

On attend ici avec curiosité le procès-verbal de Reims et de Cambray. Je tiendrai M. Phelippeaux gai et gaillard.

Voilà une nouvelle vengeance de Monseigneur Giori. Il n'oublie aucun bon office auprès de Sa Sainteté pour ma grace, mais e puis vous assurer, et je crois m'y connoître, qu'elle est moins bien disposée pour moi à présent, qu'il y a huit jours. Je ne fais et ne ferai point semblant de rien.

Je tire sur M. Soin par cet ordinaire une lettre de change de 338 livres pour l'espamglioncine rouge et noir que vous avez demandé. J'en envoie le mémoire et le compte. La lettre de change est adressée à M. Soin, si je ne me trompe, à huit jours de vue, premier et second argent reçu par le sieur Bonhomme.

J'ai été obligé, pour payer ici ce que je devois et pour les frais de mon voyage, de tirer sur mon frère près de quinze mille livres depuis quatre mois, et je ne sais si cela suffira.

LETTRE DXV.

DU L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Rome, ce 16 juin 1699.

Le procès-verbal de l'assemblée provinciale de Paris est également plein de sagesse et de science ecclésiastique : on y donne à Rome tout ce qui lui convient, et on conserve avec force et avec gravité l'honneur de l'épiscopat et les libertés fondamentales de l'Eglise de France. On sent bien l'esprit qui a gouverné cette assemblée. Par là M. de Cambray, aussi bien que ses adhérens, demeurent sans ressource; l'erreur est bien notifiée à tout le monde chrétien, et rien n'est plus éclatant que la condamnation de son livre.

On a déféré à l'inquisition le *post-scriptum* (*a*), contenant des remarques sur le bref, et *la solution du problème ecclésiastique*. Je ne doute nullement que l'un et l'autre ouvrage ne reçoivent bientôt la flétrissure qu'ils méritent.

Le curé de Seurre pourra bien dans la suite, donner un spectacle à Rome; et cette Cour demeurera persuadée de la justice du procédé des trois évêques, et de la nécessité où ils étoient de s'élever contre cette secte si répandue et si dangereuse.

On parle diversement de l'audience que M. le cardinal prétend

(*a*) C'étoit un écrit qui avoit pour titre : *Post-scriptum de la seconde Lettre d'un théologien à M. l'évêque de Meaux, avec des remarques sur le nouveau bref du Pape*. Il est rapporté tout entier dans la *Relation* de l'abbé Phelippeaux, part. II, p. 250.

avoir eue du Pape le jeudi après la congrégation du saint Office, tenue devant Sa Sainteté. On attend incessamment M. de Monaco : il est temps qu'il arrive et que nous partions. Je suis avec un profond respect, Monseigneur, etc.

LETTRE DXVI.

BOSSUET A SON NEVEU (*a*).

A Meaux, ce 20 juin 1699.

Votre lettre du 2 m'a été envoyée ce matin par un exprès de votre frère, par qui je réponds. Plus Rome est raisonnable, plus je souhaite qu'on la ménage et qu'on en conserve l'autorité, où consiste le salut, et le soutien de l'Eglise et de la catholicité.

J'attends avec impatience le succès de votre indult. Les lettres que m'ont écrites sur ce sujet-là M. le cardinal Panciatici et M. le cardinal Casanate en réponse aux miennes, sont très-obligeantes, particulièrement celle du dernier.

Je suis ravi de la réponse de M. le grand-duc sur le sujet de M. de Madot (*b*). J'ai instruit amplement sur cette affaire, et j'ai envoyé des mémoires les plus circonstanciés que j'ai pu par les voies les plus efficaces.

Je ferai savoir les nouvelles de cet ordinaire à M. de Paris; il a eu quelques accès de fièvre, dont le quinquina l'a défait. Pour moi je suis ici pour l'octave à mon ordinaire. Je continue à prendre les bains que j'ai commencé à Germigny, il y aura demain huit jours, et j'y retournerai les achever, s'il plaît à Diéu. Ils me font fort bien et on les a crus nécessaires pour guérir à fond une manière d'érésipèle, qui me tient depuis environ deux mois, sans aucune incommodité considérable, sans m'ôter ni l'appétit ni le sommeil. J'ai fait la procession à l'ordinaire et sans aucune peine. Je demeure fort en repos et ne songe qu'à vivre avec un bon ré-

(*a*) Revue et complétée sur l'original. — (*b*) Le grand-duc avoit répondu au cardinal de Bouillon, comme on le sait, qu'il avoit reçu et qu'il garderoit à son service M. de Madot, sur la recommandation de l'évêque de Meaux et de l'archevêque de Paris.

gime, et qu'à me rétablir entièrement. Il n'y paraît rien au dehors. Votre présence achèvera.

Vous avez bien fait de parler au Pape comme vous avez fait. Je rendrai compte de tout, et M. le cardinal de Bouillon vous doit être fort obligé. Il ne paroît pas à la Cour qu'on prenne grande part à son démêlé avec l'ambassadeur de l'empereur, dont on sait les causes; et on s'en explique presque publiquement.

LETTRE DXVII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, ce 25 juin 1699.

M. Poussin vous rendra cette lettre, il part cette nuit et fera diligence. Il vous dira le progrès et la fin du petit mal que j'ai eu. Ç'a été une tumeur dans un lieu bien incommode, qu'il a fallu ouvrir avec la lancette. Il en est sorti beaucoup de matière, après quoi j'ai été entièrement soulagé, et en état le lendemain d'aller au-devant de M. l'ambassadeur, qui enfin est arrivé de samedi 20 de ce mois. Je me suis purgé avant-hier, et dans trois jours je pars très-certainement, et ne vous écrirai plus d'ici, s'il plaît à Dieu.

Je n'ai point reçu de lettre de Paris les deux derniers ordinaires, je suppose que je trouverai tout à Florence, d'où je vous écrirai la première fois.

M. Poussin vous dira tout le particulier de ce qui se passe ici. Il me presse d'écrire sur le cardinal de Bouillon et la dernière affaire. Je vous dirai que ce cardinal a tous les sujets du monde de se louer de moi; mais il est assez malin pour ne le vouloir pas faire: au contraire il n'aime pas les gens à qui il peut avoir quelque obligation. Ce que j'ai cru devoir faire, je l'ai fait par un autre principe que celui d'avoir l'honneur de ses bonnes graces.

J'ai commencé ce matin à entretenir M. le prince de Monaco.

(a) Revue et complétée sur l'original.

J'en suis très-content; il fera assurément des merveilles ici. Il est capable de tout, veut être instruit, est noble, magnifique et aime le roi. Le Pape ne peut plus souffrir le cardinal de Bouillon, et veut voir le prince de Monaco, quoiqu'il n'ait pas fait son entrée.

Je parlerai demain à ce ministre de la grace que je demande, et que je n'aurai point sans son secours.

Vous pouvez m'écrire à présent à Turin.

Je me porte, Dieu merci, très-bien, et vous souhaite une santé parfaite.

Je n'ai que faire de vous recommander M. Poussin.

LETTRE DXVIII.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Rome, ce 29 juin 1699.

Je vous écris un mot par le courrier que M. de Monaco renvoie à la Cour. Je pars sans faute demain. J'ai pris congé ce matin de Sa Sainteté, dont j'ai reçu toutes les marques de bonté imaginables pour vous et pour moi. Je vous rendrai compte du particulier de cette audience. Le Pape m'a prié de vous assurer, aussi bien que M. de Paris, de son affection, de son estime et de tout ce que vous pouviez désirer. J'ai entendu sa messe ce matin, il se porte fort bien. J'ai su qu'il avoit de la peine à m'accorder la grace de l'indult, que je lui ai demandée: il a dit qu'il craignoit l'exemple. J'ai cru ne devoir pas hasarder un refus, parce que M. de Monaco auroit plus de peine à ramener le Pape après. Le ministre a reçu des ordres de s'employer pour moi dans cette affaire. Je lui ai donné votre lettre, et il m'a comblé de bontés. Il veut demander cette grace à Sa Sainteté à sa première audience : je lui ai donné toutes les instructions nécessaires. M. le cardinal Panciatici m'a encore donné parole ce matin, qu'il ne me seroit pas contraire. M. l'ambassadeur lui en parlera d'abord. J'ai lieu de tout espérer des offices de ce ministre, qui eut samedi

(a) Revue et complétée sur l'original.

sa première audience de Sa Sainteté, conduit par M. le cardinal de Bouillon. On ne peut être plus content qu'est de lui le Pape, qui m'a fait l'honneur de s'étendre beaucoup avec moi sur ce sujet, ce matin.

Je vous dirai les correspondances que j'ai établies ici, qui sont sûres et bonnes et secrètes. Comptez à coup sûr que je pars demain. Ma santé est tout à fait bonne; je suis parfaitement gueri, grace à Dieu. Je ferai le moins de séjour qu'il me sera possible dans les lieux où je serai obligé de m'arrêter. Vous pourrez m'écrire à Turin dorénavant et l'adresser à l'ambassadeur ou au directeur des postes de France. J'ai une impatience très-grande de me voir hors d'ici, et de pouvoir vous rejoindre.

On ne fera ici semblant de rien sur vos assemblées; on sait tout. On a vu le procès-verbal de Cambray; on y reconnoît bien l'esprit de M. de Cambray et ses bonnes intentions : cela ne lui fait pas honneur.

Je n'ai pas le temps d'écrire à mon frère, ni de me reconnoître.

LETTRE DXIX.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (*a*).

Poggi-Bonzi, à vingt milles de Florence, 3 juillet 1699.

Je vous écris un mot d'ici avant que d'arriver à Florence, où je serai demain à portes ouvrantes, afin que le courrier de France qui doit partir demain matin de Florence puisse vous porter cette lettre, ne sachant pas s'il m'en donnera le temps à Florence.

Nous partîmes hier de Rome en bonne santé, Dieu merci, et sommes arrivés jusqu'ici en très-bon état.

J'attends de recevoir par les mains de M. Dupré vos paquets de trois ordinaires, auxquels je ferai réponse si j'ai le temps.

J'ai laissé à Rome tout tranquille sur ce qui se passe en France dans les assemblées provinciales. On a vu le procès-verbal de Cambray : ils y voient manifestement le caractère et l'esprit de

(*a*) Revue et complétée sur l'original.

l'auteur. M. le cardinal Casanate me dit avant-hier que l'évêque de Saint-Omer avoit fait ce que les cardinaux du saint Office devoient faire, en faisant expliquer M. de Cambray; et que l'attache de cet archevêque à ses explications faisoit bien voir ce qu'il retient en lui-même. On ne parlera de rien. Je vois clairement et suis sûr que la Cour de Rome n'osera se remuer sur rien. Elle voudroit bien que toutes ces assemblées fussent finies, pour n'en entendre plus parler.

M. de Monaco est bien résolu de ne rien oublier pour m'obtenir mon indult. J'ai appris un moment avant que de partir de Rome, qu'un de mes amis ayant parlé de cette affaire au Pape, comme d'une grace qu'il pouvoit m'accorder, et qu'il paroissoit même un peu dur de ne me pas accorder dans les présentes circonstances, le Pape avoit témoigné être en disposition de me l'accorder, et avoit demandé mon *placet*. J'en ai fait avertir M. de Monaco, pour pouvoir profiter de la bonne disposition de Sa Sainteté, qui a la bonté de témoigner à tout le monde son contentement à mon égard.

LETTRE DXX.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (a).

Florence, 9 juillet 1699.

J'arrivai ici le lendemain de ma lettre ci-dessus, et trouvai le courrier de France parti il y avoit un quart d'heure. Je reçus en même temps de la main de M. Dupré les deux paquets que vous lui avez adressés du 1er juin, et du 7 et 8 du même mois.

La plus grande joie que je puisse recevoir est d'apprendre que votre santé est bonne, et que votre érésipèle n'a aucune suite. Je ne doute point que le bon air de la campagne et les bains ne vous remettent entièrement. Le repos y doit, ce me semble, contribuer encore plus que tout le reste. J'ai trouvé ici cette Cour comme je l'avois laissée, et en particulier M. le grand-duc plus honnête et plus plein de bonté que jamais pour vous et pour moi. Comme

(a) Revue et corrigée sur l'original.

M. l'envoyé de France m'a voulu loger cette fois-ci chez lui, et ce qui s'appelle me servir de carrosse, etc., M. le grand-duc s'est contenté de m'envoyer un magnifique présent de toutes sortes de rafraîchissemens et de provisions. J'ai eu l'honneur de le voir trois fois dans les quatre jours que j'ai été ici, plus d'une heure chaque fois. Il m'a paru, comme à tout le monde, que ce prince avoit quelque plaisir de m'entretenir. Il m'a paru content de moi. Nous avons parlé de bien des choses, dont je vous rendrai compte quand je vous verrai, et vous jugerez de la confiance qu'il a bien voulu avoir en moi, et qu'il compte sur vous comme sur un ami. Les expressions et les sentimens qu'il a sur votre sujet sont au delà de tout ce que je puis vous dire.

Le premier jour que j'eus l'honneur de le voir, il me dit qu'il m'attendoit pour voir avec moi ce qu'il pourroit faire pour M. de Madot; et puis m'a dit qu'il lui avoit destiné le commandement d'une compagnie de carabiniers à cheval, de deux cents maîtres, qui est tout ce qu'il a de meilleur, de plus honorable et de plus utile en même temps. Vous croyez bien comme j'ai été sensible à ces marques essentielles de bonté. M. de Madot est plus que content : il vous marquera en détail et plus au long ce que c'est que cet emploi. S. A. S. m'a promis de vous envoyer les portraits de lui et de sa maison, que vous souhaitez; et la demande que je lui en ai faite, lui a été très-agréable. Vous lui ferez assurément plaisir de lui écrire en remerciement des bontés dont il m'a de nouveau honoré, de ce qu'il a fait pour M. de Madot à votre seule considération, et des portraits qu'il m'a promis pour orner votre salon de Germigny.

J'ai vu M. le cardinal de Médicis à sa campagne, et ici deux fois M. le grand prince et Madame la grande princesse, qui m'ont parfaitement bien reçu. Madame la grande princesse m'a mené voir, dans la chambre où elle couche, les portraits des princes ses neveux, et de Madame la duchesse de Bourgogne. Elle m'a paru très-sensible à l'attention de lui faire plaisir que l'on a eue là-dessus.

Vous aurez vu par mes précédentes, l'esprit de la cour de Rome sur M. de Cambray et sur tout ce qui se passe en France : je n'ai

rien appris de nouveau. Je puis vous dire qu'autant mes amis, et en particulier Madame la princesse des Ursins, ont été fâchés de me voir partir, autant M. le cardinal de Bouillon en a été ravi : c'est une épine à son pied de moins. M. le cardinal de Bouillon m'a dit un adieu très-tendre, m'a embrassé, et m'a dit de vous dire que rien ne pouvoit empêcher qu'il ne vous honorât et ne vous aimât toute sa vie.

M. l'ambassadeur m'a paru vouloir faire des merveilles pour mon indult. J'espère plus que jamais l'obtenir par son moyen. M. le grand-duc fera aussi agir sous main.

Je vous envoie une lettre de M. le nonce, que j'ai reçue à Rome, par laquelle vous verrez par lui-même les ordres qu'il a reçus du Pape par M. le cardinal Spada sur mon chapitre (*a*), et que tout ce que je vous ai mandé là-dessus est bien vrai. Ne perdez pas cette lettre, je vous en prie.

Vous avez raison de toujours supposer que la cour de Rome est contente de la réception de son décret en France. Ils n'oseront jamais, ou je serois bien trompé, faire paroître là-dessus aucun mécontentement.

On n'a point parlé dans le bref de Sa Sainteté à M. de Cambray, de la première lettre où il parle de *innocentiam*, etc., par deux raisons : l'une, pour ne pas témoigner l'approuver en rien; et l'autre, parce qu'il n'adressoit pas son mandement par cette lettre. On a parlé de la seconde, par laquelle il adressoit sa soumission, et qu'on n'a jamais pu voir ici.

Je pars dans une heure pour Bologne. Je marcherai toute la nuit par le clair de lune, j'y demeurerai tout samedi, et en repartirai dimanche 12 pour Modène. J'ai reçu la lettre de Madame la princesse. Je repartirai de Modène le 14 pour Venise, où je ferai peu de séjour, pour me pouvoir rendre avant le 25, si je puis, à Turin, voulant y trouver M. le duc de Savoie qui doit aller aux eaux vers les Grisons à la fin de juillet.

Je vous donnerai de mes nouvelles des lieux où je passerai. Je

(*a*) On a vu dans les lettres précédentes, que le nonce avoit eu ordre de Sa Sainteté de témoigner au roi la satisfaction qu'elle avoit de la conduite de l'abbé Bossuet à Rome.

n'écris ni à MM. de Paris, Reims, ni à M. le cardinal de Janson. Je vous prie d'y suppléer pour moi.

Je me porte bien jusqu'ici. La chaleur est grande; mais je marcherai la nuit, le plus qu'il me sera possible. Je tiens et tiendrai M. le grand-vicaire gai et gaillard, s'il plaît à Dieu. Je vous prie de bien remercier M. Dupré, dont je vous envoie une lettre. On ne peut pas me recevoir et me traiter mieux qu'il fait.

Les papalins ont été très-maltraités à Venise.

LETTRE DXXI.

M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Le 6 juillet 1699.

Il y a quelque temps que je ne vous ai écrit, Monsieur, parce que je vous croyois en chemin; mais apprenant par votre lettre du 16 que vous étiez encore à Rome, je ne veux pas manquer à vous remercier de votre soin à me mander ce qui se passe où vous êtes.

Je comptois bien qu'on seroit un peu fâché de ce que notre procès-verbal porte de favorable à l'épiscopat; mais j'espère que les réflexions apaiseront les premiers mouvemens de chagrin. On verra par les autres procès-verbaux, que nous avons été bien modérés; et on trouvera qu'en toute occasion semblable les évêques en ont usé de même, sur tout ceux de France. Notre conscience et notre honneur ne nous permettoient pas de faire autrement.

Je compte que vous aurez eu M. de Monaco peu de jours après la date de votre lettre, et qu'ainsi vous êtes présentement en marche. Je vous souhaite un heureux voyage et une prompte arrivée en ce pays. Je me fais par avance un grand plaisir de vous y entretenir de vos peines et de vos exploits, et de vous assurer de vive voix, Monsieur, que je suis à vous avec les sentimens que vous méritez.

LETTRE DXXII.

LE PRINCE DE MONACO A BOSSUET.

Rome, ce 7 juillet 1699.

J'ai reçu la lettre, Monsieur, dont vous m'avez honoré le 29 du mois de mai : je suis très-sensible aux expressions obligeantes que vous me faites de votre amitié, qui m'est infiniment chère, et que je voudrois bien pouvoir mériter par de véritables services.

M. l'abbé Bossuet est parti depuis quelques jours : j'en ai été très-fâché. Il m'a laissé un Mémoire au sujet de l'indult de son abbaye, pour lequel il avoit déjà fait quelque tentative inutile auprès du Pape. Je prendrai mon temps pour faire de nouvelles instances à Sa Sainteté, en conséquence même de ce que m'en a écrit M. le marquis de Torci de la part du roi ; et il ne tiendra pas à mes soins ni à mes sollicitations que vous, Monsieur, et M. votre neveu n'ayez tous deux en cela un entier contentement.

Je n'ai encore été admis qu'une fois à l'audience du saint Père, j'en aurai bientôt une autre : cependant il m'a déjà parlé très-avantageusement de vous, m'ayant dit en propres termes qu'il vous regardoit comme un évêque également doué de vertus, de piété et de doctrine. M. le cardinal de Bouillon étoit présent, et je lui dois la justice de vous dire qu'il fit sur cela son devoir de même manière que je fis le mien. Je souhaite avoir de fréquentes occasions de le remplir par d'autres endroits, afin de vous donner des preuves convaincantes de la passion sincère avec laquelle je suis bien certainement, Monsieur, votre très-humble serviteur,

MONACO.

LETTRE DXXIII.

BOSSUET A SON NEVEU (a).

A Paris, 12 juillet 1699.

J'ai reçu vos lettres de Rome, du 27 et du 29, par des courriers extraordinaires, et depuis par l'ordinaire celle du 23. Selon celle du 29, vous devez être parti le lendemain. M. de Monaco n'avoit pas encore reçu ma lettre que vous lui avez rendue. Il promettoit d'agir pour votre indult le plus efficacement qu'il lui seroit possible, et parloit très-obligeamment pour vous à M. le marquis de Torci.

Je me réjouis avec vous du plaisir que vous avez eu d'embrasser M. le comte de Brionne, qui vous aura procuré une bonne réception dans la Cour de Turin. Je n'en puis point douter, après la manière obligeante dont Madame la duchesse de Bourgogne a bien voulu écrire de vous et de moi. Cette princesse est toujours la merveille et les délices de la Cour : elle croît sensiblement ; et on est ravi de la voir. Je pars demain pour Meaux, où quelques affaires m'appellent. J'embrasse M. Phelippeaux.

LETTRE DXXIV.

L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE (b).

Modène, ce 14 juillet.

Je partis, comme vous l'avez vu par ma lettre du 9 de ce mois, de Florence la nuit du même jour que je passai les montagnes très-fâcheuses de l'Apennin, qui durent près de trente lieues jusqu'à Bologne, où j'arrivai le lendemain 10 à midi. Je suis resté le samedi et le dimanche à Bologne, où j'ai vu les deux cardinaux qui y résident, que je n'avois pas vus à Rome. L'un est le

(a) Revue sur l'original. — (b) Revue et complétée sur l'original.

cardinal Buoncompagno archevêque, et l'autre le cardinal Dada légat. Le premier est un très-excellent évêque et très-bon homme; et l'autre, un très-habile homme, et qui a beaucoup d'esprit, très-informé de tout ce qui se passe partout. Il me donna le dimanche un dîner magnifique, et ces deux cardinaux m'ont fait toutes les amitiés et les honneurs imaginables. M. le cardinal Buoncompagno vouloit absolument me loger chez lui. Je me suis tiré de tous ses complimens, en partant de Bologne hier lundi, à la pointe du jour.

Je suis arrivé ici en trois heures. J'y ai trouvé cette Cour. J'ai vu l'après-dînée Madame la duchesse de Brunswick, qui m'a fait mille et mille honnêtetés, et dont j'ai reçu tous les bons traitemens imaginables. Madame la princesse avoit eu la bonté de lui écrire en particulier sur mon chapitre; et cette princesse est pleine pour vous de tous les sentimens d'estime et d'amitié que vous pouvez désirer, aussi bien que M. le duc de Modène, qui quoique incommodé, voulut me faire l'honneur de me voir, et me dit sur vous tout ce que l'on peut dire, en me chargeant de vous assurer des témoignages de son estime et de son amitié.

Je crois que vous ne pouvez vous dispenser, ou de lui écrire sur cela, ou dans la lettre qu'il faut, s'il vous plaît, que vous écriviez à Madame la duchesse de Brunswick, faire un article particulier sur les témoignages de bonté de ce prince à votre égard et au mien. Je ne sais s'il y auroit quelque difficulté pour le traitement des évêques à Madame de Brunswick (*a*) : je ne crois pas qu'il en doive avoir; et l'Altesse y va sans difficulté, les électeurs ayant un rang distingué des autres princes, même souverains, jusqu'à avoir la préséance sur M. le duc de Savoie, qui leur a cédé.

Je voulois partir la nuit passée pour Ferrare et Venise, mais Mesdames les duchesses de Brunswick et de Modène m'ont retenu encore aujourd'hui, pour me faire voir la maison de campagne de M. le duc, qui est fort belle, et me faire entendre quel-

(*a*) Traitement que les évêques devoient à la princesse. Autrefois les évêques payoient souvent les princes, parce que l'Eglise étoit souveraine; mais comme l'Eglise est aujourd'hui servante, ce sont les princes qui paient les évêques. Je me borne à relever le fait.

que musique ce soir; après quoi je pars dans le moment pour poursuivre mon chemin.

Si le temps reste couvert demain, comme il l'est aujourd'hui, et qu'en arrivant demain à la pointe du jour à Ferrare, je puisse voir le cardinal Astalli légat, et le cardinal Paolucci archevêque, j'arriverai demain au soir bien près de Venise, quoiqu'il y ait plus de cent milles d'ici; mais c'est le plus beau chemin du monde. J'y serai après-demain au plus tard. Je ne resterai à Venise que le moins qu'il me sera possible; et j'espère en pouvoir repartir lundi ou mardi 21, pour m'acheminer vers Milan par Padoue, Vérone, Mantoue, Parme, Plaisance et Pavie. Je ne m'arrêterai partout que quelques heures, voulant arriver à Turin avant, s'il est possible, que le duc en parte. J'espère recevoir de vos nouvelles à Venise, et je vous écrirai de là.

On me fait espérer que cette lettre, qui doit partir d'ici après-demain, arrivera à bon port. Je n'écris pas à mon frère. Je vous prie de lui faire part de cette lettre. Je me porte bien, Dieu merci; M. Phelippeaux aussi, à un rhumatisme près qu'il prit dans un nuage en passant l'Apennin. Je le console par le plaisir d'avoir passé au travers les nuages, et d'aller vite comme le vent et de braver toutes les chaleurs d'Italie.

LETTRE DXXV.

P. ROSLET, MINIME, A L'ABBÉ BOSSUET.

Le 20 octobre 1699.

J'ai reçu, Monsieur, avec un très-grand plaisir, vos deux lettres du 28 septembre, qui m'ont appris le favorable accueil que vous avez reçu du roi, en présence de toute sa Cour. J'en ai fait part à vos amis, qui m'en ont tous témoigné beaucoup de joie. Pour moi, je souhaite de tout mon cœur que ce bon commencement ait des suites aussi heureuses et aussi éclatantes que vous le méritez.

On ne m'a remis que quatre exemplaires du mandement de

Monseigneur de Meaux, qui a eu ici l'approbation universelle. Je n'ai pu le donner qu'aux cardinaux Casanate, Panciatici et Albane, qui vous remercient et vous honorent parfaitement.

Le cardinal Ottoboni s'est avisé de faire traduire en latin et en italien, le discours de M. d'Aguesseau et l'arrêt du parlement, et en a répandu beaucoup de copies, qui ont excité un si grand murmure, qu'on ne parloit de rien moins que de faire censurer ledit arrêt. Mais il n'en sera rien; les malveillans seront confondus : car j'ai vu le Pape et les cardinaux, et leur ai fait connoître que la protestation faite par les cours souveraines, ne tombant que sur des formalités contraires aux usages de France, et n'ayant pas empêché qu'on n'acceptât avec respect et avec éloge le jugement apostolique, il n'y avoit nulle raison de se plaindre que de ceux qui avoient empêché qu'on ne donnât une bulle, espérant peut-être que ce défaut rendroit la condamnation du mauvais livre inutile. J'ai agi dans cette petite négociation suivant les ordres de M. l'ambassadeur, qui n'a pas jugé à propos de se plaindre lui-même avant coup, faisant toutes choses avec une souveraine prudence.

J'ai rendu vos lettres à dom Louis et au P. Latenai. M. Charmot vous doit écrire le bon état de son affaire : les *quesoti* sont réglés; il en doit envoyer copie aujourd'hui ou l'ordinaire prochain. On tient la condamnation du culte de Confucius inévitable. Personne ne vous honore plus parfaitement que je fais et que je ferai toute ma vie.

Fr. Z. Roslet, Minime.

LETTRE DXXVI.

LE P. LATENAI, CARME, A L'ABBÉ BOSSUET.

Rome, ce 20 octobre 1699.

Les procès-verbaux sur le bref n'ont pas fait grand bruit au commencement, comme vous savez; on ne s'est pas même fort

émus tout d'abord du discours de M. d'Aguesseau (*a*). Le Pape, à qui on en lut quelques endroits, parut en être satisfait, quoiqu'il supposât qu'il finiroit par des protestations contre le *motu proprio*,

(*a*) Ce discours ou *réquisitoire* fut prononcé le 14 août 1699, pour l'enregistrement du bref contre le livre des *Maximes des Saints*. Le voici.

Messieurs,

Nous apportons à la Cour des lettres patentes, par lesquelles il a plu au roi d'ordonner l'enregistrement et la publication de la Constitution de notre saint Père le Pape, qui condamne le livre intitulé : *Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure*, composé par Messire François de Salignac de Fénelon, archevêque de Cambray; et nous nous estimons heureux de pouvoir vous annoncer en même temps la conclusion de cette grande affaire, qui après avoir tenu toute l'Eglise en suspens pendant plus de deux années, lui a donné autant de joie et de consolation dans sa fin, qu'elle lui avoit causé de douleur et d'inquiétude dans son commencement.

Ce saint, ce glorieux ouvrage, dont le succès intéressoit également la religion et l'Etat, le sacerdoce et l'Empire, est le fruit précieux de leur parfaite intelligence. Jamais les deux puissances suprêmes, que Dieu a établies pour gouverner les hommes, n'ont concouru avec tant de zèle, disons même avec tant de bonheur, à la fin qui leur est commune, c'est-à-dire à la gloire de celui qui prononce ses oracles par la bouche de l'Eglise, et qui les fait exécuter par l'autorité des rois.

Des ténèbres d'autant plus dangereuses qu'elles empruntoient l'apparence et l'éclat de la plus vive lumière, commençoient à couvrir la face de l'Eglise. Les esprits les plus élevés, les ames les plus célestes, trompées par les fausses lueurs d'une spiritualité éblouissante, étoient celles qui couroient avec le plus d'ardeur après l'ombre d'une perfection imaginaire; et si Dieu n'avoit abrégé ces jours d'illusion et d'égarement, les élus même, s'il est possible, et s'il nous est permis de le dire après l'Ecriture, auroient été en danger d'être séduits.

La vérité s'est fait entendre par la voix du Pape et par celles des évêques : elle a appelé la lumière, et la lumière est sortie du sein des ténèbres. Il n'a fallu qu'une parole pour dissiper les nuages de l'erreur; et le remède a été si prompt et si efficace, qu'il a effacé jusqu'au souvenir du mal dont nous étions menacés.

Un des plus saints pasteurs que Dieu dans sa miséricorde ait jamais donnés à son Eglise, un Pape digne par son éminente piété d'être né dans ces siècles heureux où le ciel mettoit au nombre de ses saints tous ceux que Rome avoit élevés au rang de ses pontifes, est celui que la Providence a choisi pour faire ce discernement si nécessaire, mais si difficile, entre la vraie et la fausse spiritualité. La gloire en étoit due à un pontificat si pur, si désintéressé, si pacifique; il semble que Dieu, dont les yeux sont toujours ouverts sur les besoins de son Eglise, ait prolongé les jours de notre saint Pontife, qu'il ait ranimé sa vieillesse comme celle de l'aigle, pour parler encore le langage de l'Ecriture, et qu'il lui ait inspiré une nouvelle ardeur à l'extrémité de sa course, pour le mettre en état d'être non-seulement l'auteur, mais le consommateur de ce grand ouvrage.

L'Eglise gallicane, représentée par les assemblées des évêques de ses métropoles, a joint son suffrage à celui du saint Siége : animée par l'exemple et par les doctes écrits de ces illustres prélats qui se sont déclarés si hautement les zélés défenseurs de la saine doctrine, elle a rendu un témoignage éclatant de la pureté de sa foi. La vérité n'a jamais remporté une victoire si célèbre ni si complète sur l'erreur; aucune voix discordante n'a troublé ce saint concert,

et en faveur du droit des évêques, pour juger de la doctrine en première instance. A la fin pourtant, il s'est élevé un grand bruit contre toutes ces pièces. Un Espagnol, dit-on, a traduit le dis-

cette heureuse harmonie des oracles de l'Eglise. Et quelle a été sa joie, lorsqu'elle a vu celui de ses pasteurs dont elle auroit pu craindre la contradiction, si son cœur avoit été complice de son esprit, plus humble et plus docile que la dernière brebis du troupeau, prévenir le jugement des évêques, se hâter de prononcer contre lui-même une triste, mais salutaire censure, et rassurer l'Eglise effrayée de la nouveauté de sa doctrine, par la protestation aussi prompte que solennelle d'une soumission sans réserve, d'une obéissance sans bornes et d'un acquiescement sans ombre de restriction !

Que restoit-il après cela, si ce n'est qu'un roi dont le règne victorieux n'a été qu'un long triomphe, encore plus pour la religion que pour lui-même, voulût toujours mériter le titre auguste de protecteur de l'Eglise et d'évêque extérieur, en joignant les armes visibles de la puissance royale à la force invisible de l'autorité ecclésiastique ?

C'est lui qui, après avoir donné aux évêques la sainte consolation de traiter en commun des affaires de la foi, suivant la pureté de l'ancienne discipline, met aujourd'hui le dernier sceau à leurs délibérations, en ordonnant que la Constitution du Pape acceptée par les Eglises de son royaume, sera reçue, publiée et exécutée dans ses Etats.

Nous avons vu avec plaisir les évêques renouveler en faveur de ce grand prince, ces saintes acclamations, ces vœux si tendres et si touchans que les Pères des conciles généraux ont fait autrefois en faveur des empereurs romains. Qu'il nous soit permis d'emprunter aussi leurs éloquentes expressions, et de dire après eux avec encore plus de vérité : Grâces immortelles au nouveau David, au nouveau Constantin, illustre par ses conquêtes, plus illustre encore par son zèle pour la religion. Vainqueur des ennemis de l'Etat, il triomphe avec plus de joie de ceux de l'Eglise. Destructeur de l'hérésie, vengeur de la foi, auteur de la paix, plein de ce double esprit qui forme les grands rois et les grands évêques, roi et prêtre tout ensemble; ce sont les termes du concile de Chalcédoine : que la Providence, qui lui a donné ce cœur royal et sacerdotal, le conserve longtemps sur la terre pour la gloire de la religion et pour notre bonheur : que le Dieu qu'il fait régner en sa place, étende le cours de sa vie au delà des bornes de la nature; et que le Roi du ciel protége toujours celui de la terre. Ce sont les vœux des pasteurs, ce sont les prières des Eglises; et nous osons dire, Messieurs, que ce sont encore plus, s'il est possible, et vos souhaits et les nôtres.

Ne craindrons-nous point de mêler à des applaudissemens si justement mérités, les protestations solennelles que le public attend de nous en cette occasion, contre les conséquences que l'on pourroit tirer un jour de l'extérieur et de l'écorce d'une Constitution qui ne renferme rien dans sa substance, que de saint et de vénérable ?

Mais sans attester ici avec nos illustres prédécesseurs, la foi de ce serment inviolable qui nous a dévoués à la défense des droits sacrés de l'Eglise et de l'Etat, ne nous suffit-il pas de pouvoir nous rendre ce témoignage à nous-mêmes, que nous marchons avec autant de confiance que de simplicité dans la route que nos pasteurs nous ont tracée ?

Comme eux, nous adhérons à cette doctrine si pure que le chef de l'Eglise, le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, le père commun de tous les fidèles, vient de confirmer par sa décision.

Mais comme eux aussi, et nous devons dire même encore plus qu'eux, nous

cours avec des réflexions malignes. On s'est mis en état de les combattre et de rassurer les esprits alarmés; on croit même y avoir réussi : cela paroissoit au moins à l'extérieur, je doute ce-

sommes obligés de conserver religieusement le dépôt précieux de l'ordre public, que le roi veut bien confier à notre ministère, et de le transmettre à nos successeurs aussi pur, aussi entier, aussi respectable que nous l'avons reçu de ceux qui nous ont précédés.

Après cela, nous ne nous engagerons point dans de longues dissertations, ni sur la forme générale de la Constitution dont nous venons au nom du roi requérir l'enregistrement, ni sur les clauses particulières qu'elle renferme.

Nous savons que le pouvoir des évêques et l'autorité attachée à leur caractère d'être juges des causes qui regardent la foi, est un droit aussi ancien que la religion, aussi divin que l'institution de l'épiscopat, aussi immuable que la parole de Jésus-Christ même :

Que cette doctrine établie par l'Ecriture, confirmée par le premier usage de l'Eglise naissante, soutenue par l'exemple de ce qui s'est passé d'âge en âge et de génération en génération dans les causes de la foi, transmise jusqu'à nous par les Pères et par les Docteurs de l'Eglise, enseignée par les plus saints Papes, attestée dans tous les siècles par la bouche de ceux qui composent la chaîne indissoluble de la Tradition, et surtout par les témoignages anciens et nouveaux de l'Eglise de France, n'a pas besoin du secours de notre foible voix, pour être regardée comme une de ces vérités capitales que l'on ne peut attaquer sans ébranler l'édifice de l'Eglise dans ses plus solides fondemens.

Que si des esprits peu éclairés avoient besoin de preuves pour être convaincus de cette grande maxime, il suffiroit de les renvoyer aux savans actes de ces assemblées provinciales, que la postérité conservera comme un monument glorieux des lumières et de l'érudition de l'Eglise gallicane.

C'est là qu'ils apprendront beaucoup mieux que dans nos paroles quelle multitude de faits, quelle nuée de témoins s'élèvent en faveur de l'unité de l'épiscopat.

C'est là qu'ils reconnoitront que si la division des royaumes, la distance des lieux, la conjoncture des affaires, la grandeur du mal, le danger d'en différer le remède, ne permettent pas toujours de suivre l'ancien ordre et les premiers vœux de l'Eglise, en assemblant les évêques : il faut au moins qu'ils examinent séparement ce qu'ils n'ont pu décider en commun, et que leur consentement, exprès ou tacite, imprime à une décision vénérable par elle-même le sacré caractère d'un dogme de la foi.

Et soit que les évêques de la province étouffent l'erreur dans le lieu qui l'a vu naitre, comme il est presque toujours arrivé dans les premiers siècles de l'Eglise; soit qu'ils se contentent d'adresser leurs consultations au souverain Pontife sur des questions dont ils auroient pu être les premiers juges comme nous l'avons vu encore pratiquer dans ce siècle ; soit que les empereurs et les rois consultent eux-mêmes et le Pape et les évêques, comme l'Orient et l'Occident en fournissent d'illustres exemples; soit enfin que la vigilance du saint Siége prévienne celle des autres Eglises, comme on l'a souvent remarqué dans ces derniers temps : la forme de la décision peut être différente, quand il ne s'agit que de censurer la doctrine, et non pas de condamner la personne de son auteur; mais le droit des évêques demeure inviolablement le même, puisqu'il est vrai de dire qu'ils jugent toujours également, soit que leur jugement précède, soit qu'il accompagne, ou qu'il suive celui du premier Siége.

Ainsi au milieu de toutes les révolutions qui altèrent souvent l'ordre extérieur des jugemens, rien ne peut ébranler cette maxime incontestable qui est née

pendant que cela soit tout à fait ainsi, et autant que nos François le croient. Mon doute n'est pas sans fondement : comme néanmoins l'importance de l'affaire et la coutume de cette Cour ne

avec l'Eglise, et qui ne finira qu'avec elle : que chaque siége, dépositaire de la foi et de la tradition de ses pères, est en droit d'en rendre témoignage, ou séparément, ou dans l'assemblée des évêques ; et que c'est de ces rayons particuliers que se forme ce grand corps de lumière, qui jusqu'à la consommation des siècles fera toujours trembler l'erreur, et triompher la vérité.

Nous sommes même persuadés que jamais il n'a été moins nécessaire de rappeler ces grands principes de l'ordre hiérarchique, que sous le sage pontificat du Pape qui nous gouverne.

Successeur des vertus encore plus que de la dignité du grand saint Grégoire, il croiroit, comme ce saint pape, se faire une injure à lui-même, s'il donnoit la moindre atteinte au pouvoir de ses frères les évêques : *Mihi injuriam facio, si fratrum meorum jura perturbo.* Il sait comme lui que l'honneur de l'Eglise universelle est son plus grand honneur; que la gloire des évêques est sa véritable gloire ; et que plus on rehausse l'éclat de leur grandeur, plus on relève la dignité de celui que la Providence divine a certainement placé au-dessus d'eux.

Il aspire à être aussi saint, mais non pas plus puissant dans l'Eglise, que ces fermes colonnes de la vérité, saint Innocent, saint Léon, saint Martin et tant d'autres saints Pontifes, qui, tous également assis dans la chaire du prince des apôtres, n'ont pas cru avilir la dignité du saint Siége, lorsqu'ils ont jugé que le suffrage des évêques devoit affermir irrévocablement l'autorité de leur décision ; et que c'étoit à ce caractère sensible d'une parfaite union des membres avec leurs chefs, que tous les chrétiens étoient obligés de reconnoître la voix de la vérité et le jugement de Dieu même.

Nous pourrions donc dire avec confiance, qu'il ne seroit pas absolument nécessaire de protester ici en faveur du pouvoir et de l'autorité des évêques, si nous étions assurés d'obtenir toujours de la faveur du Ciel un pape semblable à celui qu'il laisse encore à la terre.

Mais comme les temps ne seront peut-être pas toujours aussi tranquilles, aussi éclairés, aussi heureux que ceux dans lesquels nous vivons, nous ne pouvons nous dispenser, Messieurs, de vous supplier ici de prévenir par une modification salutaire, les avantages que l'ignorance ou l'ambition des siècles à venir pourroit tirer un jour de ce qui s'est passé touchant la Constitution du Pape que nous avons l'honneur de vous présenter.

Dispensateurs d'une portion considérable de l'autorité du roi, consacrez-la, comme lui, à la défense et à la gloire de l'Eglise ; conciliez par un sage tempérament les intérêts du Pape avec ceux des évêques ; recevez son jugement avec une profonde vénération, mais sans affoiblir l'autorité des autres pasteurs. Que le Pape soit toujours le plus auguste, mais non pas l'unique juge de notre foi ; que les évêques soient toujours assis après lui, mais avec lui, pour exercer le pouvoir que Jésus-Christ leur a donné en commun d'instruire les nations et d'être dans tous les temps et dans tous les lieux les lumières du monde.

Après avoir envisagé la Constitution que nous apportons à la Cour, par rapport à la forme générale de la décision, deux clauses particulières qui y sont insérées attirent encore l'attention de notre ministère.

L'une est la clause qui porte, que la Constitution est émanée *du propre mouvement de Sa Sainteté.*

Clause qui ne s'accorde ni avec l'ancien usage de l'Eglise, suivant lequel les décisions du Pape devoient être formées dans son concile, ni avec la discipline

permettent pas de croire qu'on précipite rien, quand même on voudroit pousser les choses à bout, un peu d'attention sur cette affaire découvrira bientôt les desseins cachés, s'il est vrai qu'il y

présente, dans laquelle cet ancien concile est représenté par le collége des cardinaux.

Clause que les docteurs ultramontains ont même regardée comme peu honorable au saint Siége, puisque selon eux, dans sa première origine, elle faisoit considérer la décision du Pape plutôt comme l'ouvrage d'un docteur particulier que comme le jugement du chef de l'Eglise.

Clause enfin contre laquelle nos pères se sont élevés en 1623 et en 1646, et qui, quoique beaucoup plus innocente dans la conjoncture de cette affaire, ne doit jamais être approuvée parmi nous, quand même on ne pourroit lui opposer que la crainte des conséquences.

L'autre clause est celle qui prononce une défense générale de lire le livre condamné, *même à l'égard de ceux qui ont besoin d'une mention expresse.*

Il seroit inutile de s'étendre ici sur la nouveauté et sur les inconvéniens de cette clause. Vous savez, Messieurs, de quelle importance il est de ne se relâcher jamais de l'observation exacte de ces grandes maximes que les Papes eux-mêmes nous ont enseignées, lorsqu'ils ont reconnu qu'il y a des personnes qui ne sont jamais comprises ni dans les décrets du saint Siége, ni dans les canons des conciles, quelque générale que soit leur disposition, si elles n'y sont nommément et expressément désignées.

Nous sommes convaincus que l'on n'abusera jamais de ce style nouveau, qui semble donner atteinte indirectement à cette maxime inviolable; et trop de raisons nous empêchent de craindre un pareil abus, pour vouloir en relever ici les conséquences.

Mais quelque assurance que nous ayons sur ce sujet, nous manquerions à ce que nous devons au roi, au public, à nous-mêmes, si nous ne déclarions au moins que nous ne pouvons approuver une clause qu'il nous suffit de regarder comme nouvelle, pour ne la pas recevoir.

Telles sont, Messieurs, toutes les observations que notre devoir nous oblige de faire, et sur la forme générale et sur les clauses particulières de la Constitution. Nous n'avons eu qu'un seul but en vous les expliquant; et tout ce que notre ministère exige de nous, après l'acceptation solennelle des Eglises de France, se réduit à vous proposer aujourd'hui d'imiter cette simple, mais utile protestation que nous trouvons dans les souscriptions d'un ancien concile d'Espagne : *Salvâ priscorum canonum auctoritate.*

C'est sur ce modèle que nous avons cru devoir former les conclusions que nous avons prises par écrit en la manière accoutumée; nous les déposons entre vos mains, et nous les soumettons avec respect à la supériorité de vos lumières.

C'est par vos yeux que le roi veut examiner l'extérieur et la forme du bref que nous vous apportons; c'est à vous qu'il confie la défense des droits sacrés de sa couronne, et ce qui ne lui est pas moins cher, la conservation des saintes libertés de l'Eglise gallicane; persuadé que, bien loin d'altérer cette heureuse concorde que nous voyons régner entre l'Empire et le Sacerdoce, vous l'affermirez par la sagesse de vos délibérations, afin que les vœux communs de l'Eglise et de l'Etat soient également exaucés; et que ne séparant plus les ouvrages de deux puissances qui procèdent du même principe et qui tendent à la même fin, nous respections en même temps, selon la pensée d'un ancien auteur ecclésiastique, et la majesté du roi dans les décrets du souverain Pontife, et la sainteté du souverain Pontife dans les ordonnances du roi : *Ita sublimes istæ per-*

en ait contre nous. Je suis très-persuadé que le Pape est fort disposé à apaiser toutes choses; mais vous savez, Monsieur, qu'on a envie de l'inquiéter, et que ces gens-là ne sont pas de nos amis. Ainsi il est comme obligé d'agir extérieurement contre son inclination, pour calmer les esprits.

Je ne vous dis rien de l'affaire de la Chine, on vous en informera mieux par ailleurs : on assure qu'elle est en fort bon état, et que l'on a dressé les articles dans des termes si précis, que les Jésuites même, s'ils en étoient les juges, ne pourroient que les condamner.

On a enfin découvert la belle chapelle de Saint-Ignace : il y paroît tant de richesses, qu'elles font peur à nos Romains ; ils la regardent comme une forteresse, d'où la Société menace tout le monde de sa puissance. Pour moi, qui fais plus de réflexions morales que politiques, je la considère comme l'ouvrage et la merveille de l'opinion probable.

Vous savez, Monsieur, la disgrace du P. Dias par la défense d'approcher du palais du Pape, et de parler à aucun de ses ministres : vous savez encore avec quelle fierté il y répondit, en prétendant que cette défense ne regardoit que l'empereur, son ambassadeur, le roi d'Espagne, avec le vice-roi de Naples, et non lui. Le Pape fait agir à la Cour de Madrid, afin qu'on rappelle ce religieux. Je vous supplie d'être persuadé qu'on ne peut être avec plus de respect que je suis, votre très-humble, etc.

sonæ tantâ unanimitate jungantur, ut rex in Romano Pontifice, et Romanus Pontifex inveniatur in rege.

C'est dans cette vue que nous requérons qu'il plaise à la Cour ordonner que les lettres patentes du roi en forme de déclaration, et la Constitution du Pape, seront enregistrées, lues et publiées en la manière ordinaire, aux charges portées par les conclusions que nous remettons entre ses mains avec les lettres patentes et la Constitution.

LETTRE DXXVII.

BOSSUET A M. DE RANCÉ, ANCIEN ABBÉ DE LA TRAPPE.

A Saint-Germain, ce 16 septembre 1700.

Monsieur de Séez, votre cher évêque, se charge, mon révérend Père, de vous envoyer avec cette lettre un exemplaire de la *Relation* sur l'affaire de Cambray, et un de la censure de notre assemblée. Je ne doute pas que vous ne rendiez graces à Dieu de nous avoir inspiré ces deux choses, qui seront, s'il plaît à Dieu, utiles à l'Eglise. Il me resteroit une chose à faire, qui seroit la consolation de vous aller voir ; mais je crains d'être privé cette année de cette joie par le besoin que j'ai d'aller chez moi, après quatre mois d'absence, sans presque avoir eu le temps de pourvoir aux affaires de mon diocèse. Aimez-moi toujours, mon révérend Père, et soyez persuadé de mon inviolable attachement à votre personne et à la sainte maison.

DXXVIII.

MANDEMENT DE Mr. FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE FÉNELON, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAY,

Pour la publication de la Constitution de notre saint Père le Pape, portant condamnation du livre intitulé : Explication des Maximes des Saints (*a*).

François, par la miséricorde de Dieu, etc., à tout le clergé tant séculier que régulier, et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

(*a*) Après la condamnation de son livre, Fénelon publia un mandement pour l'acceptation du bref ou de la Constitution pontificale. Ce mandement, nous l'avons donné précédemment, vol. XX, p. 503. Plus tard, après l'assemblée générale de 1700, tous les évêques donnèrent aussi, dans le même but, des Instructions pastorales à leurs diocésains. Fénelon fut obligé de suivre leur exemple, et c'est alors qu'il donna le mandement qu'on va lire. « M. l'archevêque de Cambray, dit l'abbé Ledieu dans une note, n'a publié ce second mandement, au sujet de la condamnation de son livre, qu'après un ordre qui lui fut donné de la part du roi, de se conformer à tous les autres évêques, lesquels, en exécution des délibérations prises dans leurs assemblées provinciales, avoient ordonné par tous les diocèses la publication de la Constitution d'Innocent XII. »

Quoiqu'il ne reste à aucun de vous, mes très-chers Frères, rien à apprendre touchant la Constitution de notre saint Père le Pape, en forme de bref, dont nous vous instruisîmes par notre Mandement du 9 avril 1699, et que nous fîmes ensuite insérer tout du long dans le procès-verbal de notre assemblée provinciale, répandu par nos soins dans tous les Pays-Bas, nous voulons bien néanmoins, pour plus grande précaution, vous le rapporter ici traduit en françois.

(*Suit le bref tout entier en langue françoise*).

Vous savez, mes très-chers Frères, que par notre premier Mandement nous avons adhéré audit Bref simplement, absolument, sans ombre de restriction, condamnant avec les mêmes qualifications tout ce qui y est condamné, et défendant la lecture du livre sous les mêmes peines. C'est pourquoi nous n'avons rien à ajouter audit Mandement; et comme nous avons déjà fait enregistrer ledit Bref au greffe de notre officialité, il ne nous reste qu'à ordonner que, conformément à la délibération de notre assemblée provinciale et à la Déclaration du roi qui l'a suivie, le présent Mandement, avec le Bref qui y est inséré, sera lu d'un bout à l'autre dans toutes les églises de ce diocèse, et que, selon notre premier Mandement, les exemplaires du livre, s'il y en avoit encore quelqu'un dans les mains des fidèles, nous seront rapportés sans aucun retardement. Fait à Lessines, dans le cours de nos visites, le 30 septembre 1700.

Signé François, archevêque duc de Cambray.

Par Monseigneur,

Des Anges, secrétaire.

LETTRE DXXIX.

M. LE VRAY A BOSSUET.

Dijon, 14 mai 1703.

Monseigneur,

On a été mortifié d'apprendre que Votre Grandeur se soit donné la peine d'écrire à Dijon pour demander l'histoire du quil-

lotisme qui y paroît depuis quelque temps, au lieu qu'on auroit dû vous prévenir sur cela. Comme toute l'Europe sait le zèle que vous avez fait paroître pour détruire l'infâme secte des quiétistes, on avoit bien cru qu'il seroit à propos que vous fussiez instruit des désordres qu'elle a faits en Bourgogne et de l'appui qu'elle a trouvé à Dijon, afin que vous puissiez, Monseigneur, employer votre crédit pour arrêter le cours de ces désordres qui ne continuent que trop encore à présent, et pour faire cesser le scandale qu'ils causent aux gens de bien.

Le livre que Votre Grandeur a demandé avoit paru bien propre à vous découvrir fidèlement la vérité de tout ce qui s'est passé ici sur cette matière; car de l'aveu des principaux juges et du rapporteur lui-même, les faits rapportés dans ce livre sont tous très-véritables, et ils sont adoucis plutôt qu'exagérés. Il en est de même pour la doctrine : on a plutôt cherché à retrancher des dépositions qu'à y ajouter. Mais, Monseigneur, comme ce livre a été écrit fort à la hâte, quoiqu'il soit venu un peu tard, et que ce n'est proprement qu'un *factum* plutôt qu'une histoire, qui demanderoit d'être travaillé avec plus d'art et plus de finesse, on n'a pas cru que cet ouvrage fût digne de vous être présenté, ni qu'un auteur de votre mérite, habitué à écrire si poliment et si solidement, pût avoir du goût à lire un ramas assez mal digéré de faits trop peu considérables pour avoir place dans une histoire. Voilà, Monseigneur, ce qui a fait perdre la pensée qu'on avoit eue d'abord d'envoyer ce livre à Votre Grandeur, et de la prier de vouloir bien se servir des connoissances qu'elle en tireroit, pour empêcher que le libertinage de certains directeurs ne nuise plus longtemps à l'Eglise à la faveur d'une doctrine pernicieuse dont ils se couvrent.

Quoique ce soit là le motif qu'on s'est proposé en donnant cet ouvrage au public, quelques ecclésiastiques intéressés à cacher la vérité ont attribué des intentions bien différentes à l'auteur, et n'ont rien épargné pour faire croire que le livre étoit pernicieux et détestable, dans l'espérance qu'ils empêcheroient par là qu'on ne le lût, et qu'on n'y découvrît ce qu'ils ont grand intérêt de tenir caché. C'est dans ces vues qu'ils ont écrit fortement à

l'évêque de Langres, et que l'ayant même été trouver dans son séminaire, ils ont obtenu de ce prélat l'ordonnance qu'on vous aura envoyée avec ce livre. Votre Grandeur en jugera sainement en la lisant, et il n'y a rien à lui en dire; elle verra bien que si le livre étoit condamné sur les raisons ou plutôt sur les prétextes qu'on en apporte, il faudroit condamner saint Augustin, saint Epiphane et les autres Pères qui ont écrit les abominations des gnostiques et des autres anciens hérétiques, ces Pères ayant jugé qu'il falloit découvrir ces sortes de poisons, afin que les connoissant on ne s'y laissât pas surprendre.

On peut seulement vous assurer, Monseigneur, que l'ordonnance de M. l'évêque de Langres n'a pas été reçue à Dijon avec tout le respect qui est dû à ce qui vient de Nosseigneurs les évêques, et qu'il seroit à souhaiter qu'elle n'eût pas été faite, plutôt que d'avoir eu si peu de succès. Le parlement dit qu'il y a de l'abus, d'autres gens pensent y voir d'autres défauts. L'on s'accorde assez à dire que les motifs pour lesquels elle a été faite, ne paraissent pas des plus purs, et que M. l'évêque de Langres auroit mieux fait de travailler efficacement à corriger ou à changer ses officiers ecclésiastiques, et à punir les dérèglemens de quelques-uns de ses prêtres, que de chercher à couvrir les désordres des uns et des autres. Un de Messieurs du parlement parlant l'autre jour du livre et de l'ordonnance, disoit assez agréablement : Voici quelque chose d'assez étrange : le livre, dit-on, est détestable, abominable et ne peut venir que d'un scélérat; cependant il attaque l'hérésie et ses fauteurs, et défend la religion. L'ordonnance vient d'un évêque; et pourtant elle soutient les ennemis de la religion, et se déchaîne contre ceux qui les combattent.

Elle vient bien moins de l'évêque de Langres que de ses officiers, gens fort verreux. Cependant tout cela redouble le scandale que cause déjà la présence d'un nommé Quillot. Les gens de bien sont indignés de le voir se montrer partout insolemment, assister à des conférences, paroître à l'autel et dans les fonctions ecclésiastiques aussi hardiment que si on n'étoit pas convaincu dans le monde de ses désordres, et que si on ne savoit pas que cinq des plus habiles et des plus intègres de Messieurs du parle-

ment l'ont condamné au feu, d'autres aux galères perpétuelles, comme Votre Grandeur le pourra voir dans l'histoire. L'impunité qu'il a trouvée à la faveur de ses protecteurs et de ses protectrices a causé bien du mal à Dijon et dans les diocèses voisins, en particulier dans celui de Besançon, où l'on se plaint que beaucoup d'ecclésiastiques donnent dans le quiétisme depuis ce temps-là. On assure constamment qu'il y a encore à Dijon plusieurs directeurs qui enseignent et qui pratiquent ce que cette secte a de plus abominable. Mais on sait que bien des gens n'osent parler ouvertement, parce que les supérieurs veulent dissimuler et même ignorer ces désordres; ce qui est le moyen le plus propre de donner lieu à l'hérésie de se nourrir et de s'étendre secrètement.

Puisque vous désirez, Monseigneur, vous instruire de cette affaire par le livre que Votre Grandeur a demandé et qu'on lui a envoyé, on espère que votre zèle pour les intérêts de l'Eglise vous portera à faire cesser le scandale. Et il semble que le moyen le plus propre quant à présent, seroit que Votre Grandeur voulût bien suggérer au roi d'éloigner Quillot de Dijon, ou même de le faire enfermer, afin qu'il ne puisse plus gâter personne, ni autoriser par son impunité les autres mauvais prêtres qui se sont rassurés depuis le succès de son affaire...

On espère, Monseigneur, que Votre Grandeur voudra bien faire quelque attention à ce qu'on a l'honneur de lui écrire. Si elle se défioit tant soit peu de ce qui lui vient d'un inconnu, elle pourroit s'adresser à M. Malteste, ancien conseiller, qui a été rapporteur de cette affaire, ou à M. de Maillard, qui l'a instruite comme commissaire, ou à tel autre qu'il lui plairoit, pourvu qu'il ne fût pas du parti quiétiste, qui est assurément très-nombreux pour différentes raisons. Si par son crédit elle daignoit contribuer à délivrer Dijon de cette maudite secte, toute la ville lui en seroit redevable; et cette obligation, quoique commune, redoubleroit en moi le profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur, DE VOTRE GRANDEUR, le très-humble et très-obéissant serviteur, LE VRAY.

FIN DES LETTRES SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

LETTRES

ÉCRITES A BOSSUET [a].

LETTRE PREMIÈRE.

M. L'ABBÉ FLEURY A BOSSUET.

A Paris, ce jeudi 28 septembre 1684.

J'étois à Villeneuve quand je reçus votre lettre, qui fut mardi sur les huit heures du soir. Je n'arrivai ici hier qu'environ à la même heure, parce que n'étant pas maître de ma voiture, je ne pus partir aussitôt que j'aurois désiré. J'eus encore le temps d'envoyer chez le médecin, qui me manda que l'abbé de Vares étoit très-mal, et qu'il devoit recevoir ce matin le Viatique. Il l'avoit déjà reçu quand je suis arrivé chez lui, qui étoit sur les huit heures et demie. On m'a dit qu'il m'avoit demandé, et il a témoigné être bien aise de me voir. Je lui ai trouvé la poitrine fort engagée, grande difficulté de parler et même d'ouïr, mais la connoissance entière et les sentimens très-chrétiens. Je lui ai dit quelques paroles de saint Paul, sachant qu'il le méditoit continuellement, et quelques versets des *Psaumes,* surtout *In domum*

(a) Il nous reste à publier un petit nombre de lettres. Ces lettres ont été écrites, non par Bossuet, mais à Bossuet par des hommes d'un mérite éminent. Dans la composition de ses ouvrages, abordant tous les domaines de la science, le grand écrivain consultoit ses amis tantôt sur un texte de l'Ecriture ou de la patrologie, tantôt sur un point de dogme ou de droit canon, tantôt sur une question de morale ou de critique historique; toujours sur la brèche pour défendre la vérité, il se faisoit pour ainsi dire signaler par ses aides de camp les manœuvres de l'erreur qui menaçoit la Cité sainte. Eh bien, les avis que lui transmettoient les sentinelles d'Israël, comme aussi les solutions que lui donnoient les savans : voilà les communications, les rapports, les lettres que nous allons donner au lecteur. On conçoit combien ces documens nous offrent d'intéressans détails sur la vie intime du grand homme, combien de lumières précieuses sur ses compositions littéraires.

Nous suivrons, dans la publication de ces lettres, l'ordre des matières plutôt que celui des temps.

Domini ibimus : sur quoi il a témoigné une grande consolation de penser à la sainte Cité et à la bonne compagnie que l'on y trouvera. J'ai continué à lui dire quelques paroles de l'Ecriture de temps en temps, et j'ai vu comme il les goûtoit par ce qu'il ajoutoit de lui-même. Il a voulu reposer; et j'ai été aux Filles de Saint-Thomas, où j'ai dit la messe pour un malade à l'extrémité. Le médecin étoit venu, qui n'en attendoit plus rien, et jugeoit toutefois qu'il iroit jusqu'au soir. Cependant j'avois envoyé querir M. Bouret, notaire, parce qu'il vouloit faire son testament. Peu de temps après, voyant qu'il s'affoiblissoit, j'ai proposé d'envoyer querir l'extrême-onction. Les notaires sont venus, et il a eu encore assez de liberté d'esprit pour leur expliquer lui-même ses intentions. Comme ils achevoient d'écrire, M. de Cornouaille est venu avec les saintes huiles, et a trouvé le malade si bas qu'il a commencé par les onctions. Il a toutefois eu encore le temps de dire les prières, puis tout de suite celles des agonisans, pendant lesquelles il a expiré, un peu avant midi. Il a philosophé jusqu'à la fin, demandant pourquoi la maladie s'appeloit un mal, et pourquoi tant de gens s'assembloient autour de lui, paroissant alarmés de son état. Jusqu'à la fin il a témoigné une grande confiance en Dieu, quoique mêlée de quelque légère crainte qui passoit vite.

M. Pessole et M. Clément ont envoyé querir aussitôt, d'un côté M. l'abbé de Saint-Luc, et de l'autre M. de la Chapelle. Cependant je m'en suis allé dîner chez M. l'abbé Renaudot, pour ne pas m'éloigner en cas qu'on eût besoin de moi. M. l'abbé de Saint-Luc y est venu, qui nous a conté ce qui s'étoit passé, et comme M. de la Chapelle s'étoit chargé des clefs, suivant l'ordre qu'il avoit de M. de Louvois : ainsi n'ayant plus rien à faire à la bibliothèque, je n'ai pas cru devoir y retourner. J'espère aller demain à l'enterrement, et m'en retourner samedi à Villeneuve, où M. le contrôleur général doit être encore huit jours. Après cela j'espère vous aller trouver, si vous ne m'ordonnez le contraire.

M. l'abbé Renaudot se réveille vivement en cette occasion, et remue toutes les machines dont il se peut aviser. Vous le verrez par cette lettre de M. le Prince. Je l'ai assuré qu'elle étoit fort inu-

tile, et que vous étiez autant bien disposé à son égard qu'il le pouvoit souhaiter. Toutefois puisqu'elle est écrite, il a fallu vous l'envoyer. M. l'abbé de Saint-Luc lui a offert très-honnêtement ses bons offices auprès de M. l'archevêque de Reims, et lui en doit écrire dès aujourd'hui. Pour moi, Monseigneur, si on me faisoit l'honneur de m'en demander mon avis, vous savez ce que je vous en ai dit plusieurs fois, et que pour le bien de la chose, sans aucun égard des personnes, je n'en vois point qui convienne mieux à cet emploi que lui. Au reste la gazette ne l'occupe pas autant que je pensois. Il ne laisse pas d'étudier beaucoup d'ailleurs : ce qu'il écrit en fait foi ; et le commerce qu'il a avec tous les savans dedans et dehors le royaume, feroit honneur à ceux qui le choisiroient. Je ne manquerai pas d'en dire ma pensée à M. le contrôleur général.

M. l'abbé de Vares a l'avantage d'être regretté de tout le monde. M. l'abbé Galois m'en parla avec de grands sentimens d'estime, la dernière fois que je le vis ; et prévoyant ce malheur, il le regrettoit par avance. Le pauvre M. Clément, quoiqu'il eût eu les petits chagrins que vous savez, ne laisse pas de le regretter, craignant de trouver pis. Il est tout étourdi de ces changemens, et mérite que l'on prenne soin de le conserver. Le pauvre M. Pessole me fait grande compassion, et je ne sais ce qu'il deviendra ni ce qu'on pourra faire pour lui. Mais il est inutile, Monseigneur, de vous représenter tout cela : vous le voyez comme moi ; et personne ne pénètre mieux que vous toutes les conséquences de cette mort. Pour moi, je voudrois bien en tirer des conséquences qui me fussent utiles ; et il me semble que cet exemple venant tout à coup sur celui de M. d'Amboile, devroit bien m'apprendre à mépriser la vie et tout ce que l'on y appelle établissement, pour ne songer à en faire que dans le ciel. Vous m'y aiderez, Monseigneur, par vos bonnes instructions et vos bons exemples, et encore plus par vos prières, que je vous demande avec votre sainte bénédiction.

FLEURY.

LETTRE II.

M. L'ABBÉ DE SAINT-LUC A BOSSUET.

A Paris, ce 28 septembre 1684.

Vous aurez appris, Monseigneur, par les lettres de Pessole et de M. Fleury la triste nouvelle de la mort de notre pauvre ami M. de Vares. Vous n'en aurez pas été surpris : car vous me marquiez dans votre dernière lettre que vous n'en espériez plus rien ; et j'ai vu que vous en étiez vivement touché. En vérité, Monseigneur, je ne saurois me consoler de cette perte ; elle me paroît irréparable pour tous ses amis. Il est rare d'en trouver de ce mérite, et d'une société si douce et si agréable. On n'a pas assurément d'affliction plus sensible en cette vie, et rien ne doit plus servir à nous en détacher. Je l'avois été voir avant-hier, et j'y menai M. Duchêne qui le jugea en grand péril. Je lui en dis quelque chose dans la conversation : il me parut qu'il m'entendoit assez. En effet il s'est disposé à ce dernier moment comme un homme bien pénétré des vérités de la religion, qu'il méditoit toujours pendant sa maladie, et a eu le bonheur de mourir entre les bras de M. Fleury. Je suis arrivé un moment trop tard : j'ai trouvé le pauvre Pessole fort désolé, et incertain de ce qu'il devoit faire des clefs dont il étoit chargé. M. de la Chapelle averti par Clément, est venu aussitôt, et a dit que M. de Louvois lui avoit donné ordre en partant de se rendre à la bibliothèque dès qu'il sauroit la mort, de mettre son cachet à toutes les serrures, et de prendre les clefs. Je lui ai conseillé de les remettre avec le registre, et de donner avis de tout à M. de Reims. Je ne doute pas que vous n'ayez la bonté de lui recommander fortement ce pauvre garçon, qui perd tout son appui : son affection et sa fidélité méritent qu'on fasse quelque chose pour lui, outre qu'il est assez intelligent et fort exact.

L'abbé Renaudot espère aussi que vous écrirez en sa faveur. M. de Fleury et moi sommes convenus que l'on ne pouvoit trou-

ver un meilleur sujet et plus capable de cet emploi, par son érudition et le commerce qu'il a avec tous les gens de lettres. La *Gazette* ne l'occupe pas assez pour l'empêcher de s'y donner tout entier : d'ailleurs il a du bien, et ne cherchera pas à faire son profit aux dépens du service. Vous connoissez la disposition où est M. de Reims à son égard ; et je crois qu'il vous sera aisé de faire encore celui-là, qui en sera très-reconnoissant. Je suis, avec un attachement inviolable, absolument à vous.

L'abbé DE SAINT-LUC.

LETTRE III.

M. L'ABBÉ FLEURY A BOSSUET.

A Paris, ce 15 octobre 1684.

Eh bien, Monseigneur, il a plu à Dieu de frapper encore ce terrible coup, et de nous ôter M. Cordemoy. Il me semble que je ne vois plus que des morts; et à peine sais-je si je suis en vie moi-même : du moins sais-je bien que si j'ai tant soit peu de raison, je ne dois pas me promettre un moment de vie. Quatre amis de cette force perdus en deux mois! Mais il n'est point question de lamenter; il faut songer aux vivans, et avoir soin de la pauvre famille de notre ami. Il m'a passé par l'esprit que peut-être ne seroit-il pas impossible de conserver la charge ou la pension pour le fils, qui est à Lyon, et de l'engager à continuer l'Histoire (*a*). Je crois qu'en un an ou deux, laborieux comme il est, avec un fort bon esprit, il auroit bien autant d'avance que le père pouvoit en avoir, vu la jeunesse, la fraîcheur et la mémoire, et qu'il n'auroit aucun autre soin. Un de ses jeunes frères l'y pourroit aider; et je crois que ces deux jeunes hommes se donnant tout entiers à cet ouvrage, ils y réussiroient plutôt que quelqu'un des

(*a*) L'*Histoire de France* : M. de Cordemoy avoit écrit celle des deux premières races, qui a été publiée après sa mort, en deux volumes in-folio. Louis XIV, comme le désiroient les amis du défunt, chargea son fils de continuer cette Histoire. Il avança beaucoup celle de la troisième race; mais son travail n'a pas été donné au public.

savans que nous connoissons, ou plutôt je n'en connois point que je pusse indiquer pour cet ouvrage. Je crois bien que cela sera difficile à obtenir; mais quand on n'obtiendroit qu'une partie de la pension, ce leur seroit toujours un grand secours. Peut-être cette affaire mériteroit bien que vous fissiez un tour à Fontainebleau; car elle aura besoin d'être puissamment sollicitée : et vous savez mieux que moi que si ces sortes de graces ne s'obtiennent sur-le-champ et par la compassion d'une mort récente, il n'y a rien à faire ensuite. Je sais bien, Monseigneur, que je ne hasarde rien de vous dire toutes mes pensées. Il m'importe seulement de savoir votre résolution, afin que si vous demeurez à Meaux, je me rende incessamment auprès de vous. Cependant je vous demande, avec un profond respect, vos prières et votre sainte bénédiction.

LETTRE IV.

M. OBRECHT A BOSSUET (a).

à Strasbourg, ce 1er mai 1686.

Je réponds un peu tard à celle que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire, du 26 de mars, parce qu'elle m'a été rendue dans un temps que j'étois surchargé d'affaires plus qu'à l'ordinaire, et qu'ayant changé de maison, je n'ai pas pu sitôt transporter ma bibliothèque, qui est encore actuellement dans la dernière confusion. Cependant je m'étois déterminé d'abord de satisfaire Votre Grandeur sur ce qu'elle désire de savoir touchant la diversité des éditions de la *Confession d'Augsbourg*.

C'est une matière qui a été bien battue et rebattue en Allemagne, et on en a fait des livres tout entiers, tant pour accuser cette diversité que pour la défendre. Celui qui l'a traitée avec le plus d'étendue est *Laurentius Forerus*, dans plusieurs traités qu'il a publiés en l'an 1628, 1629, 1630. Mais comme il a vu que ses

(a) Ulric Obrecht, savant distingué, né à Strasbourg le 23 juillet 1646, avoit été élevé dans la religion protestante. Il fit abjuration entre les mains de Bossuet en 1684, et mourut le 6 août 1701. Il étoit préteur royal au sénat de Strasbourg.

raisons n'avoient pas tout le poids qu'elles devoient, à cause qu'étant parties de la plume d'un jésuite, les luthériens eurent moyen de les faire attribuer à la passion et à la haine mortelle qu'il y a entre eux et cet ordre, il les reproduisit quelques années après revêtues d'un nom illustre, dans le *Speculum veritatis Bradenburgicæ,* du marquis Christian-Guillaume, imprimé en l'an 1633: suivant en cela les traces de Pistorius, qui avoit traité la même matière sous le nom de Jacques, marquis de Baden, dans les motifs de sa conversion publiés en 1591. M. le cardinal de Hesse la fit aussi éplucher par Thomas Henrici, dans un ouvrage intitulé: *Anatomia Augustanæ Confessionis.* Et tout nouvellement M. l'évêque de Neustadt a fait ramasser dans un traité qui a pour titre: *Augustana et Anti-Augustana Confessio,* tout ce qui a été dit autrefois à ce sujet: et M. l'électeur de Saxe a fait répondre par un professeur de Leipsick appelé Valentinus Alberti. L'un et l'autre de ces deux ouvrages est écrit en allemand, aussi bien que la plupart de ceux qui les ont précédés.

A ce que je me souviens, on reproche aux luthériens principalement les changemens qui paroissent dans l'édition qui a été faite de la *Confession d'Augsbourg* à Wirtemberg, en l'an 1540, et la diversité qu'il y a entre cette édition et toutes celles qui lui sont antérieures, depuis celle de l'an 1530. En outre on leur objecte que de plusieurs exemplaires allemands, même des plus authentiques, comme sont ceux qui sont dans la bibliothèque de l'empereur et dans les archives de l'empire à Mayence, il n'y en a pas deux qui se ressemblent, non plus que l'édition allemande de l'an 1580 et celle de 1628, dont ils font le plus de cas, et que les exemplaires latins en diffèrent encore davantage. Le nombre des passages où l'on leur montre cette discrépance est presque infini, de plus grande et de moindre importance.

Les luthériens, dans leurs réponses, commencent par rejeter entièrement l'édition de Wirtemberg de l'an 1540. Ils disent qu'elle est un effet de la foiblesse de Mélanchthon, qui s'est voulu accorder par là avec les Suisses; qu'elle n'a jamais été reçue parmi eux; qu'au contraire l'auteur en a été repris sévèrement au nom de l'électeur de Saxe par son chancelier nommé Pontanus, et qu'il

a été obligé de l'abandonner entièrement aux colloques de Worms et de Ratisbonne.

Quant aux autres éditions, ils disent qu'il y en a qui ont été corrompues par les imprimeurs; et qu'ils ne reconnoissent que celles qui ont été données par autorité publique, comme sont celles de l'an 1626, *in Pupillu A. C.*, et celle de 1580, *in Formula Concordiœ*. Ils avouent que le texte latin n'est pas tout à fait conforme à l'allemand quant aux paroles, mais qu'il retient pourtant le même sens : que la *Confession* a été traduite de l'allemand en latin, et l'*Apologie* du latin en allemand : que dans l'une et dans l'autre il faut examiner la traduction sur l'original, et non pas combattre l'original par la traduction : que dans les exemplaires qui se trouvent dans les bibliothèques et dans les archives il y a des variétés, mais qui la plupart n'importent rien et n'altèrent pas le sens : que s'il y a des changemens, des additions, des omissions, c'est pour donner non pas une doctrine nouvelle, mais plus nette et plus claire.

A ces faits ils ajoutent les réflexions suivantes : Que dans l'Eglise chrétienne il a toujours été permis de changer les *Symboles* et les *Confessions de foi* : que cela a été remarqué même dans le *Symbole des apôtres*, dans celui de saint Athanase, et principalement dans celui de Constantinople, où l'Eglise latine a cru avoir la liberté d'ajouter le *Filioque*, qui n'étoit pas dans le grec : que l'Eglise romaine leur peut d'autant moins reprocher leurs additions et changemens, qu'elle-même s'est servie d'une grande liberté à changer par exemple l'édition Vulgate, selon l'aveu de Clément VIII dans sa préface, le Canon de la messe, et la Profession de foi, où ils soutiennent que la foi du concile de Trente est altérée par des additions, comme par exemple de jurer l'obéissance au Pape; et par des changemens, comme doit être celui de l'article de l'invocation des saints, que la Profession veut faire passer pour nécessaire, quoique le concile ne l'ait proposée que comme utile : que la doctrine du concile de Constance a été changée par celui de Latran, touchant l'autorité des Papes sur les conciles : qu'il ne sert de rien de dire que leur Confession a été changée dans les diverses éditions, attendu qu'ils ont toujours publié

hautement qu'ils se tiendroient inséparablement à l'exemplaire qu'ils ont présenté à Charles V, et qu'ils n'ont jamais refusé de laisser juger leur doctrine selon cet exemplaire-là, sans se prévaloir d'aucun des changemens qu'on leur oppose.

J'espère que M. le Correur aura fait son devoir : il y a déjà du temps que je l'en ai averti. Il demeure dans la rue Montmartre, vis-à-vis de la Jussienne, chez M. le commissaire Fleury.

J'ai reçu les excellens ouvrages que Votre Grandeur m'a envoyés par le coche, et j'ai rendu les exemplaires où ils étoient destinés. En mon particulier je lui en ai une obligation infinie; et ne souhaite rien au monde si passionnément, que d'avoir l'occasion de témoigner réellement avec combien de vénération et de respect, je suis, etc. OBRECHT.

LETTRE V.

M. OBRECHT A BOSSUET.

De Strasbourg, ce 20 juin 1687.

Je réponds un peu tard à la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire du 6 du mois passé, parce qu'elle m'a été rendue lorsque j'étois occupé à instruire quelques procès de conséquence que la ville de Strasbourg a au conseil souverain d'Alsace, et qui doivent encore être jugés avant les vacances. J'espérois en outre de trouver ici les deux derniers tomes de M. Varillas, où il doit avoir mis les deux pièces sur lesquelles Votre Grandeur me demande quelque éclaircissement. Mais comme nos libraires ne les ont pas encore apportés, je n'en pourrai donner que des conjectures.

Je présume donc que ce seront les mêmes que celles que feu M. l'électeur palatin Charles-Louis a déjà fait publier autrefois, pour couvrir ou autoriser en quelque façon le concubinage dans lequel il vivoit avec la Dame de Deyenfeld. C'est dans un livre qu'il fit écrire en allemand par un de ses conseillers, et qu'il envoya lui-même à la plupart des Cours, comme aussi aux savans d'Allemagne. Il m'en adressa aussi un exemplaire, avec un pa-

quet pour feu M. le Prince : mais il me défendit fortement de mander d'où m'étoit venu ledit paquet. Cet ouvrage a pour titre : *Considérations ou Réflexions consciencieuses sur le mariage, en tant qu'il est fondé dans le droit divin et en celui de nature ; avec un éclaircissement des questions agitées jusqu'à présent touchant l'adultère, la séparation et particulièrement la polygamie.* Il a été publié en l'an 1679, sous le nom emprunté de *Daphnæus Arcuarius,* sous lequel est caché celui de Laurentius Bæger, parce qu'*Arcus* signifie en allemand *Bognu.*

Dans la quatrième partie, chapitre I, l'auteur ayant proposé la question, si dans le temps de la nouvelle Alliance il y a eu des docteurs qui aient permis la polygamie ; et après avoir fait dire au cardinal Bellarmin qu'il s'étonnoit de ce que les luthériens reprochoient au pape Grégoire III d'avoir permis à un mari, dont la femme étoit malade, de prendre une seconde femme, puisque Luther avoit été dans le même sentiment : il fait semblant de vouloir embrasser la défense de Luther, et de le vouloir purger de cette doctrine ; mais insensiblement il tourne la phrase, et le charge de preuves si convaincantes, qu'il n'en laisse aucun doute au lecteur ; et conclut à la fin du chapitre que Luther a effectivement enseigné ce qu'on lui impose, et fait voir que c'est à tort qu'on le veut excuser, en disant que ce n'a été que vers le commencement de sa Réforme, comme s'il avoit changé de sentiment dans ses derniers écrits.

Entre autres, il produit aussi en allemand et en latin l'Avis doctrinal sur le dessein du Landgrave, aussi bien que le contrat de mariage : l'un et l'autre est autorisé des mêmes notaires que Votre Grandeur me marque. Mais quant à l'avis allemand, que je tiens pour l'original, il n'est signé que de Luther, de Mélanchthon et de Bucer ; et je crois que les autres théologiens n'ont signé le latin que quelque temps après. L'allemand est indubitablement du style de Mélanchthon ; mais le latin me paroît être sorti de la plume de Melander. Arcuarius assure que ces pièces ont été tirées des archives d'un prince d'Allemagne, qu'il ne les publie que parce qu'il est pleinement convaincu de leur autorité. Il ajoute en outre l'instruction que le Landgrave a donnée à Bucer

pour négocier cette affaire auprès de Luther et de Mélanchthon, et pour obtenir d'eux un avis favorable.

Votre Grandeur ne me marque pas si M. de Varillas a aussi donné cet acte, qui est assurément la pièce principale, et qui fait voir les ressorts que le Landgrave a remués pour arracher de ces Messieurs une décision telle qu'il la souhaitoit. Elle n'est qu'en allemand : mais si Votre Grandeur la désire, je la ferai traduire et la lui enverrai au plus tôt.

Du reste il ne faut pas s'étonner si les historiens de ce temps-là ne parlent pas avec plus de détail de ce mariage : car en conséquence de l'avis on avoit pris de si belles précautions pour le cacher, que personne n'en a jamais rien su qu'à demi. Il est vrai qu'on l'a reproché à Luther aussi bien qu'au Landgrave même, dans des écrits publics : mais l'un et l'autre dans leurs réponses se sont tirés d'affaire en habiles rhétoriciens : de sorte que quand on a lu ce qu'ils en disent, on est aussi savant qu'auparavant; c'est-à-dire qu'en ne rien avouant, ils ne nient néanmoins rien.

« Vous me reprochez, écrit le Landgrave contre Henri le Jeune, duc de Brunswich, *apud Hortlederum, de causis belli Germanici, anno* 1540, qu'il a éclaté de moi comme si j'avois pris une seconde femme, la première étant encore vivante : sur quoi je vous déclare que si vous, ou qui que ce soit, dit que j'aie contracté encore un mariage non chrétien, ou que j'aie fait quelque chose qui ne convienne pas à un prince chrétien, il me l'impose par pure calomnie. Car quoique envers Dieu je me reconnoisse pour un pauvre pécheur, je vis pourtant en ma foi et en ma conscience devant lui d'une telle manière, que mes confesseurs ne me tiennent pas pour un homme non chrétien, et que je ne donne scandale à personne, et suis avec la princesse ma femme en bonne intelligence, amitié et concorde, » etc.

« On reproche au Landgrave, écrit Luther, (tom. VII, Jenens. German., fol. 425) que c'est un polygame. Je n'en ferai pas beaucoup de paroles ici. Le Landgrave est assez fort, et a des gens assez savans pour se défendre. Quant à moi, je connois une seule princesse ou Landgravine de Hesse, qui est et doit être nommée la femme et la mère en Hesse ; et il n'y en a point d'autre qui

puisse porter ou engendrer de jeunes landgraves, que la princesse qui est fille de George duc de Saxe. » Car effectivement il étoit assez pourvu par le contrat de mariage que la nouvelle épouse n'auroit pas la qualité de landgravine, et que ses enfans ne seroient point landgraves. L'instruction donnée à Bucer est admirable sur ce sujet.

Quant à l'élévation de l'Eucharistie, je ne crois pas qu'on puisse trouver la moindre chose dans les liturgies des églises protestantes d'Allemagne, qui en fait de cérémonies sont tout à fait stériles, outre que l'on sait que l'élévation a été abrogée par Luther même, en l'an 1543; et cela en faveur du même landgrave, pour lequel il avoit passé le dogme de la polygamie. J'en ai fait copier l'extrait ci-joint de l'histoire de Peucerus, gendre de Mélanchthon, qui a été témoin oculaire des choses qu'il écrit.

Je lis l'*Oraison funèbre* (*a*) que Votre Grandeur m'a fait la grace de m'envoyer par la voie de M. de Chamilly : je vois déjà qu'elle est entièrement proportionnée à la grandeur de son sujet et à la réputation de son auteur. Je suis avec un profond respect, etc.

LETTRE VI.

M. OBRECHT A BOSSUET.

A Strasbourg, ce 14 juillet 1687.

Ce mot n'est que pour accompagner l'instruction que Votre Grandeur m'a bien voulu demander. C'est une pièce bien plate, et qui pourroit suffire toute seule pour dépeindre exactement le génie du landgrave. Je l'ai fait traduire mot pour mot afin que si Votre Grandeur a peut-être le dessein d'en donner une traduction françoise, elle puisse entrer d'autant plus facilement dans le vrai sens de l'auteur. Je me suis souvenu depuis ma dernière lettre, que la Consultation de Luther est aussi dans ses ouvrages, tome VII de l'édition allemande d'Altenbourg, signée de lui seul,

(*a*) L'*Oraison funèbre de Louis de Bourbon*, prince de Condé.

mais tellement tronquée qu'il est impossible d'y rien comprendre: et à la regarder au dehors, on diroit qu'il a été d'un sentiment contraire : mais en la considérant attentivement, on voit d'abord les endroits où elle a été falsifiée. Je suis avec un très-profond respect, etc.

LETTRE VII.

M. OBRECHT A BOSSUET.

A Strasbourg, ce 10 mai 1692.

Je viens de recevoir la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'adresser par la voie de M. le marquis de Chamilly, du 22 du mois passé. J'ai d'abord loué Dieu et remercié M. le landgrave de Hesse dans mon cœur, d'avoir inspiré à Votre Grandeur le dessein de combattre en particulier le luthéranisme; et j'en prévois effectivement trop bien les fruits pour ne pas tout quitter, afin d'y contribuer de tout ce que je pourrai avoir acquis de connoissance en cette matière.

M. de Seckendorff a rendu son travail désagréable, même à ceux de son parti, pour avoir suivi pied à pied l'histoire du P. Maimbourg. Ainsi il est facile de deviner le sort qu'auroit quiconque le voudroit imiter.

Il m'a toujours paru que pour tirer de l'histoire du luthéranisme l'avantage que nous devons chercher en l'attaquant, et qui ne peut tendre qu'à détromper ceux qui y sont engagés présentement, il faudroit se retrancher à examiner le but que les luthériens eux-mêmes veulent que les auteurs et les premiers protecteurs de leur Réforme se soient proposé, et de le confronter avec l'état présent de leur église, qui en doit être le fruit. Ils prétendent, et c'est là, si ma mémoire ne me trompe, l'unique dessein du grand ouvrage de M. de Seckendorff, que les uns et les autres n'ont agi que par un pur motif de piété et dans la vue de rétablir la pureté primitive du christianisme, en corrigeant les erreurs et en retranchant les abus qu'ils attribuent à l'Eglise romaine.

Je n'ai jamais trouvé à propos de contester avec eux là-dessus : mais lorsqu'ils me le disent, je leur allègue les sociniens, les anabaptistes, les puritains, etc. ; et je leur fais insensiblement avouer que l'on peut se tromper en se proposant une pureté imaginaire, c'est-à-dire en voulant réformer ce qui n'a pas besoin ou qui ne souffre point de réforme. Et en venant ensuite à l'état présent de leur église, je leur demande : Avez-vous une doctrine plus pure que n'est celle de l'Eglise romaine sur les articles sur lesquels vous avez fait schisme? Etes-vous parvenus à ce culte purement spirituel et détaché de toutes les traditions et inventions humaines? Votre discipline est-elle entièrement conforme à celle de l'Eglise primitive? Avez-vous trouvé le secret de changer en or ou en quelque matière moins sujette à la fragilité, les vases de terre dans lesquels l'Apôtre dit que portent le trésor de la connoissance de Dieu ceux qui sont constitués pour éclairer les autres ? etc. Cette méthode peut mener à épuiser tout ce qu'il y a d'essentiel dans la controverse, et a néanmoins cela de commode, qu'en la suivant on se peut donner une carrière aussi longue ou aussi courte que l'on veut.

Si Votre Grandeur me fait la grace de m'indiquer le plan qu'elle se sera formé, je pourrai peut-être lui fournir des mémoires, que le public ne recevra pas avec moins d'avidité que ceux qui ont été produits par M. de Seckendorff. Mais comme ils sont la plupart en allemand, je supplie Votre Grandeur de me mander si elle a des personnes à la main qui entendent assez ladite langue pour les traduire, ou si elle désire que je les fasse traduire ici : auquel cas je prierai le révérend Père d'Aubanton, recteur du collége des Jésuites en cette ville, d'y employer quelques-uns de ses régens ; et si Votre Grandeur lui en écrivoit aussi un mot, cela serviroit à avancer la besogne.

L'ouvrage de Hortlederus n'est qu'un recueil d'actes publics ; aussi en allemand. Ainsi il faudra se réduire au même secours à l'égard des pièces dont Votre Grandeur aura besoin. Les annales d'Abrahamus Scultetus ne peuvent servir que par quelques extraits de lettres, qu'il y a insérées et qui n'ont pas été publiées ailleurs : je les chercherai chez nos libraires, aussi bien que

Viam pacis Dionysii Capucini. Un livre dont Votre Grandeur pourra difficilement se passer, est *Vita Melanchthonis, per Camerarium.* Je ne doute pas que Votre Grandeur ne l'ait lu : mais pour le pouvoir employer utilement à l'exécution de son dessein, il a besoin de quelques éclaircissemens, que j'écrirai à la marge d'un exemplaire que je me donnerai l'honneur de lui adresser par la première commodité ; n'ayant rien tant à cœur que de témoigner avec combien de respect je suis, etc.

LETTRE VIII.

M. OBRECHT A BOSSUET.

A Strasbourg, ce 10 juin 1692.

J'ai été bien aise d'apprendre par celle que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire, qu'elle a approuvé mon projet, et que le sieur Rehm lui a remis la vie de Mélanchthon, que je lui avois confiée. J'avois cru en trouver un exemplaire chez nos libraires pour y ajouter mes remarques : mais cela m'ayant manqué, j'ai pris le parti d'adresser à Votre Grandeur celui dont je me suis servi autrefois, et auquel j'ai fait écrire alors celles qui y paroissent, et qui sont la plupart tirées des mémoires de Caspar Cruciger, intime ami de Mélanchthon. J'ai mis depuis au coche de Paris, qui doit arriver à Meaux dimanche prochain, l'ouvrage de Hutterus contre Hospinien, contenant l'histoire de la *Formule de concorde,* sous ce titre : *Concordia concors;* comme aussi *Supplementum Historiæ ecclesiasticæ*, tiré des lettres de mes aïeux, et publié par le sieur Fecht mon beau-frère, qui est présentement le premier professeur en théologie à Rostock, et surintendant, comme ils les appellent, du duché de Meckelbourg; et enfin l'*Apologie de la Faculté de théologie à Wirtemberg* contre l'histoire écrite par Peucerus, gendre de Mélanchthon, qu'il me semble avoir vue chez Votre Grandeur : cependant si elle ne l'avoit point, je pourrois la lui fournir. Les *Annales Abrahami Sculteti* ne se trouvent point ici : mais j'espère de les avoir

de Bâle, où j'ai écrit pour cet effet. Quant à Hottingerus, qui a écrit plusieurs volumes sur l'histoire de l'Eglise, je supplie Votre Grandeur de me mander lequel de ses ouvrages elle désire.

Du reste j'ai commencé à donner de l'occupation au P. d'Aubanton, en lui remettant l'original de l'écrit de Bucer, signé de sa main et des principaux ministres d'ici, que M. Seckendorff rapporte en son dernier volume, page 539, qui pourra servir d'exemple que l'on ne doit pas trop se fier à ses extraits. Car en venant aux chefs de la doctrine, après avoir remarqué la distinction, *inter capita necessaria et non necessaria*, il poursuit : *Singulatim porrò disserit de justificatione, fide et bonis operibus ;* insinuant par là sans doute que Bucer a tenu ces chefs *pro necessariis :* mais il ne dit pas que tout le raisonnement de Bucer ne tend qu'à montrer qu'après les éclaircissemens que l'on s'étoit donnés de part et d'autre, il ne restoit plus de contestation déjà alors entre les parties sur ces articles, établissant de son côté tout haut la nécessité des bonnes œuvres.

Quant au dessein de Votre Grandeur, je ne doute pas qu'elle n'ait remarqué que pour prouver que l'on enseignoit et croyoit dans l'Eglise catholique ce qu'il y a de bon dans la Réforme, les Rituels ou Agendes des Eglises particulières d'Allemagne, dont on se servoit en ce temps-là, sont d'un grand secours. J'en ai vu quelques-uns à Paris dans la bibliothèque de feu M. l'abbé Dufort, qui ont passé depuis, à ce qu'on m'a dit, en celle de M. l'archevêque de Reims. Le livre de Flaccus Illyricus, qu'il a intitulé : *Catalogus testium veritatis,* peut encore être utile au même but : et quant à la prétendue divinité de l'esprit de Luther, on ne manquera pas de bons mémoires pour la rabattre. Je m'y emploierai de mon mieux, étant avec un très-profond respect, etc.

LETTRE IX.

DOM CLAUDE DEVERT A BOSSUET (a).

Au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, ce 20 juillet 1686.

J'ai reçu ici la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny : mais n'ayant point avec moi les paroles du manuscrit de Corbie, je vous prie de vouloir bien attendre jusqu'à ce que je retourne au lieu où est la copie que j'en ai faite, pour vous l'envoyer aussitôt. Je ne pense pas qu'on retrouve celui de Saint-Denis, l'ayant fait chercher exprès depuis six mois : mais vous pouvez compter que c'est la même chose que celui de Corbie, l'ayant vu et lu moi-même ; et je suis d'autant plus croyable sur cela, que je n'ai recherché tous ces manuscrits que dans la vue d'y trouver de quoi confirmer l'opinion de ceux qui croient la consécration de l'espèce du vin par le mélange de celle du pain : sur quoi, si vous vouliez bien que je visse ce que vous répondez à cela, peut-être trouveriez-vous en moi plus que dans un protestant même, des difficultés qui vous obligeroient de satisfaire à tout.

J'ai envoyé depuis huit jours à M. de Cerbelle un endroit d'un Pontifical que j'ai trouvé à Senlis, que je ne doute point qu'il ne vous ait fait tenir. Il est visible par ces paroles que quoique les enfans ne communiassent que sous l'espèce du vin, on croyoit néanmoins qu'ils recevoient le corps et le sang, puisqu'on leur disoit : *Corpus cum sanguine Domini nostri Jesu Christi custodiat*, etc., mettant même le corps *in recto*, et le sang seulement *in obliquo*.

Je crois qu'il faut lire dans le concile de Tolède *in armario*, et non *in imaginario ordine*, ainsi que je l'ai lu en plusieurs endroits. Et en effet ce fut à peu près en ce temps-là qu'on cessa de

(a) Claude Devert fut trésorier de l'abbaye de Cluny. Il se fit connoître, dans les Lettres, principalement par l'*Explication littérale et historique des cérémonies de l'Eglise*, 4 vol. in-8°.

réserver dans les armoires, au moins en quelques endroits, les hosties pour les malades, et qu'on les exposa sur l'autel dans des tabernacles suspendus, au-dessous néanmoins de la croix qui étoit toujours plus élevée, comme nous le voyons encore dans quelques cathédrales : *sub crucis titulo*. Je suis avec respect, etc. DEVERT.

LETTRE X.

DOM CLAUDE DEVERT A BOSSUET.

Abbeville, ce 16 août 1686.

Voilà la copie du manuscrit de Corbie, c'est-à-dire la rubrique du vendredi saint. Celui de Saint-Denis, qui est égaré, porte précisément les mêmes termes. Je crois qu'on vous aura fait voir ce que j'ai extrait d'un Pontifical romain, touchant la communion des enfans. Je suis avec un profond respect, etc.

« Composito corpore Domini in corporali super altare et incensato, dicet dominus abbas : *Confiteor,* et incipiet cantare : *Oremus : Præceptis salutaribus moniti*, et *Pater noster,* et *Libera nos, quæsumus, Domine*. Fractio fiet ; et post fractionem dicet secundò : *Per omnia sæcula sæculorum :* Conventus respondebit, *Amen. Pax Domini,* et *Agnus Dei,* et *Hæc sacrosancta commixtio*, non dicentur ; sed frustum fractionis sinet cadere infra calicem, nihil dicendo. *Domine Jesu Christe, Corpus Domini, Quod ore sumpsimus*, dicentur ; sed sanguis non nominabitur. *Placeat tibi* non dicetur. Omnibus communicatis, capiet quisque de vino per fistulam, et post bibet, calicibus ante majus altare paratis. De corpore Domini nihil debebit remanere. Omnibus communicatis, et domino abbate devestito, sonabuntur Vesperi, et dicentur. »

Cette autorité est précise pour marquer qu'on ne croyoit pas dans Corbie, il y a huit cents ans, non plus qu'à Saint-Remi en France, que le vin le vendredi saint devînt le sang de Notre-Seigneur par le mélange du pain, puisqu'il est dit expressément que *sanguis non nominabitur,* et ensuite que ce qu'ils prenoient par un cha-

lumeau étoit du vin. On peut observer ici en passant, qu'ils faisoient ce vendredi-là la même cérémonie que s'ils eussent communié sous l'espèce du vin, puisqu'ils prenoient ce vin avec le chalumeau et dans des calices préparés sur l'autel, quoiqu'ils crussent pourtant que ce n'étoit que du vin. La même cérémonie se pratiquoit aussi à Cluny au commencement de ce siècle encore; c'est-à-dire on prenoit du vin dans des calices ce jour-là, et avec le chalumeau, quoique les Missels de notre Ordre nous marquent précisément que ce n'étoit que du vin: et par là on répond au raisonnement de ceux qui concluent que l'on croyoit que c'étoit le sang de Notre-Seigneur, parce qu'extérieurement on donnoit les mêmes marques de respect que si effectivement ce l'eût été. On voit encore par là que le vin que l'on donne encore aujourd'hui à l'ordination, et aux grands jours en quelques églises, après la communion, n'est point, comme on le croit, une ablution ni pour aider à avaler les espèces, mais une suite de l'ancienne communion sous l'espèce du vin; c'est-à-dire qu'on a continué la même cérémonie, quoique ce ne fût plus que du vin.

Votre Grandeur pourroit en passant dire un mot de la communion du vendredi saint, qui étoit commune à tout le monde, et non au prêtre seulement comme elle l'est aujourd'hui. Elle ne trouvera pas un ancien Cérémonial ni Missel qui n'en fasse mention: *Omnes communicant;* c'est toujours ainsi qu'ils s'expriment. J'ai une dissertation toute prête là-dessus: mais quand Votre Grandeur en aura dit un mot, ce sera encore une autorité pour moi. Cela se fait encore en plusieurs monastères de l'ordre de Cluny, et on rétablit cette communion partout.

LETTRE XI.

DOM CLAUDE DEVERT A BOSSUET.

Au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, ce 26 septembre 1686.

Votre lettre du 22 juillet ne fait que de m'être rendue; ce que j'impute à la fausse adresse. J'eus pu en ce temps-là me donner l'honneur de vous aller joindre ou à Meaux ou à Paris: présen-

tement quelques commissions importantes de M. le cardinal de Bouillon me retiennent en ce pays-ci. Cela n'empêche point, si vous le souhaitez et s'il est encore temps, que je ne vous envoie ce que je pense, et ce que je sais de la consécration par le mélange : et comme cette question me paroît de la dernière conséquence, si vous le désirez, j'en ferai une manière de dissertation, où je tâcherai de faire tout entrer ; et à laquelle, si vous voulez bien vous donner la peine de répondre, comme je sais que vous le ferez aisément, vous aurez satisfait à tout, et détruit par conséquent tout le livre du ministre, qui ne roule que là-dessus.

Je crois que vous aurez reçu une seconde fois l'extrait du manuscrit de Corbie, que j'ai adressé, il y a près de deux mois, à votre hôtel à Paris. A l'égard de celui de Senlis, il me paroît au contraire qu'il est à souhaiter qu'il soit moins ancien; les protestans, ce me semble, ne doutant pas que les enfans n'aient autrefois communié sous la seule espèce du vin, mais disant, comme le ministre la Roque, qu'on n'en sauroit donner de preuves depuis le douzième siècle. Voici ce que j'ai lu autrefois dans un ordinaire manuscrit de l'église de Soissons, qu'ils appellent le *Mandatum;* vous verrez, si cela vous accommode encore : *Communicato episcopo, communicet infantes baptizatos de sanguine sacrato, dicens: Sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat te in vitam æternam, amen.* Ce manuscrit est de la fin du douzième siècle, ou du commencement du treizième, qui est le temps de la vie de Philippe-Auguste et d'Isabelle sa femme, qui y sont nommés dans la prière *Christus vincet,* aussi bien que l'évêque Nivelo, qui vivoit aussi en ce temps-là.

Autrefois, dans l'église d'Amiens, en communiant les enfans nouvellement baptisés, le samedi saint, sous la seule espèce du vin, on leur disoit: *Corpus et sanguis,* etc., ce qui appuie le manuscrit de Senlis.

Je suis impatient de voir votre ouvrage, qui sera d'une grande utilité. Il y a des gens que je sais que vous estimez beaucoup, et qui ne sont pas éloignés du sentiment de la consécration, par le mélange : ils méritent bien votre application pour les détromper. Le ministre la Roque est visiblement de mauvaise foi en plu-

sieurs endroits. Il ne sait ce qu'il dit quand il interprète les paroles d'Innocent I de la communion comme du sacrifice : car on a toujours communié à Rome le vendredi saint, et l'Ordre romain y est précis. Je crois comme lui que l'*absque sanguine Domini* ne se rapporte pas à *communicent,* mais à *oblatas servandas..... absque sanguine Domini.* Je suis, Monseigneur, avec tout le respect possible.

LETTRE XII.

DOM CLAUDE DEVERT A BOSSUET.

A Paris, ce 28 juin 1687.

On m'a dit que Votre Grandeur travailloit actuellement à répondre au ministre la Roque sur la communion sous les deux espèces; et comme il m'a paru que je vous avois fait plaisir de vous envoyer un endroit du Cérémonial de Corbie sur la communion du vendredi saint, je suis bien aise aussi de vous dire que je lus l'année passée, mot pour mot, la même chose dans celui de l'abbaye de Saint-Denis, qui me parut de sept ou huit cents ans. J'ai été cette année pour le revoir; mais je ne l'ai plus trouvé, quoique je l'aie fait chercher, et il faut que quelqu'un l'ait enlevé. J'en fis même un extrait, qui est tout pareil à celui de l'abbaye de Corbie, et où il paroît visiblement que quoique les moines fissent ce jour-là à l'égard du vin, les mêmes cérémonies qu'ils faisoient les autres jours à l'égard du sang de Notre-Seigneur, néanmoins ils croyoient, comme il est précisément marqué dans ce Cérémonial, que ce n'étoit que du vin, même après le mélange avec l'espèce du pain.

Je suis avec tout le respect possible, etc.

LETTRE XIII.

DOM MABILLON A BOSSUET.

A Paris, ce 29 octobre 1686.

J'ai examiné suivant vos ordres nos anciens Cérémoniaux romains, touchant la messe des présanctifiés pour le vendredi saint. Je l'ai trouvée partout depuis le dixième siècle; mais je n'ai rien trouvé ni pour ni contre avant ce temps-là. Il n'y a qu'un Ordre romain tiré d'un manuscrit de Saint-Gal, qui porte expressément la communion le vendredi saint; et ce manuscrit me paroît être au moins de huit cents ans : et on ne peut douter de l'antiquité de cet Ordre, d'autant qu'il est cité en propres termes par Amalaire, au chapitre xv du livre premier des *Offices ecclésiastiques*, dès le commencement du chapitre. Pour ce qui est de l'addition ou interprétation de l'archidiacre, qui porte que, *in eâ statione, ubi Apostolicus salutat crucem, nemo communicat*, cela s'entend à mon avis du peuple, et non pas du Pape lorsqu'il officioit ce jour-là; encore bien que dans cet Ordre romain de Saint-Gal, il soit porté expressément que lors même que le Pape officie, *communicant omnes*. Voilà, Monseigneur, ce que j'ai pu trouver là-dessus : si je trouve quelque chose davantage dans la suite, je ne manquerai pas de vous en donner avis. Je n'aurois pas tant différé à m'acquitter de ce devoir, si je n'avois su que Votre Grandeur étoit ces jours passés à Fontainebleau. Maintenant que vous êtes de retour, permettez-moi, s'il vous plaît, Monseigneur, de vous remercier de toutes les bontés que nous avons reçues de vous pendant notre séjour à Germigny; et de vous assurer qu'on ne peut être avec plus de reconnoissance et de respect que je suis, etc.

Fr. J. Mabillon, moine Bénédictin.

LETTRE XIV.

L'ABBÉ RENAUDOT A BOSSUET.

A Paris, ce 10 juillet 1687.

Je viens, Monseigneur, de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 8 de ce mois. Comme la discussion plus ample des faits dont vous voulez être éclairci pourroit aller à quelques jours, et qu'il faut même que je la fasse hors de chez moi, parce que je n'ai pas tous les livres dont j'ai besoin pour cela, je commencerai à vous rendre un compte sommaire de ce que j'en sais.

Les Grecs célèbrent la liturgie parfaite de jeudi saint, comme e témoigne Siméon de Thessalonique dans sa réponse LVII : *Cùm et in magno jejunio, Sabbato et Dominicâ, perfectam Missam celebramus, et in aliis etiam jejuniis quæ violare nefas, veluti Vigiliâ Christi Natalium, Luminum, et magnâ Feriâ quintâ ita peragimus, nec in illis jejunium solvimus, quòd perfecto sacrificio utamur.* Ce passage est cité par Allatius dans sa Dissertation de la liturgie des présanctifiés, pages 1575 et 1576, au bout du livre *De perpetuo consensu.* Je suis trompé si cette discipline n'est marquée aussi dans le *Typicon* que je consulterai. Il semble que Balsamon et Zonare, aussi bien que les autres canonistes grecs, n'aient pas excepté le jeudi saint. Mais comme Siméon est postérieur, et que l'usage présent appuie son témoignage, il n'y a point de difficulté.

Les autres Orientaux célèbrent ce même jour la liturgie entière, quoique la plupart des Eglises aient la liturgie des présanctifiés.

Pour le samedi saint, vous savez, Monseigneur, que la messe qui se dit depuis quelques siècles parmi nous, se disoit autrefois la nuit, et l'oraison le marque formellement. Les Grecs et les Orientaux en ont toujours usé de même; et quoique le samedi fût un jour de liturgie parfaite, même en carême, on ne célébroit néanmoins la liturgie à peu près qu'à la même heure. Ainsi on sauvoit en même temps deux points de discipline; celui du

jeûne, et celui de célébrer la liturgie le samedi. Les Orientaux non Grecs appellent ce samedi le grand Samedi, et le jeudi la la cinquième Férie des Mystères, non-seulement à cause de l'institution, mais aussi à cause de la célébration solennelle de l'Eucharistie, qui se faisoit en ce même jour.

Il est vrai, Monseigneur, comme vous le remarquez très-bien, que les Grecs ont brodé souvent plus que de raison les rites: mais les autres Levantins n'ont pas moins fait. Ainsi il est fort difficile de faire une critique exacte des rites grecs par cette comparaison. Sur celui qui est en question, nous trouvons que les Orientaux ont la messe des présanctifiés, et qu'ils en fondent l'usage sur le canon XLIX de Laodicée, qu'ils ont dans leurs Collections. Le mot de *Panis* qui est employé, est ordinairement interprété *Courban;* c'est-à-dire l'Eucharistie, ou le corps et le sang de Jésus-Christ. Les Melchites seuls, qui ont les canons *in Trullo* dans leurs Collections, appuient aussi cette coutume sur le canon LII. Mais je n'ai point trouvé jusqu'à présent ni un office particulier pour la messe des présanctifiés, ni aucun détail de cette discipline parmi les jacobites cophtes ou syriens, ni parmi les nestoriens. Ces derniers, dont la discipline ecclésiastique à l'égard des rites est la plus simple de toutes, ne m'ont pas encore fourni de preuves authentiques, d'où on puisse juger si cette cérémonie étoit également en usage parmi eux. Je n'ai point sur cela de meilleures preuves que des faits écartés et des argumens négatifs. Peut-être manquons-nous de livres : car j'ai découvert bien des choses que j'avois ignorées longtemps faute d'avoir connu un auteur, ou faute de l'avoir eu. Madame la chancelière Seguier a dû être en purgatoire, pour avoir refusé toute sa vie la communication d'un théologien nestorien, que j'ai trouvé autre part et où j'ai appris mille choses nouvelles. Ainsi, Monseigneur, je vous demande un peu de temps pour ce fait particulier, afin de reprendre mes idées, et tâcher de découvrir ce que je n'ai pu sur cela savoir certainement.

J'oubliois à vous dire sur le jeûne du samedi saint, que la coutume presque générale des Orientaux est de ne point manger depuis le soir du jeudi saint jusqu'au jour de Pâques. Cela se pra-

tique encore par la plupart des Levantins. Ainsi on disoit la liturgie comme on vouloit, et on le fait encore, plus tôt ou plus tard, parce qu'on se fait un scrupule de manger tout ce jour-là.

Il y a peu de gens versés dans les écrits des théologiens grecs des temps postérieurs, qui fassent cas du Pontifical de M. Habert. Cette partie d'érudition lui manquoit, quoique très-nécessaire pour traiter sa matière. On a trouvé à redire qu'il n'ait pas mieux désigné les manuscrits. J'ai ouï dire à des savans qu'il s'en étoit rapporté à d'autres, et que les copistes ou lui-même s'étoient acquittés fort négligemment de leur devoir. Vous êtes plus capable que personne de juger du reste.

J'espère dans huit ou dix jours vous écrire sur tout ceci un peu moins confusément : je ne serois pas si longtemps sans le désordre ordinaire de ma vie, qui renverse bien mes études. J'étois aujourd'hui politique ; demain je pourrai être théologien ; après-demain correcteur d'imprimerie. Ainsi je suis quelquefois huit jours à faire ce qu'un autre feroit en un. M. Pirot tient M. Simon; mais votre présence nous est nécessaire pour cela et pour bien d'autres choses, surtout pour ce qui me regarde. Je vous assure, Monseigneur, que je souhaiterois bien souvent retrouver ce bien que j'avois autrefois. Vous savez qu'en ce temps-là je me suis voué à vous, et que je ne puis avoir une plus grande joie que de faire tout ce que vous voudrez bien m'ordonner. Tout ce que je pourrois jamais faire ne remplira jamais mes devoirs. j'espère que la bénédiction que vous donnerez à mes études, et que je vous demande, me les rendra utiles. Si lorsqu'il s'agit de vous obéir elles ne m'étoient pas trop agréables, je serois assuré d'y trouver du mérite.

Les affaires d'Ecosse vont très-mal : le parlement est prorogé, parce qu'il n'a pas voulu consentir à un acte pour décharger les catholiques du serment du test. Le pauvre milord chancelier a eu des peines incroyables, et sans aucun succès. Il étoit parti pour venir à Londres, et j'espère, Monseigneur, vous en mander bientôt des nouvelles. Je suis, avec tout le respect possible, etc.

RENAUDOT.

P. S. Le passage que les protestans citent ordinairement pour

attribuer à l'exemple de Rabbi Akiba le premier usage de la prière pour les morts, se trouve dans la Gémara du Talmud, au traité *Calla*. Voici les termes dont l'histoire y est rapportée. « Un jour Rabbi Akiba se promenant rencontra un homme chargé de bois, et le fardeau étoit si pesant, qu'il excédoit la charge d'un âne ou d'un cheval. Rabbi Akiba lui demanda s'il étoit un homme ou un spectre : l'autre répondit qu'il étoit un homme mort depuis quelque temps, et qu'il étoit obligé de porter tous les jours une pareille charge de bois en purgatoire, où il étoit brûlé à cause des péchés qu'il avoit commis en ce monde. Rabbi Akiba lui demanda s'il n'avoit point laissé d'enfans, le nom de sa femme, de ses enfans, et le lieu de leur demeure. Après que le spectre eut répondu à toutes ces questions, Rabbi Akiba alla chercher le fils du défunt, lui apprit la prière qui commence par le mot *Kadisch*, c'est-à-dire saint, et qui se trouve dans les Rituels des Juifs, lui promettant que son père seroit délivré du purgatoire s'il la récitoit tous les jours. Le fils ayant appris l'oraison commença à la réciter tous les jours. Au bout de quelque temps, le défunt apparut en songe à Rabbi Akiba, le remercia, et lui dit que par ce moyen il avoit été délivré du purgatoire, et qu'il étoit dans le jardin d'Eden », c'est-à-dire dans le paradis terrestre, où les Juifs supposent que vont les âmes de leurs bienheureux.

Ce n'est pas sur cette seule tradition que les Juifs ont l'usage de la prière pour les morts : elle est constamment en usage, de temps immémorial, dans toutes les synagogues. Dans le Rituel espagnol, qui est le plus généralement reçu, et qui tient à leur égard le même rang que le Rituel romain parmi nous, il y a une longue prière qui se doit dire lorsqu'on porte un mort en terre. Elle contient entre autres choses ces paroles : « Ayez pitié de lui, Seigneur Dieu vivant, maître du monde, avec lequel est la source de la vie : que toujours il marche du côté de la vie, et que son ame repose *in fasciculo vitæ;* c'est-à-dire parmi le nombre des élus à la vie éternelle. Que Dieu miséricordieux, selon l'étendue de sa miséricorde, lui pardonne ses iniquités; que ses bonnes œuvres soient devant ses yeux, et que devant lui il soit mis au nombre des fidèles; qu'il marche en sa présence dans

les terres de vie » : et ensuite ils répètent l'oraison ci-dessus.

« Que les portes des cieux vous soient ouvertes : puissiez-vous voir la ville de paix et les tabernacles de sûreté : que les anges de paix viennent au-devant de vous avec joie ; que le grand prêtre vous reçoive et vous conduise : que votre ame aille dans la caverne double d'Abraham, et de là sur les chérubins, et de là au jardin d'Eden : que l'ange Michel vous ouvre les portes du sanctuaire ; qu'il offre votre ame comme une oblation à Dieu : que l'ange rédempteur vous accompagne jusqu'aux portes des lieux agréables, où sont les Israélites », etc.

Toutes les autres prières qui se trouvent dans l'office des sépultures, que les Juifs appellent *Seder Abelut*, ou *Ordre du deuil*, sont remplies de semblables expressions. Ces prières sont la plupart fort anciennes, et peut-être ne le sont-elles pas moins que la tradition de Rabbi Akiba.

Il est aussi parlé du purgatoire dans le traité talmudique des Bénédictions ; chapitre III. « L'ame, disent ces rabbins, ne va pas dans le ciel aussitôt qu'elle est séparée du corps ; mais elle demeure errante dans ce monde durant douze mois, au bout desquels elle retourne dans le sépulcre. Elle souffre cependant beaucoup de tourmens dans le purgatoire : enfin au bout de douze mois elle entre dans le ciel, où elle jouit du repos. »

Le purgatoire des Juifs n'est pas notre purgatoire : car ils croient que presque tous les Israélites y vont ; qu'ils n'y sont que durant un an ; et qu'ensuite les ames et même, selon l'opinion de quelques-uns, les corps se rendent par des canaux souterrains dans la terre d'Israël, d'où ils vont après dans le paradis d'Eden. *Tous les Israélites*, disoit le rabbi Eliezer, et dont la sentence est insérée dans le Talmud, *ont part au monde à venir ;* c'est-à-dire à la béatitude. Ils n'en excluent que les excommuniés et des gens qui meurent chargés de crimes. Et comme tous ceux qui meurent dans la communion judaïque sont sauvés, aussi presque tous passent par le purgatoire. Ils ont une tradition d'une peine qui arrive après la mort, lorsqu'un ange vient au tombeau, et qu'avec une chaîne de fer toute rouge il frappe trois fois le mort. Ils prient aussi pour être délivrés de cette peine.

Rabbi Akiba vivoit sous Hadrien, et il fut un des sectateurs du faux messie Bar-Cocba, ou Bar-Cokiba : il fut exécuté à mort après la prise de la ville de Bitter. Il est aisé de voir s'il y a aucun fondement à dire que la prière pour les morts est fondée sur l'histoire de Rabbi Akiba, puisque les Juifs marquent seulement qu'il leur apprit une certaine prière efficace pour la délivrance des ames, et qu'ils ne disent pas qu'il fut auteur de la coutume de prier pour les morts, qui est considérée parmi eux comme établie par toute l'antiquité de leur tradition.

LETTRE XV.

L'ABBÉ RENAUDOT A BOSSUET.

A Paris, ce 13 octobre 1687.

Comme je sais, Monseigneur, que vous travaillez actuellement sur l'ouvrage (*a*) que nous attendons avec impatience, et que ce que vous m'avez marqué dans votre lettre y a quelque rapport, j'ai cru ne devoir pas différer à vous donner sur ce sujet les éclaircissemens nécessaires, en attendant que j'aie fait une plus exacte recherche de ce que je ne sais pas : car je n'ai pas parmi mes livres cette *Confession de foi* que vous me marquez ; et quoique je la connoisse, je pourrois néanmoins me tromper si je vous en parlois affirmativement avant que de l'avoir trouvée. J'irai pour cela à la bibliothèque du roi, remuer tout ce qu'il y a de semblables livres, parce qu'il y a trop longtemps que je les ai maniés pour m'en fier à ma mémoire. Voici cependant, Monseigneur, ce que j'ai à vous dire de certain sur l'original, dont la vôtre doit être la traduction.

Cette *Confession de foi*, imprimée à Cambridge en latin en 1656, doit être la même que celle qui fut imprimée en anglois dès l'an 1652. Celle-ci reçut sa dernière forme en 1647, dans l'assemblée générale des Ecossois rebelles, à Edimbourg, et fut autorisée par un acte du 27 août (6 septembre) de la même année,

(*a*) L'*Histoire des Variations*, dont la première édition parut en 1688.

pour servir d'acte d'uniformité en matière de religion pour les trois royaumes, en conséquence de la ligue solennelle ou Convenant, qui avoit été arrêtée dès le mois de décembre 1643. Les théologiens de l'assemblée de Westminster, qui commença en 1644, avoient dressé des articles de religion, tous conformes à la créance des calvinistes presbytériens. Les commissaires d'Ecosse, tous presbytériens, travaillèrent ensuite avec eux, et en réglèrent la plus grande partie.

Cet ouvrage, qui fut d'abord proposé en diverses manières, toutes plus ridicules les unes que les autres, ne fut réglé et réduit à la forme qui est dans les éditions angloises d'Edimbourg et de Londres, qu'en 1647. Il contient une *Confession de foi* en trente-trois chapitres : le premier, de la sainte Ecriture; le trente-troisième, du dernier jugement, le grand Catéchisme, et le petit Catéchisme qui fut fait le dernier; ensuite le Directoire pour le service public de Dieu, selon qu'il devoit être pratiqué dans les trois royaumes.

Ce Directoire fut ordonné par acte du Parlement rebelle, le 13 (3) janvier 1644; mais il ne fut mis en lumière que longtemps après. Par cet acte, le Livre des communes prières, le Rituel de l'ordination et tous autres ayant rapport à l'épiscopat furent abolis; et tous les actes d'Edward VI, d'Elisabeth, de Jacques et de Charles Ier, pour établir l'uniformité de la religion et du service, furent cassés. Cet acte, le Convenant, et par conséquent la *Confession de foi*, les Catéchismes grand et petit, et le Directoire furent depuis cassés par le grand acte de la quatorzième année de Charles II, 1662; par lequel tous les Anglois sont obligés à renoncer à tous ces actes précédens des rebelles, nommément au Convenant, et à tout ce qui fut fait en conséquence contre les actes d'uniformité, particulièrement contre ceux d'Elisabeth.

Le roi régnant n'a pas dérogé à ces actes par un autre acte solennel, qui porte avec soi le consentement de toute la nation assemblée en Parlement. Mais ayant accordé par une proclamation et par des déclarations particulières, qui sont des actes du second ordre, émanés du pouvoir et prérogative royale de dispenser des lois, ces actes de 1662 et ceux d'Elisabeth subsistent

encore (a), et ont une entière autorité à l'égard de l'Eglise anglicane établie par les lois.

Ainsi, Monseigneur, la *Confession*, etc., imprimés depuis 1645 jusqu'en 1660, à Cambridge et ailleurs, ne peuvent être considérés que comme des actes des rebelles, formés sur le même bureau où on dressa la sentence de mort contre Charles I[er], et les sentences par lesquelles l'épiscopat et toute la forme de la religion anglicane fut entièrement renversée. Cela soit dit par rapport à l'Etat.

Par rapport à l'Eglise, vous avez très-bien jugé que cette confession et les catéchismes sont purement calvinistes, et n'ont aucun rapport à la véritable croyance de l'Eglise anglicane. Aussi l'université d'Oxford, quoique quelques-uns de ses membres fussent engagés dans le parti des parlementaires, se contenta de céder à la violence en se taisant sur ces articles : mais elle ne les adopta jamais avec les formalités solennelles, comme fit celle de Cambridge, qui étoit toute remplie de presbytériens qui firent la traduction que vous avez.

Voici les Confessions de foi les plus solennelles, qui ont été faites en Angleterre par l'autorité légitime des rois et du parlement.

La première est celle d'Edward VI, faite en 1552, et publiée en 1553, sous ce titre : *Articuli de quibus in synodo Londinensi, anno Domini* 1552, *ad tollendam opinionum dissensionem, et consensum veræ religionis firmandum, inter episcopos et alios eruditos viros convenerat, regiâ auctoritate in lucem editi. Excusum Londini apud Reginaldum Wolfium, Regiæ Majestatis in latinis typographum, an. Dom.* 1553. Il y en a une édition angloise de la même année, chez Jean Day. Ils contiennent quarante-deux articles.

La deuxième est de 1562 : *Articuli de quibus convenit inter archiepiscopos et episcopos utriusque provinciæ et clerum universum in synodo Londini, anno* 1562, *secundùm computationem Ecclesiæ Anglicanæ, ad tollendam opinionum dissensionem*

(a) Que le lecteur ne cherche pas à régulariser la phrase ; il y manque quelque mot.

et consensum in vera religione firmandum, editi auctoritate Serenissimæ Reginæ. Londini, apud Joannem Day, 1571. Ils furent imprimés en 1562, et ne furent confirmés que cette année-là, suivant ces paroles qui sont à la fin : *Hic Liber antedictorum articulorum jam denuò approbatus est per assensum et consensum Serenissimæ Reginæ Elisabethæ Dominæ nostræ, Dei gratiâ Angliæ, Franciæ et Hiberniæ Reginæ, Defensoris Fidei; et retinendus, et per totum regnum Angliæ exequendus. Qui articuli et lecti sunt, et denuò confirmati subscriptione D. archiepiscopi et episcoporum superioris domûs, et totius cleri inferioris domûs, in convocatione, anno Domini* 1571. Il y a en tout quarante articles, en y comprenant ce dernier. Ces articles, ou confession de foi, appelés communément les articles de 1562, sont la règle certaine de la créance de l'Eglise anglicane conformiste. On n'y a fait aucune innovation que par la confession de foi des parlementaires, qui est celle que vous avez. Car le roi Jacques à son avénement à la couronne, confirma ces articles d'Elisabeth, et Charles Ier de même : ce qu'ils y ajoutèrent fut quelques points concernant la discipline ecclésiastique et la hiérarchie, qui n'ont pas de rapport à mon sujet.

Le roi Charles II à son rétablissement, établit, par l'acte solennel dont il a été parlé ci-dessus, qu'on feroit une déclaration formelle avec serment de renoncer au Convenant, et à la doctrine de ceux qui disent qu'on peut prendre les armes contre son roi ; qu'on se conformeroit à la liturgie et au Rituel de la consécration des prêtres et évêques : et ces articles sont devenus articles de foi pour les Anglois, comme celui du test (*a*), par lequel on renonce à la doctrine de la transsubstantiation, qui fut établie huit ou dix ans après ; car je ne me souviens pas précisément de l'année. Depuis ce temps-là, il n'y a eu aucune innovation.

Il est à remarquer qu'il y a une grande différence entre les articles d'Edward et d'Elisabeth, en plusieurs articles. Le docteur

(*a*) *Test* signifie *épreuve ;* et le serment qu'il impose à tous ceux qui doivent exercer en Angleterre quelque office public est ainsi appelé, parce qu'il sert à manifester leurs sentimens sur la religion. Le Parlement établit ce serment en 1673, sous Charles II, pour s'opposer plus efficacement aux vues pacifiques de ce prince en faveur des catholiques.

Heylin, protestant très-modeste, les a fait imprimer *è regione*, dans son *Histoire de la Réformation,* avec des chiffres qui étoient faits pour renvoyer à des notes qu'il avoit promises, et qui furent supprimées, parce qu'apparemment il ne jugea pas à propos de les publier. Je transcrirai ici l'article XXVIII d'Elisabeth, avec la différence de celui d'Edward VI.

Cœna Domini non est tantùm signum mutuæ benevolentiæ christianorum inter sese, verùm potiùs est sacramentum nostræ per mortem Christi redemptionis. Edward, *idem.*

Atque adeò, ritè, dignè et cum fide sumentibus, panis quem frangimus est communicatio corporis Christi; similiter poculum benedictionis est communicatio sanguinis Christi. Edward, *idem.*

Panis et vini transsubstantiatio in Eucharistia, ex sacris Litteris probari non potest; sed apertis Scripturæ verbis adversatur, sacramenti naturam evertit, et multarum superstitionum dedit occasionem. Ces paroles sont ajoutées, et ne sont point dans l'article d'Edward, où suivent ces paroles supprimées entièrement dans Elisabeth:

Cùm naturæ humanæ veritas requirat ut unius ejusdem hominis corpus in multis locis simul esse non possit, sed in uno aliquo et definito loco esse oporteat: idcircò Christi corpus in multis et diversis locis eodem tempore præsens esse non potest. Et quoniam, ut tradunt sacræ Litteræ, Christus in cœlum fuit sublatus, et ibi usque ad finem sæculi est permansurus, non debet quisquam fidelium carnis ejus et sanguinis realem et corporalem, ut loquuntur, præsentiam in Eucharistia vel credere vel profiteri.

Elisabeth poursuit par ces paroles, qui ne se trouvent point dans Edward:

Corpus Christi datus accipitur et manducatur in Cœnâ, tantùm cœlesti et spiritali ratione. Medium autem quo corpus Christi accipitur et manducatur in Cœnâ, fides est.

Sacramentum Eucharistiæ ex institutione Christi non servabatur; circumferebatur, elevabatur, nec adorabatur. Cet article est dans tous les deux.

Impii et fide vivâ destituti, licet carnaliter et visibiliter, ut Augustinus loquitur, corporis et sanguinis Christi sacramentum

dentibus premant, nullo tamen modo Christi participes efficiuntur; sed potiùs tantæ rei sacramentum seu symbolum ad judicium sibi manducant et bibunt. Cet article manque entièrement à ceux d'Edward VI.

Cela vous fera voir, Monseigneur, quelle est l'effronterie ou l'ignorance de Burnet, qui dans son *Histoire* rapporte les paroles latines que vous avez lues, et que vous trouverez conformes dans le sens à cet article supprimé par celui d'Elisabeth, sans marquer que c'étoit le sens de celui d'Edward : d'où l'on peut juger de la vérité de la conséquence qu'il en tire, qui est toute contraire à celle que tire Heylin dans sa Préface de la *Vie de William Laud, archevêque de Cantorbéry.*

Burnet dit : « Cela fait voir que la doctrine de l'Eglise, souscrite par toute la convocation ou assemblée du clergé, étoit alors contraire à la doctrine de la présence réelle ou corporelle dans le sacrement. » En quoi il commet une insigne falsification, en donnant à entendre que *réelle* est la même chose que *corporelle.* Or Heylin établit et prouve que l'Eglise anglicane n'exclut que la présence corporelle, et tient la présence réelle. Il cite Ridley, qui dit que dans le sacrement de l'autel est le corps et le sang naturel de Jésus-Christ. Alexandre Nowel, prolocuteur de la convocation de 1562, où la transsubstantiation fut déclarée contraire à l'Ecriture, qui dans son *Catéchisme* dit : QUESTION : *Cœlestis pars et ab omni sensu externo longè disjuncta, quænam est?* RÉPONSE : *Corpus et sanguis Christi; quæ fidelibus in Cœnâ Dominicâ præbentur, ab illis accipiuntur, comeduntur et bibuntur, cœlesti tantùm et spirituali modo, verè tamen atque re ipsâ.* Il en cite encore d'autres, et surtout ce passage d'Andrews, évêque de Winchester, qui écrivant contre Bellarmin, dit : *Præsentiam credimus non minùs quàm vos veram; deindè de præsentiæ modo nihil temerè definimus.* Je vous ai extrait l'article de l'Eucharistie : si vous avez besoin de ceux de la justification, je vous les enverrai; ils sont aussi purement calvinistes. Voilà pour ce qui regarde la *Confession de foi.*

Pour Molinos, je crois, Monseigneur, que vous avez vu le décret par lequel ses propositions sont censurées au nombre de

soixante-huit, qui est imprimé. Il y a outre cela le procès entier, qui tient plus d'une main de papier, que j'ai lu : mais on ne me l'a pas envoyé, et je n'ai osé prier mes amis de ce pays-là de me faire une si longue copie. Mais j'ai un extrait de tout ce long procès, fait de main de maître, avec diverses lettres : tout à votre commandement. Il faut quelques jours pour copier tout cela. J'ai aussi le procès en extrait de ses deux disciples, dont les erreurs étoient encore plus grandes. J'attendrai vos ordres sur tout cela.

Il est vrai qu'on fait des affaires à M. le cardinal de Grenoble sur sa *Lettre pastorale*, que le Pape fait examiner. Toutes ces affaires ont fort chagriné le saint Père, qui de colère a été un mois au lit; car il se porte à merveille.

Molinos étoit un des plus grands scélérats qu'on puisse s'imaginer. Il est vrai qu'il dirigeoit M. Favoriti, et qu'il l'a assisté à la mort. Il n'y a ordures exécrables qu'il n'ait commises pendant vingt-deux ans, sans se confesser. Par le procès, il paroît qu'il a avoué toutes ces choses. On y marque celles qu'il a niées. J'aurai l'honneur de vous en mander plus de nouvelles dans quelques jours. Il est temps de finir cette lettre qui n'est que trop longue, en vous assurant toujours, Monseigneur, de la continuation de mes très-humbles respects.

Je remercie M. l'abbé Fleury de son souvenir, et le salue avec votre permission.

LETTRE XVI.

M. LE FEUVRE, DOCTEUR DE SORBONNE, A BOSSUET.

Ce 13 mai 1687.

Il y a trois semaines que je n'ai point la liberté de mon appartement ni de mes livres; c'est ce qui m'a empêché jusqu'ici de répondre à Votre Grandeur sur ce qu'elle a voulu savoir de moi, touchant une conclusion que l'on dit avoir été faite par notre Faculté sur le mariage de Henri VIII. Je vous dirai, Monseigneur,

ce que j'en peux savoir, vous avouant que je n'ai sur ce sujet que des conjectures, les registres de ce temps ne se trouvant plus dans nos archives.

Il est vrai que Burnet rapporte cette conclusion toute entière dans son premier livre en anglois, page 62 de son Recueil : mais la difficulté est de savoir si elle a été véritablement faite par notre Faculté, telle que Burnet nous la rapporte, ou si elle est supposée.

Sur quoi mon sentiment est qu'il est certain que notre Faculté a été consultée sur ce sujet, et qu'elle a répondu à la consultation qu'on lui avoit faite. Cela paroît par les lettres originales du premier président Liset, qui étoit chargé de ménager la Faculté sur cette affaire. Ces lettres sont dans la bibliothèque du roi, et elles marquent que la Faculté a donné en ce temps son avis. Et M[e] Charles du Moulin, dans ses notes sur le conseil 602 de Decius, imprimées à Francfort l'an 1587, en parle de cette manière : *Hanc quæstionem in magno fervore vidi in Sorbonâ, anno* 1530; *et tandem mense junio steterunt quadraginta duo Sorbonici pro affirmativâ, quòd Papa potest, quinque verò remittendum Ecclesiæ papali : sed quinquaginta tres majorem partem facientes tenuerunt pro negativâ : de quâ parùm curandum; quia corrupti angelotis* (*a*) *anglicis ità censuerunt, ut vidi per attestationes, jussu Francisci Galliarum regis, factas per defunctos* Dufresnet *et* Poliot, *Parlamenti Parisiensis præsides, quibus* Beda *Decanus Sorbonæ, et* Lisetus, *tunc ejusdem Parlamenti præses primus, multùm gravabantur*. Voilà ce qui me fait croire qu'il y a eu un avis de notre Faculté sur ce sujet. Mais je crois aussi que l'avis que rapporte Burnet n'est pas celui que la Faculté a donné.

Premièrement le style de cette conclusion, telle qu'elle est rapportée par Burnet, n'est point conforme à celui dont la Faculté se servoit en ce siècle. Cela paroît par la confrontation que l'on en peut faire avec les autres monumens de notre compagnie, que nous avons du même temps, comme les deux censures contre Erasme faites en 1526 et 1527, les articles proposés à François I[er] en 1542, et la censure contre du Moulin en 1552. Aussi je me

(*a*) *Angelot*, pièce d'or ou d'argent, portant la figure d'un ange.

souviens que cette pièce faisant de la peine à un de mes amis, il demanda à M. Burnet, lorsqu'il vint à Paris, s'il avoit vu l'original : il lui avoua franchement qu'il ne l'avoit jamais vu, mais seulement une copie dans un livre angloisimprimé sous Henri VIII.

En second lieu, la pièce que rapporte ledit sieur Burnet dit que l'avis de la Faculté a été donné, *unanimi consensu ad pluralitatem vocum :* ce qui ne convient pas avec ce qu'en dit du Moulin, qui rapporte que le sentiment pour Henri VIII ne l'emporta que de six suffrages.

Troisièmement, les lettres du président Liset disent que l'avis que la Faculté donna ne plut pas au roi : d'où on doit conclure qu'il étoit autre que celui que l'on nous rapporte, puisque celui que l'on nous rapporte satisfaisant entièrement les prétentions de Henri VIII, il devoit nécessairement plaire à François Ier, qui vouloit pour lors faire plaisir à ce roi. Ce que dit M. Liset s'accorde assez avec l'état des temps où l'on dit que cet avis a été donné. Tout le monde sait que François Ier étoit irrité pour lors contre la Faculté, qu'il lui fit l'affront de vouloir que les ouvrages d'Erasme fussent examinés par toutes les compagnies de l'Université, conjointement avec celle de théologie, à qui il déclara ne pouvoir se fier ; qu'il avoit fait emprisonner, et ensuite exiler le syndic et plusieurs autres docteurs. Une compagnie tout récemment maltraitée n'est guère en état de satisfaire, sur un point difficile, aux désirs d'un prince dont elle ressent si vivement l'indignation. Enfin si la Faculté avoit répondu à Henri VIII de la manière que Burnet nous le rapporte, il n'auroit pas été nécessaire qu'Elisabeth eût consulté la Faculté de droit canon de Paris, pour savoir si le mariage de son père étoit légitime, la réponse de la Faculté de théologie prévalant elle seule à tout ce que les autres Facultés du même lieu pouvoient décider. Or nous avons dans la bibliothèque de M. Colbert, la réponse en original de cette Faculté sur cette consultation.

Quant à ce que du Moulin rapporte de la nôtre, je m'étonne qu'il parle *de visu,* manquant en deux faits dans son rapport : premièrement dans la date de la réponse de la Faculté, qu'il dit avoir été faite au mois de juin ; et selon la pièce que produit

Burnet, elle n'a été faite qu'au mois de juillet : secondement, en faisant entrer dans cette affaire Beda, qui étoit pour lors exilé.

Voilà, Monseigneur, ce que je sais présentement sur ce sujet : sitôt que je serai plus à moi, et que j'aurai la liberté entière de mon appartement, que les maçons ont jusqu'ici occupé, j'approfondirai plus la chose, et ne manquerai pas d'envoyer à Votre Grandeur ce que j'aurai trouvé. Je suis avec tout le respect possible, etc.

Le Feuvre, professeur en théologie.

LETTRE XVII.

M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE, A BOSSUET.

En Sorbonne, ce 7 juin 1687.

J'ai fait copier la lettre circulaire de M. le cardinal le Camus sitôt que je l'ai pu avoir, et je vous l'envoie comme vous me l'avez ordonné. J'y aurois joint la copie de l'acte qui est venu de Rome au sujet des quiétistes, si je l'avois pu : mais la personne de qui je le voulois emprunter, l'avoit donné à M. l'archevêque, qui n'est pas présentement en état qu'on lui parle de cela. Je ne sais que M. l'official qui lui parle, quoiqu'il se porte mieux, dont la médecine qu'on lui a fait prendre aujourd'hui est une marque.

J'ai fort pensé, depuis que nous avons parlé de la consultation que cite Burnet, à éclaircir ce fait. Il est vrai que Fra-Paolo, dans son premier livre de l'*Histoire du concile*, dit que Henri VIII voulut consulter sur son affaire les universités de l'Europe ; et que la plus grande partie des théologiens de Paris favorisa son dessein, en prononçant que la dispense qu'il avoit obtenue de Rome pour épouser Catherine, veuve de son frère, étoit nulle ; mais qu'on veut que son avis étoit plus fondé sur les dons du roi d'Angleterre que sur la raison. M. de Thou, dans son livre premier, page 23, met à peu près la même chose en ces termes : *Rex, qui jam antè annum, Catharinâ repudiatâ, Bolenam duxerat, exquisitis priùs diversorum theologorum sententiis impri-*

misque Parisiensium, qui, uti rumor erat, pretio corrupti, consilio et divortio subscripserant. Cet historien ne dit pas que la Faculté fut consultée; au lieu que le premier, parlant de la plus grande partie, semble avoir lu du Moulin, ou du moins écrit sur ses Mémoires. C'est lui qui parle le plus distinctement de la consultation. J'ai eu peine à trouver l'endroit : j'ai pour cela parcouru toutes ses œuvres, et je ne l'ai point vu dans celles qui portent son nom, qui sont en trois tomes.

Enfin j'ai vu ce qu'il a fait sur les conseils de Decius, grand jurisconsulte milanois du siècle dernier, qui n'est pas imprimé sous son nom; mais qu'on sait assez être de lui. Ce sont des notes sur l'ouvrage de cet Italien, imprimées en marge, dont l'auteur n'est point nommé au titre, mais seulement marqué par la qualité d'un grand jurisconsulte, célèbre en Allemagne et en France. Il se fait lui-même assez connoître de temps en temps dans ses observations, en citant ses ouvrages. Il parle de la question du mariage de Henri VIII, sur le conseil 602 de Decius, à l'occasion de ce qu'en dit Decius lui-même, qui avoit été consulté par ce roi, et qui y répond dans ce conseil, posant pour principe que le pape Jules II avoit pu donner la dispense, et que le cas de faire épouser une même personne à deux frères, l'un d'eux l'épousant après la mort de l'autre, n'excède pas le pouvoir du Pape ; mais dans l'application trouvant nullité dans la bulle, qu'il prétend subreptice pour deux raisons : la première et la principale, fondée sur ce qu'elle est accordée pour le bien de la paix ; comme s'il y avoit eu guerre qui dût cesser par cette alliance, quoique tout fût en paix pour lors, et qu'il n'y eût nul trouble à craindre, ainsi que le cas l'exposoit : l'autre, qu'on n'eût pas marqué au saint Siége dans la supplique de la dispense qu'on avoit demandée pour le mariage de Henri VIII avec Catherine, veuve de son frère Artus, qu'il étoit seulement dans sa douzième ou treizième année, ainsi encore incapable de contracter, n'ayant pas l'âge de puberté; ce qui pouvoit rendre la grace plus difficile, et dont par conséquent la réticence donnoit atteinte à la bulle. C'est le biais que prend cet auteur pour satisfaire en même temps, dit celui qui a fait les notes, à son Pape, c'est son terme, à qui il faisoit

profession de devoir bien de la reconnoissance, et au roi : *Ut eâdem fide Papæ suo et regi satisfaceret.*

Je souhaiterois que vous lussiez vous-même Decius dans ce conseil 602, vous y auriez du plaisir; et je suis sûr que vous voudriez voir encore le troisième, où il renvoie, quand il dit que s'il se trouvoit en cette question, sur le pouvoir du Pape pour la dispense du mariage, partage entre les théologiens et les docteurs de droit canon, il faudroit s'attacher aux derniers, et quitter les autres : ce qu'il avoit déjà avancé au sujet de l'usure, demeurant d'accord que dans l'interprétation de l'Ecriture sur les actions de Jésus-Christ, les théologiens doivent être suivis préférablement aux canonistes ; mais qu'il en est tout au contraire sur la morale et sur la pratique, comme sur le baptême, sur le mariage, sur le vœu, sur la simonie, sur l'usure, etc., et que dans ces matières il se faut peu mettre en peine de ce que tiennent les théologiens contre les décrétistes. C'est en cet endroit que du Moulin dit dans une note, au conseil 602, que Decius dans sa prétention de maintenir le droit canon, a raison de n'avoir aucun égard à la théologie, parce que, dit-il, on pourroit craindre, en consultant la parole de Dieu, de renverser le droit canon : *Et meritò ne verbo Dei inspecto evertatur.*

Mais pour me renfermer en ce que cet auteur, qui, comme vous voyez, ménage peu le droit canon, et cite son Traité contre les petites dates qui le fait assez découvrir, dit de l'affaire d'Angleterre, il fait combattre d'abord les théologiens entre eux, pour décider si le Pape peut donner la dispense dont il étoit question ; et rapporte sur cela Richard et Scot qui le nient, saint Thomas qui tient l'affirmative, et Paludanus qui ne sait à quoi s'en tenir. Il dit ensuite qu'il a vu en 1530 cette question agitée avec beaucoup de chaleur en Sorbonne ; que quarante-deux docteurs avoient cru que la dispense avoit pu être accordée à Henri, et que son mariage étoit bon : cinq avoient renvoyé la chose à examiner à l'Eglise qu'il appelle l'Eglise papale, ne cherchant pas à marquer un grand respect pour Rome ; et cinquante-trois avoient dit que la dispense étoit nulle, et que le mariage n'étoit pas valable ; qu'on ne devoit avoir aucun égard pour ce dernier sentiment,

quoiqu'il l'emportât, parce que ceux qui y étoient entrés avoient été gagnés par des angelots d'Angleterre, comme il l'avoit reconnu dans des informations faites par ordre de François Ier, par deux présidens du parlement, Dufresnet et Poliot, et qui avoient fort déplu au premier président, qui étoit pour lors M. Liset, et à Bède, doyen de la Faculté (il devoit dire syndic). Voici les mots latins de du Moulin : *Hanc quæstionem in magno fervore vidi in Sorbonâ, anno* 1530; *et tandem mense junio steterunt quadraginta duo Sorbonici pro affirmativâ, quòd Papa potest; quinque verò remittendum Ecclesiæ papali; sed quinquaginta tres, majorem partem facientes, tenuerunt pro negativâ : de quâ parùm curandum; quia corrupti angelotis anglicis ità censuerunt, ut vidi per attestationes, jussu* Francisci *Franciæ regis, factas per defunctos* Dufresnet *et* Poliot *Parlamenti Parisiensis præsides, quibus* Beda *decanus Sorbonæ, et* Lisetus *tunc ejusdem parlamenti præses primus multùm gravabantur. De affirmativâ quoque, quæ erat una sententia Sorbonæ, parùm curandum; quia fundatur in eo quòd censent nihil de toto Veteri Testamento remanere de jure divino præter Decalogum,* etc.

Il cite ensuite Tostat, qu'il prétend avoir cru que l'empêchement au premier degré n'est plus que de droit humain; mais il ne prend pas son sens. Vous savez l'éloignement qu'il avoit des théologiens catholiques, et surtout de la Faculté de Paris, dont il se plaint si fort à la fin de la glose qu'il a faite sur l'édit de Charles VI en 1406, au sujet des annates, qu'il a mis à la fin de ce qu'il a écrit contre les petites dates, en commentant l'édit de Henri II de 1550. Il accuse les théologiens de l'avoir persécuté, et de lui avoir attiré une si grande haine, qu'il avoit été obligé de se retirer en Allemagne.

Ce qu'il dit de la consultation qui y fut faite sur le mariage de Henri avec Catherine, ne peut pas beaucoup servir à justifier ce prince. Il nomme les parties dans sa glose, et il y parle ouvertement de la chose; au lieu que Decius prend des noms supposés, quoiqu'il dise que c'est une question proposée par des princes et venue d'Angleterre, désignant Henri par le nom d'*Olimbardus*, et Catherine par celui de *Barbara*.

Quand les choses se seroient passées comme il les raconte, cela ne feroit pas en faveur de Henri : ce seroit une confusion pour les docteurs de Paris, mais qui ne déchargeroit pas ce prince; au contraire leur lâcheté ne feroit que le charger. Aussi du Moulin ne regarde-t-il pas cet avis, qui favorisoit la passion du roi, comme le vrai sentiment de la Faculté; il dit au contraire que ce vrai sentiment étoit contre, et que ce ne fut que par corruption que la pluralité alla à déclarer la dispense nulle. Il n'est point marqué dans du Moulin que la chose se fit dans une assemblée : mais il semble qu'il le suppose, quand il dit que les cinquante-trois faisoient la plus grande partie, et que cela avoit été examiné avec grande contention : *quæstionem in magno fervore.*

Burnet n'apporte la prétendue conclusion de la Faculté que pour faire voir que ce roi avoit été de bonne foi, et n'avoit rien fait qu'après avoir pris conseil. Le témoignage de ce jurisconsulte est bien éloigné de cela. Je n'ai pas vu l'acte que rapporte Burnet dans son troisième volume, qui n'est pas encore public en France : je l'ai seulement vu cité dans le premier. Mais sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire qu'il est daté des Mathurins en 1531, je puis assurer qu'il est très-suspect, et qu'il n'y a guère de caractère de fausseté plus sûr que celui-là. Je ne le prends pas simplement pour l'année, qui ne convient pas à celle que du Moulin marque un an auparavant : je joins l'année et le lieu de la scène; cela ne peut se rapporter.

Je vois dans nos censures, dont nous avons un livre en vélin jusqu'à 1523, que depuis la censure de Luther, qui fut faite en Sorbonne le 15 avril 1521, et que je vois la première de toutes datée de ce lieu, il n'y en a eu qu'une faite aux Mathurins deux mois après, le 19 juin 1521, sur six propositions présentées par l'évêque de Séez à examiner. La même année, au 1er décembre, celle qui fut portée contre le sentiment de Faber sur les trois Madeleines, est en Sorbonne; et toutes les autres contre Melanchthon et autres, données les années suivantes, sont du même lieu. Ainsi on peut assurer que la censure de Luther est le commencement des assemblées en Sorbonne : depuis quoi nous ne

voyons qu'une censure faite deux mois après aux Mathurins; mais que toute la suite est en Sorbonne, et que plus de huit ans avant la date de la consultation citée par Burnet, les assemblées s'étoient établies en Sorbonne, où elles se sont depuis toujours tenues : ce qui fait connoître la supposition de celle de 1530 ou 1531, qu'on date des Mathurins.

On vous avoit parlé de la censure d'Erasme : je vous dis, quand vous m'en parlâtes, qu'assurément elle étoit depuis celle de Luther, et qu'elle avoit été faite en Sorbonne. Il n'y a qu'à voir l'acte dans Erasme même, au tome de son *Apologie,* qui est le plus gros de ses ouvrages, d'où on l'a restitué dans nos registres : ceux de ce temps-là nous ayant été enlevés du temps que Bède fut relégué au Mont Saint-Michel, où il mourut. Vous trouverez que la Faculté a fait deux censures de cet auteur : l'une, de ses colloques, dont elle a tiré beaucoup de propositions qu'elle qualifie d'erronées, de scandaleuses et d'impies; elle est du 16 mai 1526 : l'autre, qui est la grande, partagée en trente-deux chefs ou titres de propositions, tirées de ses paraphrases sur le Nouveau Testament et de ses autres livres, datée du 17 décembre 1527, qui avoit été proposée dès la fin de juillet en 1526. Ces deux censures et toutes les assemblées nécessaires pour les porter, ont été faites en Sorbonne : *In collegio Sorbonæ,* porte la première; et la seconde : *Apud collegium Sorbonæ.*

Je ne dis rien du style, qu'on m'a dit être fort différent de celui dont la Faculté se servoit en ces occasions, ni de la forme qui paroît avoir été observée pour la conduite de l'affaire et qui y est déduite, qui paroît aussi, à ceux qui l'ont lu, peu convenable aux usages de la Faculté. Je ne l'ai pas lu, et je n'en puis juger par moi-même.

Le père Lami (*a*) me fit l'honneur de me venir voir avant-hier. Il n'entre pas fort dans votre avis sur le latin de son ouvrage, qui m'a paru bon. Il dit qu'il vous a exposé qu'il avoit deux livres à y joindre, de l'immortalité de l'ame et de la possibilité de l'Incarnation, qui doivent être pour tout le monde. Il m'a cependant dit qu'il feroit ce qu'on voudroit; et je crois qu'il mettra

(*a*) Dom François Lami, bénédictin.

son françois en latin. Je le trouve un fort honnête homme, d'une grande sincérité, fort sage, d'un entier désintéressement, également humble et éclairé.

Ce n'est pas là tout à fait le caractère du critique (*a*) de l'Ecriture, qui a eu l'honnêteté de donner une lettre au public adressée à moi, et que je n'ai jamais vue : elle est, à ce qu'on m'a dit, sur l'inspiration des auteurs sacrés. Bien des gens l'ont lue, la *République des Lettres* en parle; mais je n'en ai rien vu; et le mois de la *République* où il en est parlé, n'est pas encore venu jusqu'à moi. Je ne crois pas que l'auteur prétende à l'avenir avoir aucun commerce d'approbation avec moi, en en usant ainsi. Il dit qu'il n'a pas mis mon nom : mais il a mis tant de lettres initiales du nom et de l'emploi, que tous ceux qui en ont vu le titre m'ont deviné. Je me mets fort peu en peine de cela, et je n'ai pas fait de grandes diligences pour le voir; mais il me paroît assez extraordinaire qu'on tienne cette conduite.

Je ne vous donnois pas les autres années les sujets des conférences de Paris : mais comme j'achève ma lettre celles de cette année se présentent à moi; et parce qu'elles sont sur une nouvelle matière, M. l'archevêque ayant souhaité qu'après les sacremens qu'on a expliqués on prît l'Evangile, je les mets en mon paquet. Je vous supplie seulement que personne ne les voie si tôt : elles n'ont été encore vues que par l'auteur et par l'imprimeur. M. l'archevêque et M. l'official n'en ont rien vu, et ils se sont fiés de tout à celui qui en étoit chargé. M. l'official les devoit demain porter aux Calendes; mais cela est différé à cause de la maladie. Je ne vous les envoie que par respect : j'en ai pour vous plus que personne, et je suis, avec le plus de dévouement et de fidélité, etc.

PIROT.

(*a*) Richard Simon.

LETTRE XVIII.

DOM BERNARD DE MONTFAUCON A BOSSUET.

J'envoie à Votre Grandeur quelques passages qui prouvent l'authenticité des livres qu'on nomme Deutérocanoniques. Parmi ceux-là, il y en a deux qui me paroissent convaincans : l'un est d'Origène, qui dit clairement que ces livres aussi bien que les autres sont la parole de Dieu, *verbum Dei :* il les met au nombre des livres divins, *divinorum voluminum*; et dans la suite il fait entendre que l'Eglise les regardoit comme Ecriture sainte, aussi bien que les Evangiles. Il spécifie au même endroit les livres de *Tobie*, *Judith* et la *Sagesse*. Les témoignages de saint Athanase me paroissent encore plus forts : non-seulement il les cite, mais il s'en sert fort souvent pour établir des dogmes de foi, et en particulier du livre de la *Sagesse*. Ce qu'il y a de plus remarquable est qu'il s'en sert contre les hérétiques, et que pas un n'en a jamais récusé l'autorité : ce qui fait voir qu'on les regardoit partout comme des livres divins, dont on pouvoit se servir en matière de foi. On pourroit grossir le petit recueil que j'envoie à Votre Grandeur; mais cela demande du temps. Je n'ai pris que ce que j'ai trouvé sur mes mémoires : si je trouve quelque autre chose en chemin faisant, je ne manquerai pas d'en donner avis à Votre Grandeur. Je suis avec un profond respect, etc.

Fr. Bernard de Montfaucon, M. B.

LETTRE XIX.

L'ABBÉ DE LANGERON, A BOSSUET.

Le samedi saint, 1688.

J'ai lu, Monseigneur, toutes les notes sur l'*Apocalypse*, et je vous avoue que j'ai été frappé comme un homme qui verroit

naître tout d'un coup une grande lumière dans un lieu fort obscur. J'ai examiné le Commentaire le texte à la main : le gros du dessein est merveilleux, et je mettrois ma main au feu que saint Jean n'a pu en avoir d'autre. Le détail surprend encore plus; et la facilité avec laquelle on dénoue les endroits qui paroissoient les plus impénétrables, comme le nom de la bête, les 666 trouvés dans Dioclès Augustus, la bête qui est la huitième, qui n'est plus, qui étoit des sept, les deux bêtes et le reste : il faudroit citer le livre entier. Je trouve, Monseigneur, dans le récit et les notes un style un peu trop magnifique : ces deux genres demandent une grande simplicité, et vous êtes plein de fentes par où le sublime échappe de tous côtés. La principale difficulté est sur Paul de Samosate : l'abbé de Fénelon vous a envoyé son docte Commentaire (*a*). Vous donnez permission à tous les philosophes, Monsei-

(*a*) Donnons quelques passages de ce commentaire :

I. « Le cinquième ange sonna de la trompette; et je vis une étoile qui tomboit du ciel sur la terre; et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée. »

Voici de nouvelles calamités annoncées par la trompette : ce n'est plus le peuple juif, mais l'empire idolâtre et persécuteur qui est menacé. *Voyez* verset 20 de ce chapitre. On ne doit s'attendre de trouver ici aucune calamité de l'Eglise; au contraire elle est consolée par les plaies de ses persécuteurs. Ces plaies sont sensibles, éclatantes, et elles regardent les biens temporels. Il ne s'agit pas de peines invisibles et spirituelles.

Paul de Samosate ne peut être l'étoile, puisque sa chute ne fait aucune désolation dans l'empire. Il n'a pas même mérité une si grande place dans les visions de saint Jean. Il n'est point le premier qui a nié la divinité de Jésus-Christ; Cérinthe l'avoit fait avec beaucoup plus d'éclat. La secte de Paul ne fut jamais nombreuse. La chaire d'Antioche, qu'il occupa, ne paroît avoir donné aucune autorité à ses erreurs. Les ariens qui ont été les seuls considérables ennemis de la divinité de Jésus-Christ, n'ont point été les disciples de Paul. Ses disciples, qui disoient dans un hymne qu'il étoit descendu du ciel, ne lui donnoient par là qu'une louange assez vulgaire, surtout dans la poésie. Il n'y a aucun rapport entre descendre du ciel et en tomber. Un homme qui descend du ciel est un homme que le ciel donne pour le bonheur de la terre : une étoile qui en tombe représente un accident funeste.

Cette étoile qui tombe est donc la vengeance qui vient d'en haut. Dans les prophètes, les astres obscurcis ou éteints sont une affreuse désolation. L'Evangile représente à la chute de Jérusalem les étoiles qui tombent, etc. Saint Jean lui-même peint les maux de l'empire par la chute des étoiles, chapitre VI, verset 13. Cette vengeance, qui vient d'en haut, ouvre l'abîme pour en faire sortir les maux : c'est là que Dieu tient en réserve les trésors de colère, et le Ciel les en tire pour frapper la terre.

II. « Et elle ouvrit le puits de l'abîme; et il s'éleva du puits une fumée, comme la fumée d'une grande fournaise; et le ciel et l'air furent obscurcis par la fumée du puits. »

Voici quelque chose de bien plus étendu que l'événement de Paul de Samosate.

gneur, de raisonner sur vos ouvrages; je m'en vais donc raisonner aussi, et à perte de vue.

Après avoir lu exactement et plusieurs fois votre explication et celle de l'abbé de Fénelon, j'ai trouvé qu'en général et à facilité égale de faire quadrer le texte aux deux sens, celui des barbares occidentaux étoit préférable à celui de Paul de Samosate, parce qu'il entre immédiatement dans le plan du livre, qui est de représenter l'Empire persécutant l'Eglise et punie, Paul de Samosate n'entre point dans ce dessein. L'empire ne s'en sert point pour affliger l'Eglise : il n'est point contre cet empire un instrument de la vengeance divine : il sort manifestement du système général ; et c'est par là que je me suis répondu à une raison que je vous ai entendu dire à l'abbé de Fénelon, et qui me frappoit.

Il s'agit de la terre entière qui est en feu par la chute d'un astre. C'est sans doute l'empire embrasé. La fumée marque la guerre : le ciel et l'air obscurcis montrent un temps d'aveuglement, de tristesse mortelle et de confusion générale. C'est un tourbillon infernal, d'où les calamités vont sortir.

III. « De la fumée du puits sortirent sur la terre des sauterelles ; et il leur fut donné une puissance comme celle qu'ont les scorpions de la terre. »

Les biens viennent toujours d'en haut, et les maux de l'enfer. C'est le prince des ténèbres, l'ancien ennemi du genre humain, qui préside à toutes les calamités. L'enfer animoit les peuples barbares qui commencèrent à inonder l'Empire sous Valérien. Outre l'idolâtrie, qui faisoit régner sur eux le démon, ils étoient possédés d'une cruauté infernale. Ils sortent comme de l'abîme; car les terres septentrionales, où Dieu les avoit tenus en réserve pour frapper Rome, étoient inconnues. Cette origine étoit obscure et affreuse, surtout à des peuples méridionaux, à qui saint Jean parle. Les barbares sont représentés par des sauterelles. Comme ces insectes, ils étoient innombrables, sautant de terre en terre, errans et vagabonds de pays en pays, ravageant tout par leurs incursions : semblables à des scorpions, ils sont pleins de venin; ils n'inondent la terre que pour faire du mal.

IV. « Et il leur fut commandé de ne blesser point l'herbe de la terre, ni tout ce qui est verd, ni tous les arbres; mais seulement les hommes qui n'ont point le signe de Dieu sur leurs fronts. »

Ces insectes ne sont pas comme les insectes ordinaires : ils ravageront par l'ordre de Dieu, non les fruits de la campagne, mais les peuples des villes qu'ils démoliront. Ne voyons-nous pas que les Goths et les autres barbares épargnèrent les chrétiens, pendant que les païens furent l'objet de leur fureur? C'est proprement l'empire qu'ils attaquent. Quoique cette circonstance ne soit arrivée que dans la suite, saint Jean la montre par avance, pour marquer le caractère de ces peuples.

Ici je ne reconnois point les hérétiques : car on ne sauroit dire d'eux qu'épargnant les autres hommes, ils ont été cruels contre les païens. Voilà une calamité qui tombe directement sur l'empire idolâtre. Ces barbares n'attaquent pas comme les sauterelles communes les fruits de la terre : au contraire ils n'attaquent que les hommes, pour se mettre en leur place ; car ils ne demandoient que des terres à cultiver sous un ciel plus doux que le leur.

Saint Jean, disiez-vous, auroit manqué au but de la prophétie, qui est de préparer l'Eglise contre les maux qui devoient la tenter, s'il n'eût pas parlé des hérésies, qui devoient être la plus dangereuse des tentations. La réponse est facile : saint Jean ne prédit qu'un ordre de maux, savoir : ceux que l'empire romain devoit faire ressentir à l'Eglise ; donc il ne devoit point parler de Paul de Samosate, qui est hors de cet ordre. D'ailleurs saint Paul avoit averti l'Eglise de la nécessité des hérésies : *Nam et oportet hæreses esse* : il avoit découvert les desseins de Dieu, quand il les permet, qui sont de manifester ceux qui ont une vertu éprouvée : *Ut qui probati sunt manifesti fiant;* un second avis n'étoit point nécessaire.

L'étoile tombée du ciel me paroissoit heureusement expliquée par la chute d'un grand docteur d'un des premiers siéges : la convenance des hymnes (*a*) rapportés par Eusèbe me frappoit. Mais j'ai trouvé que comme dans le chapitre VI, verset 13, vous expliquez la chute de toutes les étoiles, des calamités en général qui vont fondre sur l'empire : rien n'est plus naturel lorsque saint Jean vient dans le détail, que de représenter une calamité particulière par la chute d'une seule étoile. Ainsi entendant par cette étoile tombante les Goths qui rompent les digues de l'empire, vous êtes autorisé par le style même de l'*Apocalypse*, qui peint les plaies de l'empire sous la figure des astres qui tombent en terre.

Ce qui m'a fait tenir le plus longtemps pour Paul de Samosate, c'est le puits de l'abîme ouvert, la fumée qui s'élève, les sauterelles qui sortent de cette fumée : je trouvois qu'il étoit plus naturel d'entendre par là les hérétiques envoyés par la puissance infernale, qu'une armée d'ennemis qui n'attaquent que la vie présente ; surtout l'Ecriture ne faisant jamais sortir les Babyloniens, ni les Assyriens, ni les autres du puits de l'abîme, c'est-à-dire de l'enfer. Sur cela je ne répète point les raisons de l'abbé de Fénelon : premièrement que le démon sous la figure d'exterminateur est à la tête des barbares, et qu'ainsi il ne faut pas

(*a*) Les hymnes que les disciples de Paul de Samosate avoient faits en son honneur.

s'étonner qu'ils sortent de son royaume : secondement, que ces peuples n'avoient aucuns pays ni connus, ni fixes, et qu'ils paroissoient tout d'un coup comme si la terre les eût enfantés.

Je vous marque seulement une réflexion que j'ai faite en lisant le chapitre xx : le caractère du démon, à la tête des hérétiques, n'est pas celui de l'ange exterminateur, mais de l'esprit de séduction ; ou du moins le second lui est bien plus naturel. D'où vient que saint Jean, qui dans le chapitre xx lui donne le nom de Satan et le peint comme séducteur, ne le représente pas avec les mêmes traits dans le chapitre ix, mais avec tous ceux d'un destructeur, sinon parce que dans ce chapitre ix il ne trompe point les hommes, mais qu'il commence par l'inondation des barbares la ruine de l'Empire romain.

Enfin, Monseigneur, pour vous prendre par quelque chose de plus fort encore, je vous donnerai quatre millions, si vous ôtez Paul de Samosate : voyez de combien je surpasse votre libéralité, qui ne va jamais qu'à cent mille écus. Je profiterai de l'avis sur le temps de Germigny, et je pourrai bien y arriver le même jour que vous, Monseigneur. Je souhaite de n'y point trouver Paul de Samosate, mais plutôt les Goths, les Alains, les Francs, les Hérules, etc. Je suis, Monseigneur, avec un profond respect, etc.

L'abbé de Langeron.

LETTRE XX.

M. DES MAHIS, CHANOINE D'ORLÉANS, A BOSSUET (a).

A Orléans, ce 5 mai 1688.

Je me donne l'honneur de vous envoyer les passages qui m'ont persuadé que plusieurs des anciens ont expliqué de la désolation de Rome ce que l'*Apocalypse* dit de Babylone. Saint Jérôme

(a) Marin Grostête, seigneur des Mahis, vit le jour à Paris le 22 décembre 1649. Elevé dans la religion protestante, il fut nommé ministre de Bionne, où les calvinistes d'Orléans tenoient leurs assemblées religieuses. Humble de cœur et droit d'esprit, il reconnut sous la lumière de la grace les erreurs de la Réforme, et fit abjuration entre les mains de M. de Coislin, évêque d'Orléans, le 27 mai 1681.

n'étoit pas tout seul de ce sentiment, puisqu'il dit, sur le chapitre XLVII d'Isaïe : *Quidam non ipsam Babylonem, sed Romanam urbem interpretantur, quæ in* Apocalypsi *Joannis et in Epistolâ Petri Babylon specialiter appellatur; et cuncta quæ nunc ad Babylonem dicuntur, illius ruinæ convenire testantur.* Il marque, dans son *Epître à Algasie*, pourquoi Notre-Seigneur a jugé à propos d'envelopper sous l'obscurité des visions ce qu'il a voulu faire prédire de la ruine de Rome : « Si les Apôtres, dit-il, en avoient parlé clairement, ils auroient pu donner lieu à la persécution contre l'Eglise naissante. » *Justa causa persecutionis in orientem tunc Ecclesiam consurgere videbatur* (*a*). Il est évident que cette même raison a dû obliger les Pères qui voyoient ce sens dans l'*Apocalypse*, de ne le mettre pas dans leurs écrits, et même d'en entretenir peu les peuples, que leurs discours imprudens sur ces matières, selon le rapport de Lucien dans son *Philopatrios*, faisoient regarder comme des ennemis de l'empire romain.

Quand la proximité du temps de l'accomplissement fit regarder la publication de ce sens comme une chose utile, ceux qui, nonobstant le silence affecté de la tradition sur ce sujet, reconnurent cette vérité par la lecture même de la parole de Dieu, la proposèrent avec une grande assurance. Saint Jérôme dans son *Epître à Marcelle*, en fait un fondement de son exhortation pour laisser Rome, et venir dans la terre sainte. Il y a peu de lieu de douter que ce ne fût aussi là une des raisons de Mélanie, quand elle obligeoit ses parens de renoncer à tous leurs biens, et qu'elle leur disoit : *Filii, plusquàm quadringentis ab hinc annis scriptum est :* Ultima hora est : *quid ergò lubenter ac volentes immoramini in vanitate vitæ? ne fortè veniant dies Antichristi, et non possitis fieri compotes vestris opibus.*

Je n'ai pas présentement, Monseigneur, les ouvrages dont j'ai tiré les extraits que j'ai l'honneur de vous envoyer ; mais je crois

Après avoir reçu les ordres sacrés, il évangélisa le Poitou comme missionnaire, avec l'ordre du roi; de rares connoissances, une grande éloquence, la foi vive et le zèle apostolique lui obtinrent d'heureux succès. M. de Coislin le pourvut d'un canonicat, pour l'attacher à son diocèse. Le digne prêtre ne jouit pas longtemps de ce bénéfice; il mourut le 16 octobre 1694, à l'âge de 45 ans.

(*a*) Tom. IV, p. 209.

les avoir copiés avec exactitude. Vous verrez dans les auteurs mêmes s'ils peuvent servir, comme je l'avois pensé, à prouver que ce n'est point un sens inconnu à l'antiquité, que celui qui applique à la ruine de Rome par les barbares ce que dit l'*Apocalypse* touchant la chute de Babylone. Ce me sera une très-grande joie, Monseigneur, de me déterminer tout à fait sur cette matière par le parti que vous choisirez. Je bénis Dieu de ce qu'il vous a mis au cœur de la traiter : c'est là un grand secours pour les nouveaux catholiques ; et ils en profiteront d'autant plus qu'il leur viendra dans un temps où leur nouveau prophète a eu la hardiesse de fixer positivement un commencement éclatant de l'accomplissement de ses imaginations sur ce sujet, et où par conséquent leur fausseté prouvée par une expérience sensible, disposera plusieurs esprits à goûter une explication solide des oracles de l'*Apocalypse*.

Je n'ai pu trouver, Monseigneur, le premier ouvrage de M. Jurieu, qui est son livre contre le sieur Dhuisseau de Saumur, sur le livre intitulé : *La réunion du christianisme*. Voici le traité *de la Puissance de l'Eglise*, qu'il a fait contre Louis du Moulin son oncle, médecin à Londres et célèbre indépendant, dont la folie étoit l'entreprise de ruiner la puissance de l'excommunication.

Je vous prie très-humblement, Monseigneur, de m'accorder le secours de votre bénédiction pour un voyage dans le diocèse de Luçon, où je vais dans deux jours ; et d'être persuadé de mes vœux ardens pour votre conservation comme une grace très-précieuse à l'Eglise, et de ma plus profonde vénération pour votre personne. C'est avec ces sentimens que je serai toute ma vie, etc. DES MAHIS.

LETTRE XXI.

M. DES MAHIS A BOSSUET.

A Paris, ce 27 juillet 1691.

Je n'ai pu faire un examen aussi exact que je l'eusse voulu des passages dans lesquels les sociniens défigurent la morale : j'en

ai seulement marqué quelques-uns de Socin, de Wolzogenius et de Crellius, sur la compatibilité des actes les plus mauvais avec le salut quand ils n'ont pas encore formé une habitude, sur la guerre, sur le serment et contre la magistrature. Socin et Wolzogenius trouvent cette magistrature incompatible avec le salut, parce qu'on y a attaché l'obligation de condamner les criminels à la mort. On pourroit, Monseigneur, si vous le souhaitez, consulter sur ces matières les autres sociniens, qui ne sont pas dans la *Bibliothèque des Frères polonois*, comme Brenius, Ostorodus, Smalcius, Volkelius. J'aurois feuilleté les trois volumes de Hoornbeek contre les sociniens, si je les eusse eus, afin de choisir quelques-unes des déclarations les plus fortes de ces hérétiques contre les vérités de la morale. Le *Summa controversiarum* du même auteur pourroit aussi fournir divers exemples des entreprises qui ont été faites par d'autres novateurs de ces derniers temps contre la morale, dans les petites listes des propositions controversées, qui sont à la fin de chacune de ses dissertations contre les hérétiques. On pourroit là trouver de nouveaux exemples du peu de sûreté de la morale entre ceux qui ont abandonné la voie de l'autorité. C'est là, ce me semble, une des vérités qu'il est le plus à propos de faire sentir, parce que le discours ordinaire de ceux qui penchent vers la tolérance est qu'il suffit de s'attacher à la sanctification, et que les devoirs de la morale chrétienne sont clairs dans la sainte Ecriture et non controversés.

Si M. de la Bruyère n'a pas encore rendu l'*Avis aux réfugiés* (*a*), ayez la bonté, Monseigneur, de le faire revenir : divers nouveaux catholiques l'ont demandé. Je vous prie aussi très-humblement de penser à l'affaire de M. de Lanbouinière, afin que ce gentilhomme passe de sa galère dans quelque communauté, où il y ait plus lieu d'espérer quelque effet des efforts que Madame des Coulandres sa sœur, qui est si bien convertie, feroit pour sa conversion. Le temps de mon retour n'est pas encore bien déterminé. Je suis avec le plus profond respect, etc.

(*a*) Ecrit attribué à Bayle, et qui lui attira de la part du ministre Jurieu une violente persécution, parce que l'auteur, au jugement de ce fanatique, faisoit paroître trop de modération dans son ouvrage.

LETTRE XXII.

LE MINISTRE DE LA MAISON DU ROI A BOSSUET (a).

A Marly, 14 juin 1688.

J'ai lu au roi la lettre que vous avez écrite à Sa Majesté. Elle a bien voulu consentir à ce que l'exécution du jugement qui interviendra contre les coupables de la dernière assemblée faite à Nanteuil soit sursise ; et j'écris à M. Menars de m'en informer, afin d'expédier les lettres de commutation de la peine de mort en telle autre qu'il plaira à Sa Majesté.

LETTRE XXIII.

L'ABBÉ DE FÉNELON A BOSSUET.

A Versailles, ce 3 mars 1692.

J'ai lu, Monseigneur, votre Mémoire sur les ouvrages de M. Du-

(a) L'abbé Ledieu dit dans ses *Mémoires*, avec tous les auteurs de bonne foi, que Bossuet n'usa d'aucune violence envers les protestans, et qu'il n'y eut de garnisaires ni dans la ville ni dans le diocèse de Meaux. « Le vigilant évêque, poursuit-il, connoissoit tous les nouveaux catholiques ; on les lui amenoit de temps en temps, ou pour être instruits ou pour recevoir la confirmation. Les protestans rebelles ne lui étoient pas moins connus. Il les faisoit venir aussi très-souvent à Meaux même et dans les autres lieux de son diocèse quand il y étoit en visite, et jamais aucun ne s'est plaint de ses rigueurs, son esprit y étoit bien opposé, et il donna au contraire un rare exemple de douceur et de modération en suivant les traces des saints Pères. »

Voici cet exemple, choisi entre mille autres. « Il se fit un jour, continue l'abbé Ledieu, une grosse assemblée de sept à huit cents hommes ou femmes religionnaires, au milieu de la paroisse de Nanteuil, près de Meaux. Quelques-uns des plus rebelles arrêtés, leur procès instruit, il y eut la peine de mort prononcée contre trois ou quatre. M. de Meaux fit surseoir l'exécution par son autorité et par ses sollicitations à la Cour. Il obtint enfin leur grace. Il y avoit des femmes coupables aussi bien que des hommes. Il fit modérer les peines des uns et des autres, qui furent presque toutes réduites à une amende honorable devant l'Eglise et au bannissement. En d'autres rencontres, il employa tout son crédit pour tirer de la mort des malheureux, et entre autres un pauvre berger de Montyon, qui avoit tué un homme sans malice. Il y auroit plusieurs exemples semblables à rapporter. »

On comprendra maintenant la lettre écrite à Bossuet par le ministre de la maison du roi ; elle se rapporte à l'assemblée de Nanteuil et au jugement qui

pin (*a*) et je n'oserois vous dire tout le plaisir qu'il m'a fait : il y a seulement un petit endroit où MM. de Court, de Langeron, de Fleury et moi nous trouvons tous que vous allez un peu au delà des paroles de l'auteur, dans la censure que vous en faites. Puisque vous serez ici environ huit jours après Pâques, il faut attendre à examiner cet endroit avec vous. Cependant je n'enverrai point le Mémoire à M. Pirot : pour M. Racine, je lui montrerai votre lettre dès que je le verrai. J'ai été ravi de voir la vigueur mesurée du vieux docteur et du vieux évêque. Je m'imaginois vous voir en calotte à oreilles, tenant M. Dupin comme un aigle tient dans ses serres un foible épervier.

LETTRE XXIV.

L'ABBÉ DE FÉNELON A BOSSUET.

A Versailles, ce 23 mars 1692.

M. Racine est venu me parler de M. Dupin, qui se plaint, Monseigneur, de ressentir votre indignation sans l'avoir méritée. Vous l'avez traité en pleine Sorbonne, dit-il, comme un socinien : vous l'avez dénoncé à M. l'archevêque de Paris et à M. le chancelier. Pour M. l'archevêque, il assure que ce prélat lui a témoigné une bonté paternelle. M. Racine, qui est son très-proche parent, n'a point voulu néanmoins entrer dans ses intérêts, supposant qu'il n'étoit pas à soutenir, puisque vous le condamniez. M. Racine se borne à désirer de lui faire connoître son tort, et de travailler à le ramener dans le bon chemin, quand vous aurez eu la charité de lui expliquer les égaremens de son parent.

Il me paroît, Monseigneur, que M. Racine dans toute cette affaire, est aussi touché qu'il le doit être du respect qui vous est dû, et des motifs de zèle pour la religion qui vous animent. Je lui

la suivit. Cette lettre se trouve dans la *Biblioth. univ.*, mss. *Mélanges*, Clérambault, 556.

(*a*) Ce mémoire se trouve vol. XX, p. 514 et suiv.

ai conseillé de disposer son parent à écouter de bons conseils, et à ne craindre point de réparer ses fautes. Il m'a promis d'y travailler, et de tâcher de l'empêcher d'aller chez M. l'archevêque de Paris, qui lui avoit promis quatre docteurs pour examiner son livre, et pour l'approuver par son autorité, s'il n'a point de venin. Quand vous viendrez ici après Pâques, M. Racine vous suppliera de nous expliquer tout ce que vous connoissez de répréhensible dans les ouvrages de M. Dupin, après quoi il fera ses efforts pour lui faire réparer le passé, et pour lui faire prendre d'autres maximes par rapport à l'avenir. Je crois, Monseigneur, que vous serez content, si M. Dupin répond aux bons desseins de M. Racine, puisque vous ne prenez d'autre intérêt que celui de la religion dans cette affaire.

LETTRE XXV.

L'ABBÉ DE FÉNELON A BOSSUET.

A Versailles, ce 25 avril 1692.

Vous ne vous trompez point, Monseigneur, quand vous croyez m'avoir mandé d'envoyer votre Mémoire à M. Pirot. Mais je vous avois ensuite représenté qu'un endroit me paroissoit avoir besoin d'un peu de révision. Vous me répondîtes que vous l'examineriez avec le petit concile de Versailles. Je comptois donc qu'il falloit garder le Mémoire jusqu'à votre retour : on me disoit qu'il étoit si prochain, que je ne faisois aucun scrupule de l'attendre. Je ne comprenois pas même sur votre lettre que la chose fût si pressée ; mais puisqu'elle l'est, je l'envoie sans plus grand retardement à M. Pirot. Je voudrois que les chemins vous fussent aussi libres qu'au Mémoire : mais je vois bien que l'évêque et l'abbesse (*a*) se sont bloqués l'un l'autre : il me tarde d'apprendre qu'un bon arrêt ait levé le blocus. Je ne veux point que vous perdiez ce blé :

(*a*) L'abbesse de Jouarre, qui défendit en justice l'exemption de son abbaye. Elle livroit aux évêques de Meaux dix-huit ou vingt muids de blé, en échange, prétendoit-elle, de cette exemption. Après la perte du procès, elle refusa la livraison du blé.

l'honneur du cardinal romain y est trop intéressé : et je ne consens point qu'il soit déclaré simoniaque. Quand vous reviendrez, vous nons raconterez les merveilles du printemps de Germigny. Le nôtre commence à être beau ; si vous ne voulez pas le croire, Monseigneur, venez le voir.

LETTRE XXVI.

L'ABBÉ DE FÉNELON A BOSSUET (a).

A Versailles, ce 4 mai 1692.

Il m'est impossible, Monseigneur, de vous expliquer ce que nous avions remarqué dans un endroit de votre Mémoire. Je l'ai envoyé à M. Pirot; et vous savez qu'il faut avoir les termes devant les yeux pour pouvoir entrer dans cette discussion : je crois même que de telles choses ne se font bien que de vive voix. Après tout l'endroit n'est pas essentiel ; et vous avez tant de choses inexcusables à reprocher à M. Dupin, qu'il ne peut manquer d'être confondu : Dieu veuille qu'il soit aussi corrigé. Si vous étiez venu ici avant le départ de la Cour, on auroit pu raisonner avec M. Racine, et engager par lui M. Dupin à venir ici pour recevoir vos leçons : mais Madame de Jouarre vous tient en prison. Quand même vous viendriez maintenant, ce seroit trop tard ; car M. Racine n'y sera plus.

Je ne vous parle ni de Germigny, ni du printemps, ni des doux zéphirs. Les vents les plus furieux qui sortirent du sac donné par Eole à Ulysse, semblent déchaînés pour ramener l'hiver et pour troubler l'Océan. Il faut espérer que ce mauvais temps sera fini avant que le prince d'Orange puisse être prêt. On dit qu'il y a en Angleterre beaucoup de gens qui seront ravis de se défaire de lui. Pour vous, Monseigneur, nous courons risque de n'avoir pas si tôt l'honneur de vous voir, car le pauvre Versailles ne vous sera plus rien en l'absence du roi : ce sera une raison ajoutée à tant d'autres pour souhaiter son prompt retour. M. l'abbé de

(b) On peut voir les pièces de cette affaire vol. V, p. 195 et suiv.

Maulevrier assure que M. l'abbé Bossuet se porte bien, et travaille à ses affaires ; n'en soyez pas en peine.

LETTRE XXVII.

L'ABBÉ DE FÉNELON, A BOSSUET.

A Versailles, ce 16 décembre 1694.

J'ai reçu, Monseigneur, la réponse de Madame de Soubise (*a*) : elle me mande qu'elle me fera une réponse précise après que Madame sa fille aura vu ma lettre. J'ai oublié de vous dire qu'elle vouloit fort deux ans au lieu d'un ; et je ne doute pas qu'elle ne le demande plus que jamais, si elle vous donne une sûreté par écrit. C'est à vous, Monseigneur, à examiner si vous pourriez user de cette condescendance, ayant cette sûreté par écrit. Réponse précise, s'il vous plaît, là-dessus.

Il me paroît qu'elle voudroit fort, avant que de conclure sur les fèves (*b*), savoir quelle sera la fin de votre visite commencée à Jouarre. Elle craint que vous n'ayez d'autres choses à demander, qui tirent à conséquence contre Madame l'abbesse : elle me presse de vous demander instamment que vous vous déclariez là-dessus, afin qu'elle sache à quoi s'en tenir pour le tout, et qu'on ne soit point à recommencer sur d'autres articles, après avoir passé celui des fèves. Examinez donc, s'il vous plaît, Monseigneur, si vous pouvez vous expliquer sur toutes les choses que vous croyez avoir à régler pour faire la clôture de votre visite, et pour être content de la discipline entière de la maison.

(*a*) Cette lettre regarde l'établissement du scrutin dans l'abbaye de Jouarre, pour toutes les délibérations capitulaires, et principalement pour les réceptions des Filles. Madame de Soubise craignant que cette voie secrète ne diminuât l'autorité de Madame l'abbesse de Jouarre sa fille, chercha tous les moyens de l'empêcher, et employa tous les amis de M. l'évêque de Meaux pour tirer cette affaire en longueur, en la mettant en négociation. Voilà pourquoi M. l'abbé de Fénelon en entendit parler. Mais cela n'empêcha aucunement le dessein de M. l'évêque de Meaux, et le scrutin fut établi à Jouarre sans aucune opposition, l'année 1695, au mois de janvier, à la réception de Madame de Soubise, sœur de Madame l'abbesse. (*Note de l'abbé Ledieu*).— (*b*) Dont les religieuses devoient se servir pour donner leurs suffrages.

Cet article demande, aussi bien que l'autre, une réponse prompte et décisive : en tout cela je ne veux que vous témoigner mon zèle et mon respect, etc.

LETTRE XXVIII.

M. GERBAIS, DOCTEUR DE SORBONNE, A BOSSUET (a).

A Paris, ce 18 mars 1691.

Je vous cherchai deux fois la semaine dernière à Paris ; mais sans avoir le bonheur de vous rencontrer : c'étoit, Monseigneur, pour pouvoir vous entretenir au sujet de M. Dupin notre confrère, qui est désolé d'avoir eu le malheur de vous déplaire en ce qu'il a écrit du sentiment, ou plutôt des manières de parler de certains Pères des premiers siècles, sur la matière du péché originel. Il prétendoit, Monseigneur, en faisant la critique de ces Pères, avoir suffisamment mis à couvert le dogme, ayant dit que c'étoit cependant le sentiment et la doctrine commune de l'Eglise, que les enfans naissoient coupables. Mais si vous jugez que cela ne suffise pas, et qu'on puisse faire un mauvais usage de ses critiques nonobstant cette précaution, il se soumet à réparer et à réformer ce qui pourroit être pris contre ses intentions, et à donner des éclaircissemens dont vous serez vous-même l'arbitre.

Il m'a prié, Monseigneur, de vous faire connoître sa disposition ; et je le fais d'autant plus volontiers, que je suis persuadé qu'il est bon de calmer cette petite tempête, pour ne pas donner occasion à nos frères errans de dire que les habiles gens parmi les catholiques ne sont pas d'accord sur le péché originel. D'ailleurs M. Dupin, qui consacre sa vie au travail, et qui peut être utile à l'Eglise, mérite bien d'être un peu ménagé ; et ce seroit dommage de le flétrir ou de le barrer dans sa course, en montrant surtout tant de docilité. J'espère, Monseigneur, que vous y

(a) Jean Gerbais, docteur de Sorbonne, professeur d'éloquence au collége royal et principal du collége de Reims, a publié plusieurs ouvrages sur les matières ecclésiastiques. Un de ces ouvrages intitulé : *De causis majoribus*, fut condamné à Rome en 1680. Ce docteur mourut en 1699, à l'âge de soixante-dix ans.

aurez quelque égard ; et que si le zèle que vous avez pour la vérité est grand, votre charité ne sera pas moindre. Si vous ne rejetez pas tout à fait la proposition que je vous fais, nous aurons l'honneur, M. Dupin et moi, de vous voir au premier voyage que vous ferez à Paris, pour prendre les mesures que vous jugerez les plus convenables, et recevoir vos ordres, que j'exécuterai en ce qui sera de moi, avec une fidélité parfaite, comme je suis avec un respect très-parfait, etc.

LETTRE XXIX.

M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE, A BOSSUET.

En Sorbonne, ce 13 mars 1692.

J'ai examiné, comme vous l'aviez souhaité, l'homme que Madame la chancelière vous a recommandé pour une cure. Il me fut amené lundi par un ecclésiastique qui demeure chez elle. Je l'interrogeai en sa présence, pour le faire lui-même juge du témoignage que j'en pourrois rendre, comme je savois qu'il étoit capable d'en juger : cela fut de cinq quarts d'heure sans interruption, et je me trouve très-embarrassé pour vous dire décisivement ce que j'en pense. Je ne le tins si longtemps que pour le promener sur bien des matières, et voir si je trouverois à lui faire plaisir en sauvant le bien de l'Eglise qu'on lui veut confier, et mettant par là ma conscience à couvert sur la commission. Je ne lui demandai du dogme qu'autant qu'il en faut pour catéchiser, et ne lui proposai sur les sacremens et les autres usages de pratique, que des questions générales pour des cas qui peuvent à tout moment se présenter à un curé. Il me répondit mal sur quelques-unes, et fort médiocrement sur les autres. Je fis ce que je pus pour le disposer à passer encore quelques mois dans Saint-Nicolas où il est, quoique peut-être il n'en devînt pas beaucoup plus habile, ne paroissant point avoir sur cela grande ouverture. Je dis à M. Lempereur, qui est l'ecclésiastique de Madame la chancelière qui me l'amena, l'embarras où j'étois, et que j'aurois l'honneur de vous voir ; ou si vous partiez trop tôt pour cela, de

vous écrire naïvement comme cela s'étoit passé, sans rien déterminer. Il m'est revenu voir ce matin, et m'a pressé encore de vous rendre compte. Je lui ai encore témoigné ma peine sur cela, et lui ai promis d'avoir l'honneur de vous écrire dès aujourd'hui, et je lui ai même dit en propres termes ce que porteroit ma lettre. Je lui tiens parole sur tous ces deux chefs.

Je crois que vous devez essayer de faire agréer à Madame la chancelière que ce bon prêtre, dont on dit beaucoup de bien pour la probité et pour l'application à ses fonctions, continue à servir l'Eglise en second en quelque vicariat, puisqu'on ne manque pas de sujets pour remplir le poste dont il s'agit, quoiqu'on le dise d'un revenu fort mince. C'est une Dame d'une si éminente piété et si équitable en toutes choses, que j'espère qu'elle déférera en cela à vos prières. Si, prévenue de la capacité de l'homme, elle persiste, comme vous ne choisissez pas et que vous n'êtes pas obligé de chercher le plus digne, mais d'examiner si celui qu'on vous offre est indigne ou non, je crois qu'après avoir inutilement fait tout ce que vous aurez pu pour faire qu'on vous en nomme un autre; à considérer que la paroisse est petite, qu'elle est très-voisine de Jully qui peut bien être une décharge en quelques occasions pour le curé, que l'homme est connu dans le lieu, qu'il a vicarié dans le quartier approuvé de vous, qu'il catéchise, comme il dit qu'il le fait même à Saint-Nicolas, qu'il n'est pas tout à fait ignorant, puisque après tout indépendamment de toute recommandation, je ne voudrois pas prononcer absolument qu'il fût incapable de tenir ce bénéfice, et me contenterois de le remettre encore à quatre ou cinq mois de séminaire, après quoi on le pourroit encore interroger : tout cela pesé, je crois que vous pouvez (avec la précaution que j'ai marquée, de faire trouver bon à Madame la chancelière que pour le mieux il serve en qualité de vicaire en quelque paroisse de votre diocèse, et qu'elle vous nomme un autre curé), si elle n'entre pas en cette proposition, le recevoir sans engager votre conscience, curé dans cette petite cure, et lui donner votre *visa*. Voilà comme j'en userois, Monseigneur, si vous m'ordonnez de vous le dire. J'ai dit que j'aurois l'honneur de vous écrire en ce sens pour ne pas tromper.

Je n'ai rien ouï dire sur le *Mémoire* (*a*) que vous avez donné ; peut-être est-il passé des mains du Seigneur à l'auteur : il faut laisser tout venir sur cela. Je ne puis croire qu'on néglige l'avis : mais je suis surpris que celui qui y est le premier intéressé ne me soit pas venu chercher, depuis le premier du mois que je lui fis voir le grand intérêt qu'il avoit de prévenir sur cela ce qui pourroit arriver, et de satisfaire l'Eglise ; et qu'il me promit de sa part qu'il en viendroit conférer avec moi, et qu'il feroit ce qu'on voudroit : j'attendrai encore quelques jours. Mais faites savoir, je vous prie, Monseigneur, la résolution que vous prenez pour la cure à Madame la chancelière : elle attend cela au premier jour. Je l'ai promis à M. Lempereur, et je m'en vais lui mander que j'ai eu l'honneur de vous en écrire. Je suis avec plus de respect que personne, etc.

LETTRE XXX.

M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE, A BOSSUET.

En Sorbonne, ce 21 mars 1692.

Comme j'étois sur le point de vous rendre compte de ce que j'ai fait sur l'affaire de M. Dupin, je reçois la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire hier, où vous me marquez avoir eu quelque avis que Monseigneur l'archevêque avoit mandé M. Dupin, et qu'il lui avoit dit que vous lui aviez mis en main un Mémoire. Il n'y a dans la nouvelle que vous en avez apprise qu'une partie de vraie ; et il faut vous en faire un petit détail. Sur votre première lettre, je vis M. l'archevêque, comme nous en étions convenus : je lui lus par le même ordre que vous m'aviez donné, votre lettre faite pour cela ; et il en fut très-content pour ce qui l'y regardoit. Ce fut lundi dernier que cela se passa : je n'avois pu avoir audience de lui plus tôt ; il fut un peu indisposé la semaine dernière. Il me dit qu'il avoit été lui-même frappé de ce que cet auteur avoit dit sur les images ; et que M. le nonce avant

(*a*) Le Mémoire sur M. Dupin, remis à M. le chancelier.

sa mort étoit venu à l'archevêché lui faire des plaintes de ses livres. Il m'ordonna de le lui amener le lendemain à neuf heures. J'écrivis un billet à M. Dupin sur l'heure, et il me joignit à l'issue de ma leçon. Nous eûmes un entretien assez long sur tous les chefs de votre lettre, où il y a une petite liste des chapitres d'erreur. J'avois son livre à la main, et je parcourus avec lui tous les endroits, lui marquant ce qui m'y paroissoit d'outré. Il comprit assez que je ne lui parlois que pour le servir, et que pour chercher avec lui quelque biais de sauver son honneur autant qu'on pourroit, en trouvant à mettre à couvert la foi de l'Eglise, et levant tout ce qui pourroit faire quelque peine au public, qui pourroit en être offensé.

Il me vint prendre le lendemain : je vis un moment M. l'archevêque avant qu'il fût appelé, et je l'instruisis de notre conversation. Il le fit entrer, et lui parla bien, avec douceur et avec force : il lui témoigna les démarches qu'avoit faites feu M. le nonce à ce sujet, le scandale qu'il avoit eu lui-même de la manière dont il parle du culte des images, et ce qu'il avoit appris d'un Mémoire qu'avoit fait M. de Meaux. Mais il étoit bien hors d'état de lui dire que vous le lui eussiez fait donner : il ne l'a point vu, et il n'en sait rien que par moi, qui ne le connois que par ce que vous m'avez fait l'honneur de m'en dire. Il lui dit qu'il ne le vouloit pas pousser ; mais qu'il falloit satisfaire la religion, et pour cela mettre la chose entre trois ou quatre docteurs qui ne lui seroient point suspects, mais qui ne seroient pas aussi de ses approbateurs. Il voulut bien dire qu'il y penseroit, qu'il les choisiroit en m'en donnant avis, et qu'il m'en mettroit.

M. Dupin parut docile, et promit de faire tout ce qu'on souhaiteroit. Il me pria, en sortant, de faire que M. Gerbais en fût. J'en parlai sur l'heure à M. l'archevêque, qui n'y entra pas : je ne sais s'il sera plus à son goût; car il a pris quelque temps pour choisir des examinateurs. Il lui faut donner quelques jours avant que de revenir à la charge. M. Dupin me fit mercredi apporter ses livres. Je n'ai rien reçu de la part de Monseigneur le chancelier. Je ne sais à quoi il tient, à moins qu'il n'ait donné le Mémoire à quelqu'un, pour lui en rendre compte avant qu'il me

vienne. Je croyois que M. Dupin l'eût eu, et il me sembloit que vous lui aviez dit que vous le vouliez bien ; mais je vois qu'il ne l'a pas eu. Je n'ai, non plus que vous, nulle nouvelle de Madame la chancelière; et cela marque apparemment qu'elle ne pense plus à la cure pour l'homme qu'elle présentoit. N'imputez, je vous supplie, Monseigneur, le retardement de ma lettre à aucune raison de précaution : il n'y en a aucune à votre égard. Je sais comme vous usez de tout : mais j'attendois si ce Mémoire me viendroit de la chancellerie. Je suis avec un profond respect, etc.

LETTRE XXXI.

M. GERBAIS, DOCTEUR DE SORBONNE, A BOSSUET.

A Paris, ce 12 avril 1692.

Voici une lettre de M. Dupin, qu'il m'a prié d'accompagner d'une des miennes. Il a différé à vous écrire, parce qu'il espéroit qu'on lui communiqueroit le Mémoire, qui a été mis entre les mains de M. l'archevêque, et qu'il pourroit après l'avoir lu s'expliquer plus précisément. Mais comme non-seulement on ne lui a pas communiqué ce Mémoire, mais qu'on ne lui a même rien fait dire ni savoir depuis qu'il fut mandé chez M. l'archevêque, il a cru ne pouvoir être plus longtemps sans vous marquer ses sentimens et sa disposition, de laquelle je suis persuadé que vous serez content. Si M. l'archevêque n'étoit pas saisi de l'affaire, je suis sûr que nous l'aurions terminée chez vous en moins d'une matinée, et cela sans bruit et sans éclat. M. le chancelier, à qui je rendis compte il y a quelques jours d'une commission dont il m'avoit chargé, m'avoit promis de m'envoyer le Mémoire que vous lui aviez laissé sur le sujet de M. Dupin : mais apparemment il l'a oublié, ou il a changé de sentiment; car il ne m'a pas été remis. Et ainsi ne sachant ce qu'il contient, il ne m'a pas été possible de conférer avec M. Dupin, ni de prendre avec lui les mesures convenables pour vous satisfaire, et pour éviter les mauvaises interprétations que l'on pourroit donner aux choses qu'il

a écrites. Si vous désirez m'ordonner quelque chose là-dessus, j'obéirai avec plaisir, et avec la même soumission avec laquelle je serai toujours, etc.

P. S. Je viens d'apprendre, Monseigneur, depuis ma lettre écrite, que M. l'archevêque de Paris a envoyé querir M. Dupin, qu'il lui a fait voir un Mémoire que M. Pirot lui avoit rendu de votre part; et que là-dessus M. Dupin avoit témoigné à M. l'archevêque, qu'il étoit prêt de donner telle satisfaction et tels éclaircissemens qu'il plairoit à sa Grandeur de lui prescrire. J'aurois mieux aimé, Monseigneur, que cela se fût terminé avec vous.

LETTRE XXXII.

M. DUPIN A BOSSUET.

A Paris, ce 12 avril 1692.

Jamais je n'ai été plus désolé que quand j'ai appris que j'avois le malheur d'avoir avancé dans mes ouvrages, des choses que vous jugiez dignes de censure. Je me serois donné l'honneur de vous aller voir pour tâcher de me justifier auprès de vous, et vous assurer en même temps de mon attachement sincère à la doctrine de l'Eglise, et de la soumission que j'avois pour tout ce que vous souhaiteriez de moi. Mais n'ayant pas osé prendre cette liberté sans que vous m'eussiez fait témoigner que vous le souhaitiez, je me contentai de le dire à des personnes qui m'en parlèrent de votre part, par lesquelles je croyois que vous apprendriez la disposition où j'étois. Ayant bien compris par la suite qu'on n'en avoit point informé Votre Grandeur, j'ai pris la liberté de vous en faire écrire par M. Gerbais, qui m'a fait la grace de me montrer votre réponse, par laquelle j'ai reconnu avec joie que vous aviez encore quelque bonté pour moi. Je vous prie, Monseigneur, de me la vouloir continuer, et d'être persuadé que j'aurai toujours pour vous tout le respect et la soumission que je vous dois, étant avec un profond respect, etc.

DUPIN.

LETTRE XXXIII.

M. ARNAULD, DOCTEUR DE SORBONNE, A BOSSUET.

Juillet 1693.

J'ai appris avec bien de la joie ce que l'on nous mande, que vous vous sentez porté par un mouvement de l'esprit de Dieu à écrire pour la défense de la grace chrétienne et de l'autorité de saint Augustin, contre la prétention téméraire du faux critique (*a*). Rien n'est plus digne d'un évêque, à qui Dieu a donné de si grands talens pour écrire et pour parler, que de les employer pour une si bonne cause. La grace que vous soutiendrez, Monseigneur, sera aussi votre soutien; et le saint dont vous maintiendrez l'autorité contre la censure indiscrète d'un écrivain sans jugement, vous obtiendra de Dieu les mêmes lumières et le même zèle dont il a été rempli pour éclaircir la doctrine de l'Eglise contre une des plus dangereuses de toutes les hérésies.

A l'égard du critique, je crois, Monseigneur, que vous aurez remarqué que dans le jugement qu'il porte des commentateurs du Nouveau Testament, il regarde comme un défaut dans ceux mêmes qui sont le plus estimés, de s'être attachés à la doctrine des saints Pères, et principalement de saint Augustin, touchant la grace et la prédestination. C'est ce qu'on peut voir dans ce qu'il dit de Salsbout, d'Estius et de Jansénius d'Ipres. Ainsi selon ce critique on ne doit suivre que les règles de la grammaire, et non pas la théologie et la tradition, pour bien expliquer le Nouveau Testament. Si l'on fait autrement, ce n'est pas le sens de saint Paul que l'on donne: c'est celui que l'on s'est formé sur ses propres préjugés. Rien ne peut être à mon avis plus favorable aux sociniens; et je me souviens d'avoir lu autrefois dans une Vie de Fauste Socin, que n'ayant point étudié, il étoit plus propre que personne à trouver le vrai sens de l'Ecriture.

Je reviens au sujet qui me fait écrire cette lettre. Vous voulez

(*a*) Richard Simon.

bien, Monseigneur, que je prenne cette occasion pour vous exposer quelques pensées que j'ai eues sur la grace et les soumettre à votre jugement. Et ce qui me fait espérer par avance que vous ne les désapprouverez pas, c'est ce que l'on m'a mandé, que la neuvième partie des *Difficultés sur le sieur Steyaert* ne vous avoit pas déplu : car il y a beaucoup de ces pensées qui y sont marquées, quoiqu'elles n'y soient pas traitées à fond. Je ne prétends pas non plus les traiter ici; mais vous marquer seulement, Monseigneur, quelques écrits que je serois bien aise que vous vissiez, afin que vous m'en disiez votre avis.

Le premier est un petit écrit latin, *de Libertate* (*a*). Ce qui me le fit faire est un engagement où je me trouvai, d'examiner quel est le vrai sentiment de saint Thomas touchant le libre arbitre. M'étant aperçu que ce que saint Thomas a écrit sur cette matière dans ses premiers ouvrages ne s'accorde pas avec ce qu'il en a écrit dans le dernier, qui est sa *Somme,* je crus que c'étoit à sa *Somme* qu'il se falloit uniquement arrêter. J'en ramassai tous les passages, et il me parut évidemment :

Premièrement, que l'amour béatifique n'étoit point libre, selon ce saint.

Secondement, que le désir d'être heureux ne l'étoit point non plus.

Troisièmement, que hors ces deux cas toute volonté délibérée étoit libre, et que ce que dit saint Bernard est très-vrai : *Ubi voluntas*, *ibi libertas.*

Quatrièmement, que la meilleure et la plus courte notion qu'on puisse avoir du libre arbitre, est de dire, comme saint Thomas, que c'est *potestas* ou *facultas ad opposita.*

Cinquièmement, que quoique cela semble signifier la même chose que l'indifférence, il est néanmoins plus avantageux de se servir du premier que de ce dernier. Car le mot d'*indifférence* semble marquer un équilibre, qui n'est nullement nécessaire au libre arbitre, et semble opposé aux déterminations infaillibles,

(*a*) *De libertate* se trouve parmi les Traités d'Arnauld sur la grace générale, dans la *Justification* de cet écrivain par le P. Quesnel, et dans le recueil intitulé : *De causâ Arnaldinâ.*

qui ne sont point du tout contraires à la liberté : au lieu qu'on ne trouve point ces deux inconvéniens dans ces mots : *Facultas ad opposita*, comme on le comprendra mieux par un exemple. On offre des présens à un bon juge pour le corrompre. Quoiqu'il se trouve absolument déterminé à ne les point accepter, il est certain néanmoins que c'est librement qu'il les refuse. On demeure d'accord de la chose ; il ne s'agit que de l'expression. Ne semble-t-il pas, Monseigneur, que ce seroit faire tort à la vertu de ce juge incorruptible si, pour marquer qu'il a fait cela librement, on disoit qu'il a été dans l'indifférence d'accepter ou de refuser ces présens ? Car cela pourroit marquer la disposition d'un homme médiocrement vertueux, qui auroit hésité s'il les accepteroit ou s'il les refuseroit. Mais on ne donne pas cette idée, quand on dit seulement qu'il a eu le pouvoir d'accepter ou de refuser ces présens, puisque l'on conçoit facilement que de deux choses opposées, qui dépendent de notre libre arbitre, quelque déterminé que l'on soit de faire l'une, on pourroit faire l'autre si on le vouloit. Et c'est la raison pourquoi on n'est pas libre à l'égard du bonheur en général, parce qu'on est tellement déterminé par une nécessité naturelle à vouloir être heureux, que nous ne pouvons pas dire : Si je pouvois, si je voulois ne pas vouloir être heureux.

Un autre écrit que je serois bien aise, Monseigneur, que vous voulussiez prendre la peine d'examiner, est d'une autre nature. C'est un écrit polémique sur une dispute entre deux amis (*a*), qui sont toujours demeurés dans une union parfaite de charité et d'amitié, quoiqu'ils se trouvent présentement divisés sur un point sur lequel ils ont été longtemps parfaitement d'accord. Ce n'est pas qu'ils ne le soient sur le capital de la doctrine : mais il y a des questions incidentes dont ils n'ont pu convenir, et je souhaiterois, Monseigneur, que vous en voulussiez être le juge. On examine dans ce second écrit (*b*) cette nouvelle pensée : Que tous les hommes seroient dans une impuissance physique de faire le bien salutaire, laquelle rendroit excusables ceux qui manqueroient de le faire, s'ils n'en étoient délivrés par une grace générale, actuelle, inté-

(*a*) Entre Arnauld et Nicole. — (*b*) *Du pouvoir physique*. Imprimé dans le Recueil des Traités d'Arnauld sur la grace générale.

rieure et surnaturelle, non-seulement préparée et offerte, mais actuellement donnée à tous et à chacun en particulier. C'est le sujet du différend.

Le troisième écrit (*a*) est plus court, et d'une forme extraordinaire ; car on y a suivi la méthode des géomètres. Il est différent du précédent, en ce que dans le précédent on combat un système de doctrine dont on n'a pu convenir, en renversant le principe sur lequel on l'avoit établi ; au lieu que dans celui-ci on le combat par les suppositions qu'il enferme, dont on fait voir, ce me semble, démonstrativement la fausseté.

Il y a encore deux autres écrits ; l'un latin, qui a pour titre : *Dissertatio bipartita, an veritas propositionum quæ necessariò et immutabiliter veræ sunt, videatur à nobis in primâ et increatâ veritate quæ Deus est ;* et, *an qui amat castitatem vel quamlibet aliam virtutem moralem, eo ipso amet æternam, quæ in Deo est, rationem castitatis* (*b*).

Et l'autre françois (*c*), sur le même sujet, pour répondre à ce qu'un savant religieux, à qui vous avez, Monseigneur, fait l'honneur de témoigner de l'affection, avoit opposé à la dissertation latine. Ce dernier écrit contient diverses choses qui peuvent beaucoup servir à éclaircir ce qui est traité dans le troisième écrit.

Souffrez, Monseigneur, que je prenne la liberté de vous dire encore qu'il y a une chose qui me paroît importante dans la matière de la grace. Je n'en ai rien écrit en particulier ; mais je crois l'avoir bien expliquée dans ma dissertation théologique touchant la proposition censurée, partie III, article II et article IV. On y marque les différentes opinions des théologiens touchant la grace actuelle, qui est le principe de la bonne volonté : les uns la mettant *in misericordiâ Dei et formâ inhærente ;* et les autres, *in solâ misericordiâ Dei, quæ interiùs motum mentis operatur*. Or je suis persuadé que cette dernière opinion est celle de saint Augustin et de saint Thomas, et la plus conforme à la raison ; et

(*a*) *Ecrit géométrique de la grace générale.* (*b*) — Cette dissertation s'attaquoit principalement au célèbre Huygens, docteur de Louvain. — (*c*) *Règles du bon sens ;* contre dom François Lami, qui avoit entrepris de réfuter la dissertation précédente.

qu'en la suivant il est bien plus aisé d'expliquer l'efficace de la grace, et de concilier cette efficace avec la liberté, lors surtout que l'on définit le libre arbitre *facultas ad opposita*, comme a fait saint Thomas. Car, selon les principes de ce saint, je veux librement tout ce que je veux, n'étant point déterminé à le vouloir par une nécessité naturelle, qui m'ôteroit le pouvoir de vouloir le contraire. Ainsi Jésus-Christ a voulu très-librement souffrir la mort ensuite du commandement qu'il en avoit reçu de son Père, quelque déterminé qu'il y ait été, parce que c'est son amour qui l'y a déterminé, et non une nécessité naturelle qui l'auroit nécessairement attaché à vouloir mourir.

De combien d'autres choses souhaiterois-je, Monseigneur, vous pouvoir entretenir? Mais ce n'en est pas encore le temps; et je ne sais si, à l'âge où je suis, je dois me flatter que ce temps vienne jamais pour moi. Je vous avoue, Monseigneur, que s'il y a quelque chose qui me touche dans l'état où Dieu veut que je sois, ce sont ces sortes de privations. Il m'a fait la grace de les porter avec beaucoup de paix et de tranquillité: j'espère qu'il me soutiendra par sa miséricorde jusqu'à la fin, et qu'il me rendra fidèle à suivre la voie par laquelle il veut que j'aille à lui. Vos prières, Monseigneur, et votre bénédiction peuvent beaucoup contribuer à m'en obtenir la grace. C'est avec une grande confiance que je vous demande l'un et l'autre, comme c'est avec un profond respect que je serai toujours, etc.

ANTOINE ARNAULD, doct. de Sorb.

LETTRE XXXIV.

M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE, A BOSSUET.

En Sorbonne, ce 9 septembre 1693.

Il est aisé de vous satisfaire sur la curiosité que vous avez de savoir si le mot de *personne*, soit en grec, soit en latin, a été pris pour celui de *nature*; et si saint Athanase et saint Ambroise ont parlé quelque part comme s'ils eussent reconnu deux per-

sonnes en Jésus-Christ. Je suis très-persuadé que pas un des deux n'a mis en Jésus-Christ deux personnes, à prendre le mot de *personne* dans un sens propre; et vous remarquez fort bien, Monseigneur, que le premier, au contraire, dit positivement ἓν πρόσωπον. Il le dit plus d'une fois dans le seul petit traité qu'il a fait *de Incarnatione Verbi Dei,* contre Paul de Samosate, qui est son ouvrage, quoique M. Dupin s'imagine sans raison qu'il n'est pas de lui : il le dit de même ailleurs. Mais Facundus Hermianensis, dans son livre XI, chapitre II, cite un endroit de saint Athanase comme tiré d'une épître *ad Antiochenos*, où ce Père dit formellement : *Duas personas de Domino inveniens, unam quidem circa hominem, alteram autem circa Verbum.* Il est vrai que cette épître ne se trouve pas dans saint Athanase; et c'est de ces œuvres que l'injure des temps nous a enlevées. Nous en avons une qui porte ce titre, et où cela n'est point : mais il n'y a pas d'apparence d'accuser Facundus de citer faux. Le P. Sirmond, dans ses notes, dit que c'est une autre épître que celle que nous avons; remarquant au reste que saint Athanase n'a pu mettre en Jésus-Christ deux personnes, mais seulement deux natures parfaites.

Saint Ambroise, au livre II *de Fide,* chapitre IV des anciennes éditions, qui dans la dernière est le VIII, numéro 60, parle ainsi de Jésus-Christ : *Minor in naturâ hominis; et miraris si ex personâ hominis Patrem dixit majorem, qui in personâ hominis se vermem dixit esse, non hominem.* Les Pères de Saint-Maur mettent cette note : *Paulò durior videtur ea locutio, quippe quæ hominis naturam personamque saltem voce tenùs confundat.* Et ils font encore une autre note semblable au livre IV, ancienne édition, chapitre III, et nouvelle chap. VI, numéro 69 : *Quamvis ex personæ hominis incarnati susceptione loqueretur;* ce sont les paroles de saint Ambroise en cet endroit, et voici ce qu'y disent les Scholiastes : *Jam monuimus vocem personæ non sempe strictè et scholastico rigore sumptam ab Ambrosio. Et sanè hoc loco nihil aliud sonat, nisi in quantùm homo.* Qu'on fasse sur cela toute la glose qu'on voudra : si on dit qu'il est visible que saint Ambroise ne prend là le mot de *personne* qu'*abusivè*

pour une qualité de nature, je l'avoue ; mais il est toujours vrai qu'il l'a ainsi pris, quoique ailleurs il ne laisse nul lieu de douter de sa foi. Le P. Petau, au livre IV de la Trinité, chapitres, I, II, III et IV, mais particulièrement en ce dernier, et au livre V de l'Incarnation, chapitre VII, numéros 7, 8, 10 et autres, est à lire sur les différentes notions des termes d'*usie*, d'*hypostase*, de *nature*, de *personne*, etc. : mais, Monseigneur, vous saurez mieux trouver tout cela que je ne pourrois vous l'indiquer. Pardon de ma liberté : je suis avec un très-profond respect, etc.

P. S. J'aurois pu apporter encore, outre l'autorité de saint Athanase tirée de Facundus, celle d'Eustathe d'Antioche, que Facundus cite au même livre XI, chapitre I, pour prouver qu'il a mis aussi deux personnes en Jésus-Christ : mais comme cela me paroît moins formel, je ne l'ai pas marqué.

LETTRE XXXV.

M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE, A BOSSUET.

En Sorbonne, ce 21 juillet 1700.

Il me semble qu'il y a bien du temps que je n'ai eu de vos nouvelles ; pardonnez-moi si je débute si familièrement : la bonté dont vous voulez bien me faire l'honneur d'en user avec moi, m'a accoutumé à vous parler avec cette liberté. Depuis le jour que vous me marquâtes que vous me donneriez vos ordres (je crois qu'il y a plus de trois semaines), je n'en ai reçu aucun de vous. Vous m'aviez ordonné de regarder l'autorité des évêques dans Gerson, sur le sujet des décisions dans la censure qu'ils ont droit de faire, dont je vous avois entretenu autrefois : je m'engageai à revoir ce qu'il en avoit dit dans son traité *de Examinatione doctrinarum*. Je le fis aussi, et j'étois tout prêt à vous en rendre compte sur le premier ordre : apparemment vous aurez vous-même voulu examiner la chose. Si cela n'étoit pas, j'y suppléerai aisément quand il vous plaira : en attendant vous pourrez à loisir voir ce que dit cet auteur, particulièrement dans deux

endroits où il traite cette matière *ex professo*. Le premier est dans la première partie de ses ouvrages, dans son traité *de Examinatione doctrinarum,* partie première, considération III, où il marque le pouvoir des évêques de faire dans leurs diocèses un article de foi, en usant de leur droit avec les précautions convenables : l'autre est dans la quatrième partie de ses Œuvres, page 223, où en un feuillet il établit sa doctrine *de Propositionibus ab episcopo hæreticandis;* et marque en quelle occasion un évêque doit user du pouvoir qu'il a de déclarer une proposition hérétique.

Si grand qu'on dit que soit le secret que les prélats se sont promis sur la liste des propositions à condamner, tout le monde ne laisse pas d'en parler ici. On dit qu'il y a un cahier imprimé, de 160 pages, et qu'il fut donné à toute l'assemblée lundi dernier. Je croyois que vous m'eussiez dit que vous me donneriez des ordres sur cela : cependant je n'en ai rien su, et jusqu'à présent je n'ai point vu l'imprimé et ne sais de quoi il s'agit. Vous savez, Monseigneur, que je ne me mêle de rien, si on ne m'y fait entrer; et avec un autre même je n'en parlerois pas : ce n'est que l'attachement que j'ai à votre personne, et que j'aurai toujours inviolablement, qui me fit vous offrir tout ce qui seroit à ma portée. Je ne doute pas que vous ne soyez l'ame de tout ce qui se fait, et que tout ne se décide uniquement par vos conseils. Vous savez qu'en quelque temps que ce soit, et pour quelque affaire qui puisse être de mon ressort, personne n'est si absolument en votre main que moi. Pardon de toutes mes libertés; je n'en suis pas avec un respect moins profond, etc.

LETTRE XXXVI.

LE P. DE LA RUE, JÉSUITE, A BOSSUET.

A Nîmes, ce 17 janvier 1701.

Un commencement de siècle si heureux doit faire souhaiter que les personnes qui, comme vous, ont fait l'honneur du siècle

passé, le soient encore longtemps de celui-ci. Vous avez part à ce souhait, Monseigneur, plus qu'aucun prélat du monde; et c'est avec ces vœux que j'ose vous présenter mes respects au commencement de cette année.

Il vous a plu, Monseigneur, de me demander, lorsque je partis de Paris, il y a un an, un compte fidèle de ce que je remarquerois en ce pays sur les affaires de la religion. J'eus l'honneur de vous mander après Pâques ce qui se passoit à Montauban; je vais vous parler des Cévennes et du diocèse d'Alais, où je travaille depuis quatre mois.

L'ouvrage y est plus avancé qu'ailleurs, pour deux raisons: l'une, est qu'on ne l'a point interrompu dans le temps même de la guerre; et l'autre, est la conduite particulière que Monseigneur l'évêque d'Alais a jugé à propos d'y observer.

Cette conduite est différente des autres, en ce qu'il ne s'est pas contenté de porter ses diocésains au seul devoir de la messe et des sermons; mais en général à tous les exercices de la religion catholique.

Il s'est fondé sur ce que les anciennes lois pénales, portées par les empereurs et les rois, et souvent demandées par l'Eglise contre les hérétiques de toutes sectes, n'ont jamais fait de distinction de la messe et de l'instruction d'avec les sacremens et les autres exercices.

Il s'appuie encore sur ce que les édits du roi, qui obligent tous ses sujets à mourir catholiques sous peine de confiscation de leurs biens, les engagent conséquemment à vivre entièrement catholiques.

Sur ces principes, il ne reconnoît pour catholiques que ceux qui en accomplissent tous les devoirs. Il n'accorde les graces, les attestations pour recevoir les pensions, les autres marques de distinction, la délivrance des enfans qui avoient été ôtés aux pères et aux parens, qu'à ceux dont non-seulement la personne, mais la maison entière jusqu'aux domestiques, s'acquitte entièrement et habituellement, au moins depuis un an, de tous les exercices catholiques.

D'un autre côté, pour prévenir les mauvais effets de l'hypocri-

sie, il défend très-expressément aux curés et aux confesseurs de recevoir à la participation des sacremens aucun de ceux dont la foi leur paroît en quelque façon suspecte : il en a même exclus certains en particulier, dont il sait la mauvaise foi par la connoissance qu'il a de leur conduite ou de leurs discours.

Ces deux pratiques unies ensemble, et toujours observées avec la même vigilance et la même fermeté : l'une, d'exhorter à tous les devoirs; l'autre, de n'admettre aux devoirs des sacremens que ceux qui en paroissent vraiment dignes, ont mis l'ouvrage de la conversion au point où on le voit dans les Cévennes. Il semble en effet que ce soit le seul moyen de préserver les lois du prince du péril et de l'inutilité, et de mettre les pasteurs à couvert du reproche d'indifférence et de négligence sur ce sujet. Avec ces précautions on ne peut imputer l'hypocrisie qu'à celui qui la commet, puisque toutes les puissances font précisément, pour l'empêcher, ce qu'il leur convient de faire.

Que n'est-il possible, Monseigneur, que l'on prenne partout là-dessus une résolution uniforme, ou selon ces mesures, ou selon d'autres que l'on jugera meilleures, et qui le seront en effet, pourvu qu'elles soient encore plus efficaces : car toutes celles qui tendent à rendre les lois inutiles et à laisser croupir les réunis dans l'irréligion, ne peuvent être conformes au zèle et à la piété de Sa Majesté, ni à la prudence de ses ministres. Il arrive cependant que la diversité de conduite et de maximes nuit autant au progrès de la conversion que le pourroit faire l'abandonnement entier de cet important ouvrage. Nous l'éprouvons ainsi par l'endurcissement des jeunes gens, que l'inexercice de la religion a rendus depuis quinze ans plus intraitables que leurs pères : ce qui doit faire trembler pour l'avenir, si l'on ne convient promptement du vrai moyen de les engager à l'exercice. Au nom de Dieu, qui vous a donné, Monseigneur, la force de commencer cette sainte révolution, employez toute la lumière, l'ardeur et le crédit que vous avez, pour voir de vos propres yeux la fin et la perfection de votre ouvrage. On ne peut s'imaginer parmi les nouveaux convertis, que le roi la veuille efficacement, tandis que l'on remarque tant de diversité, et même d'opposition, dans le

procédé de ceux qui font exécuter ses ordres dans les provinces. Pardonnez-moi, Monseigneur, cette expression de ma franchise et de ma sincérité, et me faites l'honnenr de croire que je suis avec une profonde vénération et un parfait dévouement, etc.

C. DE LA RUE, J.

Je vais prêcher le carême à Nîmes, et retournerai ensuite travailler dans les Cévennes.

LETTRE XXXVII.

M. VUITASSE, PROFESSEUR DE SORBONNE, A BOSSUET.

En Sorbonne, ce 6 avril 1701.

Etant allé après dîné chez M. l'abbé Pirot, il m'a montré une lettre que Votre Grandeur lui a fait l'honneur de lui écrire, dans laquelle elle lui marque qu'on lui a mandé que je suis du sentiment de M. Cailly; ce qu'elle ne peut croire. Je ne saurois, Monseigneur, assez remercier Votre Grandeur de cet avis qu'elle m'a fait donner, et de l'affection qu'elle me témoigne en cette occasion. Ce sont de nouvelles marques de votre bonté qui me touchent infiniment : mais j'ose néanmoins ajouter, Monseigneur, qu'en ce que vous pensez de moi sur cet article, ce n'est pas seulement une grace que Votre Grandeur me fait, mais encore une justice qu'elle me rend, puisque la vérité est que je suis et ai toujours été très-éloigné de la nouvelle explication dont il s'agit.

Je n'ai pas lu, Monseigneur, le livre de M. Cailly : mais par ce que j'en ai pu apprendre, il me semble que ce n'est pas tant l'opinion de Durand qu'il suit que le premier sentiment de M. Descartes, que rapporte M. Baillet dans la vie de ce philosophe; ce qui est assez différent.

Durand, imbu des idées ordinaires de la philosophie péripatéticienne, mettoit, selon toutes les apparences, une distinction réelle entre la matière et la forme substantielle du pain, et disoit que dans l'Eucharistie la forme étoit détruite et changée; mais

que la matière demeuroit et passoit sous la forme du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à peu près comme la matière des alimens passe sous la forme du corps de l'homme qui s'en nourrit.

Descartes au contraire prétendoit que rien ne se détruisoit dans le pain, ni matière, ni forme; mais que le pain, sans aucun changement physique, réel et effectif, de corps inanimé qu'il étoit auparavant, devenoit le corps de Jésus-Christ, par la consécration et par l'union qu'il plaisoit alors à Dieu de mettre entre l'ame de Jésus-Christ et ce qui s'appeloit pain auparavant.

Bien loin, Monseigneur, de donner dans ces sentimens, je les ai réfutés si expressément et si formellement, que je suis étrangement surpris qu'on ait pu me les imputer. J'ai été aussitôt chercher mes cahiers, que j'ai montrés à M. l'abbé Pirot, et qui, je crois, en a été satisfait.

C'est, Monseigneur, dans l'article III de la IIe question de mon traité de l'Eucharistie, que j'examine la manière dont se fait la transsubstantiation : *De modo quo fit transsubstantiatio.* Là, après avoir marqué les différentes opinions des philosophes sur la composition des corps et la distinction des accidens, je dis que le sentiment de presque tous les théologiens est que non-seulement toute la substance du pain est changée en la substance du corps de Jésus-Christ, mais que la quantité même demeure comme le sujet de tous les autres accidens qui paroissent : sentiment dont j'avertis qu'il ne seroit pas trop sûr de s'écarter : *Neque fortè tutum fuerit aliam opinionem amplecti aut defendere.*

Je ne laisse pas cependant, Monseigneur, d'exposer ensuite d'une manière historique les autres façons d'expliquer ce mystère; et voici comment j'en parle : *Quocircà quorumdam, qui audaciores ab eo discedere non dubitarunt, varia placita, historiæ tantùm et eruditionis causâ, memorabimus.*

Je commence par celle de Durand; et après avoir rapporté en quoi elle consiste, et quels sont ses fondemens, j'ajoute : *Videant autem quibus illa opinio non displicet, quâ viâ eam concilient cum illo concilii Tridentini canone, quo sancitur fieri totius substantiæ panis in corpus Christi conversionem. Etsi enim mutationes universæ, quæ passim contingunt, dicantur à philosophis*

peripateticis conversiones totius in totum, et fortè cogitari posset synodi fulmen in eos solummodò cadere, qui partem tantùm hostiæ aliquandò consecrari existimarunt, expendant an non saltem perstringantur eo quod additur. Statim enim synodus declarans quidnam è pane post consecrationem supersit, subjicit manere duntaxat species panis et vini.

De là je passe, Monseigneur, à l'explication de M. Descartes, que j'ai vue développée avec plus d'étendue dans un manuscrit attribué à un R. P. bénédictin, nommé des Gabets (*a*). J'observe d'abord qu'elle est dure, et que ceux qui s'y attachent font tout ce qu'ils peuvent pour l'adoucir : *Cujus pronuntiati acerbitatem ut emolliant.* Je l'expose ensuite; après quoi je la réfute en ces termes :

At multa opponi possunt, eaque clarissima, ex decretis Ecclesiæ ipsisque adeò Scripturis petita.

Primum, quòd in Eucharistià non tantùm debeat esse corpus Christi, sed etiam caro et sanguis Christi : panis autem posset fortè dici corpus Christi, at non vera ipsius caro, etc.

Secundum, quòd corpus Christi eucharisticum sit illud idem, quod pro nobis traditum est et crucifixum : id autem de pane dici non potest.

Tertium, quòd oporteat idem esse corpus, quod ex Marià Virgine natum est : at neque id de pane dici unquàm potest.

Quartum, quòd ibi admittendum sit corpus Christi omnibus organis instructum ad functiones animæ necessariis, quale in hominibus est : at in pane, etc.

Quintum, quòd fiat transsubstantiatio, id est conversio totius substantiæ panis et vini. Ergò non manet eadem materia eademque forma, quæ antè, etc.

Sextum, quòd si maneant tantùm species panis, ut definit synodus, ergò panis destruitur.

(*a*) Dom Robert des Gabets, bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, ami passionné de la science et de l'étude. Son attachement à la philosophie de Descartes l'engagea dans des opinions dangereuses sur la manière dont Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie. Attaqué de toutes parts, il professa sa soumission à l'Eglise. Nicole, dans deux de ses lettres, la LXXXIII[e] et la LXXXIV[e], a réfuté victorieusement ses vaines spéculations.

Septimum, quòd corpus Christi ibi non dividatur, dùm species franguntur : divideretur autem si est panis.

Octavum, quòd sub specie panis corpus Christi tantùm sit vi verborum, sanguis autem vi concomitantiæ et connexionis naturalis, quâ partes Christi Domini, qui jam à mortuis resurrexit non ampliùs moriturus, inter se copulantur : at, etc.

Enfin voici, Monseigneur, comme je conclus : *Verùm ista sufficiant de illâ quorumdam recentiorum opinione, quæ à catholicis et catholico sanè animo profecta, nimiùm meo quidem judicio detorta est, nec satis cum fidei nostræ placitis cohærere videtur. Lubrica certè est, eoque solo nomine à theologis non facilè admittenda : de quâ ne verbum quidem fecissemus, nisi jam edita in lucem, nos, ut eam silentio non transiremus, admonuisset.*

Il me semble, Monseigneur, que j'en dis là autant que je devois par rapport à mon dessein : car quoique je ne fasse qu'indiquer les dogmes auxquels il paroît que cette explication donne atteinte, c'en est assez pour en donner un extrême éloignement. Je parle avec la modestie qui convient à un théologien, et à moi plus qu'à tout autre, en me servant du mot *videtur*. C'est aux évêques à décider ce qui en est et ce qu'on en doit croire, et particulièrement à vous, Monseigneur, que nous considérons comme une des brillantes lumières de l'Eglise. J'insinue assez ouvertement que ce système tend par lui-même à détruire ce que la tradition et le concile enseignent touchant la transsubstantiation : mais j'attendois que l'Eglise prononçât (*a*). J'adhère à ce que Votre Grandeur en a jugé, et prends la liberté de la remercier encore une fois de ses bontés à mon égard. Dès que je saurai qu'elle sera à Paris, je ne manquerai pas d'aller me présenter à sa porte, pour le faire de vive voix. Dans l'espérance d'avoir cet honneur, je suis et serai toute ma vie avec le profond respect que je dois, etc.

VUITASSE.

(*a*) Il paroît que Vuitasse a voulu éviter de donner dans la suite occasion aux reproches qui lui avoient été faits : car on ne retrouve point dans son Traité de l'Eucharistie imprimé en 1720, les passages qu'il rapporte ici de ses cahiers ; mais il se contente de rejeter en deux mots les opinions qu'il expose dans cette lettre.

LETTRE XXXVIII.

M. CAPPERONNIER, LICENCIÉ EN THÉOLOGIE, A BOSSUET.

Paris, 1702.

J'ai appris avec joie que votre dessein étoit d'écrire, non-seulement contre la traduction du Nouveau Testament imprimée à Trévoux, mais encore contre les autres livres de M. Simon, c'est-à-dire contre la critique qu'il a faite des Livres sacrés : car cette critique est une pierre de scandale pour les théologiens, et elle peut être cause que les libertins blasphèment contre la majesté des saints Livres. Sous la belle apparence d'érudition grecque et hébraïque, elle cache un secret poison, qu'on peut avaler d'autant plus aisément qu'on s'en aperçoit moins d'abord. On peut dire en ce sens que la traduction du Nouveau Testament n'est pas le plus méchant livre que M. Simon ait fait : sa Critique sur l'Ancien et le Nouveau Testament est beaucoup plus dangereuse. Il falloit aller à la source du mal, comme je vois que vous en avez le dessein.

Je ne doute pas, Monseigneur, qu'en écrivant contre M. Simon, vous n'observiez une règle qu'il a donnée lui-même à ceux qui veulent écrire contre les sociniens et autres errans. C'est, dit M. Simon, qu'il ne faut rien proposer de foible contre eux ; car cela ne serviroit qu'à les entretenir dans leurs erreurs.

Comme M. Simon veut triompher en fait de grec et d'hébreu ; comme c'est par cet endroit qu'il jette de la poudre aux yeux des lecteurs ignorans, et qu'il attire plusieurs personnes dans son parti, il faut apporter une grande exactitude à examiner toutes les difficultés qui dépendent du grec et de l'hébreu : car si on lui donne la moindre prise de ce côté-là, il ne manquera pas de s'en prévaloir auprès des ignorans et des foibles, qui croiront qu'en attaquant M. Simon on en veut à l'érudition grecque et hébraïque.

Encore un coup, Monseigneur, je suis persuadé que vous ob-

serverez cette règle en écrivant contre M. Simon, et surtout contre sa téméraire critique des Livres sacrés. Cependant l'importance qu'il y a d'observer cette règle m'oblige de représenter à Votre Grandeur, avec tout le respect que je lui dois, que dans le premier écrit qui vient de paroître de votre part, cette importante règle n'a point été observée partout. Je n'ai à la vérité qu'un seul endroit à produire, où elle n'a point été observée : mais cet endroit me paroît d'une assez grande conséquence pour être représenté à Votre Grandeur, avec tout le respect qu'un diacre et licencié de Sorbonne doit à un grand docteur et à un grand évêque de notre France.

Vous dites, Monseigneur, dans la page 115 de votre *première Instruction sur le Nouveau Testament imprimé à Trévoux*, que Γενέσθαι ne signifie *naître* ou *être né* dans aucun endroit de l'Evangile. C'est partout uniquement γεννασθαι ; il faut corriger ainsi, γεννᾶσθαι.

Cependant j'ai trouvé dans le Nouveau Testament plusieurs endroits où le verbe γενέσθαι signifie *naître :* les voici.

Notre-Seigneur dit au figuier, qu'il avoit trouvé sans fruit, les paroles que l'auteur de la Vulgate traduit ainsi : *Nunquàm ex te fructus nascatur in sempiternum*[1], γένηται.

Rom. I, 3 : *De Filio suo qui natus* (*a*) *est*, του γενομένου, *ex semine David secundùm carnem.*

Galat. IV, 4 : *Misit Deus Filium suum natum* (*b*) *ex muliere*, γενόμενον ἐκ γυναικός.

I Petr. III, 6 : *Sara cujus natæ estis filiæ*, ἧς ἐγενήθητε τέκνα.

Voilà, Monseigneur, quatre passages où le verbe γενέσθαι semble signifier *naître*, sans que j'aie trouvé aucune variété dans les éditions du Nouveau Testament que j'ai consultées.

En voici quatre autres où le verbe γενέσθαι signifie aussi *naître :* mais ils ne me paroissent pas si décisifs, parce qu'on ne les lit pas de la même manière dans toutes les éditions.

Notre-Seigneur dit de Judas : *Bonum erat ei si natus non esset,*

[1] *Matth.*, XXI, 19.

(*a*) Une note tracée de la main de Bossuet sur la lettre, fait observer que la Vulgate traduit *factus*. — (*b*) Autre remarque de Bossuet, que la Vulgate dit *factum*.

εἰ οὐκ ἐγενήθη, *homo ille* [1]. Dans quelques éditions on lit ἐγεννήθη (*a*), du verbe γεννᾶσθαι.

Il est dit de Jacob et Esaü : *Cùm nondùm nati essent,* μήπω γὰρ γενηθέντων [2]. Dans quelques éditions on lit γεννηθέντων (*b*).

Il est dit des enfans d'Abraham : *Ex uno nati* (*c*) *sunt,* ἀφ' ἑνὸς ἐγενήθησαν [3]. Dans d'autres éditions, il y a ἐγεννήθησαν (*d*).

Il est dit des débauchés : *Isti verò tanquàm irrationalia animalia, quæ solâ naturâ duce ducuntur, nata ad*, etc. ; γεγενημένα [4]. Dans d'autres éditions, on lit γεγεννημένα (*e*), du verbe γεννᾶσθαι.

Comme il ne s'agit que du Nouveau Testament, il n'est pas nécessaire de remarquer que dans les auteurs profanes, γίγνεσθαι ou γίνεσθαι, aussi bien que γείνεσθαι, signifient souvent *naître*. Par exemple, dans Homère : La maison où je suis né, ὅθι πρῶτον γενόμην [5].

Dans Isocrate, « Ne pas laisser d'autres héritiers que ceux à qui nous avons donné naissance, » πλὴν τοὺς ἐξ ἡμῶν γεγονότας [6].

Platon dit aussi : *Non nobis solùm nati sumus,* comme traduit Cicéron, οὐχ αὑτῷ μόνῳ γέγονεν [7].

Et encore dans le Timée, γιγνόμενον καὶ ἀπολλύμενον, *Quod gignitur et interit,* comme traduit encore Cicéron.

On trouve dans Démosthène, γεγενῆσθαι καλῶς, *honesto loco esse natum* [8].

Aristote dit : *E quibus nascitur,* ἐξ ὧν γίγνεται, *ab iis augetur* [9].

On lit dans Plutarque ces mots : « Croyez-vous qu'il y ait de la différence entre n'être point né, et mourir après être né ? » ἢ μὴ γενέσθαι, ἢ γενόμενον ἀπογενέσθαι [10].

Cela nous montre quelle précaution il faut apporter, pour bien juger de la signification des mots grecs, surtout dans le Nouveau Testament. Il n'y a pas longtemps que l'homme de Paris qui sache mieux le grec, prétendoit avoir trouvé une nouvelle preuve

[1] *Matth.*, XXVI, 24. — [2] *Rom.*, IX, 11. — [3] *Hebr.*, XI, 12. — [4] II *Petr.*, II, 12. — — [5] Homer., *Odyss.* — [6] Isocrates *ad Philipp.* — [7] Plato, *ep.* IX. — [8] Arist., *Ethic.*, II. — [9] Demosth. *Epitaph.* — [10] Plutarch., *Consolat. ad Apoll.*

(*a*) Bossuet remarque que dans l'édition de Mons, à trois colonnes, on lit ἐγεννήθη. — (*b*) Bossuet remarque que dans l'édition à trois colonnes, on lit γεννηθέντων. — (*c*) Bossuet remarque que la Vulgate traduit *orti*. — (*d*) Bossuet remarque que dans l'édition à trois colonnes, on lit ἐγεννήθησαν. — (*e*) Bossuet remarque qu'on lit ainsi dans l'édition à trois colonnes.

de la divinité de Jésus-Christ dans ces paroles du démon : ὁρκίζω σε τὸν Θεὸν [1], qu'il traduisoit : *Adjuro te Deum, te qui Deus es.*

J'étois d'abord ravi de cette découverte, afin de joindre ce passage à plusieurs autres du Nouveau Testament, où Jésus-Christ est appelé Dieu. Mais après l'avoir examiné de plus près, je trouvai qu'il falloit bien se donner de garde de s'en servir, de crainte, comme dit quelque part saint Thomas, que les hérétiques ne s'imaginent que nous fondions notre foi sur de foibles principes. Voici les raisons que j'avois d'entrer dans ce sentiment.

Premièrement, l'auteur de la Vulgate a traduit : *Adjuro te per Deum.*

Secondement, il y a d'autres endroits où ὁρκίζειν τίνα signifie conjurer de la part, ou bien au nom de quelqu'un. En voici des exemples.

Ὁρκίζομεν ὑμᾶς τὸν Ἰησοῦν ; id est : *Adjuramus vos per Jesum,* comme on lit dans la Vulgate [2].

Ὁρκίζω ὑμᾶς τὸν Κύριον ; id est : *Adjuro vos per Dominum,* comme on lit dans la Vulgate [3].

M. Simon lui-même, qui se pique tant de grécisme, a très-mal traduit ces paroles d'Euthyme sur saint Jean : ὁ Πατὴρ εὐδόκησεν ἵνα πάντων ὁ Υἱὸς ἐξουσιάσῃ διὰ τῆς πίστεως. Voici la traduction de M. Simon : « Il a plu au Père que le Fils donnât le pouvoir à tous par la foi [4]. » Voilà une insigne falsification. Ἐξουσιάζειν ne signifie pas donner le pouvoir ; mais dominer, avoir pouvoir, exercer son pouvoir. Euthyme veut dire que l'intention du Père céleste a été que le Fils dominât sur tous les hommes par la foi. Et en effet, disoit Jésus-Christ lui-même : *Data est mihi omnis potestas* [5] *: Dedisti ei potestatem omnis carnis* [6]. Cela suffit pour que nous nous défiions de M. Simon, même pour ce qui regarde le grec. Je crois avoir encore quelques passages grecs qu'il a mal traduits dans ses critiques. Je suis, Monseigneur, avec un très-profond respect, etc.

C. CAPPERONNIER, diacre, licencié en théologie.

[1] *Marc.*, v, 7. — [2] *Act.*, XIX, 13. — [3] I *Thessal.*, v, 27. — [4] *Hist. critiq. des Comment. du Nouv. Testam.*, chap. XXIX, pag. 421. — [5] *Matth.*, XXVIII, 18. — [6] *Joan.*, XVII, 2.

LETTRE XXXIX.

M. CAPPERONNIER, LICENCIÉ EN THÉOLOGIE, A BOSSUET.

1703.

La manière douce et honnête dont Votre Grandeur me reçut, la première fois que j'eus l'honneur de lui faire la révérence, me fait prendre la liberté de vous communiquer quelques remarques que j'ai faites sur Platon. Elles me paroissent importantes pour défendre le dogme catholique de la transsubstantiation, parce qu'elles font voir que ce divin philosophe a donné le nom de οὐσία à tout ce qui est réel, soit substance soit accident, soit être physique soit être moral. Votre Grandeur en jugera elle-même.

Premier passage de Platon, dans le *Cratyle*, p. 423 de l'édition de Serranus.

Socrate. « Ne vous semble-t-il pas que la couleur, par exemple, et les autres choses dont nous parlons présentement, ont leur substance? οὐ καὶ οὐσία δοκεῖ σοι εἶναι ἑκάστῳ. Quoi! la couleur et la voix n'ont-elles pas une certaine substance, aussi bien que toutes les autres choses auxquelles on donne le nom d'êtres? οὐκ ἔστιν οὐσία τις ἑκατέρῳ αὐτῶν. »

Hermogène. « Pour moi je crois que cela est vrai. »

Socrate. « Hé bien, si quelqu'un vouloit représenter la substance de chaque chose par des lettres et par des syllabes, ne vous marqueroit-il pas par là ce que chaque chose est ou n'est pas? »

Second passage de Platon, dans le *Charmide*, page 168, parlant de la voix, de la couleur, etc.

Il dit : « Ce qui est capable d'agir sur soi-même ne doit-il pas avoir la chose sur quoi son pouvoir s'étend? οὐ καὶ ἐκείνην ἕξει τὴν οὐσίαν πρὸς ἣν ἡ δύναμις αὐτοῦ ἦν. « Par exemple, si on s'entend soi-même, on doit avoir du son; si on se voit, on doit avoir de la couleur en soi-même. » Voilà donc le son et la couleur qualifiés du nom d'οὐσία.

Troisième passage de Platon, dans le *Théétète*, page 155.

Il dit : « Ils ne mettent pas au rang des êtres réels les actions, les productions et toutes les autres choses invisibles : οὐκ ἀποδεχόμενοι ὡς ἐν οὐσίας μέρει. » Platon donne ici le nom d'οὐσία aux actions et aux autres êtres moraux qui sont comme des accidens.

Quatrième passage de Platon, dans le *Théétète*, page 136 de l'édition de Marsile Ficin.

« Notre ame se mouvant elle-même et comparant ces choses entre elles, nous fait juger de la substance de ces deux êtres et de leur contrariété : elle nous fait même juger de la substance de cette contrariété, καὶ τὴν οὐσίαν ταύτης τῆσ ἐναντιότητος » On voit que Platon donne le nom de substance οὐσία à la contrariété des êtres. Or cette contrariété n'est qu'une simple qualité et un pur accident.

Que les calvinistes viennent après cela nous objecter certains passages des Pères, où ces saints docteurs donnent le nom d'οὐσία, de substance, aux symboles eucharistiques après la consécration. Ne sommes-nous pas en droit de leur répondre que les Pères, après le divin philosophe, ont pu appeler οὐσίαν de simples accidens et qualités corporelles, comme sont la couleur, la figure et le son, qui sont les exemples mêmes dont Platon se sert dans les passages que nous venons de citer?

C'est à vous, Monseigneur, comme au premier théologien du clergé de France, que j'ai voulu communiquer ces remarques. Si vous les approuvez, je croirai avoir fait une bonne découverte. Je me recommande toujours à l'honneur de votre protection. Si j'osois, je vous la demanderois présentement au sujet d'une chaire de philosophie, qui vaque actuellement au collége royal par la démission de M. Dupin. Il me sembleque ces chaires sont fondées pour enseigner la philosophie grecque et latine. Si par votre protection et par votre crédit je pouvois obtenir celle qui vaque, je tâcherois d'y faire des leçons de philosophie grecque, et surtout de la platonicienne, que Votre Grandeur sait avoir été fort estimée des Pères grecs et latins. Je suis avec un très-profond respect, etc.

LETTRE XL.

M. L'ÉVÊQUE D'ARRAS, A BOSSUET (a).

A Douai, ce 25 juillet 1702.

J'apprends, Monseigneur, avec bien du plaisir, que Sa Majesté vous a nommé pour commissaire, au sujet de la plainte qui lui a été portée de l'état déplorable où se trouve à présent l'Université de Douai, et particulièrement la Faculté de théologie, qui est réduite, si j'ose me servir de ce terme, à rien, et que j'ai vue autrefois si florissante. J'y dois prendre un intérêt particulier comme évêque diocésain : et il y a longtemps que je gémis sur les mauvais choix que l'on a faits pour y remplir les chaires de théologie, quand elles ont vaqué, et sur les mauvais sujets que l'on a proposés pour cela au roi. Comme il est à propos, Monseigneur, que vous soyez instruit de l'état des choses, j'ai cru que vous ne pouviez mieux l'être que par le recteur même de cette Université, homme droit, de beaucoup de mérite, et à qui vous pouvez prendre confiance, qui s'est chargé de vous envoyer un mémoire sur ce sujet. C'est un grand bien que vous ferez, si vous voulez bien honorer cette Université de votre protection dans cette occasion si considérable, pour la remettre dans son premier lustre. Je vous la demande pour elle; et pour moi, la grace d'être bien persuadé du respect sincère avec lequel, Monseigneur, je suis, etc.

Guy, évêque d'Arras.

LETTRE XLI.

M. MONNIER DE RICHARDIN,

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE DOUAI, A BOSSUET.

A Douai, ce 28 juillet 1702.

Nous avons appris avec une joie extrême qu'il a plu au roi de

(a) Guy de Sève de Rochechouart, un des cinq évêques qui écrivirent Innocent XII, pour demander la condamnation du livre du cardinal Sfondrate sur la prédestination.

nommer des commissaires, pour travailler au rétablissement de l'Université de Douai, et que Sa Majesté a jeté les yeux sur Votre Grandeur. Cet ouvrage est digne de vous, Monseigneur. Vous savez quelle a été autrefois la réputation de notre compagnie, tant par rapport à la profonde doctrine qu'à la solide piété; et toutes choses se trouvent maintenant disposées à rendre à ce corps célèbre son ancienne splendeur. Je prends la liberté de joindre ici un mémoire succinct de l'état auquel l'Université est réduite, et d'autres pièces qui y ont rapport. Je suis avec un profond respect, etc.

Monnier de Richardin, rect. de l'Univ. de Douai.

XLII.

MÉMOIRE POUR L'UNIVERSITÉ DE DOUAI.

Il n'y a pas plus de quinze ans que les abus et les désordres, qui se trouvent à présent dans l'Université de Douai, s'y sont introduits. Avant ce temps elle florissoit encore, et elle s'est vue depuis tomber peu à peu dans le triste état où elle est aujourd'hui. Ne pouvant se relever par elle-même, elle a eu recours aux bontés du roi, persuadée que sous un règne aussi juste et aussi glorieux que le sien, on ne verroit pas périr des études si fameuses et si utiles à l'Eglise que celles de Douai. Le principal secours qu'elle attend des commissaires qu'il a plu au roi de nommer, n'est pas de juger des contestations entre des particuliers. L'Université n'a point d'autre partie qu'elle-même : il s'agit de bien connoître ses besoins et ses maux, et d'y apporter les remèdes nécessaires.

En attendant que Nosseigneurs les commissaires puissent être informés en détail de tous les désordres auxquels il faut remédier, il a paru nécessaire de leur en donner une idée générale, mais suffisante pour qu'ils puissent connoître la nécessité d'en être instruits plus à fond.

Les principaux articles dont ils devront être informés, sont :

I. L'état de chaque faculté, dont l'Université est composée.
II. Les études des colléges.
III. Le gouvernement des séminaires.
IV. Les fondations et leur exécution.
V. La discipline pour les mœurs des écoliers.
VI. Le temporel de l'Université.

On ne donne dans ce premier Mémoire qu'une teinture des choses les plus pressées dans chacun de ces articles.

LES FACULTÉS. — CELLE DE THÉOLOGIE.

Il n'y a pas fort longtemps que la Faculté de théologie étoit encore florissante. Il y avoit dans cette Faculté des professeurs d'un mérite distingué : on les consultoit de toutes parts ; leurs leçons étoient fréquentées, et les écoles se soutenoient avec réputation et avec éclat. Le roi y a mis depuis les professeurs d'Espalunghe et Tournéli, docteurs de Sorbonne, qui s'y sont acquis aussi beaucoup de réputation et d'estime : mais l'un étant mort, et l'autre devenu professeur de Sorbonne, cette Faculté est tombée dans une entière décadence, en sorte qu'on peut dire sans exagérer qu'il ne lui en reste plus que le nom.

Ceux qui la composent à présent sont le sieur de la Verdure, très-distingué autrefois par son mérite ; mais actuellement hors d'état de professer et d'aucun travail, à cause de ses infirmités ; le sieur de Cerf, qui est d'un grand âge, et qui n'a jamais eu de réputation ; le sieur Delcourt, dont M. l'évêque d'Arras a été obligé de censurer publiquement la doctrine, et de la lui faire désavouer par un acte public, et dans une matière qui n'alloit à rien moins qu'à saper les fondemens de la foi ; enfin le sieur Amand, que de curé de village on a fait choisir il y a quelque temps pour professeur de catéchisme, pour le mettre en état, comme on vient de faire, de l'élever plus haut sans concours et sans examen, qu'on croit qu'il auroit peine à soutenir. Les autres docteurs n'étant pas de la Faculté étroite, sont sans fonction. Le nombre en est petit ; celui des licenciés est plus grand : mais toute cette Faculté diminue. Il se trouve cependant parmi ses gradués, qui demeurent

dans l'obscurité, des hommes d'un mérite reconnu et capables de remplir les premières places.

Le peu de capacité des professeurs rend les écoles publiques désertes. De près de six cents théologiens qui étudient à Douai, il n'y a que trente ou trente-cinq écoliers sous le sieur Pierrard, qui professe pour le sieur de la Verdure : cependant il est habile homme, et vient d'en donner des marques dans le concours qui est ouvert ; mais comme il n'est dans cette chaire qu'en passant et comme par emprunt, les écoliers ne s'y attachent pas. Il n'y a que quinze écoliers sous le sieur de Cerf, environ trente sous le sieur Delcourt, et huit ou dix sous le sieur Amand : encore n'en auroient-ils pas tous ce nombre, si les écoliers qui demeurent comme pensionnaires ou comme boursiers dans les séminaires dont ils sont présidens, ne se trouvoient dans une espèce de nécessité de prendre leurs cahiers : et l'on peut dire que si les religieux de Saint-Vaast, d'Arras, qui ont un collége à Douai où ils enseignent la théologie, mais dont les écoles ne sont pas académiques, et les PP. Jésuites qui y enseignent aussi, n'y attiroient des écoliers, il n'en resteroit presque aucun ; et les évêques des provinces voisines seroient privés du secours qu'ils tirent des théologiens qui étudient à Douai.

Le peu d'assiduité et la négligence avec laquelle quelques-uns de ces professeurs font leurs classes, achèvent de les décréditer, surtout le sieur Delcourt, dont les absences sont très-fréquentes, et qui, lorsqu'il professe par lui-même, n'arrive souvent qu'après son heure ; se contente de dicter un quart d'heure et d'expliquer un autre quart d'heure, puis se retire.

Le sieur de la Verdure n'étant plus en état de travailler, le sieur Delcourt se trouve le seul censeur des thèses, sur lesquelles il se donne une autorité despotique en refusant de les signer, et les arrêtant par là tant qu'il lui plaît, lorsque ceux qui les soutiennent ne se trouvent pas de son sentiment. La plupart des présidens de séminaires, et des professeurs en théologie des ordres religieux, et d'autres personnes distinguées, en ont porté leurs plaintes à M. l'évêque d'Arras par une requête en forme, signée d'eux. On joint ici une copie de cette requête et du mémoire qui y étoit joint.

On informera Nosseigneurs les commissaires, dans un mémoire séparé de celui-ci, des plaintes particulières qui regardent le sieur Amand, qui a cru être en droit de monter sans concours et sans examen à une chaire de théologie, contre le droit et l'usage de cette Université. Il suffit quant à présent que Nosseigneurs les commissaires soient informés de deux choses.

Premièrement, que sans parler du défaut de talens extérieurs dans le sieur Amand, sa seule incapacité le rend absolument inhabile à l'emploi qu'il occupe, et encore plus à celui auquel il a cru être en droit de s'élever : c'est un fait à vérifier, en faisant examiner ledit sieur Amand par des théologiens, qu'il plaira à nosdits Seigneurs de nommer à cet effet.

Secondement, qu'à la mort du feu sieur Estier, docteur de Sorbonne et professeur en théologie, homme de mérite, les proviseurs de l'Université supplièrent Sa Majesté de vouloir rétablir le concours pour conférer aux plus dignes les chaires des professeurs, conformément à l'ancien usage de ladite Université, et à l'arrêt du conseil du 30 avril 1681. Le sieur Amand, professeur du catéchisme, contre cet usage et la teneur de cet arrêt, a prétendu monter de plein droit à la quatrième chaire de théologie et s'en est fait pourvoir, laissant sa chaire de catéchisme au concours. Les proviseurs de l'Université qui virent un brevet de Sa Majesté en faveur dudit sieur Amand, n'eurent d'autre parti à prendre que celui de s'y soumettre par provision, sauf à eux de se pourvoir par-devant les commissaires qu'ils demandoient au roi pour connoître spécialement de cette affaire, et ont mis la chaire du sieur Amand au concours. Le jour indiqué pour l'ouverture de ce concours, cinq des concourans présentèrent une requête au recteur et aux proviseurs de l'Université, tendante à récuser pour juge le sieur Delcourt, pour les raisons reprises dans ladite requête. Les proviseurs ont fait part de cette requête à M. de Bagnols, intendant de Flandre; et le sieur de Bagnols l'a renvoyée auxdits proviseurs pour en connoître. Ils l'ont communiquée au sieur Delcourt, ont déclaré les causes de récusation recevables, et en conséquence ont nommé un autre docteur en sa place; et attendu les infirmités du sieur de la Verdure et du sieur de Cerf, ils ont

encore nommé deux autres docteurs pour remplir leurs places ainsi qu'il se peut voir par la sentence jointe à ce Mémoire. Le sieur Delcourt a voulu se pourvoir contre cette sentence au parlement de Tournai : mais ce tribunal s'est abstenu de juger, a déclaré son incompétence, et a renvoyé les parties par-devant Sa Majesté; ordonnant cependant que le concours, dont il avoit d'abord suspendu la suite, se continueroit : et de fait le concours s'est continué en public avec les solennités ordinaires, et se continue encore actuellement par-devant les docteurs, juges délégués à cet effet par lesdits proviseurs, tant à cause de leur droit d'y pourvoir au défaut des autres, qu'en conséquence du renvoi de M. l'intendant et de l'arrêt du parlement de Tournai.

Il est évident par l'état où se trouve cette Faculté, qu'elle périt et se détruit entièrement par le mépris dans lequel l'a fait tomber le peu de mérite des personnes qui la remplissent. Le concours qui est ouvert donnera lieu d'y mettre d'excellens sujets qui s'y présentent, non-seulement pour remplir la chaire vacante par le décès du sieur Estier, mais pour donner des coadjuteurs à ceux des professeurs que leurs infirmités ou leur grand âge mettent hors d'état de professer absolument, ou de le faire avec l'assiduité nécessaire, ainsi qu'il s'est pratiqué en pareil cas dans cette même Université.

LES FACULTÉS DES DROITS.

Les deux Facultés de droit canon et civil sont les moins endommagées : les ordonnances du roi pour les études du droit dans son royaume s'y exécutent exactement. Les chaires des professeurs ne s'y confèrent que par le concours : on ne laisse pas cependant, contre le sentiment de quelques-uns des professeurs, de recevoir de temps en temps aux degrés des écoliers qui n'ont pas toutes les qualités qu'exige l'édit du roi de 1679; et c'est le seul abus à réformer.

LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Cette Faculté est presque entièrement tombée, sans qu'on puisse accuser les professeurs de sa chute. Après avoir été pour-

vus de leurs chaires par le concours, ils trouvèrent la discipline des écoles en mauvais état : les leçons étoient négligées, les quatre thèses que les écoliers devoient faire pour parvenir au degré de licence étoient réduites à deux, et on passoit facilement sans que les examens fussent fort rigoureux.

Les professeurs modernes travaillèrent à remédier à ces maux : ils se rendirent assidus à leurs leçons, obligèrent les écoliers à les fréquenter, choisirent les matières les plus utiles et les plus curieuses, établirent un théâtre anatomique et un jardin des simples, obligèrent les écoliers aux quatre thèses et à deux examens, et se tinrent fermes à refuser les degrés à ceux qu'ils en jugeroient indignes.

Cette exactitude, bien loin de repeupler les écoles, les a rendues presque désertes. Les écoliers, pour éviter une rigueur qui leur paroît dure, mais qui cependant est nécessaire, vont à quelque Université peu fameuse en France, où dès le jour même de leur arrivée et, s'ils le veulent, sans sortir de l'hôtellerie, ils obtiennent des lettres de licencié et de docteur en médecine, en vertu desquelles ils viennent exercer la médecine dans les pays conquis. Il y va de la santé et de la vie des hommes de remédier à cet abus, dans lequel on supplie Nosseigneurs les commissaires de vouloir entrer. On pourra lorsqu'ils en auront pris une parfaite connoissance, leur suggérer quelques moyens auxquels on a pensé, pour remédier à cet inconvénient.

LA FACULTÉ DES ARTS.

Il seroit à souhaiter que les honoraires des professeurs des langues grecque et hébraïque, et de l'histoire, pussent leur fournir une honnête subsistance. Ces places si nécessaires dans une Université, deviendroient plus utiles à celle de Douai : mais ces trois professeurs n'ont actuellement que cent florins (*a*) d'appointement, encore n'en sont-ils pas payés : on n'ose pour cette raison se plaindre de la négligence de quelques-uns d'eux.

(*a*) D'après l'académie de la Crusca, *florin*, vient du nom de la ville de Florence, où cette monnoie prit naissance, et qui avoit une fleur-de-lis dans ses armes. Le florin de Belgique et celui de Douai valoit 1 fr. 83.

LES COLLÉGES.

Le collége du roi est le premier et le plus ancien collége de l'Université : c'est une maison de fondation royale, située sur les ruines de l'ancien château de Douai. Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, en fit don à l'Université, au nom du roi catholique son fondateur . Ce collége est le plus pauvre de l'Université : il ne laisse pas néanmoins de se soutenir par le soin que quelques particuliers en ont pris. On y a rétabli les humanités, qui avoient été interrompues plus de trente années : mais si on pouvoit y mettre le nombre de professeurs nécessaires, ces humanités fleuriroient parfaitement, et feroient une émulation utile aux belles-lettres. La ville de Douai demande qu'on ne laisse pas tomber ces humanités, à cause des secours qu'elle en tire ; et il y va constamment du bien public de les soutenir : il ne sera pas difficile d'en trouver les moyens.

LES SÉMINAIRES.

On ne reconnoît plus le séminaire du roi depuis la mort du sieur d'Espalunghe, docteur de Sorbonne, qui en étoit président : il est absolument déchu depuis que le sieur Delcourt lui a succédé. Ce président est presque toujours absent de son séminaire ; et lorsqu'il y est, il s'y applique très-peu : de là vient le désordre dans l'économie du temporel et dans la discipline des mœurs : aussi le nombre d'ecclésiastiques dont le séminaire étoit autrefois rempli, est-il très-considérablement diminué. Depuis huit ans que le sieur Delcourt est président, il n'a rendu aucuns comptes. Le sieur de la Verdure, proviseur de ce séminaire, n'est pas à la vérité en état de les entendre, mais il est facile de commettre quelqu'un qui les entende à son défaut, et cela est absolument nécessaire.

Le séminaire de la Motte avoit été employé à usage de casernes, contre le consentement de l'Université : on veut encore le destiner à usage de manufacture. L'Université fait tous ses efforts pour l'empêcher, parce qu'elle voit avec peine perdre un de ses plus beaux séminaires, et dans lequel on peut entretenir sans

peine vingt boursiers et un président. La contestation entre l'Université et l'entrepreneur de la nouvelle manufacture étoit pardevant M. Amelot, conseiller d'état, avant la nomination des commissaires; et si cette affaire, qui regarde l'Université, revenoit à leur bureau, ils pourroient la juger avec toutes les autres.

LES FONDATIONS.

Il y a grand nombre de bourses annexées à des colléges particuliers; on ne sait par qui elles sont remplies, ni si on en acquitte les charges. Il y a peu d'Universités qui aient plus de fondations pieuses que celle de Douai, et il y en a peu où elles soient plus mal exécutées: elles ont besoin d'un sérieux examen.

LA DISCIPLINE.

Il résulte des désordres ci-dessus que les écoliers se dérangent: leur temps se perd, leurs études souffrent, leurs mœurs se dérèglent; et il est difficile de retenir des jeunes gens en particulier, quand ils ne sont pas retenus dans les colléges et dans les séminaires. Il s'ensuit de là que la juridiction de l'Université reçoit de rudes atteintes, et que les autres juridictions voisines s'en prévalent à son préjudice; et qu'empiétant sur son autorité, les suppôts de l'Université la méprisent, et s'écartent de l'obéissance qu'ils doivent, et deviennent quelquefois incorrigibles.

LE TEMPOREL.

Si l'Université jouissoit de ses revenus, son temporel bien réglé aideroit à la soutenir: mais elle n'en est pas payée; et elle a encore besoin de l'autorité du roi pour recouvrer la subsistance nécessaire à ses professeurs, qui n'ont rien touché de leurs gages depuis huit ans.

CONCLUSION.

Pour connoître à fond et plus en détail tous ces maux, et y apporter les remèdes nécessaires, il seroit à souhaiter que Nosseigneurs les commissaires pussent en prendre connoissance par eux-mêmes, ou que du moins quelqu'un d'eux pût venir sur les lieux faire la visite de cette Université. Mais comme il n'est pas

à présumer que des personnes de la dignité de nosdits Seigneurs, et aussi employées qu'elles sont auprès du roi, puissent se transporter à Douai; ladite Université demande avant tout, comme une chose essentiellement nécessaire, qu'il plaise à Nosseigneurs les commissaires de déléguer sur les lieux une ou plusieurs personnes, que leur dignité, leur caractère et leur mérite puissent rendre dignes de leur confiance; auxquelles on donne pouvoir conjointement ou séparément de faire les visites, d'examiner les fondations, faire rendre les comptes, recevoir les plaintes, et généralement prendre connoissance du tout; pour leurs procès-verbaux être renvoyés à nosdits Seigneurs, et être par eux ordonné ce que de raison.

LETTRE XLIII.

M. DE FLEURY, ÉVÊQUE DE FRÉJUS, A BOSSUET (a).

A Fréjus, ce 30 mai 1703.

Le sieur Anisson, Monseigneur, m'a retardé longtemps le plaisir de lire votre dernier livre; car je ne l'ai reçu que depuis deux jours, et je n'ai pu le quitter sans l'achever. Vous êtes en vérité le défenseur de l'Eglise; et je crois qu'on dira de vous comme de saint Jacques, que les hérétiques n'oseront paroître à découvert tant que vous vivrez. Il n'y a qu'à souhaiter que ce soit bien longtemps, puisque vous ne perdez non-seulement rien de votre force et de votre vivacité, mais qu'il semble au contraire que Dieu vous la renouvelle. Vous faites bien paroître ce misérable Simon tel qu'il est; et avec tout son orgueil et sa présomption, je doute qu'il ose reparoître. Votre livre le terrasse, et le fait voir, aussi bien que ses approbateurs et protecteurs, infiniment méprisable. Vous ne dites qu'un mot de ces derniers; mais il y en a assez pour les faire rougir de honte. Vous serez peut-être cause, quoique sans le vouloir, que ce malheureux socinien

(a) André-Hercule de Fleury, depuis précepteur de Louis XV, cardinal et premier ministre.

caché lèvera le masque; car quel crédit peut-il avoir présentement parmi les catholiques? Vos instructions, Monseigneur, ont cela de bon, qu'outre l'utilité elles attachent et font plaisir. Je ne serois pas étonné qu'elles fissent cet effet sur moi par la prévention que j'ai pour tout ce qui vient de vous; mais j'apprends qu'elles ont fait la même impression sur tout le monde. Quand vous ferez quelque nouvel ouvrage, je donnerai des ordres pour l'avoir plus promptement, et je prendrai la liberté de vous donner une autre adresse. On m'avoit alarmé sur votre santé et sur quelque menace d'un mal bien fâcheux; mais j'espère qu'elle n'est point fondée. Vous savez, Monseigneur, à quel point je m'y intéresse, et le respectueux et inviolable attachement que je conserverai toute ma vie pour vous.

LETTRE XLIV.

M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE TOUL, A BOSSUET (a).

A Toul, ce 2 novembre 1703.

Je suis ravi d'apprendre par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous approuvez mon mandement sur l'Usure. Puisque vous me témoignez désirer d'en savoir les suites, je vous envoie la défense que la Cour de Lorraine a fait de le publier, et en même temps je vous demande votre avis, comme au Père des évêques de France, pour savoir ce que je dois faire pour une matière de cette importance. En ai-je assez fait en envoyant mon mandement à tous mes doyens ruraux et aux chefs des communautés, pour m'opposer, autant que je le dois, aux erreurs contenues dans le libelle que j'ai condamné, ou dois-je encore faire davantage après la défense du souverain de publier mon ordonnance? Et en ce cas-là, que dois-je faire? Il ne s'agit pas ici d'un point de discipline ou de juridiction, mais d'une matière de foi, de doctrine et de mœurs. C'est un usage commun en

(a) Henri de Thiard de Bissy, qui succéda l'année suivante à Bossuet dans le siége de Meaux.

Lorraine, de prêter sur de simples obligations, et d'en tirer du profit. Je suivrai vos avis, Monseigneur, sachant qu'ils sont pleins de lumière et de sagesse. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous rende une santé parfaite. Je suis avec tout l'attachement et le respect possible, etc.

LETTRE XLV.

M. PUSSYRAN (a).

On a appris que Votre Grandeur travailloit contre le *Silence respectueux*. On en seroit édifié, si on n'avoit su depuis que vous supposez dans cet ouvrage que l'Eglise n'est pas infaillible sur les faits doctrinaux, et que vous n'exigez des fidèles qu'un simple préjugé en faveur des décisions de l'Eglise. Si vous prévariquez jusqu'à ce point, vous devez vous attendre que les docteurs catholiques fondront sur vous; et qu'en vous relevant sur cet article, ils ne vous épargneront pas sur les autres fautes de vos ouvrages. J'en ai en mon particulier un recueil assez ample pour vous donner du chagrin le reste de votre vie, dût-elle être bien plus longue qu'on n'a lieu de l'espérer. Eh! Monseigneur, si vous voulez avoir l'honneur de défendre l'Eglise, défendez-la sans la trahir; et ne confirmez pas le juste soupçon qu'on a eu que vous ne faisiez pas à l'égard des nouvelles hérésies, ce qu'on devoit attendre d'un prélat de votre distinction. Il faut même que je vous avoue qu'il y a déjà sur votre chapitre un petit volume

(a) Nous n'avons pu rien découvrir sur ce M. *Pussyran*. Sa lettre, qui est sans date, paroît avoir été écrite en 1703, à l'occasion du fameux *Cas de conscience*. Le censeur de l'édition de dom Déforis dissuadoit ce religieux de l'imprimer; celui-ci n'y voulut point consentir. Mais il se garda bien, en la publiant, de dire que l'auteur étoit mal informé des sentimens de Bossuet sur ce qui fait le sujet de sa lettre. C'étoit alors, en effet, que l'évêque de Meaux composoit, sur *l'autorité des Jugemens ecclésiastiques*, un ouvrage, dont le but étoit de montrer « par des faits constans, des actes authentiques et des exemples certains, le droit perpétuel de l'Eglise et qu'elle a toujours exercé, d'exiger des fidèles leur consentement et leur approbation expresse à ses jugemens, *avec une persuasion entière et absolue dans l'intérieur.* » (*Edit. de Vers.*) — Nous avons donné ce qu'on a de cet écrit, vol. XXVI, p. 238 et suiv.

tout prêt, sous ce titre : *Rétractation de Messire Bénigne Bossuet, évêque de Meaux*. Il est plein d'onction et de vérité; l'auteur écrit d'une manière à se faire lire. Vous ne pouvez vous épargner cette critique publique qu'en vous déclarant sans ménagement contre les fauteurs du *Silence respectueux*. Au reste, Monseigneur, quand vous expliquerez la grace efficace par elle-même, appliquez-vous bien à la distinguer de celle de Calvin, premier auteur de cette expression. Je suis, etc.

J. P. Pussyran, D.

FIN DES LETTRES ÉCRITES A BOSSUET.

NOUVELLES LETTRES

DE BOSSUET [a].

LETTRE PREMIÈRE.

BOSSUET A M. DE LAGUTÈRE, PROMOTEUR DE CONDOM (b).

Paris, 29 décembre 1669.

MONSIEUR,

Si j'eusse reçu plus tôt votre lettre du 1er novembre, vous eussiez aussi reçu plus tôt vous-même les marques de ma reconnoissance pour les bontés que vous me témoignez. La charge que

(a) Nous n'avons pu mettre ces lettres à la place qui les réclamoit, parce que nous les avons trouvées trop tard.

(b) Bossuet fut proposé à l'évêché de Condom le 13 septembre 1669, mais le sacre n'eut lieu qu'un an plus tard, le 21 septembre 1670, parce que la mort de Clément IX retarda l'envoi des bulles.

Pendant l'intervalle, Louis XIV avoit nommé Bossuet précepteur du Dauphin. Cette haute charge ne lui fit point négliger le troupeau que le vicaire du souverain Pasteur avoit confié à sa sollicitude.

Les liens de la discipline s'étoient relâchés dans le diocèse de Condom. Les curés trafiquant des bénéfices, violant les lois de la résidence ecclésiastique, refusant de payer les vicaires, croupissant eux-mêmes et laissant les peuples croupir dans l'ignorance, joignant le luxe à l'avarice et la mollesse à la dureté : voilà les plaies que voulut guérir le nouvel évêque. Dans un synode diocésain tenu le 16 juin 1671, il fit publier plusieurs ordonnances dignes de son zèle et de son génie ; disons seulement qu'une de ces ordonnances rétablissoit les conférences ecclésiastiques, et qu'une autre statuoit contre la non-résidence la perte des revenus prébendaires, et la peine de la prison dans certains cas. Redoutant la sévérité de cette loi, le chapitre se pourvut devant le parlement de Bordeaux.

Bossuet vouloit, lui, garder scrupuleusement la résidence pastorale ; et comme l'office de précepteur devoit le tenir éloigné de son diocèse, il en fit la résignation aux pieds du souverain Pontife. Il fut remplacé sur le siége de Condom par Jacques de Matignon, grand doyen de Lisieux.

Avant la nomination de Bossuet, sous l'administration du précédent évêque, quelques membres de l'officialité, remplaçant les lois canoniques par l'arbitraire, avoient pesé despotiquement sur le diocèse : Bossuet retira leurs pouvoirs, et nomma Bernard de Bressoles official et Jean de Lagutère promoteur. Jean de Lagutère, prêtre dont la science égaloit le zèle et la vertu, est l'auteur d'une histoire manuscrite des évêques de Condom. Bossuet lui écrivit quatre

vous exercez est tellement importante, qu'on peut dire que celui qui s'en acquitte dignement est l'ame d'un diocèse et le soutien de la discipline ecclésiastique. Plusieurs personnes, et entre autres Monseigneur de Condom l'ancien, m'ont parlé de vous avec éloge. J'espère que la présence ne diminuera rien de l'estime que j'en ai conçue, et que j'aurai sujet de vous témoigner encore plus amplement que je ne fais à présent que je suis,

Monsieur, votre très-affectionné serviteur,

L'abbé BOSSUET,
nommé à l'év. de Condom.

LETTRE II.

BOSSUET A M. DE LAGUTÈRE, PROMOTEUR DE CONDOM.

A Paris, 4 mai 1670.

Je vois par votre lettre du 10 avril, que l'affaire de la religieuse dévoilée (*a*), dont j'avois écrit, a été fort examinée. Je m'étonne seulement de ce que le couvent de Nérac n'a rien ouï d'une si importante procédure; et cela me feroit soupçonner quelque intelligence ou quelque précipitation, si je n'étois très-résolu à ne point présumer le mal sans avoir connu les choses à fond. Je vous suis obligé de la lettre que vous m'écrivîtes le 23 février, pour me donner avis du droit que vous prétendez avoir sur l'archiprêtré de Condom. Il est malaisé que de si loin je puisse discuter le droit des contendans. Je souhaite que vous ayez satisfaction et me sens obligé de la déférence que vous avez eue pour moi.

Je suis et serai toute ma vie, Monsieur, votre très-affectionné serviteur,

L'abbé BOSSUET,
nommé év. de Condom.

lettres, que nous allons mettre sous les yeux du lecteur; ces lettres montrent avec quelle bienveillance et quelle courtoisie, dans les temps de politesse, les dignitaires ecclésiastiques traitoient avec le clergé inférieur. Conservées religieusement dans la famille du savant promoteur, elles nous ont été communiquées par son petit-neveu, Alexandre de Lagutère, propriétaire à Condom. Elles étoient restées inédites jusqu'à ce jour.

(*a*) Privée de l'habit à cause de ses désordres.

LETTRE III.

BOSSUET A M. DE LAGUTÈRE, PROMOTEUR DE CONDOM.

A Saint-Germain, 10 mai 1671.

J'ai jeté les yeux sur vous pour vous confier la charge de promoteur de la Cour épiscopale, me promettant de votre zèle que vous vous acquitterez dignement d'un emploi si important, et que vous me donnerez sujet de vous avancer dans les occasions. Ce que je souhaite, et suis,

Monsieur, votre très-affectionné serviteur,

† J. Bénigne, év. de Condom.

LETTRE IV.

BOSSUET A M. DE LAGUTÈRE, PROMOTEUR DE CONDOM.

A Saint-Germain, 19 février 1672.

Je vous suis obligé des avis que vous me donnez. J'ai déjà parlé de vous avec estime à votre nouveau prélat, de qui vous devez attendre beaucoup d'amitié. Je vous rendrai tout le service possible dans l'affaire de l'archiprêtré et serai toute ma vie,

Monsieur, votre très-affectionné serviteur,

† J. Bénigne, év. de Condom.

LETTRE (extrait) V.

MALEBRANCHE A BOSSUET (a).

1687.

Monseigneur, je ne puis me résoudre à entrer en conférence

(a) Les trois ou quatre extraits qu'on va lire feront mieux comprendre une

avec vous sur le sujet que vous savez. J'appréhende, ou de manquer au respect que je vous dois, ou de ne pas soutenir avec assez de fermeté des sentimens qui me paroissent et à plusieurs autres très-véritables et très-édifians....

LETTRE (EXTRAIT) VI.

M. D'ALLEMANS A MALEBRANCHE.

A Champniers, le 30 mars 1667.

M. le comte de Boursac vous rendra ce paquet, mon très-révérend Père ; il contient l'écrit depuis si longtemps promis à M. de Meaux, et une lettre que je lui écris, où il me semble que je lui fais assez bien voir, ou qu'il n'a su ce qu'il a dit dans son *Discours sur l'histoire universelle*, ou qu'il faut qu'il soit de votre

lettre très-importante, que nous avons donnée précédemment, de Bossuet à un disciple de Malebranche.

Comme tous les philosophes inventeurs, qui n'inventent guère que des songes et des phantômes, les disciples de Malebranche répétoient sans cesse dans la discussion : Mais vous ne comprenez pas, encore une fois vous ne comprenez pas le profond métaphysicien. — Eh bien, répondit enfin Bossuet, si je ne comprends pas ses écrits, je comprendrai peut-être sa parole ; procurez-nous « quelques entrevues aussi sincères de sa part qu'elles le seront de la mienne, où nous puissions voir une bonne fois si nous nous entendons les uns les autres ; s'il veut du secret dans cet entretien, je le promets : s'il y veut des témoins, j'y consens. » Et encore : « Procurez l'explication de vive voix que je vous propose, et menez-la à sa fin. » Et plus loin : « La conversation ne sera pas longue, si on veut ; quatre ou cinq réponses précises à quatre ou cinq questions que j'ai à faire, suffiront. » (Lettre indiquée tout à l'heure, vol. XXVI, p. 395.)

Mais comment soutenir en présence du simple bon sens ou de la doctrine universelle, un système fabriqué par une cervelle particulière ? Fénelon refusa d'entrer en conférence pour défendre son nouveau quiétisme en face de Bossuet ; Malebranche trembloit de se trouver en lice à l'encontre du terrible jouteur. Son plus fervent disciple, M. d'Allemans, s'efforça vainement d'animer son courage ; le philosophe qui voyoit tout en Dieu si ce n'est la chose qu'on sait, resta sous la tente.

Dans l'espoir de relever l'honneur du drapeau, M. d'Allemans envoya à Bossuet une exposition de la doctrine de son maître, et Bossuet écrivit à M. d'Allemans la précieuse Lettre *à un disciple de Malebranche*.

Qui étoit ce disciple ? On l'ignoroit jusqu'à ce jour, mais le lecteur le sait maintenant ; c'étoit M. d'Allemans lui-même.

Nous avons puisé les extraits qui vont suivre dans l'*Etude sur Malebranche*, par l'abbé Blampignon.

sentiment. Si j'avois simplement écrit pour des philosophes, mon écrit seroit bien plus serré, plus fort et par conséquent plus court; mais écrivant pour qui vous savez que j'écris, j'ai cru devoir employer l'autorité de l'Ecriture et de saint Augustin, et dire pourtant tout ce que vous dites : voilà mon dessein. J'aurois pu facilement, en l'exécutant, faire un ouvrage plus étendu; mais j'ai cru encore le devoir faire de sorte qu'il fût facilement lu, et en même temps ne le devoir pas tout à fait dépouiller du caractère philosophique, quoique je m'y servisse d'autorité. C'est à vous à en juger, mon très-révérend Père, et surtout à voir si j'expose fidèlement vos sentimens. Il me semble l'avoir fait, mais je m'en rapporte entièrement à vous; et vous le pouvez supprimer ou tout entier, ou en partie, tout comme vous le jugerez à propos.... Que si vous le trouvez en état d'être montré et vu, comme j'espère que vous l'y trouverez assez, vous n'aurez qu'à fermer le paquet, le remettre à M. le comte de Boursac, afin qu'il le remette à M. de Meaux. Si vous voulez, il saura que vous l'avez lu, approuvé et avoué : sinon il ne saura pas seulement qu'il a passé par vos mains; en un mot, il ne saura sur cela que ce qu'il vous plaira.... Si cet écrit pouvoit tourner à bien, ce seroit à vous à voir le sort que vous voudriez lui donner.

LETTRE (EXTRAIT) VII.

M. D'ALLEMANS A MALEBRANCHE.

A Montardy, ce 1er juin 1687.

.... Je suis bien aise des avances que vous fait M. de Meaux; je sais l'estime qu'il a pour vous, combien il souhaite d'avoir commerce avec vous. Ainsi je suis sûr qu'il fera toujours toutes celles qui vous pourront approcher de lui. Apparemment vous savez présentement ce qu'il pense sur mon écrit. Pour moi, je ne le sais pas; car depuis que je le lui ai envoyé, je n'en ai reçu nulles nouvelles. Mais cela ne m'étonne pas; je sais qu'il est occupé et qu'il oublie facilement. Ce qui est sûr, c'est que tôt ou

tard il me le fera savoir, et je vous manderai toujours ce que j'en apprendrai....

LETTRE (EXTRAIT) VIII.

M. D'ALLEMANS A MALEBRANCHE.

Champniers, 30 octobre 1687.

M. de Meaux n'a pas voulu entrer avec moi dans la discussion que je lui avois proposée, et me mande qu'en vain je m'efforce de lui apprendre la théologie ; et qu'il veut entrer dans un examen exact par la lecture de tous vos livres, puisque vous n'avez pas voulu lui en épargner la peine ; et pour cet effet il m'en demande le catalogue entier, et me mande ceux qu'il en a déjà. Il m'assure qu'il ne jugera pas sans avoir tout vu et tout entendu ; mais que si par cette lecture il n'est pas désabusé des nouveautés qu'il a cru nous devoir être imputées, il ne peut rien me promettre, sinon qu'il fera sur cela ce que devant Dieu il verra devoir être fait. Du reste il paroît toujours très-fâché du refus que vous faites de le voir, après tout ce qu'il m'a chargé de vous promettre de sa part, échauffé et entêté contre le systéme. Vous voilà toujours averti de tout, mon très-révérend Père ; voyez de la manière que vous devez le ménager. Je lui mande simplement que je suis ravi du dessein qu'il a pris de tout lire et de tout examiner : qu'en fait de dogme vous condamnez comme lui tout ce qui est nouveau ; mais que vous croyez avec bien d'autres que, non-seulement il a toujours été permis de donner de nouvelles preuves des vérités anciennes, mais encore que cela a été pratiqué et même ordonné de tous les temps. Je le prie de bien prendre garde à cela, et l'assure d'ailleurs que vous n'avez nul éloignement naturel de le voir et de lui complaire. Je suis même ici pour un rendez-vous, que m'y avoit donné l'abbé de Fénelon. Il en partit hier.... Nous avons très-fort parlé de vous, et avec estime et sans entêtement. Il n'a presque rien lu de vos livres. En sortant, il m'a demandé la distinction de certains termes qui vous sont propres, comme de causes occasionnelles, etc....

LETTRE IX.

BOSSUET A M. DE VERNON, PROCUREUR DU ROI

AU PRÉSIDIAL DE MEAUX.

A Paris, ce 18 novembre 1686.

Il n'y a rien de plus important que d'empêcher les assemblées, et de châtier ceux qui excitent les autres : ainsi je ne puis que louer votre zèle, et vous remercier de l'avis que vous me donnez de ce qui se passe. Pendant que vous prenez tant de soin de réprimer les mal convertis, je vous prie de veiller aussi à l'édification des catholiques, et d'empêcher les marionnettes, où les représentations honteuses, les discours impurs et l'heure même des assemblées portent au mal. Il m'est bien fâcheux, pendant que je tâche à instruire le peuple le mieux que je puis, qu'on m'amène de tels ouvriers, qui en détruisent plus en un moment que je n'en puis édifier par un long travail. Je suis de tout mon cœur, comme vous savez, etc.

LETTRE X.

BOSSUET A LA MARQUISE DE LAVAL (*a*).

A Germigny, ce 19 août 1689.

Hier, Madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Eglise et de l'Etat. Aujourd'hui que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie, elle m'en a donné une très-sensible. M. votre père, un ami de si grand mérite et si cordial, m'est revenu dans l'esprit. Je me suis représenté comme il seroit à cette

(*a*) Marie-Thérèse-Françoise, fille du marquis Antoine de Fénelon. Elle épousa en premières noces le marquis de Montmorenci-Laval, et en secondes noces le comte de Fénelon, son cousin germain, frère de l'archevêque de Cambray. Elle mourut en 1726.

occasion, et à un si grand éclat d'un mérite qui se cachoit avec tant de soin. Enfin, Madame, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon : vous pourrez en jouir; et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser. Recevez, je vous en conjure, les témoignages de ma joie, et les assurances du respect avec lequel je suis, etc.

LETTRE XI.

BOSSUET A MADAME DE MAINTENON.

Paris, 9 juin 1703.

Je crois, Madame, que vous aurez agréable que je prenne la liberté de vous donner avis que M. Couet(a) a présenté ce matin, signé de sa main, à M. le cardinal de Noailles, à M. l'archevêque de Lyon, à M. de Rouen et à moi, l'acte que nous avions minuté la veille, M. le cardinal et moi, avec MM. de Toul, de Chartres et de Noyon. Cet acte sera utile à confondre ceux dont la désobéissance a scandalisé l'Eglise. Pour moi, Madame, je crois voir de la docilité à M. Couet, et c'est par où j'espère qu'il sera utile à défendre la vérité. C'est d'ailleurs un homme qui pourra travailler longtemps; et c'eût été dommage qu'il se fût rendu inutile. Je souhaite, Madame, que tout se réduise à l'obéissance. L'*Ordonnance* de M. le cardinal reçoit beaucoup d'honneur dans l'acte nouvellement signé. Je crois que M. de Rouen aura l'honneur demain de le présenter au roi, et de recevoir les marques de la bonté ordinaire de Sa Majesté. J'espère après cela retourner bientôt à Versailles, et me présenter à vous.

(a) L'abbé Couet, grand-vicaire de Rouen, étoit soupçonné d'être l'auteur du *Cas de conscience* sur le jansénisme, qui fit tant de bruit en 1703, et qu'on a attribué depuis, avec plus de fondement, au docteur Petitpied. Louis XIV ne consentit à laisser cet abbé à Rouen, qu'à condition qu'il donneroit une déclaration qui pût dissiper les soupçons élevés sur sa doctrine; et il chargea Bossuet de terminer cette affaire. L'abbé Couet signa la déclaration rédigée par l'évêque de Meaux, qui s'empressa d'en instruire Madame de Maintenon par la lettre qu'on va lire.

FIN DES LETTRES.

CLEF DE LA CORRESPONDANCE

SUR LE QUIÉTISME.

Sous l'ancienne monarchie, le service postal se faisoit, à l'intérieur par les agens des fermiers généraux, à l'extérieur par les courriers des ambassadeurs. On conçoit qu'une pareille administration n'offroit pas au secret des lettres toutes les garanties d'une inviolable fidélité; aussi les correspondances importantes, particulièrement au XVII[e] siècle, renfermoient-elles des chiffres, des mots de passe, des désignations conventionnelles, des caractères cryptographiques.

Bossuet suivit l'usage général. Dans les lettres sur le quiétisme, pour rendre certains passages plus inaccessibles à l'indiscrétion malveillante, il se servoit quelquefois d'une écriture cachée; et son neveu, si fertile en inventions basses et triviales, traçoit des noms qui semblent blesser également le goût et les convenances : on verra toutefois, par les exemples apportés plus loin, qu'il les employoit le plus souvent en bonne part, sans y attacher aucune idée défavorable, à telles enseignes qu'il les appliquoit aux rares personnages qu'il ne couvroit pas de sarcasmes et de calomnies. Par cette raison même, pour apprécier justement ces pseudonymes, il ne faut pas les prendre dans sa langue d'après les lois de la similitude et de l'analogie; ils signifient les contraires par le contraire plutôt que les semblables par le semblable.

Bossuet et son neveu, comme on l'a vu, parlent souvent du *chiffre* de leur correspondance, modifiant ou transportant des désignations, ajoutant ou retranchant des noms symboliques. Les premiers éditeurs, et par suite tous les autres, ont supprimé les passages qui renferment ces indications. Comme nous les avons rétablis, pour en donner la complète intelligence, nous exposons dans les tableaux suivans le système de cryptographie employé dans la correspondance sur le quiétisme.

TABLEAU I.

Alphabet chiffré.	
9,	a.
8,	b.
7,	c.
6,	d.
5,	e.
4,	f.
3,	g.
2,	h.
99,	i.
97,	l.
64,	m.
50,	n.
72,	o.
41,	p.
29,	q.
36,	r.
70,	s.
71,	t.
80,	u et v.
88,	x.
18,	y.
42,	etc.

Particules chiffrées.	
2,	je ou moi.
6,	nous.
50,	notre.
1,	vous.
5,	il.
3,	lui.
13,	le ou les
14,	la.
70,	se.
7,	qui
8,	que.
12,	on.
2,	et.
63,	de.
4,	est.
60,	pour.
61,	contre.

Noms chiffrés.	
14,	lettre.
37,	écrire.
66,	écrit.
52,	ami.
413,	ambiguïté.
63,	clergé.
1200,	censure *in globo*.
13,	censure qualifiée.
81,	la France.
34 ou 999,	le roi.
26,	Mme de Maintenon.
201,	M. le prince.
67 ou 20,	le P. de la Chaise.
65 ou 24,	le cardinal de Bouillon.
28,	M. de Beauvilliers.
63, 64 ou 75,	M. de Harlay, arch. de Paris.
2,	M. de Noailles, arch. de Paris.
60, 63, 66 ou 18,	M. de Meaux.
32,	l'abbé Bossuet.
33,	Bossuet père.
31,	Phelippeaux.

TABLEAU I (Suite).

Noms chiffrés.		Noms marqués par des lettres.		Noms marqués par des lettres.	
17,	M. de Chartres.	y,	livre.	aaa,	Mme de Maintenon.
13 ou 67,	le P. Dez, jésuite.	p,	lettre.	TTT,	M. de Paris.
3,	l'abbé Chautemps.	ii,	courrier.	ttt,	Le Tellier, archev. de Reims.
14,	le P. Jantet, jésuite.	vv,	impression.	Th,	Charonnier, jésuite.
56,	les jésuites.	x,	explication.	P,	Estiennot.
313,	Molinos.	f,	censure.	PP,	le P. Pera, jacobin.
54,	M. de Cambray.	k,	ignorance.	e,	le saint Office.
55,	le livre de M. de Cambray.	kk,	politique.	vv,	Bernardini, maître du sacré Palais.
301,	Mme Guyon.	v,	la Cour.	xx,	le sacriste.
65,	Rome.	r,	faire.	xxx,	Mgr Bottini, consulteur du St Office.
21,	le Pape.	c,	affaire.	kk,	Mgr d'Arti, consulteur du St Office.
22 ou 100,	le nonce.	h,	séjour.	nn,	Mgr Nucci, consulteur du saint Office.
30,	ambassadeur.	g,	congrégation.	ll,	Serrani, proc. gén. des Augustins.
95,	Alfaro.	dd,	le carême.	ss,	l'assesseur de Mgr Bernini.
891,	Granelli,	a,	les évêques,	bb,	Fabroni.
55 ou 903,	Giori.	QQ,	M. de Cambray.	ff,	Alfaro.
219,	le chancelier.	qq,	*Relat. du quiétisme* par M. de Meaux.	zz,	Chieti.
12,	le P. Charonnier.	qqq,	traduction isolée de la *Relation*.	oo,	Gabrieli.
68,	le card. Denhoff.				
300,	flamand.				

TABLEAU II.

Noms pseudonymes.		Noms pseudonymes.	
La vive,	la France.	D. Armand,	Phelippeaux.
La galère, — le nid,	le clergé.	Orsino ou Nabo,	le P. Estiennot, procureur général de la congrégation de Saint-Maur.
Le paresseux,	le courrier.	Chien vivant,	Pirot, docteur de Sorbonne.
Carafe ou Carafa,	le roi.	Zéro,	l'abbé d'Auvergne.
Le docte,	Mme de Maintenon.	Arlequin,	l'abbé de la Trémouille.
Théocrite,	le P. la Chaise.	Jambon,	le P. La Combe.
Le quaré,	M. le Prince.	Descartes, — Zacharie,	le P. Roslet.
Le directeur,	le prince de Valois.	Elie,	Latenai.
Chimène, — Jean ou frère sans peur, — Féliciano, — le duc,	le card. de Bouillon.	Mon,	Massoulié.
Salvador,	le card. d'Estrées.	Joseph, — La Bruyère.	M. de Cambray.
Saint Anselme,	M. de Paris.	La fable,	journal de M. de Cambray.
Cartanaga.	M. de Reims.	Le cahier,	extrait de ce journal.
Pelée,	M. de Chartres.	Le fougueux, — Priscille,	Me Guyon.
P. Basile,	M. de Meaux.	Nabo,	M. de Chanterac.
Le claustral, — la sausse, — bonjour,	l'abbé Bossuet.	Le carme,	Molinos.

TABLEAU II (Suite).

Noms	pseudonymes.	Noms	pseudonymes.
Chams,	M. Vivant.	Le chien,	le card. Ottoboni.
La marine,	la cour de Rome.	Le taureau,	le card. Panciatici.
Homère,	le Pape.	Le cheval,	Albani.
L'orange,	le sacriste.	Le mouton,	Ferrari.
Sacrifice,	chapeau de cardinal.	Le tigre,	Marescotti.
Le bon ange,	le cardinal Altieri.	Le brouillon,	Chigi.
Diomède, l'archange,	le cardinal Noris.	Feu,	Mgr. Giori
L'archidiacre,	le cardinal Cibo.	Néron,	l'assesseur.
Baronius,	le card. d'Aguirre.	La bête,	l'Allemagne ou l'empereur.
Bonacorse,	le card. de Janson.	Saint-Cloud, Arcon,	le grand-duc.
Solancet,	le cardinal Patrucci	Scaramouche,	le cardinal impérial.
Ulysse, ou saint Narcisse,	le cardinal Casanate.	Glaricus,	Espagne.
Le lion,	le cardinal Nerli.	Nicodème,	Charlas.
Le lièvre,	le cardinal Spada.	Nicodème,	le P. Campioni, après la mort de Charlas, qui eut lieu dans le commencement d'avril 1698.
Le cerf,	le card. Carpegna.		

Nous venons de voir dans ces tableaux, les caractères et les mots cryptographiques qui forment le chiffre de la correspondance sur le quiétisme; voyons maintenant comment tout cela se combine dans l'écriture. Dans les exemples qui vont suivre, les caractères romains donnent le texte de la Lettre, et les caractères italiques la traduction.

EXEMPLE I.

l'abbé Bossuet e m b a r r a s s e
Je vois bien que 32 5. 64. 8. 9. 36. 36. 9. 70. 70. 5. fort
le cardinal de Bouillon *le cardinal de Bouillon*
ici Chimène. Mais il faut que 24 prenne
patience, car à présent le sort en est jeté, et quelque sincère envie
l'abbé Bossuet
pour toutes sortes de raisons que le Claustral ait de retourner, je
du cardinal de Bouillon
vois bien la nécessité où il est de rester. Le but de 24
est de tirer en longueur : la seule difficulté de cette affaire viendra
du cardinal de Bouillon S i l a g i t d e
de la part de Chimène. 70. 99. 97. 9. 3. 99. 71. 6. 5;
b o n n e f o i
8. 72. 50. 50. 5. 4. 72. 99. dans trois mois l'affaire est finie et comme
M a i s n o n
il faut. 64. 9. 99. 70. il est sûr que 50. 72. 50; j'espère en avoir des
preuves démonstratives peut-être dans peu. Je sais la force avec
le roi é c r i t le cardinal de Bouillon
laquelle 34 a 5. 7. 36. 99. 71. mais 24 ne cherche
t r o m p e r v e u t
qu'à le 71. 36. 72. 64. 41. 5. 36 et 80. 5. 80. 71, uniquement son
avantage et celui de ses amis (1).

EXEMPLE II.

L'abbé Bossuet
32 doit commencer à parler plus douteusement de
M. de Cambray
J. (a) dont je lui écrirai plus précisément quand j'aurai eu
la Cour M. de Paris M. de Meaux
le loisir de voir v. 61 me retient ici; et le P. Basile y

(1) *Edit. Vivès*, vol. XXIX, Let. CLIII, p. 159.
(a) J, pour *Joseph*.

le livre M. de Cambray que on
est occupé à rédiger les articles sur y de la Bruyère, 8 12
M. le nonce le Pape le roi
remettra lundi à 100 pour 21. Cependant Carafe a parlé
M. le nonce Le nonce écrit M. de Meaux
à 22 très-puissamment. 100 37 de même. 63
la lettre. Le roi écrit On
a vu 14 p. 34. — 37 aujourd'hui très-fortement. 12 se défie de
des jésuites M. le cardinal de Bouillon
56 et de 24. On se servira de la main de
du roi pour le Pape. M. de Cambray
Carafe 60 21 Le pauvre Joseph aura ordre de se retirer. Le
du cardinal de Bouillon
patron de Jean sans peur ne paroît point en tout cela, mais on
l'abbé d'Auvergne
lui attribue tout. On croit zéro reculé.
M. le nonce, M. de Meaux M. de Meaux
Aussitôt qu'on aura remis à 100, 63 agira et 66
M. Phelippeaux; l'abbé Bossuet
de son chef. Retenez 31; que le Claustral écoute beau-
Rome. M. de Cambray contre M. de Meaux
coup à 65. La fureur de la Bruyère 61 le P. Basile est
également mais
extrême. Sa cabale est terrible, et ses artifices égalem. m nous
avons pour nous Dieu, la vérité, la bonne intention, le courage,
le roi, Madame de Maintenon
Carafa, le Docte, etc. (1).

EXEMPLE III.

Les anciens (cardinaux) ont été comme vous avez vu, et ont tous
Casanate
soutenu avec une vigueur incroyable. Je ne parle pas de saint Narcisse;
Panciatici Marescotti Nerli
mais le taureau et le tigre se sont signalés; le lion bien, mais comme
Carpegna
vous savez; le cerf toujours rondement, et a l'avantage d'avoir été
au cardinal de Bouillon; Spada
toujours le premier opposé à 24; le lièvre douce-
Ottoboni
ment, selon son humeur; le chien a réparé à la fin le commence-
ment (2).

Nous n'avons pas retracé, dans le cours de la correspondance, les signes cryptographiques qu'on a vus parmi ces lignes et dans

(1) *Edit. Vivès*, vol. XXIX, Let. CXXXIV, p. 121. — (2) *Ibid.*, vol. XXX, Lettre CDLIX, p. 332.

l'abbé Bossuet au lieu de 32, *embarrasse* au lieu de 5. 64. 8. 9. 36. 36. 9. 70. 70. 5; d'avoir fait une traduction qu'à peine un de nos lecteurs sur mille auroit pris la peine de faire; en un mot d'avoir préféré une langue claire et naturelle à une langue conventionnelle et cachée.— Mais cette langue, dira-t-on peut-être, nous voulons la connoître. — Eh bien, vous l'avez tout entière dans nos tableaux et dans nos exemples : traduisez tout à votre aise et faites imprimer dans cette langue la correspondance; vous verrez quelle sorte de pages vous donnera l'impression, et quel accueil vous recevrez du public. — Mais la fidélité, criera-t-on plus fort; la fidélité de la reproduction! — La fidélité, elle est, non dans le signe et le caractère, mais dans le nom et l'idée; non dans les traits arbitraires, mais dans les mots consacrés par l'usage général. Eh! pourquoi ne demandez-vous pas la fidélité dans la forme de l'écriture manuscrite? car, enfin, vous réclamez une similitude matérielle, ni plus ni moins.

FIN DU TRENTIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TRENTIÈME VOLUME.

LETTRES SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

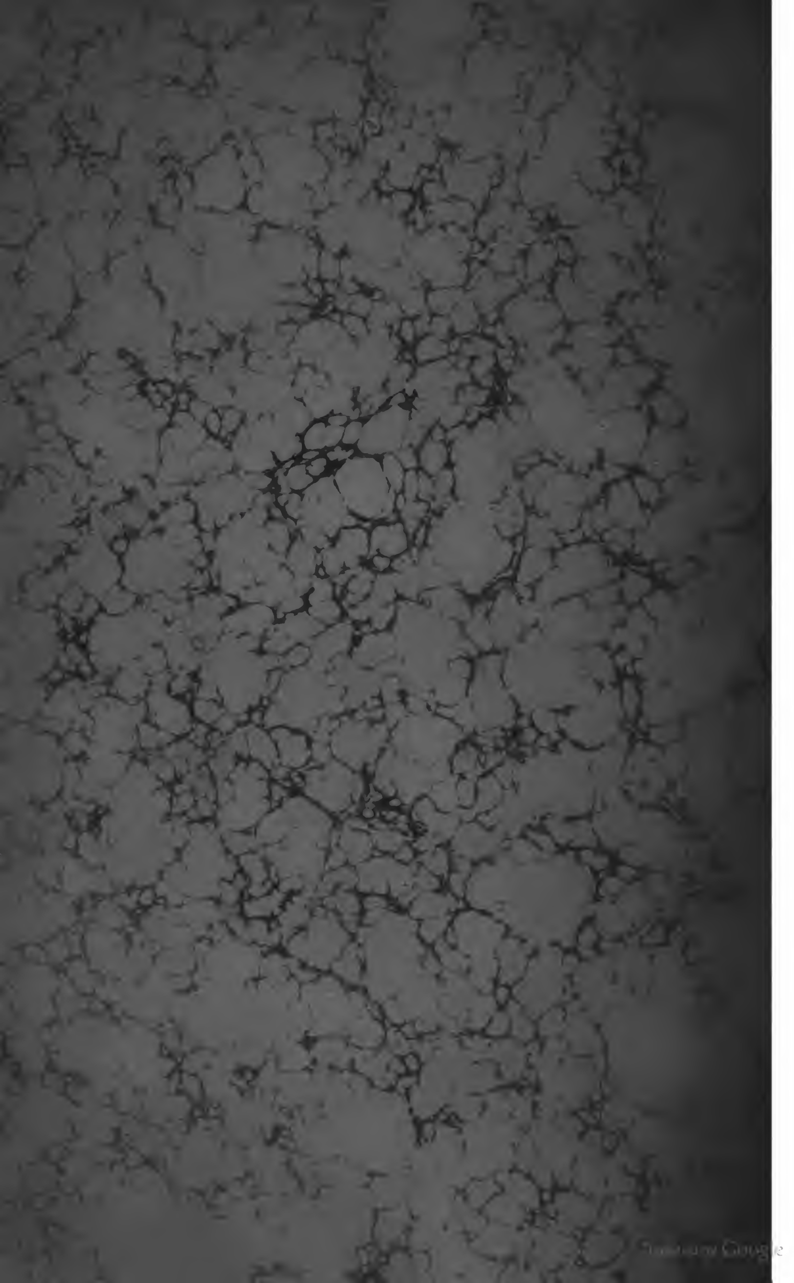
(SUITE.)

LETTRES ÉCRITES A BOSSUET.

NOUVELLES LETTRES DE BOSSUET.

FIN DE LA TABLE DU TRENTIÈME VOLUME.

BESANÇON. — IMPRIMERIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS.




Stanford University Libraries
3 6105 023 590 107

